

ORDRE DU JOUR

SÉANCE ORDINAIRE

Séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saguenay tenue à la salle des délibérations située au 201, rue Racine Est à Chicoutimi, **le 4 février 2025 à 12h00.**

1. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

2. **PÉRIODE D'INTERVENTION DU CONSEILLER DÉSIGNÉ**

3. **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

3.1 Séance ordinaire du conseil municipal du 14 janvier 2025

4. **COMMISSIONS PERMANENTES**

4.1 Commission des finances – Rapport de la réunion du 18 novembre 2024 – Dépôt de document

4.2 Commission des arts, de la culture et du patrimoine – Rapport de la réunion du 21 novembre 2024 – Dépôt de document

4.3 Commission des travaux publics, immeubles, génie et équipements motorisés – Rapport de la réunion du 21 novembre 2024 – Dépôt de document

4.4 Comité de toponymie – Rapport de la réunion du 13 décembre 2024 – Dépôt de document

4.5 Commission des sports et du plein air – Rapport de la réunion du 11 décembre 2024 – Dépôt de document

4.6 Conseil local du patrimoine – Rapport de la réunion du 15 janvier 2025

4.7 Comité consultatif d'urbanisme – Rapport de la réunion du 16 janvier 2025

4.8 Commission de l'aménagement du territoire, du génie et de l'urbanisme – Rapport de la réunion du 20 janvier 2025

5. **AVIS DE MOTION**

5.1 Projet de règlement ayant pour objet de modifier le règlement numéro VS-RU-2023-47 adoptant le schéma d'aménagement et de développement révisé de la Ville de Saguenay (17104-01-023)

5.1.1 Avis de motion

5.1.2 Adoption du 1^{er} projet de règlement

5.1.3 Adoption du document explicatif

5.2 Projet de règlement ayant pour objet de modifier le règlement du plan d'urbanisme numéro VS-R-2012-2 de la Ville de Saguenay (ARP-267)

5.2.1 Avis de motion

5.2.2 Adoption du 1^{er} projet de règlement

5.3 Projet de règlement ayant pour objet de modifier le règlement de zonage numéro VS-R-2012-3 de la Ville de Saguenay pour assurer la concordance avec le plan d'urbanisme

(Création d'un usage et ajout de l'usage à la zone 2300, secteur du chemin de la Grande-Anse à proximité du chemin de fer, La Baie) (ARS-1568)

5.3.1 Avis de motion

5.3.2 Adoption du 1^{er} projet de règlement

5.4 Projet de règlement portant sur la collecte et la gestion des matières résiduelles générées sur le territoire de la Ville de Saguenay et abrogeant le règlement VS-R-2017-16

5.4.1 Avis de motion

5.5 Projet de règlement ayant pour objet de modifier le règlement numéro VS-R-2014-54 fixant la tarification générale sur l'ensemble du territoire de la Ville de Saguenay et abrogeant tous règlements ou toutes dispositions de règlements antérieurs incompatibles

5.5.1 Avis de motion

5.6 Projet de règlement ayant pour objet de modifier le règlement numéro VS-R-2016-56 portant sur la construction, l'utilisation et l'entretien des branchements de services et des réseaux d'égouts et d'aqueduc et abrogeant tous règlements ou toutes dispositions de règlements antérieurs incompatibles

5.6.1 Avis de motion

6. ADOPTION DE RÈGLEMENT

6.1 Règlement numéro VS-R-2024-146 ayant pour objet de décréter des honoraires professionnels pour l'aménagement d'un musée dans l'ancienne église Sainte-Thérèse d'Arvida et d'approprier les deniers à cette fin en vertu d'un emprunt au montant de 1 760 000 \$

6.2 Règlement numéro VS-R-2025-9 ayant pour objet de décréter des honoraires professionnels et des travaux d'aménagement à la place des spectacles de la zone portuaire et d'approprier les deniers à cette fin en vertu d'un emprunt au montant de 1 000 000 \$

6.3 Règlement numéro VS-R-2025-10 modifiant le règlement numéro VS-R-2021-87 ayant pour objet de créer une réserve financière afin de pourvoir aux capitaux nécessaires au fonctionnement d'un programme d'auto-assurance

7. AFFAIRES GÉNÉRALES

7.1 Rapport d'activités du trésorier pour l'année 2024

7.2 Politique de développement social de la Ville de Saguenay – Adoption de la mise à jour

7.3 Acquisition de photographies aériennes et d'orthophotos numériques – Regroupement d'acquisition

7.4 Mandat de suivi – Projet du nouvel amphithéâtre

7.5 Substitution d'avocats dans le dossier SAI-Q-256991-2107 – Expropriation des lots 4 551 419, 4 551 424 et 4 552 932 du cadastre du Québec

7.6 Déclaration commune en faveur des personnes en situation d'itinérance, d'exclusion sociale et de pauvreté – Signature

7.7 Nomination d'un membre au Conseil local du patrimoine de Saguenay

7.8 Programme Rénovation Québec 2025-2026 – Participation de la Ville de Saguenay

7.9 Soutien financier 2025 – Musée du Fjord et Espace Côté Cour

- 7.10 Soutien financier aux organismes d'action communautaire pour le fonctionnement 2025 – Signature de protocoles
- 7.11 Honoraires de gestion aux organismes de loisirs spécialisés et communautaires pour l'année 2025 – 100 000 \$ et plus
- 7.12 Le comité du Centenaire d'Arvida et Corporation Centre-Ville d'Arvida – Partage d'un local exclusif
- 7.13 Appui aux journées de la persévérance scolaire 2025
- 7.14 Dépôt d'une demande selon le PL-31 – Futur lot formé du lot 2 413 618 et une partie du lot 2 413 616 du cadastre du Québec, voisin du 3590 à 3594, rue Boullé, Jonquière (AM-1689)
- 7.15 Création d'une commission pour tenir une assemblée publique pour le projet de règlement ayant pour objet de modifier le règlement numéro VS-RU-2023-47 adoptant le schéma d'aménagement et de développement révisé de la Ville de Saguenay (17104-01-023)
- 7.16 Liste des paiements au 27 novembre 2024
- 7.17 Liste des contrats comportant une dépense – Dépôt de documents :
 - 7.17.1 Liste des contrats comportant une dépense de plus de 25 000 \$ conclus au cours du mois de décembre 2024
 - 7.17.2 Liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ et conclus avec un même cocontractant depuis le début de l'exercice financier
- 7.18 Demande de la direction des enquêtes et des poursuites en intégrité municipale (DEPIM) de la Commission municipale du Québec – Avis juridique

8. **PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL**

- 8.1 Calendrier des séances du conseil municipal – Modification

9. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

10. **PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL**

11. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

DONNÉ À SAGUENAY, P.Q., ce 30^e jour du mois de janvier 2025.

L'assistant-greffier,



JIMMY TURCOTTE

JT/sg

Conseil municipal du 14 janvier 2025

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saguenay tenue au Vieux-Théâtre situé au 300, boulevard Grande-Baie Nord, à La Baie, le 14 janvier 2025 à 12h00.

PRÉSENTS: Mme Julie Dufour, mairesse, ainsi que tous les autres membres du conseil, sauf celui dont le nom apparaît dans la rubrique « Absent »;

ABSENT : M. Jimmy Bouchard, conseiller;

ÉGALEMENT PRÉSENTS : M. Gabriel Rioux, directeur général et Me Jimmy Turcotte, assistant-greffier.

À 12h00, Madame la Mairesse préside et, après avoir constaté le quorum, déclare la séance ouverte.

ORDRE DU JOUR

1. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
2. **PÉRIODE D'INTERVENTION DU CONSEILLER DÉSIGNÉ**
3. **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**
 - 3.1 Séance extraordinaire du conseil municipal du 3 décembre 2024 (11h45)
 - 3.2 Séance ordinaire du conseil municipal du 3 décembre 2024
 - 3.3 Séance extraordinaire du conseil municipal du 5 décembre 2024
4. **COMMISSIONS PERMANENTES**
 - 4.1 Commission des arts, de la culture et du patrimoine – Rapport de la réunion du 5 décembre 2024 – Dépôt de document
 - 4.2 Commission des finances – Rapport de la réunion du 30 octobre 2024 – Dépôt de document
 - 4.3 Comité des assurances – Rapport de la réunion du 10 décembre 2024 – Dépôt de document
 - 4.4 Commission des services communautaires, de la vie de quartier et du développement social – Rapport de la réunion du 20 novembre 2024 – Dépôt de document
 - 4.5 Commission des services communautaires, de la vie de quartier et du développement social – Rapport de la réunion du 28 novembre 2024 – Dépôt de document
 - 4.6 Commission des sports du plein air - Rapport de la réunion du 28 novembre 2024 – Dépôt de document
 - 4.7 Comité consultatif agricole – Rapport de la réunion du 17 décembre 2024
 - 4.8 Commission de l'aménagement du territoire, du génie et de l'urbanisme – Rapport de la réunion du 16 décembre 2024
5. **AVIS DE MOTION**

- 5.1 Projet de règlement modifiant le règlement numéro VS-R-2021-87 ayant pour objet de créer une réserve financière afin de pourvoir aux capitaux nécessaires au fonctionnement d'un programme d'auto-assurance

5.1.1 Avis de motion

6. ADOPTION DE RÈGLEMENT

- 6.1 Règlement numéro VS-RU-2025-1 ayant pour objet de modifier le règlement du plan d'urbanisme numéro VS-R-2012-2 de la Ville de Saguenay (ARP-288)
- 6.2 Règlement numéro VS-RU-2025-2 ayant pour objet de modifier le règlement de zonage numéro VS-R-2012-3 de la Ville de Saguenay pour assurer la concordance avec le plan d'urbanisme (zones 28560 et 63540, secteur du boulevard de Tadoussac près de l'intersection de la rue Anna à Canton Tremblay) (ARS-1684)
- 6.3 Règlement numéro VS-RU-2025-3 ayant pour objet de modifier le règlement du plan d'urbanisme numéro VS-R-2012-2 de la Ville de Saguenay (ARP-289)
- 6.4 Règlement numéro VS-RU-2025-4 ayant pour objet de modifier le règlement de zonage numéro VS-R-2012-3 de la Ville de Saguenay pour assurer la concordance avec le plan d'urbanisme (zones 22790 et 22792, secteur de la rue Octave à Jonquière) (ARS-1687)
- 6.5 Règlement numéro VS-RU-2025-5 ayant pour objet de modifier le règlement de zonage numéro VS-R-2012-3 de la Ville de Saguenay pour apporter des corrections à certaines exigences réglementaires (ARS-1694)
- 6.6 Règlement numéro VS-R-2025-6 concernant la prévention des incendies et abrogeant le règlement numéro VS-R-2015-132
- 6.7 Règlement numéro VS-R-2025-7 ayant pour objet de modifier le règlement numéro VS-R-2014-53 concernant les limites de vitesse sur le territoire de la Ville de Saguenay
- 6.8 Règlement numéro VS-R-2025-8 ayant pour objet de modifier le règlement numéro VS-R-2018-122 relatif au traitement des élus municipaux
- 6.9 Règlement numéro VS-R-2025-9 ayant pour objet de décréter des honoraires professionnels et des travaux d'aménagement à la place des spectacles de la zone portuaire et d'approprier les deniers à cette fin en vertu d'un emprunt au montant de 1 000 000 \$

7. DÉCRETS DE TRAVAUX – RÈGLEMENTS D'EMPRUNTS

- 7.1 Règlement VS-R-2023-16 – Travaux d'aménagement de parcs, espaces verts et mobiliers urbains, de lieux publics, d'aménagement de quais et d'ouvrages de protection, de stationnements, de réfection et construction de bâtiments, réfection et aménagement de feux de circulation et de traverses piétonnières - Modification de la résolution VS-CM-2023-155

8. AFFAIRES GÉNÉRALES

- 8.1 Office municipal d'habitation de Saguenay (OMH) – Budget révisé

Conseil municipal du 14 janvier 2025

2024

- 8.2 Adoption du Plan de mobilité durable intégrée
- 8.3 Modification 1 à l'accord de contribution entre sa Majesté le Roi du chef du Canada et la Ville de Saguenay pour l'installation et le fonctionnement d'unités de traitement temporaires en lien avec la présence de PFAS dans l'eau potable de l'arrondissement de La Baie
- 8.4 Taxe sur l'essence et contribution du Québec (TECQ 2019-2024) / Approbation de la programmation de travaux finale
- 8.5 Contact nature Rivière-à-Mars – Renouvellement convention de gestion et d'occupation 2025
- 8.6 La Rubrique – Contrat de services techniques de la salle Pierrette-Gaudreault
- 8.7 Centre multiservice de Shipshaw – Addenda à la convention de gestion et d'occupation
- 8.8 Entente de développement culturel 2025-2027 – Autorisation de dépôt et de signature
- 8.9 Résolution d'appui à la MRC Lac-St-Jean-Est pour la réalisation des travaux sylvicoles non commerciaux
- 8.10 Appui au projet «Pop-Up Mob» d'Eurêko!
- 8.11 Demande d'aide financière au Fonds municipal vert par Eurêko ! – Projet de verdissement dans les milieux scolaires et des garderies – Appui de la Ville de Saguenay
- 8.12 Divers organismes – Demande de remboursement d'assurances
- 8.13 La Société de gestion de la zone portuaire de Chicoutimi inc. – Versement 2025
- 8.14 Soutien financier aux organismes culturels 2025 (plus de 100 000 \$)
- 8.15 Soutien financier aux organismes d'action communautaire pour le fonctionnement 2025 (plus de 100 000 \$)
- 8.16 Espace Côté-Cour – Subvention pour le plan fonctionnel et technique
- 8.17 Subvention 2025 – Service de téléphonie IP des organismes
- 8.18 Conseil des arts de Saguenay – Versement d'une subvention d'appariement
- 8.19 Corporations des centres-villes – Honoraires d'animation 2025
- 8.20 Honoraires de gestion 2025 des organismes sportifs et de plein air sous convention/protocole (100 000 \$ et plus)
- 8.21 Conseil des arts de Saguenay – Subvention annuelle d'aide au fonctionnement aux organismes pour 2025 (Plus de 100 000 \$)
- 8.22 Cégep de Chicoutimi – Aide financière pour programme fonctionnel et technique de la piscine
- 8.23 Société Bélu – Demande aide financière ponctuelle

Conseil municipal du 14 janvier 2025

- 8.24 Patrimoine – Entreprise Jeunesse – 240, rue Bossé, Chicoutimi – PA-3247 (id-17940) (VS-CLP-2024-90) – Modification de la résolution VS-CM-2024-742
- 8.25 Saguenay en neige inc. – Demande de cautionnement
- 8.26 Règlement d’emprunt VS-R-2024-149 – Modification du terme du règlement
- 8.27 Appui pour l’agriculture, la relève et l’avenir des entreprises agricoles de notre territoire
- 8.28 Liste des contrats comportant une dépense – Dépôt de documents :
 - 8.28.1 Liste des contrats comportant une dépense de plus de 25 000 \$ conclus au cours du mois de novembre 2024
 - 8.28.2 Liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ et conclus avec un même cocontractant depuis le début de l’exercice financier
- 8.29 Dépôt par l’assistant-greffier des certificats du greffier relatif au registre de consultation sur les règlements numéros VS-R-2024-115, VS-R-2024-127, VS-R-2024-128, VS-R-2024-129, VS-R-2024-141, VS-R-2024-142, VS-R-2024-145, VS-R-2024-147, VS-R-2024-148, VS-R-2024-149, VS-R-2024-150 et VS-R-2024-151-
Dépôt de document

9. PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL

- 9.1 Calendrier des séances du conseil municipal – Modification

10. PÉRIODE DE QUESTIONS

11. PÉRIODE D’INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL

12. LEVÉE DE LA SÉANCE

AVIS DE CONVOCATION

L’assistant-greffier dépose devant le conseil conformément à la loi, le bordereau de transmission par courriel de l’avis de convocation de la présente séance ordinaire avec les documents l’accompagnant qui atteste qu’ils ont été remis à tous les membres du conseil le 10 janvier 2025.

1. ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR

VS-CM-2025-1

Proposé par Jacques Cleary
Appuyé par Kevin Armstrong

QUE le conseil municipal de la Ville de Saguenay adopte l’ordre du jour de la présente séance avec les modifications suivantes :

RETIRER :

- 6.9 Règlement numéro VS-R-2025-9 ayant pour objet de décréter des honoraires professionnels et des travaux d’aménagement à la place des spectacles de la zone portuaire et d’approprier les deniers à cette

Conseil municipal du 14 janvier 2025

fin en vertu d'un emprunt au montant de 1 000 000 \$

8.25 Saguenay en neige inc. – Demande de cautionnement

AJOUTER :

8.30 Service des travaux publics - Nomination au poste de directeur adjoint

Adoptée à l'unanimité.

Le conseiller Serge Gaudreault, appuyé par le conseiller Jean-Marc Crevier propose d'ajouter le point 8.31 Renonciation au secret professionnel.

Le conseiller Kevin Armstrong demande le vote sur la proposition d'ajouter le point 8.31

Rejeté à la majorité, la conseillère Mireille Jean et les conseillers Claude Bouchard, Michel Thiffault, Kevin Armstrong, Carl Dufour, Michel Tremblay, Jacques Cleary, Marc Bouchard, Michel Potvin, Raynald Simard, Jean Tremblay et Martin Harvey ayant voté contre.

2. PÉRIODE D'INTERVENTION DU CONSEILLER DÉSIGNÉ

La période d'intervention du conseiller désigné a été tenue.

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1 **SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 DÉCEMBRE 2024 (11H45)**

VS-CM-2025-2

Proposé par Claude Bouchard

Appuyé par Carl Dufour

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 3 décembre 2024 (11h45) dont une copie conforme a été signifiée à tous les membres du conseil, dans les délais prévus par la Loi, soit par la présente adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

Adoptée à l'unanimité.

3.2 **SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 DÉCEMBRE 2024**

VS-CM-2025-3

Proposé par Claude Bouchard

Appuyé par Carl Dufour

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 3 décembre 2024 dont une copie conforme a été signifiée à tous les membres du conseil, dans les délais prévus par la Loi, soit par la présente adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

Adoptée à l'unanimité.

3.3 **SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 DÉCEMBRE 2024**

VS-CM-2025-4

Conseil municipal du 14 janvier 2025

Proposé par Claude Bouchard
Appuyé par Carl Dufour

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 5 décembre 2024 dont une copie conforme a été signifiée à tous les membres du conseil, dans les délais prévus par la Loi, soit par la présente adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

Adoptée à l'unanimité.

4. COMMISSIONS PERMANENTES

4.1 COMMISSION DES ARTS, DE LA CULTURE ET DU PATRIMOINE – RAPPORT DE LA RÉUNION DU 5 DÉCEMBRE 2024 – DÉPÔT DE DOCUMENT

Le procès-verbal de la séance de la commission des arts, de la culture et du patrimoine tenue le 5 décembre 2024 est déposé devant le conseil.

4.2 COMMISSION DES FINANCES – RAPPORT DE LA RÉUNION DU 30 OCTOBRE 2024 – DÉPÔT DE DOCUMENT

Le procès-verbal de la séance de la commission des finances tenue le 30 octobre 2024 est déposé devant le conseil.

4.3 COMITÉ DES ASSURANCES – RAPPORT DE LA RÉUNION DU 10 DÉCEMBRE 2024 - DÉPÔT DE DOCUMENT

Le procès-verbal de la séance de la commission des assurances tenue le 10 décembre 2024 est déposé devant le conseil.

4.4 COMMISSION DES SERVICES COMMUNAUTAIRES, DE LA VIE DE QUARTIER ET DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL – RAPPORT DE LA RÉUNION DU 20 NOVEMBRE 2024 – DÉPÔT DE DOCUMENT

Le procès-verbal de la séance de la commission des services communautaires, de la vie de quartier et du développement social tenue le 20 novembre 2024 est déposé devant le conseil.

4.5 COMMISSION DES SERVICES COMMUNAUTAIRES, DE LA VIE DE QUARTIER ET DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL – RAPPORT DE LA RÉUNION DU 28 NOVEMBRE 2024 – DÉPÔT DE DOCUMENT

Le procès-verbal de la séance de la commission des services communautaires, de la vie de quartier et du développement social tenue le 28 novembre 2024 est déposé devant le conseil.

4.6 COMMISSION DES SPORTS DU PLEIN AIR - RAPPORT DE LA RÉUNION DU 28 NOVEMBRE 2024 – DÉPÔT DE DOCUMENT

Le procès-verbal de la séance de la commission des sports et du plein air tenue le 28 novembre 2024 est déposé devant le conseil.

4.7 COMITÉ CONSULTATIF AGRICOLE – RAPPORT DE LA RÉUNION DU 17 DÉCEMBRE 2024

4.7.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION

VS-CM-2025-5

Proposé par Claude Bouchard

Appuyé par Kevin Armstrong

QUE ce conseil ratifie le rapport de la réunion tenue le 17 décembre 2024 par le conseil consultatif agricole de la Ville de Saguenay.

Adoptée à l'unanimité.

4.7.2 ÉRIC FILLION – LOT 5 189 159 DU CADASTRE DU QUÉBEC, 4974-52, CHEMIN SAINT-ÉLOI, JONQUIÈRE – ZA-572 (ID 17917) (VS-CCA-2024-25)

VS-CM-2025-6

Proposé par Claude Bouchard

Appuyé par Kevin Armstrong

CONSIDÉRANT qu'Éric Fillion, 4974-52, chemin Saint-Éloi, Jonquièrre, G7X 7V4, sollicite une demande auprès de la CPTAQ pour aliéner et lotir le lot 5 189 159 du cadastre du Québec sur une superficie de 0,10 hectare et pour une utilisation à des fins autres que l'agriculture sur le lot 5 189 159 du cadastre du Québec sur une superficie de 0,10 hectare;

CONSIDÉRANT que la demande pour une utilisation à des fins autres que l'agriculture sur le lot 5 189 159 du cadastre du Québec vise la construction d'un stationnement et d'un garage sur une superficie de 0,10 hectare;

CONSIDÉRANT que la demande représente un usage accessoire à l'usage principal du lot 4 691 065;

CONSIDÉRANT que l'usage principal du lot 4 691 065 est un usage résidentiel, soit l'usage habitation rurale (H09);

CONSIDÉRANT que le lot 4 691 065 est localisé dans un îlot déstructuré;

CONSIDÉRANT que le lot 5 189 159 du cadastre du Québec est la propriété de 9002-5743 Québec inc. et possède une superficie de 15,56 hectares;

CONSIDÉRANT que le lot 4 691 065 du cadastre du Québec est la propriété d'Éric Fillion et possède une superficie de 0,15 hectare;

CONSIDÉRANT que la partie du lot 5 189 159 du cadastre du Québec pourrait être valorisée pour la pratique d'activités sylvicoles;

CONSIDÉRANT que l'aliénation et l'utilisation à des fins autres que l'agriculture d'une partie du lot 5 189 159 du cadastre du Québec pourraient affecter négativement l'homogénéité de la communauté agricole;

CONSIDÉRANT que la demande est conforme à la réglementation municipale;

CONSIDÉRANT qu'étant donné que cette demande vise un usage accessoire sur le lot 5 189 159 du cadastre du Québec à un usage principal déjà existant sur le lot 4 691 065 du cadastre du Québec, il n'y a donc pas d'autres espaces appropriés disponibles sur le territoire de la municipalité à l'extérieur de la zone agricole, puisque le projet ne peut être réalisé qu'à cet endroit;

CONSIDÉRANT que le projet répond en partie aux critères de l'article 62

Conseil municipal du 14 janvier 2025

de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles;

CONSIDÉRANT que la demande pourrait créer un effet d'entraînement pour des demandes similaires dans le secteur en cause, soit visant l'aliénation et l'utilisation à une fin résidentielle accessoire d'un lot situé à l'extérieur de l'îlot déstructuré;

CONSIDÉRANT les documents déposés avec la demande;

CONSIDÉRANT l'orientation préliminaire de la Commission de protection du territoire agricole du Québec;

À CES CAUSES, il est résolu:

QUE la Ville de Saguenay n'appuie pas la demande d'Éric Fillion, 4974-52, chemin Saint-Éloi, Jonquière, G7X 7V4, qui sollicite une demande auprès de la CPTAQ pour aliéner et lotir le lot 5 189 159 du cadastre du Québec sur une superficie de 0,10 hectare et pour une utilisation à des fins autres que l'agriculture sur le lot 5 189 159 du cadastre du Québec sur une superficie de 0,10 hectare.

Adoptée à l'unanimité.

4.7.3 GASTON BERGERON – LOT 4 550 337 DU CADASTRE DU QUÉBEC, 2675, RUE SAINT-JEAN-BAPTISTE– ZA-576 (ID-17958) (VS-CCA-2024-26)

VS-CM-2025-7

Proposé par Claude Bouchard

Appuyé par Kevin Armstrong

CONSIDÉRANT que Gaston Bergeron, 2675, rue Saint-Jean-Baptiste, Jonquière, G7X 7V5, sollicite une demande auprès de la CPTAQ pour une utilisation à des fins autres que l'agriculture sur le lot 4 550 337 du cadastre du Québec sur une superficie de 0,003 hectare;

CONSIDÉRANT que la demande pour une utilisation à des fins autres que l'agriculture sur le lot 4 550 337 du cadastre du Québec vise l'ajout d'un logement et d'un abri d'auto sur une résidence existante sur une superficie de 0,003 hectare;

CONSIDÉRANT que le lot 4 550 337 du cadastre du Québec est la propriété de Gaston Bergeron et possède une superficie de 1,045 hectare;

CONSIDÉRANT que la résidence existante présente sur le lot 4 550 337 du cadastre du Québec possède un droit acquis en vertu des articles 101 et 103 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles;

CONSIDÉRANT qu'une demande pour l'ajout d'un logement multigénérationnel conforme en vertu de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles et de la réglementation municipale serait possible;

CONSIDÉRANT que la demande est conforme à la réglementation municipale;

CONSIDÉRANT qu'étant donné que cette demande vise l'ajout d'un logement et d'un abri d'auto sur une résidence existante sur le lot 4 550 337 du cadastre du Québec, il n'y a donc pas d'autres espaces appropriés disponibles sur le territoire de la municipalité à l'extérieur de la zone agricole, puisque le projet ne peut être réalisé qu'à cet endroit;

CONSIDÉRANT que le projet répond en partie aux critères de l'article 62 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles;

CONSIDÉRANT les documents déposés avec la demande;

À CES CAUSES, il est résolu:

QUE la Ville de Saguenay n'appuie pas la demande de Gaston Bergeron, 2675, rue Saint-Jean-Baptiste, Jonquière, G7X 7V5, sollicitant une demande auprès de la CPTAQ pour une utilisation à des fins autres que l'agriculture sur le lot 4 550 337 du cadastre du Québec sur une superficie de 0,003 hectare.

Adoptée à l'unanimité.

**4.7.4 BELLEY J A ENT INC. – LOT 4 012 521 DU
CADASTRE DU QUÉBEC, ROUTE DU PETIT-PARC
- ZA-577 (ID-17996) (VS-CCA-2024-27)**

VS-CM-2025-8

Proposé par Claude Bouchard
Appuyé par Kevin Armstrong

CONSIDÉRANT que Belley J A Ent inc. 827, boulevard du Royaume Ouest, Chicoutimi, G7H 5B1, sollicite une demande auprès de la CPTAQ pour exclure de la zone agricole le lot 4 012 521 du cadastre du Québec sur une superficie de 2,74 hectares;

CONSIDÉRANT que la demande vise l'exclusion du lot 4 012 521 du cadastre du Québec sur une superficie de 2,74 hectares, afin de réaliser un projet d'habitation intégré comptant 12 immeubles de 8 logements et 3 immeubles de 16 logements;

CONSIDÉRANT que lot 4 012 521 du cadastre du Québec appartient à Belley J A Ent inc. et possède une superficie de 2,74 hectares;

CONSIDÉRANT que le projet vise un projet d'habitation intégré, et ce, sur les lots 4 012 521 et 4 012 522 du cadastre du Québec et en dehors du périmètre d'urbanisation de la Ville;

CONSIDÉRANT qu'une partie du lot 4 012 521 du cadastre du Québec possède un droit acquis en vertu de l'article 105 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 65.1 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles, le demandeur doit démontrer qu'il n'y a pas ailleurs dans le territoire de la municipalité régionale de comté et hors de la zone agricole un espace approprié disponible aux fins visées par la demande d'exclusion;

CONSIDÉRANT que la demande ne respecte pas le critère de l'article 65.1 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles;

CONSIDÉRANT qu'en vertu du schéma d'aménagement et de développement révisé de la Ville de Saguenay, le potentiel de développement résidentiel à l'intérieur des périmètres d'urbanisation correspond à une disponibilité de terrains sur un horizon de plus de 20 ans;

CONSIDÉRANT qu'une demande de modification au schéma d'aménagement et de développement de la Ville est nécessaire afin d'agrandir le périmètre urbain et de modifier la grande affectation;

CONSIDÉRANT qu'une demande de modification au plan d'urbanisme et au règlement de zonage de la Ville est nécessaire afin d'assurer la concordance

Conseil municipal du 14 janvier 2025

avec la modification au schéma d'aménagement et de développement révisé;

CONSIDÉRANT que le lot 4 012 521 du cadastre du Québec représente une terre agricole de qualité disposant d'une superficie intéressante pour l'agriculture;

CONSIDÉRANT que le potentiel de développement résidentiel sur le lot 4 012 522 du cadastre du Québec peut être maximisé sans empiètement sur le lot en zone agricole;

CONSIDÉRANT les documents déposés avec la demande;

À CES CAUSES, il est résolu:

QUE la Ville de Saguenay n'appuie pas la demande de Belley J A Ent inc., 827, boulevard du Royaume Ouest, Chicoutimi, G7H 5B1, sollicitant une demande auprès de la CPTAQ pour exclure de la zone agricole le lot 4 012 521 du cadastre du Québec sur une superficie de 2,74 hectares.

Adoptée à l'unanimité.

4.8 COMMISSION DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DU GÉNIE ET DE L'URBANISME – RAPPORT DE LA RÉUNION DU 16 DÉCEMBRE 2024

VS-CM-2025-9

Proposé par Raynald Simard
Appuyé par Mireille Jean

QUE ce conseil ratifie le rapport de la réunion tenue le 16 décembre 2024 par la commission de l'aménagement du territoire, du génie et de l'urbanisme de la Ville de Saguenay.

Adoptée à l'unanimité.

5. AVIS DE MOTION

5.1 PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO VS-R-2021-87 AYANT POUR OBJET DE CRÉER UNE RÉSERVE FINANCIÈRE AFIN DE POURVOIR AUX CAPITAUX NÉCESSAIRES AU FONCTIONNEMENT D'UN PROGRAMME D'AUTO- ASSURANCE

5.1.1 AVIS DE MOTION

Le conseiller Marc Bouchard donne avis qu'à une séance subséquente de ce conseil, il proposera ou fera proposer pour adoption un règlement modifiant le règlement numéro VS-R-2021-87 ayant pour objet de créer une réserve financière afin de pourvoir aux capitaux nécessaires au fonctionnement d'un programme d'auto-assurance.

Un projet de règlement a été déposé et présenté et les prescriptions de l'article 356 de Loi sur les cités et villes ayant été satisfaites.

6. ADOPTION DE RÈGLEMENT

**6.1 RÈGLEMENT NUMÉRO VS-RU-2025-1 AYANT POUR
OBJET DE MODIFIER LE RÈGLEMENT DU PLAN
D'URBANISME NUMÉRO VS-R-2012-2 DE LA VILLE DE
SAGUENAY (ARP-288)**

VS-CM-2025-10

Proposé par Mireille Jean
Appuyé par Raynald Simard

CONSIDÉRANT que le projet de règlement ayant pour objet de modifier le règlement du plan d'urbanisme numéro VS-R-2012-2 de la Ville de Saguenay (ARP-288) a fait l'objet d'une consultation publique et que la Ville n'a reçu aucun commentaire;

À CETTE CAUSE, il est résolu :

QUE le règlement ayant pour objet de modifier le règlement du plan d'urbanisme numéro VS-R-2012-2 de la Ville de Saguenay (ARP-288), soit adopté comme règlement numéro VS-RU-2025-1 de la Ville de Saguenay, tel que déposé par l'assistant-greffier.

QUE les prescriptions de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes ont été satisfaites;

ET QUE l'entrée en vigueur du règlement soit soumise aux prescriptions de la Loi.

Adoptée à l'unanimité.

**6.2 RÈGLEMENT NUMÉRO VS-RU-2025-2 AYANT POUR
OBJET DE MODIFIER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE
NUMÉRO VS-R-2012-3 DE LA VILLE DE SAGUENAY
POUR ASSURER LA CONCORDANCE AVEC LE PLAN
D'URBANISME (ZONES 28560 ET 63540, SECTEUR DU
BOULEVARD DE TADOUSSAC PRÈS DE
L'INTERSECTION DE LA RUE ANNA À CANTON
TREMBLAY) (ARS-1684)**

VS-CM-2025-11

Proposé par Mireille Jean
Appuyé par Raynald Simard

CONSIDÉRANT que le projet de règlement ayant pour objet de modifier le règlement de zonage numéro VS-R-2012-3 de la Ville de Saguenay pour assurer la concordance avec le plan d'urbanisme (zones 28560 et 63540, secteur du boulevard de Tadoussac près de l'intersection de la rue Anna à Canton Tremblay) (ARS-1684) a fait l'objet d'une consultation publique et que la Ville n'a reçu aucun commentaire;

À CETTE CAUSE, il est résolu :

QUE le règlement ayant pour objet de modifier le règlement de zonage numéro VS-R-2012-3 de la Ville de Saguenay pour assurer la concordance avec le plan d'urbanisme (zones 28560 et 63540, secteur du boulevard de Tadoussac près de l'intersection de la rue Anna à Canton Tremblay) (ARS-1684), soit adopté comme règlement numéro VS-RU-2025-2 de la Ville de Saguenay, tel que déposé

par l'assistant-greffier.

QUE les prescriptions de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes ont été satisfaites;

ET QUE l'entrée en vigueur du règlement soit soumise aux prescriptions de la Loi.

Adoptée à l'unanimité.

**6.3 RÈGLEMENT NUMÉRO VS-RU-2025-3 AYANT POUR
OBJET DE MODIFIER LE RÈGLEMENT DU PLAN
D'URBANISME NUMÉRO VS-R-2012-2 DE LA VILLE DE
SAGUENAY (ARP-289)**

VS-CM-2025-12

Proposé par Mireille Jean
Appuyé par Jean-Marc Crevier

CONSIDÉRANT que le projet de règlement ayant pour objet de modifier le règlement du plan d'urbanisme numéro VS-R-2012-2 de la Ville de Saguenay (ARP-289) a fait l'objet d'une consultation publique et que la Ville n'a reçu aucun commentaire;

À CETTE CAUSE, il est résolu :

QUE le règlement ayant pour objet de modifier le règlement du plan d'urbanisme numéro VS-R-2012-2 de la Ville de Saguenay (ARP-289), soit adopté comme règlement numéro VS-RU-2025-3 de la Ville de Saguenay, tel que déposé par l'assistant-greffier.

QUE les prescriptions de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes ont été satisfaites;

ET QUE l'entrée en vigueur du règlement soit soumise aux prescriptions de la Loi.

Adoptée à l'unanimité.

**6.4 RÈGLEMENT NUMÉRO VS-RU-2025-4 AYANT POUR
OBJET DE MODIFIER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE
NUMÉRO VS-R-2012-3 DE LA VILLE DE SAGUENAY
POUR ASSURER LA CONCORDANCE AVEC LE PLAN
D'URBANISME (ZONES 22790 ET 22792, SECTEUR DE LA
RUE OCTAVE À JONQUIÈRE) (ARS-1687)**

VS-CM-2025-13

Proposé par Mireille Jean
Appuyé par Jean-Marc Crevier

CONSIDÉRANT que le projet de règlement ayant pour objet de modifier le règlement de zonage numéro VS-R-2012-3 de la Ville de Saguenay pour assurer la concordance avec le plan d'urbanisme (zones 22790 et 22792, secteur de la rue Octave à Jonquièrre) (ARS-1687) a fait l'objet d'une consultation publique et que la Ville n'a reçu aucun commentaire;

À CETTE CAUSE, il est résolu :

Conseil municipal du 14 janvier 2025

QUE le règlement ayant pour objet de modifier le règlement de zonage numéro VS-R-2012-3 de la Ville de Saguenay pour assurer la concordance avec le plan d'urbanisme (zones 22790 et 22792, secteur de la rue Octave à Jonquière) (ARS-1687), soit adopté comme règlement numéro VS-RU-2025-4 de la Ville de Saguenay, tel que déposé par l'assistant-greffier.

QUE les prescriptions de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes ont été satisfaites;

ET QUE l'entrée en vigueur du règlement soit soumise aux prescriptions de la Loi.

Adoptée à l'unanimité.

6.5 RÈGLEMENT NUMÉRO VS-RU-2025-5 AYANT POUR OBJET DE MODIFIER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO VS-R-2012-3 DE LA VILLE DE SAGUENAY POUR APPORTER DES CORRECTIONS À CERTAINES EXIGENCES RÉGLEMENTAIRES (ARS-1694)

VS-CM-2025-14

Proposé par Kevin Armstrong
Appuyé par Martin Harvey

CONSIDÉRANT que le projet de règlement ayant pour objet de modifier le règlement de zonage numéro VS-R-2012-3 de la Ville de Saguenay pour apporter des corrections à certaines exigences réglementaires (ARS-1694) a fait l'objet d'une consultation publique et que la Ville a reçu des commentaires de citoyens;

À CETTE CAUSE, il est résolu :

QUE le règlement ayant pour objet de modifier le règlement de zonage numéro VS-R-2012-3 de la Ville de Saguenay pour apporter des corrections à certaines exigences réglementaires (ARS-1694), soit adopté comme règlement numéro VS-RU-2025-5 de la Ville de Saguenay, tel que déposé par l'assistant-greffier.

QUE les prescriptions de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes ont été satisfaites;

ET QUE l'entrée en vigueur du règlement soit soumise aux prescriptions de la Loi.

Adoptée à l'unanimité.

6.6 RÈGLEMENT NUMÉRO VS-R-2025-6 CONCERNANT LA PRÉVENTION DES INCENDIES ET ABROGEANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO VS-R-2015-132

VS-CM-2025-15

Proposé par Kevin Armstrong
Appuyé par Michel Thiffault

QUE le règlement concernant la prévention des incendies et abrogeant le règlement numéro VS-R-2015-132, soit adopté comme règlement numéro VS-R-2025-6 de la Ville de Saguenay, tel que déposé par l'assistant-greffier.

QUE les prescriptions de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes ont été

satisfaites;

ET QUE l'entrée en vigueur du règlement soit soumise aux prescriptions de la Loi.

Adoptée à l'unanimité.

**6.7 RÈGLEMENT NUMÉRO VS-R-2025-7 AYANT POUR
OBJET DE MODIFIER LE RÈGLEMENT NUMÉRO VS-R-
2014-53 CONCERNANT LES LIMITES DE VITESSE SUR LE
TERRITOIRE DE LA VILLE DE SAGUENAY**

VS-CM-2025-16

Proposé par Jacques Cleary
Appuyé par Michel Tremblay

QUE le règlement ayant pour objet de modifier le règlement numéro VS-R-2014-53 concernant les limites de vitesse sur le territoire de la Ville de Saguenay soit adopté comme règlement numéro VS-R-2025-7 de la Ville de Saguenay, tel que déposé par l'assistant-greffier.

QUE les prescriptions de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes ont été satisfaites;

ET QUE l'entrée en vigueur du règlement soit soumise aux prescriptions de la Loi.

Adoptée à l'unanimité.

**6.8 RÈGLEMENT NUMÉRO VS-R-2025-8 AYANT POUR
OBJET DE MODIFIER LE RÈGLEMENT NUMÉRO VS-R-
2018-122 RELATIF AU TRAITEMENT DES ÉLUS
MUNICIPAUX**

La Mairesse, Julie Dufour, présente le règlement.

VS-CM-2025-17

Proposé par Julie Dufour
Appuyé par Michel Tremblay

QUE le règlement ayant pour objet de modifier le règlement numéro VS-R-2018-122 relatif au traitement des élus municipaux soit adopté comme règlement numéro VS-R-2025-8 de la Ville de Saguenay, tel que déposé par l'assistant-greffier.

QUE l'avis public prescrit par l'article 7 de la Loi sur les traitements des élus a été publié le 12 décembre 2024;

QUE les prescriptions de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes ont été satisfaites;

ET QUE l'entrée en vigueur du règlement soit soumise aux prescriptions de la Loi.

Adoptée à l'unanimité.

**6.9 RÈGLEMENT NUMÉRO VS-R-2025-9 AYANT POUR
OBJET DE DÉCRÉTER DES HONORAIRES**

**PROFESSIONNELS ET DES TRAVAUX
D'AMÉNAGEMENT À LA PLACE DES SPECTACLES DE
LA ZONE PORTUAIRE ET D'APPROPRIER LES DENIERS
À CETTE FIN EN VERTU D'UN EMPRUNT AU MONTANT
DE 1 000 000 \$ - RETIRÉ.**

7. DÉCRETS DE TRAVAUX – RÉGLEMENTS D'EMPRUNTS

**7.1 RÉGLEMENT VS-R-2023-16 – TRAVAUX
D'AMÉNAGEMENT DE PARCS, ESPACES VERTS ET
MOBILIERS URBAINS, DE LIEUX PUBLICS,
D'AMÉNAGEMENT DE QUAIS ET D'OUVRAGES DE
PROTECTION, DE STATIONNEMENTS, DE RÉFECTION
ET CONSTRUCTION DE BÂTIMENTS, RÉFECTION ET
AMÉNAGEMENT DE FEUX DE CIRCULATION ET DE
TRAVERSES PIÉTONNIÈRES - MODIFICATION DE LA
RÉSOLUTION VS-CM-2023-155**

VS-CM-2025-18

Proposé par Carl Dufour
Appuyé par Kevin Armstrong

CONSIDÉRANT que le règlement d'emprunt VS-R-2023-16 décrète des travaux d'aménagement d'un sentier à la chute du Carré Davis et qu'il y a lieu de la modifier pour y prévoir un nouveau projet;

CONSIDÉRANT l'existence de la résolution VS-CM-2023-155 et qu'il y a lieu de la modifier pour s'ajuster aux nouvelles priorités;

À CES CAUSES, il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay modifie la résolution VS-CM-2023-155 de la façon suivante :

# item PTI	Description	Montant initial	Nouveau montant
650-00335	Sentier chute Carré Davis, arr. de Jonquière	100 000 \$	0 \$
	Placette secteur Arvida	0 \$	100 000 \$

S'il advient que le montant d'une appropriation indiquée dans le présent décret est plus élevé que les dépenses effectivement faites en regard de cette dernière, l'excédent pourra être utilisé pour payer toutes les dépenses décrétées et dont l'estimation s'avérerait insuffisante.

Adoptée à l'unanimité.

8. AFFAIRES GÉNÉRALES

**8.1 OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE SAGUENAY
(OMH) – BUDGET RÉVISÉ 2024**

VS-CM-2025-19

Proposé par Michel Potvin

Conseil municipal du 14 janvier 2025

Appuyé par Michel Tremblay

CONSIDÉRANT que la Société d'habitation du Québec a accepté le budget révisé 2024 de l'Office municipal d'habitation de Saguenay en date du 2 décembre 2024.

À CETTE CAUSE, il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay approuve le budget révisé 2024 de l'Office municipal d'habitation de Saguenay au montant de 826 747 \$.

Adoptée à l'unanimité.

8.2 ADOPTION DU PLAN DE MOBILITÉ DURABLE INTÉGRÉE

VS-CM-2025-20

Proposé par Mireille Jean
Appuyé par Marc Bouchard

CONSIDÉRANT que la Ville de Saguenay souhaite favoriser le recours aux modes de déplacement actif et collectif sur son territoire;

CONSIDÉRANT que le Plan de mobilité durable intégrée (PMDI) est un outil de planification qui permet à la Ville de Saguenay d'affirmer son leadership en matière de mobilité durable et de se doter d'une stratégie afin de favoriser l'utilisation des modes de déplacement actifs et collectifs sur son territoire ;

CONSIDÉRANT que le PMDI s'appuie sur de nombreuses rencontres et démarches participatives ayant permis la collaboration de plusieurs élus, services municipaux, partenaires et citoyens;

CONSIDÉRANT que le PMDI répond à plusieurs objectifs de la planification stratégique de la Ville, notamment d'« offrir aux citoyens un accès équitable à des milieux qui favorisent le développement et le maintien de saines habitudes de vie » et d'« assurer l'accessibilité, la proximité et la qualité des services ». Il s'inscrit également en cohérence avec la vision et les orientations du Schéma d'aménagement et de développement tout en s'arrimant à plusieurs démarches de planification en cours telles que le Plan climat, le Plan directeur vélo et le Plan d'urbanisme;

CONSIDÉRANT que la Commission de l'aménagement du territoire, du génie et de l'urbanisme a recommandé le projet lors de sa présentation le 16 décembre 2024;

À CES CAUSES, il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay adopte le Plan de mobilité durable intégrée.

Adoptée à l'unanimité.

8.3 MODIFICATION 1 À L'ACCORD DE CONTRIBUTION ENTRE SA MAJESTÉ LE ROI DU CHEF DU CANADA ET LA VILLE DE SAGUENAY POUR L'INSTALLATION ET LE FONCTIONNEMENT D'UNITÉS DE TRAITEMENT TEMPORAIRES EN LIEN AVEC LA PRÉSENCE DE PFAS DANS L'EAU POTABLE DE L'ARRONDISSEMENT DE LA BAIE

Conseil municipal du 14 janvier 2025

VS-CM-2025-21

Proposé par Raynald Simard
Appuyé par Jean Tremblay

CONSIDÉRANT l'accord de contribution signé le 18 mars 2024 ;

CONSIDÉRANT les dépassements de coûts relatifs au fonctionnement des unités de traitement temporaires occasionnés par les changements plus fréquents de résine, entre autres ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de revoir la répartition annuelle des estimations des coûts de l'annexe 1 de l'accord ;

CONSIDÉRANT que l'article 21.4 « *Durée, résiliation et modifications* » permet de modifier l'accord pour ajuster le profil de financement.

À CES CAUSES, il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay autorise la mairesse, ou en cas d'absence le maire suppléant, à signer la modification 1 de l'accord de contribution entre sa Majesté le Roi du chef du Canada et la Ville de Saguenay pour l'installation et le fonctionnement d'unités de traitement temporaires.

Adoptée à l'unanimité.

8.4 TAXE SUR L'ESSENCE ET CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ 2019-2024) / APPROBATION DE LA PROGRAMMATION DE TRAVAUX FINALE

VS-CM-2025-22

Proposé par Marc Bouchard
Appuyé par Kevin Armstrong

CONSIDÉRANT que la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2024;

CONSIDÉRANT que la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

À CES CAUSES, il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle.

QUE la Ville de Saguenay s'engage à être seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des ou à la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2024.

QUE la Ville de Saguenay approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation finale ci-jointe et de tous autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la

Conseil municipal du 14 janvier 2025

contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

QUE la Ville de Saguenay s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme.

QUE la Ville de Saguenay s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution.

ET QUE la Ville de Saguenay atteste par la présente résolution que le programme de travaux ci-joint comporte des coûts réalisés véridiques.

Adoptée à l'unanimité.

8.5 CONTACT NATURE RIVIÈRE-À-MARS – RENOUVELLEMENT CONVENTION DE GESTION ET D'OCCUPATION 2025

VS-CM-2025-23

Proposé par Michel Potvin
Appuyé par Martin Harvey

CONSIDÉRANT que la convention de gestion et d'occupation entre Contact Nature Rivière-à-Mars et la Ville de Saguenay doit être renouvelée annuellement en vertu de la *Loi sur les cités et villes* ;

CONSIDÉRANT les expériences positives des dernières années avec Contact Nature Rivière-à-Mars pour la gestion des sites qui leur ont été confiés et que l'organisme désire poursuivre dans le même sens ;

CONSIDÉRANT que l'organisme est reconnu par la Ville de Saguenay (VS-CE-2020-974) ;

CONSIDÉRANT que la convention de gestion et d'occupation a été vérifiée par le Service du greffe en date du 18 novembre 2024 ;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 573.3. al.1 (2.3.) de la *Loi sur les cités et villes*, le présent protocole peut être conclu de gré à gré ;

CONSIDÉRANT que la Ville de Saguenay contribue pour plus de 100 000 \$ en honoraires de gestion pour l'organisme ;

CONSIDÉRANT que les montants de 234 883 \$ plus les taxes (honoraires) et de 24 068 \$ (subvention) sont disponibles au budget 7500530 ;

CONSIDÉRANT que lors de la rencontre de la Commission des sports et du plein air du 28 novembre 2024, les membres se sont dits favorables à cette demande ;

À CES CAUSES, il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay accepte le renouvellement de la convention de gestion et d'occupation avec Contact Nature Rivière-à-Mars pour une durée d'un an débutant rétroactivement le 1^{er} janvier 2025 pour se terminer le 31 décembre 2025 ;

QUE la chef de division sports et plein air et la conseillère plein air au sein du Service de la culture, des sports et de la vie communautaire, soient autorisées à signer la convention de gestion et d'occupation pour et au nom de la Ville de Saguenay ;

ET QUE les fonds requis soient puisés à même le budget 7500530.

Adoptée à l'unanimité.

**8.6 LA RUBRIQUE – CONTRAT DE SERVICES TECHNIQUES
DE LA SALLE PIERRETTE-GAUDREULT**

VS-CM-2025-24

Proposé par Marc Bouchard
Appuyé par Raynald Simard

CONSIDÉRANT que la Ville de Saguenay ne dispose pas des ressources professionnelles nécessaires pour opérer la salle Pierrette-Gaudreault ;

CONSIDÉRANT que La Rubrique possède l'expertise en gestion de lieu de diffusion et dispose des ressources humaines qualifiées pour combler les besoins en services techniques et frais de coordination pour 2025 pour la salle Pierrette-Gaudreault ;

CONSIDÉRANT que le contrat à signer a été vérifié par le Service du greffe en date du 3 décembre 2024 ;

CONSIDÉRANT que la grille tarifaire a été modifiée en fonction de l'indice des prix à la consommation ;

CONSIDÉRANT que les sommes nécessaires à la réalisation de ce mandat, soit 97 000 \$ plus taxes, sont disponibles à même le budget du Service de la culture, des sports et de la vie communautaire ;

À CES CAUSES, il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay autorise le directeur du Service de la culture, des sports et de la vie communautaire à signer un contrat de services techniques et frais de coordination avec La Rubrique, pour un montant de 97 000 \$ plus taxes;

QUE les fonds soient puisés à même le budget 7000102;

Adoptée à l'unanimité.

**8.7 CENTRE MULTISERVICE DE SHIPSHAW – ADDENDA À
LA CONVENTION DE GESTION ET D'OCCUPATION**

VS-CM-2025-25

Proposé par Claude Bouchard
Appuyé par Carl Dufour

CONSIDÉRANT que le Centre multiservice de Shipshaw est sous convention de gestion et d'occupation avec la Ville de Saguenay (VS-CE-2021-818 modifiée par VS-CE-2021-1051) ;

CONSIDÉRANT que le Service de la culture, des sports et de la vie communautaire a réévalué, en 2024, le montant nécessaire pour l'exploitation de la patinoire dans un souci d'équité en faisant passer le montant des honoraires pour l'exploitation d'une patinoire extérieure à 10 750 \$ plus les taxes applicables (VS-CE-2024-78) ;

CONSIDÉRANT l'intérêt du Centre multiservice de Shipshaw d'assurer la continuité de l'opération de la patinoire située au 4100 rue des Ormes pour la saison 2024-2025 ;

Conseil municipal du 14 janvier 2025

CONSIDÉRANT que les fonds sont disponibles au budget 7500311 ;

CONSIDÉRANT que lors de la rencontre de la Commission des sports et du plein air du 28 novembre 2024 les membres se sont dits favorables à cette demande ;

CONSIDÉRANT que l'addenda a été vérifié par le Service du greffe en date du 13 décembre 2024 ;

À CES CAUSES, il est résolu:

QUE la Ville de Saguenay autorise la conseillère communautaire et la chef de division communautaire et développement social au sein du Service de la culture, des sports et de la vie communautaire à signer pour et au nom de la Ville de Saguenay un addenda à la convention de gestion et d'occupation avec le Centre multiservice de Shipshaw pour ajuster les honoraires associées à l'opération de la patinoire extérieure du Centre multiservice de Shipshaw, portant ainsi le montant annuel à 10 750 \$ plus les taxes applicables ;

ET QUE les fonds requis soient puisés à même le budget 7500311 - 24190

Adoptée à l'unanimité.

8.8 ENTENTE DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL 2025-2027 – AUTORISATION DE DÉPÔT ET DE SIGNATURE

VS-CM-2025-26

Proposé par Marc Bouchard

Appuyé par Michel Potvin

CONSIDÉRANT le Programme Ententes de développement culturel municipales et régionales du ministère de la Culture et des Communications;

CONSIDÉRANT que le ministère de la Culture et des Communications a confirmé une contribution financière de 663 872 \$ pour la conclusion d'une Entente de développement culturel 2025-2027 avec la Ville de Saguenay;

CONSIDÉRANT que la part de la Ville de Saguenay, soit 362 380 \$ par année, est prévue au budget 2025 du Service de la culture, des sports et de la vie communautaire et sera prévue pour les années 2026 et 2027 ;

CONSIDÉRANT la nécessité de signer le document « Conditions d'octroi de l'aide financière » et de déposer un plan d'action ;

CONSIDÉRANT que la convention a été vérifiée par le Service du greffe en date du 12 décembre 2024 ;

À CES CAUSES, il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay autorise la mairesse, ou en cas d'absence le suppléant, et la greffière, ou en cas d'absence l'assistant-greffier, à signer le document « Conditions d'octroi de l'aide financière » qui fera office de convention d'aide financière intervenue avec le ministère de la Culture et des Communications dans le cadre du Programme Ententes de développement culturel municipales et régionales ;

QUE la chef de division arts, culture et bibliothèques au sein du Service de la culture, des sports et de la vie communautaire soit autorisée à déposer le plan d'action requis par le ministère de la Culture et des Communications pour conclure la demande d'aide financière.

ET QUE les fonds soient puisés à même le budget 7000170.

Adoptée à l'unanimité.

**8.9 RÉSOLUTION D'APPUI À LA MRC LAC-ST-JEAN-EST
POUR LA RÉALISATION DES TRAVAUX SYLVICOLES
NON COMMERCIAUX**

VS-CM-2025-27

Proposé par Claude Bouchard
Appuyé par Martin Harvey

CONSIDÉRANT que la MRC Lac-St-Jean-Est a été aux prises avec la tordeuse des bourgeons de l'épinette (TBE) au cours des dernières années;

CONSIDÉRANT que la MRC a bénéficié d'un programme d'aide financière du gouvernement du Québec pour l'aménagement des strates de coupe de récupération afin de s'assurer du plein rendement forestier de ces superficies;

CONSIDÉRANT que la fin du programme est atteinte;

CONSIDÉRANT que la MRC Lac-St-Jean-Est a besoin d'aide financière pour entretenir les plantations et ainsi s'assurer que les investissements sylvicoles pourront atteindre le plein rendement;

CONSIDÉRANT que la MRC Lac-St-Jean-Est demande la reconduction du programme pour la période 2025 à 2030 inclusivement;

À CES CAUSES, il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay appuie la demande de la MRC Lac-St-Jean-Est dans sa demande d'aide financière pour la réalisation de travaux sylvicoles sur ses terres publiques intramunicipales (TPI), au gouvernement du Québec, pour la période 2025-2030 inclusivement.

QUE la directrice du Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme soit autorisée à transmettre le tout à la MRC Lac-St-Jean-Est.

Adoptée à l'unanimité.

8.10 APPUI AU PROJET «POP-UP MOB» D'EURÊKO!

VS-CM-2025-28

Proposé par Raynald Simard
Appuyé par Jacques Cleary

CONSIDÉRANT que l'organisme Eurêko ! souhaite déployer le projet « Pop-Up Mob » sur le territoire du Saguenay-Lac-Saint-Jean;

CONSIDÉRANT qu'Eurêko ! demande l'appui de la Ville de Saguenay pour le dépôt d'une demande d'aide financière au Fonds santé durable et bien-être des communautés (FSDBEC) pour mener ce projet;

CONSIDÉRANT que le projet « Pop-Up Mob » vise à déployer une remorque mobile d'éducation et de sensibilisation à la mobilité durable sur le territoire régional;

CONSIDÉRANT que le principal territoire visé par le projet « Pop-Up Mob » sera celui de la Ville de Saguenay;

Conseil municipal du 14 janvier 2025

CONSIDÉRANT qu'Eurêko ! sollicite une participation de la Ville au projet à hauteur de 70 heures réparties sur trois ans;

CONSIDÉRANT que le projet d'Eurêko ! s'inscrit en cohérence avec plusieurs démarches de planification en cours telles que le Plan de mobilité durable intégrée et le Plan directeur vélo;

À CES CAUSES, il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay appuie la demande d'aide financière de l'organisme Eurêko! au Fonds santé durable et bien-être des communautés (FSDBEC) afin de mettre sur pied le projet « Pop-Up Mob »;

QUE la Ville de Saguenay s'engage à collaborer au projet en dégageant un membre du personnel pour participer à des rencontres à hauteur de 70 heures réparties sur trois ans.

QUE la participation financière de la Ville au projet sera évaluée à la suite de la confirmation de l'obtention de la subvention par Eurêko ! pour le projet.

ET QUE la directrice du Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme, ou en cas d'absence son remplaçant, soit autorisée à signer tous les documents requis pour donner plein effet à la présente décision.

Adoptée à l'unanimité.

8.11 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU FONDS MUNICIPAL VERT PAR EURÊKO ! – PROJET DE VERDISSEMENT DANS LES MILIEUX SCOLAIRES ET DES GARDERIES – APPUI DE LA VILLE DE SAGUENAY

VS-CM-2025-29

Proposé par Raynald Simard
Appuyé par Jean-Marc Crevier

CONSIDÉRANT qu'EURÊKO coordonne l'initiative Canopée et biodiversité Saguenay qui vise à poser des actions concrètes pour créer des milieux de vie favorables à la santé des citoyens et augmenter leur résilience face aux impacts des changements climatiques;

CONSIDÉRANT que ces actions sont réalisées prioritairement auprès des populations plus vulnérables aux impacts des changements climatiques afin qu'ils puissent bénéficier des nombreux effets positifs sur la santé et sur l'environnement qui en découleront;

CONSIDÉRANT que pour le présent projet, Eurêko ! a ciblé les jeunes, de 1 à 18 ans, comme clientèle prioritaire et que les actions de verdissement seront réalisées dans les milieux de vie quotidienne des jeunes, soient quatre garderies, quatre écoles et les deux Centres de services scolaire;

CONSIDÉRANT que pour déposer leur demande, Eurêko ! doit nécessairement obtenir l'accord de la Ville de Saguenay et que la Ville de Saguenay n'a aucun investissement à faire pour ce projet ;

CONSIDÉRANT que la demande d'aide financière de l'organisme au programme est de 260 000 \$;

CONSIDÉRANT que la demande a fait l'objet d'une présentation à la Commission de l'aménagement du territoire, du génie et de l'urbanisme le 16 décembre 2024 et que les membres sont en accord;

À CES CAUSES, il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay appuie le projet de verdissement mené par l'organisme EUREKO ;

ET QUE la Ville de Saguenay autorise Eurêko ! à déposer une demande d'aide financière au Fonds municipal vert d'un montant de 260 000\$ pour un projet totalisant 570 000\$.

Adoptée à l'unanimité.

8.12 DIVERS ORGANISMES – DEMANDE DE REMBOURSEMENT D'ASSURANCES

VS-CM-2025-30

Proposé par Michel Thiffault
Appuyé par Jean Tremblay

CONSIDÉRANT que le Service de la culture, des sports et de la vie communautaire a reçu des demandes de remboursement des primes d'assurance de la part de trois organismes;

CONSIDÉRANT que ces organismes reçoivent plus de 100 000 \$ de la Ville de Saguenay et que c'est donc le conseil municipal qui doit autoriser les paiements;

CONSIDÉRANT que ces organismes sont reconnus par la Ville de Saguenay;

CONSIDÉRANT que le Service de la culture, des sports et de la vie communautaire dispose du budget nécessaire pour acquitter ces paiements;

CONSIDÉRANT que les fonds requis sont disponibles au budget 7000000-24295;

À CES CAUSES, il est résolu:

QUE la Ville de Saguenay autorise les paiements suivants :

Organismes	Remboursement 2024	Remboursement 2025 demandé
Centre multiservice de Shipshaw	798,14 \$	840,00 \$
Contact Nature Rivière-à-Mars	15 188,59 \$	16 330,44 \$
Maison pour tous Saint-Jean-Eudes (glissade)	12 240,00 \$	12 390,00 \$
Total	28 226,73 \$	29 560,44 \$

ET QUE les fonds requis soient puisés à même le budget 7000000-24295.

Adoptée à l'unanimité.

8.13 LA SOCIÉTÉ DE GESTION DE LA ZONE PORTUAIRE DE CHICOUTIMI INC. – VERSEMENT 2025

VS-CM-2025-31

Proposé par Michel Potvin
Appuyé par Michel Tremblay

CONSIDÉRANT que la convention de gestion et d'occupation signée

Conseil municipal du 14 janvier 2025

jusqu'au 31 décembre 2024 avec La Société de Gestion de la Zone Portuaire de Chicoutimi inc. et entérinée par la résolution VS-CM-2022-35 est en cours de modification comme prévu par la résolution VS-CM-2024-575 ;

CONSIDÉRANT que le Service de la culture, des sports et de la vie communautaire est en analyse du financement de l'organisme comme demandé par le comité exécutif par la résolution VS-CE-2024-245 ;

CONSIDÉRANT que La Société de Gestion de la Zone Portuaire de Chicoutimi inc. est un organisme reconnu par la Ville de Saguenay;

CONSIDÉRANT que les montants à verser en honoraires et en subvention sont fixés annuellement selon les disponibilités financières de la Ville de Saguenay et confirmés lors de l'octroi de l'aide financière aux organismes;

CONSIDÉRANT que l'organisme a besoin de liquidités pour continuer ses opérations en attendant les conclusions de l'analyse et la signature de la nouvelle convention ;

CONSIDÉRANT que les fonds sont disponibles au budget 7000600 du Service de la culture, des sports et de la vie communautaire;

À CES CAUSES, il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay autorise le Service de la culture, des sports et de la vie communautaire à procéder aux versements, pour l'année 2025, selon les modalités ci-dessous :

La Société de Gestion de la Zone Portuaire de Chicoutimi inc.	Montant 2024	Montant 2025	Premier versement : Janvier 2025	Deuxième versement : Juillet 2025	Demier versement : Novembre 2025	Note
Honoraires de gestion du site de la Zone portuaire	377 318 \$ plus taxes applicables	377 318 \$ plus taxes applicables	226 390,80 \$ plus taxes applicables	113 195,40 \$ plus taxes applicables	37 731,80 \$ plus taxes applicables	Sur présentation de factures
Aide au fonctionnement du Parc Mille Lieux de la colline	1 025 000 \$	1 025 000 \$	615 000 \$	307 500 \$	102 500 \$	

QUE les deuxièmes et troisièmes versements soient faits aux dates mentionnées ci-dessus conditionnellement à la signature de la convention pour la gestion et l'occupation de la Zone portuaire de Chicoutimi.

ET QUE les sommes requises soient puisées à même le budget 7000600 du Service de la culture, des sports et de la vie communautaire;

Adoptée à l'unanimité.

8.14 SOUTIEN FINANCIER AUX ORGANISMES CULTURELS 2025 (PLUS DE 100 000 \$)

VS-CM-2025-32

Proposé par Michel Potvin
Appuyé par Jacques Cleary

CONSIDÉRANT que la Politique de reconnaissance des organismes a été adoptée par le conseil municipal le 4 juin 2018 (VS-CM-2018-309);

CONSIDÉRANT que la Politique de soutien aux organismes reconnus, volet

Conseil municipal du 14 janvier 2025

financier, a été acceptée lors de la séance du conseil municipal du 1^{er} avril 2019 (VS-CM-2019-184);

CONSIDÉRANT que les organismes reconnus ont déposé leur demande d'aide financière pour 2025;

CONSIDÉRANT que les critères d'attribution d'aide financière ont été approuvés par la Commission des arts, de la culture et du patrimoine;

CONSIDÉRANT que les membres de la Commission des arts, de la culture et du patrimoine se sont montrés favorables lors de la rencontre du 21 novembre 2024;

CONSIDÉRANT que les montants versés en aide financière de plus de 100 000 \$ doivent être présentés au conseil municipal;

À CES CAUSES, il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay confirme l'aide financière 2025 aux musées (pour les montants de 100 000 \$ et plus), comme présentée dans le tableau suivant :

Musées	Montant 2024	Montant 2025	1 ^{er} versement	2 ^e versement
Le Centre d'histoire Arvida	119 450 \$	119 450 \$	59 725 \$	59 725 \$
La Corporation du Musée du SLSJ et du site de La Pulperie	983 950 \$	1 300 000 \$	650 000 \$	650 000 \$
TOTAL	1 103 400 \$	1 419 450 \$	709 725 \$	709 725 \$

Adoptée à l'unanimité.

8.15 SOUTIEN FINANCIER AUX ORGANISMES D'ACTION COMMUNAUTAIRE POUR LE FONCTIONNEMENT 2025 (PLUS DE 100 000 \$)

VS-CM-2025-33

Proposé par Michel Potvin
Appuyé par Jacques Cleary

CONSIDÉRANT que la Politique de reconnaissance des organismes a été adoptée par le conseil municipal le 4 juin 2018 (VS-CM-2018-309);

CONSIDÉRANT que la Politique de soutien aux organismes reconnus, volet financier, a été acceptée lors de la séance du conseil municipal du 1^{er} avril 2019 (VS-CM-2019-184);

CONSIDÉRANT que les organismes reconnus ont déposé leur demande d'aide financière pour 2025;

CONSIDÉRANT que les critères d'attribution d'aide financière ont été approuvés par la Commission des services communautaires, de la vie de quartier et du développement social;

CONSIDÉRANT que les membres de la Commission des services communautaires, de la vie de quartier et du développement social se sont montrés favorables lors de la rencontre du 28 novembre 2024;

CONSIDÉRANT que les montants versés en aide financière de plus de 100 000 \$ doivent être présentés au conseil municipal;

Conseil municipal du 14 janvier 2025

CONSIDÉRANT que les fonds sont disponibles au budget 7000801 ;

À CES CAUSES, il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay autorise le Service de la culture, des sports et de la vie communautaire à procéder au versement l'aide financière 2025 aux organismes d'action communautaire (pour les montants de 100 000 \$ et plus), tel que présenté dans le tableau suivant :

Organismes	Montant 2024	Montant 2025
Maison d'accueil pour sans-abri de Chicoutimi inc.	106 000 \$	105 000 \$
Le Patro de Jonquière inc.	358 219 \$	344 597 \$
La Trajectoire Parents-Jeunes	100 000 \$	100 000 \$
TOTAL	564 219 \$	549 597 \$

ET QUE les fonds requis soient puisés à même le budget 7000801.

Adoptée à l'unanimité.

8.16 ESPACE CÔTÉ-COUR – SUBVENTION POUR LE PLAN FONCTIONNEL ET TECHNIQUE

VS-CM-2025-34

Proposé par Kevin Armstrong
Appuyé par Michel Thiffault

CONSIDÉRANT que la Ville de Saguenay a réservé, en 2020, la somme de 1,1 million de dollars au Plan Triennal d'Immobilisations (PTI) ;

CONSIDÉRANT que la première phase des rénovations patrimoniales incluant les travaux d'urgence sur la toiture est complétée ;

CONSIDÉRANT qu'en 2024, selon la résolution VS-CM-2024-455, le versement d'une subvention de 156 963\$ a été autorisé afin de procéder à l'embauche d'un chargé de projet pour assurer la coordination de l'élaboration d'un plan fonctionnel et technique et des travaux de la phase 2 des rénovations patrimoniales du bâtiment situé au 4014, rue de la Fabrique, arrondissement de Jonquière ;

CONSIDÉRANT que l'organisme doit procéder à l'élaboration d'un plan fonctionnel et technique pour compléter la demande de subvention dans le cadre du Programme d'aide aux immobilisations du ministère de la Culture et des Communications et que le montant des honoraires professionnels relatifs à ce projet est de 51 500\$ taxes incluses;

CONSIDÉRANT que selon la résolution VS-CM-2021-310, le règlement VS-R-2020-89 a été abrogé, le règlement VS-R-2021-18 a été modifié et le solde nécessaire aux travaux a été réservé à même l'excédent de fonctionnement non affecté ;

À CES CAUSES, il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay autorise le versement d'une subvention de 51 500\$ taxes incluses à Espace Côté-Cour afin de payer les honoraires professionnels relatifs à la réalisation du plan fonctionnel et technique pour la réalisation de la phase 2 des travaux de rénovation requis au bâtiment patrimonial situé au 4014, rue de la Fabrique de l'arrondissement de Jonquière ;

Conseil municipal du 14 janvier 2025

ET QUE les fonds requis soient puisés dans l'excédent affecté et transférés au poste budgétaire 7000100 – 29700 du Service de la culture, des sports et de la vie communautaire.

Adoptée à l'unanimité.

8.17 SUBVENTION 2025 – SERVICE DE TÉLÉPHONIE IP DES ORGANISMES

VS-CM-2025-35

Proposé par Michel Potvin
Appuyé par Marc Bouchard

CONSIDÉRANT que la Ville de Saguenay a procédé à la cession du contrat « 2021-396 – SERVICE TÉLÉPHONIQUE IP ORGANISMES » aux organismes bénéficiaires en date du 1^{er} février 2024;

CONSIDÉRANT qu'il est prévu dans l'acte de cession que le coût de la téléphonie soit versé annuellement aux organismes afin qu'ils en assument eux-mêmes la responsabilité;

CONSIDÉRANT que ces organismes reçoivent plus de 100 000 \$ de la Ville de Saguenay et que c'est donc le conseil municipal qui doit autoriser les paiements;

CONSIDÉRANT que ces organismes sont reconnus par la Ville de Saguenay;

CONSIDÉRANT que le Service de la culture, des sports et de la vie communautaire dispose du budget nécessaire pour acquitter ces paiements;

CONSIDÉRANT que les fonds requis sont disponibles au budget 7000000-29700;

À CES CAUSES, il est résolu:

QUE la Ville de Saguenay autorise les paiements suivants :

Organismes	Subvention 2024 (11 mois)	Subvention 2025 (12 mois)
Promotion Saguenay	12 430,00 \$	13 560,00 \$
Société de transport du Saguenay	6 740,00 \$	7 350,00 \$
Diffusion Saguenay	6 650,00 \$	7 250,00 \$
La Corporation du Musée du Saguenay Lac-Saint-Jean et du site de La Pulperie	3 770,00 \$	4 110,00 \$
Les Saguenéens Junior Majeur de Chicoutimi	2 140,00 \$	2 330,00 \$
Théâtre La Rubrique	1 300,00 \$	1 420,00 \$
Corporation St-François de Jonquière	600,00 \$	660,00 \$
Centre Multiservice de Shipshaw	510,00 \$	550,00 \$
Total	34 140,00 \$	37 230,00 \$

ET QUE les fonds requis soient puisés à même le budget 7000000-29700.

Adoptée à l'unanimité.

8.18 CONSEIL DES ARTS DE SAGUENAY – VERSEMENT D'UNE SUBVENTION D'APPARIEMENT

Conseil municipal du 14 janvier 2025

VS-CM-2025-36

Proposé par Marc Bouchard
Appuyé par Raynald Simard

CONSIDÉRANT le protocole d'entente intervenu entre la Ville de Saguenay et le Conseil des arts de Saguenay en 2024 (VS-CM-2024-230);

CONSIDÉRANT que le protocole prévoit la clause d'appariement suivante : « le Conseil des arts pourra annuellement présenter à la Ville une demande d'aide financière supplémentaire, basée sur les résultats obtenus au cours de l'année précédente dans l'obtention de dons, dans un rapport d'un dollar (1 \$) pour un dollar (1 \$) »;

CONSIDÉRANT que les dons récoltés, en 2023, par le Conseil des arts de Saguenay, totalisent 12 000 \$;

CONSIDÉRANT que les pièces justificatives ont été vérifiées par le Service de la culture, des sports et de la vie communautaire;

CONSIDÉRANT que les fonds requis seront transférés du Fonds des arts au budget 7000180 du Service de la culture, des sports et de la vie communautaire;

À CES CAUSES, il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay verse au Conseil des arts de Saguenay une subvention d'appariement de 12 000 \$;

ET QUE les fonds requis soient puisés au Fonds des arts et transférés à même le budget du Service de la culture, des sports et de la vie communautaire (7000180).

Adoptée à l'unanimité.

8.19 CORPORATIONS DES CENTRES-VILLES – HONORAIRES D'ANIMATION 2025

VS-CM-2025-37

Proposé par Carl Dufour
Appuyé par Claude Bouchard

CONSIDÉRANT que l'animation des centres-villes est confiée aux cinq corporations des centres-villes dans leur secteur respectif;

CONSIDÉRANT que des démarches sont en cours pour la révision du mandat des corporations des centres-villes et de leur structure et que leurs contrats n'ont pas été renouvelés au 1^{er} janvier 2023;

CONSIDÉRANT que l'organisme Centres-Villes Saguenay inc. a été créé pour regrouper les cinq corporations existantes et qu'il débutera ses opérations en 2025;

CONSIDÉRANT que le Service de la culture, des sports et de la vie communautaire et Promotion Saguenay travaillent à la rédaction d'un contrat de dynamisation tripartite à intervenir en 2025 avec Centres-Villes Saguenay inc.;

CONSIDÉRANT que, selon la résolution VS-CM-2022-595 qui confirme qu'à partir de janvier 2023 et jusqu'à la signature de nouveaux contrats, le paiement des honoraires d'animation sera versé aux cinq corporations par la Ville de Saguenay, sur présentation de factures mensuelles, au prorata du montant annuel qui est prévu au budget 2025 du Service de la culture, des sports et de la vie communautaire;

Conseil municipal du 14 janvier 2025

CONSIDÉRANT que les honoraires doivent être versés aux corporations existantes afin qu'elles puissent poursuivre leurs activités en attendant la signature du contrat de dynamisation avec Centres-villes Saguenay inc.;

CONSIDÉRANT que les sommes nécessaires sont disponibles au budget 7000600;

À CES CAUSES, il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay autorise le Service de la culture, des sports et de la vie communautaire à procéder aux versements des honoraires d'animation, selon les modalités prévues ci-dessous:

Organisme	Montant 2025 maximal	Modalités
Corporation Centre-Ville de La Baie	20 003,01 \$ plus taxes applicables	Versements mensuels (janvier, février et mars) de 6 666,67 \$ plus taxes applicables, sur présentation de factures
Corporation Centre-Ville d'Arvida	17 499,99 \$ plus taxes applicables	Versements mensuels (janvier, février et mars) de 5 833,33 \$ plus taxes applicables, sur présentation de factures
L'Association des centres-villes de Chicoutimi	48 750 \$ plus taxes applicables	Versements mensuels (janvier, février et mars) de 16 250 \$ plus taxes applicables, sur présentation de factures
Partenaires Centre-Ville de Jonquière (PCVJ)	17 499,99 \$ plus taxes applicables	Versements mensuels (janvier, février et mars) de 5 833,33 \$ plus taxes applicables, sur présentation de factures
Vitalisation de Kénogami (CVK)	17 499,99 \$ plus taxes applicables	Versements mensuels (janvier, février et mars) de 5 833,33 \$ plus taxes applicables, sur présentation de factures

QUE les versements mensuels aux cinq corporations prendront fin à la signature du contrat de dynamisation avec Centres-Villes Saguenay inc.;

ET QUE les sommes nécessaires soient puisées à même le budget 7000600.

Adoptée à l'unanimité.

8.20 HONORAIRES DE GESTION 2025 DES ORGANISMES SPORTIFS ET DE PLEIN AIR SOUS CONVENTION/PROTOCOLE (100 000 \$ ET PLUS)

VS-CM-2025-38

Proposé par Michel Thiffault
Appuyé par Claude Bouchard

CONSIDÉRANT que certains organismes reconnus en sport et plein air sont déjà sous entente avec des conventions de gestion et que la Ville de Saguenay s'engage à leur verser annuellement des honoraires de gestion selon les disponibilités et les orientations budgétaires votées;

Conseil municipal du 14 janvier 2025

CONSIDÉRANT que tous ces organismes sont reconnus par la Ville de Saguenay;

CONSIDÉRANT que les montants sont prévus au budget 2025 et que les fonds sont disponibles dans les budgets 7500530 et 7500902;

À CES CAUSES, il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay autorise le Service de la culture, des sports et de la vie communautaire, à procéder aux versements des honoraires pour les organismes de sport et de plein air qui reçoivent des montants totaux cumulés de 100 000 \$ et plus, pour l'année 2025 :

Organismes	# résolution	Montant 2024	Montant 2025	Taxes
UBR 7500530				
EUREKÔ !	VS-CM-2022-250	63 515 \$	63 515 \$	Oui
Club de ski de fond Le Norvégien	VS-CE-2019-1024	80 905 \$	66 905 \$	Oui
Avance 2025 versée en 2024	VS-CM-2024-786	14 000 \$		
Vélo Saguenay (tripartite vélo/Bélu)	VS-CM-2020-401	12 382 \$	12 382 \$	Oui
UBR 7500902				
Société Bélu inc.	VS-CM-2019-588	87 685 \$	87 685 \$	Non
TOTAL		258 487 \$	230 487 \$	

ET QUE les fonds requis soient puisés à même les budgets 7500530 et 7500902.

Adoptée à l'unanimité.

8.21 CONSEIL DES ARTS DE SAGUENAY – SUBVENTION ANNUELLE D'AIDE AU FONCTIONNEMENT AUX ORGANISMES POUR 2025 (PLUS DE 100 000 \$)

VS-CM-2025-39

Proposé par Marc Bouchard
Appuyé par Jacques Cleary

CONSIDÉRANT la recommandation du Conseil des arts de Saguenay lors de l'assemblée du 19 novembre 2024 concernant l'aide aux organismes pour l'exercice 2025;

CONSIDÉRANT que le Théâtre La Rubrique reçoit plus de 100 000\$ en subventions de la Ville de Saguenay;

CONSIDÉRANT que les membres de la Commission des arts, de la culture et du patrimoine se sont montrés favorables à la proposition du Conseil des arts lors de la rencontre du 21 novembre 2024;

CONSIDÉRANT que les fonds sont disponibles au budget 7000180;

À CES CAUSES, il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay accepte les recommandations du Conseil des arts de Saguenay relativement au versement de l'aide financière au fonctionnement de 44 000 \$ au Théâtre La Rubrique;

ET QUE les fonds requis soient puisés à même le budget 7000180.

Adoptée à l'unanimité.

**8.22 CÉGEP DE CHICOUTIMI – AIDE FINANCIÈRE POUR
PROGRAMME FONCTIONNEL ET TECHNIQUE DE LA
PISCINE**

VS-CM-2025-40

Proposé par Michel Potvin
Appuyé par Carl Dufour

CONSIDÉRANT que la Ville de Saguenay et le Cégep de Chicoutimi se sont engagés conjointement à rénover la piscine intérieure du Cégep de Chicoutimi (VS-CM-2024-468) ;

CONSIDÉRANT que pour planifier ces travaux, il est nécessaire de verser des honoraires professionnels pour la réalisation d'un programme fonctionnel et technique par une firme de génie en mécanique, électricité et structure ;

CONSIDÉRANT que dans le partage des coûts liés aux honoraires professionnels, il a été convenu que la Ville de Saguenay défraie les coûts liés au programme fonctionnel et technique ;

À CES CAUSES, il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay verse au Cégep de Chicoutimi une subvention ponctuelle non récurrente de 22 590 \$ pour les honoraires professionnels nécessaires au programme fonctionnel et technique de la piscine du Cégep de Chicoutimi ;

ET QUE les fonds requis soient transférés du budget de la direction générale (131010-24190) vers le budget du Service de la culture, des sports et de la vie communautaire (7000010-24190).

Adoptée à l'unanimité.

**8.23 SOCIÉTÉ BÉLU – DEMANDE AIDE FINANCIÈRE
PONCTUELLE**

VS-CM-2025-41

Proposé par Martin Harvey
Appuyé par Jean Tremblay

CONSIDÉRANT qu'en mai 2024, la Société Bélu adressait une lettre de demande d'aide financière ponctuelle au Service de la culture, des sports et de la vie communautaire afin de les soutenir dans la poursuite de leurs négociations de convention collective ;

CONSIDÉRANT que les couts relatifs aux frais d'avocat en lien avec cette négociation ont évolué de façon exponentielle par rapport aux montants projetés et qu'ils s'élèvent maintenant à 121 000\$ en plus des autres frais à assumer d'ici la fin de l'année 2024 ;

CONSIDÉRANT que lors de la rencontre de la Commission des sports et du plein air du 28 novembre 2024, les membres se sont dits favorables à cette demande ;

Conseil municipal du 14 janvier 2025

CONSIDÉRANT que lors de la rencontre de la Commission des finances du 12 décembre 2024, les membres se sont dits favorables à cette demande ;

CONSIDÉRANT que l'organisme est reconnu par la Ville de Saguenay et est déjà sous convention de gestion pour le site de la station de ski Mont-Bélu ;

CONSIDÉRANT que les fonds requis sont disponibles dans l'excédent non affecté et que ce montant doit être transféré au budget du Service de la culture, des sports et de la vie communautaire ;

À CES CAUSES, il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay verse une aide ponctuelle de 70 000\$ à la Société Bélu ;

ET QUE les fonds requis soient puisés dans l'excédent non affecté et transférés au poste budgétaire 7500902-29700.

Adoptée à l'unanimité.

8.24 PATRIMOINE – ENTREPRISE JEUNESSE – 240, RUE BOSSÉ, CHICOUTIMI – PA-3247 (ID-17940) (VS-CLP-2024-90) – MODIFICATION DE LA RÉOLUTION VS-CM-2024-742

VS-CM-2025-42

Proposé par Michel Tremblay
Appuyé par Marc Bouchard

CONSIDÉRANT qu'une erreur d'adresse s'est glissée dans la résolution VS-CM-2024-742;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier l'adresse à deux endroits dans la résolution;

CONSIDÉRANT qu'une correction dans le procès-verbal sera apportée lors de la prochaine séance du conseil local du patrimoine;

À CES CAUSES, il est résolu :

DE MODIFIER la résolution VS-CM-2024-742 de la manière suivante :

REEMPLACER le 1^{er} paragraphe et le 7^e paragraphe qui se lisent comme ceci :

« CONSIDÉRANT la demande d'autorisation en vertu du règlement 01-044, du Site du patrimoine du Bassin, présentée par Entreprise Jeunesses, 240, rue Bossé, Chicoutimi, visant à autoriser des travaux d'installation d'équipements mécaniques, au 235, rue Bossé, Chicoutimi;

D'ACCEPTER la demande d'autorisation en vertu du règlement 01-044 du Site du patrimoine du Bassin, présentée par Entreprise Jeunesses, 240, rue Bossé, Chicoutimi, visant à autoriser des travaux d'installation d'équipements mécaniques, au 235, rue Bossé, Chicoutimi. »

Par ceux-ci, afin qu'ils se lisent comme ceci :

« CONSIDÉRANT la demande d'autorisation en vertu du règlement 01-044, du Site du patrimoine du Bassin, présentée par Entreprise Jeunesses, 240, rue Bossé, Chicoutimi, visant à autoriser des travaux d'installation d'équipements mécaniques, au 240, rue Bossé, Chicoutimi;

D'ACCEPTER la demande d'autorisation en vertu du règlement 01-044 du Site du patrimoine du Bassin, présentée par Entreprise Jeunesses, 240, rue Bossé, Chicoutimi, visant à autoriser des travaux d'installation d'équipements mécaniques, au 240, rue Bossé, Chicoutimi. »

Adoptée à l'unanimité.

8.25 SAGUENAY EN NEIGE INC. – DEMANDE DE CAUTIONNEMENT – RETIRÉ.

8.26 RÈGLEMENT D'EMPRUNT VS-R-2024-149 – MODIFICATION DU TERME DU RÈGLEMENT

VS-CM-2025-43

Proposé par Kevin Armstrong
Appuyé par Claude Bouchard

CONSIDÉRANT que le règlement d'emprunt VS-R-2024-149 est en processus d'approbation et qu'il prévoit un terme de remboursement de quinze (15) ans pour les projets qui y sont inscrits;

CONSIDÉRANT que le terme du règlement d'emprunt doit demeurer de cinq (5) ans;

À CES CAUSES, il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay modifie le règlement d'emprunt VS-R-2024-149 en remplaçant le paragraphe 8 par le suivant :

- REMPLACER à l'article 3 le montant de « 500 000 \$ » par le montant de « 850 000 \$ ».

Adoptée à l'unanimité.

8.27 APPUI POUR L'AGRICULTURE, LA RELÈVE ET L'AVENIR DES ENTREPRISES AGRICOLES DE NOTRE TERRITOIRE

VS-CM-2025-44

Proposé par Michel Potvin
Appuyé par Marc Bouchard

CONSIDÉRANT que depuis plusieurs décennies, les productrices et producteurs agricoles ont à cœur de nourrir le monde avec détermination et passion, et ce, malgré tous les défis rencontrés à travers le temps.

CONSIDÉRANT que l'agriculture est aujourd'hui à un tournant de son histoire : plus que jamais la diversité de nos modèles agricoles est remise en question. La conjoncture des paramètres économiques, environnementaux, climatiques et sociaux rend extrêmement vulnérables l'avenir de notre agriculture et notre capacité à assurer l'autonomie alimentaire du Québec.

CONSIDÉRANT que les femmes et les hommes qui nourrissent la population doivent être au cœur d'un projet de société leur permettant d'exercer leur métier avec des critères de viabilité, des filets de sécurité performants et un cadre soutenant une durabilité environnementale progressive.

CONSIDÉRANT que depuis des décennies, ils travaillent de concert avec les gouvernements successifs pour construire ce qu'est l'agriculture québécoise d'aujourd'hui : une des plus performantes en Amérique du Nord, la plus structurée collectivement, la plus familiale et en communion avec les demandes sociétales et les impératifs environnementaux.

CONSIDÉRANT que la population a plus que jamais à cœur que l'agriculture se poursuive dans ce nouveau contexte, pour que la relève, les terres agricoles et les fermes familiales de nos milieux soient encore là dans 100 ans pour nous nourrir sainement et prendre part activement à la résilience et à la vitalité économique de nos territoires.

CONSIDÉRANT que dans le cadre de l'actualisation de la Politique bioalimentaire 2018-2025 et de la Consultation nationale pour le territoire et les activités agricoles – Agir pour nourrir le Québec de demain, menées par le Gouvernement du Québec, la province est à moment décisif et nous devons saisir les occasions pour assurer l'avenir d'une agriculture viable et durable.

CONSIDÉRANT que la communauté agricole et agroalimentaire du Saguenay-Lac-Saint-Jean interpelle les élu(e)s des municipalités de la région pour :

- Visionner le court métrage « Habiter la terre », qui raconte principalement l'histoire rurale québécoise;
- Placer les entrepreneuses et entrepreneurs agricoles au centre des orientations déterminantes à prendre par les autorités publiques.

À CES CAUSES, il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay s'engage pour l'agriculture, la relève et l'avenir de nos entreprises agricoles et appelle à un élan collectif des citoyens et du gouvernement, afin qu'ils priorisent ce besoin si fondamental pour la société québécoise : SE NOURRIR.

Adoptée à l'unanimité.

**8.28 LISTE DES CONTRATS COMPORTANT UNE DÉPENSE –
DÉPÔT DE DOCUMENTS :**

**8.28.1 LISTE DES CONTRATS COMPORTANT UNE
DÉPENSE DE PLUS DE 25 000 \$ CONCLUS AU
COURS DU MOIS DE NOVEMBRE 2024**

QUE la Ville de Saguenay accepte le dépôt de la liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 25 000 \$ conclus au cours du 1^{er} au 30 novembre 2024, conformément l'article 477.3 de la *Loi sur les cités et villes*.

**8.28.2 LISTE DE TOUS LES CONTRATS
COMPORTANT UNE DÉPENSE DE PLUS DE
2 000 \$ ET CONCLUS AVEC UN MÊME
COCONTRACTANT DEPUIS LE DÉBUT DE
L'EXERCICE FINANCIER**

QUE la Ville de Saguenay accepte le dépôt de la liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ et conclus avec un même cocontractant depuis le début de l'exercice financier jusqu'au 30 novembre 2024, conformément l'article 477.3 de la *Loi sur les cités et villes*.

8.29 DÉPÔT PAR L'ASSISTANT-GREFFIER DES CERTIFICATS DU GREFFIER RELATIF AU REGISTRE DE CONSULTATION SUR LES RÈGLEMENTS NUMÉROS VS-R-2024-115, VS-R-2024-127, VS-R-2024-128, VS-R-2024-129, VS-R-2024-141, VS-R-2024-142, VS-R-2024-145, VS-R-2024-147, VS-R-2024-148, VS-R-2024-149, VS-R-2024-150 ET VS-R-2024-151- DÉPÔT DE DOCUMENT

L'assistant-greffier dépose les certificats du greffier du registre de consultation sur les règlements numéros VS-R-2024-115, VS-R-2024-127, VS-R-2024-128, VS-R-2024-129, VS-R-2024-141, VS-R-2024-142, VS-R-2024-145, VS-R-2024-147, VS-R-2024-148, VS-R-2024-149, VS-R-2024-150 et VS-R-2024-151.

8.30 SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS - NOMINATION AU POSTE DE DIRECTEUR ADJOINT

VS-CM-2025-45

Proposé par Martin Harvey
Appuyé par Kevin Armstrong

CONSIDÉRANT la résolution VS-CRH-2024-063 autorisant le Service des ressources humaines à entreprendre un processus de sélection pour combler le poste régulier de directeur adjoint ;

CONSIDÉRANT le processus de sélection qui a été réalisé (VS-24-254) comprenant une évaluation complète en fonction du profil de compétences par des tests psychométriques, panier de gestion et entrevues ;

CONSIDÉRANT qu'un candidat correspond pleinement au profil de compétences du poste ;

À CES CAUSES, il est résolu :

QUE le conseil municipal procède à la nomination de André Lacasse au poste régulier de directeur adjoint, au Service des travaux publics, conditionnellement à une période probatoire de six (6) mois et que ses conditions d'emplois soient déterminées selon la politique administrative régissant les conditions d'emploi du personnel cadre de la Ville de Saguenay.

ET QUE la Ville de Saguenay autorise le Service des Ressources humaines, en collaboration avec le Service des travaux publics, à effectuer un processus de sélection au moment jugé opportun, en procédant à l'affichage interne et public dans les journaux et sur les sites internet autorisés, afin de remplacer le poste de chef de division au Service des travaux publics, laissé vacant suite à la nomination de André Lacasse.

Adoptée à l'unanimité.

9. PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL

9.1 CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL – MODIFICATION

VS-CM-2025-46

Proposé par Jacques Cleary
Appuyé par Michel Tremblay

Conseil municipal du 14 janvier 2025

QUE la Ville de Saguenay modifie le lieu de la séance du conseil municipal du 4 février 2025 qui devait avoir lieu à la Salle Pierrette-Gaudreault située au 4160, rue du Vieux-Pont à Jonquière et fixe plutôt l'endroit de cette séance à la salle du conseil située au 201, rue Racine Est à Chicoutimi, à l'heure déjà prévue soit 12h.

ET QUE l'assistante-greffière donne avis public de ce changement conformément à la loi.

Adoptée à l'unanimité.

10. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Une période de questions a été tenue.

11. **PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL**

Une période d'intervention des membres du conseil a été tenue.

12. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

VS-CM-2025-47

Proposé par Jean Tremblay
Appuyé par Michel Tremblay

QU'il soit résolu de lever la présente séance à 13h44.

Adoptée à l'unanimité.

Ce procès-verbal sera ratifié à la séance ordinaire du conseil de la Ville de Saguenay le 4 février 2025.

MAIRESSE

ASSISTANT-GREFFIER

JT/sh

COMMISSION DES FINANCES

Procès-verbal d'une réunion de la Commission des finances de la Ville de Saguenay, tenue au salon de la mairesse (Hôtel de ville de Chicoutimi), le lundi 18 novembre 2024 à compter de 15 h

Sont présents :

M. Michel Potvin, président et conseiller municipal
M. Marc Bouchard, conseiller municipal
M. Jimmy Bouchard, conseiller municipal
M. Kevin Armstrong, conseiller municipal (arrivé à 15 h 30)
M. Martin Harvey, conseiller municipal
M. Gabriel Rioux, directeur général
Mme Christine Tremblay, trésorière et directrice du Service des finances

Invités :

Mme Geneviève Girard, directrice générale adjointe
Mme Dominique Rivard, assistante-trésorière revenu du Service des finances

Absents :

M. Bruce Aziz, directeur de cabinet

Les affaires et la correspondance suivantes sont considérées :

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la réunion
2. Lecture et approbation de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la rencontre du 30 octobre 2024
4. Programme de crédit de taxes pour les projets de construction d'immeubles de 6 logements et plus
5. Subvention additionnelle Saguenay en neige
6. Demande de soutien financier de la Corporation du musée du Saguenay-Lac-Saint-Jean et La Pulperie
7. Demande d'aide financière pour soutenir le Festival des Vins de Saguenay
8. Demande d'aide financière pour soutenir le Festival des Spiritueux de Saguenay
9. Travaux sur le chemin St-Antoine (jusqu'au bâtiment Intensité)
10. Tarification des navires de croisières et de l'aéroport de Saguenay-Bagotville - information
11. Levée de la réunion

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION

La Commission des finances débute à 15 h. M. Michel Potvin souhaite la bienvenue à tous les membres de la commission.

Les points 5 à 10 sont traités en premier dans l'attente de l'arrivée de M. Kevin Armstrong pour le point 4.

2. LECTURE ET APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

3. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RENCONTRE DU 30 OCTOBRE 2024**

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

M. Kevin Armstrong est arrivé à 15 h 30.

Mme Geneviève Girard et Mme Dominique Rivard se sont jointes à la Commission des finances afin de discuter du sujet prévu au point 4.

4. **PROGRAMME DE CRÉDIT DE TAXES POUR LES PROJETS DE CONSTRUCTION D'IMMEUBLES DE 6 LOGEMENTS ET PLUS**

La trésorière et l'assistante-trésorière revenu présentent un projet de programme de crédit de taxes pour les projets de construction d'immeubles de 6 logements et plus.

Les élus conviennent que l'objectif premier est de faire construire des immeubles de logements abordables à Saguenay.

Certains points font l'objet d'un consensus, soit :

- Le nombre de logements ;
- Une construction neuve ;
- Ne pas être admissible à d'autres programmes subventionnés (PHAQ, PSL, etc.) ;
- Le territoire d'application.

Toutefois, les membres s'interrogent sur certains critères d'admissibilité.

Des vérifications seront faites par la direction générale et le sujet sera discuté à nouveau lors de la prochaine Commission des finances du mois de novembre, et ce, afin de statuer avant la présentation à l'ensemble des élus.

5. **SUBVENTION ADDITIONNELLE SAGUENAY EN NEIGE**

La trésorière présente le dossier et, malgré une recommandation négative de la part du Service de la culture, des sports et de la vie communautaire, les membres sont favorables.

Les fonds proviendront de la réserve pour imprévus.

Un sommaire de dossier sera produit par le Service de la culture, des sports et de la vie communautaire pour dépôt à un prochain conseil municipal.

6. **DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER DE LA CORPORATION DU MUSÉE DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN ET LA PULPERIE**

Ce dossier a été présenté à la Commission des finances du 30 octobre dernier et fait suite à la résolution VS-AC-2024-479 concernant l'acquisition d'un véhicule par la corporation.

La trésorière présente les explications fournies par Mme Marie-Ève Boivin, directrice du bureau de l'arrondissement de Chicoutimi, pour justifier la demande de la Pulperie.

Les membres sont favorables. Les fonds proviendront de la réserve pour imprévus.

Un sommaire de dossier sera produit par le Service de la culture, des sports et de la vie communautaire pour dépôt à un prochain comité exécutif.

7. **DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR SOUTENIR LE FESTIVAL DES VINS DE SAGUENAY**

La trésorière présente la demande de subvention de l'ordre de 150 000 \$ pour 3 ans, soit 50 000 \$ par an.

À la suite des discussions, les membres retournent ce dossier au Service de la culture, des sports et de la vie communautaire pour analyse, en considérant la situation financière de l'organisme, l'achalandage de l'activité et les raisons de cette demande, entre autres.

8. **DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR SOUTENIR LE FESTIVAL DES SPIRITUEUX DE SAGUENAY**

La trésorière présente la demande de subvention de l'ordre de 120 000 \$ pour 3 ans, soit 40 000 \$ par an.

À la suite des discussions, les membres retournent ce dossier au Service de la culture, des sports et de la vie communautaire pour analyse, en considérant la situation financière de l'organisme, l'achalandage de l'activité et les raisons de cette demande, entre autres.

9. **TRAVAUX SUR LE CHEMIN ST-ANTOINE (JUSQU'AU BÂTIMENT INTENSITÉ)**

La trésorière présente le dossier. Les membres sont d'accord.

Un sommaire de dossier sera transmis au comité exécutif pour adoption.

10. **TARIFICATION DES NAVIRES DE CROISIÈRES ET DE L'AÉROPORT DE SAGUENAY-BAGOTVILLE - INFORMATION**

La trésorière informe les membres de la Commission des finances que les tarifications dans les 2 activités mentionnées plus haut ont été élaborées en collaboration avec Promotion Saguenay.

Un sommaire de dossier sera déposé à un futur conseil municipal pour adoption.

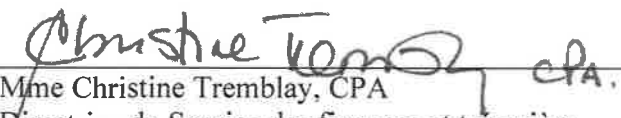
M. Marc Bouchard a quitté à 16 h 10.

11. **LEVÉE DE LA RÉUNION**

L'ordre du jour étant épuisé, la rencontre est levée à 16 h 30.



M. Michel Potvin
Président et conseiller municipal



Mme Christine Tremblay, CPA
Directrice du Service des finances et trésorière



COMMISSION DES ARTS, DE LA CULTURE ET DU PATRIMOINE

VILLE DE SAGUENAY

Procès-verbal d'une réunion de la Commission des arts, de la culture et du patrimoine de la Ville de Saguenay, tenue le 21 novembre 2024 dans la salle de conférence Fetherstonhaugh & Durnford de la bibliothèque d'Arvida.

Sont présent(e)s : M. Marc Bouchard, président et conseiller municipal
M. Carl Dufour, conseiller municipal
M. Raynald Simard, conseiller municipal
M. Luc-Michel Belley, directeur S.C.S.V.C.
M. Maxime Fortin, directeur adjoint S.C.S.V.C.
Mme Nancy Savard, chef de division, S.C.S.V.C.
Mme Kathy Boucher, directrice générale, Conseil des arts de Saguenay
Mme Nathalie Gaudreault, représentante pour Promotion Saguenay
Mme Caroline Tremblay, secrétaire administrative S.C.S.V.C.

Sont absent (e)s : M. David Vachon, directeur général adjoint
M. Serge Gaudreault, conseiller municipal

Invité(e)s : aucun

Les affaires et la correspondance suivantes sont considérées :

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE;
2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR;
3. SOUTIEN FINANCIER AUX ORGANISMES CULTURELS 2025;
4. SOUTIEN FINANCIER AUX ORGANISMES DE LOISIRS CULTURELS 2025;
5. CONSEIL DES ARTS DE SAGUENAY - SOUTIEN FINANCIER AUX ORGANISMES 2025;
6. CLÔTURE DE LA SÉANCE

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. Marc Bouchard, président, ouvre la séance à 13 h 34.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour de la présente réunion de la Commission des arts, de la culture et du patrimoine du 21 novembre 2024 est adopté comme lu.

3. SOUTIEN FINANCIER AUX ORGANISMES CULTURELS 2025

Les membres de la Commission sont informés de l'état du traitement des demandes d'aide financière 2025 déposées par les organismes culturels. Il est proposé que pour les organismes qui ont des documents manquants nécessaires à l'analyse de la demande d'aide financière, une pénalité de 10% soit effectuée.

Aussi, les organismes présentant des surplus accumulés non affectés dépassant 25 % des dépenses annuelles de fonctionnement (basés sur les derniers états financiers disponibles au dossier) seront informés par lettre qu'ils pourraient voir leur subvention réduite en 2026, comme stipulé dans la politique de reconnaissance et de soutien financier de la Ville de Saguenay lors du prochain processus d'analyse.

Les membres de la Commission sont favorables à ces recommandations et des sommaires de dossier seront transmis au comité exécutif pour les subventions de moins de 100 000\$ et au conseil municipal pour les subventions de 100 000\$ et plus.

4. SOUTIEN FINANCIER AUX ORGANISMES DE LOISIRS CULTURELS 2025

Les membres de la Commission sont informés de l'état du traitement des demandes d'aide financière 2025 par les organismes de loisirs culturels. Les membres de la Commission sont favorables à ces recommandations et des sommaires de dossier seront transmis au comité exécutif pour les subventions de moins de 100 000\$ et au conseil municipal pour les subventions de 100 000\$ et plus.

5. CONSEIL DES ARTS DE SAGUENAY - SOUTIEN FINANCIER AUX ORGANISMES 2025

Les membres de la Commission sont informés de la proposition de soutien à la suite de l'analyse des demandes d'aide financière 2025 réalisée par le Conseil des arts de Saguenay. Les membres de la Commission sont favorables à ces recommandations et des sommaires de dossier seront transmis au comité exécutif pour les subventions de moins de 100 000\$ et au conseil municipal pour les subventions de 100 000\$ et plus.

6. CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 14 h 55.

M. Marc Bouchard, président et conseiller municipal

M. Luc-Michel Belley, directeur
Service de la culture, des sports et de la vie communautaire

**COMMISSION DES TRAVAUX PUBLICS, IMMEUBLES, GENIE
ET EQUIPEMENTS MOTORISES
VILLE DE SAGUENAY**

Procès-verbal de la réunion de la Commission des travaux publics, immeubles, génie et équipements motorisés, tenue le 21 novembre 2024, à 13 h 30, salle de conférence, Service des travaux publics, 3501 rue du Roi-Georges, Jonquière.

**COMMISSION DES TRAVAUX PUBLICS, IMMEUBLES, GÉNIE ET
ÉQUIPEMENTS MOTORISÉS :**

Sont présents :

M. Jimmy Bouchard, président
Mme Mireille Jean, conseillère
M. Jacques Cleary, conseiller
M. Jean-Marc Crevier, conseiller
M. Jean Tremblay, conseiller
M. David Vachon, directeur général adjoint
M. Gabriel Roux, directeur général
M. Steeve Séguin, directeur, Service des travaux publics
M. Bruno Taillon, directeur du Service du génie
M. Karl Bouchard, directeur, Service des immeubles et équipements motorisés

Absents :

M. Laval Claveau, directeur Service des travaux publics

Invitée :

Mme Lise Tremblay, chef de division, contrôle et amélioration continue

Les affaires et la correspondance suivantes sont considérées :

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la réunion ;
2. Lecture et approbation de l'ordre du jour;
3. Suivi du procès-verbal :
 - 3.1. Procès-verbal du 19 septembre 2024;
4. Dossiers Circulation, Sécurité et Signalisation;
5. Sens unique sur le boulevard Renaud, Chicoutimi ;
6. Déneigement :
 - 6.1. Arrondissement de Chicoutimi :
 - Modification de classe Delisle et Madoc ;
 - 1412 chemin de la Réserve, trottoir à déneiger ;
 - 1301 boulevard Talbot, trottoir à déneiger.
 - 6.2. Demande d'entretien chemin de la Rivière, Canton-Tremblay.
7. Bilan des activités estivales du Service des travaux publics ;
8. Plan stratégique de pavage 2025 ;
9. Espaces vacants ;

**COMMISSION DES TRAVAUX PUBLICS, IMMEUBLES, GENIE
ET EQUIPEMENTS MOTORISES
VILLE DE SAGUENAY**

10. Présentation du plan d'action en lien avec l'agrile du frêne ;
 11. Fermeture de la réunion.
-

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION

Le président ouvre la réunion à 13 h 30 et souhaite la bienvenue à tous les membres.

2. LECTURE ET APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est accepté tel quel.

3. SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX

3.1. Procès-verbal du 19 septembre 2024

Le procès-verbal du 19 septembre 2024, dont copie conforme a été remise à tous les membres de la commission, est déposé pour fins de consultation.

4. DOSSIERS CIRCULATION, SÉCURITÉ ET SIGNALISATION

La direction générale a fourni un montant de 25 000 \$ afin d'expérimenter le marché externe pour l'analyse des requêtes de circulation. L'arrondissement de Chicoutimi a également fourni un montant de 25 000 \$ afin d'analyser la sécurité de l'intersection des rangs Saint-Joseph et Saint-Martin. Ces demandes ont donc été incluses dans le même appel d'offres. Les premiers résultats d'analyses concernant le mandat octroyé de 50 000 \$ devraient être obtenus d'ici le 31 décembre 2024. Ce premier jet nous permettra de nous donner une idée des prochaines analyses qui doivent être effectuées.

5. SENS UNIQUE SUR LE BOULEVARD RENAUD, CHICOUTIMI

Suite à une demande de l'arrondissement de Chicoutimi, une présentation du processus pour l'implantation du sens unique a été présentée aux membres. Après discussion, il a été recommandé de maintenir le sens unique tel quel.

6. DENEIGEMENT

6.1. Arrondissement de Chicoutimi :

- **Modification de classe Delisle et Madoc :**

Depuis l'implantation du nouveau quartier, la classe de déneigement de la route Madoc passera de 2RBB à 3RBB et la rue Delisle de 3CC à 2CC, aucun coût supplémentaire associé à ce changement de classe. La rue Delisle est maintenant le principal axe de circulation vers la route Madoc.

**COMMISSION DES TRAVAUX PUBLICS, IMMEUBLES, GENIE
ET EQUIPEMENTS MOTORISES
VILLE DE SAGUENAY**

- **1412 chemin de la Réserve, trottoir à déneiger :**
- **1301 boulevard Talbot, trottoir à déneiger:**

À la suite des diverses demandes d'analyses provenant de l'arrondissement de Chicoutimi, il est recommandé au conseil d'arrondissement de Chicoutimi d'accepter les demandes de déneigement des trottoirs au 1412 chemin de la Réserve (240m) et au 1301 boulevard Talbot (280 m).

6.2. Demande d'entretien chemin de la Rivière, Canton-Tremblay :

La Ville de Saguenay a reçu une demande d'entretien pour le chemin de la Rivière à Canton Tremblay.

Selon l'analyse faite par le Service des travaux publics ce chemin était conforme avant la date du moratoire, soit le 5 juin 2023. Il est recommandé de faire l'entretien du chemin de la Rivière à Canton Tremblay.

7. BILAN DES ACTIVITÉS ESTIVALES DU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

Présentation des faits saillants et bilan par division des activités estivales 2024.

Suite à la présentation, les membres de la commission se disent très satisfaits des résultats.

8. PLAN STRATÉGIQUE DE PAVAGE 2025

La stratégie développée pour le plan stratégique de pavage porte fruit. Nous sommes en attente sur les choix des arrondissements afin de lancer les appels d'offres en début d'année 2025. Il est à noter que les résultats de l'auscultation réalisée à l'été 2024 seront intégrés à la stratégie pour les travaux de 2026.

9. ESPACES VACANTS

Début 2025, les grands constats seront déposés à la commission.

10. PRÉSENTATION DU PLAN D'ACTION EN LIEN AVEC L'AGRILE DU FRÊNE

Les constats ont été présentés aux membres de la commission. Deux foyers d'infection sur le territoire. Le scénario envisagé est accepté par les membres de la commission. Il y aura une discussion en plénière vu l'évolution de la situation afin de revoir la stratégie et de discuter de solution pour permettre l'essouchage plus rapidement.

**COMMISSION DES TRAVAUX PUBLICS, IMMEUBLES, GENIE
ET EQUIPEMENTS MOTORISES
VILLE DE SAGUENAY**

11. FERMETURE DE LA RÉUNION

L'ordre du jour étant épuisé, la réunion est levée à 15 h 45

JB/nt

Approuvé par :



Jimmy Bouchard
Président

COMITÉ DE TOPONYMIE

PROCÈS-VERBAL

Rencontre du 13 décembre 2024, à 9 h 30

En visioconférence (Teams)

Présences :

- M. Carl Dufour, conseiller municipal
- Mme Marie-Ève Boivin, directrice de l'arrondissement Chicoutimi (en partie)
- Mme Valérie Bossé, directrice de l'arrondissement La Baie
- Mme Marie-Christine Tremblay, chef de la division urbanisme et planification, Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme
- Mme Isabelle Roberge, Superviseure aux communications numériques et requêtes, Service des communications
- M. Jessy Bilodeau, conseiller aux arts et à la culture, Service de la culture, des sports et de la vie communautaire
- Mme Renée-Claude Bélec, secrétaire administrative, Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme
- Mme Mélanie Boulianne, analyste aux ouvertures de rues, Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme

Ordre du jour

1. Lecture de l'ordre du jour
2. Analyse et recommandation des demandes toponymiques
 - 2.1. TOPO-13 Parc du Bassin (Parc du Belvédère)
 - 2.2. TOPO-15 Victor-Dallaire (terrain de l'ancienne usine d'Abitibi-Consolidated)
3. Varia
4. Prochaine rencontre

1. Lecture de l'ordre du jour

M. Carl Dufour fait la lecture de l'ordre du jour.

2. Analyse et recommandation des demandes toponymiques

2.1 Demande TOPO-13 – Parc du Bassin (Parc du Belvédère)

VS-TOPO-2024-004

CONSIDÉRANT la demande toponymique visant à renommer le parc du Belvédère à Laterrière, pour le parc du Bassin;

CONSIDÉRANT que ce parc portait initialement le nom de parc du Bassin, mais qu'à la suite de la fusion municipale de 2002, il a été renommé parc du Belvédère puisqu'un autre parc dans l'arrondissement de Chicoutimi portait également le toponyme parc du Bassin;

CONSIDÉRANT l'analyse présentée au comité;

CONSIDÉRANT que le comité juge que le changement de toponyme n'est pas souhaitable puisqu'il existe déjà un parc du Bassin dans l'arrondissement de Chicoutimi;

CONSIDÉRANT qu'un nom moins générique et représentant plus particulièrement le lieu et l'ex-Ville de Laterrière pourrait être souhaitable;

À CES CAUSES, il est résolu :

DE NE PAS RECOMMANDER le changement d'odonyme du parc du belvédère pour le parc du Bassin;

Il est proposé de conserver dans la banque de lieux à nommer, le parc du Belvédère et de conserver ce site pour reconnaître une personnalité ayant eu un impact significatif pour le développement de l'ex-ville de Laterrière.

Adoptée à l'unanimité

2.2 Demande TOPO-15 - Victor-Dallaire (terrain de l'ancienne usine d'Abitibi-Consolidated)

VS-TOPO-2024-005

CONSIDÉRANT la demande toponymique visant à nommer le terrain de l'ancienne usine d'Abitibi-Consolidated, correspondant aux lots 4 686 518 et 4 686 519 du cadastre du Québec, à La Baie, le parc Victor-Dallaire;

CONSIDÉRANT que Monsieur Victor Dallaire (1942 à 2020) est un artiste, artisan, sculpteur bien connu à Saguenay, décoré de la Médaille du lieutenant-gouverneur du Québec en 2019;

CONSIDÉRANT l'analyse historique présentée au comité;

CONSIDÉRANT que l'acte de donation du terrain en faveur de la Ville de Saguenay stipule que « *La dénomination officielle du Terrain [...] devra avoir un caractère historique et représenter un personnage ou un événement en lien avec l'arrondissement La Baie. [...] La dénomination du Terrain [sera sujet] à l'approbation de Résolu [...] avant toute divulgation de la dénomination du terrain par la Ville.* »

CONSIDÉRANT que la politique de dénomination des bâtiments, des salles et des installations sportives et de plein air (résolution VS-CM-2018-509) indique qu'un bâtiment municipal, une salle ou une installation sportive ou de plein air peut être nommé en lien avec la fonction du lieu;

CONSIDÉRANT que le comité est favorable à une reconnaissance de M. Victor Dallaire, mais qu'il serait préférable d'associer cette reconnaissance à un lieu culturel dans l'arrondissement de La Baie;

CONSIDÉRANT que le comité juge que nommer le site de l'ancienne usine d'Abitibi-Consolidated n'est pas souhaitable;

À CES CAUSES, il est résolu :

DE RECOMMANDER l'acceptation de la demande toponymique visant à reconnaître Victor Dallaire et à inscrire son nom dans la banque de toponymes.

Il est proposé de cibler un lieu culturel, dans l'arrondissement La Baie;

DE NE PAS RECOMMANDER la demande toponymique visant à nommer le terrain de l'ancienne usine d'Abitibi-Consolidated, correspondant aux lots 4 686 518 et 4 686 519 du cadastre du Québec, à La Baie, le parc Victor-Dallaire;

De plus, il est proposé que des rencontres aient lieu en début d'année 2025 avec l'arrondissement de La Baie afin de discuter des options de toponymes pour le terrain de l'ancienne usine d'Abitibi-Consolidated et que des discussions sont également entreprises avec Résolu en ce sens.

Adoptée à l'unanimité

3. Varia

Aucun point n'est ajouté au varia.

4. Prochaine rencontre

La prochaine rencontre du comité de toponymie aura lieu en avril 2025, à la salle de conférence #1 du Service de l'ATU ou en visioconférence. Une invitation sera transmise aux membres ultérieurement.

Fin de la rencontre à 9 h 56.



COMMISSION DES SPORTS ET DU PLEIN AIR

VILLE DE SAGUENAY

Procès-verbal d'une réunion de la Commission des sports et du plein air de la Ville de Saguenay, tenue le 11 décembre 2024, à 13 h dans la salle dans la salle de conférence Fetherstonhaugh & Durnford de la bibliothèque d'Arvida.

COMMISSION DES SPORTS ET DU PLEIN AIR :

Sont présent(e)s : M. Michel Thiffault, président et conseiller municipal
 M. Michel Tremblay, conseiller municipal
 M. Claude Bouchard, conseiller municipal
 M. Luc-Michel Belley, directeur S.C.S.V.C.
 M. Maxime Fortin, directeur adjoint S.C.S.V.C.
 Mme Carolyne Dunn, chef de division sports et plein air S.C.S.V.C.
 Mme Caroline Tremblay, secrétaire administrative S.C.S.V.C.

Absent(e)s : M. Serge Gaudreault, conseiller municipal
 M. Jean Tremblay, conseiller municipal
 M. David Vachon, directeur général adjoint, Ville de Saguenay

Invité(e)s : aucun

Les affaires et la correspondance suivantes sont considérées:

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE;
2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR;
3. RECONNAISSANCE DES ORGANISMES 2025– SPORTS ET PLEIN AIR;
4. SOUTIEN FINANCIER 2025 – ORGANISMES DE SPORTS;
5. SOUTIEN FINANCIER 2025 – ORGANISMES PLEIN AIR;
6. CLÔTURE DE LA SÉANCE.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président souhaite la bienvenue à tous et ouvre la réunion à 13 h 05.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour de la présente réunion de la Commission des sports et du plein air du 11 décembre 2024 est adopté comme lu.

3. RECONNAISSANCE DES ORGANISMES 2025 – SPORTS ET PLEIN AIR

Les membres de la Commission sont informés qu'après l'analyse des dossiers reçus des organismes, le Service de la culture, des sports et de la vie communautaire recommande d'accorder le statut d'organisme « reconnu » à ceux qui en ont fait la demande et qui ont satisfait tous les critères comme prescrit dans la Politique de reconnaissance des organismes de la Ville de Saguenay.

Les membres de la Commission sont favorables à ces recommandations et des sommaires de dossier seront transmis au comité exécutif.

4. SOUTIEN FINANCIER 2025 – ORGANISMES DE SPORTS

Les membres de la Commission sont informés de l'état du traitement des demandes d'aide financière 2025 déposées par les organismes de sport. Il est proposé que pour les organismes dont il manque des documents nécessaires à l'analyse de la demande d'aide financière, une pénalité de 10% soit effectuée.

Aussi, les organismes présentant des surplus accumulés non affectés dépassant 25 % des dépenses annuelles de fonctionnement (basés sur les derniers états financiers disponibles au dossier) seront informés, par lettre, qu'ils sont assujettis à un retranchement de subvention, comme stipulé dans la Politique de reconnaissance et de soutien financier de la Ville de Saguenay, lors du prochain processus d'analyse à l'automne 2025.

Les membres de la Commission sont favorables à ces recommandations et des sommaires de dossier seront transmis au comité exécutif pour les subventions de moins de 100 000\$.

5. SOUTIEN FINANCIER 2025 – ORGANISMES PLEIN AIR

Les membres de la Commission sont informés de l'état du traitement des demandes d'aide financière 2025 déposées par les organismes de plein air. Il est proposé que pour les organismes dont il manque des documents nécessaires à l'analyse de la demande d'aide financière, une pénalité de 10% soit effectuée.

Aussi, les organismes présentant des surplus accumulés non affectés dépassant 25 % des dépenses annuelles de fonctionnement (basés sur les derniers états financiers disponibles au dossier) seront informés, par lettre, qu'ils sont assujettis à un retranchement de subvention, comme stipulé dans la Politique de reconnaissance et de soutien financier de la Ville de Saguenay, lors du prochain processus d'analyse à l'automne 2025.

Les membres de la Commission sont favorables à ces recommandations et des sommaires de dossier seront transmis au comité exécutif pour les subventions de moins de 100 000\$.

6. CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 13 h 55.

M. Michel Thiffault, président et conseiller municipal

M. Luc-Michel Belley, directeur
Service de la culture, des sports et de la vie communautaire

CONSEIL LOCAL DU PATRIMOINE
VILLE DE SAGUENAY

Procès-verbal d'une réunion du conseil local du patrimoine de la Ville de Saguenay tenue en vidéoconférence le 15 janvier 2025 à 9 h.

Étaient présents : Mireille Jean, conseillère municipale du district 8
 Raynald Simard, conseiller municipal du district 13
 Tommy-Lee Leroux-Gagnon, citoyen de l'arrondissement de La Baie
 Alexandre Dubé, professeur en histoire, UQAC
 S. Denis Bergeron, Architecte
 Érik Langevin, archéologue, professeur UQAC, Dir., UESST, Dir. DSHS
 Édouard Corneau, coordonnateur à la muséologie, Centre d'histoire Sir William Price/Centre d'histoire d'Arvida
 Joëlle Hardy, directrice de la Société historique du Saguenay

Également présents : Martin Simard, conseiller en architecture et patrimoine
 Florence Gagnon, analyste en patrimoine
 Julie Boulay, superviseure aux permis, bureau de Jonquière

Étaient absents : Carl Dufour, conseiller municipal district 5
 Marie-Chantale Pelletier, citoyenne de l'arrondissement de Jonquière
 Myriam Blais citoyenne de l'arrondissement Chicoutimi

ORDRE DU JOUR

1. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DU 15 JANVIER 2025**
2. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 13 NOVEMBRE 2024**
3. **PATRIMOINES**
 - 3.1 Lucien Bergeron – 3351 à 3353, rue du Prince-Albert, La Baie – PA-3255 (id-18008);
 - 3.2 Ville de Saguenay (Marie-Pier Côté) – 2850, Place Davis, Jonquière – PA-3256 (id-18019).
4. **PATRIMOINE IMMATÉRIEL : RETOUR SUR LA PRÉSENTATION DU CONSEIL DU PATRIMOINE VIVANT DU QUÉBEC**
5. **VARIA**
6. **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

1. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DU 15 JANVIER 2025**

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente réunion du conseil local du patrimoine de la Ville de Saguenay du 15 janvier 2025, tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité.

2. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 13 NOVEMBRE 2024**

D'ADOPTER le procès-verbal de la réunion du conseil local du patrimoine de la Ville de Saguenay du 13 novembre 2024, avec la modification suivante :

Point 4.4, PA-3247, résolution VS-CM-2024-742

REEMPLACER l'adresse suivante : « 235, rue Bossé, Chicoutimi » par « 240, rue Bossé, Chicoutimi » à la fin du premier paragraphe et du dernier paragraphe de la décision.

Adoptée à l'unanimité.

3. PATRIMOINES

3.1 Patrimoine – Lucien Bergeron – 3351 à 3353, rue du Prince-Albert, La Baie – PA-3255 (id-18008)

VS-CLP-2025-1

CONSIDÉRANT la demande en vertu du règlement municipal 590, portant sur la protection et la mise en valeur du patrimoine bâti pour l'arrondissement de La Baie, présentée par Lucien Bergeron, 3351, rue du Prince-Albert, La Baie, visant des travaux à l'extérieur de l'enveloppe du bâtiment principal du 3351 à 3353, rue du Prince-Albert, La Baie;

CONSIDÉRANT que l'immeuble est assujéti aux dispositions du règlement 590 concernant la protection et la mise en valeur du patrimoine bâti pour l'arrondissement de La Baie;

CONSIDÉRANT que l'immeuble est situé dans le Site patrimonial du noyau institutionnel de Saint-Alexis-de-Grande-Baie et qu'il est de niveau 3;

CONSIDÉRANT que la demande d'autorisation vise les travaux suivants, sur le bâtiment principal :

- Remplacement du revêtement de toiture par un nouveau bardeau d'asphalte de couleur gris ardoise.

CONSIDÉRANT que le règlement municipal 590, portant sur la protection et la mise en valeur du patrimoine bâti pour l'arrondissement de La Baie, prévoit au chapitre 6.2.4, des critères d'évaluation pour les travaux de rénovation de niveau 3 situés dans un site patrimonial;

CONSIDÉRANT que l'ensemble des interventions projetées permet de respecter les objectifs et critères dudit chapitre;

CONSIDÉRANT que les travaux prévus n'impacteraient pas la valeur patrimoniale du bien ni celle de l'environnement immédiat, tout en permettant d'assurer le maintien de l'intégrité physique du bâtiment principal;

À CES CAUSES, il est résolu :

D'ACCEPTER la demande en vertu du règlement municipal 590, portant sur la protection et la mise en valeur du patrimoine bâti pour l'arrondissement de La Baie, présentée par Lucien Bergeron, 3351, rue du Prince-Albert, La Baie, visant des travaux à l'extérieur de l'enveloppe du bâtiment principal du 3351 à 3353, rue du Prince-Albert, La Baie.

Toutes modifications, en termes de design, matériaux ou couleurs, doivent être soumises au Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme pour approbation avant l'émission du permis.

Adoptée à l'unanimité.

3.2 Patrimoine – Ville de Saguenay (Marie-Pier Côté) – 2850, Place Davis, Jonquière – PA-3256 (id-18019)

VS-CLP-2025-2

CONSIDÉRANT la demande d'autorisation en vertu des orientations du Ministère relatives à la conservation du Site patrimonial déclaré d'Arvida présentée par Ville de Saguenay (Marie-Pier Côté), 201, rue Racine Est, Chicoutimi, visant à des travaux correctifs à la toiture du bâtiment principal situé au 2850, Place Davis, Jonquière;

CONSIDÉRANT la documentation déposée avec la demande;

CONSIDÉRANT que la demande d'autorisation vise les travaux suivants :

- Ajout d'une gouttière d'aluminium de couleur noire à la jonction du brisis et du terrasson de la toiture principale du bâtiment principal.

CONSIDÉRANT que le projet est assujéti aux dispositions des orientations du Ministère relatives à la conservation du Site patrimonial déclaré d'Arvida;

CONSIDÉRANT que le conseil local du patrimoine (CLP) de Saguenay doit étudier la conformité du projet avec les orientations du Ministère relatives à la conservation du Site patrimonial déclaré d'Arvida;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal de Saguenay doit statuer sur la recommandation du CLP en se basant sur les mêmes objectifs et critères;

CONSIDÉRANT que le Ministère a déterminé les conditions relatives à la conservation du caractère patrimonial d'Arvida;

CONSIDÉRANT que le permis municipal ne peut être délivré sans l'obtention préalable du ministre;

CONSIDÉRANT que le requérant doit respecter les conditions rattachées à l'autorisation ministérielle lors de la réalisation des travaux;

CONSIDÉRANT que la présente demande a été analysée conjointement avec la direction régionale du ministère de la Culture et des Communications du Québec;

CONSIDÉRANT que ces travaux visent à effectuer des correctifs visant à un meilleur contrôle des eaux de ruissellement sur la toiture et de prévenir l'usure prématurée de celle-ci;

CONSIDÉRANT que les correctifs proposés pourraient satisfaire les orientations du Ministère dans le Site patrimonial d'Arvida;

À CES CAUSES, il est résolu :

D'ACCEPTER la demande d'autorisation en vertu des orientations du ministère relatives à la conservation du Site patrimonial déclaré d'Arvida présentée par Ville de Saguenay (Marie-Pier Côté), 201, rue Racine Est, Chicoutimi, visant à des travaux correctifs à la toiture du bâtiment principal situé au 2850, Place Davis, Jonquière.

Toutes modifications, en termes de design, matériaux ou couleurs, doivent être soumises au Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme pour approbation avant l'émission du permis.

Adoptée à l'unanimité.

4. **PATRIMOINE IMMATÉRIEL : RETOUR SUR LA PRÉSENTATION DU CONSEIL DU PATRIMOINE VIVANT DU QUÉBEC**

5. **VARIA**

6. **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

L'ordre du jour étant épuisé, la réunion est levée à 9 h 26.

COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME**VILLE DE SAGUENAY**

Procès-verbal d'une réunion du comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Saguenay tenue par vidéoconférence le 16 janvier 2025 à 9 h.

Étaient présents : Mireille Jean, conseillère municipale et présidente
 Carl Dufour, conseiller municipal
 André Lessard, citoyen de l'arrondissement de Chicoutimi
 Luc Boivin, membre d'une association de l'arrondissement de La Baie
 Pierre Girard, représentant de l'UPA de l'arrondissement de La Baie
 Pierre Pouliot, citoyen de l'arrondissement de La Baie
 Serge Martineau, citoyen de l'arrondissement de Jonquière

Également présents : Gabriel Rioux, directeur général
 Sonia Simard, cabinet de la mairesse
 Jade Rousseau, Directrice, Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme
 Marie-Ève Boivin, directrice de l'arrondissement de Chicoutimi
 Simon Tremblay, chargé de projet, Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme
 Julie Côté, chargée de projet, Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme

Étaient absents : Jimmy Bouchard, conseiller municipal
 Raynald Simard, conseiller municipal
 Denis Tremblay, représentant de l'UPA de l'arrondissement Jonquière
 Vacant, citoyen de l'arrondissement de Chicoutimi
 Vacant, citoyen de l'arrondissement de Jonquière

ORDRE DU JOUR

1. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DU 16 JANVIER 2025**
2. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 14 NOVEMBRE 2024**
3. **MODIFICATIONS AU PLAN ET AU RÈGLEMENT D'URBANISME**
 - 3.1 Serge Gaudreault – Lot 6 486 260 du cadastre du Québec, voisin du 495, rue de Verdun, Chicoutimi – ARS-1696 (id-17955);
 - 3.2 Ville de Saguenay – Lot 4 551 335 du cadastre du Québec, voisin du 4053 à 4059, rue Saint-Alexandre, Jonquière – ARS-1698 (id-18006).
4. **VARIA**
5. **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

1. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DU 16 JANVIER 2025**

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente réunion du comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Saguenay du 16 janvier 2025.

Adoptée à l'unanimité.

2. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 14 NOVEMBRE 2024**

D'ADOPTER le procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Saguenay du 14 novembre 2024 tel que présenté

Adoptée à l'unanimité.

3. MODIFICATIONS AU PLAN ET AU RÈGLEMENT D'URBANISME

3.1 Amendement – Serge Gaudreault – Lot 6 486 260 du cadastre du Québec, voisin du 495, rue de Verdun, Chicoutimi – ARS-1696 (id-17955)

VS-CCU-2025-1

CONSIDÉRANT la demande d'amendement au règlement d'urbanisme présentée par Serge Gaudreault, 248-3, rue Comtois, Chicoutimi, visant à autoriser l'agrandissement d'une affectation « Résidentielle de basse densité » à même une affectation « Espace vert » de l'unité de planification 14-R au secteur de la rue de Verdun, Chicoutimi;

CONSIDÉRANT que le projet vise l'agrandissement de l'affectation résidentielle de basse densité à même une affectation espace vert;

CONSIDÉRANT que les propriétés visées sont localisées dans l'unité de planification 14-R;

CONSIDÉRANT la documentation déposée par le requérant;

CONSIDÉRANT que le plan d'urbanisme détient comme orientations de préserver l'intégrité de l'usage résidentiel et du cadre bâti du développement existant et de consolider les parcs et les espaces verts;

CONSIDÉRANT que la propriété affectée « Espace vert » est de tenure privée;

CONSIDÉRANT que la Ville n'a pas la volonté de faire l'acquisition de la propriété;

CONSIDÉRANT les contraintes physiques de la propriété sur un futur projet résidentiel;

CONSIDÉRANT que le comité est favorable à la demande du requérant;

À CES CAUSES, il est résolu :

DE RECOMMANDER au conseil municipal d'accepter la demande d'amendement au règlement d'urbanisme présentée par Serge Gaudreault, 248-3, rue Comtois, Chicoutimi, visant à autoriser l'agrandissement d'une affectation « Résidentielle de basse densité » à même une affectation « Espace vert » de l'unité de planification 14-R au secteur de la rue de Verdun, Chicoutimi.

De plus, la modification au zonage entrera en vigueur lorsque toutes les procédures prescrites par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* auront dûment été complétées.

Adoptée à l'unanimité.

3.2 Amendement – Ville de Saguenay – Lot 4 551 335 du cadastre du Québec, voisin du 4053 à 4059, rue Saint-Alexandre, Jonquière – ARS-1698 (id-18006)

VS-CCU-2025-2

CONSIDÉRANT la demande d'amendement au règlement d'urbanisme présentée par Ville de Saguenay, 201, rue Racine Est, Chicoutimi, visant à créer une affectation « Résidentielle de moyenne et haute densité » à même une partie d'une affectation « Parc aménagé » de l'unité de planification 34-R au secteur de la rue Saint-Alexandre et de permettre des bâtiments résidentiels de moyenne et haute densité de plus de trois (3) étages;

CONSIDÉRANT que la propriété est localisée dans l'unité de planification 34-R à l'intérieur d'une affectation « Parc aménagé »;

CONSIDÉRANT que le requérant désire permettre le lotissement d'une partie de la propriété afin de pouvoir permettre un projet résidentiel de haute densité;

CONSIDÉRANT que la demande vise également que la planification puisse permettre des bâtiments résidentiels de moyenne et haute densité de plus de trois (3) étages;

CONSIDÉRANT que la partie de terrain visée par la demande est localisée dans le parc Saint-Alexandre qui est un parc de voisinage;

CONSIDÉRANT que la partie de terrain visé par la demande est un espace gazonné sans équipements du parc Saint-Alexandre et que celui-ci détient une grande superficie;

CONSIDÉRANT que la demande est limitrophe à un secteur d'habitations de moyenne densité;

CONSIDÉRANT que le comité est favorable à la demande;

À CES CAUSES, il est résolu :

DE RECOMMANDER au conseil municipal d'accepter la demande d'amendement au règlement d'urbanisme présentée par Ville de Saguenay, 201, rue Racine Est, Chicoutimi, visant à créer une affectation « Résidentielle de moyenne et haute densité » à même une partie d'une affectation « Parc aménagé » de l'unité de planification 34-R au secteur de la rue Saint-Alexandre et permettre des bâtiments résidentiels de moyenne et haute densité de plus de trois (3) étages.

De plus, la modification au zonage entrera en vigueur lorsque toutes les procédures prescrites par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* auront dûment été complétées.

Adoptée à l'unanimité.

4. **VARIA**

5. **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

L'ordre du jour étant épuisé, la réunion est levée à 9 h 22.

**COMMISSION DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE,
DU GÉNIE ET DE L'URBANISME**

VILLE DE SAGUENAY

Procès-verbal d'une réunion de la Commission de l'aménagement du territoire, du génie et de l'urbanisme de la Ville de Saguenay, tenue le 20 janvier 2025 à 13 h 30 au 216, rue Racine Est, salle #1 et en visioconférence.

- Sont présents :
- M. Jimmy Bouchard, conseiller municipal
 - M. Kevin Armstrong, conseiller municipal (en visio)
 - M. Raynald Simard, conseiller municipal
 - Mme Mireille Jean, conseillère municipale
 - Mme Sonia Simard, directrice logistique et information, Cabinet de la mairesse (en visio)
 - Mme Geneviève Girard, directrice générale adjointe, Direction générale
 - Mme Valérie Bossé, directrice de l'arrondissement de La Baie
 - Mme Marie-Ève Boivin, directrice de l'arrondissement de Chicoutimi
 - Mme Jade Rousseau, directrice, Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme
 - Mme Marie-Christine Tremblay, chef de division, Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme
 - Mme Marie-Claude Tremblay, chef de division, Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme
 - Mme Julie Boulay, superviseure, Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme (en partie)
 - Mme Christina Tremblay, chargée de projet, Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme (en partie)
 - M. Simon Tremblay, chargé de projet, Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme (en partie)
 - Mme Renée-Claude Bélec, secrétaire administrative, Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme
- Sont absents :
- Mme Julie Dufour, mairesse
 - M. Bruno Taillon, directeur, Service du génie

Les affaires et la correspondance suivantes sont considérées :

ORDRE DU JOUR

1. **Adoption de l'ordre du jour de la séance du 20 janvier 2025;**
2. **Adoption du procès-verbal de la séance du 16 décembre 2024;**
3. **Modification au schéma d'aménagement afin de répondre à la nouvelle orientation gouvernementale en aménagement du territoire (OGAT) : « Planifier des milieux de vie assurant l'accès à des logements de qualité, accessibles et abordables pour l'ensemble des ménages » ;**
4. **Demandes de modifications au schéma d'aménagement et de développement révisé :**
 - 4.1. **Huguette Néron (succession) – Lot 6 052 332 du cadastre du Québec,**

rue Warren, Chicoutimi – ARS-1697;

4.2. **Line Émond (Marc Bergeron) – Lot 4 838 374 du cadastre du Québec, chemin des Pionniers, Lac Kénogami – ARS-1700.**

5. **Participation au Programme Réno-Québec 2025;**
6. **Suivi – Modification au schéma d'aménagement – industrie de biométhanisation (ajouté séance tenante)**
7. **Levée de la séance.**

1. **Adoption de l'ordre du jour de la séance du 20 janvier 2025**

Madame Julie Dufour, présidente, étant absente, M. Raynald Simard agit en tant que président.

L'ordre du jour a été accepté en ajoutant le point d'information suivant :

- Suivi – Modification au schéma d'aménagement – industrie de biométhanisation

2. **Adoption du procès-verbal de la séance du 16 décembre 2024**

Le procès-verbal du 16 décembre 2024 est adopté tel que présenté.

3. **Modification au schéma d'aménagement afin de répondre à la nouvelle orientation gouvernementale en aménagement du territoire (OGAT) : « Planifier des milieux de vie assurant l'accès à des logements de qualité, accessibles et abordables pour l'ensemble des ménages »**

La Ville de Saguenay a reçu, en date du 2 avril 2024, un avis gouvernemental par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, demandant de modifier le schéma d'aménagement et de développement pour assurer la conformité à la nouvelle orientation gouvernementale en aménagement du territoire (OGAT) en matière d'habitation dans un délai de six mois. Une prolongation de délais a été accordée à la Ville de Saguenay par la ministre, conformément à l'article 239 de la LAU, jusqu'au 3 avril 2025.

Afin d'assurer cette conformité, la modification du SADR proposée vise à mettre à jour les données comprises dans les sections portant sur le portrait de la population et le portrait de l'habitation, en plus d'y inclure un système de monitoring comprenant des cibles du nombre de logements projetés et des proportions par type de construction. Conséquemment, la table des matières et la bibliographie sont également modifiées.

Les membres sont en accord avec la proposition le projet de règlement modifiant le schéma sera déposé au conseil municipal du 4 février 2025.

Madame Christina Tremblay quitte la rencontre.

4. **Demandes de modifications au schéma d'aménagement :**

4.1 **Huguette Néron (succession) – Lot 6 052 332 du cadastre du Québec, rue Warren, Chicoutimi – ARS-1697 (id-18003)**

VS-CAGU-2025-01

CONSIDÉRANT la demande d'amendement au règlement d'urbanisme présentée par Huguette Néron (succession), 122, rue Toussaint-Bouchard, Saint-Fulgence, visant à autoriser un agrandissement de l'affectation « Zone urbaine » à même une partie d'une affectation « Protection et mise en valeur » du schéma d'aménagement et de développement révisé de la Ville de Saguenay sur le lot 6 052 332 du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT que le requérant désire développer un projet intégré résidentiel;

CONSIDÉRANT la documentation déposée par le requérant;

CONSIDÉRANT que le projet prévu sur le lot 6 052 332 du cadastre du Québec est localisé à l'intérieur d'une grande affectation « Protection et mise en valeur » du schéma d'aménagement et de développement de la Ville de Saguenay;

CONSIDÉRANT que le schéma d'aménagement et de développement nous informe que « L'affectation protection et mise en valeur correspond aux espaces verts d'envergure destinés à la pratique de récréation légère »;

CONSIDÉRANT que le tableau 5-25 de la page 5-63 du schéma d'aménagement et de développement révisé limite la catégorie d'usage complémentaire « Habitation de moyenne et haute densité » dans certaines parties offrant un intérêt (développement intégré) en lien avec l'activité récréative et située à l'intérieur du périmètre urbain;

CONSIDÉRANT que le site de la demande se localise dans un secteur où la majorité des propriétés de l'affectation appartiennent à Rio Tinto ou ses filiales;

CONSIDÉRANT que la superficie d'agrandissement de l'affectation « Zone urbaine » est limitée;

CONSIDÉRANT que le projet permettrait de consolider le secteur résidentiel dans un espace disponible au centre du périmètre urbain;

CONSIDÉRANT que la commission est favorable à la demande;

À CES CAUSES, il est résolu :

DE RECOMMANDER au conseil municipal d'accepter la demande d'amendement au règlement d'urbanisme présentée par Huguette Néron (succession), 122, rue Toussaint-Bouchard, Saint-Fulgence, visant à autoriser un agrandissement de l'affectation « Zone urbaine » à même une partie d'une affectation « Protection et mise en valeur » du schéma d'aménagement et de développement révisé de la Ville de Saguenay sur le lot 6 052 332 du cadastre du Québec.

Adoptée à l'unanimité.

4.2 Line Émond (Marc Bergeron) – Lot 4 838 374 du cadastre du Québec, chemin des Pionniers, Lac Kénogami – ARS-1700 (id-18016)

VS-CAGU-2025-02

CONSIDÉRANT la demande d'amendement au règlement d'urbanisme présentée par Line Émond (Marc Bergeron), 1420, rue Hamon, Québec, visant à autoriser la création d'une affectation « Villégiature » à même une partie d'une affectation « Forestière et récréative » du schéma d'aménagement et de développement révisé de la Ville de Saguenay sur les lots 4 838 373 et 4 838 374 du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT que le requérant désire construire des habitations de basse densité sur chacun des lots;

CONSIDÉRANT la documentation déposée par le requérant;

CONSIDÉRANT que le projet prévu sur les lots est localisé à l'intérieur d'une grande affectation « Forestière et récréative » du schéma d'aménagement et de développement de la Ville de Saguenay;

CONSIDÉRANT que le schéma d'aménagement et de développement nous informe que « La zone forestière et récréative est située à l'extérieur de la zone agricole permanente et des périmètres d'urbanisation et couvre les lots privés en milieu forestier »;

CONSIDÉRANT que le tableau 5-21 de la page 5-54 du schéma d'aménagement et de développement révisé limite la catégorie d'usage complémentaire « Habitation de basse densité » sur une unité foncière vacante de toute habitation, de 10 hectares ou plus en bordure d'un chemin existant entretenu par la ville à l'entrée en vigueur du présent schéma et lorsqu'elles sont situées en bordure d'une route existante à l'entrée en vigueur du présent schéma (secteur partiellement desservi, route importante, etc.);

CONSIDÉRANT que les lots possèdent des superficies d'un peu plus de 4 000 mètres carrés;

CONSIDÉRANT l'historique particulier du dossier depuis 2011, notamment sur des permis émis et des demandes d'information de la requérante;

CONSIDÉRANT que la commission est favorable à la demande;

À CES CAUSES, il est résolu :

DE RECOMMANDER au conseil municipal d'accepter la demande d'amendement au règlement d'urbanisme présentée par Line Émond (Marc Bergeron), 1420, rue Hamon, Québec, visant à autoriser la création d'une affectation « Villégiature » à même une partie d'une affectation « Forestière et récréative » du schéma d'aménagement et de développement révisé de la Ville de Saguenay sur les lots 4 838 373 et 4 838 374 du cadastre du Québec.

Adoptée à l'unanimité.

Monsieur Simon Tremblay quitte la rencontre et Mme Julie Boulay intègre la rencontre.

5. Participation au Programme Réno-Québec 2025

Le Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme informe les membres que la Ville de Saguenay doit, par résolution, confirmer son intention de participer au Programme Réno-Québec 2025-2026 et ainsi confirmer le montant du budget désiré. Il est proposé de faire la demande pour un montant de 2 000 000 \$ afin de maintenir la liste d'attente entre 1 à 3 ans. Tous les membres sont en accord avec la proposition et une recommandation sera faite au prochain conseil municipal.

De plus, il est mentionné que ce sera la dernière année pour ce programme. Le gouvernement a annoncé que le programme actuel serait remplacé par un nouveau programme, les nouvelles informations sur le programme seront dévoilées au printemps. Une présentation de ce nouveau programme sera faite lors d'une autre rencontre de la commission.

Madame Julie Boulay quitte la rencontre.

6. **Suivi – Modification au schéma d'aménagement – Industrie de biométhanisation (ajout séance tenante)**

Le Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme avise les membres de la commission de la conformité de la modification au schéma d'aménagement avec les orientations gouvernementales concernant l'implantation d'une industrie de biométhanisation dans l'arrondissement de La Baie. La modification est entrée en vigueur le 15 janvier 2025.

7. **Levée de la séance**

La séance est levée à 15 h 20.



APPROBATION
Date exécutif : _____
Approuvé par : _____

SOMMAIRE DE DOSSIER

<p>OBJET : Modification du règlement numéro VS-RU-2023-47 adoptant le schéma d'aménagement et de développement révisé de la Ville de Saguenay</p> <p>N/D : 17104-01-023</p> <p>RÉSOLUTION DU CONSEIL OU DU COMITÉ EXÉCUTIF :</p> <p>Conseil municipal <input checked="" type="checkbox"/> Comité exécutif <input type="checkbox"/></p> <p>Conseil d'arrondissement Chicoutimi <input type="checkbox"/> Jonquière <input type="checkbox"/> La Baie <input type="checkbox"/></p>

1. NATURE DE LA DEMANDE :

La demande vise à modifier le règlement numéro VS-RU-2023-47 adoptant le schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) de la Ville de Saguenay de manière à intégrer l'orientation gouvernementale en aménagement du territoire visant à planifier des milieux de vie assurant l'accès à des logements de qualité, accessibles, abordables pour l'ensemble des ménages.

2. ANALYSE, JUSTIFICATION ET RECOMMANDATIONS :

La Ville de Saguenay a reçu, en date du 2 avril 2024, un avis gouvernemental par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, demandant de modifier le schéma d'aménagement et de développement pour assurer la conformité à la nouvelle orientation gouvernementale en aménagement du territoire (OGAT) en matière d'habitation. L'article 53.12 de la LAU prévoit que le conseil de l'organisme compétent doit, dans les six mois qui suivent la notification de l'avis de la ministre, adopter un règlement modifiant son SAD afin d'y donner suite. Une prolongation de délais a été accordée à la Ville de Saguenay par la ministre, conformément à l'article 239 de la LAU, jusqu'au 3 avril 2025.

Considérant les délais, la Ville de Saguenay ne sollicite pas le gouvernement pour demander l'avis facultatif à l'étape du projet de règlement, conformément à l'article 50 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Afin d'assurer cette conformité, la modification du SADR vise à mettre à jour les données comprises dans les sections portant sur le portrait de la population et le portrait de l'habitation, en plus d'y inclure un système de monitoring comprenant des cibles du nombre de logements projetés et des proportions par type de construction. Conséquemment, la table des matières et la bibliographie sont également modifiées.

Ce projet de modification a fait l'objet d'une présentation à la séance de la CAGU le 20 janvier 2025 et les membres sont en accord avec le projet de règlement.

3. VÉRIFICATION DES ASPECTS JURIDIQUES : (Obligatoire)

Non applicable Oui

Par :

Date :

PROTOCOLE OU ENTENTE JOINT(E) :

À VENIR :

Date :

4. VÉRIFICATION DES ASPECTS FINANCIERS : (Obligatoire pour tous les programmes, revenus et dépenses qui auront un impact favorable ou défavorable sur les finances de la Ville. Joindre les documents nécessaires à la prise de décision)

Non applicable Oui ou Commission des finances du _____ (si nécessaire)

Par :

Date :

OBJET : Modification du règlement numéro VS-RU-2023-47 adoptant le schéma d'aménagement et de développement révisé de la Ville de Saguenay

Page 2

5. **SUIVI (Correspondance ou information à transmettre) :** (Obligatoire)

Le suivi a été fait auprès de : _____ (indiquer le service)

Date : _____

*Identifier le service pour lequel une action est requise

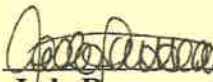
Suivi devant être fait par : _____ (indiquer le service)

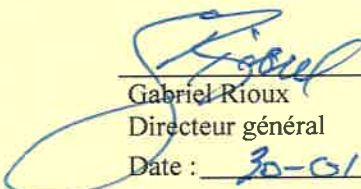
Date : _____

Informations utiles lors de la transmission :

6. **DISPONIBILITÉ FINANCIÈRE :** (Obligatoire)

Non applicable Oui Poste budgétaire : _____

Préparé par : _____ Christina Tremblay Chargée de projet Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme Date : _____	Approuvé par :  _____ Jade Rousseau Directrice Date : <u>29 janvier 2025</u>
---	--

_____ David Vachon, ing. Directeur général adjoint Date : _____	 _____ Gabriel Rioux Directeur général Date : <u>30-01-2025</u>
_____ Geneviève Girard Directrice générale adjointe Date : _____	

EXTRAIT du procès-verbal de la séance
ordinaire du conseil municipal de la Ville
de Saguenay tenue dans la salle des
délibérations du conseil, le 4 février 2025 -
Un quorum présent.

**5.1 PROJET DE RÈGLEMENT AYANT POUR OBJET DE MODIFIER
LE RÈGLEMENT NUMÉRO VS-RU-2023-47 ADOPTANT LE
SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT
RÉVISÉ DE LA VILLE DE SAGUENAY (17104-01-023)**

5.1.1 ADOPTION DU 1^{ER} PROJET DE RÈGLEMENT

QUE le projet de règlement ayant pour objet de modifier le règlement numéro VS-RU-2023-47 adoptant le schéma d'aménagement et de développement révisé de la Ville de Saguenay (17104-01-023), tel que déposé par l'assistante-greffière à la présente séance, soit adopté et soumis à la consultation publique quant à son objet et aux conséquences de son adoption;

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE CHICOUTIMI
VILLE DE SAGUENAY**

RÈGLEMENT NUMÉRO _____
AYANT POUR OBJET DE MODIFIER LE
RÈGLEMENT NUMÉRO VS-RU-2023-47
ADOPTANT LE SCHÉMA
D'AMÉNAGEMENT ET DE
DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ DE LA VILLE DE
SAGUENAY (17104-01-023)

Règlement numéro _____ passé et adopté à la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saguenay, tenue dans la salle du conseil, le _____ 2025.

PRÉAMBULE

ATTENDU que le Schéma d'aménagement et de développement révisé de la Ville de Saguenay, soit le numéro VS-RU-2023-47, est entré en vigueur le 25 août 2023;

ATTENDU que l'orientation gouvernementale en aménagement du territoire (OGAT) « Planifier des milieux de vie assurant l'accès à des logements de qualité, accessibles et abordables pour l'ensemble des ménages » a été adoptée par le Conseil des ministres du Gouvernement du Québec le 27 mars 2024;

ATTENDU que la Ville de Saguenay a reçu, en date du 2 avril 2024, un avis gouvernemental par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, Mme Andrée Laforest, demandant de modifier le Schéma d'aménagement et de développement pour assurer la conformité à la nouvelle orientation gouvernementale en aménagement du territoire (OGAT) en matière d'habitation dans un délai de six mois;

ATTENDU qu'une prolongation de délais a été accordée à la Ville de Saguenay par la ministre, conformément à l'article 239 de la LAU, jusqu'au 3 avril 2025;

ATTENDU qu'il y a lieu de modifier le règlement numéro VS-RU-2023-47 adoptant le Schéma d'aménagement et de développement révisé de la Ville de Saguenay de manière à répondre à la nouvelle orientation gouvernementale en aménagement du territoire (OGAT);

ATTENDU qu'un avis de présentation du présent règlement a été régulièrement donné, à savoir à la séance ordinaire du 4 février 2025 ;

À CES CAUSES, il est décrété ce qui suit :

ARTICLE 1.- Il est référé au titre et au préambule du présent règlement pour valoir comme s'ils étaient ici au long récités.

ARTICLE 2.- Le présent règlement modifie le règlement numéro VS-RU-2023-47 adoptant le Schéma d'aménagement et de développement révisé de la Ville de Saguenay de manière à :

- 1) **REMPLETER** la table des matières de la page 1-1 du chapitre 1, portant sur le portrait, par celle jointe à l'annexe I du présent règlement pour en faire partie intégrante.

- 2) **REEMPLACER** la section intitulée « La population » aux pages 1-7 à 1-27 du chapitre 1, portant sur le portrait, par celle jointe à l'annexe II du présent règlement pour en faire partie intégrante.
- 3) **REEMPLACER** la section intitulée « L'habitation » aux pages 1-118 à 1-124 du chapitre 1, portant sur le portrait, par celle jointe à l'annexe III du présent règlement pour en faire partie intégrante.
- 4) **MODIFIER** le second paragraphe de la sous-section intitulée « Les défis, enjeux et perspectives » à la page 1-137 du chapitre 1, portant sur le portrait :

- L'habitation en mutation

Les projections concernant la baisse du nombre de ménages, la diminution de la taille des ménages et le vieillissement de la population auront d'importantes conséquences sur l'habitation et l'utilisation du sol résidentiel. Parmi celles-ci, notons :

→ La demande en logement : peu de demandes en nouveaux logements, stagnation des mises en chantier et volonté de se rapprocher des secteurs plus urbains;

→ Le mode d'occupation : davantage de copropriété;

→ Le type d'occupation : davantage de demandes pour les logements collectifs privés ainsi que pour les logements de plus petite taille.

Mer

Ces phénomènes auront également une influence sur les milieux de vie et les finances municipales.

afin qu'il se lise comme suit :

- L'habitation en mutation

La croissance actuelle du nombre de ménages, le faible taux d'inoccupation, les projections concernant la baisse du nombre de ménages sur le plus long terme, la diminution de la taille des ménages et le vieillissement de la population auront d'importantes répercussions sur l'habitation et l'utilisation du sol résidentiel. Parmi celles-ci, notons :

→ La demande en logement : actuellement, le marché subit une pression immobilière afin de répondre à la demande et retrouver un équilibre de marché face au taux d'inoccupation. Sur le long terme, cette tendance pourrait tendre vers la décroissance causant ainsi une diminution de la demande en nouveaux logements, la stagnation des mises en chantier et volonté de se rapprocher des secteurs plus urbains;

→ Le type d'occupation : le vieillissement de la population et la diminution de la taille des ménages pourraient entraîner davantage de demandes pour les logements à l'intérieur du périmètre urbain à proximité des centres-villes et centralités, avec une demande en logements de plus petite taille.

Ces phénomènes auront également une influence sur les milieux de vie et les finances municipales.

- 5) **REEMPLACER** la sous-section intitulée « Le monitoring » aux pages 6-10 à 6-13 du chapitre 6, portant sur le plan d'action et la mise en œuvre, par celle jointe à l'annexe IV du présent règlement pour en faire partie intégrante.
- 6) **AJOUTER** à la section intitulée « La bibliographie et les références » aux pages 8-127 à 8-129 du chapitre portant sur les annexes, les références suivantes :
- STATISTIQUE CANADA, Profil de recensement 2021, Ville de Saguenay [En ligne] <https://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2021/dp-pd/prof/index.cfm?Lang=F>
 - STATISTIQUE CANADA, Classement des 10 municipalités les plus peuplées 1901 à 2021 [En ligne] <https://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2021/dp-pd/dv-vd/ribbon-ruban/index-fra.cfm>
 - STATISTIQUE CANADA, Indicateurs de logement selon le mode d'occupation tableau 98-10-0243-01 [En ligne] <https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=9810024301>
 - INSTITUT NATIONAL DE SANTÉ PUBLIQUE (2021) Indice de défavorisation matérielle et sociale version nationale [En ligne] <https://www.inspq.qc.ca/defavorisation/indice-de-defavorisation-materielle-et-sociale>
 - INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC (2024) Perspectives démographiques des MRC du Québec, 2021-2051 [en ligne] <https://statistique.quebec.ca/fr/document/projections-de-population-mrc-municipalites-regionales-de-comte>
 - INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC, Migrations internes MRC du Québec [En ligne] <https://statistique.quebec.ca/cartovista/migration-interne/index.html>
 - INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC, Taux de faible revenu, selon le type de famille, MRC et ensemble du Québec [En ligne] https://statistique.quebec.ca/fr/document/mesure-du-faible-revenu-par-region-administrative-et-par-mrc/tableau/taux-de-faible-revenu-selon-le-type-de-famille-mrc-et-ensemble-du-quebec#tri_coln1=5&tri_coln2=5
 - SOCIÉTÉ CANADIENNE D'HYPOTHÈQUE ET DE LOGEMENT, Mises en chantier selon le type de logement [En ligne] <https://www.cmhc-schl.gc.ca/professionnels/marche-du-logement-donnees-et-recherche/donnees-sur-le-logement/tableaux-de-donnees/donnees-sur-le-marche-de-lhabitation/mises-en-chantier-selon-le-type-de-logement>
 - SOCIÉTÉ CANADIENNE D'HYPOTHÈQUE ET DE LOGEMENT, Nombre de logements sociaux, communautaires et abordables [En ligne] <https://www.cmhc-schl.gc.ca/professionnels/marche-du-logement-donnees-et-recherche/donnees-sur-le-logement/tableaux-de-donnees/donnees-sur-le-marche-locatif/enquete-sur-les-logements-locatifs-sociaux-et-abordables--tableaux-de-donnees>
 - SOCIÉTÉ CANADIENNE D'HYPOTHÈQUE ET DE LOGEMENT, Enquête sur les logements locatifs : taux d'inoccupation [En ligne] <https://www.cmhc-schl.gc.ca/professionnels/marche-du-logement-donnees-et-recherche/donnees-sur-le-logement/tableaux-de->

[donnees/donnees-sur-le-marche-locatif/enquete-sur-les-logements-locatifs-centres-urbains-taux-dinoccupation](#)

- GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, Répertoire des établissements d'hébergement touristiques enregistrés [En ligne] <https://repertoire.hebergement.tourisme.gouv.qc.ca/>
- ASSOCIATION PROFESSIONNELLE DES COURTIERES IMMOBILIERS DU QUÉBEC, FSMI | Baromètre résidentiel [En ligne] <https://apciq.ca/barometre-residentiel/#province>

ARTICLE 3.- Le présent règlement entrera en vigueur après que les formalités prescrites auront été dûment remplies selon la Loi.

PASSÉ ET ADOPTÉ, tel que ci-dessus mentionné, en séance présidée par la mairesse.

Mairesse

Greffière

ANNEXE I

(article 2)

REPLACER LA TABLE DES MATIÈRES DU CHAPITRE 1 DU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET
DE DÉVELOPPEMENT

Table des matières

I.	L'historique de développement	2
II.	La situation géographique	4
	La localisation	4
	Le positionnement stratégique	5
III.	La population	7
	Profil sociodémographique	7
	Profil socioéconomique	12
	Les projections	15
	Les défis, enjeux et perspectives	17
IV.	L'économie	28
	Les emplois	28
	La structure économique	30
	Les secteurs d'activité	38
	Les défis et perspectives	44
V.	Le transport et la mobilité	47
	Le transport des personnes	49
	Le transport des marchandises	61
	Les défis, enjeux et perspectives	73
VI.	Le territoire	75
	Les composantes du milieu naturel	75
	Les composantes du milieu bâti	97
	Les défis, enjeux et perspectives	113
VII.	L'utilisation du territoire	115
	L'habitation	118
	Le commerce et les services	125
	L'industrie	130
	L'agriculture	132
	La forêt	135
	Les défis, enjeux et perspectives	137

ANNEXE II

(article 2)

REPLACER LA SECTION INTITULÉE « POPULATION » DU CHAPITRE 1 DU SCHÉMA
D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT

La population

Le portrait de la population permet d'analyser l'évolution et les projections des principales caractéristiques de la population saguenéenne. Pour ce faire, la présente section est divisée en trois grandes parties. La première partie correspond aux données sociodémographiques, la deuxième partie correspond aux données socioéconomiques et la troisième sur les projections de population. Les données utilisées proviennent majoritairement des recensements de Statistique Canada et de l'Institut de la statistique du Québec.

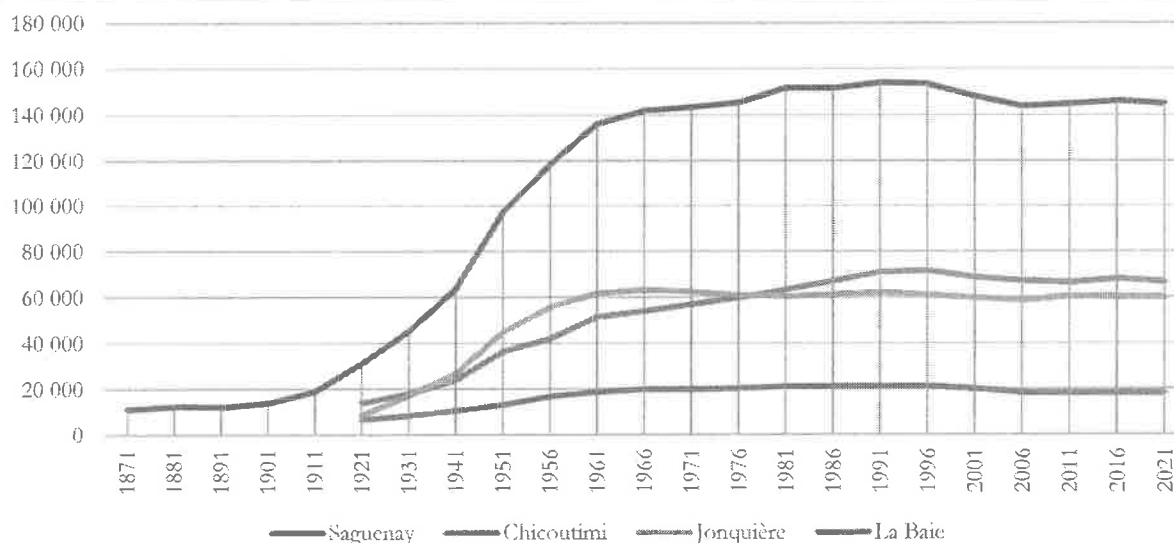
Profil sociodémographique

L'évolution de la population

Une évolution démographique en trois phases

Dans les cent dernières années, l'évolution démographique de la population de Saguenay s'est faite selon trois grandes périodes. La figure 1-1 montre cette évolution depuis 1871 pour l'ensemble du territoire actuel de Saguenay, ainsi que de la population des trois arrondissements à partir de 1921.

FIGURE 1-1 | Évolution de la population de Saguenay et des arrondissements entre 1871 et 2021



SOURCE : UQAC, ATLAS ÉLECTRONIQUE DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN, ET STATISTIQUES CANADA, RECENSEMENT 2021

Période de forte de croissance (1921 à 1966)

La première grande période s'étend de 1921 à 1966. Seulement entre 1941 et 1966, la population de l'actuelle ville de Saguenay a crû de 76 008 habitants. Cette période de forte croissance correspond à l'époque de l'après-guerre, et plus particulièrement à la naissance de la génération des baby-boomers. En l'espace de seulement 25 ans, la population a plus que doublé, passant de 60 858 habitants en 1941 à 136 866 habitants en 1966. À cette époque, la ville de Jonquière connaît une forte expansion avant de se stabiliser au début des années 1960.

Période de faible croissance (1966 à 1991)

Suivant une phase de forte croissance, la population globale des anciennes villes a augmenté de 17 099 habitants pendant ce quart de siècle, passant de 136 866 habitants en 1966 à 153 969 habitants en 1991. C'est au cours de la décennie des années 1970 que le nombre d'habitants de Chicoutimi dépasse celui de Jonquière, entre autres en raison d'une légère diminution de la population de Jonquière au tournant de 1966 et d'une augmentation

soutenue du nombre d'habitants de Chicoutimi jusqu'au milieu des années 1990. Du côté de La Baie, cette période se résume par une stabilisation de la population.

Période de stagnation/décroissance (1991 à 2021)

La dernière période s'étend entre 1991 et aujourd'hui et se caractérise par une décroissance et une stagnation de la population dans les dernières années. Au terme de cette troisième période, la population totale de Saguenay a diminué de 6 595 habitants. La population est passée de 153 956 habitants en 1991 à 144 723 habitants en 2021. Entre 2016 et 2021, on observe une diminution de population à Saguenay de 1 226 personnes, majoritairement localisés dans l'arrondissement de Chicoutimi.

Classement des dix villes les plus peuplées au Québec

Saguenay fait partie du classement des dix villes québécoises les plus peuplées depuis 2006. En effet, la Ville se retrouve au 8^e rang en 2021, tout juste devant Trois-Rivières et derrière Lévis. De 2006 à 2016, Saguenay occupait le 7^e rang et s'est fait déclasser lors du recensement de la population de 2021. Entre 2001 et 2021, la croissance démographique de la population au Québec a été de 17, %, passant de 7 237 479 habitants en 2001 à 8 501 833 habitants en 2021. Certaines villes, notamment de la couronne nord de la région métropolitaine de Montréal dont Terrebonne, ont connu des augmentations avoisinant le 49 %. Pour cette même période, Saguenay se retrouve plutôt avec diminution de 2 410 habitants, représentant une variation de -1,6 % et est la seule ville du classement avec un taux de variation à la négative.

TABLEAU 1-1 | Évolution de la population des dix villes québécoises les plus peuplées entre 2001 et 2021

Rang en 2021	Ville	Population 2001	Population 2021	Différence	Taux variation 2001/2021 (%)
1	Montréal	1 583 590	1 762 949	179 359	11,3%
2	Québec	476 330	549 459	73 129	15,4%
3	Laval	343 005	438 366	95 361	27,8%
4	Gatineau	226 696	291 041	64 345	28,4%
5	Longueuil	225 761	254 483	28 722	12,7%
6	Sherbrooke	138 785	172 950	34 165	24,6%
7	Lévis	121 999	149 683	27 684	22,7%
8	Saguenay	147 133	144 723	-2 410	-1,6%
9	Trois-Rivières	122 395	139 168	16 773	13,7%
10	Terrebonne	80 536	119 944	39 408	48,9%

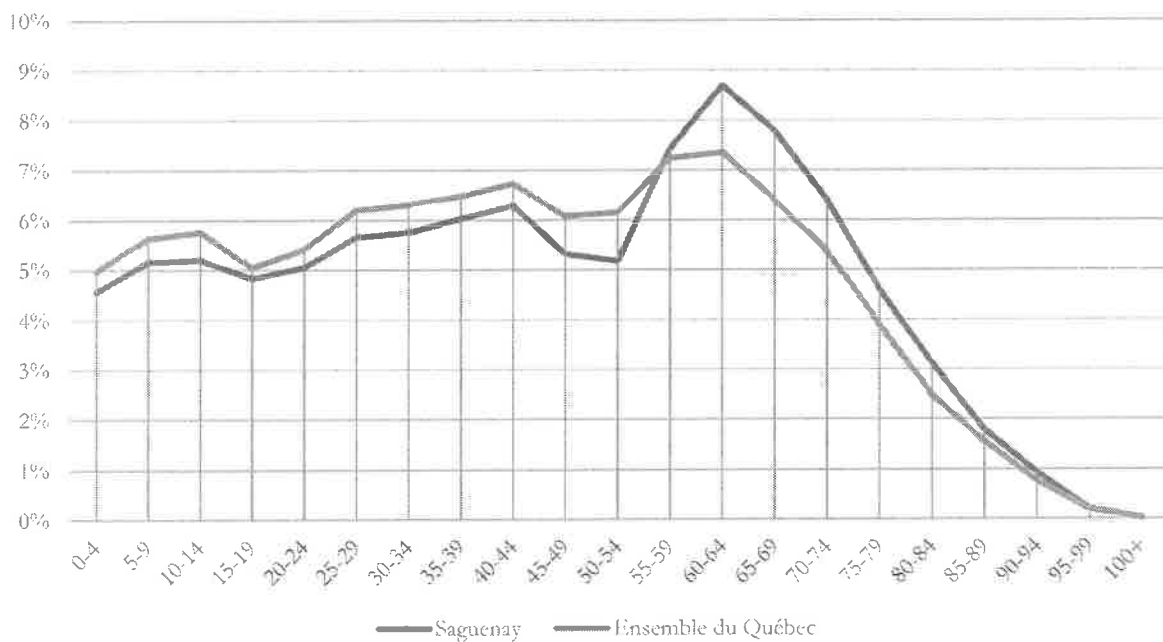
SOURCE : STATISTIQUE CANADA, CLASSEMENT DES 10 MUNICIPALITÉS LES PLUS PEUPLÉES, 1901 À 2021

Le vieillissement de la population

La figure 1-2 montre la répartition de la population de Saguenay et du Québec selon les tranches d'âge en 2021. Le vieillissement de la population affecte l'ensemble de la société québécoise, mais celui-ci est plus important à Saguenay. En effet, les proportions des deux territoires étudiés sont sensiblement similaires, mais contiennent tout de même des différences. Notons d'abord la plus faible proportion de la tranche d'âge entre 0 et 54 ans à Saguenay. Ensuite, cette différence disparaît pour le groupe d'âge de 55 à 99 ans. On assiste alors à une présence marquée de la génération de baby-boomers, soit des personnes nées entre 1945 et 1965.

En 2021, l'âge médian de la population de Saguenay est de 46 ans, tandis que la médiane provinciale se situe à 43,2 ans. Entre 2006 et 2011, cet âge était respectivement de 43,5 ans et de 45,6 ans, tandis que ce chiffre s'élevait en 2006 à 41 ans pour la province. Ce phénomène démographique est essentiellement attribuable au faible taux de fécondité, à l'augmentation de l'espérance de vie, et à l'importance de la cohorte des baby-boomers dans l'ensemble de la population.

FIGURE 1-2 | Répartition de la population de Saguenay et du Québec selon les tranches d'âge en 2021



SOURCE : STATISTIQUE CANADA, RECENSEMENT 2021

L'évolution des ménages

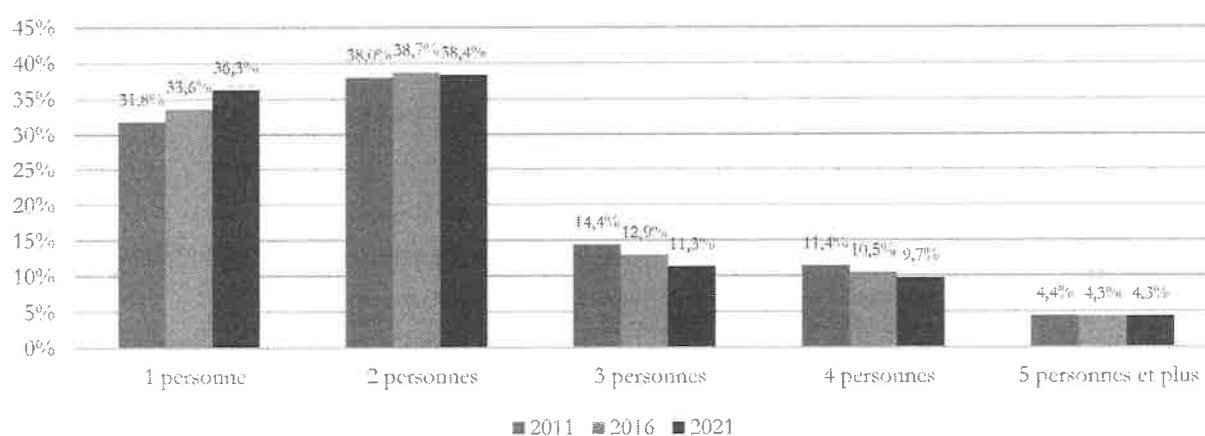
Selon Statistique Canada, un ménage privé s'applique à une personne ou un groupe de personnes qui occupent le même logement. Les données sur les ménages représentent une importante source de données socio-économiques permettant de comprendre la composition des familles et les dynamiques familiales. Elles permettent, entre autres, d'analyser les inégalités sociales, dresser des tendances ainsi qu'évaluer les besoins économiques et sociaux. En 2021, le nombre de ménages à Saguenay était de 67 520, représentant une variation de 5,13 % comparativement à 2011 et une variation de 13,61 % comparativement à 2001, et ce malgré une diminution de la population.

La structure des ménages

Le tableau 1-2 fait état de l'évolution de la composition des ménages depuis 2011. On remarque que la proportion de ménages composée d'une seule personne est en augmentation, alors que la proportion de ménage composé de trois personnes et de quatre personnes est en diminution. En 2021, c'est plus du tiers des ménages qui sont composés d'une seule personne (36,3 %).

Cette augmentation du nombre de ménages composés d'une seule personne a pour effet de diminuer le nombre moyen de personnes dans les ménages privés, soit de 2,1 personnes en 2021, alors qu'il s'élevait à 2,4 personnes en 2011. Ce phénomène est essentiellement lié à trois facteurs : le vieillissement de la population, la baisse du taux de fécondité et la complexification du statut conjugal (augmentation du taux de divorce, famille recomposée, couple ne vivant pas dans le même ménage, etc.). À cet effet, 19,5 % des familles comportant un couple avec enfants est une famille recomposée en 2021.

TABLEAU 1-2 | Composition des ménages à Saguenay en 2011, 2016 et 2021



SOURCE : STATISTIQUE CANADA, RECENSEMENT 2021

Soldes migratoires

Les soldes migratoires représentent le résultat du nombre de personnes qui ont quitté la ville et celles qui s'y sont établies. D'une part, on retrouve l'immigration qui représente les mouvements migratoires provenant d'autres provinces canadiennes et d'autres pays. D'autre part, on retrouve la migration interrégionale qui représente les mouvements migratoires provenant des autres MRC du Québec.

L'immigration

Pour la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean, les migrations internationales et interprovinciales ont engendré des gains totaux de 3 782 personnes en 2022-2023. Ce solde migratoire externe représente le solde le plus élevé jamais enregistré dans la région. Cette situation est une résultante d'une hausse marquée du solde migratoire international, et plus spécifiquement d'une croissance record du nombre de résidents non permanents.

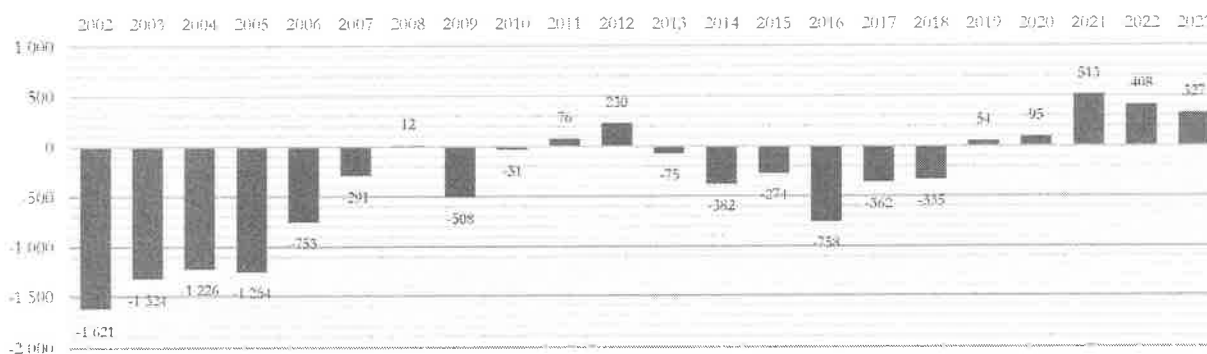
À Saguenay, le nombre d'habitants issus de l'immigration est de 3 580 et représente 2,5 % de la population de la ville en 2021. De ce nombre, 1 980 ont un statut de résidents permanents et 1 600 sont des résidents non permanents. Le nombre de résidents non permanents a fortement augmenté depuis 2016, passant de 650 à 1 600 personnes. Soulignons que l'immigration a connu une évolution depuis le début des années 2000 avec une augmentation constante du nombre de résidents permanents.

La migration interrégionale

La migration interrégionale est un enjeu de taille pour Saguenay, pour le Saguenay–Lac-Saint-Jean, ainsi que pour plusieurs régions du Québec. Jusqu'en 2018, le taux de migration a été élevé et a eu pour effet une baisse démographique importante. La situation de Saguenay depuis le début des années 2000 en matière de migration interrégionale pourrait se décomposer en quatre grandes phases : la grande vague de migration (années 1990 à 2007), la stabilisation (2007-2013), le retour du solde négatif (2013-2018) et le regain postpandémique (2019 à aujourd'hui).

La figure 1-3 montre le solde migratoire de Saguenay entre 2002 et 2023. Entre 2002 et 2005, le solde migratoire se situait à moins de 1 200 habitants par année, atteignant même une perte de -1 621 habitants en 2002. Cette diminution persistante s'est résorbée au milieu des années 2000. Le solde s'est ensuite retrouvé positif au cours des années 2011 et 2012 pour repasser à une dynamique négative par la suite. Au tournant de l'année 2019, le bilan est redevenu positif, et ce jusqu'à aujourd'hui.

FIGURE 1-3 | Solde migratoire interrégional de Saguenay entre 2002 et 2023



SOURCE : ISQ, SOLDE MIGRATOIRE INTERRÉGIONAL, 2001 à 2023

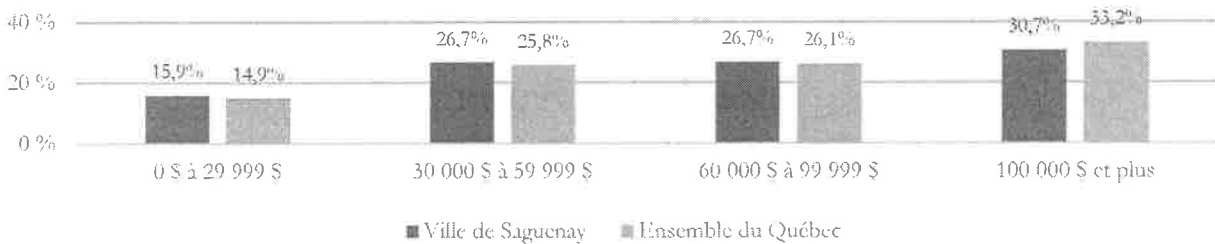
Profil socioéconomique

Le revenu des ménages

La donnée sur les revenus médians des ménages offre un très bon indice quant à la santé économique d'une population, notamment leur aptitude à se procurer des biens durables. En 2021, le revenu médian d'un ménage avant impôt à Saguenay était de 69 000 \$ tandis que la moyenne provinciale se situait à 72 500 \$. À titre comparatif, le revenu médian des ménages est supérieur à ceux de Trois-Rivières (60 400 \$) et de Sherbrooke (62 400 \$), mais inférieur de 15 000 \$ à celui de Lévis (84 000 \$).

La figure 1-4 montre la distribution des revenus des ménages selon quatre grandes tranches pour le territoire de Saguenay et de la province de Québec. On observe que 15,9 % des ménages à Saguenay ont un revenu de moins de 30 000 \$. On observe également que plus de 50 % des ménages du Saguenay ont un revenu de 60 000 \$ et plus. La distribution des tranches de revenu suit presque identiquement la distribution à l'échelle de la province.

FIGURE 1-4 | Comparaison du revenu des ménages de Saguenay et du Québec en 2021



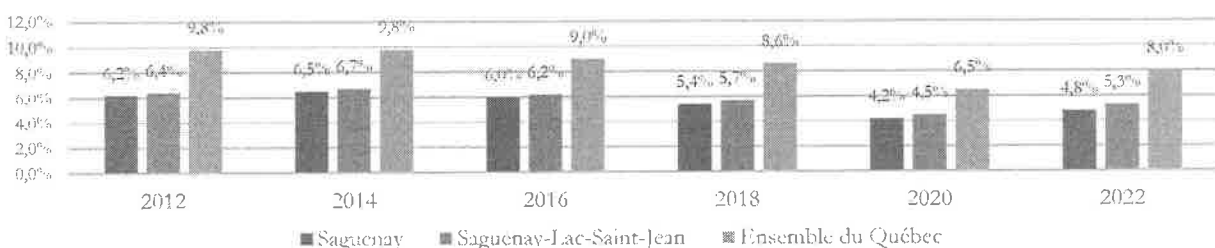
SOURCE : STATISTIQUE CANADA, RECENSEMENT 2021

Le taux de faible revenu

La figure 1-5 montre le pourcentage de famille vivant sous le seuil de faible revenu, selon la mesure du faible revenu (MFR) après impôts. Ce seuil est calculé en fonction du revenu après impôt d'une famille de recensement. Une famille de recensement représente une personne, peu importe son état matrimonial, habitant avec au moins un enfant dans le même logement. Elle est considérée comme étant à faible revenu, si son revenu après impôt ajusté selon sa taille est inférieur au seuil qui correspond à la moitié de la médiane du revenu familial après impôt ajusté de l'ensemble des personnes (de tous âges) du Québec durant l'année en cours.

À Saguenay, tout comme pour la région et l'ensemble du Québec, le taux de faible revenu d'une famille de recensement est en diminution depuis 2012, passant de 6,2% en 2012 à 4,8% en 2022. Toutefois, on observe une augmentation entre 2020 et 2022. Notons également que le taux de Saguenay se maintient en dessous du taux de la région et de la province.

FIGURE 1-5 | Évolution du taux de faible revenu de la famille de recensement en 2021



SOURCE : ISQ, TAUX DE FAIBLE REVENU, SELON LE TYPE DE FAMILLE, MRC ET ENSEMBLE DU QUÉBEC, 2021

Les ménages ayant des besoins impérieux en matière de logement

Par définition, un ménage ayant des besoins impérieux en matière de logement est un ménage qui n'atteint pas le seuil d'au moins l'un des trois indicateurs, soit la qualité, l'abordabilité et la taille du logement et qui devrait consacrer 30 % ou plus de son revenu total avant impôt pour payer le loyer médian d'un autre logement acceptable dans sa collectivité (soit un logement qui atteint les trois seuils des indicateurs de logement). En ce sens, un logement est de qualité convenable s'il ne nécessite pas de réparations majeures, il est abordable si le ménage consacre moins de 30% de son revenu total avant impôt aux frais de logement et il est de taille convenable en fonction du nombre de pièces établies dans la Norme nationale d'occupation conçue par la SCHL.

Le tableau 1-3 fait état des différents indicateurs et des ménages ayant des besoins impérieux en matière de logement à Saguenay. Ce sont 17 % des ménages qui n'atteignent pas l'un des trois indicateurs de logements et ce sont 1 780 ménages (2,7 %) qui ont des besoins impérieux en matière de logement en 2021. Il s'agit d'une diminution par rapport à 2016 où 5,2 % des ménages avaient des besoins impérieux en matière de logement. En effet, les trois indicateurs de logements sont en diminution par rapport à 2016, la proportion de ménage vivant dans un logement de taille non convenable est passée de 1 % à 0,9 %, la proportion de ménages vivant dans un logement où des réparations majeures sont requises est passée de 5,2 % à 4,7% et la proportion de ménages consacrant 30% ou plus du revenu aux frais de logement est passé de 17,4 % à 12,2%. À titre de comparaison, la proportion de besoins impérieux en matière de logement pour la RMR de Saguenay est passée de 5,0% à 2,5% entre 2016 et 2021, alors que ce taux est passé de 9,0 % à 6,0% entre 2016 et 2021 pour la province.

Notons également que ce sont les ménages locataires occupant un logement non subventionné qui représentent la plus grande proportion de ménages ayant des besoins impérieux en matière de logement, soit un total de 1 155 ménages. Cela représente 64,9 % des ménages ayant des besoins impérieux en matière de logement.

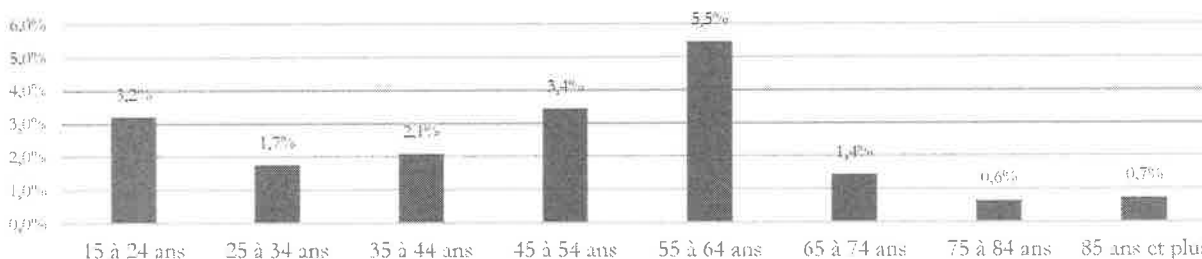
TABLEAU 1-3 | Ménages ayant des besoins impérieux en matière de logement en 2021

	Ménages propriétaires 41 665 (62,0 %)		Ménages locataires 25 575 (38,0 %)		Total (67 245 ménages)
	Avec hypothèque 26 870 (64,5 %)	Sans hypothèque 14 800 (35,5 %)	Subventionné 3 215 (12,6 %)	Non subventionné 22 360 (87,4 %)	
Taille : Logement de taille non convenable	165 ménages	45 ménages	30 ménages	365 ménages	595 ménages (0,9 % des ménages de Saguenay)
Qualité : Réparations majeures requises	1 330 ménages	395 ménages	150 ménages	1 280 ménages	3 155 ménages (4,7 % des ménages de Saguenay)
Abordabilité : 30 % ou plus du revenu est consacré aux frais de logement	2 610 ménages	370 ménages	730 ménages	4 495 ménages	8 210 ménages (12,2 % des ménages de Saguenay)
Ayant des besoins impérieux en matière de logement	140 ménages	120 ménages	365 ménages	1 155 ménages	1 780 ménages (2,7 % des ménages de Saguenay)

SOURCE : STATISTIQUE CANADA, TABLEAU 98-10-0243-01, RECENSEMENT 2021

La figure 1-6 fait état des besoins impérieux en matière de logement, en fonction de l'âge du principal soutien au ménage. Le principal soutien au ménage représente la première personne dans le ménage désigné pour effectuer le paiement du loyer, de l'hypothèque, des taxes ou de l'électricité pour le logement. On constate que la proportion la plus élevée se situe au niveau des ménages dont le principal soutien est âgé de 55 à 64 ans avec 5,5 %, suivi par la catégorie 45 à 54 ans et 15 à 24 ans avec respectivement 3,4 % et 3,2 %.

FIGURE 1-6 | Proportion de ménages ayant des besoins impérieux en matière de logement en fonction de l'âge du principal soutien du ménage en 2021



SOURCE : STATISTIQUE CANADA, TABLEAU 98-10-0243-01, RECENSEMENT 2021

Défavorisation matérielle et sociale

L'indice de défavorisation matérielle et sociale est un indicateur rendu disponible par l'Institut national de la santé publique du Québec qui est utilisé comme critère de différenciation sociale servant à examiner les inégalités sociales de la santé. Cet indice réfère à un désavantage face à la communauté locale ou à l'ensemble de la société à laquelle appartient l'individu. D'un côté, la dimension matérielle reflète la privation de biens et de commodités de la vie courante des personnes résidant dans un territoire et ayant pour conséquence un manque de ressources matérielles (évaluée par l'éducation, l'emploi et le revenu). De l'autre, la dimension sociale renvoie à la fragilité du réseau social, de la famille à la communauté (évaluée par le fait de vivre seul, d'être monoparental, d'être séparé, divorcé ou veuf).

Le tableau 1-3.1 fait état de l'indice de défavorisation matérielle et sociale à Saguenay en 2021. On constate que les secteurs les plus défavorisés se retrouvent à l'intérieur du périmètre urbain, à proximité des centres-villes et des centralités. Plus particulièrement, c'est 14 % de la superficie du territoire qui se retrouve dans un secteur socialement très défavorisé, matériellement très défavorisé ou socialement et matériellement très défavorisées, représentant 41,1% du périmètre urbain.

TABLEAU 1-3.1 | La défavorisation matérielle et sociale à Saguenay en 2021

	Saguenay	Intérieur périmètre urbain
Matériellement et socialement très favorisées	48,3 %	22,3 %
Moyennes	37,3 %	34,1 %
Socialement très défavorisées	3,7 %	21,6 %
Matériellement très défavorisées	8,7 %	10,8 %
Matériellement et socialement très défavorisées	1,6 %	8,7 %
Données non disponibles	0,4 %	2,5 %

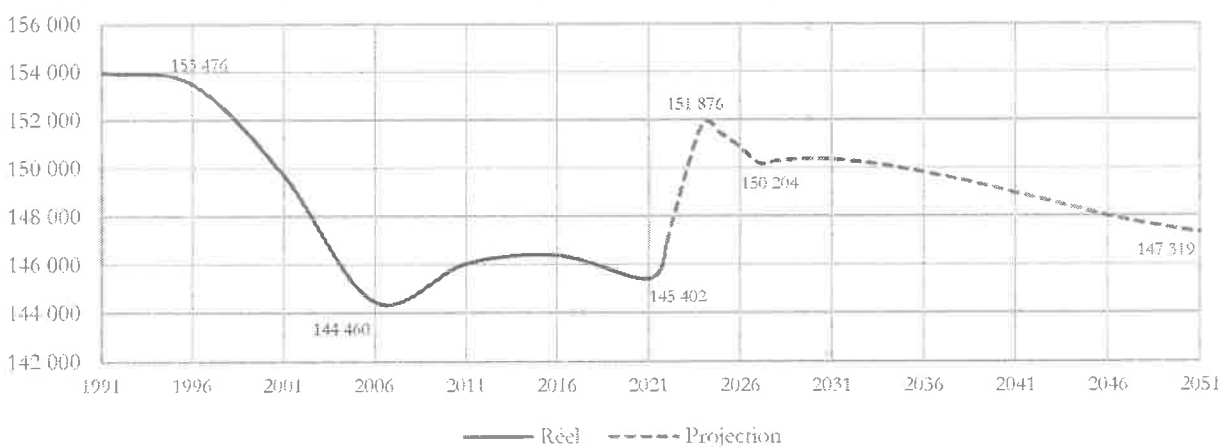
SOURCE : INSPQ, INDICE DE DÉFAVORISATION MATÉRIELLE ET SOCIALE, VERSION NATIONALE, 2021

Les projections

La projection de la population

Selon les plus récentes projections de l'Institut de la statistique du Québec (ISQ), la croissance démographique de Saguenay a connu une hausse qui se poursuivra encore quelques années avant de diminuer à nouveau. En effet, entre 2021 et 2024, on estime que la population de Saguenay a connu un gain de près de 6 500 habitants. Une telle croissance en si peu de temps n'avait pas été rencontrée depuis le milieu des années 70. En 2024, on peut s'attendre que la population de Saguenay atteigne un sommet 151 876 habitants et ce nombre diminuera progressivement pour atteindre 147 319 habitants en 2051. Bien qu'il s'agisse d'un taux de croissance à la négative avec -3 %, les projections présentent en somme un bilan davantage positif que les publications précédentes avec des projections plus élevées en ce qui concerne la population totale.

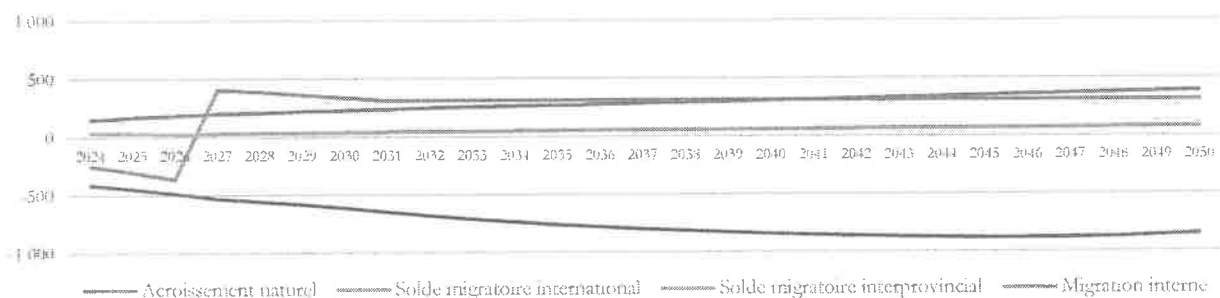
FIGURE 1-7 | Évolution et projections démographiques de Saguenay entre 1991 et 2051



SOURCE : ISQ, PROJECTIONS DE LA POPULATION ET ESTIMATIONS DE LA POPULATION DES MUNICIPALITÉS, 2024

Toujours selon ces projections, on estime que le nombre de naissances sera en constante augmentation annuellement, passant de 1 238 naissances projetées en 2024 à 1302 naissances projetées en 2050. Toutefois, l'accroissement naturel demeurera à la négative avec un nombre de décès annuel estimé en constante augmentation, tel que le démontre la figure 1-8. Le solde migratoire international connaîtra à court terme une décroissance pour ensuite connaître une croissance soutenue. Le solde migratoire interprovincial et la migration interne demeureront en faible croissance. En conséquence, cette migration ne sera pas suffisante pour connaître une augmentation ou une stagnation de la population, considérant l'accroissement naturel négatif.

FIGURE 1-8 | Composantes démographiques projetées de Saguenay entre 2024 et 2050



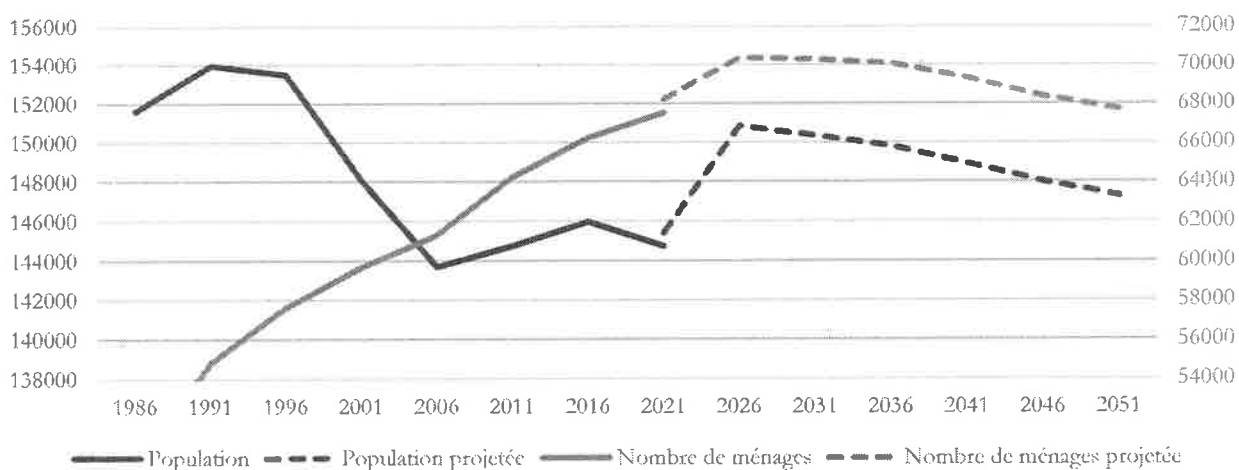
SOURCE : ISQ, PROJECTIONS DE LA POPULATION, 2024

La projection des ménages

Il est important de noter que l'augmentation du nombre de ménages dans les dernières décennies s'est faite malgré une diminution de la population. Ce phénomène qui perdurera semble prouver qu'il existe un décalage entre la diminution de la population et la création de ménages. Ce phénomène est dû essentiellement à la structure des ménages, plus précisément à la diminution de la taille des ménages. La figure 1-10 fait état de l'évolution et de la projection de la population et des ménages à Saguenay de 1986 à 2051.

Suivant les tendances de la population, le nombre de ménages connaît un sommet en 2024 avec 70 778 ménages estimés. Il s'agit d'une croissance de 2568 ménages entre 2021 et 2024. Le nombre de ménages connaîtra une stagnation puis une diminution pour atteindre 67 716 ménages en 2051.

FIGURE 1-10 | L'évolution et la projection de la population et des ménages à Saguenay de 1986 à 2041



SOURCE : ISQ, PROJECTIONS 2024 ET VILLE DE SAGUENAY, SAD 2011

Bien évidemment, ces données représentent des projections et sont sujettes à changement en fonction de plusieurs facteurs. Ils ne représentent pas des prévisions ni des prédictions. Les migrations internationales et interrégionales, les contraintes d'aménagement, les logements occupés par des résidents non habituels et les paramètres économiques sont des facteurs qui pourraient influencer ces projections. La croissance démographique que connaît Saguenay depuis 2021 témoigne de l'imprévisibilité des projections de la population.

Les défis, enjeux et perspectives

Une diminution de la population à moyen terme

La population de Saguenay a atteint son apogée au début des années 1990. Les quinze années suivantes ont été une période de forte décroissance. Depuis cette phase, le nombre d'habitants croît légèrement d'année en année et a subi une faible diminution entre 2016 et 2021. Ne suivant pas la tendance des autres plus grandes villes au Québec, la ville de Saguenay a perdu un rang au classement des dix villes les plus peuplées au Québec et se retrouve aujourd'hui au 8^e rang.

Selon les projections de la population, on estime que cette dynamique de croissance connaît actuellement une augmentation, mais que celle-ci ne sera potentiellement que de courte durée. En effet, les projections démontrent que Saguenay connaîtra une première diminution de sa population à partir de 2025, suivi par une période de stagnation et une faible diminution. Bien que la tendance des dernières années postpandémique montre un retour positif de la migration interrégionale et qu'on assiste à l'augmentation de l'immigration internationale, ce n'est pas suffisant pour atteindre une stagnation ou une augmentation de la population et des ménages sur le long terme.

Cette diminution projetée de la population à moyen terme pourrait avoir pour effet de :

- Diminuer le poids démographique de Saguenay par rapport au Québec;
- Diminuer le bassin de main-d'œuvre à Saguenay;
- Influencer l'évolution des milieux de vie;
- Affecter le dynamisme socioéconomique de la ville.

Une modification de la composition des ménages et une diminution à moyen terme

Malgré une période de décroissance démographique dans les dernières décennies, le nombre de ménages a toujours augmenté au fil des ans. Cela est, entre autres, attribuable à la modification de la composition des ménages, notamment par l'augmentation des ménages composés d'une seule personne, représentant actuellement le tiers des ménages à Saguenay. L'ampleur et la vitesse du vieillissement de la population ont également des effets sur la composition des ménages. Toute comme pour la population, les ménages connaissent actuellement une période de croissance qui tendra vers une diminution à moyen terme selon les plus récentes projections.

Ce sont seulement 2,7 % des ménages à Saguenay qui ont des besoins impérieux en matière de logement. Il s'agit d'une diminution depuis 2016. Le taux de faible revenu des familles de recensement a subi une augmentation en 2020 et 2022. Ce taux est toutefois plus faible que le taux régional et le taux provincial.

La modification de la composition des ménages et la diminution à moyen terme à Saguenay a et aura pour effet de :

- Diminuer les demandes en nouveaux logements;
- Diminuer les revenus de la Ville par la faible entrée de nouvelles taxes foncières;
- Influencer l'évolution des milieux de vie.

Une défavorisation matérielle et sociale observée à proximité des centres-villes

Les secteurs identifiés comme les plus défavorisés se retrouvent à l'intérieur du périmètre urbain, à proximité des centres-villes et des centralités. Plus particulièrement, c'est 14 % de l'ensemble du territoire de la Ville et 41,1% du périmètre urbain qui se retrouve dans un secteur socialement très défavorisé, matériellement très défavorisé ou socialement et matériellement très défavorisés.

La défavorisation matérielle et sociale a et aura pour effet de :

- Influencer l'évolution des milieux de vie;
- Diminuer l'attractivité des secteurs centraux de la ville.

Pages 1-19 à 1-27 et figures 1-11 à 1-16 abrogées

ANNEXE III

(article 2)

REPLACER LA SECTION INTITULÉE « L'HABITATION » DU CHAPITRE 1 DU SCHÉMA
D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT

L'habitation

L'espace dédié aux usages résidentiels représente 60 % de l'espace urbanisé de la ville de Saguenay. Entre 2001 et 2019, l'espace occupé par des usages résidentiels, autant de basses que de haute densité, a augmenté de 12,6 % pour une superficie de 8,4 km², et ce, malgré que la population ait subi une diminution de l'ordre de 1,4 % entre 2001 et 2016. Cette situation s'explique notamment par l'augmentation du nombre de ménages, malgré la diminution de population et par le phénomène d'étalement urbain.

Caractérisation du parc de logements

Taille du parc de logement

On retrouve 49 203 bâtiments résidentiels à Saguenay en 2025, représentant un total de 73 975 logements. Tel que présenté au tableau 1-33, les maisons individuelles détachées représentent le type de construction le plus présent sur le territoire avec 67,7 % des bâtiments et compte, par le fait même pour 45,1 % des logements à Saguenay. Les immeubles comportant deux logements et plus représentent 19,4 % des constructions du territoire et 46,4 % des logements à Saguenay.

TABLEAU 1-33 | Taille du parc de logement en fonction du type de construction en 2025

	Nombre de bâtiments	Nombre de logements
Maisons individuelles détachées	33 334 (67,7 %)	33 334 (45,1 %)
Maisons jumelées ou en rangée	6 325 (12,9 %)	6 325 (8,6 %)
Immeubles comportant deux logements et plus	9 544 (19,4 %)	34 316 (46,4 %)
Total	49 203	73 975

SOURCE : VILLE DE SAGUENAY, 2025

Selon les plus récentes données de Statistique Canada, les ménages propriétaires représentent 61,9 % des ménages à Saguenay. Cette proportion est semblable à la proportion provinciale qui s'élève à 59,9 %. Au niveau des logements privés selon le nombre de chambre à coucher, on retrouve majoritairement des logements avec une, deux et trois chambres à coucher, représentant respectivement 30,3 %, 33,4 % et 23,5 % des logements.

Part des unités à l'intérieur et à l'extérieur du périmètre urbain

Considérant la bonne perception de la population en général pour le milieu de vie en secteur rural, l'accès à la propriété résidentielle qui est jugée plus facile en zone rurale¹, notamment dû au plus faible coût des terrains et des propriétés, ainsi que l'importance d'un grand terrain comme critère dans le choix d'une résidence², on observe une hausse de la part des unités résidentielles en secteur rural.

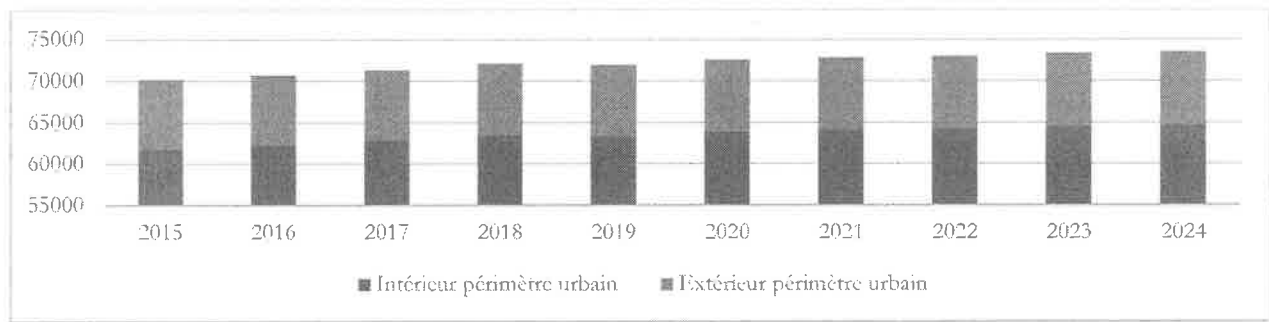
La figure 1-32 fait état de du nombre de logements localisés à l'intérieur et à l'extérieur du périmètre urbain à Saguenay entre 2015 et 2024. En 2024, on compte 8 881 logements à l'extérieur du périmètre urbain, ce qui représente 12,07 % des logements à Saguenay alors que cette proportion était de 12 % en 2015. La moyenne annuelle de nouveaux logements à l'extérieur des périmètres urbains entre 2016 et 2024 s'élève à 51 nouveaux logements, correspondant en moyenne à 17 % des nouveaux logements annuels sur le territoire de la ville. Pour cette même période, le taux de variation du nombre de logements à l'intérieur du périmètre urbain est de 3,9 %

¹ SOM RECHERCHES ET SONDAGES, *Perceptions et tendances en habitation au Québec – Rapport final*, 2015

² Note : Selon l'étude de SOM Recherches et développement menée en 2015, la grandeur du terrain est le troisième critère le plus important dans le choix d'une résidence, 26 % l'ayant mentionné dans les deux critères les plus importants au niveau provincial. Ce critère grimpe à près de 44 % pour les propriétaires à l'extérieur des RMR de Montréal et de Québec.

alors qu'il est de 4,9 % à l'extérieur du périmètre urbain. La proportion de logements hors périmètre urbain est donc en augmentation par rapport à l'intérieur du périmètre urbain.

FIGURE 1-32 | Nombre de logements à l'intérieur et à l'extérieur du périmètre urbain, 2015 à 2024



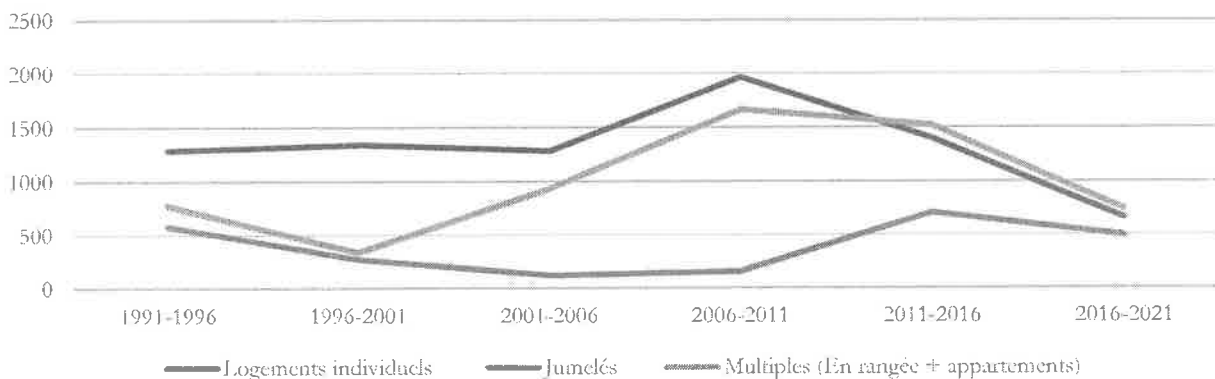
SOURCE : VILLE DE SAGUENAY, 2024

Évolution du parc de logement

La figure 1-33 représente le nombre de logements construits (mises en chantier) selon la typologie résidentielle entre 1991 et 2021 à Saguenay. Les mises en chantier représentent un indicateur économique qui reflète le nombre de logements dont la construction a été commencée pendant une période déterminée, soit le moment défini comme étant le début des travaux de construction d'un immeuble.

On remarque que le marché de la construction résidentielle avant 2000 se concentrait surtout au niveau des résidences unifamiliales détachées. En effet, avant 2001, près de six logements nouvellement construits sur dix (57,5 %) étaient des résidences unifamiliales. Par contre, depuis ce temps, on remarque que les autres typologies de logements tendent à augmenter, surtout au niveau des plex (logements unifamiliaux en rangée et immeubles multifamiliaux de deux logements et plus). Les plex ont même surpassés, pour la période de 2011 à 2016, les résidences unifamiliales avec 41,9 % des nouveaux logements construits, en comparaison à 38,6 % pour les résidences unifamiliales. C'est donc dire que depuis 2012, la tendance s'est inversée puisque pour la période de 2011 à 2021, ce sont maintenant six logements sur dix (65,1 %) qui sont construits dans des bâtiments de type jumelé ou plex. Notons finalement que les données de 2023, non comptabilisées dans le graphique, représentent une augmentation récente de mises en chantier avec 753 logements mis en chantier comparativement à l'année précédente qui s'élevait à 420 logements.

FIGURE 1-33 | Mises en chantier selon la typologie de logement de 1991 à 2021



SOURCE : SCHIL, MISES EN CHANTIER, 1991-2021

Offre de logements pour les populations présentant des besoins particuliers

Certaines tendances socioéconomiques et sociodémographiques affectent les besoins des ménages en matière d'habitation. C'est notamment le cas pour le vieillissement de la population qui a un impact sur la demande en logements collectifs privés, communément appelés les résidences pour personnes âgées. Les besoins en logements sont également grandissants pour les résidents non permanents qui sont en hausse, tels que les travailleurs agricoles et les étudiants internationaux. Soulignons finalement que l'itinérance, bien que peu documentée à Saguenay, est en augmentation et touche une population de plus en plus diversifiée.

Les logements collectifs privés

D'après le rapport sur les résidences pour personnes âgées produit par la SCHL, on comptait 32 résidences privées pour aînées sur le territoire de Saguenay, totalisant 2 929 places et 2 736 résidents en 2021. Le taux d'occupation global était de 4,8 % en 2020 et il a augmenté pour atteindre 11,1 % en 2021. Le taux d'occupation à l'échelle de la province est quant à lui de 12,6 %.

Il est important de souligner que le taux d'occupation des chambres individuelles est largement inférieur aux appartements, soit de 3,4 % pour une chambre et variant entre 16,8 % et 11,4 % pour des appartements de type studio à deux chambres et plus. Toujours en 2021, on évaluait le taux d'attraction, soit la proportion de personnes âgées de plus de 75 ans vivant en résidence, à 16,7 %. Ce taux est d'ailleurs légèrement inférieur à la moyenne provinciale qui se situe à 17 %.

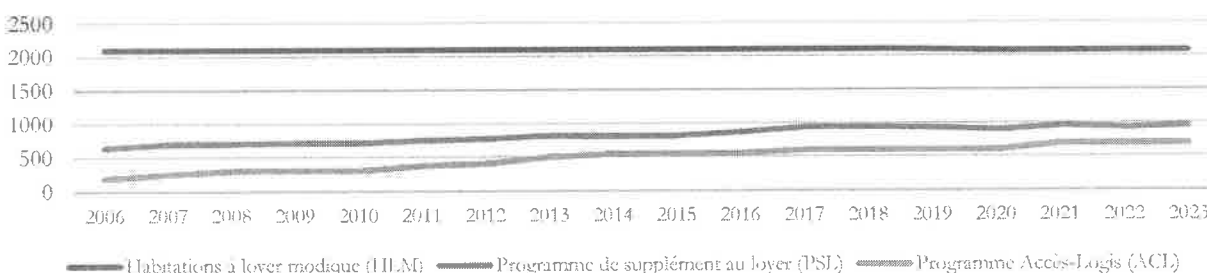
Les logements sociaux, communautaires et abordables

Les logements sociaux, communautaires et abordables proviennent de quatre programmes de la Société d'habitation du Québec (SHQ), soit : les habitations à loyer modique (HLM), les ménages à faible revenu bénéficiant du programme de supplément au loyer (PSL), ainsi que le cumulatif des logements livrés depuis l'existence des programmes Logement abordable Québec (LAQ) et Accès-Logis (ACL).

On constate, à partir de la figure 1-34, une faible diminution de HLM, passant de 2094 à 2073 entre 2006 et 2023. À l'inverse, on compte une augmentation de nombre de logement du PSL et du ACL, respectivement avec 955 et 689 logements en 2023. Les ménages de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean sont proportionnellement plus nombreux à vivre dans un logement social et abordable que le reste du Québec, soit 5,0 % des ménages (ISQ, 2021).

En 2022, on évaluait à 3 326, le nombre total de demandes de logements sociaux, communautaires et abordables. Il s'agit d'une augmentation de 9,2 % depuis 2012, malgré la diminution de 3,5 % du taux de familles à faible revenu en diminution pour cette même période.

FIGURE 1-34 | Nombre de logements sociaux, communautaires et abordables, de 2006 à 2023



SOURCE : SCHL, ENQUÊTE SUR LE NOMBRE DE LOGEMENTS SOCIAUX, COMMUNAUTAIRES ET ABORDABLES, 2023

L'hébergement touristique

L'hébergement touristique peut être significatif pour l'offre de logement au sein d'un territoire. Il peut, entre autres, entraîner des conséquences sur l'offre de logement par la réduction du nombre de logements dédiés à la population locale et augmenter la pression sur certains quartiers par la transformation en secteurs touristiques ou en augmentant la vacance de logements en étant sous-utilisés.

En date de décembre 2024, on liste 243 établissements d'hébergements touristiques en vigueur et enregistrés au répertoire québécois pour le territoire de la Ville de Saguenay³. De ce même répertoire, on retrouve 176 hébergements expirés, suspendus ou annulés. Parmi les catégories d'hébergements touristiques, on retrouve l'hébergement touristique général, représentant les hôtels, les motels et les gîtes, qui sont composés de 157 établissements à Saguenay. Ensuite, on retrouve un hébergement touristique jeunesse, qui est composé d'un seul établissement sur le territoire. Finalement, on comptabilise 85 hébergements en résidence principale, c'est-à-dire de l'hébergement offert à même une résidence principale d'une personne physique qui l'exploite. Notons que ces derniers sont ceux répertoriés au sens de la Loi et qu'on estime en retrouver un plus grand nombre sur le territoire de la Ville de Saguenay. Dans les conditions de marché locatif actuel où le taux d'inoccupation est très faible, l'hébergement en résidence principale exerce une pression sur le marché puisqu'il a pour effet de suspendre des logements qui seraient disponibles sur le marché de location à longue durée.

Caractérisation du marché

Le marché résidentiel varie en fonction de nombreuses variables, notamment de l'offre, la demande, le prix, les tendances et les acteurs du marché. Cette caractérisation du marché résidentiel permet de dresser un état des lieux de l'offre et de la demande sur le marché du logement, et de mieux comprendre les facteurs qui influencent les prix, les comportements des consommateurs et l'orientation future du secteur de l'immobilier.

Évolution du taux d'inoccupation

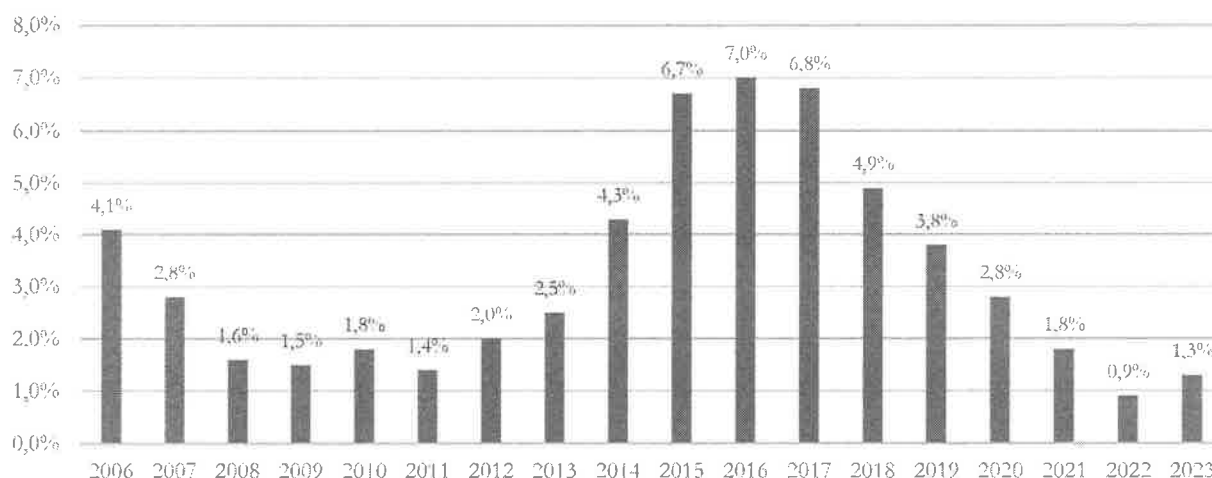
Le marché locatif est considéré comme étant équilibré lorsqu'environ 3 % des appartements disponibles sont inoccupés. Dans ce contexte, le marché permet aux propriétaires et aux locataires de louer dans un délai raisonnable. Un taux d'inoccupation supérieur à 3 % procure des effets négatifs pour les propriétaires qui doivent faire face à de la concurrence pour parvenir à louer les unités locatives, alors qu'un taux inférieur à 3 % procure des effets négatifs sur les locataires.

La figure 1-34.1 fait état de l'évolution du taux d'inoccupation à Saguenay depuis 2006. On constate une variation importante au fil des ans, passant de 7,0 % à 0,9 % en seulement quelques années. En 2022, la Ville de Saguenay a connu son plus faible taux d'inoccupation à 0,9 %. Cette sous-offre locative, qui est toujours d'actualité entraîne des répercussions importantes sur le prix des logements, la spéculation dans le marché immobilier et sur la pression sur le marché à construire des unités résidentielles.

Soulignons toutefois que les données sur le taux d'inoccupation comprennent seulement les données des immeubles comportant trois logements locatifs et plus, ce qui exclue les duplex, les triplex avec un propriétaire occupant et les maisons en location.

³ Gouvernement du Québec. Répertoire des établissements d'hébergement touristiques enregistrés. <https://www.quebec.ca/tourisme-et-loisirs/hebergement-touristique/repertoire>

FIGURE 1-34.1 | Évolution du taux d'inoccupation des logements locatifs à Saguenay de 2006 à 2023



SOURCE : SCHL, ENQUÊTE SUR LES LOGEMENTS LOCATIFS : TAUX D'INOCCUPATION, 2006-2023

Marché immobilier

Le marché de l'immobilier, comme pour de nombreuses régions au Québec, a connu des changements notables au courant des dernières années. Une hausse des prix, une baisse de l'inventaire, un impact des hausses des taux d'intérêt, et une croissance continue de la demande, alimentée par l'attractivité de la Ville ont eu un effet direct sur l'accessibilité à la propriété, modifiant la dynamique de l'immobilier.

La diminution, voire le manque de propriétés disponibles à la vente sur le marché a accentué la concurrence entre les acheteurs et on a pu assister à des ventes au-dessus du prix demandé. En effet, on compte 1 456 inscriptions et 1 153 ventes au cours des douze derniers mois sur le territoire (FSMI, Baromètre 1^{er} trimestre 2024). Il s'agit d'une augmentation de 10 % des ventes annuelles par rapport à l'année précédente. Le prix moyen des ventes des douze derniers mois pour une résidence unifamiliale est de 284 858\$, représentant une augmentation de la valeur de 51% depuis cinq ans.

Frais de logements

La figure 1-34.1 fait état des frais de logements mensuels moyens à Saguenay entre 2016 et 2021. On remarque qu'il y a eu une augmentation, tant du côté des propriétaires, que des locataires avec une augmentation de 6,7 % chacun. En comparaison avec l'ensemble du Québec, les frais de logements mensuels moyens pour un propriétaire sont de 1 194 \$, alors qu'il s'élève à 886 \$ pour un locataire en 2021. La Ville demeure ainsi en dessous des moyennes provinciales en ce qui concerne les frais de logements.

FIGURE 1-34.2 | Frais de logement mensuels moyens à Saguenay, 2016 et 2021



SOURCE : STATISTIQUE CANADA, RECENSEMENT 2021

Pages 1-123 et 1-124 abrogées.

ANNEXE IV

(article 2)

REPLACER LA SOUS-SECTION INTITULÉE « LE MONITORAGE » DU CHAPITRE 6 DU
SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT

Le monitoring

Le système de monitoring mis de l'avant par le gouvernement est composé d'un volet national et d'un volet régional. Chaque indicateur présenté dans les sous-sections qui suivent contient des cibles cohérentes avec les orientations gouvernementales en aménagement du territoire et sont modulés aux particularités territoriales. Basées sur un horizon temporel, les cibles permettent à la Ville de Saguenay d'assurer un suivi efficace, une administration cohérente et une gestion bien structurée afin d'atteindre les objectifs dans un délai défini.

Les indicateurs stratégiques

La présente section concerne les indicateurs stratégiques inclus dans le volet régional et qui ont pour but de suivre l'atteinte des objectifs liés aux orientations gouvernementales en aménagement du territoire. En plus de constituer une base commune de connaissances à travers les municipalités régionales de comté et les communautés métropolitaines, les indicateurs stratégiques et les cibles qui en découlent visent à assurer le suivi des éléments contenus dans le schéma d'aménagement et de développement révisé, tout en permettant l'évaluation et le transfert d'information aux différentes parties prenantes.

La variation du nombre et des parts de logements, par type de construction résidentielle

Cet indicateur permet d'évaluer l'impact des actions mises en œuvre pour assurer une offre résidentielle adaptée aux besoins des ménages et d'optimiser l'utilisation du sol, dans le respect des objectifs de consolidation et de densification. Par la variation en fonction de la période précédente, cette donnée permet de tenir compte des gains et pertes de tous les logements, notamment par la construction, la démolition, la subdivision ou le changement d'usage.

Tel que présenté dans le portrait, au tableau 1-33 de la sous-section portant sur l'habitation, on retrouve un total de 73 550 logements à Saguenay en 2024. De ces logements, 45,1 % se retrouvent dans une maison individuelle détachée, 8,6 % se retrouvent dans une maison jumelée ou en rangée et 46,4 % se retrouvent dans un immeuble comportant deux logements et plus.

Les besoins actuels, les projections démographiques à moyen terme, le faible taux d'inoccupation actuel, les changements dans la composition des ménages, les tendances démographiques et les projets économiques en cours et à venir exercent une influence importante sur les cibles de nouveaux logements. Afin d'arriver à des cibles les plus réalistes possibles, l'évaluation des cibles de logement se base sur la projection des ménages, l'historique des nouveaux logements construits dans les 12 dernières années et les besoins rencontrés actuellement.

D'abord, tel que présenté au chapitre « Le portrait », la Ville de Saguenay connaît une croissance démographique depuis 2021 et est aux prises avec faible taux d'inoccupation des logements locatifs. Le tableau 6-6 fait état des besoins actuels en logements en fonction des projections des ménages de 2021 à 2024 et des nouveaux logements construits pour cette même période.

TABLEAU 6-6 | Besoins à court terme en logements

Source de données	2021-2024
Nombre de nouveaux logements	980 logements
Projections de l'ISQ	2568 ménages
Besoins actuels en logements	1588 logements

SOURCE : ISQ, PROJECTIONS 2024 ET VILLE DE SAGUENAY, 2024

Le tableau 6-7, quant à lui, fait état de l'évaluation des tendances pour les 12 prochaines années, à partir d'une moyenne des projections et des mises en chantier des 12 dernières années. On constate ainsi un besoin de 248 logements en moyenne annuellement.

TABLEAU 6-7 | Évaluation des tendances pour les 12 prochaines années

Source de données	Annuelle	Projection 2024-2036
Mise en chantier 2012-2023	556	6 689
Projections de l'ISQ	- 60	- 719
Besoins en logements (moyenne)	248	2985

SOURCE : ISQ, PROJECTIONS 2024 ET SCHI, MISES EN CHANTIER, 2024

Enfin, le tableau 6-8 fait état des cibles globales et spécifiques en construction de logements pour les périodes de 2028, 2032 et 2036. Ces cibles ont été déterminées sur la base des tableaux 6-6 et 6-7, soit de manière à procéder à un amortissement des besoins à court terme de 1588 logements sur les quatre premières années. Les cibles spécifiques par type de construction résidentielle, quant à elles, ont été déterminées en suivant la tendance des mises en chantier, tel que présenté à la section portant sur la taille du parc de logement du portrait à la page 1-119. Suivant ces tendances, les cibles permettent de diminuer la part des maisons individuelles détachées sur le territoire, au profit des autres types de constructions. Si les cibles sont atteintes, la proportion de maisons individuelles détachées à Saguenay passera de 45,1 % à 43,8 % d'ici 2036.

Soulignons finalement que ces cibles ont pour objectif de retrouver un équilibre de marché locatif, soit lorsqu'environ 3 % des appartements disponibles sont inoccupés, en plus de répondre aux besoins des ménages.

TABLEAU 6-9 | Cibles de construction de logements en 2028, 2032 et 2036

Périodes visées	Cibles globales	Cibles spécifiques par type de construction résidentielle		
		Maisons individuelles détachées	Maisons jumelées ou en rangée	Logement dans un immeuble comportant plus de deux logements
2024-2028 (4 ans)	76 133 (+ 2583 log)	25 %	25 %	50 %
2024-2032 (8 ans)	77 128 (+ 3578 log)	22 %	27 %	51 %
2024-2036 (12 ans)	78 123 (+ 4573 log)	19 %	28 %	53 %
<i>Représentativité sur le nombre total de logements à Saguenay</i>				
2024 (actuel)	73 550 (actuel)	45,1 %	8,6 %	46,4 %
2036 (12 ans)	78 123 (+ 4573 log)	43,8 %	9,7 %	47,0 %

SOURCE : VILLE DE SAGUENAY, 2024

Pages 6-12 et 6-13 abrégées

VILLE DE SAGUENAY

Nature des modifications requises par la Ville de Saguenay à son plan et à ses règlements d'urbanisme suite à la modification du schéma d'aménagement et de développement révisé par le règlement numéro _____.

Le plan d'urbanisme et le règlement de zonage de la Ville de Saguenay ne seront pas modifiés.

APPROBATION

Date exécutif : _____

Approuvé par : _____

SOMMAIRE DE DOSSIER

OBJET : Modification du plan d'urbanisme VS-R-2012-2 (ARP-267)
 Modification du règlement de zonage VS-R-2012-3 (Règlement de concordance ARS-1568)

RÉSOLUTION DU CONSEIL OU DU COMITÉ EXÉCUTIF :Conseil municipal Comité exécutif Conseil d'arrondissement Chicoutimi Jonquière La Baie **1. NATURE DE LA DEMANDE :**

La demande consiste à entreprendre le processus de modification du plan d'urbanisme et du règlement de zonage pour assurer la concordance avec le schéma d'aménagement et de développement révisé de la Ville de Saguenay :

- Autoriser l'usage d'industrie de *Biométhanisation agricole-agro-alimentaire* comme usage complémentaire à la zone agricole située sur le lot 4 012 681 du cadastre du Québec au secteur du chemin de la Grande-Anse à proximité du chemin de fer, de l'arrondissement de La Baie

2. ANALYSE, JUSTIFICATION ET RECOMMANDATIONS:• **ARP-267 et ARS-1568**

Il s'agit d'une demande de « Ferme Duchesne Holstein inc. (Qarbonex) » sur le site localisé au lot 4 012 681 du cadastre du Québec situé en bordure du chemin de la Grande-Anse, La Baie.

Le projet vise à modifier le plan d'urbanisme de manière à permettre l'implantation d'un usage de biométhanisation agricole-agro-alimentaire comme usage complémentaire à la zone agricole située sur le lot 4 012 681 du cadastre du Québec en respect des critères de localisation établis par le document nommé « Lignes directrices pour l'encadrement des activités de biométhanisation » produit par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

De plus, le projet vise à créer l'usage de *Biométhanisation agricole-agro-alimentaire* au chapitre 3 du règlement de zonage.

Le projet de modification prévoit également ajouter l'usage spécifique à la zone 2300 et que cet usage soit permis uniquement pour le lot 4 012 681 du cadastre du Québec.

Le 15 juin 2023, le comité consultatif d'urbanisme (CCU) de la Ville de Saguenay recommande au conseil municipal d'accepter la demande de modification du plan d'urbanisme et du règlement de zonage.

3. VÉRIFICATION DES ASPECTS JURIDIQUES : (Obligatoire)Non applicable Oui

Par :

Date :

PROCOLE OU ENTENTE JOINT(E) : À VENIR :

Date :

4. VÉRIFICATION DES ASPECTS FINANCIERS : (Obligatoire pour tous les programmes, revenus et dépenses qui auront un impact favorable ou défavorable sur les finances de la Ville. Joindre les documents nécessaires à la prise de décision)

OBJET : Modification du plan d'urbanisme VS-R-2012-2 (ARP-267)
Modification du règlement de zonage VS-R-2012-3 (Règlement de concordance ARS-1568)

Page 2

Non applicable Oui ou Commission des finances du _____ (si nécessaire)

Par :

Date :

5. **SUIVI (Correspondance ou information à transmettre) :** (Obligatoire)

Le suivi a été fait auprès de : _____ (indiquer le service)

Date :

*Identifier le service pour lequel une action est requise

Suivi devant être fait par : _____ (indiquer le service)

Date :

Informations utiles lors de la transmission :

6. **DISPONIBILITÉ FINANCIÈRE :** (Obligatoire)

Non applicable Oui Poste budgétaire :

Préparé par : _____

Simon Tremblay
Chargé de projet
Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme

Date : _____

Approuvé par : _____

Jade Rousseau
Directrice

Date : 23 janvier 2025

David Vachon, ing.
Directeur général adjoint

Date : _____

Gabriel Rioux
Directeur général
Date : 27-01-2025

Geneviève Girard
Directrice générale adjointe

Date : 2025-01-24

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE CHICOUTIMI
VILLE DE SAGUENAY**

RÈGLEMENT NUMÉRO VS-RU-2025-_____
AYANT POUR OBJET DE MODIFIER LE
RÈGLEMENT DU PLAN D'URBANISME NUMÉRO
VS-R-2012-2 DE LA VILLE DE SAGUENAY
(ARP-267)

Règlement numéro VS-RU-2025-_____ passé et adopté à une séance du conseil municipal de la Ville de Saguenay, tenue dans la salle du conseil, le _____ 2025.

PRÉAMBULE

ATTENDU que le plan d'urbanisme de la Ville de Saguenay, soit le règlement VS-R-2012-2 a été adopté le 9 janvier 2012;

ATTENDU que le plan d'urbanisme de la Ville de Saguenay est composé d'un document principal et de quatre (4) documents distincts pour les planifications sectorielles soit :

Premier document

Les unités de planification à l'intérieur des périmètres urbains de l'arrondissement de Jonquière.

Deuxième document

Les unités de planification à l'intérieur des périmètres urbains de l'arrondissement de Chicoutimi.

Troisième document

Les unités de planification à l'intérieur des périmètres urbains de l'arrondissement de La Baie.

Quatrième document

Les unités de planification dans la zone agricole et dans la zone forestière.

ATTENDU qu'il y a lieu de modifier, le plan d'urbanisme soit :

Pour l'unité de planification 122-A (Secteur du chemin de la Grande-Anse à proximité du chemin de fer) de l'arrondissement La Baie :

- Autoriser l'usage d'*Industrie de biométhanisation agricole-agro-alimentaire* comme usage complémentaire à la zone agricole située sur le lot 4 012 681 du cadastre du Québec au secteur du chemin de la Grande-Anse à proximité du chemin de fer, de l'arrondissement de La Baie.

ATTENDU que le comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Saguenay recommande les modifications au plan d'urbanisme;

ATTENDU qu'il y a lieu d'établir une concordance entre le plan d'urbanisme et le schéma d'aménagement et de développement de la Ville de Saguenay;

ATTENDU qu'un avis de motion du présent règlement a été régulièrement donné, savoir à la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saguenay, du 4 février 2025;

À CES CAUSES, il est décrété ce qui suit :

ARTICLE 1. Planification sectorielle – premier document – Les unités de planification dans la zone agricole et dans la zone forestière.

1) L'unité de planification 122-A est modifiée :

- Par l'insertion, à la fin de l'orientation « *Restreindre les usages non agricoles afin de conserver un cadre propice au maintien et au développement des activités et des exploitations agricoles* » de l'article 4.43.4.1 « Les usages et les fonctions », du texte suivant :
- Permettre l'usage d'industrie de biométhanisation agricole-agro-alimentaire comme usage complémentaire à la zone agricole.
- Par l'insertion, après le point Centre équestre (équitation) de l'article 4.43.5.1 « Agricole dynamique », du texte suivant :
- Industrie de biométhanisation agricole-agro-alimentaire comme usage complémentaire à la zone agricole située sur le lot 4 012 681 du cadastre du Québec en respect des critères de localisation établis par le document nommé « Lignes directrices pour l'encadrement des activités de biométhanisation » produit par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

ARTICLE 2. Le présent règlement entrera en vigueur après que les formalités prescrites auront été dûment complétées selon la loi.

PASSÉ ET ADOPTÉ, tel que ci-dessus mentionné, en séance présidée par la mairesse.

Mairesse

Assistante-greffière

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE CHICOUTIMI
VILLE DE SAGUENAY**

RÈGLEMENT NUMÉRO VS-RU-2025-_____
AYANT POUR OBJET DE MODIFIER LE
RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO VS-R-2012-3
DE LA VILLE DE SAGUENAY POUR ASSURER
LA CONCORDANCE AVEC LE PLAN
D'URBANISME (Création d'un usage et ajout de
l'usage à la zone 2300, secteur du chemin de la Grande-
Anse à proximité du chemin de fer, La Baie (ARS-
1568))

Règlement numéro VS-RU-2025-_____ passé et adopté à la séance ordinaire du conseil de la Ville de Saguenay, tenue dans la salle de délibération, le _____ 2025.

PRÉAMBULE

ATTENDU que le plan d'urbanisme et les règlements d'urbanisme de la Ville de Saguenay ont été adoptés le 9 janvier 2012;

ATTENDU qu'il y a lieu de modifier le règlement de zonage VS-R-2012-3 de la Ville de Saguenay de manière à créer l'usage de *Biométhanisation agricole-agro-alimentaire* au chapitre 3 du règlement de zonage;

ATTENDU qu'il y a lieu de modifier le règlement de zonage VS-R-2012-3 de la Ville de Saguenay de manière à ajouter un usage d'industrie de *Biométhanisation agricole-agro-alimentaire* dans la zone à dominance agricole 2300, au secteur du chemin de la Grande-Anse à proximité du chemin de fer, La Baie (ARS-1568);

ATTENDU que cette demande a fait l'objet d'analyse par le comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Saguenay;

ATTENDU qu'il y a lieu d'établir une concordance entre le règlement de zonage et le plan d'urbanisme;

ATTENDU qu'un avis de motion du présent règlement a été régulièrement donné, à savoir à la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saguenay du 4 février 2025;

À CES CAUSES, il est décrété ce qui suit :

ARTICLE 1.- Le présent règlement modifie le règlement de zonage numéro VS-R-2012-3 de la Ville de Saguenay de manière à :

- 1) **AJOUTER** à l'article 118 concernant les usages de la classe d'usages Industrie des déchets et des matières recyclables le nouvel usage suivant :
 - (4878) – Biométhanisation agricole-agro-alimentaire

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

Usage spécifiquement autorisé

2) **AJOUTER** à la grille des usages et des normes identifiée A-122-2300, en plus de l'usage spécifiquement déjà autorisé, l'usage spécifique suivant :

- (4878) – Biométhanisation agricole-agro-alimentaire

Structure du bâtiment

3) **AJOUTER** à la grille des usages et des normes identifiée A-122-2300, en plus des structures de bâtiment permises, la structure de bâtiment suivante :

Usage	Structure(s) du bâtiment principal
(4878)	Détachée

Normes de zonage

Marges du bâtiment principal

4) **AJOUTER** à la grille des usages et des normes identifiée A-122-2300, en plus des marges minimales permises, les marges minimales suivantes :

Usage	Structure du bâtiment	Marge avant	Marge latérale 1	Marge latérale 2	Marge latérale sur rue	Marge arrière	Marge arrière sur rue
(4878)	Détachée	80	15	15	80	100	100

Dispositions particulières

5) **AJOUTER** à la grille des usages et des normes identifiée A-122-2300, en plus des dispositions particulières autorisées, la disposition particulière suivante :

- 999 Autorisé uniquement sur le lot 4 012 681 du cadastre du Québec. (applicable à l'usage (4878)).

ARTICLE 2. - Le présent règlement entrera en vigueur après que les formalités prescrites auront été dûment remplies selon la loi.

Mairesse

Assistante-greffière

APPROBATION

Date exécutif : _____

Approuvé par : _____

SOMMAIRE DE DOSSIER

OBJET : RÈGLEMENT NUMÉRO VS-R-2025-xx PORTANT SUR LA COLLECTE ET LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES GÉNÉRÉES SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE SAGUENAY ET ABROGEANT LE RÈGLEMENT VS-R-2017-16

RÉSOLUTION DU CONSEIL OU DU COMITÉ EXÉCUTIF :

 Conseil municipal Comité exécutif

 Conseil d'arrondissement Chicoutimi Jonquière La Baie
1. NATURE DE LA DEMANDE :

À la suite d'une révision complète, la demande consiste à abroger le règlement VS-R-2017-16 et de procéder à la création du VS-R-2025-xx afin de l'arrimer aux objectifs du PGMR révisé 2023-2030, à la réglementation municipale existante et au nouveau cadre réglementaire relatif à la collecte sélective.

2. ANALYSE, JUSTIFICATION ET RECOMMANDATIONS :

Les modifications visent d'une part, à intégrer les dispositions relatives à la gestion des matières organiques (bacs bruns) et aux exigences d'Éco Entreprise Québec (ÉEQ), l'organisme de gestion désigné par le MELCCFP pour la nouvelle REP (responsabilité élargie des producteurs) découlant de la modernisation du système de collecte sélective (bacs bleus).

D'autre part, un arrimage avec les règlements municipaux existants (zonage et tarification) a été réalisé de même qu'un élagage des dispositions révolues ou non applicables.

Le projet de règlement VS-R-2025-xx a été présenté au Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme. Ce dernier a effectué une analyse des différentes réglementations existantes notamment en ce qui concerne les dispositions applicables aux contenants de collecte de matières résiduelles pour ensuite proposer une modification au règlement de zonage VS-R-2012-3 permettant d'assurer une concordance entre les deux règlements et d'en faciliter la mise en application.

Le projet de règlement a fait l'objet d'une présentation à la commission du développement durable et de l'environnement (CDDE) le 9 décembre dernier. Les membres sont en accord avec les modifications proposées.

Le projet de règlement a été analysé et jugé conforme par Me Caroline Hamel du Service des affaires juridiques et du greffe.

3. PROJET DE RÉSOLUTION : (N.B. : Seul le texte ci-dessous sera reproduit intégralement sur la résolution).

4. VÉRIFICATION DES ASPECTS JURIDIQUES : (Obligatoire)

 Non applicable Oui

Par : Me Caroline Hamel

Date : 2025-01-20

PROTOCOLE OU ENTENTE JOINT(E) :
À VENIR : Date : 2025-01-20

5. VÉRIFICATION DES ASPECTS FINANCIERS : (Obligatoire pour tous les programmes, revenus et dépenses qui auront un impact favorable ou défavorable sur les finances de la Ville. Joindre les documents nécessaires à la prise de décision)

OBJET :

Page 2

Non applicable Oui ou Commission des finances du (si nécessaire)

Par :

Date :

6. **SUIVI (Correspondance ou information à transmettre) :** (Obligatoire)

Le suivi a été fait auprès de : _____ (indiquer le service)

Date :

*Identifier le service pour lequel une action est requise

Suivi devant être fait par : _____ (indiquer le service)

Date :

Informations utiles lors de la transmission :

7. **DISPONIBILITÉ FINANCIÈRE :** (Obligatoire)

Non applicable Oui Poste budgétaire : _____

Préparé par : Nancy Bourgeois

Nancy Bourgeois
Chef de division

Date : 25-01-20

Approuvé par : Hugo D. Simard

Hugo Descôteaux-Simard
Directeur Service DDE

Date : 25-01-20

David Vachon, ing.
Directeur général adjoint
Date : _____

Gabriel Rioux

Gabriel Rioux
Directeur général
Date : 27-01-2025

Geneviève Girard

Geneviève Girard
Directrice générale adjointe
Date : 2025-01-27

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE CHICOUTIMI
VILLE DE SAGUENAY**

**RÈGLEMENT NUMÉRO VS-R-2025- PORTANT
SUR LA COLLECTE ET LA GESTION DES
MATIÈRES RÉSIDUELLES GÉNÉRÉES SUR LE
TERRITOIRE DE LA VILLE DE SAGUENAY ET
ABROGEANT LE RÈGLEMENT VS-R 2017-16**

Règlement numéro VS-R-2025- passé et adopté à la séance ordinaire du conseil municipal de Saguenay dans la salle des délibérations, le 2025.

PRÉAMBULE

ATTENDU que la Ville de Saguenay a adopté, le 10 juin 2023, son plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) révisé 2023-2030;

ATTENDU qu'il y a lieu de maximiser la réduction à la source, le réemploi, la récupération, le recyclage et la valorisation des matières résiduelles, et d'en minimiser leur élimination;

ATTENDU que le décret 841-2001 prévoit que la Ville de Saguenay peut établir, posséder et exploiter un lieu d'enfouissement, un établissement de récupération et un centre de recyclage des matières résiduelles sur son territoire ou à l'extérieur et en réglementer l'utilisation;

ATTENDU que la Loi sur les compétences municipales permet à la Ville de Saguenay de réglementer en matière d'environnement;

ATTENDU qu'il y a lieu d'édicter un nouveau règlement concernant la collecte et la gestion des matières résiduelles générées sur le territoire de la Ville de Saguenay et d'abroger tout règlement ou toute disposition de règlements antérieurs incompatibles;

ATTENDU qu'un avis de motion du présent règlement a été régulièrement donné, savoir à la séance ordinaire du conseil municipal de Saguenay, le 4 février 2025.

À CES CAUSES, il est décrété ce qui suit :

CHAPITRE I

DISPOSITIONS GÉNÉRALES

ARTICLE 1.- OBJET DU RÈGLEMENT

Le présent règlement a pour objectif de régir la collecte, le transport, le traitement et la gestion des matières résiduelles sur le territoire de la Ville de Saguenay.

ARTICLE 2.- CHAMP D'APPLICATION

Le présent règlement s'applique à l'ensemble du territoire de la Ville de Saguenay.

ARTICLE 3.- TRAITEMENT DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Toutes les matières résiduelles générées sur le territoire de la Ville de Saguenay, à l'exception des résidus ultimes, doivent être traitées dans un centre de traitement autorisé.

ARTICLE 4.- ENFOUISSEMENT DES RÉSIDUS ULTIMES

Tous les résidus ultimes générés sur le territoire de la Ville de Saguenay doivent être acheminés au lieu d'enfouissement technique désigné par la Ville.

ARTICLE 5.- DÉVERSEMENT ET DÉPÔT ILLICITE

Il est interdit à quiconque de décharger des matières résiduelles à un endroit non prévu à cette fin et ne disposant pas des équipements appropriés pour les traiter.

Quiconque décharge des matières dans un endroit non prévu à cette fin s'expose en plus des pénalités du présent règlement aux frais de nettoyage, de disposition dans un lieu autorisé et de décontamination des matières résiduelles déposées.

CHAPITRE II

DISPOSITIONS INTERPRÉTATIVES

ARTICLE 6.- DÉFINITION

Dans le présent règlement, à moins que le contexte n'indique un sens différent, on entend par :

- BFS :** Boue de fosse septique;
- Collecte :** L'action de prendre, de collecter ou de ramasser des matières résiduelles déposées par un usager dans un bac roulant ou conteneur, de les charger dans un camion de collecte et de les transporter à un centre de tri, un lieu de traitement, un lieu d'élimination ou tout autre lieu désigné;
- Collecte mécanisée :** Collecte à l'aide d'un système mécanisé qui assure automatiquement la prise et procède mécaniquement au lever, à la vidange et au dépôt par terre d'un bac roulant ou conteneur;
- Collecte sélective :** Mode de récupération qui permet de cueillir des matières recyclables pour en favoriser la mise en valeur. La collecte sélective procède par apport volontaire à un point de dépôt ou par collecte porte-à-porte en bordure de rue;
- Écocentre :** Centre de collecte ou parc à conteneurs spécialement aménagé pour recevoir des matières résiduelles spécifiques, apportées de façon volontaire, préalablement triées, destinées principalement à la récupération.
- Organisme de gestion désigné (OGD) :** Organisme de gestion désigné comme responsable de la collecte sélective par RECYC-QUÉBEC;
- Encombrant (monstre ménager) :** Matière résiduelle, désignée par la Ville, composée de gros objets d'origine résidentielle, qui à cause de sa taille, de son volume ou de son poids, ne peut être acceptée dans les collectes régulières;
- Enfouissement :** Mode d'élimination des résidus ultimes par dépôt définitif suivant une méthode qui consiste à recouvrir ces déchets d'une couche de matériaux inertes;
- ICI :** Industries, commerces et institutions;

- ICI assimilable :** ICI dont la génération de matières résiduelles provenant de l'ensemble de ses secteurs d'activités (administration, production, service client, ressources humaines, etc.) est comparable, en nature à celle d'une unité d'occupation résidentielle;
- Lieu d'enfouissement technique (LET) :** Lieu constitué de cellules d'enfouissement ayant de faibles niveaux de perméabilité. Il est constitué d'un système de captage et de traitement conçu spécifiquement pour le biogaz et le lixiviat. Ces cellules font l'objet d'un recouvrement final multicouche et étanche;
- Lieu public extérieur :** Toute partie d'un terrain, d'une voie publique ou d'un autre lieu extérieur qui est accessible au public, de façon continue, périodique ou occasionnelle, et qui est la propriété de la Ville au sens du *Règlement portant sur un système de collecte sélective de certaines matières résiduelles (RLRQ, c. Q-2, r. 46.01)*;
- Matière dangereuse :** Toute matière qui en raison de ses propriétés, présente un danger pour la santé ou l'environnement et qui au sens de la loi et des règlements s'y rapportant, est explosive, gazeuse, inflammable, toxique, radioactive, corrosive, comburante ou lixiviable, ou encore toute matière ou tout objet qui est assimilé à une matière dangereuse;
- Matière recyclable :** Tous les contenants, les emballages et les imprimés visés par le *Règlement portant sur un système de collecte sélective de certaines matières résiduelles (RLRQ, c. Q-2, r. 46.01)*. De façon non limitative, ces matières comprennent les contenants, emballages et imprimés faits de papier, de carton, de verre, de métal et de plastique;
- Matière organique :** Aussi appelée matière compostable. Toute fraction de matière vivante pouvant se décomposer sous l'action des microorganismes. Plusieurs types de résidus organiques sont inclus dans cette grande catégorie, dont les résidus alimentaires et les résidus verts;
- Matière résiduelle :** Tout résidu d'un processus de production, de transformation ou d'utilisation, toute substance, matériau ou produit ou, plus généralement, tout bien meuble abandonnée ou que le détenteur ou propriétaire destine à l'abandon qui peut être mise en valeur ou éliminée;
- Occupant :** Toute personne, physique ou morale, qui à quelque titre que ce soit occupe une unité résidentielle, industrielle, commerciale ou institutionnelle sur le territoire de la municipalité;
- Propriétaire :** Toute personne, physique ou morale, propriétaire d'un immeuble résidentiel, industriel, commercial ou institutionnel;
- Résidus de CRD :** Matière résiduelle provenant des activités de la construction, de la rénovation ou de la démolition (CRD);
- Résidus de TIC :** Matière résiduelle provenant des technologies de l'information et des communications (TIC);
- Résidus domestiques dangereux (RDD) :** Toute matière résiduelle liquide, solide ou gazeuse qui a les propriétés d'une matière dangereuse ou qui est contaminée par une telle matière et qui a été générée dans le cours d'une activité domestique;

Résidu ultime (déchet) : Résidu qui résulte du tri, du conditionnement et de la mise en valeur des matières résiduelles et qui n'est plus susceptible d'être traité dans des conditions techniques et économiques disponibles pour en extraire la part valorisable ou en réduire le caractère polluant ou dangereux;

Site autorisé : Site de traitement des matières résiduelles conforme aux lois et règlements en vigueur et possédant un permis municipal valide;

Unité d'occupation ICI : Comprends l'ensemble des immeubles destinés, en tout ou en partie, aux activités industrielles, commerciales et institutionnelles. De façon non limitative, désigne tout local, bureau, commerce, chaque bureau d'un édifice à bureaux, magasin, chaque magasin ou boutique d'un centre d'achat, industrie ou manufacture d'un bâtiment industriel, édifice public, entrepôt ou autre lieu de même nature, occupé ou non, utilisé ou non, situé à l'intérieur d'un bâtiment, et l'occupant en tout ou en partie;

Unité d'occupation résidentielle : Comprends l'ensemble des immeubles destinés, en tout ou en partie, aux activités de logement. Comprends tout local ou bâtiment où une ou plusieurs personnes habitent durant un certain temps, sans y avoir nécessairement leur domicile, à l'exclusion des hôtels, motels, auberges et autres commerces de même nature. Chaque maison unifamiliale, détachée ou non, en copropriété ou non, chacun des logements multiples, chaque chalet, sont considérés comme des unités d'occupation résidentielle;

Usager : Toute personne, physique ou morale, responsable de tout local ou de tout bâtiment dans la Ville, soit à titre de propriétaire, de locataire ou d'occupant d'un immeuble;

Ville : La Ville de Saguenay ou toute personne physique ou morale qui agit à titre de mandataire de la Ville de Saguenay;

Voie publique : Les routes, rues, allées, boulevards, avenues, ruelles, accotements, voies de service en bordure d'autoroute ou non, ainsi que toute autre voie carrossable appartenant ou étant entretenus par la Ville.

CHAPITRE III

CONTENANTS DE COLLECTE

ARTICLE 7.- BACS ROULANTS OU CONTENEURS AUTORISÉS

Le propriétaire ou l'occupant d'un immeuble desservi doit utiliser les bacs roulants ou conteneurs exigés au présent chapitre.

Les bacs roulants ou conteneurs autorisés pour le service municipal de collecte des matières résiduelles sont les suivants :

1. **Matières recyclables :**
 - Bac roulant ou conteneur fourni par la Ville.
2. **Matières organiques :**
 - Bac roulant fourni par la Ville.
3. **Résidus ultimes :**
 - Bac roulant ou conteneur à la charge du propriétaire ou de l'occupant:

- **Bac roulant** fabriqué de plastique, muni de roues, de poignées, d'un couvercle à charnière et d'une prise dite « européenne » ou « universelle » permettant la collecte mécanisée et d'une capacité minimale de 240 litres et maximale de 360 litres.
- **Conteneur à chargement avant** muni d'un couvercle ou d'une porte montée sur charnières et construit de matériaux rigides tels que le métal, le plastique ou la fibre de verre renforcée. Le conteneur doit posséder les accessoires nécessaires, qui répondent aux spécifications, pour que son contenu puisse être déversé par un levier mécanique dans un camion de collecte à chargement avant et avoir une capacité minimale de 2 v³ et maximale de 8 v³.
- **Conteneur semi-enfoui** muni d'un réceptacle hors-sol et d'une portion souterraine. Il doit être muni d'un couvercle principal servant à la vidange ainsi que d'un couvercle secondaire servant à l'usager pour y déposer les matières. Le conteneur doit posséder les accessoires nécessaires, qui répondent aux spécifications, pour que son contenu puisse être déversé par un levier mécanique dans un camion de collecte à chargement avant et avoir une capacité maximale de 8 v³.

ARTICLE 8.- COULEUR DES BACS ROULANTS

Tout usager doit déposer les matières résiduelles dans un bac roulant selon le code de couleur suivant :

- BLEU pour les matières recyclables;
- BRUN pour les matières organiques;
- NOIR, GRIS ou VERT pour les résidus ultimes.

ARTICLE 9.- PROPRIÉTÉS DES CONTENANTS DE COLLECTE

1. **Matières recyclables :**

- Les bacs roulants bleus appartiennent à la Ville ou à l'Organisme de gestion désigné (OGD) par RECYC-QUÉBEC et ne peuvent servir pour un usage autre que la collecte sélective des matières recyclables;
- Les conteneurs bleus, dédiés à la collecte des matières recyclables et identifiés à cette fin, appartiennent à la Ville de Saguenay et ne peuvent servir pour un usage autre que la collecte sélective des matières recyclables;
- Les bacs roulants sont assignés à un bâtiment ou à un lieu spécifique et ne peuvent être déménagés.

2. **Matières organiques :**

- Les bacs roulants bruns appartiennent à la Ville de Saguenay et ne peuvent servir pour un usage autre que la collecte des matières organiques;
- Les bacs roulants sont assignés à un bâtiment ou à un lieu spécifique et ne peuvent être déménagés.

3. **Résidus ultimes :**

- Les bacs roulants noirs, gris ou verts ou conteneurs appartiennent au propriétaire ou à l'occupant;
- Il est à la charge du propriétaire ou de l'occupant de détenir les bacs roulants ou conteneurs requis tels que prescrit par le présent règlement.

Lorsque la Ville fournit des bacs roulants ou conteneurs pour la collecte des matières recyclables ou organiques aux unités d'occupation desservies, ceux-ci demeurent la propriété de la Ville.

Les bacs roulants ou conteneurs qui appartiennent à la Ville sont associés à l'unité d'occupation qu'ils desservent et ne doivent pas être utilisés par une autre unité d'occupation.

ARTICLE 10.- EMBLACEMENT ET CONSIGNES DE MISE AU CHEMIN

Pour la collecte des matières résiduelles, les bacs roulants ou conteneurs doivent être déposés aux endroits spécifiés et de la façon suivante :

1. **Bac roulant** : doit être mis au chemin la veille de la collecte, dans l'entrée véhiculaire en bordure de la voie publique, sans empiéter sur les aménagements tels que les trottoirs et pistes cyclables. Il ne doit pas se trouver sur la voie de circulation, afin de ne pas nuire à l'activité des usagers de la route, ni au déneigement.
 - En présence d'une piste cyclable bidirectionnelle ou d'une piste multifonctionnelle surélevée s'il n'y a pas d'espace prévu entre la piste et la voie publique, ou dans toute autre situation le justifiant, la Ville se réserve le droit d'autoriser l'emplacement du bac roulant sur l'aménagement public afin de pouvoir être collecté.

Le bac doit être placé de façon à ce que les roues et les poignées soient dirigées vers la résidence.

Un espace libre de 60 cm doit être laissé autour du bac roulant, afin de permettre la levée mécanique. De même, s'il y a plus d'un bac roulant, la distance entre chacun des bacs doit être au moins de 60 cm.

La Ville n'est pas responsable des bacs non vidés qui ont été déposés en retard ou dans de mauvaises dispositions.

2. **Conteneur à chargement avant et conteneur semi-enfoui** : doit être installé sur le terrain desservant le bâtiment, et ce, dans une cour arrière ou latérale accessible au camion de collecte et selon le règlement de zonage applicable.
3. **Conteneur transroulier et compacteur** : doit être installé sur le terrain desservant le bâtiment, et ce, dans une cour arrière ou latérale accessible au camion de collecte et selon le règlement de zonage applicable.

Ces dispositions ne s'appliquent pas à un conteneur desservant un immeuble d'usage industriel. Toutefois, elles s'appliquent à un conteneur situé dans un parc industriel ou ailleurs sur le territoire de la Ville si le conteneur est destiné à contenir des matières résiduelles commerciales. De même, ces dispositions ne s'appliquent pas à un conteneur qui est intégré à un bâtiment ou qui est installé à l'intérieur du bâtiment ou qui est nécessaire dans le cadre de travaux de rénovation pour une courte durée.

ARTICLE 11.- ÉTAT ET ENTRETIEN

En tout temps, les matières résiduelles doivent être entreposées dans un lieu fermé ou dans des bacs roulants ou conteneurs fermés à l'exception des matières résiduelles entreposées dans un conteneur ne possédant pas de couvercle.

Tous les bacs roulants ou conteneurs doivent être maintenus, en tout temps par le propriétaire ou l'occupant, propres et en bon état. Ils doivent être étanches de manière à ne permettre aucun écoulement de liquide. Ils ne doivent pas dégager de mauvaise odeur ni attirer la vermine.

En période hivernale, tous les bacs roulants et les conteneurs doivent être déneigés et déglacés de façon à ne pas rester coincés au sol par la neige et le gel ou à rendre leur collecte impossible.

ARTICLE 12.- POIDS MAXIMAL

Un bac roulant ou conteneur qui ne peut être levé mécaniquement en raison de son poids excessif par le système hydraulique utilisé sur les véhicules de collecte est considéré trop lourd aux fins du présent règlement et n'est pas vidé de son contenu au moment de la collecte. À titre indicatif, le poids total d'un bac roulant, incluant son contenu est de :

- 75 kg pour un bac roulant de 240 litres;
- 100 kg pour un bac roulant de 360 litres.

Dans le cas où un bac roulant ou conteneur n'est pas ramassé ou vidé de son contenu en raison de son poids, l'utilisateur doit en réduire le poids. Il appartient à l'utilisateur d'en réduire suffisamment le contenu de manière à ce qu'il soit vidé mécaniquement lors de la prochaine collecte.

ARTICLE 13.- ACCÈS À LA VOIE PUBLIQUE

Il est interdit de laisser sur le trottoir, la piste cyclable, l'accotement ou la voie publique un bac roulant ou un conteneur.

Les bacs vides doivent être retirés au plus tard à midi (12 h) le jour suivant la collecte.

Tout propriétaire ou tout occupant doit s'assurer que les bacs roulants ou conteneurs soient rangés de manière à ne pas constituer une nuisance à l'utilisation de la voie publique.

ARTICLE 14.- MATIÈRES DÉPOSÉES À CÔTÉ D'UN BAC ROULANT OU D'UN CONTENEUR

Tout propriétaire ou tout occupant doit veiller à ce que les matières soient déposées et demeurent dans le bac roulant ou conteneur prévu à cet effet de façon qu'ils puissent être vidés mécaniquement. Il doit s'assurer que les matières ne soient d'aucune façon éparpillées, dispersées ou répandues à l'extérieur du bac roulant ou conteneur autorisé.

Toutes matières ou objets déposés sur le couvercle ou à côté d'un bac roulant ou conteneurs ne seront pas collectés.

ARTICLE 15.- FOUILLE ET RENVERSEMENT

Il est interdit, à l'exception des personnes autorisées par la Ville, de fouiller dans un bac roulant ou conteneur de matières résiduelles. Il est interdit à quiconque de renverser un bac roulant ou conteneur.

ARTICLE 16.- NOMBRE DE BACS ROULANTS OU DE CONTENEURS

1 Matières recyclables :

➤ **Unité d'occupation résidentielle :**

Le nombre de bacs roulants ou de conteneurs permis pour la collecte des matières recyclables correspond à un maximum de 360 litres par unité d'occupation résidentielle inscrite au rôle d'évaluation (réf. tableau 1).

➤ **Unité d'occupation ICI assimilable :**

Le nombre de bacs roulants permis pour la collecte des matières recyclables correspond à trois (3) bacs roulants maximum de 360 litres par unité d'occupation ICI assimilable inscrite au rôle d'évaluation.

2 Matières organiques :

➤ **Unité d'occupation résidentielle :**

Le nombre de bacs roulants permis pour la collecte des matières organiques correspond à un (1) bac roulant, de 240 litres par unité d'occupation résidentielle inscrite au rôle d'évaluation (réf. tableau 1).

➤ **Unité d'occupation ICI assimilable :**

Le nombre de bacs roulants permis pour la collecte des matières organiques correspond à trois (3) bacs roulants maximum de 240 litres par unité d'occupation ICI assimilable inscrite au rôle d'évaluation.

3 Résidus ultimes (déchets) :

➤ **Unité d'occupation résidentielle :**

Le nombre de bacs roulants ou de conteneurs permis pour la collecte des résidus ultimes correspond à un (1) bac roulant, d'un volume maximum de 360 litres, par unité d'occupation résidentielle inscrite au rôle d'évaluation (réf. tableau 1).

➤ **Unité d'occupation ICI assimilable telle que définie au règlement ayant pour objet d'imposer un mode de tarification sur la collecte et l'élimination des matières résiduelles :**

Le nombre de bacs roulants permis pour la collecte des résidus ultimes correspond à trois (3) bacs roulants maximum, d'un volume maximum de 360 litres, par unité d'occupation ICI assimilable autorisée et inscrite au rôle d'évaluation.

Tableau 1

Nombre MAXIMUM de contenants de collecte							
Nombre d'unité d'occupation résidentielle	Nombre maximum de bacs roulants			Nombre maximum de conteneurs			
	Recyclables	Organiques	Déchets		Recyclables (6v ³)	Organiques	Déchets (6v ³)
1	1	1	1		-	-	-
2	2	2	2		-	-	-
3	3	3	3		-	-	-
4	4	4	4		-	-	-
5	5	5	5		-	-	-
6	6	6	6		-	-	-
7	7	7	7		-	-	-
8	8	8	8		-	-	-
9 à 12	8	8	8	ou	1	-	1
13 et plus	8	8	8	ou	2	-	2

Dans certains cas, une évaluation sera réalisée par la Ville afin de déterminer le nombre de contenants autorisés.

- La Ville peut autoriser l'utilisation de bacs roulants si l'espace disponible ne permet pas l'utilisation d'un conteneur.
- La Ville peut autoriser l'utilisation de conteneurs lorsque la situation justifie leur utilisation.
- La Ville peut autoriser l'utilisation de conteneurs d'une capacité de 4v³ ou de 8v³ (ou autres) lorsque la situation justifie leur utilisation.
- La Ville peut autoriser des contenants supplémentaires par rapport à ce qui est défini au tableau 1, si la situation l'exige.

CHAPITRE IV

SERVICE MUNICIPAL DE COLLECTE, TRANSPORT ET TRAITEMENT

ARTICLE 17.- SERVICE MUNICIPAL

1 Unité d'occupation résidentielle :

La Ville dispense le service de collecte, transport et traitement des matières recyclables, des matières organiques et des résidus ultimes à l'ensemble des unités d'occupations résidentielles situées sur son territoire.

2 Unité d'occupation ICI assimilable :

La Ville offre sur demande et conditionnellement à l'approbation de son représentant autorisé, le service de collecte, transport et traitement des matières recyclables, des matières organiques et des résidus ultimes aux unités d'occupation ICI assimilables situées sur son territoire à condition qu'elles répondent aux critères de localisation, de nature des matières générées et de quantité (nombre de bac - volume maximum autorisé) tel que spécifié à l'article 16.

Les ICI non desservis par la collecte municipale doivent pourvoir à leur propre service de collecte des matières recyclables, des matières organiques et des résidus ultimes par l'entremise de l'entreprise privée.

ARTICLE 18.- MATIÈRES COLLECTÉES ACCEPTÉES ET REFUSÉES

1. Matières recyclables :

Seuls les contenants, emballages et imprimés, reconnus par l'Organisme de gestion désigné (OGD), peuvent être déposés dans les bacs roulants ou conteneurs dédiés à la collecte des matières recyclables pour être acheminés au centre de tri.

2. Matières organiques :

Seuls les résidus alimentaires, les papiers et cartons souillés non cirés et les résidus verts reconnus par la Ville de Saguenay peuvent être déposés dans les bacs roulants dédiés à la collecte des matières organiques pour être acheminés au centre de traitement des matières organiques.

3. Résidus ultimes :

Seuls les résidus ultimes reconnus par la Ville de Saguenay peuvent être déposés dans les bacs roulants dédiés à la collecte des résidus ultimes pour être acheminés au lieu d'enfouissement technique (LET).

ARTICLE 19.- CONTAMINATION DES MATIÈRES

Il est interdit de déposer dans les bacs roulants ou les conteneurs spécifiquement dédiés à la collecte de matières recyclables, de matières organiques ou de résidus ultimes toute autre matière non prévue à cette fin.

Quiconque contrevient ou permet que l'on contrevienne au premier alinéa devra assumer les frais de rechargement, de décontamination, de disposition dans un lieu autorisé et de nettoyage.

ARTICLE 20.- INTERDICTIONS

De façon générale et sans s'y limiter, il est interdit à toute personne, physique ou morale :

1. D'utiliser un bac roulant ou conteneur fourni par la Ville à d'autres fins que pour le dépôt et l'entreposage de matières résiduelles, en vue de la collecte;
2. De modifier, de peindre ou d'endommager un bac roulant ou conteneur fourni par la Ville;
3. De déposer toute matière refusée dans l'un ou l'autre des bacs roulants ou conteneurs dédiés à une collecte spécifique;
4. De déposer toutes matières recyclables, organiques ou résidus ultimes dans un bac roulant ou conteneur dont il n'a pas l'usage;
5. De déposer ou de faire déposer des matières résiduelles sur le terrain d'un immeuble dont il n'est pas le propriétaire, le locataire ou l'occupant;
6. De s'approprier, avant la collecte, des matières résiduelles déposées dans un bac roulant ou un conteneur dont il n'a pas l'usage;

7. De déposer des matières recyclables, des matières organiques, du bois ou autres CRD, dans les bacs roulants ou conteneurs dédiés aux résidus ultimes;
8. De prendre des matières résiduelles et de les répandre sur le sol;
9. De déposer ou de jeter dans les voies publiques, lots vacants ou autres endroits non autorisés des matières résiduelles;
10. De nuire aux activités de collecte et de transport;
11. De nuire aux personnes responsables de l'application du présent règlement.

ARTICLE 21.- HORAIRE ET FRÉQUENCE DES COLLECTES

Les collectes de matières recyclables, organiques et de résidus ultimes s'effectuent selon l'horaire et la fréquence déterminée par la Ville.

ARTICLE 22.- RUES PRIVÉES DESSERVIES PAR LA COLLECTE PORTE-À-PORTE

La municipalité détermine, selon la réglementation en vigueur, la possibilité de fournir le service de collecte porte-à-porte des matières résiduelles sur les rues privées.

La municipalité peut mettre fin en tout temps au service.

ARTICLE 23.- EXONÉRATION

À défaut de respecter les obligations du présent règlement, la Ville est dégagée de son obligation de collecter les matières recyclables, organiques et les résidus ultimes.

ARTICLE 24.- PARTICIPATION OBLIGATOIRE

Tout propriétaire ou occupant d'un immeuble résidentiel desservi doit participer au programme municipal de collecte, transport et traitement des matières résiduelles.

ARTICLE 25.- RESPONSABILITÉS DU PROPRIÉTAIRE

Tout propriétaire d'une unité d'occupation est tenu de s'assurer du respect des dispositions du présent règlement par ses occupants ou locataires et par les personnes ou entreprises qu'il emploie pour effectuer le ramassage de ses matières résiduelles.

ARTICLE 26.- TARIFICATION

La tarification s'applique en fonction du règlement imposant un mode de tarification sur la collecte et l'élimination des matières résiduelles de la Ville édicté annuellement.

CHAPITRE V

UNITÉS D'OCCUPATION NON DESSERVIES PAR LE SERVICE MUNICIPAL DE COLLECTE, TRANSPORT ET TRAITEMENT

ARTICLE 27.- PARTICIPATION OBLIGATOIRE

Tout propriétaire ou occupant d'un immeuble non desservi par le service municipal doit pourvoir à ses frais à l'enlèvement des matières résiduelles que son établissement génère, et ce, en conformité du présent règlement et auprès d'un entrepreneur autorisé.

ARTICLE 28.- PREUVE DE PARTICIPATION

Tout propriétaire ou occupant d'un immeuble doit présenter à la Ville une preuve qu'il pourvoit à ses frais à l'enlèvement des matières résiduelles que son établissement génère à la demande d'un représentant municipal.

ARTICLE 29.- RESPONSABILITÉ DU PROPRIÉTAIRE

Tout propriétaire ou occupant d'un immeuble doit s'assurer que la personne, l'entreprise ou l'exploitant qui transporte ses matières résiduelles détient les permis requis à cette fin.

CHAPITRE VI INSTALLATIONS

SECTION 1 - CENTRE DE TRI DES MATIÈRES RECYCLABLES

ARTICLE 30.- SERVICE MUNICIPAL

La Ville est propriétaire d'un centre de tri situé au 1185, rue Antonio-Lemaire, Saguenay. Il est opéré en fonction des règles édictées par l'Organisme de gestion désigné (OGD) par RECYC-QUÉBEC.

ARTICLE 31.- PROPRIÉTÉ DES MATIÈRES

Une fois collectées, les matières recyclables déposées dans les contenants de collecte ou dans les lieux publics extérieurs appartiennent à l'Organisme de gestion désigné (OGD) par RECYC-QUÉBEC.

SECTION 2 - LIEU D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE (LET)

ARTICLE 32.- SERVICE PUBLIC

La Ville met à la disposition des entreprises et exploitants qui effectuent la collecte et le transport de matières résiduelles, un lieu d'enfouissement technique, lequel reçoit l'ensemble des résidus ultimes générés sur le territoire de la Ville de Saguenay.

Tous les résidus ultimes générés sur le territoire de la Ville de Saguenay doivent obligatoirement et exclusivement être enfouis dans le lieu désigné par la Ville.

ARTICLE 33.- LOCALISATION DU LET

Le lieu d'enfouissement technique désigné par la Ville de Saguenay est situé au 100, 9e Rang, Hébertville-Station ou dans un autre endroit déterminé par le Comité exécutif.

SECTION 3 - ÉCOCENTRES

ARTICLE 34.- SERVICE MUNICIPAL

La Ville de Saguenay exploite quatre (4) écocentres qui sont mis à la disposition des citoyens.

ARTICLE 35.- LOCALISATION DES ÉCOCENTRES

1. L'écocentre Sud de Chicoutimi situé au 3333, boulevard Talbot à Chicoutimi;
2. L'écocentre Nord de Chicoutimi situé au 2932, rue de Vimy à Chicoutimi-Nord;
3. L'écocentre de La Baie situé au 223, rue Joseph-Gagné Sud à La Baie;

4. L'écocentre de Jonquière situé au 2330, rue de la Métallurgie à Jonquière.

Ou dans un autre endroit déterminé par le Comité exécutif.

ARTICLE 36.- MATIÈRES ACCEPTÉES ET REFUSÉES AUX ÉCOCENTRES

Seules les matières reconnues par la Ville de Saguenay peuvent être acheminées aux écocentres.

Les matières résiduelles générées par un commerce, une industrie ou une institution (ICI) sont interdites aux écocentres.

ARTICLE 37.- SÉPARATION ET TRI DES MATIÈRES

Les matières résiduelles doivent être préalablement séparées selon les exigences de la Ville pour être reçues dans un écocentre. La ségrégation complète des matériaux doit être réalisée avant leur entrée sur le site.

Les usagers doivent déposer manuellement les matières dans les bacs roulants ou conteneurs ou lieux appropriés en respectant le tri selon les catégories indiquées par le responsable des lieux.

ARTICLE 38.- IDENTIFICATION

Toute personne qui entre sur le site doit s'identifier et a l'obligation de présenter une preuve de résidence.

ARTICLE 39.- PROVENANCE DES MATIÈRES

Seules les matières provenant du secteur résidentiel sont acceptées dans les écocentres.

ARTICLE 40.- CLIENTÈLE ADMISE

Les écocentres sont dédiés à la clientèle résidentielle autorisée par la Ville de Saguenay. Les entrepreneurs et les commerçants n'y sont pas admis.

ARTICLE 41.- INTERDICTIONS

1. Les remorques à bascule ou bennes versantes sont interdites d'utilisation sur les sites des écocentres;
2. Il est interdit d'utiliser les bacs roulants fournis par la Ville pour transporter des matières à l'écocentre. Ceux-ci doivent être utilisés pour la collecte porte-à-porte uniquement;
3. Il est interdit de déposer des matières résiduelles ailleurs qu'aux endroits spécifiés à cette fin;
4. Les chargements pêle-mêles, les sacs et autres contenants d'objets pêle-mêle ne sont pas acceptés;
5. Il est interdit de déposer des matières résiduelles en dehors des heures d'ouverture.

ARTICLE 42.- CONTAMINATION DES MATIÈRES

Les matières transportées aux écocentres doivent être exempt de tout contaminant ou matières expressément interdites.

Quiconque contrevient ou permet que l'on contrevienne au premier alinéa de cet article devra assumer les frais de rechargement, de décontamination, de disposition dans un lieu autorisé et de nettoyage.

ARTICLE 43.- PROPRIÉTÉ DES MATIÈRES

Une fois déposées dans un écocentre ou rendues sur le terrain d'un écocentre, les matières résiduelles appartiennent à la Ville. Une matière résiduelle ne peut être reprise. Elle ne peut, non plus, faire l'objet d'un échange, d'une vente ou d'un don, autrement que par la Ville.

ARTICLE 44.- DÉVERSEMENT

Il est interdit de déverser des matières résiduelles dans tout lieu non autorisé.

Quiconque contrevient ou permet que l'on contrevienne au premier alinéa de cet article devra assumer les frais de rechargement et ceux de nettoyage.

CHAPITRES VII

APPLICATION DU RÈGLEMENT ET ACCÈS À LA PROPRIÉTÉ

ARTICLE 45.- RESPONSABLES DE L'APPLICATION DU RÈGLEMENT – AUTORITÉS COMPÉTENTES

Le Service du développement durable et de l'environnement de la Ville de Saguenay ou toute autre personne désignée à cette fin est responsable de l'application du présent règlement.

La division des permis, programmes et inspections du Service de l'aménagement du territoire de la Ville de Saguenay est responsable de l'application de l'article 49.

ARTICLE 46.- VISITE DES LIEUX ET DROITS D'ENTRÉE

Tout employé désigné par le Service du développement durable et de l'environnement de la Ville, ou toute autre personne désignée à cette fin, peut visiter ou examiner entre 7 h et 19 h toute unité d'occupation de même que les exploitants pour constater si le présent règlement est respecté, pour y prélever des matières et procéder à des analyses.

Le propriétaire ou l'occupant et l'exploitant sont tenus de recevoir l'employé qui s'est dument identifié et de répondre à toutes les questions qui lui sont posées relativement au respect de ce règlement.

CHAPITRE VIII

DISPOSITIONS PÉNALES

ARTICLE 47.- DÉPENSE ENCOURUE

Toutes dépenses encourues par la Ville par suite du non-respect d'un des articles du présent règlement sont à l'entière charge des contrevenants.

ARTICLE 48.- VOL, BRIS, DOMMAGE

En cas de vol de bac roulant, de bris ou de dommages infligés au bac ou à une pièce de rechange (roue, couvercle), les frais de remplacement sont chargés selon la politique de gestion des bacs roulants et en fonction du règlement de tarification générale de la Ville.

ARTICLE 49.- INFRACTIONS ET PEINES

Toute contravention au présent règlement constitue une infraction. Quiconque contrevient à une disposition du présent règlement commet une infraction et est passible :

1. S'il s'agit d'une personne physique :

- D'une amende de 500 \$ pour une première infraction;
 - D'une amende de 1 000 \$ pour une récidive.
2. S'il s'agit d'une personne morale :
- D'une amende de 1 000 \$ pour une première infraction;
 - D'une amende de 2 000 \$ pour une récidive.

Dans tous les cas, les frais d'administration s'ajoutent à l'amende.

Si une infraction dure plus d'un jour, l'infraction commise à chacune des journées constitue une infraction distincte et les pénalités dictées pour chacune des infractions peuvent être imposées pour chaque jour que dure l'infraction.

ARTICLE 50.- ABROGATION

Le présent règlement abroge, à toute fin que de droit, le règlement numéro VS-R-2017-16 portant sur la collecte et la gestion des matières résiduelles générées sur le territoire de la Ville de Saguenay.

ARTICLE 51.- ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur après que les formalités prescrites auront été dûment remplies selon la Loi.

PASSÉ ET ADOPTÉ, tel que ci-dessus mentionné, en séance présidée par la mairesse.

MAIRESSE

ASSISTANTE-GREFFIÈRE

APPROBATION

Date exécutif : _____

Approuvé par : _____

SOMMAIRE DE DOSSIER

OBJET : MODIFICATION DU RÈGLEMENT VS-R-2014-54 FIXANT LA TARIFICATION GÉNÉRALE SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE DE LA VILLE DE SAGUENAY ET ABROGEANT TOUS RÈGLEMENTS OU TOUTES DISPOSITIONS DE RÈGLEMENTS ANTÉRIEURS INCOMPATIBLES

RÉSOLUTION DU CONSEIL OU DU COMITÉ EXÉCUTIF :Conseil municipal Comité exécutif Conseil d'arrondissement Chicoutimi Jonquière La Baie **1. NATURE DE LA DEMANDE :**

Procéder à la modification des articles 27, 29, 37.1, 41 et 42 du règlement VS-R-2014-54 ayant pour objet de fixer la tarification générale sur l'ensemble du territoire de la Ville de Saguenay et abrogeant tous règlements ou toutes dispositions de règlements antérieurs incompatibles.

2. ANALYSE, JUSTIFICATION ET RECOMMANDATIONS :

Considérant que par le passé, la Ville de Saguenay a adopté un règlement municipal afin de tarifier les biens et services fournis par les différents services.

Étant donné que certaines tarifications doivent être mises à jour, il y a lieu de procéder à la modification du règlement.

Nous procédons à l'ajustement des tarifications des certaines tarifications du Service de la culture, des sports et de la vie communautaire à l'indice des prix à la consommation (IPC) selon ce qui est prévu à la Politique fiscale ainsi que les tarifications des dépôts de neige et de terres du Service des travaux publics.

3. VÉRIFICATION DES ASPECTS JURIDIQUES : (Obligatoire)Non applicable Oui

Par :

Date :

PROTOCOLE OU ENTENTE JOINT(E) : À VENIR :

Date :

4. VÉRIFICATION DES ASPECTS FINANCIERS : (Obligatoire pour tous les programmes, revenus et dépenses qui auront un impact favorable ou défavorable sur les finances de la Ville. Joindre les documents nécessaires à la prise de décision)Non applicable Oui ou Commission des finances : 24 janvier 2025 (si nécessaire)

Par : Dominique Rivard

Date : 24 janvier 2025

5. SUIVI (Correspondance ou information à transmettre) : (Obligatoire)Le suivi a été fait auprès de : _____ (indiquer le service)

Date :

*Identifier le service pour lequel une action est requise

Suivi devant être fait par : _____ (indiquer le service)

Date :

Informations utiles lors de la transmission :

OBJET : MODIFICATION DU RÈGLEMENT VS-R-2014-54 FIXANT LA TARIFICATION GÉNÉRALE SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE DE LA VILLE DE SAGUENAY ET ABROGEANT TOUS RÈGLEMENTS OU TOUTES DISPOSITIONS DE RÈGLEMENTS ANTÉRIEURS INCOMPATIBLES

Page 2

6. **DISPONIBILITÉ FINANCIÈRE :** (Obligatoire)

Non applicable Oui Poste budgétaire :

Préparé par : <u>Dominique Rivard, CPA</u> Dominique Rivard, CPA Assistante-trésorière - Revenu Service des finances Date : <u>Le 24 janvier 2025</u>	Approuvé par : <u>Christine Tremblay, CPA</u> Christine Tremblay, CPA Directrice et trésorière Date : <u>Le 24 janvier 2025</u>
---	--

<u>David Vachon</u> David Vachon Directeur général adjoint Date : _____	<u>Gabriel Rioux</u> Gabriel Rioux Directeur général Date : <u>27-01-2025</u>
--	--

<u>Geneviève Girard</u> Geneviève Girard Directrice générale adjointe Date : _____

p.j. : Règlement qui modifie le règlement VS-R-2014-54

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE CHICOUTIMI
VILLE DE SAGUENAY**

**RÈGLEMENT NUMÉRO VS-R-2025--____
AYANT POUR OBJET DE MODIFIER LE
RÈGLEMENT NUMÉRO VS-R-2014-54
FIXANT LA TARIFICATION GÉNÉRALE SUR
L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE DE LA VILLE
DE SAGUENAY ET ABROGEANT TOUS
RÈGLEMENTS OU TOUTES DISPOSITIONS
DE RÈGLEMENTS ANTÉRIEURS
INCOMPATIBLES**

Règlement numéro VS-R-2025-____ passé et adopté à la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saguenay tenue dans la salle des délibérations, le -, _____ 2025.

PRÉAMBULE

ATTENDU que le conseil de la Ville de Saguenay a adopté le 2 juin 2014 le règlement numéro VS-R-2014-54 ayant pour objet de fixer la tarification générale sur l'ensemble du territoire de la Ville de Saguenay et abrogeant tous règlements ou toutes dispositions de règlements antérieurs incompatibles;

ATTENDU que le conseil de la Ville de Saguenay désire modifier le règlement VS-R-2014-54;

ATTENDU qu'un avis de présentation du présent règlement a été régulièrement donné, savoir à la séance ordinaire du 4 février 2025.

À CES CAUSES, il est déclaré ce qui suit :

ARTICLE 1.- Le préambule du présent règlement en fait partie comme s'il était ici au long récit.

ARTICLE 2.- REMPLACER l'article 27 du règlement qui se lit comme suit :

ARTICLE 27.- PARC DE LA RIVIÈRE-AUX-SABLES

DÉTAIL	TARIF
Carte de membre Saison estivale (activités nautiques) (Kayak, canot et pédalo) Du 1 ^{er} juin au 15 septembre	12 ans et moins : gratuit Adulte : 36,54 \$ 65 ans et plus / étudiants : 26,48 \$
Activités nautiques (Kayak, canot et pédalo) Location à l'heure	12 ans et moins : gratuit Adulte : 10,07 \$ / heure 65 ans et plus / étudiants : 7,83 \$ / heure

Les enfants de 12 ans et moins doivent être accompagnés d'un adulte dans la même embarcation.

La carte de membre pour la saison estivale est aussi valide pour les activités nautiques au parc de

la Rivière-du-Moulin.

Par le suivant :

ARTICLE 27.- PARC DE LA RIVIÈRE-AUX-SABLES

DÉTAIL	TARIF
Carte de membre Saison estivale (activités nautiques) (Kayak, canot et pédalo) Du 1 ^{er} juin au 15 septembre	12 ans et moins : gratuit Adulte : 37,10 \$ 65 ans et plus / étudiants : 26,90 \$
Activités nautiques (Kayak, canot et pédalo) Location à l'heure	12 ans et moins : gratuit Adulte : 10,25 \$ / heure 65 ans et plus / étudiants : 7,95 \$ / heure

Les enfants de 12 ans et moins doivent être accompagnés d'un adulte dans la même embarcation.

La carte de membre pour la saison estivale est aussi valide pour les activités nautiques au parc de la Rivière-du-Moulin.

ARTICLE 3.- REMPLACER l'article 29 du règlement qui se lit comme suit :

ARTICLE 29.- LOCATION DE TERRAINS SPORTIFS EXTÉRIEURS

TERRAIN	TARIF
Terrain de balle / Soccer / Football naturel / Patinoire extérieure de hockey deck	Occasionnel et à contrat : 44,00 \$ / heure Tournoi : 33,00 \$ / heure
Piste d'athlétisme, soccer et football synthétique	Tarif régulier : 103,40 \$ / heure Commission scolaire / école de sport : 77,50 \$ / heure
Volley-ball extérieur / Basketball / Tennis extérieur / Pickleball	1 terrain : 19,10 \$ / heure 2 terrains : 28,60 \$ / heure 3 terrains : 36,25 \$ / heure 4 terrains : 43,78 \$ / heure Tournoi : 33 \$ / heure
En semaine, priorité à la clientèle mineure avant 21 heures.	

Les organismes reconnus dont la clientèle est composée de 17 ans et moins et que l'activité est liée à l'exécution de leur mandat auront droit à la gratuité.

Activités récréatives

ACTIVITÉ	GROUPE STRUCTURÉ	GROUPE NON STRUCTURÉ
Terrain de pétanque	23,30 \$ par équipe pour la saison	Gratuit
Terrain de fer à cheval	23,30 \$ par équipe pour la saison	Gratuit
Terrain de palet américain	23,30 \$ par équipe pour la saison	Gratuit
Danse en ligne extérieure	Gratuit	Gratuit

Pour les activités récréatives (pétanque, fer à cheval et palet américain), une équipe peut être composée de 1 à 3 joueurs.

Par le suivant :

ARTICLE 29.- LOCATION DE TERRAINS SPORTIFS EXTÉRIEURS

TERRAIN	TARIF
Terrain de balle / Soccer / Football naturel / Patinoire extérieure de hockey deck	Occasionnel et à contrat : 44,70 \$ / heure Tournoi : 33,55 \$ / heure
Piste d'athlétisme, soccer et football synthétique	Tarif régulier : 105,05 \$ / heure Commission scolaire / école de sport : 78,75 \$ / heure
Volley-ball extérieur / Basketball / Tennis extérieur / Pickleball	1 terrain : 19,40 \$ / heure 2 terrains : 29,05 \$ / heure 3 terrains : 36,85 \$ / heure 4 terrains : 44,50 \$ / heure Tournoi : 33,55 \$ / heure
En semaine, priorité à la clientèle mineure avant 21 heures.	

Les organismes reconnus dont la clientèle est composée de 17 ans et moins et que l'activité est liée à l'exécution de leur mandat auront droit à la gratuité.

Activités récréatives

ACTIVITÉ	GROUPE STRUCTURÉ	GROUPE NON STRUCTURÉ
Terrain de pétanque	23,70 \$ par équipe pour la saison	Gratuit
Terrain de fer à cheval	23,70 \$ par équipe pour la saison	Gratuit
Terrain de palet américain	23,70 \$ par équipe pour la saison	Gratuit
Danse en ligne extérieure	Gratuit	Gratuit

Pour les activités récréatives (pétanque, fer à cheval et palet américain), une équipe peut être composée de 1 à 3 joueurs.

ARTICLE 4.- REMPLACER l'article 37.1 du règlement qui se lit comme suit :

ARTICLE 37.1- DEMANDE DE RELEVÉ DE TAXES D'UNE PROPRIÉTÉ

Une demande de relevé de taxes pour une propriété doit être accompagnée d'une somme d'argent déterminée par ce chapitre pour les notaires, avocats et institutions financières. Ce tarif est valable pour toute demande transmise par la poste, par télécopieur ou par courriel.

DESCRIPTION	TARIF (plus taxes applicables)
Accès professionnel - Demande d'un relevé de taxe d'une propriété	139,75 \$
Accès professionnel - Demande de rôle d'évaluation	4,95 \$
Accès commercial - Demande de rôle d'évaluation	4,95 \$

Par le suivant :

ARTICLE 37.1- DEMANDE DE RELEVÉ DE TAXES D'UNE PROPRIÉTÉ

Une demande de relevé de taxes pour une propriété doit être accompagnée d'une somme d'argent déterminée par ce chapitre pour les notaires, avocats et institutions financières. Ce tarif est valable pour toute demande transmise par la poste, par télécopieur ou par courriel.

DESCRIPTION	TARIF (plus taxes applicables)
Demande d'un relevé de taxe d'une propriété (spécialistes en immobilier autorisés)	139,75 \$
Demande de rôle de taxation - Accès commercial et professionnel	16,95 \$
Demande de rôle d'évaluation -Accès commercial et professionnel	4,95 \$

ARTICLE 5.- REMPLACER l'article 41 du règlement qui se lit comme suit :

ARTICLE 41.- DÉPÔTS DE NEIGES USÉES

DESCRIPTION	TARIF
Utilisation des dépôts de neiges usées dans les sites gérés par la Ville de Saguenay pour un camion 6 roues	22,00 \$
Utilisation des dépôts de neiges usées dans les sites gérés par la Ville de Saguenay pour un camion 10 roues	30,00 \$
Utilisation des dépôts de neiges usées dans les sites gérés par la Ville de Saguenay pour un camion 12 roues	38,00 \$
Utilisation des dépôts de neiges usées dans les sites gérés par la Ville de Saguenay pour une semi-remorque	46,00 \$

Toutes modifications faites aux tarifs ne peuvent entrer en vigueur avant le 1er avril de chaque année.

Par le suivant :

ARTICLE 41.- DÉPÔTS DE NEIGES USÉES

DESCRIPTION	TARIF
Utilisation des dépôts de neiges usées dans les sites gérés par la Ville de Saguenay pour un camion 6 roues	30,00 \$
Utilisation des dépôts de neiges usées dans les sites gérés par la Ville de Saguenay pour un camion 10 roues	40,00 \$
Utilisation des dépôts de neiges usées dans les sites gérés par la Ville de Saguenay pour un camion 12 roues	50,00 \$
Utilisation des dépôts de neiges usées dans les sites gérés par la Ville de Saguenay pour une semi-remorque	60,00 \$

Toutes modifications faites aux tarifs ne peuvent entrer en vigueur avant le 1er mai de chaque année.

ARTICLE 6.- REMPLACER l'article 42 du règlement qui se lit comme suit :

ARTICLE 42.- DÉPÔTS DE TERRE ET DE MATÉRIAUX

DESCRIPTION	TARIF
Utilisation des dépôts de terre et matériaux d'excavation dans les sites gérés par la Ville de Saguenay pour un camion 6 roues (incluant la disposition des matériaux)	30,00 \$
Utilisation des dépôts de terre et matériaux d'excavation dans les sites gérés par la Ville de Saguenay pour un camion 10 roues (incluant la disposition des matériaux)	38,00 \$
Utilisation des dépôts de terre et matériaux d'excavation dans les sites gérés par la Ville de Saguenay pour un camion 12 roues (incluant la disposition des matériaux)	46,00 \$
Utilisation des dépôts de terre et matériaux d'excavation dans les sites gérés par la Ville de Saguenay pour une semi-remorque (incluant la disposition des matériaux)	53,00 \$

Par le suivant :

ARTICLE 42.- DÉPÔTS DE TERRE ET DE MATÉRIAUX

DESCRIPTION	TARIF
Utilisation des dépôts de terre et matériaux d'excavation dans les sites gérés par la Ville de Saguenay pour un camion 6 roues (incluant la disposition des matériaux)	40,00 \$
Utilisation des dépôts de terre et matériaux d'excavation dans les sites gérés par la Ville de Saguenay pour un camion 10 roues (incluant la disposition des matériaux)	50,00 \$
Utilisation des dépôts de terre et matériaux d'excavation dans les sites gérés par la Ville de Saguenay pour un camion 12 roues (incluant la disposition des matériaux)	60,00 \$
Utilisation des dépôts de terre et matériaux d'excavation dans les sites gérés par la Ville de Saguenay pour une semi-remorque (incluant la disposition des matériaux)	70,00 \$

ARTICLE 7.- ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur après que les formalités prescrites auront été dûment remplies selon la Loi.

PASSÉ ET ADOPTÉ, tel que ci-dessus mentionné, en séance présidée par la mairesse.

Mairesse

Assistante-greffière



APPROBATION Date exécutif : _____ Approuvé par : _____

SOMMAIRE DE DOSSIER

OBJET : MODIFICATION DU RÈGLEMENT VS-R-2016-56 PORTANT SUR LA CONSTRUCTION, L'UTILISATION ET L'ENTRETIEN DES BRANCHEMENTS DE SERVICE ET DES RÉSEAUX D'ÉGOUTS ET D'AQUEDUC ET ABROGEANT TOUS RÈGLEMENTS OU TOUTES DISPOSITIONS DE RÈGLEMENTS ANTÉRIEURS INCOMPATIBLES

RÉSOLUTION DU CONSEIL OU DU COMITÉ EXÉCUTIF :

Conseil municipal	<input checked="" type="checkbox"/>	Comité exécutif	<input type="checkbox"/>
Conseil d'arrondissement		Chicoutimi	<input type="checkbox"/>
		Jonquière	<input type="checkbox"/>
		La Baie	<input type="checkbox"/>

1. NATURE DE LA DEMANDE :

Procéder à la modification de l'article 18 du règlement VS-R-2016-56 portant sur la construction, l'utilisation et l'entretien des branchements de service et des réseaux d'égouts et d'aqueduc et abrogeant tous règlements ou toutes dispositions de règlements antérieurs incompatibles.

2. ANALYSE, JUSTIFICATION ET RECOMMANDATIONS :

Considérant que par le passé, la Ville de Saguenay a adopté un règlement municipal afin de tarifer les raccordements d'aqueduc et d'égouts sur le territoire.

Afin de diminuer le temps de traitement des dossiers et l'insatisfaction des citoyens, il devient nécessaire de modifier le règlement.

3. VÉRIFICATION DES ASPECTS JURIDIQUES : (Obligatoire)

Non applicable Oui Par : _____
 Date : _____

PROTOCOLE OU ENTENTE JOINT(E) : À VENIR : Date : _____

4. VÉRIFICATION DES ASPECTS FINANCIERS : (Obligatoire pour tous les programmes, revenus et dépenses qui auront un impact favorable ou défavorable sur les finances de la Ville. Joindre les documents nécessaires à la prise de décision)

Non applicable Oui ou Commission des finances du 24 janvier 2025 (si nécessaire)
 Par : Dominique Rivard
 Date : 24 janvier 2025

5. SUIVI (Correspondance ou information à transmettre) : (Obligatoire)

Le suivi a été fait auprès de : _____ (indiquer le service)
 Date : _____

*Identifier le service pour lequel une action est requise
 Suivi devant être fait par : _____ (indiquer le service)
 Date : _____

Informations utiles lors de la transmission :

AJ

OBJET : MODIFICATION DU RÈGLEMENT VS-R-2016-56 PORTANT SUR LA CONSTRUCTION, L'UTILISATION ET L'ENTRETIEN DES BRANCHEMENTS DE SERVICE ET DES RÉSEAUX D'ÉGOUTS ET D'AQUEDUC ET ABROGEANT TOUS RÈGLEMENTS OU TOUTES DISPOSITIONS DE RÈGLEMENTS ANTÉRIEURS INCOMPATIBLES

Page 2

6. **DISPONIBILITÉ FINANCIÈRE** : (Obligatoire)

Non applicable Oui Poste budgétaire :

Préparé par : <u>Dominique Rivard</u> , CPA Dominique Rivard, CPA Assistante-trésorière - Revenu Service des finances Date : <u>Le 24 janvier 2025</u>	Approuvé par : <u>Christine Tremblay</u> , CPA Christine Tremblay, CPA Directrice et trésorière Date : <u>Le 24 janvier 2025</u>
--	---

<u>David Vachon</u> David Vachon Directeur général adjoint Date : _____	<u>Gabriel Rioux</u> Gabriel Rioux Directeur général Date : <u>27-01-2025</u>
--	--

<u>Geneviève Girard</u> Geneviève Girard Directrice générale adjointe Date : _____

P.j. : Règlement VS-R-2016-56 modifié

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE CHICOUTIMI
VILLE DE SAGUENAY**

**RÈGLEMENT NUMÉRO VS-R-2025-_____
AYANT POUR OBJET DE MODIFIER LE
RÈGLEMENT NUMÉRO VS-R-2016-56
PORTANT SUR LA CONSTRUCTION,
L'UTILISATION ET L'ENTRETIEN DES
BRANCHEMENTS DE SERVICES ET DES
RÉSEAUX D'ÉGOUTS ET D'AQUEDUC ET
ABROGEANT TOUS RÈGLEMENTS OU
TOUTES DISPOSITIONS DE RÈGLEMENTS
ANTÉRIEURS INCOMPATIBLES**

Règlement numéro VS-R-2025-_____ passé et adopté à la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saguenay tenue dans la salle des délibérations, le _____ 2025.

PRÉAMBULE

ATTENDU que le conseil de la Ville de Saguenay a adopté le 6 juin 2014 le règlement numéro VS-R-2016-56 portant sur la construction, l'utilisation et l'entretien des branchements de services et des réseaux d'égout et d'aqueduc et abrogeant tous les règlements ou toutes les dispositions de règlements antérieurs incompatibles;

ATTENDU que le conseil de la Ville de Saguenay désire modifier le règlement VS-R-2016-56 afin de modifier certaines clauses au niveau de la mise en application de la tarification;

ATTENDU qu'un avis de présentation du présent règlement a été régulièrement donné, à savoir à la séance ordinaire du 4 février 2025.

À CES CAUSES, il est déclaré ce qui suit :

ARTICLE 1.- Le préambule du présent règlement en fait partie comme s'il était ici au long récit.

ARTICLE 2.- REMPLACER l'article 18 du règlement qui se lit comme suit :

ARTICLE 18 : TARIFS

Lorsqu'une demande de branchement est effectuée pour un bâtiment résidentiel ou pour un bâtiment de 6 logements et moins, les travaux de raccordement seront facturés aux coûts réels plus les taxes applicables, par le requérant, lorsque les travaux seront exécutés. Celui-ci doit faire un dépôt par chèque certifié équivalent au dépôt estimé au préalable selon la grille suivante :

Usage	Dépôt pour branchement d'aqueduc ou d'égout (1 service)	Dépôt pour branchement d'aqueduc et d'égout (2 services)	Dépôt supplémentaire (Bordures et/ou trottoirs de béton de ciment)
Habitation unifamiliale	8 500 \$	12 000 \$	3 500 \$
Habitation multifamiliale (max 6 logements)	8 500 \$	12 000 \$	3 500 \$
Autres bâtiments (industriels, institutionnels, commerciaux, agricoles ou tout bâtiment servant des fins publiques)	Coût réel des travaux	Coût réel des travaux	Coût réel des travaux

Tout montant manquant par rapport au coût réel des travaux sera refacturé à la fin de ceux-ci. De même, tout montant excédentaire encaissé sera remboursé, s'il y a lieu, à la fin des travaux.

Par le suivant :

ARTICLE 18 : TARIFS

Lorsqu'une demande de branchement est effectuée pour un bâtiment résidentiel ou pour un bâtiment de 6 logements et moins, les travaux de raccordement seront facturés aux coûts réels plus les taxes applicables, par le requérant, lorsque les travaux seront exécutés. Celui-ci doit faire un dépôt par chèque certifié équivalent au dépôt estimé au préalable selon la grille suivante :

Usage	Dépôt pour branchement d'aqueduc ou d'égout (1 service)	Dépôt pour branchement d'aqueduc et d'égout (2 services)	Dépôt supplémentaire (Bordures et/ou trottoirs de béton de ciment)
Habitation unifamiliale et habitation multifamiliale (max 6 logements)	Coût réel estimé des travaux	Coût réel estimé des travaux	Coût réel estimé des travaux
Autres bâtiments (industriels, institutionnels, commerciaux, agricoles ou tout bâtiment servant des fins publiques)	Coût réel estimé des travaux	Coût réel estimé des travaux	Coût réel estimé des travaux

Tout montant manquant par rapport au coût réel des travaux sera refacturé à la fin de ceux-ci. De même, tout montant excédentaire encaissé sera remboursé, s'il y a lieu, à la fin des travaux.

ARTICLE 3.- ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur après que les formalités prescrites auront été dûment remplies selon la Loi.

PASSÉ ET ADOPTÉ, tel que ci-dessus mentionné, en séance présidée par la mairesse.

Mairesse

Assistante-greffière

CONSEIL MUNICIPAL DU 4 FÉVRIER 2025
RÉSUMÉ ADOPTION / RÈGLEMENT D'EMPRUNT

1. **RÈGLEMENT D'EMPRUNT VS-R-2024-146**

Règlement d'emprunt VS-R-2024-146 ayant pour objet de décréter des honoraires professionnels pour l'aménagement d'un musée dans l'ancienne église Sainte-Thérèse d'Arvida et d'approprier les deniers à cette fin en vertu d'un emprunt au montant de 1 760 000\$

Il s'agit d'un règlement descriptif à consultation, aucun décret subséquent ne sera fait par le conseil municipal, c'est le règlement lui-même qui décrète les dépenses.

Ces investissements se composent d'un montant de 500 000\$ inclus au PTI 2025-2026-2027 et d'un ajout au montant de 1 260 000\$ et remboursable sur une période de cinq (5) ans et chargé à l'ensemble des contribuables.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE CHICOUTIMI
VILLE DE SAGUENAY

RÈGLEMENT NUMÉRO VS-R-2024-146 AYANT
POUR OBJET DE DÉCRÉTER DES HONORAIRES
PROFESSIONNELS POUR L'AMÉNAGEMENT
D'UN MUSÉE DANS L'ANCIENNE ÉGLISE
SAINTE-THÉRÈSE D'ARVIDA ET D'APPROPRIER
LES DENIERS À CETTE FIN EN VERTU D'UN
EMPRUNT AU MONTANT DE 1 760 000 \$

Règlement numéro VS-R-2024-146 passé et adopté à la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saguenay tenue dans la salle de délibérations, le 4 février 2025.

PRÉAMBULE

ATTENDU que le conseil de la Ville de Saguenay désire décréter des honoraires professionnels pour l'aménagement d'un musée dans l'ancienne église Sainte-Thérèse d'Arvida ;

ATTENDU que les honoraires professionnels pour l'aménagement d'un musée dans l'ancienne église Sainte-Thérèse d'Arvida sont estimés en tout au montant de 1 760 000 \$;

ATTENDU que les honoraires professionnels pour l'aménagement d'un musée dans l'ancienne église Sainte-Thérèse d'Arvida sont d'intérêt public et d'utilité publique ;

ATTENDU que les fonds généraux de la Ville de Saguenay sont insuffisants pour couvrir ces dépenses et qu'il y a lieu de procéder à un emprunt par émission d'obligations pour défrayer le coût des honoraires professionnels ;

ATTENDU qu'un avis de présentation du présent règlement a été régulièrement donné, savoir à la séance ordinaire du 3 décembre 2024 ;

À CES CAUSES, il est décrété ce qui suit :

ARTICLE 1.- Le conseil de la Ville de Saguenay est autorisé à décréter et décrète par le présent règlement des honoraires professionnels pour l'aménagement d'un musée dans l'ancienne église Sainte-Thérèse d'Arvida pour un total de 1 760 000 \$.

Item au triennal	Description		Coût
810-00087	• Honoraires professionnels pour le mandat d'un conseiller en concours d'architecture	80 000 \$	80 000 \$
	• Honoraires pour les finalistes professionnels du concours d'architecture, jury, conseillers techniques et frais divers	210 000 \$	210 000 \$
	• Honoraires professionnels pour plans & devis, surveillance des travaux en architecture, en ingénierie et autres services professionnels requis	1 310 000 \$	1 310 000 \$
	• Contingences de conception	160 000 \$	160 000 \$
TOTAL DU RÈGLEMENT :			1 760 000 \$

L'estimation a été préparée par le Service des immeubles et des équipements motorisés, en date du 26 novembre 2024 et fait partie intégrante du présent règlement pour valoir comme si elle était ici au long reproduite. Les taxes nettes sont incluses dans l'estimation de chacun des items.

ARTICLE 2.- S'il advient que le montant d'une appropriation indiquée dans le présent règlement est plus élevé que les dépenses effectivement faites en regard de cette appropriation, l'excédent pourra être utilisé pour payer toutes dépenses décrétées par le présent règlement et dont l'estimation s'avérerait insuffisante.

ARTICLE 3.- Pour se procurer les fonds nécessaires pour les fins des présentes, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 1 760 000 \$ remboursable sur une période de cinq (5) ans.

ARTICLE 4.- Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale d'après les catégories et la valeur telles qu'elles apparaissent au rôle d'évaluation en vigueur chaque année, selon les mêmes proportions que celles des taux particuliers adoptés pour la taxe foncière générale.

ARTICLE 5.- Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention, sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

ARTICLE 6.- Le présent règlement entrera en vigueur après avoir reçu les approbations requises.

PASSÉ ET ADOPTÉ, tel que ci-dessus mentionné, en séance présidée par la mairesse.

MAIRESSE

ASSISTANTE-GREFFIÈRE

**RÈGLEMENT D'EMPRUNT D'HONORAIRES
PROFESSIONNELS - AMENAGEMENT D'UN MUSEE DANS
L'ANCIENNE EGLISE STE-THERESE D'ARVIDA**

Item au triennal	Description		Coût
810-00087	<ul style="list-style-type: none"> Honoraires professionnels pour le mandat d'un conseiller en concours d'architecture 	80 000 \$	80 000 \$
	<ul style="list-style-type: none"> Honoraires pour les finalistes professionnels du concours d'architecture, jury, conseillers techniques et frais divers 	210 000 \$	210 000 \$
	<ul style="list-style-type: none"> Honoraires professionnels pour plans & devis, surveillance des travaux en architecture, en ingénierie et autres services professionnels requis 	1 310 000 \$	1 310 000 \$
	<ul style="list-style-type: none"> Contingences de conception 	160 000 \$	160 000 \$
TOTAL DU RÈGLEMENT :			1 760 000 \$

Ces estimations ont été préparées par le Service des immeubles et des équipements motorisés. Les taxes nettes sont incluses dans l'estimation de chacun des items.



Karl Bouchard directeur
Service des immeubles et des équipements motorisés

26-11-2024

MODIFICATION SUITE À L'AVIS DE MOTION DU**5 DÉCEMBRE 2024****RÈGLEMENT NUMÉRO VS-R-2025-9**

- **MODIFIER** le 4^e ATTENDU de manière à remplacer les mots « des travaux de réaménagement du parc de la Rivière-aux-Sables incluant la construction de deux bâtiments » par les mots « des honoraires professionnels et des travaux d'aménagement à la place des spectacles de la zone portuaire ; »

CONSEIL MUNICIPAL DU 4 FÉVRIER 2025
RÉSUMÉ AVIS DE MOTION / RÈGLEMENT D'EMPRUNT

1. **RÈGLEMENT D'EMPRUNT VS-R-2025-9**

Règlement d'emprunt VS-R-2025-9 ayant pour objet de décréter des honoraires professionnels et des travaux d'aménagement à la place des spectacles de la zone portuaire et d'approprier les deniers à cette fin en vertu d'un emprunt au montant de 1 000 000\$.

Il s'agit d'un règlement descriptif à consultation, aucun décret subséquent ne sera fait par le conseil municipal, c'est le règlement lui-même qui décrète les dépenses.

Ces investissements sont prévus au PTI 2025-26-27 et remboursable sur une période de cinq (5) ans pour un montant de 600 000\$ et sur une période de vingt (20) ans pour un montant de 400 000\$ et chargés à l'ensemble des contribuables.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE CHICOUTIMI
VILLE DE SAGUENAY

RÈGLEMENT NUMÉRO VS-R-2025-9 AYANT
POUR OBJET DE DÉCRÉTER DES HONORAIRES
PROFESSIONNELS ET DES TRAVAUX
D'AMÉNAGEMENT À LA PLACE DES
SPECTACLES DE LA ZONE PORTUAIRE ET
D'APPROPRIER LES DENIERS À CETTE FIN EN
VERTU D'UN EMPRUNT AU MONTANT DE
1 000 000 \$

Règlement numéro VS-R-2025-9 passé et adopté à la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saguenay tenue dans la salle de délibérations, le 4 février 2025.

PRÉAMBULE

ATTENDU que le conseil de la Ville de Saguenay désire décréter des honoraires professionnels et des travaux d'aménagement à la place des spectacles de la zone portuaire ;

ATTENDU que les honoraires professionnels et des travaux d'aménagement à la place des spectacles de la zone portuaire sont estimés en tout au montant de 1 000 000 \$;

ATTENDU que les honoraires professionnels et des travaux d'aménagement à la place des spectacles de la zone portuaire sont d'intérêt public et d'utilité publique ;

ATTENDU que les fonds généraux de la Ville de Saguenay sont insuffisants pour couvrir ces dépenses et qu'il y a lieu de procéder à un emprunt par émission d'obligations pour défrayer le coût des honoraires professionnels et des travaux d'aménagement à la place des spectacles de la zone portuaire ;

ATTENDU qu'un avis de présentation du présent règlement a été régulièrement donné, savoir à la séance extraordinaire du 5 décembre 2024 ;

À CES CAUSES, il est décrété ce qui suit :

ARTICLE 1.- Le conseil de la Ville de Saguenay est autorisé à décréter et décrète par le présent règlement des honoraires professionnels et des travaux d'aménagement à la place des spectacles de la zone portuaire pour un total de 1 000 000 \$.

Item au triennal	Description	Coût
650-00248	Aménagement zone portuaire	
	Honoraires et services professionnels en ingénierie, en architecture, en architecture du paysage, ainsi que les services de laboratoires pour la réalisation de sondages pédologiques, études géotechniques, caractérisation environnementale, études préparatoires, plans et devis et la surveillance des travaux pour l'aménagement de la place des spectacles de la zone portuaire de l'arrondissement de Chicoutimi	600 000 \$
	Construction de bâtiment, d'une fontaine, d'un miroir d'eau, de trottoirs, d'éclairage, d'une plage urbaine, le terrassement, l'aménagement paysager et les infrastructures nécessaires à l'implantation de ces équipements.	400 000 \$
TOTAL DU RÈGLEMENT :		1 000 000 \$

L'estimation a été préparée par le Service du génie, en date du 4 décembre 2024 et fait partie intégrante du présent règlement pour valoir comme si elle était ici au long reproduite. Les taxes nettes sont incluses dans l'estimation de chacun des items.

ARTICLE 2.- S'il advient que le montant d'une appropriation indiquée dans le présent règlement est plus élevé que les dépenses effectivement faites en regard de cette appropriation, l'excédent pourra être utilisé pour payer toutes dépenses décrétées par le présent règlement et dont l'estimation s'avérerait insuffisante.

ARTICLE 3.- Pour se procurer les fonds nécessaires pour les fins des présentes, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 600 000 \$ remboursable sur une période de cinq (5) ans et une somme de 400 000 \$ remboursable sur une période de vingt (20) ans pour un total de 1 000 000 \$

ARTICLE 4.- Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale d'après les catégories et la valeur telles qu'elles apparaissent au rôle d'évaluation en vigueur chaque année, selon les mêmes proportions que celles des taux particuliers adoptés pour la taxe foncière générale.

ARTICLE 5.- Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention, sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

ARTICLE 6.- Le présent règlement entrera en vigueur après avoir reçu les approbations requises.

PASSÉ ET ADOPTÉ, tel que ci-dessus mentionné, en séance présidée par la mairesse.

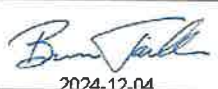
MAIRESSE

ASSISTANTE-GREFFIÈRE

RÈGLEMENT D'EMPRUNT
HONORAIRES PROFESSIONNELS ET TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT
À LA PLACE DES SPECTACLES DE LA ZONE PORTUAIRE
Estimation sommaire

Item au triennal	Description	Coût
650-00248	Aménagement zone portuaire	
	Honoraires et services professionnels en ingénierie, en architecture, en architecture du paysage, ainsi que les services de laboratoires pour la réalisation de sondages pédologiques, études géotechniques, caractérisation environnementale, études préparatoires, plans et devis et la surveillance des travaux pour l'aménagement de la place des spectacles de la zone portuaire de l'arrondissement de Chicoutimi	600 000\$
	Construction de bâtiment, d'une fontaine, d'un miroir d'eau, de trottoirs, d'éclairage, d'une plage urbaine, le terrassement, l'aménagement paysager et les infrastructures nécessaires à l'implantation de ces équipements.	400 000\$
TOTAL DU RÈGLEMENT :		1 000 000 \$

Ces estimations ont été préparées par le Service du Génie. Les taxes nettes sont incluses dans l'estimation de chacun des items.



2024.12.04

Bruno Taillon, ing. directeur
Service du Génie

4 décembre 2024

APPROBATION

Date exécutif : _____

Approuvé par : _____

SOMMAIRE DE DOSSIER

OBJET : MODIFICATION DU RÈGLEMENT VS-R-2021-87 AYANT POUR OBJET DE CRÉER UNE RÉSERVE FINANCIÈRE AFIN DE POURVOIR AUX CAPITAUX NÉCESSAIRES AU FONCTIONNEMENT D'UN PROGRAMME D'AUTO-ASSURANCE

RÉSOLUTION DU CONSEIL OU DU COMITÉ EXÉCUTIF :

Conseil municipal Comité exécutif

Conseil d'arrondissement Chicoutimi Jonquière La Baie

1. NATURE DE LA DEMANDE :

Procéder à la modification de l'article 4 du règlement VS-R-2021-87 ayant pour objet de créer une réserve financière afin de pourvoir aux capitaux nécessaires au fonctionnement d'un programme d'auto-assurance.

2. ANALYSE, JUSTIFICATION ET RECOMMANDATIONS :

À la suite de la rencontre du 10 décembre 2024 du comité des assurances et de la présentation de M. Martin Grandchamp de la firme Fidema, il est convenu de revoir à la hausse le montant projeté de la réserve financière pour auto-assurance de 5 000 000 \$ à 10 000 000 \$

3. VÉRIFICATION DES ASPECTS JURIDIQUES : (Obligatoire)

Non applicable Oui

Par :

Date :

PROTOCOLE OU ENTENTE JOINT(E) : À VENIR : Date :

4. VÉRIFICATION DES ASPECTS FINANCIERS : (Obligatoire pour tous les programmes, revenus et dépenses qui auront un impact favorable ou défavorable sur les finances de la Ville. Joindre les documents nécessaires à la prise de décision)

Non applicable Oui ou Commission des finances : (si nécessaire)

Par :

Date :

5. SUIVI (Correspondance ou information à transmettre) : (Obligatoire)

Le suivi a été fait auprès de : _____ (indiquer le service)

Date :

*Identifier le service pour lequel une action est requise

Suivi devant être fait par : _____ (indiquer le service)

Date :

Informations utiles lors de la transmission :

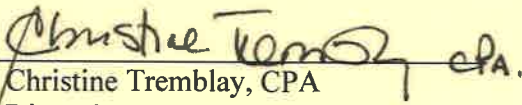
OBJET : MODIFICATION DU RÈGLEMENT VS-R-2021-87 AYANT POUR OBJET DE CRÉER UNE RÉSERVE FINANCIÈRE AFIN DE POURVOIR AUX CAPITAUX NÉCESSAIRES AU FONCTIONNEMENT D'UN PROGRAMME D'AUTO-ASSURANCE

Page 2

6. **DISPONIBILITÉ FINANCIÈRE** : (Obligatoire)

Non applicable Oui Poste budgétaire :

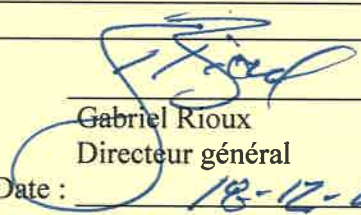
Préparé et approuvé par :

 cpa.

Christine Tremblay, CPA
Directrice et trésorière
Service des finances

Date : 10 décembre 2024

David Vachon
Directeur général adjoint
Date : _____


Gabriel Rioux
Directeur général

Date : 18-12-2024

Geneviève Girard
Directrice générale adjointe
Date : _____

p.j. : Règlement qui modifie le règlement VS-R-2021-87

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE CHICOUTIMI
VILLE DE SAGUENAY**

**RÈGLEMENT NUMÉRO VS-R-2025-10 MODIFIANT
LE RÈGLEMENT NUMÉRO VS-R-2021-87 AYANT
POUR OBJET DE CRÉER UNE RÉSERVE
FINANCIÈRE AFIN DE POURVOIR AUX CAPITAUX
NÉCESSAIRES AU FONCTIONNEMENT D'UN
PROGRAMME D'AUTO-ASSURANCE**

Règlement numéro VS-R-2025-10 passé et adopté à la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saguenay tenue dans la salle des délibérations, le 4 février 2025.

PRÉAMBULE

ATTENDU que le conseil de la Ville de Saguenay a adopté le 7 juin 2021 le règlement ayant pour objet de créer une réserve financière afin de pourvoir aux capitaux nécessaires au fonctionnement d'un programme d'auto-assurance;

ATTENDU que le conseil de la Ville de Saguenay désire modifier le règlement VS-R-2021-87;

ATTENDU qu'un avis de présentation du présent règlement a été régulièrement donné, savoir à la séance ordinaire du 14 janvier 2025.

À CES CAUSES, il est déclaré ce qui suit :

ARTICLE 1.- Le préambule du présent règlement en fait partie comme s'il était ici au long ré cité.

ARTICLE 2.- REMPLACER l'article 4. du règlement qui se lit comme suit :

ARTICLE 4.- Le montant projeté du fonds est de 5 000 000 \$ et fera l'objet d'une réévaluation tous les 5 ans.

Par le suivant :

ARTICLE 4.- Le montant projeté du fonds est de 10 000 000 \$ et fera l'objet d'une réévaluation tous les 5 ans.

ARTICLE 3.- Le présent règlement entrera en vigueur après que les formalités prescrites auront été dûment remplies selon la Loi.

PASSÉ ET ADOPTÉ, tel que ci-dessus mentionné, en séance présidée par la mairesse.

Mairesse

Assistante-greffière

APPROBATION

Date exécutif : _____

Approuvé par : _____

SOMMAIRE DE DOSSIER
OBJET : RAPPORT D'ACTIVITÉS DU TRÉSORIER POUR L'ANNÉE 2024
RÉSOLUTION DU CONSEIL OU DU COMITÉ EXÉCUTIF :

 Conseil municipal

 Comité exécutif

Conseil d'arrondissement

 Chicoutimi

 Jonquière

 La Baie
1. NATURE DE LA DEMANDE :

En vertu de l'article 513 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, la trésorière doit déposer devant le conseil municipal un rapport des activités relatives aux élections.

2. PROJET DE RÉSOLUTION : (N.B. : Seul le texte ci-dessous sera reproduit intégralement sur la résolution).

IL EST RÉSOLU QUE la Ville de Saguenay accepte le dépôt du rapport d'activités de la trésorière pour l'année 2024, couvrant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre, préparé dans le cadre de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*.

3. VÉRIFICATION DES ASPECTS JURIDIQUES : (Obligatoire)

 Non applicable Oui

Par :

Date :

 PROTOCOLE OU ENTENTE JOINT(E) :

 À VENIR :

Date :

4. VÉRIFICATION DES ASPECTS FINANCIERS : (Obligatoire pour tous les programmes, revenus et dépenses qui auront un impact favorable ou défavorable sur les finances de la Ville. Joindre les documents nécessaires à la prise de décision)

 Non applicable Oui ou Commission des finances du _____ (si nécessaire)

Par :

Date :

5. SUIVI (Correspondance ou information à transmettre) : (Obligatoire)

 Le suivi a été fait auprès de : _____ (indiquer le service)

Date :

*Identifier le service pour lequel une action est requise

Suivi devant être fait par : _____ (indiquer le service)

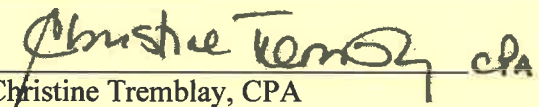
Date :

Informations utiles lors de la transmission :

6. **DISPONIBILITÉ FINANCIÈRE :** (Obligatoire)

Non applicable Oui Poste budgétaire :

Préparé et approuvé par :

 CPA.

Christine Tremblay, CPA
Directrice et trésorière
Service des finances

Date : Le 16 janvier 2025

David Vachon
Directeur général adjoint
Date : _____



Gabriel Rioux
Directeur général

Date : 20-01-2025

Geneviève Girard
Directrice générale adjointe
Date : _____

P.j. : Rapport d'activités du trésorier pour l'année 2024

Rapport d'activités du trésorier au conseil municipal

Le rapport annuel des activités relatives aux élections, couvrant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023 en vertu de l'article 513 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, a été déposé lors de la séance du 6 février 2024 dont le conseil municipal en a accepté le dépôt (résolution VS-CM-2024-75).

PARTIS POLITIQUES AUTORISÉS

Parti : ERD Saguenay		Date d'autorisation : 12 juillet 2011	
Chef : Christine Basque			
Représentant officiel : Suzanne Tremblay		Vérificateur : Claude Gauthier, CPA auditeur, Gauthier & Associés	
Agent officiel : Suzanne Tremblay	Dirigeant : Suzanne Tremblay	Dirigeant : André Brassard-Aubin	
*Mise à jour le :	• 23 août 2024	29 octobre 2024	

Parti : Unissons Saguenay		Date d'autorisation : 15 décembre 2020	
Chef : Charlotte Florimond (intérimaire)			
Représentant officiel : Corinne Marcelle Boutterin		Vérificateur : Geneviève Morin, CPA auditrice, Martin Privé CPA Inc.	
Agent officiel : Corinne Marcelle Boutterin	Dirigeant : Simon Latulippe	Dirigeant : Pierre Dostie	
*Mise à jour le :	• 18 août 2023	• 25 août 2023	

CANDIDATS

Date de l'élection : 7 novembre 2021
Voir l'annexe 1 : les informations concernant l'année 2024 sont en rouge.

RAPPORTS FINANCIERS DES PARTIS POLITIQUES AUTORISÉS

Date limite de production : 1 ^{er} avril 2024	
Parti : ERD Saguenay	Date de production : 19 mars 2024
Parti : Unissons Saguenay	Date de production : 2 avril 2024

VERSEMENT DE L'ALLOCATION ANNUELLE À DES PARTIS POLITIQUES AUTORISÉS

Parti politique autorisé	Période visée	Allocation maximale possible	Allocation versée
ERD Saguenay	Janvier et février 2024	49 129,56 \$	5 930,01 \$
	Mars et avril 2024	43 199,55 \$	3 281,22 \$
	Au 31 mai 2024	39 918,33 \$	5 879,49 \$
	Juin, juillet et août 2024	34 038,84 \$	4 398,52 \$
	Septembre 2024	29 640,32 \$	5 611,72 \$
	Octobre 2024	24 028,60 \$	8 094,21 \$
	Novembre 2024	15 934,39 \$	7 680,59 \$
	Décembre 2024	8 253,80 \$	8 223,57 \$

VERSEMENT DE L'ALLOCATION ANNUELLE À DES PARTIS POLITIQUES AUTORISÉS (SUITE)

Parti politique autorisé	Période visée	Allocation maximale possible	Allocation versée
Unissons Saguenay	Janvier 2024	34 872,27 \$	2 643,58 \$
	1 ^{er} février au 14 mars 2024	32 228,69 \$	3 266,31 \$
	Au 31 mars 2024	28 962,38 \$	1 392,09 \$
	Au 30 avril 2024	27 570,29 \$	4 828,76 \$
	Au 30 juin 2024	22 741,53 \$	3 881,59 \$
	Au 31 juillet 2024	18 859,94 \$	3 144,34 \$
	Au 31 août 2024	15 715,60 \$	2 264,38 \$
	1 ^{er} septembre au 31 octobre 2024	13 451,22 \$	4 594,44 \$
	Au 5 décembre 2024	8 856,78 \$	2 858,45 \$
	Au 31 décembre 2024	5998.33 \$	2 711,46 \$

RAPPORTS DE DÉPENSES ÉLECTORALES D'UN PARTI POLITIQUE AUTORISÉ ET RAPPORTS D'UN CANDIDAT INDÉPENDANT AUTORISÉ

Voir l'annexe 1 : les informations concernant l'année 2024 sont en rouge.

S'IL Y A LIEU

DÉPENSES FAITES NON RÉCLAMÉES			
Parti ou candidat indépendant autorisé	Sommes versées au trésorier	Sommes payées aux fournisseurs	Date du paiement
	\$	\$	
	\$	\$	

REMBOURSEMENTS ET VERSEMENTS À MÊME LE FONDS GÉNÉRAL DE LA MUNICIPALITÉ

FRAIS DE VÉRIFICATION DES RAPPORTS FINANCIERS

Nom du parti	Année	Montant des honoraires	Montant remboursé	Date du remboursement
ERD Saguenay	2023	6 553,58 \$	6 553,58 \$	4 avril 2024
Unissons Saguenay	2023	5 978,70 \$	5 978,70 \$	4 avril 2024

DÉPENSES ÉLECTORALES

Voir l'annexe 1 : les informations concernant l'année 2024 sont en rouge.

VERSEMENT DES REVENUS D'APPARIEMENT LORS D'UNE ÉLECTION

Voir l'annexe 1 : les informations concernant l'année 2024 sont en rouge.

RAPPORTS FINANCIERS ADDITIONNELS PRODUITS

Voir l'annexe 1 : les informations concernant l'année 2024 sont en rouge.

RAPPORTS NON PRODUITS

Voir l'annexe 1 : les informations concernant l'année 2024 sont en rouge.

LISTE DES REÇUS DE CONTRIBUTIONS D'UN PARTI

Voir la liste des reçus de contribution jointe (Annexe 2)

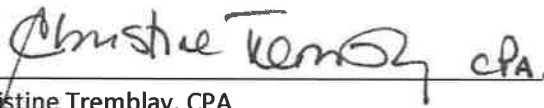
TOUT AUTRE RENSEIGNEMENT PERTINENT

SESSION DE FORMATION

Date	Heure	Titre	Formateur

AUTRES ACTIVITÉS

Ce présent rapport met fin au déroulement des activités visant les élections du 7 novembre 2021 ainsi que les élections partielles dans le district 14 du 8 mai 2022, et ce, pour 2024.



Christine Tremblay, CPA
Trésorière

Note : Ce rapport est déposé aux membres du conseil municipal lors de la session régulière du 4 février 2025.

c. c. Service du Registre, de la coordination et de la conformité des contributions politiques (DGEQ)

RAPPORT D'ACTIVITÉS DU TRÉSORIER 2024
 Activités relatives à l'élection municipale du 7 novembre 2021
 Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024

Nom du candidat	Nom - représentant et agent officiels	Statut	Élu	Poste et district	% votes	Rapport financier d'un électeur autorisé	Rapport de dépenses électorales			Remboursement des dépenses et des revenus d'appareillement				RFA no 1 - cocher X	Rapport financier additionnel 1 au 31 décembre 2022		RFA no 2 - cocher X	Rapport financier additionnel 2 au 31 décembre 2023			
						Date réception	Date limite : le 5 février 2022		Avance		Remboursement final		Date limite : le 1 ^{er} avril 2023		Date limite : le 1 ^{er} avril 2024						
							Maximum permis	Date réception	Dépenses électorales	Date chèque	Montant	Date chèque	Montant		Date réception	Solde de la dette		Date réception	Solde de la dette		
CANDIDATS INDÉPENDANTS AUTORISÉS (CIA)																					
1	Armstrong, Kevin	Larouche, Pier-Luc	CIA	Élu	Conseiller, district #4	55,26%		4 179,00 \$	31/01/2022	3 619,84 \$			05/05/2022	469,84 \$	x	22/03/2023	0,00 \$	x	22/03/2023	0,00 \$	
2	Blanchette, Louise	Marc-André Cloutier	CIA		Conseillère, district #11	28,14%		4 365,90 \$	31/01/2022	3 723,95 \$			24/11/2022	2 831,77 \$	x	23/02/2023	0,00 \$	x	23/02/2023	0,00 \$	
3	Bouchard, Claude	Déry, Caroline	CIA	Élu	Conseiller, district #2	19,91%		4 181,40 \$	26/01/2022	3 739,48 \$			09/06/2022	800,00 \$	Final						
4	Bouchard, Jimmy	Lui-même	CIA	Élu	Conseiller, district #1	Acc		4 322,10 \$	04/02/2022	2 704,48 \$			14/07/2022	1 683,14 \$	x	29/03/2023	2 800,00 \$	x	21/12/2023	0,00 \$	
5	Bouchard, Pierre	Lui-même	CIA		Conseiller, district #4	4,73%		4 179,00 \$	01/02/2022	628,77 \$				0,00 \$	Final						
6	Boulianne, Réjean	Lui-même	CIA		Conseiller, district #14	17,95%		3 474,30 \$	21/12/2021	1 962,68 \$		22/12/2021	500,00 \$	21/04/2022	500,00 \$	Final					
7	Brunelle, Marie	Côté, Simon-Olivier	CIA		Conseillère, district #11	21,73%		4 365,90 \$	20/01/2022	4 020,48 \$		26/05/2022	1 050,00 \$	17/07/2022	1 585,23 \$	x	13/03/2023	0,00 \$	x	13/03/2023	0,00 \$
8	Cleary, Jacques	Lui-même	CIA	Élu	Conseiller, district #10	42,79%		4 666,50 \$	29/11/2021	4 149,16 \$			09/06/2022	2 849,16 \$	x	21/07/2022	0,00 \$	Final			
9	Crevier, Jean-Marc	Lambert, Martin	CIA	Élu	Conseiller, district #6	64,2%		4 335,00 \$	02/02/2022	4 150,09 \$			26/01/2023	950,09 \$	Final						
10	Dufour, Carl	Brown, Steeve	CIA	Élu	Conseiller, district #5	Acc		4 427,70 \$	14/10/2021	3 767,77 \$			0,00 \$	0,00 \$	Final						
11	Dufour, Julie	Aziz, Bruce	CIA	Élu	Mairie	47,50%		56 306,98 \$	03/02/2022	47 294,05 \$		16/12/2021	12 600,00 \$	06/10/2022	17 025,68 \$	x	29/03/2023	0,00 \$	Final		
12	Fortin, Stéphanie	Fasfalis, Vasilios	CIA		Conseillère, district #4	23,90%		4 179,00 \$	04/02/2022	3 991,98 \$			15/09/2022	1 000,00 \$	Final						
13	Gagnon, Dominic	Côté, Sylvain	CIA		Mairie	Retrait		56 306,98 \$	07/02/2022	15 005,14 \$				0,00 \$	Final	24/03/2023	0,00 \$	Final			
14	Gagnon, Mario	Aubé, David-Alexandre	CIA		Conseiller, district #9	24,54%		4 378,80 \$	07/02/2022	1 711,43 \$				0,00 \$	Final						
15	Gaudreault, Serge	Gaudreault, Serge	CIA	Élu	Conseiller, district #7	57,36%		4 587,30 \$	10/01/2022	4 122,17 \$		08/12/2022	2 114,32 \$	25/05/2023	814,70 \$	x	03/04/2023	3 000,00 \$	x	14/12/2023	0,00 \$
16	Harvey, Martin	Harvey, Luc-David	CIA	Élu	Conseiller, district #15	73,42%		3 327,90 \$	31/01/2022	2 825,83 \$				1 000,00 \$	Final						
17	Hovington, Stéphanie	Deschênes, Sylvie	CIA		Conseillère, district #2	17,97%		4 181,40 \$	24/01/2022	3 840,61 \$				0,00 \$	Final						
18	Hudon, Réjean	Proulx, Germain	CIA		Conseiller, district #4	16,11%		4 179,00 \$	26/01/2021	1 476,44 \$			21/04/2022	1 000,00 \$	Final						
19	Jean, Mireille	Elle-même	CIA	Élu	Conseillère, district #8	45,50%		4 460,10 \$	28/01/2022	4 092,78 \$			09/06/2022	2 919,51 \$	x	06/09/2022	0,00 \$	Final			
20	Laberge, Martial	Lui-même	CIA		Conseiller, district #15	26,58%		3 327,90 \$	31/01/2022	454,15 \$			21/04/2022	28,17 \$	Final						
21	Morissette, Catherine	Lessard, André	CIA		Mairie	4,90%		56 306,98 \$	31/01/2022	12 057,19 \$		08/12/2022	2 250,00 \$	23/02/2023	750,00 \$	x	01/02/2023	578,24 \$	x	23/03/2023	0,00 \$
22	Pelletier, Jacques	Lui-même	CIA		Conseiller, district #10	15,43%		4 666,50 \$	22/11/2021	3 083,38 \$			14/04/2022	200,00 \$	Final						
23	Petersen, Marc	Lui-même	CIA		Conseiller, district #7	42,64%		4 587,30 \$	04/02/2022	2 802,08 \$		08/12/2022	1 639,85 \$	09/03/2023	546,61 \$	x					
24	Potvin, Michel	Gilbert, Julienne	CIA	Élu	Conseiller, district #12	54,29%		4 679,70 \$	04/02/2022	3 651,14 \$				988,09 \$	Final						
25	Robert, Jocelyn	Lui-même	CIA		Conseiller, district #10	18,00%		4 666,50 \$	06/12/2021	3 312,18 \$		25/11/2021	1 264,63 \$	07/04/2022	1 023,60 \$	x	22/04/2022	0,00 \$	Final		
26	Simard, Éric	Civel, Éric	CIA	Élu	Conseiller, district #14	62,73%		3 474,30 \$	13/01/2022	1 841,51 \$			14/04/2022	1 000,00 \$	Final						
27	Simard, Joan	Lavoie, Laval	CIA		Conseillère, district #8	26,03%		4 460,10 \$	20/12/2021	3 825,06 \$		29/09/2022	1 072,27 \$								
												08/12/2022	536,13 \$	19/01/2023	536,15 \$	x	23/02/2023	0,00 \$	Final		
28	Simard, Raynald	Gravel, François	CIA	Élu	Conseiller, district #13	Acc		3 232,50 \$	02/02/2022	1 872,93 \$				0,00 \$	x	16/01/2023	0,00 \$	Final			
29	Simard, Serge	Tremblay, Patricia	CIA		Mairie	10,62%		56 306,98 \$	14/12/2021	10 125,00 \$				1 000,00 \$	Final						
30	Thiffault, Michel	Boudreault, Pierre	CIA	Élu	Conseiller, district #3	76,40%		4 255,80 \$	17/01/2022	3 926,83 \$			07/07/2022	2 967,83 \$	x	31/10/2022	0,00 \$	Final			
31	Tremblay, France	Dallaire, Frédéric	CIA		Conseillère, district #8	6,7%		4 460,10 \$	03/02/2022	2 667,61 \$			24/11/2022	750,00 \$	x	12/04/2023	1 025,06 \$	Final	12/01/2024	0,00 \$	
32	Tremblay, Michel	Gagné, Isabelle	CIA	Élu	Conseiller, district #9	70,09%		4 378,80 \$	27/01/2022	4 244,88 \$			22/09/2022	2 806,87 \$	x	04/10/2022	0,00 \$	Final			
33	Tremblay-Larouche, Daniel	Gauthier, Véronique	CIA		Conseiller, district #2	28,9%		4 181,40 \$	04/02/2022	4 128,30 \$			08/09/2022	2 270,42 \$	x	07/05/2024	0,00 \$	Final			
34	Vaillancourt, Jacinthe	Tremblay, Gilles	CIA		Mairie	2,39%		56 306,98 \$	31/01/2022	17 244,08 \$			06/10/2022	3 000,00 \$	x	12/12/2022	0,00 \$	Final			

RAPPORT D'ACTIVITÉS DU TRÉSORIER 2024
 Activités relatives à l'élection municipale du 7 novembre 2021
 Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024

Nom du candidat	Nom - représentant et agent officiels	Statut	Élus	Poste et district	% votes	Rapport financier d'un électeur autorisé	Rapport de dépenses électorales Date limite : le 5 février 2022		Remboursement des dépenses et des revenus d'apparement				RFA no 1 - cocher X	Rapport financier additionnel 1 au 31 décembre 2022 Date limite : le 1 ^{er} avril 2023		RFA no 2 - cocher X	Rapport financier additionnel 2 au 31 décembre 2023 Date limite : le 1 ^{er} avril 2024		
						Date réception	Maximum permis	Date réception	Dépenses électorales	Avance		Remboursement final		Date réception	Solde de la dette		Date réception	Solde de la dette	
										Date chèque	Montant	Date chèque							Montant

ERD SAGUENAY																		
1	Bouchard, Marc	Boivin, Ronald	ERD	Élu	Conseiller, district #11	42,63%		4 365,90 \$	25/01/2022	3 621,15 \$								
2	Morin, Julie	Boivin, Ronald	ERD		Conseillère, district #8	17,46%		4 460,10 \$	25/01/2022	3 739,23 \$			2 979,44 \$					
3	Néron, Josée	Boivin, Ronald	chef de parti		Mairie	30,63%		56 306,98 \$	25/01/2022	52 868,69 \$			3 066,87 \$					
4	Thériault, Caroline	Boivin, Ronald	ERD		Conseillère, district #10	23,8%		4 666,50 \$	25/01/2022	3 949,45 \$			36 629,49 \$					
5	Tremblay, Benoît	Boivin, Ronald	ERD		Conseiller, district #6	24,09**%		4 335,00 \$	25/01/2022	3 687,92 \$			3 224,40 \$					
													2 959,95 \$					

ERD SAGUENAY																			
															08/12/2022	36 575,06 \$	06/07/2023	12 065,94 \$	Final

Grand total pour le parti : 74 134,48 \$ 67 866,44 \$																		
--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

UNISSONS SAGUENAY (US)																		
1	Berger, Laurence	Boutterin, Corinne Marcelle	US		Conseillère, district #3	23,60%		4 255,80 \$	04/02/2022	859,78 \$								
2	Brillant, Andrée-Anne	Boutterin, Corinne Marcelle	US		Conseillère, district #12	45,71%		4 679,70 \$	04/02/2022	860,16 \$			859,78 \$					
3	Carrier, Éliane	Boutterin, Corinne Marcelle	US		Conseillère, district #8	4,29%		4 460,10 \$	04/02/2022	175,94 \$			860,16 \$					
4	Côté, Claude	Boutterin, Corinne Marcelle	chef de parti		Mairie	3,95%		56 306,98 \$	04/02/2022	2 431,81 \$			175,94 \$					
5	Côté-Gingras, Emmanuelle	Boutterin, Corinne Marcelle	US		Conseillère, district #6	11,70%		4 335,00 \$	04/02/2022	175,83 \$			2 431,81 \$					
6	Guillot, Josépier	Boutterin, Corinne Marcelle	US		Conseiller, district #14	19,32%		3 474,30 \$	04/02/2022	1 256,06 \$			175,83 \$					
7	Robert, Philippe	Boutterin, Corinne Marcelle	US		Conseiller, district #11	7,50%		4 365,90 \$	04/02/2022	175,86 \$			1 256,06 \$					
8	Roussel, Jean-Benoît	Boutterin, Corinne Marcelle	US		Conseiller, district #9	5,37%		4 378,80 \$	04/02/2022	289,79 \$			175,86 \$					
9	Ruel, Mariève	Boutterin, Corinne Marcelle	US		Conseillère, district #2	3,21%		4 181,40 \$	04/02/2022	175,70 \$			289,79 \$					
													175,70 \$					

UNISSONS SAGUENAY (US)																			
															02/12/2021	3 144,90 \$	17/11/2022	3 256,03 \$	Final

Grand total pour le parti : 90 437,98 \$ 6 400,93 \$ 6 400,93 \$																		
---	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--



ANNEXE 2

LISTE DES REÇUS DE CONTRIBUTIONS D'UN PARTI POLITIQUE

Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024

PARTIS	Période du 1er octobre au 31 décembre 2023 Date limite : le 15 janvier 2024		Période du 1er janvier au 31 mars 2024 Date limite : le 15 avril 2024		Période du 1er avril au 30 juin 2024 Date limite : le 15 juillet 2024		Période du 1er juillet au 30 septembre 2024 Date limite : le 15 octobre 2024	
	Date réception	Date transmission DGEQ	Date réception	Date transmission DGEQ	Date réception	Date transmission DGEQ	Date réception	Date transmission DGEQ
ERD Saguenay								
Unissons Saguenay								

SOMMAIRE DE DOSSIER

OBJET : POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL DE LA VILLE DE SAGUENAY – ADOPTION DE LA MISE À JOUR

RÉSOLUTION DU CONSEIL OU DU COMITÉ EXÉCUTIF : VS-CE-2007-262, VS-CM-2021-599, VS-CM-2012-41, VS-CM-2008-53

Conseil municipal Comité exécutif Commission
 Conseil d'arrondissement Chicoutimi Jonquière La Baie

1. NATURE DE LA DEMANDE :

Adopter la mise à jour de la Politique de développement social de la Ville de Saguenay.

2. ANALYSE, JUSTIFICATION ET RECOMMANDATIONS :

En 2007, la Ville de Saguenay adoptait sa première Politique de développement social (VS-CE-2007-262). Cette Politique avait pour but d'affirmer le rôle de la Ville de Saguenay en matière de développement social, tout en favorisant la gouvernance participative, l'équité, l'autonomisation et la solidarité.

Dix-sept ans plus tard, une mise à jour de la Politique est nécessaire afin d'actualiser l'engagement de la Ville de Saguenay envers le développement social, de planifier la mise en œuvre d'actions, d'orienter les décisions, de préciser et d'énoncer les rôles, les valeurs et les approches de la Ville en termes de développement social. Elle est le résultat d'une consultation faite sur une base concertée, où des intervenants et acteurs des milieux économique, social, public, communautaire et politique (élus municipaux) ont été consultés.

Cette Politique s'articule autour de cinq axes, soit :

- une ville concernée par le développement social ;
- une ville accessible pour sa population ;
- une ville à échelle humaine ;
- une ville en action face aux enjeux sociaux ;
- une ville travaillant avec la communauté.

Elle met l'accent sur l'importance du milieu de vie dans l'amélioration de la qualité de vie de la population et cible des actions qui favorisent un milieu de proximité, dynamique, adapté, stimulant, sécuritaire et inclusif et qui valorisent la diversité, la cohésion sociale et le vivre-ensemble. Voir document en pièce jointe.

De plus, la présente Politique de développement social remplace et intègre toute autre politique dite sociale, soit la Politique d'égalité, d'équité et d'inclusion de la Ville de Saguenay (VS-CM-2021-599), adoptée en 2021, la Politique d'accueil et d'intégration des personnes immigrantes (VS-CM-2012-41), adoptée en 2012 et la Politique familiale (VS-CM-2008-53), adoptée en 2008.

3. PROJET DE RÉSOLUTION: (N.B. : Seul le texte ci-dessous sera reproduit intégralement sur la résolution).

CONSIDÉRANT qu'une première Politique de développement social avait été adoptée en 2007 (VS-CE-2007-262) ;

CONSIDÉRANT qu'une mise à jour de la Politique de développement social a été faite en 2024 afin d'actualiser l'engagement de la Ville de Saguenay envers le développement social, de planifier la mise en œuvre d'actions et d'orienter les décisions de la Ville en matière de développement social;

CONSIDÉRANT qu'une consultation a été faite sur une base concertée, où des intervenants et acteurs des milieux économique, social, public, communautaire et politique (élus municipaux) ont été consultés ;

CONSIDÉRANT que la Politique de développement social reconnaît l'importance du milieu de vie dans l'amélioration de la qualité de vie de la population et cible des actions qui favorisent un milieu de proximité, dynamique, adapté, stimulant, sécuritaire et inclusif et qui valorisent la diversité, la cohésion sociale et le vivre ensemble ;

CONSIDÉRANT que la présente Politique de développement social remplace et intègre toute autre politique dite sociale, telle que la Politique d'égalité, d'équité et d'inclusion de la Ville de Saguenay (VS-CM-2021-599), adoptée en 2021, la Politique d'accueil et d'intégration des personnes immigrantes (VS-CM-2012-41), adoptée en 2012 et la Politique familiale (VS-CM-2008-53), adoptée en 2008 ;

CONSIDÉRANT que la Politique a été présentée aux membres de la Commission des services communautaires, de la vie de quartier et du développement social le 22 janvier 2025 et qu'ils se sont dits favorables à l'adoption de la mise à jour ;

À CES CAUSES, il est résolu :

D'ABROGER la Politique de développement social (CS-CE-2007-262), la Politique d'égalité, d'équité et d'inclusion (VS-CM-2021-599), la Politique d'accueil et d'intégration des personnes immigrantes (VS-CM-2012-41), ainsi que la Politique familiale (VS-CM-2008-53);

D'ADOPTER la Politique de développement social, telle que déposée, afin de remplacer lesdites politiques, et que celle-ci soit rendue publique par le biais du site internet de la Ville de Saguenay.

4. **VÉRIFICATION DES ASPECTS JURIDIQUES** : (Obligatoire)

Non applicable Oui

Par :

Date :

PROTOCOLE OU ENTENTE JOINT(E) :

À VENIR : Date :

5. **VÉRIFICATION DES ASPECTS FINANCIERS** : (Obligatoire pour tous les programmes, revenus et dépenses qui auront un impact favorable ou défavorable sur les finances de la Ville. Joindre les documents nécessaires à la prise de décision)

Non applicable Oui ou Commission des finances du _____ (si nécessaire)

Par :

Date :

6. **SUIVI (Correspondance ou information à transmettre)** : (Obligatoire)

Le suivi a été fait auprès de : _____ (indiquer le service)

Date :

*Identifier le service pour lequel une action est requise

Suivi devant être fait par : _____ (indiquer le service)

Date :

Informations utiles lors de la transmission :

7. **DISPONIBILITÉ FINANCIÈRE** : (Obligatoire)

Non applicable Oui

Poste budgétaire : _____

OBJET : POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL DE LA VILLE DE SAGUENAY
– ADOPTION DE LA MISE À JOUR

Page 3

Préparé

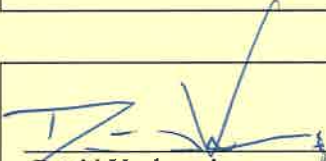
par : Nayeth Foglia
Conseillère communautaire
Service de la culture, des sports et
de la vie communautaire

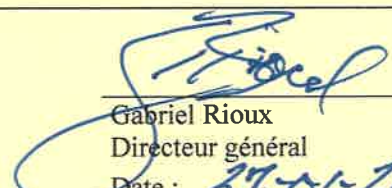
Date : 6 janvier 2025

Approuvé

par : 
Luc-Michel Bélley, directeur

Date : 23 janvier 2025


David Vachon, ing.
Directeur général adjoint
Date : 24-01-2025


Gabriel Rioux
Directeur général
Date : 27-01-2025

Geneviève Girard
Directrice générale adjointe
Date : _____

Politique

de développement social



Table **des matières**

Mot de la mairesse	3
Préambule	4
Étapes de la démarche de mise à jour	6
Cadre conceptuel	8
Cadre de référence	11
Rôle de la Ville	14
Une politique centrale pour la Ville de Saguenay	17
Une Ville déjà engagée	18
Les valeurs prônées	20
Les approches priorisées	21
Cinq orientations d'interventions prioritaires	24
Glossaire	30
Élaboration	34
Remerciements	34



Mot de la mairesse

Chères concitoyennes, chers concitoyens,

Depuis l'adoption de notre première Politique de développement social en 2007, Saguenay a connu des transformations significatives. Notre engagement pour le respect, l'équité, la démocratie et la solidarité a guidé nos actions et renforcé notre communauté.

Il était pertinent d'actualiser cette politique pour continuer de répondre adéquatement aux réalités contemporaines puisque les défis sociaux évoluent. Notre approche doit refléter ces changements tout en s'inscrivant dans une vision globale de développement social durable, dans laquelle la participation citoyenne est valorisée et les besoins de chacun sont pris en compte avec efficacité et équité.

La Politique de développement social se veut un guide pour la planification et la mise en œuvre d'actions et de pratiques municipales sous un angle social, favorisant l'accessibilité aux services, aux programmes et aux infrastructures, pour l'ensemble de la population. Les valeurs portées par celle-ci contribuent autant à l'amélioration de la qualité du milieu de vie qu'à la valorisation de la diversité, de l'inclusion, de l'équité et du vivre-ensemble.

Je tiens à exprimer ma gratitude envers tous les partenaires, organismes et citoyens, ainsi qu'aux membres de la commission des services communautaires, de la vie de quartier et du développement social qui ont contribué à cette révision. Votre engagement et votre collaboration sont essentiels pour bâtir une ville inclusive et prospère.

Continuons à faire de Saguenay une ville où chaque individu trouve sa place et peut s'épanouir pleinement.

Julie Dufour
Mairesse de Saguenay



Préambule

Pourquoi la mise à jour de la Politique de développement social?

Rôle d'une politique

Une politique est un des principaux outils de gouvernance d'une municipalité. Par définition, celle-ci constitue un jeu d'énoncés de principes, de valeurs et d'intentions qui résume les attentes, fournit une base de prise de décisions cohérentes et d'attribution de ressources à une fin particulière, tout en respectant les champs de compétences et les disponibilités financières de l'organisation. Elle résume la vision du développement, les orientations et les priorités nécessaires afin d'améliorer de façon durable la qualité de vie de la population.

En 2007, la Ville de Saguenay a adopté une politique de développement social. Ainsi, la Municipalité se donne alors une première vision et des moyens afin de confirmer et d'accroître son rôle en tant qu'acteur du développement social, tout en reconnaissant l'action des partenaires sur le territoire. Cette politique priorisait quatre axes de travail : la gouvernance participative, l'équité, l'autonomisation et la solidarité.



L'importance d'une mise à jour

En 2023, une actualisation s'est révélée nécessaire afin de réaffirmer l'engagement de la Municipalité envers le développement social. L'apparition de nouveaux enjeux et défis, en plus de l'évolution des anciens, ont exacerbé des problèmes socioéconomiques et communautaires vécus par la population sur le territoire. Aussi, de nouvelles responsabilités sociales ont été attribuées aux villes par le gouvernement provincial. C'est donc dans la perspective de consolider, d'élargir la portée des actions sociales et communautaires et de mettre l'accent sur l'importance du milieu et l'amélioration de la qualité de vie des populations que la Ville de Saguenay a entrepris la mise à jour de la Politique.

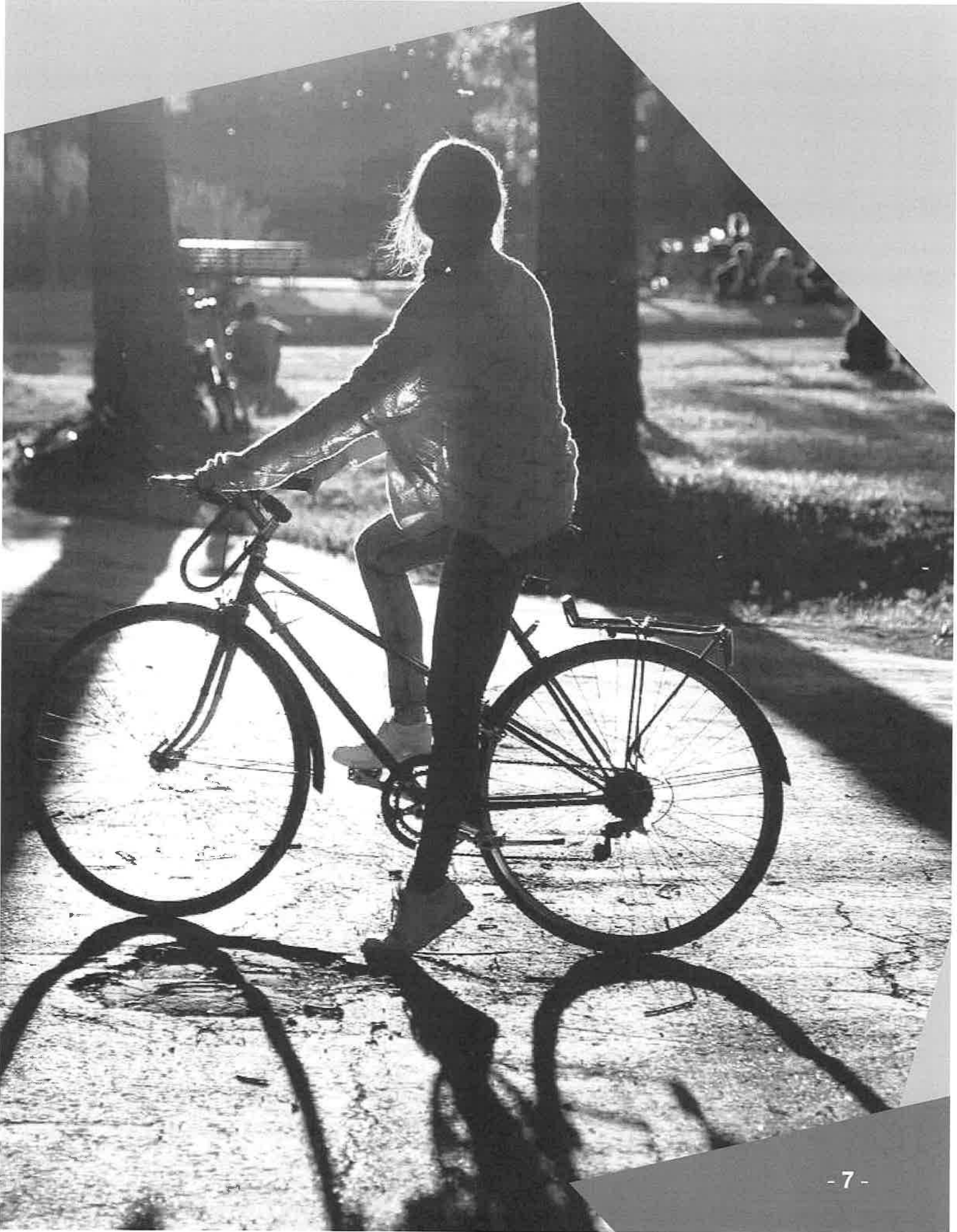
Celle-ci est le résultat d'une consultation faite sur une base concertée, où des intervenants et acteurs des milieux économique, social, public, communautaire et politique (élus municipaux) ont été consultés.



© Hélène Clavreau

Étapes de la démarche de mise à jour







Cadre conceptuel

Qu'est-ce que le développement social?

« Le développement social vise à améliorer les conditions de vie, favoriser l'inclusion sociale, réduire les inégalités et renforcer les potentiels individuels et collectifs grâce à la participation active et intersectorielle d'actrices et d'acteurs communautaires et institutionnels, ainsi qu'à l'engagement citoyen ».

(Réseau québécois de développement social, RQDS)

Il fait référence à l'ensemble de moyens pris par la société pour permettre aux personnes de s'épanouir pleinement, de renforcer leur pouvoir d'agir, de pouvoir participer à la vie sociale et de pouvoir disposer des droits sociaux inscrits dans les chartes québécoise et canadienne des droits et libertés de la personne.

Il favorise aussi la mobilisation des connaissances par rapport aux enjeux en développement social.

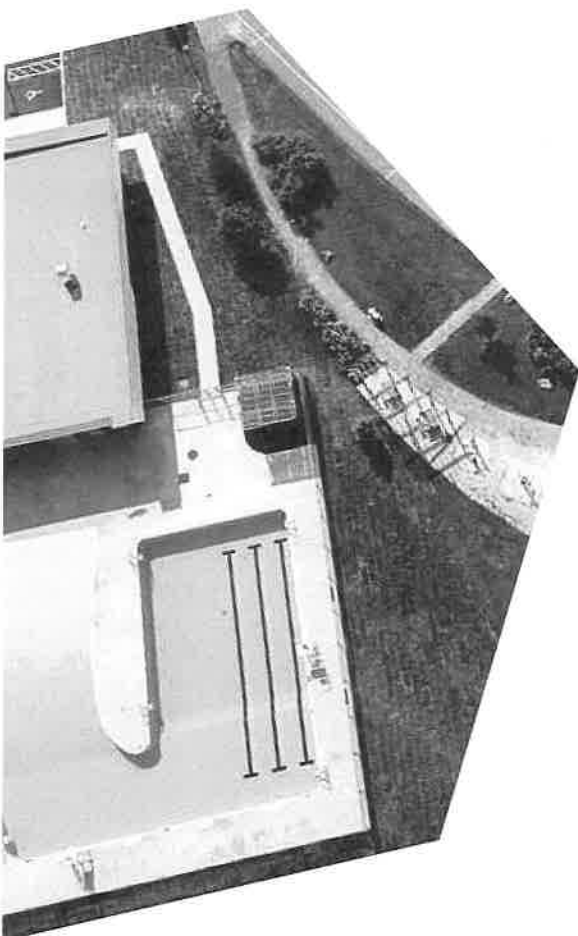
Importance du milieu de vie

Le milieu de vie est défini comme un lieu ou un contexte au sein duquel des individus et des collectivités s'engagent dans des activités quotidiennes où des facteurs environnementaux, organisationnels et personnels interagissent pour influencer leur bien-être selon les conditions matérielles et sociales auxquelles les individus sont exposés. Le milieu de vie vient favoriser leur développement, ainsi que leur capacité d'agir et d'exercer les rôles qu'ils entendent assumer, tout en participant à des loisirs ou à des activités sociales dans la communauté.

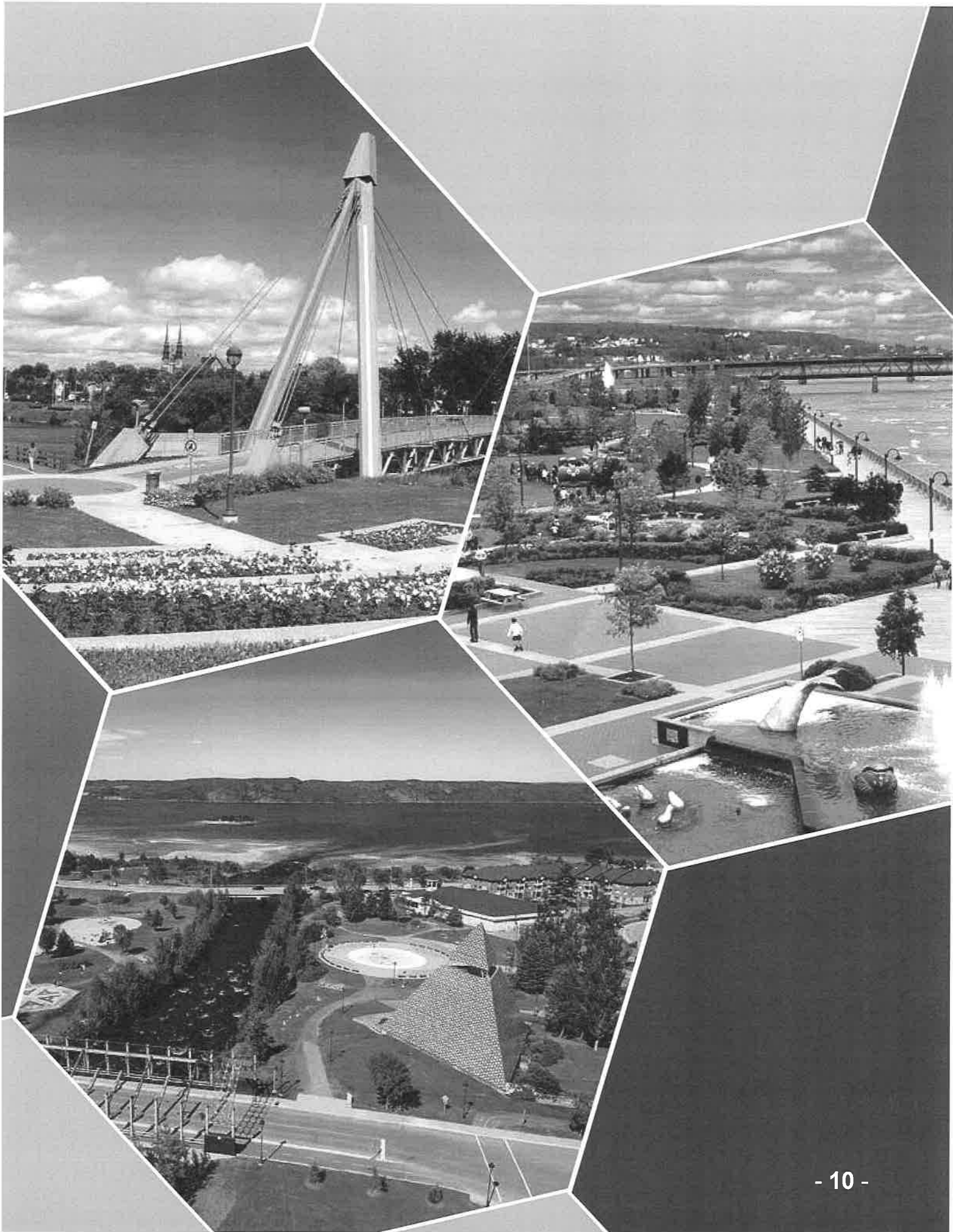


C'est dans un milieu de proximité, dynamique, adapté, stimulant, sécuritaire et inclusif qu'une communauté favorise la cohésion sociale et que les réseaux communautaires se créent et se renforcent.

La Ville de Saguenay désire donc favoriser l'amélioration du milieu de vie pour le bien-être de la population. Contribuer au milieu de vie signifie participer activement à la communauté locale et travailler pour améliorer l'environnement social, économique et culturel. Cela permet de renforcer les liens entre les individus et les communautés, de créer un sentiment d'appartenance, de sécurité et de responsabilité afin de collaborer pour atteindre des objectifs communs.



C'est en contribuant au milieu de vie à partir des moyens qu'elle possède (infrastructures, programmes, politiques, plans d'action, expertise des ressources humaines et autres) que l'apport de la Ville de Saguenay sera le plus significatif puisque c'est à cet endroit que réside son pouvoir d'agir, par l'entremise des différents services municipaux. La Ville reconnaît ainsi l'importance de s'investir dans ce milieu de vie et souhaite planifier des actions durables qui mettent l'aspect social au cœur même de l'orientation et des interventions des services municipaux.





Cadre de référence

Pourquoi s'investir dans le développement social et le milieu de vie?

Contexte légal et de gouvernance

La mise à jour de la Politique de développement social de la Ville de Saguenay s'appuie sur les changements sociaux et légaux suivants :

2011, réalisation du sommet sur le milieu municipal organisé par l'Union des municipalités du Québec. Il a été reconnu que les municipalités ont un rôle socioéconomique important à jouer. Leurs fonctions traditionnelles se combinent avec le mandat de créer des milieux de vie attrayants.

2012, mise en place du projet de livre blanc « l'avenir à un lieu » par lequel l'ensemble des municipalités au niveau provincial se sont engagées afin d'assurer le bien-être collectif et le vivre-ensemble dans la communauté. La même année, le projet de Charte des municipalités du Québec (projet de loi n° 397) reconnaît la municipalité comme une instance politique autonome et lui confère les compétences, les pouvoirs, les ressources et l'autonomie nécessaires pour répondre aux besoins locaux de sa population.

2015, par le projet de loi n° 28 sur l'abolition des Conférences régionales des élus (CRÉ) et des Centres locaux de développement (CLD), les municipalités régionales de comté (MRC) et les municipalités deviennent des acteurs incontournables du développement social et économique sur leur territoire.

2017, moment déterminant où le projet de loi n° 122 reconnaît que les municipalités, telles que la Ville de Saguenay, sont des gouvernements de proximité, ce qui permet d'accroître leur autonomie, d'élargir leurs compétences et leur pouvoir. Cette reconnaissance se traduit donc dans l'exercice des fonctions essentielles afin d'offrir à la population des services qui contribuent à maintenir un milieu de vie de qualité et sécuritaire, à définir une vision concertée du développement social, à encourager la participation, l'engagement des citoyens ainsi que des groupes qui les représentent, tout en ratifiant l'importance des milieux de vie pour les populations.







Rôle de la Ville

Par l'adoption de la mise à jour de la Politique de développement social, la Ville de Saguenay s'engage à agir dans les champs de compétences qui lui sont reconnus par la *Loi sur les compétences municipales** afin d'encourager le développement social au sein de la communauté et de concrétiser une vision inclusive représentative de la population habitant le territoire. La complémentarité et le respect des rôles, des mandats et des responsabilités des partenaires sont donc indispensables.

Ainsi, la Ville de Saguenay sera appelée à jouer différents rôles en lien avec le développement social afin de mettre en place et maintenir un milieu de vie favorable à l'amélioration de la qualité de vie de la population :

- > **Leader et mobilisateur** de la population et des acteurs socioéconomiques et communautaires en faveur du développement social;
- > **Accompagnateur et facilitateur** des actions pertinentes et cohérentes favorisant le développement social;
- > **Collaborateur et partenaire** dans la recherche des solutions aux enjeux spécifiques en développement social;
- > **Soutien, prévention, sensibilisation, veille et information** auprès de la population et des acteurs du milieu portant des actions permettant de contribuer au développement social;
- > **Responsable et porteur** des dossiers en développement social qui relèvent de sa compétence;
- > **Agent de liaison** entre les services municipaux et différents acteurs du milieu en faveur des actions en développement social.

*La Loi sur les compétences municipales (LCM)

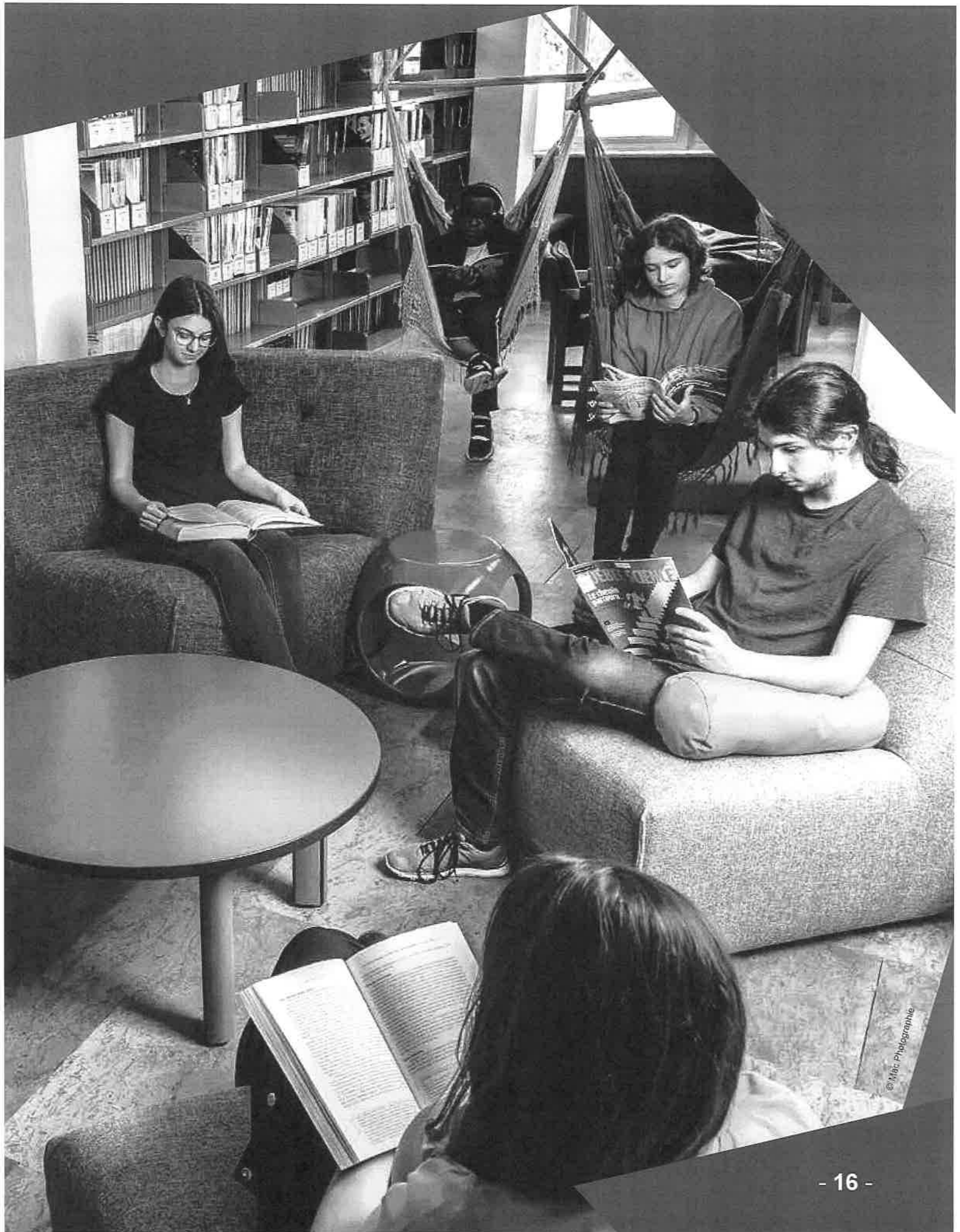
Est la principale loi qui établit les compétences et les pouvoirs des municipalités et en vertu de celle-ci, les municipalités agissent exclusivement dans huit domaines :

- > La culture, les loisirs, les activités communautaires et les parcs ; > Le développement économique local;
- > La production d'énergie et les systèmes de télécommunications; > L'environnement;
- > La salubrité; > Les nuisances; > La sécurité; > Le transport.

Ces rôles seront établis selon les besoins de la population, la réalité du territoire, la nature des interventions, les différents champs d'action ciblés, les principes et les orientations de gestion municipale ainsi que les capacités financières, matérielles et humaines dont elle dispose.

Par la mise à jour de cette politique, la Ville de Saguenay favorise les conditions gagnantes à la réalisation des actions en faveur de l'amélioration de la qualité de vie, de l'inclusion des populations, de la participation sociale et du vivre-ensemble, mettant le milieu de vie au centre des actions sociales de la municipalité.





© Méc Photographie



Une **politique centrale** pour la Ville de Saguenay

La Politique de développement social se veut un guide pour la planification et la mise en œuvre d'actions et de pratiques municipales, sous l'angle social, favorisant l'accessibilité aux services, aux programmes et aux infrastructures, pour l'ensemble de la population, le tout dans une optique de développement social durable.

Les valeurs et les approches portées par celle-ci contribuent autant à l'amélioration de la qualité du milieu de vie qu'à la valorisation de la diversité, de l'inclusion, de l'équité et du vivre-ensemble.

De plus, la présente politique remplace et intègre toute autre politique dite sociale, telle que la politique d'égalité, d'équité et d'inclusion de la Ville de Saguenay, adoptée en 2021, la politique familiale, adoptée en 2008 et la politique d'accueil et d'intégration des personnes immigrantes adoptée en 2012.





Une Ville **déjà engagée**

Depuis de nombreuses années, la Ville de Saguenay adopte et met en place un ensemble de services, programmes, politiques, plans d'action et façons de faire ayant des répercussions considérables sur l'inclusion, la sécurité ainsi que l'amélioration du milieu et de la qualité de vie de la population.

Dans cette perspective et afin de mieux encadrer et maximiser les effets des actions sociales, c'est en 2021 que le Service de la culture, des sports et de la vie communautaire s'est doté d'une division communautaire et développement social. Une volonté politique et administrative dans le but de consolider et bonifier l'expertise et la compréhension des enjeux et des besoins sociaux de la population saguenéenne, notamment, auprès :

- des enfants, de la jeunesse, des familles;
- des personnes âgées;
- des personnes en situation de handicap;
- des personnes immigrantes, des minorités visibles et de la diversité ethnoculturelle;
- des nouveaux arrivants;
- de la diversité sexuelle et de la pluralité des genres;
- des personnes autochtones (Premières Nations, Inuit et Métis);
- des personnes en situation d'itinérance;
- des personnes en situation de vulnérabilité économique, psychologique ou sociale;
- de la population en général;
- des différents services municipaux;
- des différents acteurs socioéconomiques (publics, communautaires et privés) du milieu.

La Ville participe à plusieurs instances de concertation et prend part à différents comités de travail (local, régional et national) afin d'agir en complémentarité pour le développement social.





Les valeurs prônées

> **Équité**

Renforcer le sentiment de justice afin de réduire les obstacles existants, rétablir l'équilibre et compenser le déséquilibre historique et social qui empêche différents groupes sociaux de participer activement et de façon équitable au développement de la société.

> **Inclusion**

Mettre en place un environnement respectueux de la diversité qui intègre pleinement tous les membres de sa communauté. Accompagner et offrir des mesures de soutien pour favoriser leur bien-être et leur accomplissement. C'est un engagement soutenu visant l'accueil, l'intégration, l'accompagnement et le cheminement pour les groupes exclus ou marginalisés.

> **Diversité**

Considérer les différences et les similitudes de l'ensemble des citoyens qui font la richesse de notre communauté indépendamment de leurs caractéristiques identitaires, leur origine géographique ou culturelle, leur religion, leur âge, leur sexe, leur genre, leur orientation sexuelle, leurs limitations physiques ou intellectuelles, leur statut socioéconomique, etc.

> **Respect**

Reconnaître la spécificité, la dignité et l'humanité de toute personne. Se soucier des conséquences de nos actes sur autrui. Être inclusif et accepter les autres pour ce qu'ils sont, dans toute leur différence.

> **Solidarité**

Encourager l'entraide au sein de la collectivité (individus et organisations) afin de favoriser un sentiment de collaboration basé sur des causes et des intérêts communs capables de renforcer les liens sociaux.



Les approches priorisées

> **Approche (ÉDI) équité, diversité et inclusion**

Au-delà de l'adoption des valeurs, dans le même sens, l'approche ÉDI désigne l'ensemble des stratégies, des procédures, des méthodes d'analyse et des pratiques organisationnelles et partenariales qui favorisent une culture de valorisation axée sur l'équité, la diversité et l'inclusion. Cette approche contribue aussi à faire de la ville de Saguenay un territoire accueillant, bienveillant et respectueux de la différence. C'est un engagement continu visant la participation et la reconnaissance de la richesse collective.

> **Approche transversale**

La Ville de Saguenay priorise une approche transversale des enjeux en développement social, favorisant ainsi des analyses à la fois sociales, économiques, culturelles, politiques et environnementales afin d'établir des liens entre eux. Favoriser les pratiques organisationnelles qui mobilisent les services municipaux autour des préoccupations sociales, économiques, environnementales, de la qualité de vie, de la vitalité des milieux et du bien-être de la population.

> **Approche de collaboration, de concertation ou de partenariat**

La Ville de Saguenay priorise et encourage la collaboration, le partenariat stratégique et le partage des connaissances entre différents services municipaux et avec les acteurs socioéconomiques (publics, communautaires et privés) du milieu. Elle souhaite agir de concert, collaborer et s'impliquer dans l'amélioration des conditions de vie, dans la réduction des inégalités, en plus

d'encourager la participation sociale et citoyenne, le renforcement du potentiel individuel et collectif de la population ainsi qu'avec les acteurs socioéconomiques (publics, communautaires et privés) du milieu.

Le travail collaboratif favorise l'engagement de chacune et chacun et permet un échange qui crée une réelle collectivité. La responsabilité n'est plus individuelle, tous les individus et acteurs socioéconomiques, dans le respect de leur différence, leurs connaissances, leurs compétences, leurs rôles, leur mission et leur mandat, sont appelés à contribuer à des milieux de vie attrayants, dynamiques et sécuritaires où l'inclusion, l'entraide et le respect sont prônés.







Cinq orientations d'interventions prioritaires

Orientation

1

Une Ville concernée par le développement social

Objectif

Consolider les champs d'expertise et les pratiques organisationnelles municipales en lien avec le développement social en bonifiant l'expertise et la compréhension des enjeux et des besoins sociaux.

Actions prioritaires

- 1 > Veiller à ce que la Politique de développement social soit intégrée aux grandes orientations de développement de la Ville;
- 2 > Élaborer un plan d'action attaché à la Politique de développement social;
- 3 > Analyser ce qui génère des inégalités et de l'exclusion sociale et voir comment la Municipalité peut mettre en place des actions afin de les réduire tout en respectant ses champs d'expertise et en collaborant avec l'ensemble de ses services;
- 4 > Participer à la réalisation d'études, travailler avec les autres grandes villes, effectuer de la veille d'information et consulter le milieu afin de favoriser un développement social viable, équitable et durable;
- 5 > Prendre en considération les changements climatiques pour adapter l'offre des services municipaux en fonction des vulnérabilités des populations;
- 6 > Évaluer les meilleures méthodes pour mesurer les répercussions des actions en développement social.



Orientation

2

Une Ville accessible pour sa population

Objectif

Optimiser l'accessibilité à l'information, aux services, aux activités, aux programmes, aux lieux et aux infrastructures municipales sur le territoire en favorisant un accès inclusif et équitable.

Actions prioritaires

- 1 > Identifier les obstacles à l'accessibilité des services, des activités et des lieux, et identifier des pistes d'action pour y remédier;
- 2 > Faire connaître les actions, les services et les infrastructures de la Ville et comment y accéder;
- 3 > Mettre en place des mécanismes d'information et de communication qui tiennent compte des obstacles pour joindre les populations;
- 4 > Centraliser l'information et les ressources pouvant aider la population à trouver des réponses à leurs besoins et intérêts par rapport aux services municipaux;
- 5 > Poursuivre le travail visant l'accessibilité et les parcours sans obstacle pour favoriser l'accès aux infrastructures municipales;
- 6 > Assurer une distribution équitable des ressources et des services de la Ville sur l'ensemble de son territoire.



Orientation

3

Une Ville à échelle humaine

Objectif

Participer à la mise en place de milieux accueillants, diversifiés et inclusifs afin de favoriser l'épanouissement individuel et collectif de la population, en s'assurant de la proximité, de la qualité, de l'accessibilité, de l'animation, de la sécurité et du dynamisme de ces derniers.

Actions prioritaires

- 1 >** Promouvoir le vivre-ensemble et sensibiliser la population à la bienveillance, briser les préjugés;
- 2 >** Favoriser le maintien et la mise en place d'une offre de service diversifiée, de proximité et de qualité;
- 3 >** Encourager les stratégies qui contribuent à dynamiser et à rendre accueillants les milieux de vie, entre autres par l'animation des milieux, ainsi que le développement du sentiment d'appartenance et de sécurité;
- 4 >** Favoriser les projets permettant à la population de se rencontrer et d'échanger pour ainsi favoriser l'entraide et le soutien.



Orientation

4

Une Ville en action face aux enjeux sociaux

Objectif

Favoriser la réalisation d'actions permettant l'amélioration de la qualité de vie, la réduction des inégalités, l'inclusion, la participation sociale et le vivre-ensemble.

Actions prioritaires

- 1 >** Développer, maintenir, dynamiser et optimiser les programmes et plans d'action qui permettent d'agir pour l'amélioration de la qualité de vie, la réduction des inégalités, l'inclusion des populations marginalisées, la participation sociale, en plus de renforcer le sentiment de sécurité, d'appartenance et le vivre-ensemble;
- 2 >** Être à l'écoute de la communauté, suivre l'évolution des enjeux sociaux, faire des liens et faciliter les arrimages entre les acteurs de la collectivité et les services municipaux;
- 3 >** Prioriser et encourager le déploiement des plans d'action et programmes portés par le Service de la culture, des sports et de la vie communautaire;
- 4 >** Mettre en place des actions permettant l'inclusion des populations vulnérables, travailler de concert avec les partenaires pour trouver des solutions concrètes à différents défis et enjeux sociaux.



Orientation

5

Une Ville travaillant avec la communauté

Objectif

Agir de concert et en complémentarité avec les milieux socioéconomique et communautaire pour consolider, développer ou mettre en place des actions favorisant l'amélioration de la qualité et des conditions de vie de la population.

Actions prioritaires

- 1 >** Accompagner le milieu dans le respect des mandats, rôles et missions de chacun, mobiliser et réseauter les organisations en vue de favoriser un développement social viable, équitable et durable;
- 2 >** Reconnaître et soutenir les organisations qui contribuent au développement social;
- 3 >** Référer, accompagner, outiller, informer et mettre en contact les acteurs du milieu en faveur d'un développement social viable, équitable et durable;
- 4 >** Participer aux concertations permettant d'agir sur des enjeux sociaux attachés aux mandats et aux objectifs de la Politique de développement social de la Ville dans le but de trouver des solutions novatrices aux problèmes vécus.



© SOPH



Glossaire

Accessibilité

L'accessibilité se réfère à l'ensemble des conditions (physiques, économiques, administratives, sociales, organisationnelles, géographiques, etc.) permettant à un citoyen d'accéder à un service et d'en profiter.

Collaboration

Action de coopérer, autrement dit, action de travailler avec une ou plusieurs autres personnes ou organisations dans un esprit de coopération et d'objectifs communs.

Collectivité et communauté

Ces deux synonymes revêtent un sens particulier dans le cadre des présentes orientations. Le terme « collectivité » renvoie à un ensemble de personnes réunies autour de caractéristiques ou de buts communs. Nous y référons pour que soient pris en compte les phénomènes et enjeux ayant un caractère collectif à l'intérieur de la Politique de développement social. Le terme « communauté » englobe pour sa part l'ensemble du territoire de la ville de Saguenay incluant ses citoyens et les organisations qui la composent.

Communautaire

Qui a un rapport à la communauté et à une vie communautaire.

Concertation

Processus collectif de coordination d'un groupe de personnes qu'on réunit dans le but de les informer ou de les consulter à propos d'un problème politique, économique ou social en vue d'une prise de décision en commun.

Développement social

Visé à améliorer les conditions de vie, favoriser l'inclusion sociale, réduire les inégalités et renforcer les potentiels individuels et collectifs grâce à la participation active et intersectorielle d'actrices et d'acteurs communautaires et institutionnels, ainsi qu'à



l'engagement citoyen.

Diversité

Mettre en valeur chaque groupe d'individus dans ce qui les caractérise, par leur identité, leur origine géographique, culturelle ou religieuse, leur âge, leur sexe, leur genre, leur orientation sexuelle, leurs limitations physiques ou intellectuelles, leur statut socioéconomique, etc.

Échelle humaine

La caractéristique d'un environnement physique que les individus peuvent percevoir favorablement et s'approprier. Elle repose sur des formes adaptées aux dimensions humaines, mais aussi sur un parti pris qui donne la priorité aux personnes dans l'aménagement.

Équité

Renforcer le sentiment de justice afin de réduire les obstacles existants, rétablir l'équilibre et compenser le déséquilibre historique et social qui empêche différents groupes sociaux de participer activement et de façon équitable au développement de la société.

Inclusion

Mettre en place un environnement respectueux de la diversité qui intègre pleinement tous les membres de sa communauté. Accompagner et offrir des mesures de soutien pour favoriser leur bien-être et leur accomplissement. C'est un engagement soutenu visant l'accueil, l'intégration, l'accompagnement et le cheminement pour les groupes exclus ou marginalisés.

Milieu de vie

Défini comme un lieu ou un contexte au sein duquel des individus et des collectivités s'engagent dans des activités quotidiennes où des facteurs environnementaux, organisationnels et personnels interagissent pour influencer leur bien-être selon les conditions matérielles et sociales auxquelles les individus sont exposés. Le milieu de vie vient favoriser leur développement, leur capacité d'agir et d'exercer les rôles qu'ils entendent assumer, tout en participant à des loisirs ou à des activités sociales dans la communauté.



Participation

Situation dans laquelle des personnes ou des groupes, tout en gardant leurs caractères propres, se trouvent associés à d'autres dans un état commun : c'est la participation « avoir part à ».

Qualité de vie

Perception qu'a une personne de son état de bien-être physique, mental et social qui tient compte du contexte dans lequel elle vit, de même que de ses objectifs, de ses attentes, de ses normes et de ses inquiétudes.

Respect

Reconnaître la spécificité, la dignité et l'humanité de toute personne. Se soucier des conséquences de nos actes sur autrui. Être inclusif et accepter les autres pour ce qu'ils sont, dans toute leur différence.

Solidarité

Encourager l'entraide au sein de la collectivité (individus et organisations) afin de favoriser un sentiment de collaboration basé sur des causes et des intérêts communs capables de renforcer les liens sociaux.

Sites web consultés pour élaborer le glossaire :

- Office québécois de la langue française (www.granddictionnaire.com)
- Réseau québécois de développement social (www.rqds.org)
- Collectivités viables (www.collectivitesviables.org/articles)



© Paul Citron




Élaboration

Le mandat de la mise à jour de la Politique de développement social a été confié au Service de la culture, des sports et de la vie communautaire, plus précisément à l'équipe de la division communautaire et développement social.

Remerciements

La Ville de Saguenay tient à remercier l'ensemble des acteurs, des collaborateurs et des partenaires du milieu qui ont participé aux consultations et contribué à la réalisation de la mise à jour de cette politique. Merci de votre engagement envers le développement social.



© JM Decoste



Ville de
Saguenay

APPROBATION

Date exécutif : _____

Approuvé par : _____

SOMMAIRE DE DOSSIER

**OBJET : Acquisition de photographies aériennes et d'orthophotos numériques –
Regroupement d'acquisition**

N/D : 17305-02-001-004

RÉSOLUTION DU CONSEIL OU DU COMITÉ EXÉCUTIF :Conseil municipal Comité exécutif Conseil d'arrondissement Chicoutimi Jonquière La Baie **1. NATURE DE LA DEMANDE :**

La présente vise à confirmer l'engagement financier de la Ville de Saguenay dans le projet de regroupement régional visant l'acquisition de photographies aériennes et d'orthophotos numériques au printemps 2025.

2. ANALYSE, JUSTIFICATION ET RECOMMANDATIONS:

Depuis 2013, la Ville de Saguenay procède à l'acquisition de photographies aériennes et d'orthophotos numériques à une résolution de 20 cm en couleur (RGB) et plus récemment, à résolution de 10 cm pour les périmètres urbains de Chicoutimi, Jonquière et La Baie. Pour 2025, une initiative de regroupement régional est née afin de faire l'acquisition des territoires municipalisés de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean avec un produit similaire à ce que la Ville acquiert depuis les dernières années.

La Ville de Saguenay peut donc profiter de cette opportunité et joindre le groupe formé des MRC du Fjord-du-Saguenay, Domaine-du-Roy, Lac-Saint-Jean-Est et Maria-Chapdelaine. À ce groupe, s'ajoute le ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF) qui sera maître d'œuvre du projet et qui participera financièrement à hauteur de 25 % du budget total. Ce budget devrait tourner autour de 460 000 \$ plus taxes, selon l'évaluation initiale du MRNF, pour couvrir l'ensemble du territoire régional. La participation financière de chaque partenaire n'est pas encore finalisée pour le moment, d'autant plus que l'appel d'offres sera lancé seulement en février-mars 2025. Toutefois, le montant pour la Ville de Saguenay ne devrait pas excéder 59 000 \$ taxes incluses, correspondant au prorata de la superficie couverte. Avec cette participation, la Ville pourra en plus compter sur l'imagerie en dehors de ses limites municipales afin d'être utilisée dans le cadre de projets spécifiques. La Ville pourra aussi éventuellement tirer profit de la revente du produit à des entreprises ou organismes dans le cadre d'une entente qui sera à définir entre les partenaires.

La MRC du Fjord-du-Saguenay agit comme porteur du dossier pour les différentes MRC partenaires. D'ailleurs, une entente intermunicipale sera signée entre les différentes MRC partenaires, autorisant la MRC du Fjord-du-Saguenay à signer une entente en leur nom avec le MRNF concernant l'acquisition d'une orthophotographie aérienne en 2025.

3. PROJET DE RÉSOLUTION: (N.B. : Seul le texte ci-dessous sera reproduit intégralement sur la résolution).

CONSIDÉRANT QUE depuis 2013, la Ville de Saguenay procède à l'acquisition de photographies aériennes et d'orthophotos numériques à une résolution de 20 cm en couleur (RGB) et plus récemment, à résolution de 10 cm pour les périmètres urbains de Chicoutimi, Jonquière et La Baie;

CONSIDÉRANT QUE pour 2025, une initiative de regroupement régional est née afin de faire l'acquisition des territoires municipalisés de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean avec un produit similaire à ce que la Ville acquiert depuis les dernières années;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saguenay peut donc profiter de cette opportunité et joindre le groupe formé des MRC du Fjord-du-Saguenay, Domaine-du-Roy, Lac-Saint-Jean-Est et Maria-Chapdelaine;

CONSIDÉRANT QU'À ce groupe, s'ajoute le ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF) qui sera maître d'œuvre du projet et qui participera financièrement à la hauteur de 25 % du budget total;

CONSIDÉRANT QUE le budget devrait tourner autour de 460 000 \$ plus taxes pour couvrir l'ensemble du territoire régional et que la participation financière de chaque partenaire n'est pas encore finalisée pour le moment, d'autant plus que l'appel d'offres sera lancé seulement en février-mars 2025;

CONSIDÉRANT QUE le montant pour la Ville de Saguenay ne devrait pas excéder 59 000 \$ taxes incluses, correspondant au prorata de la superficie couverte;

CONSIDÉRANT QU'une entente intermunicipale sera signée entre les différentes MRC partenaires, autorisant la MRC du Fjord-du-Saguenay à signer une entente en leur nom avec le MRNF concernant l'acquisition d'une orthophotographie aérienne en 2025;

À CES CAUSES, il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay participe au regroupement régional pour l'acquisition de photographies aériennes et d'orthophotos numériques au printemps 2025 et accepte que la MRC du Fjord-du-Saguenay soit désignée comme représentante du regroupement des MRC.

QUE les sommes prévues à cette fin soient puisées à même le poste budgétaire 6000100-26710.

QUE le Service du greffe soit mandaté pour valider les termes de l'entente intermunicipale à être signée entre les différentes MRC partenaires.

ET QUE la directrice du Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme soit autorisée à signer l'entente intermunicipale et toutes autres ententes à venir en lien avec le projet de regroupement régional pour l'acquisition de photographies aériennes et d'orthophotos numériques 2025.

4. VÉRIFICATION DES ASPECTS JURIDIQUES : (Obligatoire)

Non applicable Oui

Par :

Date :

PROCOLE OU ENTENTE JOINT(E) :

À VENIR :

Date :

5. VÉRIFICATION DES ASPECTS FINANCIERS : (Obligatoire pour tous les programmes, revenus et dépenses qui auront un impact favorable ou défavorable sur les finances de la Ville. Joindre les documents nécessaires à la prise de décision)

Non applicable Oui ou Commission des finances du _____ (si nécessaire)

Par :

Date :

6. SUIVI (Correspondance ou information à transmettre) : (Obligatoire)

Le suivi a été fait auprès de : _____ (indiquer le service)

Date :

*Identifier le service pour lequel une action est requise

Suivi devant être fait par : _____ (indiquer le service)

OBJET : Acquisition de photographies aériennes et d'orthophotos numériques – Regroupement d'acquisition

Page 3

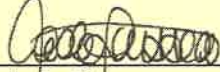
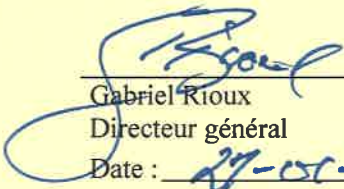
Date :

Informations utiles lors de la transmission :

7. **DISPONIBILITÉ FINANCIÈRE** : (Obligatoire)

Non applicable Oui

Poste budgétaire : 6000100-26710

Préparé par : _____ Patrice Fradette Chef de division – Information géographique et environnement Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme Date : _____	Approuvé par : _____  Jade Rousseau Directrice Date : 24 janvier 2025
_____ David Vachon, ing. Directeur général adjoint Date : _____ _____ Geneviève Girard Directrice générale adjointe Date : 2025-01-24	_____  Gabriel Rioux Directeur général Date : 27-01-2025

APPROBATION

Date exécutif : _____

Approuvé par : _____

SOMMAIRE DE DOSSIER
OBJET : MANDAT DE SUIVI - PROJET DU NOUVEL AMPHITHÉÂTRE

RÉSOLUTION DU CONSEIL OU DU COMITÉ EXÉCUTIF :

 Conseil municipal Comité exécutif Commission

 Conseil d'arrondissement Chicoutimi Jonquière La Baie
1. NATURE DE LA DEMANDE :

Mandater la Commission des sports et du plein air pour assurer le suivi du projet du nouvel amphithéâtre pour la durée du projet.

2. ANALYSE, JUSTIFICATION ET RECOMMANDATIONS:

La Commission des sports et du plein air désire clarifier son rôle de vigie et de recommandation auprès du conseil municipal en ce qui concerne le projet du nouvel amphithéâtre.

C'est dans cette optique que la Commission des sports et du plein air fait une recommandation en ce sens au conseil municipal dans le projet de résolution ici-bas.

3. PROJET DE RÉOLUTION: (N.B. : Seul le texte ci-dessous sera reproduit intégralement sur la résolution).

CONSIDÉRANT le mandat de la Commission des sports et du plein air d'assurer la vigie de l'administration dans son secteur d'activité et de fournir des recommandations au conseil municipal, au comité exécutif et aux conseils d'arrondissements;

CONSIDÉRANT la préoccupation et l'intérêt partagés par le président de la Commission lors des séances du conseil municipal afin de suivre de près le dossier de l'amphithéâtre pour assurer sa réalisation dans des délais réalistes;

CONSIDÉRANT qu'il est impératif d'avoir une coordination des acteurs, incluant les professionnels nommés au dossier, et une cohésion des actions en plus d'avoir une continuité du suivi tout au long du dossier;

CONSIDÉRANT que lors de la rencontre de la Commission des sports et du plein air du 24 janvier 2025, les membres se sont montrés favorables;

À CES CAUSES, il est recommandé :

QUE la Ville de Saguenay mandate la Commission des sports et du plein air d'assurer la vigie du projet de l'amphithéâtre et d'émettre les recommandations nécessaires à la réalisation du projet dans le respect des orientations du conseil municipal.

4. VÉRIFICATION DES ASPECTS JURIDIQUES : (Obligatoire)

 Non applicable Oui

Par : _____

Date : _____

 PROTOCOLE OU ENTENTE JOINT(E) :

 À VENIR : Date : _____

5. VÉRIFICATION DES ASPECTS FINANCIERS : (Obligatoire pour tous les programmes, revenus et dépenses qui auront un impact favorable ou défavorable sur les finances de la Ville. **Joindre les documents nécessaires à la prise de décision)**

Non applicable Oui ou Commission des finances du _____ (si nécessaire)

Par :

Date :

6. SUIVI (Correspondance ou information à transmettre) : (Obligatoire)

Le suivi a été fait auprès de : _____ (indiquer le service)

Date :

*Identifier le service pour lequel une action est requise

Suivi devant être fait par : _____ (indiquer le service)

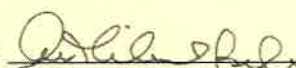
Date :

Informations utiles lors de la transmission :

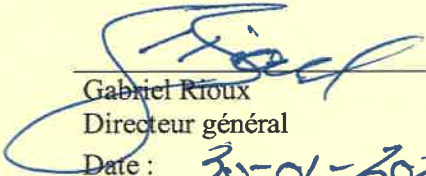
7. DISPONIBILITÉ FINANCIÈRE : (Obligatoire)

Non applicable Oui Poste budgétaire : _____

Préparé
par : Maxime Fortin
Directeur adjoint
Service de la culture, des sports et
de la vie communautaire
Date : 23-01-2025

Approuvé
par : 
Luc-Michel Belley, directeur
Service de la culture, des sports et
de la vie communautaire
Date : 24 janvier 2025

David Vachon, ing.
Directeur général adjoint
Date : _____


Gabriel Rioux
Directeur général
Date : 20-01-2025

Geneviève Girard
Directrice générale adjointe
Date : _____

**APPROBATION**

Date exécutif : _____

Approuvé par : _____

SOMMAIRE DE DOSSIER

OBJET : Substitution d'avocats dans le dossier SAI-Q-256991-2107 – Expropriation des lots 4 551 419, 4 551 424 et 4 552 932 du cadastre du Québec

RÉSOLUTION DU CONSEIL OU DU COMITÉ EXÉCUTIF :

Conseil municipal Comité exécutif

Conseil d'arrondissement : Chicoutimi Jonquière La Baie

1. NATURE DE LA DEMANDE :

Substituer la firme d'avocats Robinson Sheppard Shapiro s.e.n.c.r.l. par les avocats du service des Affaires juridiques dans le dossier SAI-Q-256991-2107 en lien avec la résolution VS-CM-2020-483.

2. ANALYSE, JUSTIFICATION ET RECOMMANDATIONS :

La Ville de Saguenay a mandaté l'étude Robinson Sheppard Shapiro s.e.n.c.r.l. par la résolution VS-CM-2020-483 afin d'entreprendre les démarches d'expropriation pour les lots 4 551 419, 4 551 424 et 4 552 932 du cadastre du Québec, soit une partie de la rue Saint-Alexandre. Cette procédure a été entamée et est maintenant judiciairisée sous le numéro de cour SAI-Q-256991-2107. L'avocat responsable de ce dossier (Me Gaston Saucier) est maintenant à la retraite, et ce, depuis le 31 décembre dernier. Dans les circonstances, une substitution d'avocats est nécessaire. Il serait opportun de mandaté le service des affaires juridiques pour représenter la Ville de Saguenay dans ce dossier en remplacement de l'étude Robinson Sheppard Shapiro s.e.n.c.r.l.

3. PROJET DE RÉSOLUTION : (N.B. : Seul le texte ci-dessous sera reproduit intégralement sur la résolution).

CONSIDÉRANT que la Ville de Saguenay a débuté des démarches d'acquisition des lots 4 551 419, 4 551 424 et 4 552 932 du cadastre du Québec, soit une partie de la rue Saint-Alexandre, en vertu de la résolution VS-CE-2020-299 ;

CONSIDÉRANT que la Ville de Saguenay a entrepris des démarches d'expropriation pour ces lots puisqu'il n'est pas possible d'acquérir la propriété à la juste valeur marchande à la suite des négociations de gré à gré avec le propriétaire ;

CONSIDÉRANT que le mandat de procéder auxdites démarches d'expropriation a été confié à la firme Robinson Sheppard Shapiro s.e.n.c.r.l. conformément à la résolution VS-CM-2020-483 ;

CONSIDÉRANT le départ à la retraite de l'avocat responsable du dossier à la firme Robinson Sheppard Shapiro s.e.n.c.r.l. ;

CONSIDÉRANT qu'il est requis de procéder au remplacement de l'avocat représentant la Ville dans le dossier SAI-Q-256991-2107 ;

CONSIDÉRANT la volonté de confier ce dossier aux avocats du service des Affaires juridiques de la Ville ;

À CES CAUSES, IL EST RÉSOLU :

QUE la Ville de Saguenay mandate les avocats de son service des Affaires juridiques pour la représenter dans le dossier d'expropriation des lots 4 551 419, 4 551 424 et 4 552 932 du cadastre du Québec ayant été judiciairisé sous le numéro SAI-Q-256991-2107, et ce, en remplacement de la firme Robinson Sheppard Shapiro s.e.n.c.r.l..

4. VÉRIFICATION DES ASPECTS JURIDIQUES : (Obligatoire)

Non applicable

Oui

Par :

Date :

PROTOCOLE OU ENTENTE JOINT(E):

À VENIR :

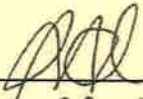

Date :

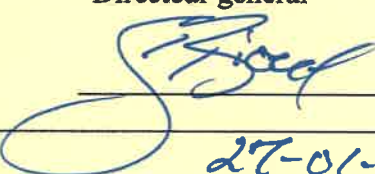
5. DISPONIBILITÉ FINANCIÈRE : (Obligatoire)

Non applicable

Oui

poste budgétaire :

Préparé par :	Me Pierre-Alexandre Imbeault, avocat	Approuvé par :	Me Caroline Hamel, Directrice du service des Affaires juridiques
			
	22 janvier 2025		23 janvier 2025

David Vachon, ing. Directeur général adjoint	Gabriel Rioux Directeur général
Date : _____	Date : _____
	
	27-01-2025

Geneviève Girard Directrice générale adjointe
Date : _____

APPROBATION

Date exécutif : _____

Approuvé par : _____

SOMMAIRE DE DOSSIER

OBJET : DÉCLARATION COMMUNE EN FAVEUR DES PERSONNES EN SITUATION D'ITINÉRANCE, D'EXCLUSION SOCIALE ET DE PAUVRETÉ – SIGNATURE

RÉSOLUTION DU CONSEIL OU DU COMITÉ EXÉCUTIF :

Conseil municipal Comité exécutif Commission

Conseil d'arrondissement Chicoutimi Jonquière La Baie

1. NATURE DE LA DEMANDE :

Appuyer la «Déclaration commune en faveur des personnes en situation d'itinérance, d'exclusion sociale et de pauvreté» et procéder à la signature du document en ligne en tant qu'organisation.

2. ANALYSE, JUSTIFICATION ET RECOMMANDATIONS:

Les 4^{es} États généraux de l'itinérance ont eu lieu du 27 au 29 novembre 2024 à Québec. Sous le thème « Renverser la tendance, un devoir collectif », 450 personnes de différents milieux (élu(e)s aux paliers fédéral, provincial et municipal, ministères et institutions publiques, communautaires, recherche, regroupements nationaux et personnes qui ont vécu l'itinérance) se sont rencontrées afin de renverser la tendance en itinérance. À la suite de ces trois jours de formation, d'échanges et de co-construction, ces personnes ont élaboré une déclaration commune visant à orienter les efforts futurs afin de renverser la tendance en itinérance.

La déclaration commune fait état des préoccupations et constats, de la vision du changement ainsi que des propositions en engagements concernant les droits et besoins fondamentaux, les services et pratiques d'intervention, et la responsabilité partagée. Le Réseau de solidarité en itinérance du Québec (RSIQ) sollicite la signature des villes pour appuyer cette déclaration.

La Ville de Saguenay étant engagée dans la lutte à l'itinérance et ayant la volonté de collaborer à la prévention de l'itinérance, il est recommandé d'appuyer et signer la «Déclaration commune en faveur des personnes en situation d'itinérance, d'exclusion sociale et de pauvreté».

3. PROJET DE RÉSOLUTION: (N.B. : Seul le texte ci-dessous sera reproduit intégralement sur la résolution).

CONSIDÉRANT que les 4^{es} États généraux de l'itinérance tenus du 27 au 29 novembre 2024 à Québec ont permis d'élaborer une déclaration commune visant à orienter les efforts futurs afin de renverser la tendance en itinérance ;

CONSIDÉRANT que la déclaration commune prend en compte les droits des personnes en situation d'itinérance, la prévention de l'itinérance et la responsabilité partagée en itinérance ;

CONSIDÉRANT que la déclaration commune fait état des préoccupations et constats, de la vision du changement ainsi que des propositions en engagements concernant les domaines des droits et besoins fondamentaux, des services et pratiques d'intervention, et de la responsabilité partagée ;

CONSIDÉRANT que les villes sont sollicitées pour signer la déclaration, ce qui se fait par le biais d'un formulaire en ligne sur le site web du Réseau Solidarité Itinérance du Québec;

CONSIDÉRANT que lors de la tenue de la Commission des services communautaires, de la vie de quartier et du développement social le 22 janvier 2025, les membres se sont dits favorables ;

À CES CAUSES, il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay appuie la « Déclaration commune en faveur des personnes en situation d'itinérance, d'exclusion sociale et de pauvreté » ;

ET QUE la conseillère communautaire ou le directeur du Service de la culture, des sports et de la vie communautaire soient autorisés à signer ladite déclaration.

4. **VÉRIFICATION DES ASPECTS JURIDIQUES** : (Obligatoire)

Non applicable Oui

Par :

Date :

PROTOCOLE OU ENTENTE JOINT(E) : À VENIR : Date :

5. **VÉRIFICATION DES ASPECTS FINANCIERS** : (Obligatoire pour tous les programmes, revenus et dépenses qui auront un impact favorable ou défavorable sur les finances de la Ville. **Joindre les documents nécessaires à la prise de décision**)

Non applicable Oui ou Commission des finances du _____ (si nécessaire)

Par :

Date :

6. **SUIVI (Correspondance ou information à transmettre)** : (Obligatoire)

Le suivi a été fait auprès de : _____ (indiquer le service)

Date :

*Identifier le service pour lequel une action est requise

Suivi devant être fait par : _____ (indiquer le service)

Date :

Informations utiles lors de la transmission :

7. **DISPONIBILITÉ FINANCIÈRE** : (Obligatoire)

Non applicable Oui Poste budgétaire : _____

Préparé

par : Valérie Girard
conseillère communautaire
Service de la culture, des sports et
de la vie communautaire

Date : 13 janvier 2025

Approuvé

par : 
Luc-Michel Bellé, directeur

Date : 27 janvier 2025

David Vachon, ing.
Directeur général adjoint

Date : _____

Geneviève Girard
Directrice générale adjointe

Date : _____


Gabriel Rioux
Directeur général

Date : 27-01-2025

PRÉOCCUPATIONS ET CONSTATS

L'itinérance est d'abord et avant tout un enjeu de société. Prenant racine dans des facteurs structurels comme la pauvreté et l'augmentation des inégalités sociales, elle se présente aujourd'hui comme une manifestation radicale de la pénurie de logements sociaux, adaptés et réellement abordables. Elle révèle que les personnes vulnérabilisées n'ont que peu ou pas d'options pour combler des besoins pourtant fondamentaux et qu'elles sont injustement responsabilisées pour s'être trouvées dans une situation qu'elles n'ont pas choisie.

L'itinérance touche un nombre croissant de personnes, la problématique se complexifie, surtout lorsque s'ajoutent dans l'équation des défis liés spécifiquement à la jeunesse, à la perte d'autonomie, à des problèmes de santé mentale ou de dépendances, aux traumatismes (en particulier ceux historiques et intergénérationnels) ainsi qu'à diverses formes de violence (dont celles systémiques, conjugales et sexuelles) faites aux femmes, aux Premières Nations, Métis et Inuits, aux personnes racisées, aux personnes migrantes et immigrantes, aux personnes en situation d'handicap, celles de la diversité sexuelle et de la pluralité des genres, ainsi qu'auprès des autres groupes sociaux discriminés et marginalisés. L'invisibilisation du vécu singulier des personnes concernées par ces réalités génère des obstacles majeurs dans l'identification des besoins et l'accès à des services spécialisés, sécuritaires et adaptés. Plus encore, le déni des droits des personnes en situation ou à risque d'itinérance fragilise le tissu social et les liens sociaux nécessaires à leur (ré)affiliation. Qu'elles se traduisent à travers la stigmatisation, le profilage social et/ou racial ou la judiciarisation, les violations multiples de leurs droits, notamment le droit d'être présentes dans l'espace public, compromettent la sécurité et la dignité des personnes premières concernées.

Face à cette complexification des situations, la prévention demeure un levier essentiel qui a fait ses preuves, mais qui demeure insuffisamment mobilisé pour réduire efficacement l'itinérance en amont. Un soutien adéquat des personnes à risque, notamment les jeunes, dans des transitions clés comme les sorties d'établissements, est crucial pour éviter les ruptures et la désaffiliation.

On reconnaît de plus en plus la nécessité de miser sur une approche globale associée à des services spécialisés, offrant une réponse adaptée à la diversité des besoins. Cependant, les solutions existantes ne sont pas suffisamment et équitablement déployées et accessibles dans l'ensemble des régions et des communautés au Québec. Entre autres, le soutien et l'accompagnement offerts aux personnes en situation d'itinérance sont en nombre insuffisant et ne sont pas réellement adaptés à leurs besoins, réalités et cultures.

Le sous-financement chronique du secteur communautaire et le manque de reconnaissance de son expertise compromettent lourdement sa capacité à répondre aux besoins des personnes désaffiliées, tout en créant des conditions de travail inacceptables et de la précarité chez les personnes qui y travaillent.

Les parties prenantes impliquées dans la lutte à l'itinérance (pouvoirs provincial, fédéral et municipal, organisations publiques, communautaires et privées, etc.) rencontrent des difficultés de collaboration et de coordination, entraînant des ruptures de services. Ces problèmes, dus à l'absence d'une vision

commune et à la persistance de contraintes organisationnelles, génèrent du travail en silo qui nuit à l'efficacité des interventions et, de manière plus générale, à la qualité des réponses actuelles ou potentielles pour renverser la tendance en itinérance.

VISION DU CHANGEMENT

Nous visons à construire une société fondamentalement équitable et inclusive, où chaque personne trouve sa place et vit dans la dignité et la sécurité physique, psychologique et financière; cela inclut d'abord un accès garanti à un logement et à un revenu décent, mais aussi l'accès à des soins de santé, à l'éducation et à l'exercice de la citoyenneté. Une telle vision privilégie de miser sur la prévention et de s'attaquer aux causes structurelles de l'itinérance, plutôt que de simplement en gérer les conséquences dans l'urgence. Sur le plan des services, entre autres en santé, cette vision exige de dépasser la simple médicalisation des enjeux pour offrir un accompagnement global, culturellement sécurisant et sensible aux traumatismes.

Une telle vision de la prévention de l'itinérance engage une responsabilité partagée dans l'ensemble de la société et implique que le réseau public, le milieu municipal et le milieu communautaire développent des réponses concertées et adaptées à la diversité des réalités vécues, tout en assurant une offre significative de services dans l'ensemble du territoire québécois. Pour y parvenir, nous estimons qu'il faut se doter d'une gouvernance intersectorielle renouvelée, permettant une véritable coordination des alliés incontournables dans la lutte à l'itinérance, dans laquelle le savoir expérientiel des personnes premières concernées guide véritablement les orientations retenues et l'action déployée. Afin d'optimiser cet effort collectif et permettre une réelle collaboration entre les parties prenantes, les missions, responsabilités, expertises et contributions respectives des différents acteurs (communautaires, institutionnels, municipaux et gouvernementaux) doivent être reconnues et soutenues par un financement pérenne, prévisible et adéquat.

C'est en s'engageant dans une transformation sociale profonde que nous pourrons accroître notre capacité collective à prévenir la précarité et à soutenir chaque membre de notre communauté et, ainsi, prévenir et réduire significativement l'itinérance au Québec.

PROPOSITIONS ET ENGAGEMENTS

Dans l'objectif d'accroître le respect des droits et de la dignité des personnes en situation ou à risque d'itinérance, et de garantir une réponse adaptée à leurs besoins, les orientations et actions suivantes doivent être privilégiées :

DROITS ET BESOINS FONDAMENTAUX

DROIT AU LOGEMENT – Reconnaître le caractère fondamental du droit au logement, développer massivement des logements sociaux et communautaires, y faciliter l'accès, contrôler le coût des loyers et assurer le soutien nécessaire au maintien en logement des personnes vulnérabilisées.

REVENU DÉCENT – Garantir le droit à un revenu décent préservant la dignité, notamment par la révision des programmes d'aide sociale et la mise en place d'un revenu minimum garanti.

FACTEURS DE PROTECTION – Prioriser une approche globale pour agir sur les causes structurelles de l'itinérance, avec des investissements majeurs en prévention et axés sur les facteurs de protection, y compris en consolidant le soutien offert aux jeunes, aux familles et aux autres personnes exposées à des situations susceptibles de fragiliser leur parcours.

SERVICES ET PRATIQUES D'INTERVENTION

ACCESSIBILITÉ AUX SERVICES – Garantir l'accès universel aux services essentiels, avec des approches inclusives et culturellement sécurisantes, sensibles aux traumatismes et adaptées aux besoins individuels et collectifs spécifiques des diverses populations.

CONTINUITÉ ET TRANSITIONS – Éviter les ruptures de liens et de services en assurant un accompagnement soutenu lors des transitions susceptibles de fragiliser le parcours des personnes, notamment lors du passage des jeunes à la vie adulte et lors des sorties d'établissement (protection de la jeunesse, hôpital, réadaptation physique, désintoxication, détention).

PRATIQUES RESPECTUEUSES – Garantir l'exercice des droits et des libertés de toutes les personnes en mettant fin aux pratiques discriminatoires (profilages social et racial, judiciarisation) et en favorisant des approches humaines et respectueuses, incluant la réduction des méfaits et l'adoption d'alternatives dignes auprès des personnes qui occupent l'espace public, notamment celles en situation d'itinérance abritée (par exemple dans les campements) et dans les lieux extérieurs. Ces approches doivent être coconstruites avec les personnes premières concernées, en incluant leurs expertises et leurs vécus.

SÉCURITÉ ET INCLUSION – Renforcer la lutte contre la stigmatisation, les violences et la discrimination envers les groupes marginalisés et les personnes en situation de vulnérabilité en favorisant la sensibilisation, la solidarité sociale et le renforcement des liens sociaux. Cela comprend un traitement respectueux de l'itinérance dans les médias, qui inclut le point de vue des personnes premières concernées.

RESPONSABILITÉ PARTAGÉE

GOVERNANCE ET ENGAGEMENT – Établir des plans d'action concertés avec des engagements politiques transpartisans fermes accompagnés d'une imputabilité accrue des actrices et des acteurs publics, des rôles et des responsabilités clairement définis, des processus décisionnels transparents qui reposent sur le dialogue ainsi que des mécanismes de collaboration et de coordination efficaces et respectueux des expertises de toutes les parties prenantes.

FINANCEMENT ET RESSOURCES – Assurer un financement pérenne, prévisible et adéquat aux organismes communautaires, en privilégiant le financement à la mission, adapté aux besoins nommés par le milieu, permettant le développement et le maintien des infrastructures de même que la stabilité du personnel.

PARTICIPATION ET EXPERTISE – Reconnaître et valoriser l'expertise du milieu communautaire et des personnes premières concernées en développant des approches PAR, POUR et AVEC les communautés.

APPROBATION

Date exécutif : _____

Approuvé par : _____

SOMMAIRE DE DOSSIER**OBJET : Nomination d'un membre au Conseil local du patrimoine de Saguenay****RÉSOLUTION DU CONSEIL OU DU COMITÉ EXÉCUTIF : VS-CM-2024-782**Conseil municipal Comité exécutif Conseil d'arrondissement Chicoutimi Jonquière La Baie **1. NATURE DE LA DEMANDE :**

Nomination d'un nouveau membre afin de remplacer un membre sortant du Conseil local du patrimoine de Saguenay.

2. ANALYSE, JUSTIFICATION ET RECOMMANDATIONS:

Considérant le règlement municipal VS-R-2024-81, lequel visait la modification du règlement pour la mise en place du Conseil local du patrimoine de Saguenay, entré en vigueur le 5 octobre 2019.

Considérant ce que prévoit l'article 3.1 dudit règlement, à propos de la constitution du comité, soit qu'il doit comprendre :

- Trois membres du conseil municipal représentant les trois arrondissements de Saguenay ;
- Trois membres citoyens demeurant sur le territoire municipal de Saguenay ;
- Trois membres issus du milieu professionnel du patrimoine culturel de Saguenay.

Considérant qu'à la suite de sa nomination à titre de membre citoyenne, en décembre 2024, Mme Myriam Blais (résolution VS-CM-2024-782), a déclaré avoir un conflit d'horaire entre sa vie professionnelle et la tenue des séances du conseil local du patrimoine à ce poste de citoyenne résidente de Saguenay et qu'elle a par conséquent remis sa démission.

Considérant que Mme Marie-Hélène Pelletier s'est montrée intéressée à remplir le rôle de membre au sein du conseil local du patrimoine, à la suite d'une annonce publiée par le Service des communications, il y a lieu que celle-ci pourvoit le poste vacant, comme citoyenne de Saguenay.

3. PROJET DE RÉSOLUTION: (N.B. : Seul le texte ci-dessous sera reproduit intégralement sur la résolution).

CONSIDÉRANT l'article 154 de la Loi sur le patrimoine culturel du Québec (P-9.002) qui permet la constitution, par résolution du conseil municipal, d'un Conseil local du patrimoine;

CONSIDÉRANT que la mise sur pied du Conseil local du patrimoine de Saguenay fut recommandée à l'intérieur de la Politique du patrimoine culturel de Saguenay laquelle fut adoptée par le conseil municipal de Saguenay le 5 octobre 2020;

CONSIDÉRANT le règlement VS-R-2024-81 ayant pour objet la modification du règlement pour la constitution du Conseil local du patrimoine de Saguenay, adopté par le conseil municipal de Saguenay le 4 septembre 2024;

CONSIDÉRANT l'article 155 de la Loi sur le patrimoine culturel du Québec (P-9.002) qui prévoit la composition minimale d'un Conseil local du patrimoine et que les membres doivent être nommés par le conseil municipal;

CONSIDÉRANT que le règlement VS-R-2024-81 prévoit la nomination, au Conseil local du patrimoine de Saguenay, de trois (3) membres issus du conseil municipal de Saguenay, de trois (3) membres citoyens demeurant sur le territoire de Saguenay ainsi que trois (3) membres issus du milieu professionnel du patrimoine culturel de Saguenay;

À CES CAUSES, il est résolu :

QUE le conseil municipal de Saguenay prend acte de la démission de Mme Myriam Blais, déposée le 6 décembre 2024 et nomme à sa place Mme Marie-Hélène Pelletier au Conseil local du patrimoine de Saguenay, à titre de membre citoyenne résidente de Saguenay.

4. **VÉRIFICATION DES ASPECTS JURIDIQUES** : (Obligatoire)

Non applicable Oui

Par :

Date :

PROTOCOLE OU ENTENTE JOINT(E) :

À VENIR :

Date :

5. **VÉRIFICATION DES ASPECTS FINANCIERS** : (Obligatoire pour tous les programmes, revenus et dépenses qui auront un impact favorable ou défavorable sur les finances de la Ville. Joindre les documents nécessaires à la prise de décision)

Non applicable Oui ou Commission des finances du _____ (si nécessaire)

Par :

Date :

6. **SUIVI (Correspondance ou information à transmettre)** : (Obligatoire)

Le suivi a été fait auprès de : _____ (indiquer le service)

Date :

*Identifier le service pour lequel une action est requise

Suivi devant être fait par : _____ (indiquer le service)

Date :

Informations utiles lors de la transmission :

7. **DISPONIBILITÉ FINANCIÈRE** : (Obligatoire)

Non applicable Oui

Poste budgétaire :

Préparé par : M.A. S.

Martin Simard
Conseiller en architecture et patrimoine
Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme

Date : 20-01-2025

Approuvé par : Jade Rousseau

Jade Rousseau
Directrice

Date : 24-01-2025

David Vachon, ing.
Directeur général adjoint
Date : _____

G. Rioux

Gabriel Rioux
Directeur général
Date : 27-01-2025

G. Girard

Geneviève Girard
Directrice générale adjointe
Date : 2025-01-24

EXTRAIT du procès-verbal de la séance
ordinaire du conseil municipal de la Ville de
Saguenay tenue dans la salle des
délibérations, le 3 décembre 2024 - Un
quorum présent.

**9.12 CONSEIL LOCAL DU PATRIMOINE DE SAGUENAY –
NOMINATION**

VS-CM-2024-782

Proposé par Carl Dufour
Appuyé par Kevin Armstrong

CONSIDÉRANT l'article 154 de la Loi sur le patrimoine culturel du Québec (P-9.002) qui permet la constitution, par résolution du conseil municipal, d'un Conseil local du patrimoine;

CONSIDÉRANT que la mise sur pied du Conseil local du patrimoine de Saguenay fut recommandée à l'intérieur de la Politique du patrimoine culturel de Saguenay laquelle fut adoptée par le conseil municipal de Saguenay le 5 octobre 2020;

CONSIDÉRANT le règlement VS-R-2024-81 ayant pour objet la modification du règlement pour la constitution du Conseil local du patrimoine de Saguenay, adopté par le conseil municipal de Saguenay le 4 septembre 2024;

CONSIDÉRANT l'article 155 de la Loi sur le patrimoine culturel du Québec (P-9.002) qui prévoit la composition minimale d'un Conseil local du patrimoine et que les membres doivent être nommés par le conseil municipal;

CONSIDÉRANT que le règlement VS-R-2024-81 prévoit la nomination, au Conseil local du patrimoine de Saguenay, de trois (3) membres issus du conseil municipal de Saguenay, de trois (3) membres citoyens demeurant sur le territoire de Saguenay ainsi que trois (3) membres issus du milieu professionnel du patrimoine culturel de Saguenay;

CONSIDÉRANT que Mme Céline Bélanger a remis sa démission en date du 9 octobre 2024 ;

À CES CAUSES, il est résolu :

QUE le conseil municipal de Saguenay nomme Mme Myriam Blais au Conseil local du patrimoine de Saguenay, à titre de citoyenne résidente de Saguenay, pour un mandat se terminant en mai 2026.

Adoptée à l'unanimité.

Je certifie sous mon serment d'office que l'extrait ci-haut est une vraie copie d'une résolution adoptée par le conseil municipal à la séance ordinaire du 3 décembre 2024.

DONNÉ À SAGUENAY, P.Q., ce *jour du mois de 2024.

L'assistante-greffière,

AJ/sh

ANNIE JEAN

**APPROBATION**

Date exécutif : _____

Approuvé par : _____

SOMMAIRE DE DOSSIER

OBJET : Programme Rénovation Québec 2025-2026
Participation de la Ville de Saguenay
N/D : 20116-15-001

RÉSOLUTION DU CONSEIL OU DU COMITÉ EXÉCUTIF :

Conseil municipal Comité exécutif

Conseil d'arrondissement Chicoutimi Jonquière La Baie

1. NATURE DE LA DEMANDE :

Confirmer l'intention de la Ville de Saguenay de participer au programme Rénovation Québec 2025-2026 et précision du budget souhaité.

2. ANALYSE, JUSTIFICATION ET RECOMMANDATIONS:

La Ville de Saguenay s'est prévaluée, au cours des dernières années, d'une aide financière du gouvernement au programme Rénovation Québec pour stimuler la rénovation résidentielle sur son territoire auprès de clientèles ciblées.

La contribution gouvernementale ajoutée à celle de la Ville permet de détenir un fonds de subvention plus important (double) et ainsi permettre à des propriétaires de procéder plus rapidement à des rénovations sur leur propriété.

Une liste d'attente de propriétaires inscrits depuis plusieurs années démontre que cette façon de faire est attendue et appréciée de la population. Cela permet de maintenir la valeur au rôle de certains secteurs et d'éviter la dévitalisation. L'application du programme Rénovation Québec permet d'offrir une subvention pour environ 60 propriétaires par année. En 2025, nos services prévoient le maintien de la liste d'attente entre 2 et 3 ans.

La société d'habitation du Québec demande à la Ville de Saguenay si elle désire, confirmer sa participation par résolution pour le programme 2025-2026 d'ici le 28 février 2025, ainsi que le montant qu'elle souhaite recevoir.

- En 2021-2022, le montant qui accordé était de 2 539 500 \$, soit un fonds de subvention de 4 719 000 \$ (contribution de la Ville et l'apport de la SHQ);
- En 2022-2023, le montant était de 1 500 000 \$, soit un fonds de subvention de 3 000 000 \$;
- En 2023-2024, le montant était de 1 454 500 \$ soit un fonds de subvention de 2 909 000 \$;
- En 2024-2025, le montant était de 1 056 500 \$.

Un même fond pourrait permettre à un propriétaire (situé dans la zone) d'attendre plus de 3 ans pour obtenir une subvention. Puisque les derniers fonds de subventions étaient en baisse, le délai d'attente a augmenté dans les dernières années.

Par conséquent, le Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme ainsi que les membres de la commission de l'aménagement du génie et de l'urbanisme recommandent de confirmer la participation de la Ville de Saguenay pour un montant de 2 000 000 \$ et de demander à la Société d'habitation du Québec une participation équivalente. Dès la confirmation du montant de la SHQ, un règlement d'emprunt sera déposé au Conseil municipal pour adoption incluant la part gouvernementale, la contribution municipale ainsi que des frais administratifs pour la gestion du programme.

3. **PROJET DE RÉSOLUTION**: (N.B. : Seul le texte ci-dessous sera reproduit **intégralement** sur la résolution).

CONSIDÉRANT que la Société d'habitation du Québec poursuit le programme Rénovation Québec pour 2025-2026 et qu'elle désire connaître les intentions de la Ville de Saguenay;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable des membres de la Commission de l'aménagement du génie et de l'urbanisme de confirmer la participation municipale de Saguenay à la hauteur de celle de la Société d'habitation du Québec et la demande de 2 000 000 \$;

À CES CAUSES, il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay signifie à la Société d'habitation du Québec son intention de participer au programme Rénovation Québec 2025-2026 avec une participation municipale de 2 000 000 \$, soit la même participation que celle de la SHQ.

4. **VÉRIFICATION DES ASPECTS JURIDIQUES** : (Obligatoire)

Non applicable Oui

Par :

Date :

PROTOCOLE OU ENTENTE JOINT(E) :

À VENIR :

Date :

5. **VÉRIFICATION DES ASPECTS FINANCIERS** : (Obligatoire pour tous les programmes, revenus et dépenses qui auront un impact favorable ou défavorable sur les finances de la Ville. Joindre les documents nécessaires à la prise de décision)

Non applicable Oui ou Commission des finances du _____ (si nécessaire)

Par :

Date :

6. **SUIVI (Correspondance ou information à transmettre)** : (Obligatoire)

Le suivi a été fait auprès de : _____ (indiquer le service)

Date :

*Identifier le service pour lequel une action est requise

Suivi devant être fait par : _____ (indiquer le service)

Date :

Informations utiles lors de la transmission :

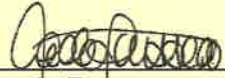
7. **DISPONIBILITÉ FINANCIÈRE** : (Obligatoire)

Non applicable Oui Poste budgétaire :

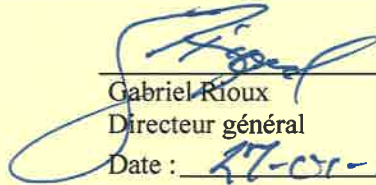
OBJET : Programme Rénovation Québec 2025-2026
Participation de la Ville de Saguenay


Page 3

Préparé
par : _____
Julie Boulay
Superviseure
Service de l'aménagement du
territoire et de l'urbanisme
Date : _____

Approuvé
par :  _____
Jade Rousseau
Directrice
Date : 23 janvier 2025

David Vachon, ing.
Directeur général adjoint
Date : _____

 _____
Gabriel Rioux
Directeur général
Date : 27-01-2025

 _____
Geneviève Girard
Directrice générale adjointe
Date : 2025-01-24

SOMMAIRE DE DOSSIER
OBJET : SOUTIEN FINANCIER 2025 - MUSÉE DU FJORD ET ESPACE CÔTÉ COUR

RÉSOLUTION DU CONSEIL OU DU COMITÉ EXÉCUTIF : VS-CM-2018-309,
VS-CM-2019-184

 Conseil municipal Comité exécutif Commission

 Conseil d'arrondissement Chicoutimi Jonquière La Baie
1. NATURE DE LA DEMANDE :

Autoriser le Service de la culture, des sports et de la vie communautaire à verser l'aide financière au Musée du Fjord ainsi qu'à l'Espace Côté-Cour.

2. ANALYSE, JUSTIFICATION ET RECOMMANDATIONS:

Les organismes reconnus, en lien avec les domaines d'interventions suivants : arts et culture, sport, plein air, loisir, action communautaire et promoteur d'évènement ont déposé leur demande d'aide financière au fonctionnement pour 2025.

En mai 2023, le Service de la culture, des sports et de la vie communautaire a proposé de signer des protocoles d'aide financière sur trois ans avec les organismes et événements reconnus et soutenus au fonctionnement. Ainsi, les organismes ayant des statuts reconnus et dont le soutien au fonctionnement est stable verront leur financement confirmé pour une période de trois ans, conditionnellement à la disponibilité financière de la Ville de Saguenay. Ces organismes devront tout de même mettre à jour chaque année leur dossier et transmettre les documents nécessaires au maintien de la reconnaissance. Plus ou moins un tiers des organismes ont signé un protocole en 2024, un autre tiers signeront en 2025 et finalement les autres en 2026.

La proposition a été discutée lors des commissions suivantes :

- Services communautaires, de la vie de quartier et du développement social (11 mai 2023);
- Sports et plein air (18 mai 2023);
- Arts, culture et patrimoine (25 mai 2023).

Les membres des trois commissions se sont dits favorables à la proposition.

À la suite de l'analyse des demandes d'aide financière selon la Politique de soutien aux organismes reconnus, volet financier, le Service de la culture, des sports et de la vie communautaire recommande de confirmer l'aide financière aux organismes et de signer des protocoles d'aide financière avec les organismes comme indiqué dans le tableau qui se retrouve comme projet de résolution.

Les fonds requis sont disponibles au budget 7000300 et 7000100 du Service de la culture, des sports et de la vie communautaire.

3. PROJET DE RÉSOLUTION: (N.B. : Seul le texte ci-dessous sera reproduit intégralement sur la résolution).

CONSIDÉRANT que la Politique de reconnaissance des organismes a été adoptée par le conseil municipal le 4 juin 2018 (VS-CM-2018-309);

CONSIDÉRANT que la Politique de soutien aux organismes reconnus, volet financier, a été acceptée lors de la séance du conseil municipal du 1^{er} avril 2019 (VS-CM-2019-184);

CONSIDÉRANT que le Musée du Fjord et l'Espace Côté-Cour ont déposé une demande d'aide financière pour 2025;

CONSIDÉRANT que les critères d'attribution d'aide financière ont été approuvés par la Commission des arts, de la culture et du patrimoine;

CONSIDÉRANT que certains organismes peuvent passer sous protocole d'aide financière sur trois ans (2025-2026-2027);

CONSIDÉRANT que le protocole d'aide financière au fonctionnement sur trois ans a été vérifié par le Service des affaires juridiques en date 24 novembre 2023;

CONSIDÉRANT que les membres de la Commission des arts, de la culture et du patrimoine se sont montrés favorables lors de la rencontre du 21 novembre 2024;

CONSIDÉRANT que les montants versés en aide financière de plus de 100 000 \$ doivent être présentés au conseil municipal;

À CES CAUSES, il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay confirme l'aide financière 2025 au Musée du Fjord et à l'Espace Coté-Cour ;

Pour l'Espace Côté-Cour dont le montant requis est disponible au budget 7000100 :

Organismes culturels	Montant 2024	Montant 2025	1 ^{er} versement	2 ^e versement	Protocole
Espace Côté-Cour	90 250 \$	90 250 \$	45 125 \$	45 125 \$	X
TOTAL	90 250 \$	90 250 \$	45 125 \$	45 125 \$	

Pour le Musée du Fjord, dont le montant requis est disponible au budget 7000300 :

Musées	Montant 2024	Montant 2025	1 ^{er} versement	2 ^e versement
Musée du Fjord	250 000 \$	250 000 \$	125 000 \$	125 000 \$
TOTAL	250 000 \$	250 000 \$	125 000 \$	125 000 \$

QUE les fonds requis soient puisés à même les budgets 7000100 et 7000300;

QUE le Service de la culture, des sports et de la vie communautaire soit autorisé à signer un protocole d'aide financière au fonctionnement sur trois ans avec l'organisme indiqué au tableau;

ET QUE le directeur et chef de division au sein du Service de la culture, des sports et de la vie communautaire, soient autorisés à signer le protocole pour et au nom de la Ville de Saguenay.

4. VÉRIFICATION DES ASPECTS JURIDIQUES : (Obligatoire)

Non applicable Oui

Par : Me Nicolas Dupuis

Date : 24 novembre 2023

PROTOCOLE OU ENTENTE JOINT(E) :

À VENIR : Date :

5. VÉRIFICATION DES ASPECTS FINANCIERS : (Obligatoire pour tous les programmes, revenus et dépenses qui auront un impact favorable ou défavorable sur les finances de la Ville. Joindre les documents nécessaires à la prise de décision)

Non applicable Oui ou Commission des finances du _____ (si nécessaire)

Par :

Date :

6. SUIVI (Correspondance ou information à transmettre) : (Obligatoire)

Le suivi a été fait auprès de : _____ (indiquer le service)

Date :

*Identifier le service pour lequel une action est requise

Suivi devant être fait par : (indiquer le service)

Date :

Informations utiles lors de la transmission :

7. DISPONIBILITÉ FINANCIÈRE : (Obligatoire)

Non applicable Oui

Poste budgétaire : 7000300-29700 et 7000100-29700

Préparé

par : Nancy Savard
Chef de division
Service de la culture, des sports et
de la vie communautaire

Approuvé

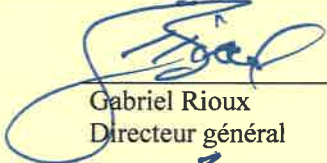
par: 
Luc-Michel Belley, directeur

Date : 10 janvier 2025

Date : 17 janvier 2025

David Vachon, ing.
Directeur général adjoint

Date : _____


Gabriel Rioux
Directeur général
Date : 10-01-2025

Geneviève Girard
Directrice générale adjointe

Date : _____

NOS

PROTOCOLE DE SOUTIEN FINANCIER

ENTRE

LA VILLE DE SAGUENAY, personne morale légalement constituée en vertu du décret 841-2001 du gouvernement du Québec, en date du 27 juin 2001, ayant sa place d'affaires au 201, rue Racine Est, Saguenay (arrondissement de Chicoutimi), province de Québec, G7H 5B8, ici représentée par _____

_____ au sein du Service de la culture, des sports et de la vie communautaire dûment autorisés en vertu de la résolution numéro VS-CE-_____ adoptée le _____ par le comité exécutif dont copie de ladite résolution demeure annexée aux présentes comme annexe « A », ci-après appelée :

« **LA VILLE** »

ET

L'ORGANISME, corporation sans but lucratif, constituée en vertu de la partie III de la Loi sur les compagnies, ayant son siège social au _____, Saguenay (Québec), _____, représentée aux fins des présentes par _____ et _____, tous deux administrateurs autorisés en vertu d'une résolution dûment adoptée par le conseil d'administration de l'organisme, dont copie est jointe en annexe des présentes (annexe B), ci-après appelée :

« **ORGANISME** »

PRÉAMBULE

Les parties déclarent ce qui suit :

CONSIDÉRANT que la Politique de soutien aux organismes reconnus – volet financier découle de la Politique de reconnaissance des organismes adoptée en 2018 en vertu de la résolution VS-CM-2018-309;

CONSIDÉRANT que les organismes reconnus par **LA VILLE** sont des partenaires éligibles à recevoir du soutien pour les aider à réaliser leur mission;

CONSIDÉRANT que **L'ORGANISME** est reconnu sans condition par **LA VILLE**;

CONSIDÉRANT que **LA VILLE** reconnaît à **L'ORGANISME** la mission de _____

EN CONSÉQUENCE DE CE QUI PRÉCÈDE, LES PARTIES AUX PRÉSENTES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

1. PRÉAMBULE

Le préambule des présentes en fait partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit.

2. OBJET

Sous réserve des termes, conditions et stipulations ci-après prévus, **LA VILLE** convient, par les présentes, de verser à **L'ORGANISME**, du soutien financier annuel pour la réalisation de la mission de **L'ORGANISME**.

3. DURÉE

La durée de la présente entente est limitée à une période de trois (3) ans commençant rétroactivement en date conventionnelle du 1^{er} janvier 2025 pour se terminer le 31 décembre 2027.

4. RENOUVELLEMENT

À l'arrivée du terme, la présente entente est non renouvelable et ne sera en aucun cas reconduite par consentement tacite des parties.

5. RECONDUCTION DE LA SUBVENTION

Toute subvention qui n'aurait pas été prévue est sujette aux disponibilités financières de **LA VILLE** et au respect des modalités du présent mandat. **LA VILLE** se réserve le droit de réviser annuellement le montant de la subvention en fonction du bilan financier et du rapport d'activités de l'année précédente.

LA VILLE se réserve le droit de réanalyser le soutien financier de l'organisme en cours de protocole advenant que la situation de l'organisme change.

6. RÉSILIATION

LA VILLE se réserve le droit de mettre fin au présent protocole en tout temps, sans aucune justification, au moyen d'un avis écrit envoyé à **L'ORGANISME** d'au moins trente (30) jours.

7. OBLIGATIONS DE L'ORGANISME

L'ORGANISME s'engage à :

- a) Mettre à jour au plus tard le 31 août de chaque année les données nécessaires et téléverser les documents requis pour maintenir son statut d'organisme reconnu par **LA VILLE**. Ces informations incluent notamment (mais non exclusivement) :
 - i. Rapport financier de l'année écoulée;
 - ii. Prévision budgétaire de l'année à venir;
 - iii. Rapport d'activité
 - iv. Preuves d'assurances (responsabilité, administrateur);
 - v. Procès-verbal de la dernière assemblée générale annuelle;
 - vi. Mise à jour des membres du conseil d'administration actifs.
- b) Porter à la connaissance de **LA VILLE** tout changement de structure, de modification aux lettres patentes, aux règlements généraux et/ou de mission, toute demande d'abandon de lettres patentes, de dissolution, de liquidation, de cession de biens ou proposition concordataire, et ce, dans les dix (10) jours de la demande.
- c) Utiliser les sommes versées uniquement pour les fins auxquelles elles ont été attribuées. En aucun temps, la subvention ne devra servir à procurer un avantage personnel, directement ou indirectement à l'un de ses membres, employés ou autres.

8. OBLIGATIONS DE LA VILLE

- 8.1. **LA VILLE** s'engage à maintenir le statut d'organisme reconnu à **L'ORGANISME** dans la mesure où **L'ORGANISME** respecte en tout temps la Politique de reconnaissance des organismes de **LA VILLE**, étant entendu que le défaut par **L'ORGANISME** de respecter ladite politique entraînera la perte de son statut d'organisme reconnu.
- 8.2. Sous réserve des disponibilités financières tel que prévu au budget annuel adopté par le conseil municipal, **LA VILLE** s'engage à verser à **L'ORGANISME** une aide financière annuelle aux fins de fonctionnement de ce dernier au montant de _____ \$ en application aux critères d'attribution de la subvention se calculant de la façon suivante :

8.2.1. Pour les aides financières de moins de 100 000\$, un seul versement sera versé au printemps;

8.2.2. Pour les aides financières de plus de 100 000 \$, un premier versement correspondant à 60% de la subvention maximale établie pour l'année en cours sera versé au printemps et;

Un deuxième versement correspondant à 40% de la subvention maximale établie pour l'année en cours sera versé à l'automne.

9. VISIBILITÉ

L'organisme doit identifier **LA VILLE** comme partenaire dans ses documents promotionnels et d'information, ses messages publicitaires, son site Internet ainsi que lors de ses activités publiques. L'**ORGANISME** doit assurer un positionnement avantageux de la signature de **LA VILLE**, c'est-à-dire son nom et son logo, et respecter les normes graphiques de cette signature.

10. DÉFAUT

L'**ORGANISME** sera en défaut dans les cas suivants :

- a) s'il cesse ses activités;
- b) s'il fait faillite par cession de ses biens ou par ordonnance de séquestre;
- c) s'il procède par concordat, proposition en vertu de la Loi sur les arrangements avec ses créanciers ou autrement devient insolvable;
- d) s'il fait l'objet d'une saisie ou autre procédure judiciaire ayant pour objet de bloquer ses opérations;
- e) si ses dirigeants sont coupables de fraude ou autre délit ou si elle-même fait l'objet d'infractions pénales ou criminelles;
- f) s'il fait défaut de se conformer à toutes et chacune des dispositions du présent protocole d'entente;
- g) s'il fait défaut de se conformer à toutes et chacune des dispositions de leurs règlements généraux;
- h) s'il fait défaut de se conformer aux conditions de maintien de sa reconnaissance d'organismes à **LA VILLE** comme prévu à la Politique de reconnaissance de **LA VILLE**;
- i) Dans l'éventualité de démissions massives empêchant le bon fonctionnement du conseil d'administration ou de l'assemblée des membres.

11. CONSÉQUENCE DU DÉFAUT

Advenant le cas où L'**ORGANISME** serait en défaut d'accomplir ou de rencontrer l'une de ses quelconques obligations, **LA VILLE** pourra lui envoyer un avis lui annonçant le motif de son défaut et lui accordant un délai raisonnable pour y remédier.

Si L'**ORGANISME** ne remédie pas à son défaut, dans le délai mentionné à l'avis, **LA VILLE** pourra soit mettre fin à l'entente, soit entreprendre toutes procédures jugées nécessaires (arrêt de financement de L'**ORGANISME**) sans autre avis ni délai.

L'**ORGANISME** ne pourra, en aucun cas, réclamer à **LA VILLE** des dommages ou indemnités, et ce, de quelque nature que ce soit ni aucun montant dont le versement est prévu par les présentes.

12. NON-RENONCIATION

Le défaut par **LA VILLE** d'insister sur la stricte exécution de toutes ou certaines conditions des présentes et d'exercer tous les droits ou options contenus dans les présentes ne peut être interprété comme une renonciation pour l'avenir à aucune de ces conditions, droits ou options qui demeureront en force et en vigueur.

13. CONFLIT D'INTÉRÊTS

L'ORGANISME s'engage à éviter toute situation qui mettrait en conflit son intérêt personnel, celui de ses membres dirigeants administrateurs et l'intérêt de LA VILLE à l'exclusion des obligations qui incombent à L'ORGANISME en vertu du présent contrat. Si une pareille situation se présente, il doit aussitôt en informer LA VILLE qui peut, à sa discrétion, résilier le contrat.

14. RELATION ENTRE LES PARTIES

Rien dans la présente n'a pour effet de constituer une société entre LA VILLE et L'ORGANISME; cette dernière étant une personne morale de droit privé indépendante de LA VILLE.

15. ANNEXES

Les annexes font partie intégrante de la présente convention. Les parties reconnaissent en avoir pris connaissance et avoir accepté toutes et chacune des clauses. En cas de conflit entre les annexes et la présente convention, cette dernière prévaut.

Annexe A : Résolution de LA VILLE

Annexe B : Résolution de L'ORGANISME

16. RENONCIATION À LA CONFIDENTIALITÉ DES DOCUMENTS

L'ORGANISME renonce à la confidentialité de tous les documents qui auront été remis à LA VILLE dans le cadre de la présente entente.

17. DÉCLARATION

Chacune des parties a obtenu des explications adéquates sur la nature et l'étendue de chaque disposition du contrat et se déclare satisfaite du caractère lisible et compréhensible de celui-ci.

Chacune des parties déclare et reconnaît que chaque disposition du contrat est raisonnable et nécessaire aux fins de protéger leurs intérêts respectifs.

En considération de ce qui précède, chacune des parties renonce expressément par les présentes à invoquer la nullité de l'une ou l'autre des dispositions du contrat pour le motif qu'elle est incompréhensible, illisible ou abusive.

EN FOI DE QUOI, les parties ont signé à Saguenay, le _____ jour de _____ 20xx.

L'ORGANISME

LA VILLE DE SAGUENAY

Directeur ou Directeur adjoint

Chef de division

APPROBATION

Date exécutif : _____

Approuvé par : _____

SOMMAIRE DE DOSSIER

OBJET : SOUTIEN FINANCIER AUX ORGANISMES D'ACTION COMMUNAUTAIRE
POUR LE FONCTIONNEMENT 2025 – SIGNATURE DE PROTOCOLES

RÉSOLUTION DU CONSEIL OU DU COMITÉ EXÉCUTIF : VS-CM-2018-309,
VS-CM-2019-184

Conseil municipal Comité exécutif Commission
Conseil d'arrondissement Chicoutimi Jonquière La Baie

1. NATURE DE LA DEMANDE :

Autoriser le Service de la culture, des sports et de la vie communautaire à verser l'aide financière aux organismes d'action communautaire pour leur fonctionnement, pour l'année 2025, et à signer des protocoles d'aide financière au fonctionnement pour trois ans (2025-2026-2027).

2. ANALYSE, JUSTIFICATION ET RECOMMANDATIONS:

Les organismes reconnus, en lien avec les domaines d'interventions suivants : arts et culture, sport, plein air, loisir, action communautaire et promoteur d'évènement ont déposé leur demande d'aide financière au fonctionnement pour 2025.

En mai 2023, le Service de la culture, des sports et de la vie communautaire a proposé de signer des protocoles d'aide financière sur trois ans avec les organismes et événements reconnus et soutenus au fonctionnement. Ainsi, les organismes ayant des statuts reconnus et dont le soutien au fonctionnement est stable verront leur financement confirmé pour une période de trois ans, conditionnellement à la disponibilité financière de la Ville de Saguenay. Ces organismes devront tout de même mettre à jour chaque année leur dossier et transmettre les documents nécessaires au maintien de la reconnaissance. L'objectif est de faire signer plus ou moins un tiers des organismes par année (2024, 2025, 2026).

La proposition a été discutée lors des commissions suivantes :

- Services communautaires, de la vie de quartier et du développement social (11 mai 2023);
- Sports et plein air (18 mai 2023);
- Arts, culture et patrimoine (25 mai 2023).

Les membres des trois commissions se sont dits favorables à la proposition.

À la suite de l'analyse des demandes d'aide financière selon la Politique de soutien aux organismes reconnus, volet financier, le Service de la culture, des sports et de la vie communautaire recommande de confirmer l'aide financière et de signer des protocoles d'aide financière avec les organismes se trouvant dans le tableau disponible dans le projet de résolution. Certains de ces organismes cumuleront une aide financière de 100 000 \$ au terme des trois années. Dans ce cas, l'octroi de l'aide financière doit être autorisé par le conseil municipal.

3. PROJET DE RÉSOLUTION: (N.B. : Seul le texte ci-dessous sera reproduit intégralement sur la résolution).

CONSIDÉRANT que la Politique de reconnaissance des organismes a été adoptée par le conseil municipal le 4 juin 2018 (VS-CM-2018-309);

CONSIDÉRANT que la Politique de soutien aux organismes reconnus, volet financier, a été acceptée lors de la séance du conseil municipal du 1^{er} avril 2019 (VS-CM-2019-184);

CONSIDÉRANT que les organismes reconnus ont déposé leur demande d'aide financière pour 2025;

CONSIDÉRANT que les critères d'attribution d'aide financière ont été approuvés par la Commission des services communautaires, de la vie de quartier et du développement social;

CONSIDÉRANT que certains organismes peuvent passer sous protocole d'aide financière sur trois ans (2025-2026-2027) et qu'ils recevront une aide financière cumulée de plus de 100 000 \$ sur trois ans;

CONSIDÉRANT que le protocole d'aide financière au fonctionnement sur trois ans a été vérifié par le Service des affaires juridiques en date du 24 novembre 2023;

CONSIDÉRANT que les membres de la Commission des services communautaires, de la vie de quartier et du développement social se sont montrés favorables lors de la rencontre du 28 novembre 2024;

CONSIDÉRANT que les sommes requises sont prévues au budget 7000801 du Service de la culture, des sports et de la vie communautaire;

À CES CAUSES, il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay confirme l'aide financière 2025 aux organismes d'action communautaire (pour les montants de 100 000 \$ et moins), comme présenté dans le tableau suivant :

Organismes	Montant 2024	Montant 2025	Protocole
Aînés et les aînées de Jonquière inc. (Les)	60 000 \$	60 000 \$	X
La corporation les Adolescents et la Vie de Quartier de Chicoutimi	55 000 \$	55 000 \$	X
Moisson Saguenay-Lac-St-Jean inc.	43 000 \$	43 000 \$	X
Service de travail de rue de Chicoutimi	40 000 \$	58 500 \$	X
TOTAL	198 000 \$	216 500 \$	

QUE les sommes requises soient puisées au budget 7000801 du Service de la culture, des sports et de la vie communautaire;

QUE le Service de la culture, des sports et de la vie communautaire soit autorisé à signer des protocoles d'aide financière au fonctionnement sur trois ans avec les organismes indiqués au tableau;

ET QUE le directeur et la chef de division communautaire et développement social au sein du Service de la culture, des sports et de la vie communautaire, soient autorisés à signer les protocoles au nom de la Ville de Saguenay.

4. VÉRIFICATION DES ASPECTS JURIDIQUES : (Obligatoire)

Non applicable Oui

Par : Nicolas Depuis-Sandoval

Date : 24 novembre 2023

PROTOCOLE OU ENTENTE JOINT(E) :

À VENIR : Date :

5. VÉRIFICATION DES ASPECTS FINANCIERS : (Obligatoire pour tous les programmes, revenus et dépenses qui auront un impact favorable ou défavorable sur les finances de la Ville. Joindre les documents nécessaires à la prise de décision)

Non applicable Oui ou Commission des finances du _____ (si nécessaire)

Par :

Date :

SUIVI (Correspondance ou information à transmettre) : (Obligatoire)

Le suivi a été fait auprès de : (indiquer le service)

Date :

*Identifier le service pour lequel une action est requise

Suivi devant être fait par : (indiquer le service)


Date :

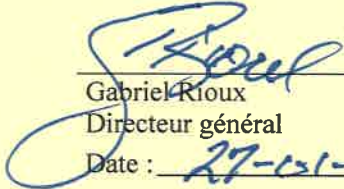
Informations utiles lors de la transmission :

6. DISPONIBILITÉ FINANCIÈRE : (Obligatoire)

Non applicable Oui

Poste budgétaire : 7000801-29700

Préparé par : <u>Audrey Lefebvre</u> Chef de division communautaire et développement social Service de la culture, des sports et de la vie communautaire Date : <u>14 janvier 2025</u>	Approuvé par : <u></u> Luc-Michel Belley, directeur Date : <u>20 janvier 2025</u>
--	--

<u>David Vachon, ing.</u> Directeur général adjoint Date : _____	<u></u> Gabriel Rioux Directeur général Date : <u>27-01-2025</u>
<u>Geneviève Girard</u> Directrice générale adjointe Date : _____	

205

PROTOCOLE DE SOUTIEN FINANCIER

ENTRE

LA VILLE DE SAGUENAY, personne morale légalement constituée en vertu du décret 841-2001 du gouvernement du Québec, en date du 27 juin 2001, ayant sa place d'affaires au 201, rue Racine Est, Saguenay (arrondissement de Chicoutimi), province de Québec, G7H 5B8, ici représentée par _____ au sein du Service de la culture, des sports et de la vie communautaire dûment autorisés en vertu de la résolution numéro VS-CE-_____ adoptée le _____ par le comité exécutif dont copie de ladite résolution demeure annexée aux présentes comme annexe « A », ci-après appelée :

« LA VILLE »

ET

L'ORGANISME, corporation sans but lucratif, constituée en vertu de la partie III de la Loi sur les compagnies, ayant son siège social au _____, Saguenay (Québec), _____, représentée aux fins des présentes par _____ et _____, tous deux administrateurs autorisés en vertu d'une résolution dûment adoptée par le conseil d'administration de l'organisme, dont copie est jointe en annexe des présentes (annexe B), ci-après appelée :

« ORGANISME »

PRÉAMBULE

Les parties déclarent ce qui suit :

CONSIDÉRANT que la Politique de soutien aux organismes reconnus – volet financier découle de la Politique de reconnaissance des organismes adoptée en 2018 en vertu de la résolution VS-CM-2018-309;

CONSIDÉRANT que les organismes reconnus par **LA VILLE** sont des partenaires éligibles à recevoir du soutien pour les aider à réaliser leur mission;

CONSIDÉRANT que **L'ORGANISME** est reconnu sans condition par **LA VILLE**;

CONSIDÉRANT que **LA VILLE** reconnaît à **L'ORGANISME** la mission de _____;

EN CONSÉQUENCE DE CE QUI PRÉCÈDE, LES PARTIES AUX PRÉSENTES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

1. PRÉAMBULE

Le préambule des présentes en fait partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit.

2. OBJET

Sous réserve des termes, conditions et stipulations ci-après prévus, **LA VILLE** convient, par les présentes, de verser à **L'ORGANISME**, du soutien financier annuel pour la réalisation de la mission de **L'ORGANISME**.

3. DURÉE

La durée de la présente entente est limitée à une période de trois (3) ans commençant rétroactivement en date conventionnelle du 1^{er} janvier 2025 pour se terminer le 31 décembre 2027.

4. RENOUELEMENT

À l'arrivée du terme, la présente entente est non renouvelable et ne sera en aucun cas reconduite par consentement tacite des parties.

5. RECONDUCTION DE LA SUBVENTION

Toute subvention qui n'aurait pas été prévue est sujette aux disponibilités financières de **LA VILLE** et au respect des modalités du présent mandat. **LA VILLE** se réserve le droit de réviser annuellement le montant de la subvention en fonction du bilan financier et du rapport d'activités de l'année précédente.

LA VILLE se réserve le droit de réanalyser le soutien financier de l'organisme en cours de protocole advenant que la situation de l'organisme change.

6. RÉSILIATION

LA VILLE se réserve le droit de mettre fin au présent protocole en tout temps, sans aucune justification, au moyen d'un avis écrit envoyé à **L'ORGANISME** d'au moins trente (30) jours.

7. OBLIGATIONS DE L'ORGANISME

L'ORGANISME s'engage à :

- a) Mettre à jour au plus tard le 31 août de chaque année les données nécessaires et téléverser les documents requis pour maintenir son statut d'organisme reconnu par **LA VILLE**. Ces informations incluent notamment (mais non exclusivement) :
 - i. Rapport financier de l'année écoulée;
 - ii. Prévision budgétaire de l'année à venir;
 - iii. Rapport d'activité
 - iv. Preuves d'assurances (responsabilité, administrateur);
 - v. Procès-verbal de la dernière assemblée générale annuelle;
 - vi. Mise à jour des membres du conseil d'administration actifs.
- b) Porter à la connaissance de **LA VILLE** tout changement de structure, de modification aux lettres patentes, aux règlements généraux et/ou de mission, toute demande d'abandon de lettres patentes, de dissolution, de liquidation, de cession de biens ou proposition concordataire, et ce, dans les dix (10) jours de la demande.
- c) Utiliser les sommes versées uniquement pour les fins auxquelles elles ont été attribuées. En aucun temps, la subvention ne devra servir à procurer un avantage personnel, directement ou indirectement à l'un de ses membres, employés ou autres.

8. OBLIGATIONS DE LA VILLE

- 8.1. **LA VILLE** s'engage à maintenir le statut d'organisme reconnu à **L'ORGANISME** dans la mesure où **L'ORGANISME** respecte en tout temps la Politique de reconnaissance des organismes de **LA VILLE**, étant entendu que le défaut par **L'ORGANISME** de respecter ladite politique entraînera la perte de son statut d'organisme reconnu.
- 8.2. Sous réserve des disponibilités financières tel que prévu au budget annuel adopté par le conseil municipal, **LA VILLE** s'engage à verser à **L'ORGANISME** une aide financière annuelle aux fins de fonctionnement de ce dernier au montant de _____ \$ en application aux critères d'attribution de la subvention se calculant de la façon suivante :

8.2.1. Pour les aides financières de moins de 100 000\$, un seul versement sera versé au printemps;

8.2.2. Pour les aides financières de plus de 100 000 \$, un premier versement correspondant à 60% de la subvention maximale établie pour l'année en cours sera versé au printemps et;

Un deuxième versement correspondant à 40% de la subvention maximale établie pour l'année en cours sera versé à l'automne.

9. VISIBILITÉ

L'organisme doit identifier **LA VILLE** comme partenaire dans ses documents promotionnels et d'information, ses messages publicitaires, son site Internet ainsi que lors de ses activités publiques. L'**ORGANISME** doit assurer un positionnement avantageux de la signature de **LA VILLE**, c'est-à-dire son nom et son logo, et respecter les normes graphiques de cette signature.

10. DÉFAUT

L'**ORGANISME** sera en défaut dans les cas suivants :

- a) s'il cesse ses activités;
- b) s'il fait faillite par cession de ses biens ou par ordonnance de séquestre;
- c) s'il procède par concordat, proposition en vertu de la Loi sur les arrangements avec ses créanciers ou autrement devient insolvable;
- d) s'il fait l'objet d'une saisie ou autre procédure judiciaire ayant pour objet de bloquer ses opérations;
- e) si ses dirigeants sont coupables de fraude ou autre délit ou si elle-même fait l'objet d'infractions pénales ou criminelles;
- f) s'il fait défaut de se conformer à toutes et chacune des dispositions du présent protocole d'entente;
- g) s'il fait défaut de se conformer à toutes et chacune des dispositions de leurs règlements généraux;
- h) s'il fait défaut de se conformer aux conditions de maintien de sa reconnaissance d'organismes à **LA VILLE** comme prévu à la Politique de reconnaissance de **LA VILLE**;
- i) Dans l'éventualité de démissions massives empêchant le bon fonctionnement du conseil d'administration ou de l'assemblée des membres.

11. CONSÉQUENCE DU DÉFAUT

Advenant le cas où L'**ORGANISME** serait en défaut d'accomplir ou de rencontrer l'une de ses quelconques obligations, **LA VILLE** pourra lui envoyer un avis lui annonçant le motif de son défaut et lui accordant un délai raisonnable pour y remédier.

Si L'**ORGANISME** ne remédie pas à son défaut, dans le délai mentionné à l'avis, **LA VILLE** pourra soit mettre fin à l'entente, soit entreprendre toutes procédures jugées nécessaires (arrêt de financement de L'**ORGANISME**) sans autre avis ni délai.

L'**ORGANISME** ne pourra, en aucun cas, réclamer à **LA VILLE** des dommages ou indemnités, et ce, de quelque nature que ce soit ni aucun montant dont le versement est prévu par les présentes.

12. NON-RENONCIATION

Le défaut par **LA VILLE** d'insister sur la stricte exécution de toutes ou certaines conditions des présentes et d'exercer tous les droits ou options contenus dans les présentes ne peut être interprété comme une renonciation pour l'avenir à aucune de ces conditions, droits ou options qui demeureront en force et en vigueur.

13. CONFLIT D'INTÉRÊTS

L'**ORGANISME** s'engage à éviter toute situation qui mettrait en conflit son intérêt personnel, celui de ses membres dirigeants administrateurs et l'intérêt de **LA VILLE** à l'exclusion des obligations qui incombent à **L'ORGANISME** en vertu du présent contrat. Si une pareille situation se présente, il doit aussitôt en informer **LA VILLE** qui peut, à sa discrétion, résilier le contrat.

14. RELATION ENTRE LES PARTIES

Rien dans la présente n'a pour effet de constituer une société entre **LA VILLE** et **L'ORGANISME**; cette dernière étant une personne morale de droit privé indépendante de **LA VILLE**.

15. ANNEXES

Les annexes font partie intégrante de la présente convention. Les parties reconnaissent en avoir pris connaissance et avoir accepté toutes et chacune des clauses. En cas de conflit entre les annexes et la présente convention, cette dernière prévaut.

Annexe A : Résolution de **LA VILLE**

Annexe B : Résolution de **L'ORGANISME**

16. RENONCIATION À LA CONFIDENTIALITÉ DES DOCUMENTS

L'ORGANISME renonce à la confidentialité de tous les documents qui auront été remis à **LA VILLE** dans le cadre de la présente entente.

17. DÉCLARATION

Chacune des parties a obtenu des explications adéquates sur la nature et l'étendue de chaque disposition du contrat et se déclare satisfaite du caractère lisible et compréhensible de celui-ci.

Chacune des parties déclare et reconnaît que chaque disposition du contrat est raisonnable et nécessaire aux fins de protéger leurs intérêts respectifs.

En considération de ce qui précède, chacune des parties renonce expressément par les présentes à invoquer la nullité de l'une ou l'autre des dispositions du contrat pour le motif qu'elle est incompréhensible, illisible ou abusive.

EN FOI DE QUOI, les parties ont signé à Saguenay, le _____ jour de _____ 20xx.

L'ORGANISME

LA VILLE DE SAGUENAY

Directeur ou Directeur adjoint

Chef de division



APPROBATION
Date exécutif : _____
Approuvé par : _____

SOMMAIRE DE DOSSIER

OBJET : HONORAIRES DE GESTION AUX ORGANISMES DE LOISIRS SPÉCIALISÉS ET COMMUNAUTAIRES POUR L'ANNÉE 2025 – 100 000 \$ ET PLUS			
RÉSOLUTION DU CONSEIL OU DU COMITÉ EXÉCUTIF : VS-CE-2021-818 modifiée par VS-CE-2021-1051, VS-CE-2020-721, VS-CM-2019-587 modifiée par VS-CM-2023-184			
Conseil municipal	<input checked="" type="checkbox"/>	Comité exécutif	<input type="checkbox"/>
		Commission	<input type="checkbox"/>
Conseil d'arrondissement		Chicoutimi	<input type="checkbox"/>
		Jonquière	<input type="checkbox"/>
		La Baie	<input type="checkbox"/>

1. NATURE DE LA DEMANDE :

Autoriser le Service de la culture, des sports et de la vie communautaire à verser les honoraires de gestion de 100 000 \$ et plus aux organismes de loisirs spécialisés et communautaires pour l'année 2025.

2. ANALYSE, JUSTIFICATION ET RECOMMANDATIONS:

Certains organismes reconnus en loisirs spécialisés et communautaires sont sous entente avec des conventions de gestion dans lesquelles la Ville de Saguenay s'engage à leur verser annuellement des honoraires de gestion, selon les disponibilités et les orientations budgétaires votées. Les honoraires annuels sont fixés avant le 1^{er} janvier de chaque année. Chaque année, les organismes demandent un montant nécessaire à la réalisation de leurs activités, et ce, à même leur formulaire de reconnaissance. Les demandes des organismes sont analysées puis les montants de 100 000 \$ et plus sont soumis au conseil municipal pour adoption comme décrit dans le projet de résolution ici-bas.

3. PROJET DE RÉSOLUTION: (N.B. : Seul le texte ci-dessous sera reproduit intégralement sur la résolution).

CONSIDÉRANT que certains organismes reconnus des loisirs spécialisés et communautaires sont sous conventions de gestion et que la Ville de Saguenay s'engage à leur verser des honoraires de gestion chaque année, selon les disponibilités et les orientations budgétaires votées;

CONSIDÉRANT que les organismes reconnus ont déposé leur demande d'aide financière pour 2025;

CONSIDÉRANT que les sommes sont prévues au budget 7000800 du Service de la culture, des sports et de la vie communautaire;

À CES CAUSES, il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay autorise le Service de la culture, des sports et de la vie communautaire à procéder aux versements des honoraires 2025 aux organismes de loisirs spécialisés et communautaires, comme démontré dans le tableau suivant :

AJ

OBJET : HONORAIRES DE GESTION AUX ORGANISMES DE LOISIRS
SPÉCIALISÉS ET COMMUNAUTAIRES POUR L'ANNÉE 2025 – 100 000 \$
ET PLUS

Page 2

Organisme	Montant 2024	Premier versement 2025	Deuxième versement 2025	Montant total 2025 octroyé
Centre multiservice de Shipshaw VS-CE-2021-818 modifiée par VS-CE-2021-1051	102 335 \$ + taxes	30 700 \$ + taxes	71 635 \$ + taxes	102 335 \$ + taxes
Centre des retraités de l'arrondissement de Chicoutimi (CRAC) VS-CE-2020-721	140 655 \$ + taxes	42 200 \$ + taxes	98 455 \$ + taxes	140 655 \$ + taxes
Maison pour tous Saint-Jean-Eudes VS-CM-2019-587 modifiée par VS-CM-2023-184	126 300 \$ + taxes	41 460 \$ + taxes	84 840 \$ + taxes	126 300 \$ + taxes
TOTAL	369 290 \$ + taxes	114 360 \$ + taxes	254 930 \$ + taxes	369 290 \$ + taxes

ET QUE les sommes requises soient puisées au budget 7000800 du Service de la culture, des sports et de la vie communautaire.

4. **VÉRIFICATION DES ASPECTS JURIDIQUES** : (Obligatoire)

Non applicable Oui

Par :

Date :

PROTOCOLE OU ENTENTE JOINT(E) : À VENIR : Date :

5. **VÉRIFICATION DES ASPECTS FINANCIERS** : (Obligatoire pour tous les programmes, revenus et dépenses qui auront un impact favorable ou défavorable sur les finances de la Ville. Joindre les documents nécessaires à la prise de décision)

Non applicable Oui ou Commission des finances du _____ (si nécessaire)

Par :

Date :

6. **SUIVI (Correspondance ou information à transmettre)** : (Obligatoire)

Le suivi a été fait auprès de : _____ (indiquer le service)

Date :

*Identifier le service pour lequel une action est requise

Suivi devant être fait par : _____ (indiquer le service)

Date :

Informations utiles lors de la transmission :

7. **DISPONIBILITÉ FINANCIÈRE** : (Obligatoire)

Non applicable Oui Poste budgétaire : 7000800 _____

Préparé

par : Audrey Lefebvre
Chef de division communautaire et
développement social
Service de la culture, des sports et
de la vie communautaire

Date : 10 janvier 2025

Approuvé

par : Luc-Michel Belley
Luc-Michel Belley, directeur

Date : 20 janvier 2025


OBJET : HONORAIRES DE GESTION AUX ORGANISMES DE LOISIRS
SPÉCIALISÉS ET COMMUNAUTAIRES POUR L'ANNÉE 2025 – 100 000 \$
ET PLUS

Page 3



David Vachon, ing.
Directeur général adjoint

Date : 23-01-2025 ^{D.R.}



Gabriel Rioux
Directeur général

Date : 23-01-2025

Geneviève Girard
Directrice générale adjointe

Date : _____

APPROBATION

Date exécutif : _____

Approuvé par : _____

SOMMAIRE DE DOSSIER

OBJET : LE COMITÉ DU CENTENAIRE D'ARVIDA ET CORPORATION CENTRE-VILLE D'ARVIDA – PARTAGE D'UN LOCAL EXCLUSIF

RÉSOLUTION DU CONSEIL OU DU COMITÉ EXÉCUTIF :

Conseil municipal Comité exécutif Commission

Conseil d'arrondissement Chicoutimi Jonquière La Baie

1. NATURE DE LA DEMANDE :

Le Service de la culture, des sports et de la vie communautaire recommande à la Ville de Saguenay d'autoriser le partage du local exclusif de la Corporation Centre-Ville d'Arvida avec le comité du Centenaire d'Arvida.

2. ANALYSE, JUSTIFICATION ET RECOMMANDATIONS:

Le comité du Centenaire d'Arvida a le mandat de planifier des commémorations en 2026 pour le centenaire d'Arvida. Des ressources ont été engagées pour réaliser la programmation et travailleront sur ce projet jusqu'en décembre 2027.

Le comité a établi une collaboration avec la Corporation Centre-Ville d'Arvida qui lui permettra d'occuper un espace de travail dans le local exclusif de la Corporation Centre-Ville d'Arvida à l'intérieur de la bibliothèque d'Arvida.

L'espace alloué représente 25% de la superficie du local 2045. Ce local a une superficie totale de 23,5 mètres carrés et est d'une valeur annuelle évaluée à 3 410 \$. La superficie attribuée au comité du Centenaire correspond donc à 5,87 mètres carrés pour une valeur annuelle en service de 890 \$. Pour la Corporation Centre-Ville d'Arvida, la superficie sera ajustée à 17,63 mètres carrés pour une valeur annuelle de 2 520 \$. Des contrats de location exclusifs seront signés pour confirmer l'utilisation de ces espaces jusqu'en décembre 2027, au plus tard.

3. PROJET DE RÉSOLUTION: (N.B. : Seul le texte ci-dessous sera reproduit intégralement sur la résolution).

CONSIDÉRANT que le comité du Centenaire d'Arvida veille à planifier des commémorations en 2026 pour le centenaire d'Arvida ;

CONSIDÉRANT la volonté de la Corporation Centre-Ville d'Arvida et du comité du Centenaire d'Arvida de collaborer et de partager le local 2045 au 1^{er} étage de la bibliothèque d'Arvida, située au 2850 Place Davis, Jonquière;

CONSIDÉRANT que le local 2045, d'une superficie totale de 23,50 mètres carrés et d'une valeur de 3 563 \$, sera occupé à 25% par le comité du Centenaire d'Arvida. Ce qui correspond à une superficie de 5,87 mètres carrés pour une valeur en service annuelle de 890 \$;

CONSIDÉRANT que le local 2045 sera occupé à 75% par la Corporation Centre-Ville Arvida, ce qui correspond à une superficie de 17,63 mètres carrés pour une valeur en service annuelle de 2 520 \$;

CONSIDÉRANT que la Corporation Centre-Ville Arvida reçoit plus de 100 000 \$ de la Ville de Saguenay et que c'est donc le conseil municipal qui doit autoriser cette demande ;

CONSIDÉRANT que le partage du local sera effectif dès la signature du contrat de location et prendra fin lors de la cessation des activités du comité du Centenaire d'Arvida au plus tard en décembre 2027;

À CES CAUSES, il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay autorise le partage du local et octroie gratuitement et exclusivement une partie du local 2045 au 1^{er} étage de la bibliothèque d'Arvida, située au 2850 Place Davis, Jonquière, au Comité du centenaire d'Arvida.

4. **VÉRIFICATION DES ASPECTS JURIDIQUES** : (Obligatoire)

Non applicable Oui

Par :

Date :

PROTOCOLE OU ENTENTE JOINT(E) : À VENIR : Date :

5. **VÉRIFICATION DES ASPECTS FINANCIERS** : (Obligatoire pour tous les programmes, revenus et dépenses qui auront un impact favorable ou défavorable sur les finances de la Ville. Joindre les documents nécessaires à la prise de décision)

Non applicable Oui ou Commission des finances _____ (si nécessaire)

Par :

Date :

6. **SUIVI (Correspondance ou information à transmettre)** : (Obligatoire)

Le suivi a été fait auprès de : _____ (indiquer le service)

Date :

*Identifier le service pour lequel une action est requise

Suivi devant être fait par : _____ (indiquer le service)

Date :

Informations utiles lors de la transmission :

7. **DISPONIBILITÉ FINANCIÈRE** : (Obligatoire)

Non applicable Oui Poste budgétaire :


Préparé

par : Audrey Roy _____

Service de la culture, des sports et
de la vie communautaire

Date : 21 janvier 2025 _____

Approuvé

par :  _____

Luc-Michel Belley, directeur

Date : 22 janvier 2025 _____

David Vachon, ing.
Directeur général adjoint

Date : _____


Gabriel Rioux
Directeur général

Date : 23-01-2025 _____

Geneviève Girard
Directrice générale adjointe

Date : _____

APPROBATION

Date exécutif : _____

Approuvé par : _____

SOMMAIRE DE DOSSIER**OBJET : APPUI AUX JOURNÉES DE LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE 2025****RÉSOLUTION DU CONSEIL OU DU COMITÉ EXÉCUTIF :**Conseil municipal Comité exécutif Conseil d'arrondissement Chicoutimi Jonquière La Baie **1. NATURE DE LA DEMANDE :**

Le conseil régional de prévention de l'abandon scolaire du Saguenay-Lac-St-Jean demande au conseil municipal d'appuyer par résolution les journées de la persévérance scolaire.

2. ANALYSE, JUSTIFICATION ET RECOMMANDATIONS:

Pour faire suite à la résolution VS-CM-2024-94.

3. PROJET DE RÉSOLUTION: (N.B. : Seul le texte ci-dessous sera reproduit intégralement sur la résolution).

CONSIDÉRANT que les décideurs et élus du Saguenay–Lac-Saint-Jean ont placé depuis 1996 la prévention de l'abandon scolaire au cœur des priorités régionales de développement, puisque cette problématique est étroitement liée à d'autres enjeux, dont l'image régionale, le bilan migratoire, la relève et la qualification de la main-d'œuvre, la lutte à la pauvreté et, plus que jamais, la santé publique;

CONSIDÉRANT que le décrochage scolaire a des impacts négatifs significatifs sur l'économie du Saguenay–Lac-Saint-Jean, lesquels sont évalués à plusieurs dizaines de millions de dollars annuellement, ces impacts étant par ailleurs estimés à 14 milliard de dollars, aussi annuellement, à l'échelle du Québec (Laurin, 2024);

CONSIDÉRANT qu'en 2021-2022, 12,8 % des jeunes du Saguenay-Lac-Saint-Jean ont décroché avant d'avoir obtenu un diplôme d'études secondaires, soit 18.7 % pour les garçons et 9,6 pour les filles, et que depuis les huit dernières années, le taux de sorties sans diplôme ni qualification, observé notamment chez les garçons au SLSJ, a presque doublé.

CONSIDÉRANT que les conséquences du décrochage scolaire sont lourdes pour les individus. Un décrocheur :

- Gagne 15 000 \$ de moins, annuellement, qu'un diplômé, soit environ 439 000 \$ durant toute la durée de sa vie active;
- Vit sept ans de moins qu'un diplômé;
- A deux fois plus de chances de recourir au chômage;
- Court 1,7 fois plus de risques de faire partie de la population carcérale;
- Court 1,7 fois plus de risques de connaître des épisodes de dépression;

CONSIDÉRANT que les répercussions du décrochage scolaire se font sentir dans notre société sur:

- La participation à la vie citoyenne (votation, bénévolat, don de sang);
- Les taxes et impôts perçus en moins;
- Les coûts en matière de santé et de sécurité publique;

CONSIDÉRANT qu'il est moins onéreux d'agir en prévention, entre 10 000 \$ et 20 000 \$ par décrocheur potentiel plutôt que 120 000 \$ par décrocheur;

CONSIDÉRANT que le travail du Conseil régional de prévention de l'abandon scolaire (CRÉPAS) du SLSJ et des acteurs mobilisés pour la réussite des jeunes permet à la région d'économiser 25 millions de dollars annuellement en coûts sociaux;

CONSIDÉRANT que plusieurs élèves accusent un retard scolaire depuis le printemps 2020 en

CONSIDÉRANT que la prévention du décrochage scolaire n'est pas une problématique concernant exclusivement le monde scolaire, mais bien un enjeu social dont il faut se préoccuper collectivement, et ce, dès la petite enfance jusqu'à l'obtention par le jeune d'un diplôme qualifiant pour l'emploi, peu importe l'ordre d'enseignement;

CONSIDÉRANT que le CRÉPAS organise, du 10 au 14 février 2025, de concert avec le *Réseau québécois pour la réussite éducative*, la 18^e édition des Journées de la persévérance scolaire au Saguenay–Lac-Saint-Jean sous le thème « La persévérance fait toute la différence » et que celles-ci se veulent un temps fort dans l'année pour témoigner de la mobilisation régionale autour de la prévention de l'abandon scolaire;

CONSIDÉRANT que les Journées de la persévérance scolaire se tiendront à nouveau cette année simultanément dans toutes les régions du Québec et qu'un nombre important de municipalités appuieront elles aussi cet événement ponctué de centaines d'activités dans les différentes communautés du Saguenay–Lac-Saint-Jean.

À CES CAUSES, il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay déclare les 10, 11, 12, 13 et 14 février 2025 comme étant les Journées de la persévérance scolaire à Saguenay ;

QUE la Ville de Saguenay appui le Conseil régional de prévention de l'abandon scolaire (CRÉPAS) et l'ensemble des partenaires mobilisés autour de la lutte au décrochage – dont les acteurs des milieux de l'éducation, de la politique, du développement régional, de la santé, de la recherche, du communautaire, de la petite enfance, des médias et des affaires – afin de faire du Saguenay-Lac-Saint-Jean une région qui valorise l'éducation comme véritable levier de développement de ses communautés ;

QUE la Ville de Saguenay encourage et génère des gestes d'encouragement, de reconnaissance et de valorisation des jeunes de manière à leur insuffler un sentiment de fierté au regard de leur parcours et à contribuer à les motiver, à leur donner un élan pour terminer leur parcours scolaire;

ET QU'une copie de cette résolution soit transmise au CRÉPAS

4. VÉRIFICATION DES ASPECTS JURIDIQUES : (Obligatoire)

Non applicable Oui

Par :

Date :

PROCOLE OU ENTENTE JOINT(E) : À VENIR : Date :

5. VÉRIFICATION DES ASPECTS FINANCIERS : (Obligatoire pour tous les programmes, revenus et dépenses qui auront un impact favorable ou défavorable sur les finances de la Ville. Joindre les documents nécessaires à la prise de décision)

Non applicable Oui ou Commission des finances du _____ (si nécessaire)

Par :

Date :

6. SUIVI (Correspondance ou information à transmettre) : (Obligatoire)

Le suivi a été fait auprès de : _____ (indiquer le service)

Date :

*Identifier le service pour lequel une action est requise

Suivi devant être fait par : _____ (indiquer le service)

Date :

OBJET :

Page 3

Informations utiles lors de la transmission :

7. DISPONIBILITÉ FINANCIÈRE : (Obligatoire)

Non applicable Oui Poste budgétaire : _____

Préparé
par : Roxanne Gagnon

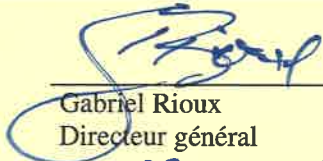
Approuvé
par : 

Date : 17 janvier 2025

Date : 20 janvier 2025

David Vachon, ing.
Directeur général adjoint
Date : _____

Geneviève Girard
Directrice générale adjointe
Date : _____



Gabriel Rioux
Directeur général
Date : 23-01-2025

APPROBATION

Date exécutif : _____

Approuvé par : _____

SOMMAIRE DE DOSSIER

**OBJET : Dépôt d'une demande selon le PL-31
Futur lot formé du lot 2 413 618 et une partie du lot 2 413 616 du cadastre du Québec, voisin du 3590 à 3594, rue Boullé, Jonquière (AM-1689)**

N/D : 01556-25-001-002

RÉSOLUTION DU CONSEIL OU DU COMITÉ EXÉCUTIF :Conseil municipal Comité exécutif Conseil d'arrondissement Chicoutimi Jonquière La Baie **1. NATURE DE LA DEMANDE :**

M. Jean Lapointe désire construire une habitation résidentielle de six logements, avec une marge latérale droite d'un minimum de 4,4 mètres et une marge latérale gauche d'un minimum de 3,4 mètres au lieu de 6 mètres, avec une hauteur de trois étages au lieu de deux étages, avec l'absence d'une bande gazonnée ou paysagée entre l'allée d'accès et la ligne gauche de terrain, avec l'aménagement de bandes gazonnées ou paysagées inférieur à 1 mètre entre une allée d'accès et le bâtiment principal, avec l'absence d'installation d'une clôture faisant office de zone tampon, avec l'aménagement de deux cases de stationnement en cour avant qui ne sont pas dans le prolongement des cours latérales et avec les cases en cour avant ayant un recul dans la rue sur une propriété sise au futur lot formé du lot 2 413 618 et une partie du lot 2 413 616 du cadastre du Québec, voisin du 3590 à 3594, rue Boullé, Jonquière. Cette demande est soumise selon les dispositions législatives du PL-31.

2. ANALYSE, JUSTIFICATION ET RECOMMANDATIONS :

La loi modifiant diverses dispositions législatives en matière d'habitation a été sanctionnée le 21 février 2024 (PL-31). Elle vise notamment à instaurer des règles temporaires pour accélérer la réalisation de projets d'habitation. Elle permet aux municipalités un pouvoir temporaire d'autoriser des projets d'habitation de trois logements ou plus de manière dérogatoire à leur réglementation d'urbanisme (article 93).

Le 7 mai 2024, la Ville de Saguenay s'est prévaluée de ce pouvoir temporaire selon la résolution VS-CM-2024-288. De plus, selon cette même résolution, la Ville a adopté un guide d'application afin de fixer la procédure, les critères d'analyse et les conditions d'autorisation des projets.

Une demande pour la propriété sise au futur lot formé du lot 2 413 618 et une partie du lot 2 413 616 du cadastre du Québec, voisin du 3590 à 3594, rue Boullé, Jonquière a été soumise au comité d'analyse des demandes d'autorisation en vertu du PL-31.

3. PROJET DE RÉSOLUTION :

CONSIDÉRANT la demande de M. Jean Lapointe visant à autoriser la construction d'une habitation résidentielle de six logements sur une propriété sise au futur lot formé du lot 2 413 618 et une partie du lot 2 413 616 du cadastre du Québec, voisin du 3590 à 3594, rue Boullé, Jonquière;

CONSIDÉRANT que le site est localisé dans la zone 14041 qui autorise les habitations résidentielles d'un maximum de quatre logements;

CONSIDÉRANT que la loi modifiant diverses dispositions législatives en matière d'habitation a été sanctionnée le 21 février 2024 (PL-31) et qu'elle permet d'instaurer des règles temporaires pour accélérer la réalisation de projets d'habitation;

CONSIDÉRANT que le 7 mai 2024, la Ville de Saguenay s'est prévaluée de ce pouvoir temporaire selon la résolution VS-CM-2024-288;

CONSIDÉRANT que la Ville de Saguenay a adopté un guide d'application afin de fixer la procédure, les critères d'analyse et les conditions d'autorisation des projets;

CONSIDÉRANT que la demande a été déposée au comité d'analyse des demandes en vertu du PL-31;

CONSIDÉRANT la documentation déposée avec la demande;

CONSIDÉRANT les plans montrant l'architecture du bâtiment projeté déposé avec la demande;

CONSIDÉRANT le plan projet d'implantation produit par Félix Tremblay, arpenteur-géomètre, daté du 4 juillet 2022, version 7, et portant le numéro 4472 de ses minutes déposé avec la demande;

CONSIDÉRANT que le comité doit analyser la demande selon divers critères dont le respect de la planification, la localisation, la compatibilité du projet au milieu environnant, l'intégration urbaine et la qualité architecturale, la conservation et la mise en valeur du patrimoine ainsi que l'adéquation du projet avec les besoins en logements;

CONSIDÉRANT que la grille des usages et des normes identifiée 14041 indique, pour la classe d'usage d'habitation multifamiliale de catégorie B, une largeur minimale des marges latérales de 6 mètres;

CONSIDÉRANT que le requérant désire implanter le bâtiment principal avec une marge latérale gauche d'un minimum de 3,4 mètres et une marge latérale droite minimale de 4,4 mètres;

CONSIDÉRANT que la grille des usages et des normes identifiée 14041 indique, pour la classe d'usage d'habitation multifamiliale de catégorie B, le nombre maximal d'étages est limité à deux;

CONSIDÉRANT que le requérant désire construire un bâtiment principal de trois étages;

CONSIDÉRANT que l'article 351 du règlement de zonage VS-R-2012-3 de la Ville de Saguenay stipule que pour une habitation de la classe d'usage H5 : Multifamiliale, catégorie B (5 à 8 logements), H6 : Multifamiliale, catégorie C (9 logements et plus) et H8 : Habitation collective l'aménagement d'une bande gazonnée ou paysagée est requise aux endroits suivants :

- 1° 1,0 mètre entre une allée d'accès et toute ligne latérale de terrain;
- 2° 1,0 mètre entre une allée de circulation et toute ligne latérale et arrière de terrain;
- 3° 1,0 mètre entre une allée d'accès et le bâtiment principal;
- 4° 1,0 mètre entre une allée de circulation et le bâtiment principal.

CONSIDÉRANT que le requérant désire ne pas aménager une bande gazonnée ou paysagée entre l'allée d'accès et la ligne latérale gauche de terrain afin d'accéder à une aire de stationnement localisé sur la propriété contiguë;

CONSIDÉRANT que le requérant désire aménager des bandes gazonnées ou paysagées de moins de 1 mètre entre les allées d'accès et le bâtiment principal;

CONSIDÉRANT que l'article 382 du règlement de zonage VS-R-2012-3 de la Ville de Saguenay stipule que toute zone tampon dont l'aménagement est requis doit être constituée d'une clôture opaque d'une hauteur minimale de 1,8 mètre ou d'une clôture ajourée de même hauteur, assortie de la plantation d'une haie de conifères répondant aux exigences de l'article 369 du règlement de zonage VS-R-2012-3 de la Ville de Saguenay. Cette zone tampon doit être aménagée de façon à isoler la cour latérale et arrière;

CONSIDÉRANT que le requérant ne désire pas installer une clôture faisant office de zone tampon;

CONSIDÉRANT que le comité juge que le respect des exigences de la zone tampon est un élément essentiel à l'acceptabilité du projet dans son milieu d'insertion;

CONSIDÉRANT que le comité juge que le respect des exigences de la zone tampon est un élément essentiel à l'acceptabilité du projet dans son milieu d'insertion;

CONSIDÉRANT que l'article 344 du règlement de zonage VS-R-2012-3 de la Ville de Saguenay stipule que dans le cas d'une habitation détachée de la classe d'usage H5 : Mutifamiliale, catégorie B (5 à 8 logements), H6 : Mutifamiliale, catégorie C (9 logements et plus) et H8 : Habitation collective, les cases de stationnement sont permises dans les cours latérales, arrières et dans la cour avant dans le prolongement des cours latérales.

CONSIDÉRANT que le requérant désire aménager deux cases de stationnement en cour avant qui ne sont pas dans le prolongement des cours latérales;

CONSIDÉRANT le paragraphe 6 de l'article 342 du règlement VS-R-2012-3 portant sur le zonage de la Ville de Saguenay stipule que l'aire de stationnement pour une habitation de la classe d'usage H-5 : Multifamiliale, catégorie B (5 à 8 logements) et H-6 Multifamiliale, catégorie C (9 logements et plus) et H8 : Habitation collective doit être aménagée de telle sorte que les véhicules puissent y entrer et sortir en marche avant sans nécessiter le déplacement de véhicules;

CONSIDÉRANT que les cases de stationnements en cour avant nécessitent un recul dans la rue;

CONSIDÉRANT que la réglementation exige l'aménagement de six cases de stationnement;

CONSIDÉRANT que le projet présente 11 cases de stationnement, dont neuf, en cour arrière et deux en cour avant;

CONSIDÉRANT qu'on dénombre quatre allées d'accès en incluant les allées d'accès aux cases de stationnement en cour arrière et les allées d'accès aux cases en cour avant sur une largeur de terrain projeté de 28,29 mètres;

CONSIDÉRANT que cette situation limite la sécurité des piétons et cyclistes de la voie publique, augmente la superficie minéralisée du terrain et détient des enjeux de déneigement;

CONSIDÉRANT que le projet ne montre aucune plantation d'arbres en cour avant;

CONSIDÉRANT que le comité juge que la demande répond de manière générale aux critères d'analyse selon certaines conditions;

À CES CAUSES, il est résolu :

D'ACCEPTER pour fins de suivi de la procédure régissant un tel projet, M. Jean Lapointe désirant construire une habitation résidentielle de six logements, avec une marge latérale droite d'un minimum de 4,4 mètres et une marge latérale gauche d'un minimum de 3,4 mètres au lieu de 6 mètres, avec une hauteur de trois étages au lieu de deux étages, avec l'absence d'une bande gazonnée ou paysagée entre l'allée d'accès et la ligne gauche de terrain et avec l'aménagement de bandes gazonnées ou paysagées inférieur à 1 mètre entre une allée d'accès et le bâtiment principal, sur une propriété sise au futur lot formé du lot 2 413 618 et une partie du lot 2 413 616 du cadastre du Québec, voisin du 3590 à 3594, rue Boullé, Jonquière aux conditions suivantes, soit :

- La zone tampon exigée selon l'article 382 du règlement de zonage VS-R-2012-3 de la Ville de Saguenay devra être aménagée;
- La cour avant ne devra pas recevoir l'aménagement de cases de stationnements avec recul dans la rue;
- Un minimum de deux arbres devra être planté en cour avant en respect des dimensions minimales requises indiquées à l'article 369 du règlement VS-R-2012-3 portant sur le zonage de la Ville de Saguenay.

QUE ce conseil délègue à l'assistante-greffière le pouvoir de fixer le lieu, la date et l'heure de l'assemblée publique de consultation qui devra être tenue et qu'il donne avis public de la présente résolution conformément à la loi.

OBJET : Dépôt d'une demande selon le PL-31
Futur lot formé du lot 2 413 618 et une partie du lot 2 413 616 du cadastre du Québec,
voisin du 3590 à 3594, rue Boullé, Jonquière (AM-1689)

Page 4

La résolution d'acceptation par le conseil est sujette à une période de validité de 24 mois à partir de la date de délivrance de cette même résolution d'acceptation par le conseil. Cette période de validité concerne le délai d'obtention d'un permis. Si à l'intérieur dudit délai aucun permis n'a été accordé pour la réalisation du projet, elle devient nulle de plein droit.

Toutes modifications au projet contribuant au respect des critères d'évaluation pourront être approuvées par le Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme avant l'émission du permis.

4. **VÉRIFICATION DES ASPECTS JURIDIQUES** : (Obligatoire)

Non applicable Oui

Par :

Date :

PROTOCOLE OU ENTENTE JOINT(E) : À VENIR : Date :

5. **VÉRIFICATION DES ASPECTS FINANCIERS** : (Obligatoire pour tous les programmes, revenus et dépenses qui auront un impact favorable ou défavorable sur les finances de la Ville. Joindre les documents nécessaires à la prise de décision)

Non applicable Oui ou Commission des finances du _____ (si nécessaire)

Par :

Date :

6. **SUIVI (Correspondance ou information à transmettre)** : (Obligatoire)

Le suivi a été fait auprès de : _____ (indiquer le service)

Date :

*Identifier le service pour lequel une action est requise

Suivi devant être fait par : _____ (indiquer le service)

Date :

Informations utiles lors de la transmission :

7. **DISPONIBILITÉ FINANCIÈRE** : (Obligatoire)

Non applicable Oui Poste budgétaire :

Préparé par : _____

Simon Tremblay
Chargé de projet
Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme

Date : _____

Approuvé par : _____

Jade Rousseau
Directrice

Date : 23 janvier 2025

David Vachon, ing.
Directeur général adjoint

Date : _____

Gabriel Rioux
Directeur général

Date : 27-01-2025

Geneviève Girard
Directrice générale adjointe

Date : 2025-01-27

PROJET DE RÉSOLUTION

EXTRAIT du procès-verbal de la séance du conseil municipal de la Ville de Saguenay tenue dans la salle des délibérations, le 4 février 2025 - Un quorum présent.

CRÉATION D'UNE COMMISSION POUR TENIR UNE ASSEMBLÉE PUBLIQUE POUR LE PROJET DE RÈGLEMENT AYANT POUR OBJET DE MODIFIER LE RÈGLEMENT NUMÉRO VS-RU-2023-47 ADOPTANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ DE LA VILLE DE SAGUENAY (17104-01-023)

CONSIDÉRANT que la Ville de Saguenay a adopté le 4 février 2025 un projet de règlement ayant pour objet de modifier le règlement numéro VS-RU-2023-47 adoptant le schéma d'aménagement et de développement révisé de la Ville de Saguenay (17104-01-023)

CONSIDÉRANT que l'article 53.1 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme stipule qu'une consultation publique doit être tenue avant l'adoption du règlement par l'intermédiaire d'une commission créée par le conseil et formée des membres que celui-ci désigne, présidée par le maire ou par un autre membre de la Commission désigné par le maire;

À CES CAUSES, il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay crée la Commission qui aura pour mandat de tenir une consultation publique portant sur le projet de règlement ayant pour objet de modifier le règlement numéro VS-RU-2023-47 adoptant le schéma d'aménagement et de développement révisé de la Ville de Saguenay (17104-01-023);

QUE les membres de cette Commission soient les conseillers municipaux MM Jimmy Bouchard et Michel Potvin;

QUE la mairesse désigne le conseiller municipal _____ pour présider la Commission;

ET QUE ce conseil délègue à l'assistant-greffier le pouvoir de fixer le lieu, la date et l'heure de l'assemblée publique qui devra être tenue et qu'elle donne avis public de la présente résolution conformément à la loi.

APPROBATION

Date exécutif : _____

Approuvé par : _____

SOMMAIRE DE DOSSIER**OBJET : LISTES DES PAIEMENTS AU 27 NOVEMBRE 2024****RÉSOLUTION DU CONSEIL OU DU COMITÉ EXÉCUTIF :**Conseil municipal Comité exécutif Conseil d'arrondissement Chicoutimi Jonquière La Baie **1. NATURE DE LA DEMANDE :**

Les listes des paiements soumis pour approbation et adoption :

- Du 1^{er} au 27 novembre 2024 : **33 724 027,76 \$**

2. PROJET DE RÉSOLUTION : (N.B. : Seul le texte ci-dessous sera reproduit intégralement sur la résolution).**CONSIDÉRANT** l'analyse par la commission des finances de la Ville de Saguenay, de la liste des paiements pour les périodes du 1^{er} au 27 novembre 2024.**À CES CAUSES, IL EST RÉSOLU :****QUE** la Ville de Saguenay approuve et adopte les listes des paiements pour la période du 1^{er} au 27 novembre 2024 au montant de **33 724 027,76 \$**.**3. VÉRIFICATION DES ASPECTS JURIDIQUES :** (Obligatoire)Non applicable Oui

Par :

Date :

PROTOCOLE OU ENTENTE JOINT(E) : **À VENIR :** Date :**4. VÉRIFICATION DES ASPECTS FINANCIERS :** (Obligatoire pour tous les programmes, revenus et dépenses qui auront un impact favorable ou défavorable sur les finances de la Ville. **Joindre les documents nécessaires à la prise de décision**)Non applicable Oui ou Commission des finances du _____ (si nécessaire)

Par :

Date :

5. SUIVI (Correspondance ou information à transmettre) : (Obligatoire)Le suivi a été fait auprès de : _____ (indiquer le service)

Date :

*Identifier le service pour lequel une action est requise

Suivi devant être fait par : _____ (indiquer le service)

Date :

Informations utiles lors de la transmission :

6. DISPONIBILITÉ FINANCIÈRE : (Obligatoire)

Non applicable Oui Poste budgétaire :

Préparé par : <u>Sylvie Larouche, CPA</u> Sylvie Larouche, CPA Assistante-trésorière comptabilité Service des finances Date : <u>Le 12 décembre 2024</u>	Approuvé par : <u>Christine Tremblay, CPA</u> Christine Tremblay, CPA Directrice et trésorière Date : <u>Le 12 décembre 2024</u>
--	---

<u>David Vachon</u> David Vachon Directeur général adjoint Date : _____	<u>Gabriel Rioux</u> Gabriel Rioux Directeur général Date : <u>08-01-2025</u>
--	--

<u>Geneviève Girard</u> Geneviève Girard Directrice générale adjointe Date : _____



Destinataire : Le comité exécutif de la Ville de Saguenay

Expéditeur : M. Kevin Armstrong, conseiller municipal

Objet : Recommandation des comptes

Date : Le jeudi 12 décembre 2024 à 8 h 15

Étaient présents :

Christine Tremblay, CPA, directrice et trésorière	<input type="checkbox"/>
Sylvie Larouche, CPA auditrice, assistante-trésorière comptabilité	<input type="checkbox"/>
Camille Paquet, CPA auditrice, chef de division comptabilité	<input type="checkbox"/>
Kevin Armstrong, conseiller municipal	<input type="checkbox"/>
Jimmy Bouchard, conseiller municipal	<input type="checkbox"/>

Voici les montants des paiements soumis pour analyse :

- **Du 1^{er} au 27 novembre 2024 :** **33 724 027,76 \$**

À la suite de l'analyse, par le comité des comptes de la Ville de Saguenay, des listes des paiements relatifs à des dépenses engagées par résolution du conseil municipal, du comité exécutif, des conseils d'arrondissement et par la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires, pour les périodes mentionnées plus haut, je recommande au comité exécutif l'approbation de ceux-ci.

Kevin Armstrong
Conseiller municipal

Jimmy Bouchard
Conseiller municipal

SERVICE DES FINANCES

201, rue Racine Est, C. P. 8060, Chicoutimi (Québec) G7H 5B8
Téléphone : 418 698-3030 Télécopieur : 418 698-3049

ville.saguenay.ca

**LISTE DE TOUS LES CONTRATS COMPORTANT UNE DÉPENSE DE PLUS DE
25 000 \$ CONCLUS AU COURS DU MOIS DE DÉCEMBRE 2024 – DÉPÔT DE
DOCUMENT**

LISTE DES CONTRATS DE 25 000\$ ET PLUS DÉCEMBRE 2024

Numéro	Titre	Type AO	Soumissionnaire	Montant adjugé	Date d'approbation
2024-002	Services professionnels - TRAVAUX DE DÉBOISEMENT POUR DÉPLACEMENT D'UN POTEAU/ Arrondissement de Jonquière	De gré à gré	CONSEILLER FORESTIER ROY INC.	25000	2024-12-18
2024-129	HYDROXYDE DE SODIUM (SOUDE CAUSTIQUE) (UMQ)	Achat mandaté ou regroupement d'achat	SODROX CHEMICALS LTD	97 682,76	2024-12-06
2024-491	VÊTEMENTS DE PROTECTION	Demande de prix	LCR VETEMENTS ET CHAUSSURES INC.	110 171,92	2024-12-04
2024-532	CHAUX HYDRATÉE (UMQ CHI-20252027)	Achat mandaté ou regroupement d'achat	GRAYMONT (QC) INC.	131 987,28	2024-12-06
2024-632	CHAUSSURES POUR POLICIERS ET POMPIERS	Demande de prix	VE SPORT TRAVAIL PLEIN AIR	18 642,63	2024-12-09
			PREFAIR IMRICO LTEE	13 661,33	
			LCR VETEMENTS ET CHAUSSURES INC.	24 535,67	
2024-657	Services professionnels d'analyse de risques, d'étude de marché, d'analyse financière et d'analyse de modes de réalisation de projet - CONSTRUCTION D'UN NOUVEL AMPHITHÉÂTRE	Public	RAYMOND CHABOT GRANT THORNTON & CIE S.E.N.C.R.L.	235 425,11	2024-12-11
2024-700	VÊTEMENTS ET ACCESSOIRES POUR POLICIERS ET POMPIERS	Demande de prix	IDENTIFICATION SPORTS INC.	21 834,79	2024-12-20
			MARTIN & LEVESQUE INC.	30 352,14	
2024-703	CONSTRUCTION DE L'AGRANDISSEMENT DE LA BILLETTERIE DU CENTRE LE NORVÉGIEN / Arrondissement de Jonquière	Public	9280-5738 QUEBEC INC. (CONSTRUCTION PMB)	294 304,42	2024-12-11
2024-705	LICENCES, CONTRATS DE SUPPORT ET DE MAINTENANCE POUR PARE-FEU FORTINET	Public	PRECICOM TECHNOLOGIES INC	448 977,38	2024-12-11
2024-730	RÉPARATION DE L'ASCENSEUR - CARREFOUR RACINE / Arrondissement de Chicoutimi	Public	ASCENSEUR MONT-VALIN INC	161 539,88	2024-12-05
2024-744	ENTRETIEN SANITAIRE - ROUTE DE FIN DE SEMAINE / Arrondissement de La Baie	Demande de prix	LACHANCE ET GRAVEL INC	76 573,35	2024-12-04
2024-760	Services professionnels en architecture - DÉMOLITION STATIONNEMENT DU HAVRE / Arrondissement de Chicoutimi	Demande de prix	ERIC PAINCHAUD ARCHITECTE ET ASSOCIES INC.	91 750,05	2024-12-19
2024-761	NETTOYAGE MANUEL DES VÉHICULES / Arrondissement de Chicoutimi	Demande de prix	AUTOLOOK INC.	32 388,46	2024-12-09
2024-762	ENTRETIEN DU SYSTÈME DE JETS D'EAU ET DE BRUMATISATION - PLACE DU CITOYEN / Arrondissement de Chicoutimi	Demande de prix	CHAINE DE TRAVAIL ADAPTE - CTA INC.	50 117,60	2024-12-19
2024-765	TRAVAUX CORRECTIFS - PASSERELLES / Arrondissement de Jonquière	Demande de prix	PAUL PEDNEAULT INC.	71 278,87	2024-12-19
2024-785	ENTRETIEN D'HABITS DE COMBAT - SERVICE DE LA SÉCURITÉ INCENDIE	Demande de prix	ISOTECH INSTRUMENTATION INC.	112 155,53	2024-12-04
2024-786	FORMATION POUR PREMIERS RÉPONDANTS 2025 - SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE (Dérogation)	De gré à gré	PRO REANIMATION	40 000,00	2024-12-09
2024-790	ENTRETIEN SANITAIRE - USINE D'ÉPURATION, GARAGE VIMY ET AUTOGARE DU HAVRE / Arrondissement de Chicoutimi	Demande de prix	SERVICES D'ENTRETIEN FAS	42 310,80	2024-12-04
2024-793	TRANSFORMATEURS DE DISTRIBUTION MONOPHASÉS NEUFS 25, 50 ET 100 KVA - SERVICE HYDRO-JONQUIÈRE	Demande de prix	DISTRIBUTIONS LIMOTRIQUE INC.	125 335,91	2024-12-19
2024-799	POTEAUX DE BOIS - SERVICE HYDRO-JONQUIÈRE	Demande de prix	ELECTRO SAGUENAY LTEE	73 244,82	2024-12-04
2024-800	ACQUISITION DE MATÉRIEL INFORMATIQUE POUR SALLES DE CONFÉRENCE	Demande de prix	TELENET INFORMATIQUE INC.	38 808,66	2024-12-04
2024-852	SALLE DE RÉCEPTION ET REPAS POUR LA SOIRÉE ANNUELLE DES EMPLOYÉS	De gré à gré	LE MONTAGNAIS SAGUENAY-LAC-ST-JEAN	32 050,43	2024-12-06
2024-823	BROSSES POUR BALAI DE RUES	Demande de prix	BALAI NOMAD INC	310,89	2024-12-19
			LES EQUIPEMENTS SANIQUIP-BERGOR INC.	112 109,67	
2024-827	RÉALISATION D'UN PORTRAIT PERSONNALISÉ DE L'ÉTAT DU VÉLO À SAGUENAY (Dérogation)	De gré à gré	VELO QUEBEC ASSOCIATION	27 578,31	2024-12-04
2024-828	LOCATION D'UNE CHARGEUSE SUR PNEUS - HIVER 2024/2025	Demande de prix	HYDROMECC INC.	41 287,52	2024-12-19
2024-831	DISPOSITION DE 5 TRANSFORMATEURS CONTAMINÉS	De gré à gré	RECUPERE SOL (8439117 CANADA INC)	30 813,00	2024-12-04
2024-836	RENOUVELLEMENT CONTRAT D'ENTRETIEN ANNUEL JMAP (Dérogation)	De gré à gré	K2 GEOSPATIAL INC.	47 434,67	2024-12-04

2024-838	Services professionnels hydrauliques - MISE À JOUR DU PLAN DE GESTION DES DÉBORDEMENTS	De gré à gré	LASALLE NHC INC	81 224,09	2024-12-04
2024-842	Services professionnels - ÉLABORATION D'UN PLAN D'AMÉNAGEMENT SUR LE SITE DE L'ANCIENNE ZONE FERROVIAIRE	Demande de prix	GROUPE A INC	84 621,60	2024-12-19
2024-843	FORMATION M3I (Dérogation)	De gré à gré	COLLEGE D'ALMA	36 800,00	2024-12-09
2024-845	BANQUE DE MAIN-D'OEUVRE - REMPLACEMENT PRÉPOSÉS À L'ENTRETIEN DES IMMEUBLES	Demande de prix	CHAINE DE TRAVAIL ADAPTE - CTA INC.	34 492,50	2024-12-19
2024-850	Services professionnels en technologie de l'information - DÉVELOPPEMENT D'APPLICATIONS AVEC TECHNOLOGIES ANGULAR ET NODE (Dérogation)	De gré à gré	PEARSON MARC	39 758,36	2024-12-09
2024-855	FRAIS D'ÉLIMINATION, TRAITEMENT ET TRAÇABILITÉ DES SOLS CONTAMINÉS EXCAVÉS	De gré à gré	MINISTRE DES FINANCES - MELCC FAUNE ET PARCS	60 000,00	2024-12-09
2024-856	RENOUVELLEMENT AU SERVICE DE DIFFUSION WEB VILLE 3D (Dérogation)	De gré à gré	XEOS IMAGERIE INC	29 870,51	2024-12-09
2024-859	UNIFORMES POUR POMPIERS	De gré à gré	MARTIN & LEVESQUE INC.	34 074,34	2024-12-19
2024-864	RENOUVELLEMENT CONTRAT DE SERVICE ANNUEL POUR RÉPARATION DES ÉQUIPEMENTS ÉLECTRONIQUES DES VÉHICULES D'URGENCE (Dérogation)	De gré à gré	GROUPE CTI COMMUNICATIONS TELESIGNAL	31 036,63	2024-12-19
2024-866	DIFFUSION DE MESSAGES PUBLICITAIRES (Dérogation)	De gré à gré	COGECO MEDIA INC.	50 000,00	2024-12-19
2024-867	DIFFUSION DE MESSAGES D'INTÉRÊTS VARIABLES ET PONCTUELS (Dérogation)	De gré à gré	BELL MEDIA INC.	50 000,00	2024-12-19
2024-868	RENOUVELLEMENT DES LICENCES POUR LES DRÔNES	De gré à gré	AXON PUBLIC SAFETY CANADA	62 717,05	2024-12-20

**LISTE DE TOUS LES CONTRATS COMPORTANT UNE DÉPENSE DE PLUS DE 2 000 \$ ET
CONCLUS AVEC UN MÊME COCONTRACTANT DEPUIS LE DÉBUT DE L'EXERCICE
FINANCIER – DÉPÔT DE DOCUMENT**

LISTE MENSUELLE CONTRAT DE 2 000 \$ ET PLUS TOTALISANT 25 000 \$ CUMUL AU 31 DÉCEMBRE 2024

NOM DE FOURNISSEURS	Somme de Montant payé
2861-3776 QUEBEC INC. (POL-VIN CONSTRUCTION)	126500,01
Décompte #1 RÉFECTION DE LA FAÇADE NORD-E BUREAU D'ARRONDISSEMENT DE LA BAIE Appel d'offres 2024-238	43876,05
Décompte #2 RÉFECTION DE LA FAÇADE NORD-EST BUREAU D'ARRONDISSEMENT DE LA BAIE Appel d'offres 2024-238	45004,60
Décompte #3 RÉFECTION DE LA FAÇADE NORD-EST BUREAU D'ARRONDISSEMENT DE LA BAIE Appel d'offres 2024-238	30244,71
Décompte #4 RÉFECTION DE LA FAÇADE NORD-EST BUREAU D'ARRONDISSEMENT DE LA BAIE Appel d'offres 2024-238	7374,65
9030-5814 QUEBEC INC. (SPECTRALITE-SIGNOPLUS)	207541,74
100 Poteau carré en acier galvanisé 2" x 2" x 12 pieds TP	6001,70
2024-430 ACQUISITION DE 4 PANNEAUX À MESSAGE VARIABLES	117734,40
2024-430 ACQUISITION DE 4 PANNEAUX À MESSAGES VARIABLES	2615,68
212 PANNEAUX DE SIGNALISATIONS DIVERS	4896,45
300 X PÔTEAUX EN U	8657,62
450 PÔTEAUX EN U	12986,43
Balise de bordure R-6 incluant accessoires / Pour rue Victoria	2563,94
DIVERS PANNEAUX DE SIGNALISATION	3793,58
P-10 ARRET 600X600	13427,07
PANNEAUX DE SIGNALISATION	8617,04
PANNEAUX DE SIGNALISATION - Garderie de l'Énergie - Alexis le Trotteur	2137,51
PANNEAUX DE SIGNALISATION 40X P-090DD ET 40 D-290-D	2961,76
PANNEAUX DE SIGNALISATION POUR INVENTAIRE	4570,15
PANNEAUX SIGNALISATION	2613,04
PANNEAUX SIGNALISATION - NOM DE RUE	2893,27
POTEAU GALVANISE EN "U"	4346,06
POTEAUX SIGNALISATION EN ACIER GALVANISÉ CARRÉ 1 3/4" X 1 3/4" X 12' - 14 GA	6726,04
9042-5976 QUEBEC INC. (LES CONSTRUCTIONS CR)	3747308,71
2024-559 Construction d'un nouvel escalier avenue Arthur-Beaulieu / Arrondissement de La Baie	149598,46
Crédit décompte Mur soutènement rue Lafontaine Chicoutimi	-1936,31
Décompte #1 2024-281 Travaux préparatoire - Installation d'un tapis de remontée	124379,96
Décompte #1 2024-363 - CONSTRUCTION DE DEUX AIRES DE JEUX D'EAU - PARC VICTOR-GUIMOND ET PARC MOUSSEAU	358762,33
Décompte #1 2024-481 Réfection des façades de bois - Divers bâtiments (postes 1 à 3)	47082,26
Décompte #10 2022-012 - Réfection complète du poste de surpression Blériot / Arr. de Chicoutimi (05254-03-004-011)	205925,31

Décompte #10 2023-105 RÉFECTION COMPLÈTE DU POSTE DE POMPAGE PPEJ-06 / ARR JONQUIÈRE	14869,82
Décompte #11 2022-012 - Réfection complète du poste de surpression Blériot / Arr. de Chicoutimi (05254-03-004-011)	94878,30
Décompte #11 2023-105 RÉFECTION COMPLÈTE DU POSTE DE POMPAGE PPEJ-06 / ARR JONQUIÈRE	360506,94
Décompte #12024-557 CONSTRUCTION D'UNE AIRE DE JEUX D'EAU - PARC ST-JOACHIM ARR CHICOUTIMI	160076,71
Décompte #13 2022-009 - Réfection complète du poste de pompage PPELB-02 / Arr. de La Baie	247367,56
Décompte #14 2022-009 - Réfection complète du poste de pompage PPELB-02 / Arr. de La Baie	23059,69
Décompte #152022-009 - Réfection complète du poste de pompage PPELB-02 / Arr. de La Baie	96973,65
Décompte #16 2022-009 - Réfection complète du poste de pompage PPELB-02 / Arr. de La Baie	103607,75
Décompte #17 2022-009 - Réfection complète du poste de pompage PPELB-02 / Arr. de La Baie	2164,07
Décompte #2 2023-105 RÉFECTION COMPLÈTE DU POSTE DE POMPAGE PPEJ-06 / ARR JONQUIÈRE	249095,48
Décompte #2 2023-612-TROTTOIRS INTERSECTION RUE ALBERT-HOULE ET CHEMIN DES AVIATEURS - ARR LA BAIE	5737,94
Décompte #2 2024-281 Travaux préparatoire - Installation d'un tapis de remontée	6036,55
Décompte #2 2024-481 Réfection des façades de bois - Divers bâtiments (postes 1 à 3)	117669,44
Décompte #3 2023-105 RÉFECTION COMPLÈTE DU POSTE DE POMPAGE PPEJ-06 / ARR JONQUIÈRE	130761,37
Décompte #3 2024-481 Réfection des façades de bois - Divers bâtiments (postes 1 à 3)	5036,77
Décompte #4 2023-105 RÉFECTION COMPLÈTE DU POSTE DE POMPAGE PPEJ-06 / ARR JONQUIÈRE	58133,27
Décompte #4 RÉFECTION DU CENTRE COMMUNAUTAIRE ROSAIRE-GAUTHIER - PHASE III / Arrondissement de Chicoutimi AO 2024-152	45327,44
Décompte #5 2023-105 RÉFECTION COMPLÈTE DU POSTE DE POMPAGE PPEJ-06 / ARR JONQUIÈRE	234892,87
Décompte #5 RÉFECTION DU CENTRE COMMUNAUTAIRE ROSAIRE-GAUTHIER - PHASE III / Arr.Chicoutimi Appel d'offres 2024-152	101022,97
Décompte #6 2023-105 RÉFECTION COMPLÈTE DU POSTE DE POMPAGE PPEJ-06 / ARR JONQUIÈRE	120508,00
Décompte #6 RÉFECTION DU CENTRE COMMUNAUTAIRE ROSAIRE-GAUTHIER - PHASE III / Arrondissement de ChicoutimiAO 2024-152	149027,44
Décompte #7 2023-105 RÉFECTION COMPLÈTE DU POSTE DE POMPAGE PPEJ-06 / ARR JONQUIÈRE	21798,57
Décompte #8 2023-105 RÉFECTION COMPLÈTE DU POSTE DE POMPAGE PPEJ-06 / ARR JONQUIÈRE	20471,99
Décompte #9 2023-105 RÉFECTION COMPLÈTE DU POSTE DE POMPAGE PPEJ-06 / ARR JONQUIÈRE	65231,08
Décompte#1 RÉFECTION DU CENTRE COMM.ROSAIRE-GAUTHIER - PHASE III / Arrondissement de Chicoutimi Appel d'offres 2024-152	74824,58
Décompte#2 RÉFECTION DU CENTRE COMMUNAUTAIRE ROSAIRE-GAUTHIER - PHASE III / Arr. de Chicoutimi Appel d'offres 2024-152	125717,07
Décompte#7 RÉFECTION DU CENTRE COMMUNAUTAIRE ROSAIRE-GAUTHIER - PHASE III / Arr. de Chicoutimi Appel d'offres 2024-152	20889,21
Décompte#8 RÉFECTION DU CENTRE COMMUNAUTAIRE ROSAIRE-GAUTHIER - PHASE III / Arr. de Chicoutimi Appel d'offres 2024-152	6686,07
J.ai dû renverser la 5503 car elle était report aux livres et je ne pouvais pas la relier au BC Crédit facture #5442	0,00
Libération de retenue 10% Reconstruction d'un mur de soutènement au 306, rue Lafontaine	19690,83
Libération de retenue 10% Mur de soutènement boul. Ste-Genivière	17945,30
Libération de retenue 10% Réfection de façades 2024	18865,37
Libération de retenue 10% Trottoirs Albert-Houle et ch. des Aviateurs	9125,11

Libération de retenue 5% Réfection 2 escaliers Laterriere	9013,14
Libération de retenue 5% Réfection toit palais municipal Arr. la Baie	8065,62
Libération de retenue 5% Réparation toiture entrepôt palais municipal - Arr. la Baie	8065,62
RÉFECTION DU CENTRE COMMUNAUTAIRE ROSAIRE-GAUTHIER - PHASE III / Arrondissement de Chicoutimi Appel d'offres 2024-152	92059,32
Réparation des marches de la galerie, requête 2023-27278, 932 rue Victoria.	3803,06
Travaux préparatoire-inst. D'un tapis de remontée Libération de retenue 10%	14490,73
9065-5267 QUEBEC INC (RENOFLEX)	262670,63
APPEL D'OFFRES 2024-389 RÉPARATION DES BRIS DE DÉNEIGEMENT	17984,30
RÉPARATION DES BRIS DE DÉNEIGEMENT ET POSE DE GLISSIÈRES DE SÉCURITÉ APPEL D'OFFRES 2024-389	244686,33
9078-0107 QUEBEC INC. (TRANSPORT CARON)	32318,09
2024 Prise en charge des pneus sur jante / 13 JUIN	7709,07
2024 Prise en charge des pneus sur jante / 28 JUIN	5877,52
2024 Prise en charge des pneus sur jante 14 MARS	2793,89
2024 Prise en charge des pneus sur jante 16 mai	7440,03
2024 Prise en charge des pneus sur jante 19 avril	4203,26
2024 Prise en charge des pneus sur jante 30 avril	4294,32
9190-8988 QUEBEC INC. (L.D.A. SERVICES CONSEILS)	63351,23
SERVICES PROFESSIONNELS - INSPECTION DES STRUCTURES - ANNÉE 2024	63351,23
9212-0112 QUEBEC INC. (SERVICE D'USINAGE MOBILE SAGUENAY-SUMS)	31951,56
PPEC-05-MP: Machinage sur place de deux volutes de pompe	14647,82
RÉPARATION ARTICULATION CENTRALE CHARGEUSE 22-310 - BT346428	17303,74
9216-5422 QUEBEC INC	43045,26
Libération du dépôt de garantie de promoteurs	43045,26
9376-7648 QUEBEC INC.	793314,25
Bris de déneigement - Rue Saint-Charles Jonquiere Bris de déneigement - 2498, rue des Marronniers	5869,47
DECOMPTE #1 REFECTION BORDURES TROTTOIRS JONQUIERE (2024-237) (Retenue de 10%)	34798,71
DECOMPTE #1 REFECTION DE BORDURES ET TROTTOIRS LA BAIE (2024-420) (Retenue de 10%)	71761,40
DECOMPTE #2 REFECTION BORDURES TROTTOIRS JONQUIERE (2024-237) (Retenue de 10%)	48923,85
DECOMPTE #2 REFECTION DE BORDURES ET TROTTOIRS LA BAIE (2024-420) (Retenue de 10%)	58204,35
DECOMPTE #3 REFECTION BORDURES TROTTOIRS JONQUIERE (2024-237) (Retenue de 10%)	68941,63
DECOMPTE #3 REFECTION DE BORDURES ET TROTTOIRS LA BAIE (2024-420) (Retenue de 10%)	120401,05
DECOMPTE #4 REFECTION BORDURES TROTTOIRS JONQUIERE (2024-237) (Retenue de 10%)	61068,18
DECOMPTE #5 REFECTION BORDURES TROTTOIRS JONQUIERE (2024-237) (Retenue de 10%)	54682,17

DECOMPTE #6 REFECTION BORDURES TROTTOIRS JONQUIERE (2024-237) (Retenue de 10%)	117571,76
Libération de dépôt de garantie de soumission	79351,00
Libération de retenue 10% moins dépôt à garder de 2100\$ Réfection de bordures et trottoirs Jonquière	40472,89
Libération de retenue 5% avec montant de retenue spéciale	21494,91
Réparation d'entrée véhiculaire en béton 3654 Ste-Ursule	9772,88
9408-1346 QUEBEC INC (MOCOM)	179442,85
2023-580 - Revitalisation du centre-ville - zone ferroviaire	34129,67
Démarche de consultation citoyenne	22755,14
Événement de lancement	62106,19
Expertise stratégique en communication, marketing et relations publiques - banque d'heures	2308,98
Maquette 3D - centre-ville Saguenay	8771,00
Revitalisation du centre-ville - Zone ferroviaire 2023-580	26932,95
Service personnalisé de revue de presse - Rapports quotidiens et hebdomadaires	3610,22
Service personnalisé de revue de presse - Rapports quotidiens et hebdomadaires du 01-06-2024 au 31-07-2024	3610,22
Services professionnels en communication - conférence de presse du 16 janvier 2024	15218,48
ACCEO SOLUTIONS INC	52316,90
2024-517 - ID1644 - Contrat d'entretien billetterie informatisée polices - 1 mai 2024 au 30 avril 2025	37769,11
CONSTATS D'INFRACTION INFORMATISÉ 70RLX /BTE	14547,79
ADF DIESEL ALMA INC.	54860,34
11-946 353270 TURBO REMAN, KIT D'INSTALLATION, EGR VALVE	6658,29
13-485 BT 353743 Turbo + inst kit+ breader + hose	6335,22
14-336 LISTE DE PIÈCES POUR POMPE HAUTE PRESSION CONTAMINÉ ET ENDOMMAGÉ	4889,19
14-344 344654 ONE BOX COMPLET	14456,67
14-425 DPF	2385,73
24-303 TURBO (REPLACER ET FAIS DEMANDE DE RECLAMATION SUR GARANTIE)	2328,24
26-336 EXHAUST MANIFOLD AVEC STUD, GASKET ET COLLETS	2155,20
CHANGER 6 INJECTEURS 13-486 351146	7344,56
CRÉDIT CORE, RÉFÉRENCE FACTURE # FA04-184821	-2299,50
CRÉDIT FACTURE # FA04-187708	-2328,24
CRÉDIT FACTURE # FA04-193905	-1471,93
CRÉDIT FACTURE #FA04-189083 - CORE	-316,18
CRÉDIT FACTURE #FA04-194246 - CORE TURBO	-1207,24
CRÉDIT FACTURE FA04-191669	-38,55

DEVICE AFTERTREATMENT 16-211 BT 351118	11181,32
DPF GASKET ET COLLET INCLUS	4787,56
AECOM CONSULTANTS INC.	33757,28
2022-190 - SP en ingénierie - Étude de circulation sur les boul. Talbot et de l'Université / Arr. de Chicoutimi	8342,20
Analyse comptages rue des Mouettes, JQ/étude Impacts circulation dév. futur partie Sud/aug. circulation, enjeux sécurité	16682,87
FACTURE FINALE : PLAN D'AMÉNAGEMENT Rapport final 2023	8732,21
AGENCE POLKA INC	42866,50
CRÉDIT FACTURE # 9915	-20234,17
Démarche marketing et déploiement de l'image de marque, centre-ville JQ/ visuels pavoisement VIVRE LE COEUR DE JONQUIÈRE	27866,50
SUBVENTION FQM - DOSSIER RE-2024-208	15000,00
VOIR CRÉDIT # 9972	20234,17
ANTI-GRAFFITECH INC.	38620,15
ENLEVER GRAFFITIS- CENTRE MULTISERVICE SHIPSHAW - BT2088009	2083,93
ENLEVER GRAFFITIS SUR MODULE - PARC COLINETTE BT-2092202	2319,63
ENLEVER GRAFFITIS - PLACE DU CITOYEN - BT2089818	7847,06
ENLEVER LES GRAFFITIS - BT2057086.2	2802,52
ENLEVER LES GRAFFITIS - CENTRE COMMUNAUTAIRE MELLON - BT2084969	4202,34
ENLEVER LES GRAFFITIS - PARC DU BASSIN - BT2088318	3679,20
ENLEVER LES GRAFFITIS - POUBELLES RUE RACINE - BT2089828	4047,12
ENLEVER LES GRAFFITIS - ZONE PORTUAIRE - BT-2091665	5294,60
ENLEVER LES GRAFFITIS PALAIS DES SPORTS DE JONQUIÈRE - BT2089820	2055,18
NETTOYAGE PARC DE LA COLLINE BT2086261	2161,53
NETTOYAGE SUR POUBELLE, ÉQUIPEMENT DE PARC - POSTE DE POMPAGE #7 PRICE - BT2086259 - SOUMISSION 224115 - 224116	2127,04
AON CANADA-AON REED STENHOUSE-AON PARIZEAU	114764,28
Honoraires de service annuels 2024-2025 VS-CE-2024-1137	14497,00
Renouvellement assurance multirisque accidents E&O et Umbrella 2024-25 VS-CE-2024-1135	80593,48
Renouvellement assurances responsabilité excédentaire 2024-25 VS-CE-2024-1136	19673,80
AON SOLUTIONS CANADA INC.	66161,07
2023-052 Évaluation actuarielle des avantages sociaux autres de la retraite VSAGU0GPN*01 (03002021)	34492,51
2023-712 - Mandats comptabilité des avantages sociaux des régimes : capitalisés et non capitalisés	22700,51
BUDGET 2023 - Consultations diverses fin allocations départ - exo congé paternité période du 1er au 30 novembre 2023	4150,60
Demande de l'auditeur et consultations: droits résiduels, budget fédéral, réadhésion après départ (rente différée)	2517,95
Normes comptables municipales - Régimes capitalisés demandes additionnelles masses salariales et futures augmentations	2299,50

AQUA DATA INC.	76213,13
2023-124 20-087 rev1 - OSP pour l'utilisation du Logiciel Aquagéo (05254-03-004)	28772,50
Contrat d'entretien AquaGEO - 2024 2023-748 - ID1617	34472,95
Crédit facture #23838 - Correction taux horaire	-109,23
KIT LEAK PEN PRO NOUVELLE GÉNÉRATION AVEC VALISE, CASQUE BLUETOOTH	5546,05
RINÇAGE UNIDIRECTIONNEL	7530,86
AQUASAN LTEE	63686,40
UEJ : POLYMERE POUR TEST AQ-8565 (3IEME TÔTE)	9756,21
UEJ : POLYMERE - AQ-8228 SAC DE 25KG -	9485,44
UEJ : POLYMERE - AQ-8228 SAC DE 25KG	9485,44
UEJ : POLYMERE POUR TEST AQ-8565	9756,21
UEJ : TEST POLYMERE AQUASAN - AQ-8228 SAC DE 25KG	4880,69
UEJ :POLYMERE POUR TEST AQ-8565 (2IEME TÔTE)	9756,21
UFA : Polymère (année 2024)	10566,20
AQUATECHNO SPECIALISTE AQUATIQUE INC	26944,42
30 x Pulsar Briquettes	6611,06
Achat produits chimiques - 48 x Pulsar briquettes	10462,73
BRIQUETTES 25 KG	3403,27
POMPE DE SURPRESSION PULSAR BT-2087239	2995,11
Pulsar briquettes 25 kg	3472,25
ARBOREAL SERVICE D'ELAGAGE INC	46582,12
ELAGAGE 2024	46582,12
ARBORICULTURE DE BEAUCE INC	313181,74
Ajustement fin de contrat ref fact #47814	-1101,07
CREDIT FACT #49088	-2824,69
CREDITE FACT #47265	-19196,62
CREDITE FACT #47461	-221,23
TRAVAUX ARBORICULTURE- ESSOUCHAGE 2024	314504,04
VOIR CREDIT #47459	19196,62
VOIR CREDIT #49116	2824,69
AREO-FEU LTEE	30507,33
CASQUES BASISTIQUES BLANC UCF	6082,18
CRÉDIT FACTURE #F0052343, LA FACTURE #F0054064 EST À 0\$ - Sac de transport pour EPI/De luxe	-224,20

Ensemble de lecteur APRIA G1 et puce Id M7 ou G1 avec mousqueton (bluetooth pour APRIA)	5691,26
Formation pompier CARE G1	18958,09
ASSOCIATION DE PECHE BLANCHE DE LAC KENOGAMI	40050,00
Aide financière 2024 - 1er versement en février VS-CE-2024-12	20025,00
Aide financière 2024 - 2e versement en avril VS-CE-2024-12	0,00
Déneigement du secteur de pêche blanche sur le Lac-Kénogami pour la saison pêche 2024 Versement 1 de 2	20025,00
Déneigement du secteur de pêche blanche sur le Lac-Kénogami pour la saison pêche 2024 Versement 2 de 2	20025,00
VOIR FACTURE #2024-01 - Aide financière 2024 - 1er versement en février	-20025,00
ASSOCIATION DES CAMIONNEURS EN VRAC DE DUBUC-SUD INC.	38996,88
TRANSPORT DE LA NEIGE LA BAIE DU 21 AU 27 JANVIER 2024	7243,06
TRANSPORT DE LA NEIGE LA BAIE DU 7 AU 13 JANVIER 2024	13890,57
TRANSPORT DE NEIGE LA BAIE DU 14 AU 20 JANVIER 2024	17863,25
ASSOCIATION DES REDISTRIBUTEURS D'ELECTRICITE DU QUEBEC (AREQ)	78061,27
2024-180 - Cotisation annuelle des membres de l'AREQ pour l'exercice 2024.	59167,80
AREQ (Honoraires d'avocat et Ingénierie)	18893,47
ASSOCIATION DU PERSONNEL DE GESTION DE VILLE DE SAGUENAY	106890,00
21 AVRIL AU 25 MAI 2024 PÉR. 24-18 À 24-22	9230,00
25 AOÛT AU 21 SEPT. 2024 PÉR. 24-36 À 24-39	9025,00
DU 21 JANVIER AU 24 FÉVRIER 2024 PÉRIODE 24-05 À 24-09	8910,00
DU 21 JUILLET AU 24 AOUT 2024 PERIODES 24-31 À 24-35	11275,00
DU 22 SEPTEMBRE AU 26 OCTOBRE 2024 PERIODES 24-40 À 24-44	11350,00
DU 23 JUIN AU 20 JUILLET 2024 PÉRIODES 24-27 À 24-30	9012,50
DU 24 DÉCEMBRE 2023 AU 20 JANVIER 2024 PÉR. 24-01 À 24-04	7060,00
DU 24 MARS AU 20 AVRIL 2024 PÉRIODES 24-14 À 24-20	7140,00
DU 24 NOVEMBRE AU 21 DECEMBRE 2024 PERIODES 24-49 À 24-52	9100,00
DU 25 FÉVRIER AU 23 MARS 2024 PÉRIODES 24-10 À 24-13	7070,00
DU 26 MAI AU 22 JUIN 2024 PÉRIODES 24-23 AU 24-26	8667,50
DU 27 OCTOBRE AU 23 NOVEMBRE 2024 PERIODES 24-45 À 24-48	9050,00
ASSOCIATION POUR LE DEVELOPPEMENT DE LA PERSONNE HANDICAPEE INTELLECTUELLE	25000,00
2024-833 Honoraire de gestion 2024-2025	25000,00
ATELIER STE-EMILIE INC	88310,00
2023-688 REMORQUE À TIMONS (3 ESSIEUX)	88310,00
ATELIERS D'ARTISTES TOUTTOUT	28101,06

RESTAURATION OEUVRE ART PUBLIC "UNE FETNÈTRE SUR LA RIVIÈRE"	6369,63
Restauration Voyageurs en péril avec soudure et nettoyage de la baleine de l'oeuvre d'art public	21731,43
ATLANTIS POMPELAC	37983,99
ACHAT ET INSTALLATION DE POMPE. FOYER DES LOISIRS JONQUIÈRE.	2882,96
CRÉDIT FACTURE #1032555 - FILTRE A EAU 50 MICRONS CENTRALE BIG BLUE 155053-43	-330,57
Pompe submersible Myers modèle 4VHX100M4-53-75	9990,79
UFC-Pompe 5 hp-Eau de service-Chlorateur	4776,64
UFJ-Machine à pression	4480,29
UFJ-PMP-Wilden - POMPE WILDEN	3433,15
UFSH/SUCROU : Deux Kits de reparation pompe Aurora usine st honoré et pompe surpresseur rousset	12750,73
AUTOMOBILE PERRON (CHICOUTIMI) INC.	58701,12
02-109 CROSS MEMBER ARRIERE	2064,91
06-105 PIÈCES DE CARROSSERIE	2013,90
06-406 BT 350951 PCV JOINTS, FILTRES, BOULONS, GOIJONS, ÉCROUS	2457,34
12 X ROUES MAG 18" POUR F150 NEUF	3104,33
2 FLEXIBLE EXAUSHT GAUCHE ET DROIT 02-108 BT-353915	2897,88
32 X ENS. ROUE EXPLORER 02-136 352387	4047,12
ALTERNATEUR FORD EXPLORER (GL9905)	2364,53
ALTERNATEUR FORD EXPLORER (GL9905) 3X	7266,05
AMORTISSEUR ARRIERE (GAUCHE ET DROIT) FORD, DISQUE DE FREIN, ENSEMBLE DE FREIN ARRIERE ET AVANT- VOIR CRÉDIT #FP11263	3828,86
BOITE DE TRANSFERT (PTU) DG1Z-7251-F	4635,46
BRAS SUSPENSION, PARE SOLEIL, REFLETEUR, TUYAU... 02-109 bt 352489	3892,87
CATALYSEUR GAUCHE FORD L1MZ-5E213-R	2737,58
CONTROLES DE LUMIERE+LUMIERE AVANT DROITE	2107,45
CRÉDIT BAGUES ET JOINTS	-130,90
CREDIT CORE REF FACT #FP12572	-689,85
CRÉDIT CORE, RÉFÉRENCE FACT # FP06918	-344,93
CRÉDIT CORE, RÉFÉRENCE FACT# FP04707	-40,24
CRÉDIT CORE, RÉFÉRENCE FACTURE # 172743	-195,46
CRÉDIT CORE, RÉFÉRENCE FACTURE # FP07284	-80,48
CRÉDIT FACTURE # FP02843A	-41,60
CRÉDIT FACTURE # FP06866	-502,87
CRÉDIT FACTURE # FP09171	-46,71

CRÉDIT FACTURE # FP09172	-23,69
CRÉDIT FACTURE # FP10481	-80,48
CRÉDIT FACTURE # FP10493	-80,48
CRÉDIT FACTURE # FP12546	-1146,07
CRÉDIT FACTURE #BP09024	-2077,68
CRÉDIT FACTURE #FP01106 - CORE	-689,85
CRÉDIT FACTURE #FP06918 - PITMAN ARM (LEVIER)	-111,80
CRÉDIT FACTURE #FP07629	-193,78
CRÉDIT FACTURE #FP08406 - CORE	-45,99
CRÉDIT FACTURE #FP09021 - CORE	-57,49
CRÉDIT FACTURE #FP09031 - CABLAGE	-311,02
CRÉDIT FACTURE #FP10961 - CORRECTION DE PRIX	-51,13
CRÉDIT FACTURE #FP10961 - ENSEMBLE DE FREIN AVANT FORD EXPLORER BRP-1922	-230,57
CRÉDIT FACTURE #FP10985 - VALVE PVC	-2342,36
CRÉDIT FACTURE #FP11438 - DISQUE DE FREIN AVANT FORD EXPLORER BRP-406	-468,82
CRÉDIT FACTURE #FP11510 - ROULEMENT	-33,85
CRÉDIT FACTURE #FP12376 - SUPPORT DE TRANSMISSION (SUR TRANSFERTCASE)	-208,20
CRÉDIT FACTURE FP06295	-103,43
CRÉDIT VIEUX CORE CATALYSEUR GAUCHE FORD L1MZ-5E213-R REF FACT #FP08215	-172,46
CRÉMAILLÈRE 02-138 bt 353469	2690,80
CREMAILLERE ELECTRIQUE STE-660	2694,35
CREMAILLERE ET PIGNON DE DIRECTION FORD EXPLORER STE-765 + CORE	4521,15
DISQUES DE FREINS AVANT ET ARRIÈRE, 6 X KIT DE FREINS AVANT ET ARRIÈRE	2794,45
EMBOUT BASE STABILISATRICE ARRIERE GAUCHE MEF158	2008,22
ENSEMBLE DE ROUES (MAG) 06-102 351265	2391,48
Pièces de suspension 02-129 353289	2178,54
RÉPARATION PÉDALE À FREINS SUR UNITÉ 13-329 BT 2095697	3685,12
RETOUR 02-108 MOULURE REF FACT #FP08985	-342,07
RETOUR 08-701 EMBOUT ET 08-701 MOYEU DE ROUE	-546,01
RETOUR 2 RÉGLEUR CRÉDIT FACTURES FP08257 ET FP07882	-377,21
RETOUR CORE / REMBOURSEMENT REF FACT #FP04773 ET FP06596	-137,97
RETOUR E4TZ4800A SUPPORT (BEARING DU CENTRE) REF FACT #FP08248	-31,99
RETOUR PHARE CK4Z13008L REF FACT #FP06634	-324,96

RETOUR TRINGLERIE DE VITRE REF FACT #FP05130	-166,00
UNITÉ 08-406 PERTE DE PUISSANCE ET BRUIT ANORMAL BT 343961 / VOIR CRÉDIT # BP09328	2677,58
VCM3 COMPLET	2069,55
AXCHEM CANADA LTD	75746,04
POLYMÈRE - USINE DE FILTRATION CHICOUTIMI	7450,38
UEC- 4 X SACS DE 750 KG DE POLYMERE	25145,03
UEC- POLYMÈRE - USINE D'ÉPURATION CHICOUTIMI	25145,03
UEJ : polymère AF9860	5162,34
UEJ : Test polymère AF9860	5162,93
UFC : Polymère 1000kg (40 x 25 kg) Année 2024	7680,33
BBG REFRIGERATION INC.	39071,34
2 X GASKET, BEARING, COURROIE, TRANSPORT ET DÉDOUANAGE	8594,38
COMPRESSEUR ET CAPACITEUR BT-2085052.2	2481,16
COMPRESSEUR ET DRIER HENRY GLACE VALÉRIE MALTAIS. BT-2089383.2	4246,03
COMPRESSEUR. GLACE VALÉRIE MALTAIS. BT-2088463.2	2983,60
CREDIT FACT #88470	-148,32
CRÉDIT FACTURE # 87912	-1835,27
CYLINDRES R422D POUR COMPRESSEURS - BT-2092511 - PAVILLON AGRICULTURE	5173,88
FILTRES BT-2084510	2105,42
FILTRES BT-2084529 NAZAIRE GIRARD	2154,34
FILTRES BT-2087434	2038,23
FILTRES BT-2089298 AÉROPORT	4172,44
RÉFRIGÉRANT - BT2088931	3529,73
RÉFRIGÉRANT R-422D + DÉPÔT CYLINDRE BT-2083624.2	6381,11
RETOUR CYLINDRE REF FACT #88726	-229,95
RETOUR CYLINDRE RÉFRIGÉRANT VIDE REF FACT #88726	-229,95
RETOUR CYLINDRE VIDE	-2115,54
RETOUR DE CYLINDRE	-229,95
BELANGER SAUVE S.E.N.C.R.L.	77931,45
2024-371 HONORAIRES PROFESSIONNELS Québec inc. VS-CE-2024-329	3041,62
2024-371 JT-24-16113 9113-0476 Québec inc. VS-CE-2024-329	4631,21
2024-371 JT-24-16113 9113-0476 Québec inc. (Fromagerie Boivin) VS-CE-2024-329	8073,90
2024-371 VS-CE-2024-329 FROMAGERIE BOIVIN DOSSIER 25857/2	3895,64

2024-371; JT-24-16113; VS-CE-2024-329	4458,97
2024-529 - Contrat construction nouveau Centre de tri - VS-CE-2024-580	3273,34
2024-529 Construction nouveu centre de tri VS-CE-2024-580	4222,46
2024-529 VS-CE-2024-580 NOUVEAU CENTRE DE TRI DE MATIERES RECYCLABLES CHIC	9620,54
2024-529 VS-CE-2024-580 NOUVEAU CENTRE DE TRI DOSSIER 25857/3	7050,27
2024-529; VS-CE-2024-580	10771,66
Honoraires professionnels - X X X X X X X X dossier 25857/4	3004,30
SERVICES PROGESSIONNELS / 2024-371 JT-24-16113 9133-0476 Québec inc. VS-CE-2024-329	15887,54
BELL CANADA	378884,82
2023-002 - Remplacement Voice Gateway - Billt 400569	10916,88
2023-685 - Travaux pour modernisation du réseau 911 (NG911)	92231,51
2024-201- ID1631 - Contrat d'entretien Cisco - 30 avril 2024 au 29 avril 2025	92687,28
2024-549 - ID1569 - AJOUT au contrant d'entretien Arcserve Enterprise - Novembre 2024 - Billet 452327	9548,67
2024-549 - ID1569 - Contrant d'entretien Arcserve Enterprise - 01-07-2024 au 30-06-2025 - Billet 448401	60846,41
DÉPLACEMENT POTEAU 1691 RUE DE LA MANIC	7462,26
Remboursement par chèque #0000011523330 pour annuler le renversement #50099116 (facture payée en double)	3233,25
Téléphonie nov 2024	7596,76
Téléphonie avril 2024	14234,10
Téléphonie fevrier 2024 compte #418 128 0051 (001)	7915,14
Téléphonie JUIN 2024	7518,35
Téléphonie juin 2024 Compte #418 128 0051 (001)	7519,27
Téléphonie MAI 2024	6461,57
Téléphonie mars 2024 Compte #418 128 0051 (001)	7977,45
Téléphonie octobre 2024	15102,35
Téléphonie Sept 2024	7553,79
TRAVAUX RÉAMÉNAGEMENT AGRANDISSEMENT DU TERMINAL. Aérogare Bagotville BT2008996	20079,78
BELL MEDIA INC.	59583,50
Achat de banque de message été 2024, Radio Énergie	12546,65
Achat de banque de message été 2024, Rouge Fm	12546,65
Messages commerciaux - Salon des aînés et bonis de remplissage 7 au 19 oct. 2024	5173,88
Messages d'intérêt public variables et ponctuels - Décembre 2024 - Plan d'hiver 2024-2025	20034,39
Messages d'intérêt public variables et ponctuels -Septembre 2024	2299,50
Publicité plan climat	2383,43

Publicité pour la journée portes ouvertes du 24 mai 2024	4599,00
BELL MOBILITE	67352,68
Cellulaire (Modem Police) Compte # 525499854	24392,81
Cellulaire (Modem Police) Compte # 525499854 aout 2024	6372,30
Cellulaire (Modem Police) Compte # 525499854 décembre 2024	6922,19
Cellulaire (Modem Police) Compte # 525499854 juillet 2024	6733,98
Cellulaire (Modem Police) Compte # 525499854 novembre 2024	8741,21
Cellulaire (Modem Police) Compte # 525499854 octobre 2024	6919,89
Cellulaire (Modem Police) Compte # 525499854 septembre 2024	7270,30
BENEVA INC. (LA CAPITALE ASSUREUR DE L'ADMINISTRATION PUBLIQUE INC.)	294548,20
21 AVRIL AU 25 MAI 2024 PÉR. 24-18 À 24-22	28225,25
24 DÉCEMBRE 2023 AU 20 JANVIER 2024 PÉR. 24-01 À 24-04	23671,19
24 NOVEMBRE AU 21 DÉCEMBRE 2024	22144,32
25 AOÛT AU 21 SEPT. 2024 PÉR. 24-36 À 24-39	21934,74
DU 21 JANVIER AU 24 FÉVRIER 2024 PÉRIODES 24-05 À 24-09	30084,24
DU 21 JUILLET AU 24 AOUT 2024 PERIODES 24-31 À 24-35	27702,75
DU 22 SEPTEMBRE AU 26 OCTOBRE 2024 PERIODES 24-40 À 24-44	27121,15
DU 23 JUIN AU 20 JUILLET 2024 PÉRIODES 24-27 À 27-30	22165,92
DU 24 MARS AU 20 AVRIL 2024 PÉRIODES 24-14 À 24-17	23939,32
DU 25 FÉVRIER AU 23 MARS 2024 PÉRIODES 24-10 À 24-13	23136,12
DU 26 MAI AU 22 JUIN 2024 PÉRIODES 24-23 À 24-26	22812,96
DU 27 OCTOBRE AU 23 NOVEMBRE 2024 PERIODES 24-45 À 24-48	21610,24
BERGER-LEVRULT CANADA LTEE	225718,10
2022-523 - Solution de gestion des loisirs	119389,49
2022-523 - Solution de gestion des loisirs	23799,82
2022-523 - Solution de gestion des loisirs - Frais d'acquisition, Licenses, Portail web (client)	53434,36
Développement de l'impression automatique des billets journaliers de ski	3138,82
FORMATION	6570,82
ID1874 - Amendement contrat d'entretien COBA - module caisse enregistreuse - 1 août au 31 décembre 2024	3259,54
Paramétrage des menus, profils, cycles et autres en vu de la migration vers Sofe 2.0 (Finances, RH paye)	2638,68
Paramétrage des menus, profils, cycles et autres en vu de la migration vers Sofe 2.0 (Finances, RH paye) soumu du 8 mai	13486,57
BETON DUNBRICK INC	30180,94
10 X BASES DE BÉTON POUR FEUX DE CIRCULATION S-2024-324	14371,88

BASE DE BÉTON POUR FEUX DE CIRCULATION S-2024-324	15809,06
BETON MULTI SURFACES	40626,42
CENTRE PLEIN AIR BEC-SCIE - RÉPARATION DE LA DALLE DE BÉTON EXTÉRIEUR - BT2055245.2	32583,92
TABLE DE PING-PONG EN BÉTON AU PARC DES TROIS-PALIERS ARR CHICOUTIMI	8042,50
BETON PROVINCIAL LTEE	31148,62
CREDITE FACT #4000173688	-36820,31
Granulat concassé (pierre) Chicoutimi février à mai 2024	15289,82
Pierre 0 - 20 MM (0 - ¾") (MG 20) - Chic Sud	9335,96
Pierre pour Chicoutimi	3987,58
PIERRES CONCASSÉES	2535,26
VOIR CREDIT #4000173710	36820,31
BETON REGIONAL INC.	414447,05
189.95 M3 BÉTON 35 MPA - JONQ Béton 2024 pour la période finissant le 31 mai 2024	2183,96
2023-044 Fourniture de beton 35 MPA - été 2024 Jonquière	113683,69
2024-713 Béton 35 MPA LB	8348,48
2024-713 Beton 35 mpa LB	3130,68
2024-713 Béton 35 MPA LB	5087,36
2024-713 Béton 35 MPA LB	9178,78
8M3 BÉTON 35 MPA - CHIC	5517,42
Béton 2024	22796,56
Béton 2024 pour la période finissant le 31 mai 2024	2074,76
BÉTON 35 MPA, RETARDATEUR DE PRISE - JONQ	6848,32
BÉTON 35 MPA, RETARDATEUR DE PRISE RETARDANT - CHIC	14857,34
BÉTON 35 MPA, RETARDATEUR DE PRISE, SUPER PLASTIFIANT- JONQ,	4006,04
BÉTON AVEC TEINTURE PARC ALONZO GRAVEL BT-2085934	2611,61
Béton couleur rouge / pour 3881 rue du Roi-Georges, Jonquière (Génie)	3328,84
Béton pour bordures et trottoirs 2024 (secteur La Baie)	14877,25
Béton pour les bordures et trottoirs 2024 (Chicoutimi)	7571,61
Béton pour les bordures et trottoirs 2024 TP (Chicoutimi)	2720,24
Béton pour les bordures et trottoirs 2024(Chicoutimi)	181039,14
Béton pour les bordures et trottoirs début de saison 2024	6278,71
CRDIT FACT #4010020266	-3806,32
CREDIT FACT #4010020085	-2971,11

CREDIT FACT #4010020086	-3758,67
CREDIT FACT #4010020102	-1901,50
CREDIT FACT #4010020136	-3015,20
CREDIT FACT #4010020140	-2783,27
CREDIT FACT #4010020145	-1189,48
CREDIT FACT #4010020194	-1855,51
CREDIT FACT #4010020247	-3015,20
CREDIT FACT #4010020251	-2551,33
CREDIT FACT #4010020255	-2720,03
CREDIT FACT #4010020272	-1427,37
CREDIT FACT #4010020280	-1901,50
CREDIT FACT #4010020295	-1949,14
CREDIT FACT #4010020302	-1901,50
CREDIT FACT #4010020320	-3711,02
CREDIT FACT #4010020323	-1949,14
CREDIT FACT #4010020326	-5257,35
CREDIT FACT #4010020381	-2733,42
CREDIT FACT #4010020382	-1901,50
CREDIT FACT #4010020403	-5522,21
CREDIT FACT #4010020404	-1855,51
CREDIT FACT #4010020406	-811,79
CREDIT FACT #4010021833	-1705,51
CRÉDIT FACTURE # 4010017777	-68,99
CRÉDIT FACTURE # 4010019055	-2913,11
Crédit facture # 4010020103	-5709,47
Crédit facture # 4010020104	-5566,54
Crédit facture # 4010020111	-1962,63
CRÉDIT FACTURE #4010018427	-2913,11
CREDITE FACT #4010018394	-5517,42
Fourniture de beton 35 MPA - 2024 Jonquière	9360,35
Fourniture de beton 35 MPA - été 2024 Jonquière	3714,34
Fourniture de beton 35 MPA -2024 Jonquière	3714,34
VOIR CRÉDIT # 4010020536	5566,54

Voir crédit # 4010020538	5709,47
VOIR CREDIT #4010018441	5517,42
VOIR CRÉDIT #4010019033	2913,11
VOIR CREDIT #4010021752	2733,42
VOIR CREDIT #4010021762	3806,32
VOIR CREDIT #4010021764	2551,33
VOIR CREDIT #4010021766	3015,20
VOIR CREDIT #4010021768	2783,27
VOIR CREDIT #4010021774	3758,67
VOIR CREDIT #4010021776	2971,11
VOIR CREDIT #4010021778	3015,20
VOIR CREDIT #4010021828	2720,03
VOIR CREDIT #4010021836	3711,02
VOIR CREDIT #4010021838	5257,35
VOIR CREDIT #4010021840	5522,21
VOIR CREDIT #4010021843	3898,30
Voir crédit 4010018989	2913,11
BETONNIERES D'ARVIDA INC. (BETONNIERES DE LA BAIE)	123517,24
2024-713 BETON 35 MPA	4304,66
2024-713 Béton 35 MPA rue Dubuc Chic	5132,48
2024-713 Bitume ch	6539,20
2024-713 bitume ch	11043,92
BÉTON 35 mpa TP CH	2676,62
BÉTON HORS ENTENTE / HDM MATÉRIEL SPÉCIAL	6237,41
Béton pour bordures et trottoirs 2024 (secteur La Baie)	7122,71
Béton pour bordures et trottoirs 2024 (secteur La Baie)	32784,55
Béton pour les bordures et trottoirs 2024 (secteur La Baie)	4001,13
Blocs de béton - Écocentre Chicoutimi-Nord	3857,40
Blocs de béton - Écocentre Nord	25041,51
Blocs de béton - Écocentre Nord	7588,32
Butée de béton (gros bloc 4' x 3' x 2 1/2') 40X	4139,12
CREDITE FACT #BA-105464	-7601,01
FABRICATION DALLE DE BÉTON BT-2093665	3048,22

VOIR CREDIT #BA-105705	7601,00
BFL CANADA	586011,18
Renouvellement 2024-0025 Installations électriques (barrages) VS-CE-2024-535	386930,38
Renouvellement 2024-2025 Assurance pour les cyber-risques - VS-CE-2024-624	57392,37
Renouvellement assurance bris d'équipement installations électriques 2024-2025 VS-CE-2024-1138	87892,15
Renouvellement assurance parcs de rouli-roulant et BMX 1er juin 2024 au 1er juin 2025 VS-CE-2024-536	43712,37
Renouvellement assurances protection de la réputation et de la vie privée VS-CE-2024-346	10083,91
BGM INFORMATIQUE INC.	139774,29
2024-002 - iPad pour implantation GuideTI atelier mécanique - Billet 428693	16934,90
2024-014 - Portables pour les bornes libres services - Billet 425156	21775,89
2024-381 - Équipements communication sans-fil	7475,40
2024-381 - Équipements communication sans-fil VOIR CREDIT #544372	10085,61
2024-512 - Imprimantes véhiculaires Service de police - Billet 456595	29396,10
25 X Stations d'accueil pour portables 15 pouces performants - Billet 468105	7593,53
35 X YubiKey - billet 439661	2958,13
5 x iPad Air et accessoires Direction Incendies - Billet 450508	9340,62
6 X iPads supplémentaires pour GuideTI - Billet 433229	4950,57
8 X Imprimantes HP 406dn - Remplacement à la répartition	4362,93
Câbles DP-VGA - Billet 444982 Voir crédit #541630	7323,45
Cartes mémoire pour portables - billet 425684	3193,44
CREDIT FACT #540538	-1149,01
CREDIT REF FACT #541182 / AJUST DE PRIX	-201,79
CREDIT SUR FACTURE #538376 BANQUE D'HEURES	-5042,80
CRÉDITE FACTURE #530044	-939,79
iPad Air 13po 256 Gb Wi-Fi Gris Cosmique, Apple Pencil Pro, Applecare+ For Ipad Air 13In M2, Magic Keyboard	2621,65
iPad Air et accessoires - Billet 458561	2621,65
iPad pour la nouvelle adjointe administrative - Billet 423648	2615,44
iPad pour les conseillers en sécurité - Billet 426756	5228,13
iPad Pro - Billet 436595	2779,73
Magic Keyboard pour iPad Pro Service incendie - Billet 45176	2881,79
Meeting Owl 3 et accessoires - Billet 450712	2036,96
Ref. factures 537792 et 540187 Erreur de facturation	-9,09
Retour Casque d'écoute (Jabra Evolve 65 SE Link380a MS Casque stéréo) - Billet 457343 ref fact #543542	-233,20

Retour Lenovo Go Wireless ANC Headset - Stereo ref fact #524051	-1208,31
Workstation - Billet 422667	2382,36
BGM SECURITE (9178-5873 QUEBEC INC.)	53482,42
2024-002 - Caméra pour le puits 76 - billet 440302	6211,85
2024-002 - Installation des caméras aux puits 76 - Billet 440302	4739,48
2024-243 - Caméras pour les puits 71 et 72 - billet 429336	13973,67
2024-243 Installation des caméras des puits 71 et 72 - Billet 429336	11238,72
Câblage Stade Kénogami - Billet 456051	3489,28
Instalation de caméras - bibliothèque Jonquière et QG police	3774,86
Installation d'antennes aux puits 71, 72, 73, 75 et 76 - Billet 440296	6030,89
Patch panel Relève NG911 - Billet 459507	4023,67
BIBLIOPRESTO.CA	59682,60
Abonnement Alec, EduMedia, Le Curieux, Multidictionnaire 2024	11505,76
Abonnement aux service BiblioMags du 01-01-2024 au 31-12-2024	14310,94
Abonnement La Voute.tv du 01/06/2024 au 30/04/2025	3195,83
Abonnement plateforme prêt numérique 2024	8386,47
abonnement Protégez-vous, Verdict 2024	2349,69
Abonnement ressource Mes Aïeux 2024	3874,85
abonnement ressource numérique Myfilmfriend du 01-02 au 31-12-2024	9724,59
abonnement Universalis 01-01-2024 au 31-12-2024	6334,47
BIBLIOTHECA CANADA INC	35260,31
2024-625 - ID1217 - Renouvellement contrat d'entretien sollution RFID blibliothèques - 1 janvier au 31 décembre 2025	33585,13
Tag RFID asset (10/box)	2300,68
VOIR CRÉDIT # INV-CA10788	-625,50
BOILY JULIEN	25999,39
CONTRAT EXÉCUTION OEUVRE-D'ART PISCINE ALCIDE-REID VS JULIEN BOILY	25999,39
BOIS HAMEL-CLERMOND HAMEL LTEE	140001,75
2023-455 - FOURNITURE DE KIOSQUES ET DE MADRIERS - DIVERS PARCS	140001,75
BOUTHILLETTE PARIZEAU INC. - UNIGEC	548902,91
2022-246-OSP INGÉNIERIE - PROG FONCT ET TECH, DEVIS PERFO ET SURVEILLANCE CONST - ATELIER MÉCANIQUE LA BAIE	14774,29
2022-295 - OSP EN INGÉNIERIE - RÉFECTION DE LA CASERNE SUD ARRONDISSEMENT CHICOUTIMI	5173,88
2022-401 - SERVICE PROFESSIONNEL EN INGÉNIERIE - REMP DE LA TUYAUTERIE ET DES ÉQUIPEMENTS DE PLOMBERIE - HÔTEL DE VILLE	25754,40
2024-018 BILAN DE SANTÉ - CARREFOUR RACINE / Arrondissement de Chicoutimi. BT-2075344	51738,75

2024-018 BILAN DE SANTÉ - CARREFOUR RACINE / Arrondissement de Chicoutimi. BT-2075344	27134,10
2024-019 DÉMOLITION DU STATIONNEMENT À ÉTAGE CARREFOUR RACINE. Demande 2024-019 BT-2075344	6611,06
2024-019 DÉMOLITION DU STATIONNEMENT À ÉTAGE. CARREFOUR RACINE. BT-2075344	26803,55
2024-417 RÉASPHALTAGE DU PONT NELSON (P-03359) JUIN 2024	14371,88
AGRANDISSEMENT DE L'AÉROGARE SAGUENAY - BAGOTVILLE - SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE	77340,67
BILAN DE SANTÉ - CARREFOUR RACINE / Arrondissement de Chicoutimi. BT-2075344	8623,13
CRÉDIT FACTURES 13732 ET 14112	-78777,86
DÉMANTÈLEMENT DE LA CLÔTURE EXISTANTE ET INSTALLATION D'UNE NOUVELLE. BT-2084062	8378,23
DÉMOLITION DU STATIONNEMENT À ÉTAGE CARREFOUR RACINE 2024-019	17691,78
ÉTUDE SUR LE MUR SOUTÈNEMENT DE LA RUE VICTORIA - LA BAIE	6898,50
OSP EN INGÉNIERIE - INSTALLATION D'UN NOUVEAU GROUPE ÉLECTROGÈNE - CASERNE # 1 JONQUIÈRE	6550,71
RÉASPHALTAGE DU PONT NELSON (P-03359)	35067,38
RÉFECTION CANIVEAU ET SYSTÈME DE CAPTATION GAZ D'ÉCHAPPEMENT. GARAGE MUNICIPAL CHICOUTIMI. BT-2084922	10347,75
REPLACEMENT DE LA PISCINE DE LA COLLINE ET RÉFECTION, AGRANDISSEMENT BÂTIMENT D'ACCUEIL - ODS EN INGÉNIERIE	64845,90
REPLACEMENT DE LA PISCINE DE LA COLLINE ET RÉFECTION, AGRANDISSEMENT BÂTIMENT D'ACCUEIL - ODS EN INGÉNIERIE 2023-245 -	24834,60
RÉNOVATION ET RÉPARATION DE MURS DE SOUTÈNEMENT	113260,44
SERVICE PROFESSIONNEL EN INGÉNIERIE - REMP DE LA TUYAUTERIE ET DES ÉQUIPEMENTS DE PLOMBERIE - HÔTEL DE VILLE	2701,91
VOIR CRÉDIT # 14204	78777,86
BRANDT TRACTOR LTD	200111,24
#23-315 BT 351681 VITRE ARRIERE	2141,02
2024-250 ROULEAU COMPACTEUR À ASPHALTE	67835,25
22-305 TURBO COMPLET	4112,73
22-310 BT 346028 (SEAL, BEARING, BOULONS, CONNECTEURS...) PIÈCES ARTICULATION	4120,80
22-310 BT 346028 SEAL, BUSHING, SHIM PIÈCES ARTICULATIONS	4474,29
22-310 BT 353747 REF SM :96400218001 CAPTEUR DE BOOM & JOYSTICK	4982,28
22-323 TIGE DE CYLINDRE D'ARTICULATION (GARANTIE)	2151,48
22-360 BT 353330 PIÈCES DE DIFFÉRENTIEL	9675,25
22-360 ROUES 3 SECTIONS	3250,26
22-370 PIECES DE PENTURE BT 344554	6462,05
23-301 / PIÈCES	2245,74
23-301 VIS ECROU AXE PALIER BAGUE CALE RONDELLE	5805,45
23-302 SADDLE LOCK PIN	3881,97
23-305 348562 PIÈCES CHASSIS PLATEAU	2400,25

23-315 BT 349637 VITRE PORTE DROITE	2106,01
23-384 KIT DE REPARATION CYLINDRE MASTER BRAKE	5633,51
23-384 POMPE FOURNISSEUR UNIQUE JYL PAS CAPABLE D'EN AVOIR	8656,89
23-386 BT 2092523 VANNES HYDRAUL PEDALE + JEUX DE PIÈCES	4165,66
23-386 BT 341745 SPOOL VALVES +ORINGS +SOLENOIDS	10763,55
23-387 BT 2094301 PIECES	9473,13
28-390 PIÈCES EDDYNET - ROUE, POMPE, GICLEUR, RACCORD, ADAPTATEUR ETC. BT345722	4795,17
BODY VALVE DE FREIN DE PEDALE DE GAUCHE, 22-307 BT 353706	2325,44
CRÉDIT FACTURE # 8431016	-160,46
CRÉDIT FACTURE # 8431430	-203,80
CRÉDIT FACTURE # 8432021	-760,94
CRÉDIT FACTURE # 8432311	-448,73
CRÉDIT FACTURE # 8432701	-191,00
CRÉDIT FACTURE # 8433275	-50,43
CRÉDIT FACTURE # 8433306	-94,24
CRÉDIT FACTURE # 8433313	-348,75
CRÉDIT FACTURE # 8433506	-291,82
CRÉDIT FACTURE # 8544872	-438,05
CRÉDIT FACTURE # 8545726	-324,77
CRÉDIT FACTURE # 8547478	-617,44
CRÉDIT FACTURE #8430515 - SEAL	-69,86
CRÉDIT FACTURE #8432747 - JAUGE PRESSION HUILE Z	-255,43
CRÉDIT FACTURE #8433056 - SEAL KIT	-231,40
CRÉDIT FACTURE #8433135	-94,02
CRÉDIT FACTURE #8549348 - BRAKE DISK NO YZ121814	-719,06
FRAIS DE RETOUR DE PIÈCES	4282,10
PIECES POUR PRÉPARATION SAISONNIÈRE 23-386 BT 2092523	16183,43
PIÈCES POUR UNITÉ 22-360 - ACCUMULATEUR, BUMPER, BRAKE, SWITCH	10293,26
RÉFÉRENCE FACTURE #8541694 - CORE	-79,33
RETOUR 4 KIT D'ETANCHEITE ET FRAIS DE RETOUR REF FACT #8431146 -8431494	-695,62
RETOUR RÉFÉRENCE FACT # 8433499	-2785,66
UNITÉ 22-325 VÉRIFIER SYSTÈME DE CHARGE, PIÈCES ET MAIN D'OEUVRE	2425,72
UNITÉ 23-384 PROBLÈME HYDRAULIQUE BT 343381	2268,98

VALVE EXHAUST RECYCLAGE DE GAZ 22-370 BT2096652	2060,38
BRASSARD BURO INC.	58039,24
15 x Tables en plastique 6 pieds blanche	2742,15
24 x Tables pliantes rectangulaires	4111,51
9 FAUTEUILS DIVISION IMMEUBLES - EDIFICE GUAT RUE RACINE	5774,35
Achat de chaises d'opérateur (6) qui on passé dans l'entente mais ne devait pas (DA 10255513) - UFA : # commande 126233	2069,48
AMEUBLEMENT DE BUREAU - ÉDIFICE DU GUAT - BT2086239	14795,30
Articles de bureau pour le comité de retraite	-116,64
BUREAU DROIT 30X78 30½, CAISSON MOBILE 3 TIROIRS, HUCHE PORTE BATTANTE ET TABLETTE 16X72, RETOUR RÉVERSIBLE.	2306,76
CHAISES POUR LES SALLES DE FORMATION	4363,30
CRÉDIT - CORRECTION PRIX SURFACE FLEX	-72,39
CREDIT FACT #773546	-13,18
CRÉDIT FACTURE # 766317	-91,97
CRÉDIT FACTURE # 767163	-244,67
CRÉDIT FACTURE # 767443 - GRATTOIR	-13,88
Crédit facture # 767772	-197,72
CRÉDIT FACTURE # 768206	-46,41
CRÉDIT FACTURE # 768887	-41,66
CRÉDIT FACTURE # 769139	-111,67
CRÉDIT FACTURE # 770226	-7,33
crédit facture # 770272	-689,85
CRÉDIT FACTURE # 771036	-145,50
CRÉDIT FACTURE # 772012	-408,47
CRÉDIT FACTURE # 772158	-110,20
CRÉDIT FACTURE # 772440	-56,57
CRÉDIT FACTURE # 772477	-22,82
CRÉDIT FACTURE # 773259	-274,79
CRÉDIT FACTURE # 773809	-24,14
CRÉDIT FACTURE # 773842	-48,29
CRÉDIT FACTURE #765480	-171,91
CRÉDIT FACTURE #765548 - MARQUEUR	-270,70
CRÉDIT FACTURE #765564 - MARQUEUR	-30,08
CRÉDIT FACTURE #765572 - CORRECTION PRIX	-2,19

CRÉDIT FACTURE #765575 - CORRECTION PRIX	-5,52
CRÉDIT FACTURE #765599 - CORRECTION PRIX	-0,76
CRÉDIT FACTURE #765618 - CORRECTION PRIX	-0,53
CRÉDIT FACTURE #765668 - CORRECTION PRIX	-7,82
CRÉDIT FACTURE #766157	-429,78
CRÉDIT FACTURE #766520 - GANT VINYL	-9,82
CRÉDIT FACTURE #766971 - MARQUEUR	-4,16
CRÉDIT FACTURE #767079 ET VOIR FACTURE #766985	-171,59
CRÉDIT FACTURE #767306 - Sac de type malette de transport - portable 15"	-54,27
CRÉDIT FACTURE #768302 - DISQUE CD	-68,96
CRÉDIT FACTURE #768826 ET VOIR FACTURE #768941	-144,87
CRÉDIT FACTURE #769283	-420,81
CRÉDIT FACTURE #772810	-6,90
CRÉDIT FACTURE #773362	-90,37
CRÉDIT FACTURE 770137	-689,85
Crédite fact #768775 Retour Sac à dos - portable 15"	-67,84
FAUTEUIL DE DIRECTION PRO-LINE II PROGRID	2566,31
FOURNITURE DE BUREAU ET PAPIER SECRETARIAT	3093,50
FOURNITURE DE BUREAU ET PAPIERS SECRETARIAT, ADMIN, BEC.	2219,09
FOURNITURE DE BUREAU POLICE - POWELL, SECRETARIAT, PAIE, DST	2518,12
FOURNITURES DE BUREAU SÉCURITÉ PUBLIQUE ADM, SECRETARIAT, BEC	2251,13
Livre proces-verbal	2339,74
MOBILIER DE BUREAU	2315,60
MOBILIERS POUR EQUIPE ADMINISTRATIVE DIVISION IMMEUBLES EDIFICE GUAT RUE RACINE	10847,86
RETOUR CAHIER DE NOTE REF FACT #767195	-28,97
RETOUR CAHIER DE NOTE REF FACT #767255	-43,46
Retour ecritoire en aluminium ref fact #768408	-58,92
RETOUR ETIQUETTES REF FACT #766505	-33,94
Retour tiroir clavier Ref fact #773050	-126,83
UELB : Retour du classeur 3 tiroirs - Crédit fact. 335820	-588,77
VOIR FACTURE # 771331	-7,19
BRAULT MAXTECH INC	26536,48
UELB : Appel de service pour support technique afin d'hiverner notre équipement adéquatement	3966,64

UELB réparation dégrilleur #2 - mécanique de procédé	4757,85
UFSH-MP PIÈCES RÉPARATION RÉACTEURS UV	17811,99
BRENTAG CANADA INC.	410580,60
2024-128 - UFJ : Acide citrique 50% NSF - 2024	2026,44
2024-128 - UFJ : Acide citrique 50% NSF - Année 2024	12158,61
Chlore liquide en vrac (hypochlorite de sodium 12%)	5461,31
CREDIT FACT #46869597	-9485,44
CRÉDIT FACTURE # 46782234	-9485,44
CRÉDIT FACTURE # 46786082 ET 46807648	-2880,12
CRÉDIT FACTURE # 46803439	-684,10
CRÉDIT FACTURE # 46830775	-1839,60
CRÉDIT FACTURE # 46835004	-9485,44
CRÉDIT FACTURE # 46856736	-9485,44
CRÉDIT FACTURE # 46885836	-9485,44
CRÉDIT FACTURE # 46907009	-9485,44
CRÉDIT FACTURES #46850790 ET #46872644	-1920,08
Credite fact #46808033	-9485,44
PFAS : Hypochlorite en contenant de 18.9 litres VOIR CRÉDIT # 46874363	3938,13
UEC - UFSH :Chlore liquide en vrac (hypochlorite de sodium 1	3986,76
UEC - UFSH :Chlore liquide en vrac (hypochlorite de sodium 12%) Année 2024	6417,05
UELB :Chlore liquide en vrac (hypochlorite de sodium 12%) 2024 / VOIR CRÉDIT # 46852215	3936,66
UFA : Chlore liquide en vrac (hypochlorite de sodium 12%)	64661,95
UFA : Chlore liquide en vrac (hypochlorite de sodium 12%) - Année 2024	23429,04
UFA : Chlore liquide en vrac (hypochlorite de sodium 12%) - Année 2024	5108,51
UFA : Chlore liquide en vrac (hypochlorite de sodium 12%) - Année 2024 lucie p	3932,15
UFA : Chlore liquide en vrac (hypochlorite de sodium 12%) 2024	10922,62
UFA : Chlore liquide en vrac (hypochlorite de sodium 12%)2024	5461,31
UFA : hypochlorite de sodiem - Année 2024	24357,46
UFA : hypochlorite de sodiem - Année 2024	4205,22
UFA : hypochlorite de sodiem - Année 2024	4095,99
UFC : Chlore gazeux - 2024	29637,23
UFC : Chlore gazeux - 26 cylindres - 2024 / VOIR CRÉDIT # 46885615	29637,23
UFC : Chlore gazeux - 26 cylindres - Année 2024 VOIR CRÉDIT # 46782235	29637,23

UFC : Chlore gazeux - 26 cylindres - Année 2024 VOIR CRÉDIT # 46856737	29637,23
UFC : Chlore gazeux - 26 cylindres - Année 2024 voir credit #46808034	29637,23
UFC : Chlore gazeux - 26 cylindres - Année 2024 VOIR CREDIT #46869598	29637,23
UFC : Chlore gazeux - Voir crédit # 46835005	29637,23
UFJ : Acide citrique 50% NSF - 2024	4052,87
UFJ : Chlore liquide en vrac (hypochlorite de sodium 12%)	44433,24
UFJ : Chlore liquide en vrac (hypochlorite de sodium 12%) - Année 2024	11719,98
UFJ : Chlore liquide en vrac (hypochlorite de sodium 12%) 2024	5461,31
UFJ : hypochlorite de sodiem - 2024	6553,58
UFJ : hypochlorite de sodiem - Année 2024	14636,32
UFJ : Soude caustique en tête 50%, 3 têtes d'environ 1500kg	5885,46
BRIDGESTONE CANADA INC. (FIRESTONE CANADA INC.)	43876,28
10 X PNEUS UNITÉ 11-944 BT 2097131	7722,53
12 X PNEUS VÉHICULES DE POLICE; BT 342774	3565,01
2 X PNEUS AGRICOLE - 20-701 - BT350171	3956,73
2 X PNEUS UNITÉ 15-420 BT 2096668	2240,91
6 X PNEUS UNITÉ 13-345 BT 354498	3110,37
ACHAT DE PNEUS; UNITÉ 14-347; BT 342189;	2240,91
CREDIT FACT #6559778062	-1245,37
PNEUS FS818 425/65R22.5 - 14-349	2240,91
Unité #14-341 Achat de pneus	2240,91
UNITÉ 03-303 ACHAT PNEUS	2174,38
UNITÉ 14-341 / 2 PNEUS AVANT BT343508	2240,91
Unité 14-349 Achat pneu compte national	2240,91
UNITÉ 14-354 PNEUS BT 343175	2240,91
UNITÉ 15-455 BT-350433 CHANGER 2 PNEUS CONDUITE	2485,32
UNITÉ 26-336 8 X PNEUS BT 346150	6420,94
BUREAU VERITAS CANADA (2019) INC. (MAXXAM ANALYTIQUE)	114381,30
2023 - ANALYSE BACTÉRIOLOGIQUE - EAU POTABLE, EAUX USÉES ET BOUES	2610,79
2024 - ANALYSE BACTÉRIOLOGIQUE - EAU POTABLE, EAUX USÉES ET BOUES	103411,56
2024 - ANALYSE BACTÉRIOLOGIQUE - EAU POTABLE, EAUX USÉES ET BOUES CENTRE PLEIN AIR PORTAGE	2613,63
2024 - ANALYSE PHYSICO-CHIMIQUE PLOMB ET CUIVRE - EAU POTABLE - ÉTUDIANTS 2024	3356,12
ÉCHANTILLON DE CONTRÔLE ÉTANGS LATERRIERE	2389,20

BUREAUTIQUE FTI

	172764,84
2023-634 ACQUISITION DE MOBILIERS POUR AÉROGARE SAGUENAY BAGOTVILLE. BT-2081146	82916,22
Achat mobilier pour nouveau bureau RH	6259,60
AMEUBLEMENT SERGENTS MULTI - BUREAU 30"P X 66" L X 28"H SPÉCIAL ET CASIERS	6601,84
Copieur 45 ppm RH division SST - Billet 468639	4793,31
Copieur 45 ppm RH réception - Billet 468643	4793,31
Copieur couleurs 30 pages minutes - Palais des sports Jonquière - Billet 446066	3648,16
Copieur pour l'environnement - Billet 436939	5691,24
Copieur pour les permis Chicoutimi - billet 422388	3993,09
Copieur pour les permis Jonquière - billet 440272	3993,09
CRÉDIT FACTURE # 298463	-55,01
CRÉDIT FACTURE # 301244	-304,11
CRÉDIT FACTURE # 303263	-11,50
CRÉDIT FACTURE # 309379	-4807,46
CRÉDIT FACTURE #301783 ET VOIR CRÉDIT #CR 12459	-63,13
CRÉDIT FACTURE #301783 ET VOIR CRÉDIT #CR 12461	-63,13
CRÉDIT FACTURE #301837 - SAC DE TYPE MALLETTTE PORTABLE 17"	-67,70
CRÉDIT FACTURE #302370	-159,19
CRÉDIT FACTURE 299006 ET 299017	-1519,98
CRÉDIT FACTURE 301138	-208,33
LECTURE DE COMPTEUR DU 2 AU 25 AVRIL 2024	3707,80
LECTURE DE COMPTEUR DU 30 AOÛT AU 25 SEPTEMBRE 2024	4969,56
Libération de dépôt de garantie de soumission	7200,00
MOBILIER DE BUREAU ÉDIFICE GUAT	3371,74
PHOTOCOPIEUR - billet 443852	3648,16
RELEVÉ DE COMPTEUR DU 22 MAI AU 25 JUIN 2024	4129,68
RELEVÉ DE COMPTEUR DU 25 AVRIL AU 22 MAI 2024	2920,28
RELEVÉ DE COMPTEUR DU 25 JUIN AU 18 JUILLET 2024	2862,76
RELEVÉ DE COMPTEUR DU 26 FÉVRIER AU 2 AVRIL 2023	2435,83
TABLE POUR SALLE CONFERENCE IMMEUBLE EDIFICE GUAT	7826,13
TABLES POUR LES SALLES DE FORMATION	7398,99
UFA : Mobilier de bureau	2056,13
VOIR CRÉDIT # CR 12723	4807,46

C2 INNOVATIONS (C2 ENTREPRISE)	44829,30
2023-707 - ID1616 - Contrat d'entretien C2 - 1 janvier au 31 décembre 2025	19994,70
2024-002 - Banque d'heures pour continuité de la mise en place des catalogue de services	24834,60
CAIN LAMARRE S.E.N.C.R.L. (CHICOUTIMI)	289668,35
2022-436 - CD-19-15550 Aérogare conflit Norda Stelo VS-CM-2020-405	5135,51
2022-442 EMG-18-15322 Englobe VS-CE-2018-1131, VS-CE-2018-1144 et VS-CE-2024-26 (Cain Lamarre)	2015,89
2022-442 Englobe décontamination de terrain Paco VS-CE-2018-1131, VS-CE-2018-1144, VS-CE-2024-26	2232,18
2023-130 - CH-22-15935, VS-CE-2022-1064, VS-CE-2023-1110	16457,28
2023-130 CH-22-15935 Place Deainay - Frais de parc VS-CE-2022-1064 VS-CE-2023-110	26134,82
2023-294 / VS-CE-2023-297 / VS-CE-2024-26 - 22-80053-9	2159,87
2023-294 Intact et promutuel rue des Jésuites VS-CE-2023-297 et VS-CE-2024-26	11791,27
2023-294 Intact et Promutuel, rue des Jésuites VS-CE-2023-297 et VS-CE-2024-26	3440,97
2023-542 / VS-CM-2024-777 / ND-24-16145	4012,62
2023-542 JT-16038 VS-CE-2023-704	3097,99
2023-542 JT-23-16038 Moulures SMDT VS-CE-2023-704	11634,91
2023-542 ND-24-16145 VS-CM-2024-777	7449,87
2024-108 / VS-CE-2024-28 / 23-80285-2	18496,47
2024-108 23-80285-2 Hôtel la Saguenéene VS-CE-2024-28	23178,36
2024-108 23-80285-2 VS-CE-2024-28	3966,27
2024-108 VS-CE-2024-28	10462,58
2024-240, JT-24-16096, VS-CE-2024-145, VS-CE-2024-876	2010,02
2024-240; JT-24-16096; VS-CE-2024-876; VS-CE-2024-145	7840,76
Avis juridique en matière de déontologie municipale	4070,10
Encaissement facture au crédit 10-242363	7596,66
HONORAIRES PROFESSIONNELS 2022-435 - DE-12-0217 VS-CE-2017-676	4081,80
HONORAIRES PROFESSIONNELS 2022-436 CD-19-15550 Aérogare conflit Norda Stelo VS-CE-2020-478, VS-CM-2020-405	6303,51
HONORAIRES PROFESSIONNELS 2022-442 - EMG-18-15322 VS-CE-2018-1131 VS-CE-2018-1144 VS-CE-2024-26	2006,00
HONORAIRES PROFESSIONNELS 2023-130 CH-22-15935 VS-CE-2022-1064, VS-CE-2023-1110	3348,89
HONORAIRES PROFESSIONNELS 2023-542 - JT-23-16038 VS-CE-2023-704	4568,81
HONORAIRES PROFESSIONNELS 2023-542 9176-2476 Québec inc. VS-CE-2023-704	20100,14
HONORAIRES PROFESSIONNELS 2023-542 JT-23-16038 VS-CE-2023-704	6576,98
HONORAIRES PROFESSIONNELS 2024-108 - 23-0285-2 VS-CE-2024-28	2833,50
JT-23-16038 Moulures SMDT VS-CE-2023-704	31527,41

Place Desainay Frais de parc - VS-CE-2022-1065 et VS-CE-2023-1110	4599,09
SERVICES PROFESSIONNEL - Hôtel La Saguenéenne - VS-CE-2024-28	25207,65
VOIR CRÉDIT # 10-239129	-7596,66
VOIR CRÉDIT # 10-242363	7596,66
VS-CM-2020-405 / VS-CE-2020-478 / CD-19-15550	5330,17
CAMIONS AVANTAGE SAGUENAY INC. (LOCATIONS AVANTAGE-GARAGE MARCEL SIMARD)	5259743,26
#14-328 / BT 351198 PIÈCES	4340,51
13-307 PANNE A HUILE MOTEUR AVEC GASKET	2427,20
13-316 ESSUIS-B5, CONFIG, ARMS, VALVES	-1274,35
13-316 FREINS COMPLET AUX 4 ROUES / BT 350159	5063,95
13-325 BT 346347 - CRÉDIT FACTURE FH27163	-66,88
13-486 HEADER ASSY	3410,31
14-328 BT353755 PTO COMPLET	4594,35
14-331 CAMION NE DÉMARRE PLUS ET CHANGER MODULE BT 2096091	3431,59
14-331 COMPRESSEUR A AIR ET ACCESSOIRES / BT 351403	2518,21
14-335 BT 351131 / OIL-COOLANT + CORE, SEAL	4119,37
14-341 BT 346146 2 CAPTEUR , INLET NOX SENSOR, ET DEF DOSING VALVE ET GASKET	2109,95
14-343 BT 353714 HEADER ET ORING	2278,91
14-351 DRUM FREIN ARRIERE AVEC SEAL ROUE	2235,13
14-352 DRIVING AVANT AVEC SUPPORT ET JOINT	2862,81
14-358 PROBLÈME MOTEUR -DÉMONTER DPF POUR NETTOYAGE - BT 2098224	2697,08
14-383 BACK PLATE DRUM PLAQUETTES SEAL ROUES	3017,32
16-218 BT 351193 ACTUATEUR VALVE EGR	2016,76
16-218 VÉRIFIER CODE MOTEUR BT 2092730	6111,60
2 X TAMBOURS DE FREIN 3219N5942	2980,04
2022-240 CAMIONS SIX (6) ROUES CHÂSSIS-CABINE AVEC CARROSSERIE UTILITAIRE DE 15 PIEDS (P.N.V.B. 12 000 KG)	353997,68
2022-498 CAMIONS SABLEURS AVEC LAME VENTRALE; APPEL D'OFFRES	713908,51
2023-058 CAMIONS 6 ROUES POUR FORMES À TROTTOIRS	598172,76
60-339 BT 348026 BOUSHING, BOULONS , ECROU	-28,56
AJOUT DE MARCHES, SUPPORTS ET FIXATION D'ACCESSOIRES SUR CAMION TRACTEUR 10 ROUES #14-360;	3662,28
CAMION 10 ROUES DE DÉNEIGEMENT	448186,35
CAMION ÉCUREUR À ÉGOUT DE TYPE COMBINÉ 2023-198	1025002,12
Camion tracteur 10 roues	248479,37

Camions de signalisations.	626613,74
CAMIONS SIX (6) ROUES CHÂSSIS-CABINE AVEC CARROSSERIE UTILITAIRE DE 15 PIEDS (P.N.V.B. 12 000 KG)	707995,36
CHANGEMENT ECM MOTEUR ET HARNESS. UNITÉ 16-218 BT-351193	8390,39
CHARGER BATTERIE 45AMPS POUR DEUX WP250-12 AGM / 13-486 BT 2094014.2	-316,13
CORRECTION DU CRÉDIT #FH31044	-3,84
CORRECTIONS SUITE AU CODE MOTEUR SUR UNITÉ 16-211 BT 351118	4916,82
CRÉDIT CORE, RÉFÉRENCE FACT # FH24503	-298,94
CRÉDIT CORE, RÉFÉRENCE FACT # FH32057	-151,77
CRÉDIT CORE, RÉFÉRENCE FACT FH27021	-597,87
CRÉDIT CORE, RÉFÉRENCE FACTURE # FH25465	-119,57
CREDIT FACT # FH33500 RETOUR DDE.RA4722001001 POMPE EAU	-349,76
CREDIT FACT #FH34807 CORE	-840,75
CRÉDIT FACTURE # FH25446	-71,43
CRÉDIT FACTURE # 27886	-91,98
CRÉDIT FACTURE # BG82107	-3438,04
CRÉDIT FACTURE # FH12261	-1317,61
CRÉDIT FACTURE # FH23456	-219,01
CRÉDIT FACTURE # FH23946	-682,74
CRÉDIT FACTURE # FH24112	-88,27
CRÉDIT FACTURE # FH24253	-134,22
CRÉDIT FACTURE # FH24605	-119,57
CRÉDIT FACTURE # FH24758	-298,94
CRÉDIT FACTURE # FH24819	-342,06
CRÉDIT FACTURE # FH25999	-273,04
CRÉDIT FACTURE # FH26315A	-277,72
CRÉDIT FACTURE # FH26443	-389,56
CRÉDIT FACTURE # FH28092	-59,79
CRÉDIT FACTURE # FH28217	-121,83
CRÉDIT FACTURE # FH29550	-257,54
CRÉDIT FACTURE # FH29715	-76,73
CRÉDIT FACTURE # FH30495	-597,87
CRÉDIT FACTURE # FH30956	-238,57
CRÉDIT FACTURE # FH31945	-509,18

CRÉDIT FACTURE # FH32148	-45,99
CRÉDIT FACTURE # FH32716	-501,92
CRÉDIT FACTURE # FH32828	-45,44
CRÉDIT FACTURE # FH32830	-190,77
CRÉDIT FACTURE # FH32967	-149,47
CRÉDIT FACTURE # FH33046	-134,32
CRÉDIT FACTURE # FH33754	-167,92
CRÉDIT FACTURE # FH33768	-448,40
CRÉDIT FACTURE # FH34537	-1148,64
CRÉDIT FACTURE # FH35301	-172,25
CRÉDIT FACTURE # FH36942	-183,96
CRÉDIT FACTURE # FH37782	-499,02
CRÉDIT FACTURE # FH38153	-75,96
CRÉDIT FACTURE # FH39035	-336,66
CRÉDIT FACTURE # FH39208	-149,47
CRÉDIT FACTURE #FA09117 ET VOIR FACTURE #FA09110	-1726,79
CRÉDIT FACTURE #FH15480 - CORE	-448,40
CRÉDIT FACTURE #FH20999 - POMPE POWER STERING	-914,47
CRÉDIT FACTURE #FH24432 - VALVE-S T93A	-364,90
CRÉDIT FACTURE #FH24536	-894,91
CRÉDIT FACTURE #FH24813 - CORE	-342,06
CRÉDIT FACTURE #FH26501 - CORE	-10,06
CRÉDIT FACTURE #FH28148A - BRACKET	-319,83
CRÉDIT FACTURE #FH28563	-176,14
CRÉDIT FACTURE #FH29101 - COLLET ET GASKET	-74,58
CRÉDIT FACTURE #FH30297 - Support aile no a17-19530-000	-65,90
CRÉDIT FACTURE #FH33761 - CORE	-1195,74
CRÉDIT FACTURE #FH33875 - CORE	-896,81
CRÉDIT FACTURE #FH34032 - CORE	-672,60
CRÉDIT FACTURE #FH34037 - CORE	-298,94
CRÉDIT FACTURE #FH34112 - CORE	-179,36
CRÉDIT FACTURE #FH34600 - KIT OIL	-49,83
CRÉDIT FACTURE #FH36655 - CORE	-91,98

CRÉDIT FACTURE #FH37632 - CORE	-179,36
CRÉDIT FACTURE #FH37728	-512,13
CRÉDIT FACTURE #FH37789 - EXTENSION CABLE ABS	-30,79
CRÉDIT FACTURE #FH38290 - CORE	-45,99
CRÉDIT FACTURE #FH38456 - CORE	-149,47
CRÉDIT FACTURE #FH40257 ET ACHAT DE SCREW	-111,44
CRÉDIT FACTURE FH33585	-418,51
CRÉDIT FACTURES # FH30170 ET FH30153	-85,96
CRÉDIT FACTURES # FH37747 ET FH37710	-869,29
CRÉDIT FACTURES #FH28848 ET FH28960 - COURROIE DE RESERVOIR DE DIESEL, INTERRUPTEUR	-195,85
CRÉDIT FACTURES FH27443 ET FH27775	-266,27
CRÉDIT REPRISE JOINT - CRÉDIT BONNE ENTENTE	-114,98
CRÉDIT TUBES + SUPPORT	-236,72
FOURNIR ET INSTALLER ENSEMBLE D'AILES GALVANISÉES POUR TANDEM ARRIÈRE DU 15-404	6812,27
Gauge à urée et O-Ring 14-335 bt 351131	2278,91
Libération de dépôt de garantie de soumission	413041,00
MODULE REFROIDISSEUR DE CARBURANT 14-402 351951	2143,08
POMPE À EAU CUM 4955709	2045,64
PROBLÈME AVEC LE CLUSTER UNITÉ 14-342 BT-349539	5530,31
REPLACER ENGINE HARNESS SUR UNITÉ 16-211 BT 351118	3850,84
RÉPARATION BOITE DE TRANSFERT; UNITÉ 13-307 BT 351312;	23761,38
Réparation système anti-pollution / 13-486 / BT 348640	20592,50
RETOUR 14-354 CABLE DE RESERVOIR REF FACT #FH20913	-148,09
RETOUR DE MARCHANDISES	-5,83
Retour moteur de chauffette no t77421a2c Ref fact #FH35631	-199,61
retour siege chauffeur no 188900fw635 CRÉDIT FACTURE #FA09117	-1726,79
RETOUR, RÉFÉRENCE FACTURE # FH26666	-184,17
UNITÉ 14-331 VÉRIFIER FUITE DE FUEL GROMETTE D'INJECTEUR	2922,99
UNITÉ 14-342 BT-346072 RÉPARATIONS DU CODE MOTEUR, MAIN D'OEUVRE ET PIÈCES	4303,47
UNITÉ 14-343 REPROGRAMATION ACM	2915,94
UNITÉ 14-354 REPARATION FUITE D'AIR SUR RESERVOIR ET VERIFICATION FUITE HUILE MOTEUR; REF. BG78160	3643,94
UNITÉ 28-303 VÉRIFIER CODE MOTEUR BT-348908	2631,75
VA AVEC CRÉDIT #FH33843 - CRÉDIT FACTURE #FH31035 - SERVOFREIN	-142,54

VOIR CRÉDIT # FH20782	-19,83
CANADIAN BEARINGS LTD (RESEAU CB)	78471,49
CRÉDIT FACTURE # IN-46-1000275	-16,07
QUAI D'ESCALE À LA BAIE - RECONDITIONNEMENT D'UNE POMPE DEFECTUEUSE AU QUAI D'ESCALE BT-2069584.5	4248,33
REPARATION DRIVE - UFC : IC-Drive_104	31636,93
Réparation d'une drive Tec, Marque : Allen Bradley. Remplacement + Reforming des 24 condensateurs de puissance TEC.	27440,34
UEC-MP: inventaire de roulements et courroies Annuel - 2024	4137,12
UEJ : VIS D'ARCMIDÈDE #2 ROULEMENT	3526,17
UEJ ; ROULEMENTS POUR ROLOX	3163,28
UFJ : Pompe supression chaux	4335,39
CANADIAN NATIONAL (CN)	74660,79
BAIL # 237 / point de mille 200.75 / 04252-00-479 Maintenance voie ferrée rue St-Dominique / Ornière de passage à niveau	2179,81
Bail 231 / 04104-00-013 - 1er octobre 2024 au 30 septembre 2025 VS-CE-2024-938	24029,78
Entente de service/entretien passages à niveaux 2024 BAIL 816 (baux 229, 239, 241) (04107-00-140)	44772,00
VS-CE-2016-635, LOYER DU 01-08-2024 AU 31-07-2025, BAIL 230 + 232 + 663 / PM 200.73 1000/3049738	3679,20
CAOUCETTE CONSTRUCTION (9478-1424 QUEBEC INC.)	822864,40
2023-222 travaux de réhabilitation du lot 2 688 085, 356-362 rue Savard, Chic. Zone innovation, site 10	813998,57
CRÉDIT FACTURE # 24037	-953,72
Déneigement de toiture Théâtre du Palais municipal BT2062923	2179,24
Déneigement d'une des toitures basses du palestre J-Gagnon - BT2062925	2956,52
DÉNEIGEMENT PARTIEL DES TOITS DU MONT-JACOB (INFILTRATION D'EAU) - BT2082743	2384,29
Inspections préventives pour évaluation des quantités de neige sur les bâtiments. Chicout. Jonq. La baie. BT2064285	2299,50
CARREFOUR ENVIRONNEMENT SAGUENAY	27083,40
Batteries et UPS pour remplacement - Billet 443305	7472,51
Casques d'écoute Plantronics - Billet 427596	2987,05
Disques dur pour Archiveurs caméras Génétec - Billet 441000 (disques dur 3.5po 6 TB WD Purple WD64PURZ)	2356,42
ID1880 - Licence PCSWMM Professional 2D single - 2 février 2024 au 1 février 2025 - Abonnement pour 1 an	3104,31
Kits imprimantes ZQ521 pour les nouveaux véhicules de police - Billet 426430	6363,00
Matériel informatique divers - billet 435753	4800,11
CARREFOUR SOCIOCULTUREL AU VIEUX THEATRE	52746,18
Aide financière pour remplacement du revêtement de plancher	3000,00
CONSEIL DE VILLE JUIN ET SEPT	3492,97
LOCATION DE SALLE LE 14-11-2024, NAPPE, BAR, POURBOIRE ET ÉQUIPEMENTS TECHNIQUE	6253,21

Soutien supplémentaire au fonctionnement 2024	40000,00
CARRIERE SHIPSHAW INC	78412,10
333.2T Sable classe « A » (MG 112)	3811,81
CREDIT FACT #2024 792	-70,93
CREDITE FACT #2024 135	-1673,67
Gravier Jonquière (entente jusqu'au 31 mai 2024)	10309,69
Graviers	16255,37
SABLE JONQUIÈRE MAI 2024	2706,48
SABLE SAISON 2024	36048,62
SABLE SAISON 2024 HDM JQ	4358,64
SABLE SAISON 2024;GRAVIER MG20 14 T.	6666,09
CEGEP DE CHICOUTIMI	4483399,50
2024-493 Activités aquatiques - Novembre 2024	13342,38
2024-493 Activités aquatiques - Octobre 2024 VS-CE-2023-801 (voir contrat de location reconduit)	13659,03
Annule facture # 29598	-4000000,00
CRÉDIT FACTURE #29152 - LOCATION DOJO	-16332,20
Droit d'utilisation piscine CEGEP de 2026 à 2045	4000000,00
Facture annulée par le crédit # 29651	4000000,00
Formation One Note février, mars et avril 2024	3736,69
Location 2023-2024 Centre socio-culturel et Académie de danse	17250,79
Location 2024-2025 Académie de danse + Stationnement par mois Décembre 2024	17250,79
Location 2024-2025 Académie de danse 2024-07-01 au 2025-12-31 + Stationnement par mois - Octobre 2024	17250,79
Location 2024-2025 Académie de danse Centre socio-culturel 2024-07-01 au 2024-12-31 + Stationnement par mois	17250,79
Location 2024-2025 Académie de danse Centre socio-culturel 2024-07-01 au 2024-12-31 + Stationnement par mois - AOÛT 2024	17250,79
Location 2024-2025 Académie de danse Centre socio-culturel 2024-07-01 au 2024-12-31 + Stationnement par mois - AOÛT 2024	12037,42
Location 2024-2025 Académie de danse Centre socio-culturel 2024-07-01 au 2024-12-31 + Stationnement par mois - SEPT 2024	12037,42
Location 2024-2025 Académie de danse Centre socio-culturel 2024-07-01 au 2024-12-31 + Stationnement par mois- SEPTEMBRE	17250,79
Location 2024-2025 Académie de danse Centre socio-culturel juillet 2024 + Stationnement par mois	29288,21
Location 2024-2025 Centre socio-culturel + Stationnement par mois Décembre 2024	12037,42
Location 2024-2025 Centre socio-culturel 2024-07-01 au 2024-12-31 + Stationnement par mois	12037,42
Location 2024-2025 Centre socio-culturel 2024-07-01 au 2025-12-31 + Stationnement par mois - Octobre 2024	12037,42
Location Académie de danse - Avril 2024	17250,79
Location Académie de danse - Février 2024	17250,79

Location Académie de danse - Janvier 2024	17250,79
Location Académie de danse - Mars 2024	17250,79
Location Centre socio-culturel - Avril 2024	12037,42
Location Centre socio-culturel - Février 2024	12037,42
Location Centre socio-culturel - Janvier 2024	12037,42
Location Centre socio-culturel - Mars 2024	12037,42
Location DOJO - du 9 janvier au 7 juin 2024	16332,20
Location DOJO - Automne 2024	9709,64
Location DOJO - Hiver 2024 - Contrat #1551 - du 9 janvier au 7 juin 2024	15642,35
Location JUIN 2024 Centre socio-culturel et Académie de danse	12037,42
Location PISCINE - AVRIL 2024 VS-CE-2023-801 2024-493	13521,08
Location piscine - Février 2024	13538,31
Location piscine - Janvier 2024	11210,06
Location piscine - Mai 2024	12382,82
Location piscine - MARS 2024	12141,37
Location pour Mai 2024 Académie de danse	17250,79
Location pour Mai 2024 Centre socio-culturel	12037,42
REQUALIFICATIONS SAUVETEUR, BAINS LIBRES, COURS, AQUAFORME, NAGES SYNCHRO - Septembre 2024	8324,42
UTILISATION DES LOCAUX POUR LES MOIS DE JANVIER À JUIN 2024	4732,83
CEGEP DE JONQUIERE	110452,46
2024-476 ÉCOBES Affectation d'une ressource 20h/sem/an. Coordonner la mise en place d'un observatoire en habitation.	20000,00
AJUSTEMENT DES FRAIS DE LA CONSOMMATION ÉNERGÉTIQUE DU 1ER JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2023	6806,82
CONSOMMATION ÉNERGÉTIQUE POUR LE 3760 RUE PANET (TERRAIN SYNTHÉTIQUE) POUR 2024	9144,31
CRÉDIT FACTURE #159120 - ERREUR DE FACTURATION	-221,21
Location gymnase pour l'été 2024 Club de volleyball - Camp d'été Espoir	3018,09
Location piscine - Compétition Challenge KA de natation 27 et 28 janvier 2024	3282,30
Location piscine - Entraînements clubs - Février 2024	6619,16
Location piscine - Entraînements clubs - JUIN 2024	4866,66
Location piscine - Entraînements clubs - Mars 2024	7061,58
Location piscine - Entraînements CNJO - Juillet 2024	3449,25
Location piscine - Entraînements différents clubs Décembre 2024	6168,41
Location piscine - Entraînements différents clubs Novembre 2024	8520,23
Location piscine - Entraînements différents clubs Septembre 2024	6558,17

Location piscine et caissier - Entraînements différents clubs - Janvier 2024	6269,53
Location piscine et caissier - Entraînements clubs - Avril 2024	6950,98
Location piscine et caissier - Entraînements clubs - MAI 2024	6958,18
PROTOCOLE D'ENTENTE CONCERNANT L'UTILISATION DU TERRAIN SYNTHÉTIQUE VS-CE-2021-644 POUR L'ANNÉE 2023-2024	5000,00
CEGERCO INC.	11130179,33
#41 2021-017 - RÉAMÉNAGEMENT ET AGRANDISSEMENT DU TERMINAL DE L'AÉROPORT SAGUENAY - BAGOTVILLE ARRONDISSEMENT LA BAIE	166289,82
2021-017 - RÉAMÉNAGEMENT ET AGRANDISSEMENT DU TERMINAL DE L'AÉROPORT SAGUENAY - BAGOTVILLE ARRONDISSEMENT LA BAIE	3016408,54
2023-664 CONSTRUCTION D'UN NOUVEL AQUEDUC SUSPENDU ET DÉMOLITION DU PONT ARNAUD - 12309-04-001-004	388438,14
Décompte # 1 2023-664 CONSTRUCTION D'UN NOUVEL AQUEDUC SUSPENDU ET DÉMOLITION DU PONT ARNAUD - 12309-04-001-004	540021,45
Décompte #2 2023-664 CONSTRUCTION D'UN NOUVEL AQUEDUC SUSPENDU ET DÉMOLITION DU PONT ARNAUD - 12309-04-001-004	399354,57
DÉCOMPTE #3 2023-664 CONSTRUCTION D'UN NOUVEL AQUEDUC SUSPENDU ET DÉMOLITION DU PONT ARNAUD - 12309-04-001-004	255995,32
Décompte #36 - RÉAMÉNAGEMENT ET AGRANDISSEMENT DU TERMINAL DE L'AÉROPORT SAGUENAY - BAGOTVILLE ARRONDISSEMENT LA BAIE	241669,04
Décompte #37 - RÉAMÉNAGEMENT ET AGRANDISSEMENT DU TERMINAL DE L'AÉROPORT SAGUENAY - BAGOTVILLE ARRONDISSEMENT LA BAIE	306486,74
Décompte #38 RÉAMÉNAGEMENT ET AGRANDISSEMENT DU TERMINAL DE L'AÉROPORT SAGUENAY - BAGOTVILLE ARRONDISSEMENT LA BAIE	130796,02
Décompte #4 2023-664 CONSTRUCTION D'UN NOUVEL AQUEDUC SUSPENDU ET DÉMOLITION DU PONT ARNAUD - 12309-04-001-004	251780,79
Décompte #6 2023-664 CONSTRUCTION D'UN NOUVEL AQUEDUC SUSPENDU ET DÉMOLITION DU PONT ARNAUD - 12309-04-001-004	1073638,34
Décompte #7 2023-664 CONSTRUCTION D'UN NOUVEL AQUEDUC SUSPENDU ET DÉMOLITION DU PONT ARNAUD - 12309-04-001-004	378701,55
Décompte #8 2023-664 CONSTRUCTION D'UN NOUVEL AQUEDUC SUSPENDU ET DÉMOLITION DU PONT ARNAUD - 12309-04-001-004	1066218,19
Décompte #9 2023-664 CONSTRUCTION D'UN NOUVEL AQUEDUC SUSPENDU ET DÉMOLITION DU PONT ARNAUD - 12309-04-001-004	298380,35
Libération de retenue 5% et retenue spéciale Réaménagement et agrandissement du terminal de l'aéroport	1243545,20
Libération de retenue 5% Libération partielle de retenue Aéroport Réaménagement et agrandissement du terminal	191825,26
Libération partielle phase 1-4 et 5 Réaménagement et agrandissement du terminal de l'aéroport	1136716,85
Pour corriger la 19532 #40 2021-017 - RÉAMÉNAGEMENT ET AGRANDISSEMENT DU TERMINAL DE L'AÉROPORT SAGUENAY - BAGOTVILLE	43913,16
CENTRE CARSTAR AUTOCAM (9183-8805 QUEBEC INC)	36855,97
01-157 - BT348721 - RÉPARATIONS CARROSSERIE	5083,03
PEINTURE VOITURE - 01-111 - BT348722	4994,48
REFAIRE PEINTURE - 01-167 - BT349953	5060,76
RÉPARATION CARROSSERIE ET PEINTURE SUR UNITÉ 01-186 BT 353837;	6343,82
RÉPARATION COLLISION ARRIÈRE DU VÉHICULE 08-827 - BT347137	4270,12
RÉPARATION PORTE TRÈS ENDOMMAGÉE SUR UNITÉ 08-833 BT 349475	4754,47
UNITÉ 10-402 REPARATION VÉHICULE SUITE À UN ACCIDENT BT34550	6349,29
CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE LA JONQUIERE(COMMISSION SCOLAIRE DE LA JONQUIERE)	36168,01
Ajustement frais de transport- Utilisation de places disponibles en autobus et remboursées par Ville Saguenay 2023-2024	-142,43

Formation meuleuse rectifieuse angulaires 3-4-10-11-17-18 déc. 2024	2012,06
Location gymnase - Club Volleyball Saguenay Janvier, Février et Mai 2024	5575,50
Location gymnases du 1er avril au 30 juin 2024	6848,00
Mesures d'urgence et dépenses pour les sinistrés des feux de forêts à l'été 2023. Facture C3-000585	16631,88
TRANSPORT SCOLAIRE POUR 7 ETUDIANTS ET 7 FAMILLES	5243,00
CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES RIVES-DU-SAGUENAY	378251,66
2024-548 LOCATION PISCINE DOMINIQUE RACINE DU 1ER AU 30 JUIN 2024	68196,63
2024-548 LOCATIONS PISCINE ÉCOLE GRANDES-MARÉES DU 1 AU 30 JUIN 2024	57812,05
2024-690 Location de locaux à l'école La Source Jacques Cartier 1er juillet au 31 décembre 2024	14396,00
Contrôleur à micro-processeur - analyseur de chlore ph et température pour la piscine à l'école des grandes-marées	4567,39
COUTS ADDITIONNELS POUR LA SECURITE DES ELEVES 2023-2024 COTE ST-ANGE ET DU PARASOL 2024-498 PLACE DISPO 2023-2024	20213,27
COUTS ADDITIONNELS POUR LA SECURITE DES ELEVES 2023-2024 COTE ST-ANGE ET DU PARASOL PLACE DISPO 2023-2024	5644,58
CRÉDIT FACTURE #C2-000303 - CETTE FACTURE AVAIT ÉTÉ ANNULÉE PAR LE FOURNISSEUR ET REMPLACÉE PAR LA FACTURE #C2-000304	-3449,25
CRÉDIT FACTURE #C3-000809	-19511,05
CRÉDIT FACTURE #C3-000810	-5644,58
Demande de soutien financier pour un événement ponctuel	-1000,00
Formation ASP construction	4311,56
Formation programme d'entretien préventif (PEP)	2244,00
Location de la piscine de l'école l'Odyssée Dominique-Racine pour la période du 1 juillet au 31 décembre 2024	72424,80
Location de la piscine de l'école secondaire des Grandes-Marées de la période du 1er juillet au 31 décembre 2024	61396,37
Location de locaux à l'école La Source Jacques Cartier janvier à juin 2023	13555,55
Location de locaux à l'école Saint Louis par le club des Archers de Chicoutimi - du 1er juillet au 31 décembre 2024	7601,12
Location de locaux à l'école Saint Louis par le club des Archers de Chicoutimi - Pour 1 janvier au 30 juin 2024	7601,12
Location locaux à l'école la source Jacques Cartier 1er juillet au 31 décembre 2024 VS-CE-2021-1077	11497,52
Location locaux à l'école La Source Jacques-Cartier pour le Club de Boxe du 1 janvier au 30 juin 2024.	11497,73
Prêt de locaux (gymnases) - Période du 1 juillet au 31 décembre 2024	7473,38
Prêt de locaux gymnases 1er janvier au 31 juin 2024	7473,38
Protocole d'entente entre Camps de jour Été 2024 et École Dominique-Racine	4794,46
VOIR CRÉDIT #N3-000031	19511,05
VOIR CRÉDIT #N3-000032	5644,58
CENTRE DE SKI MONT-BELU	151172,07
2024-450 ENTRETIEN ANNUEL DES ÉQUIPEMENTS - ANNÉE 2023 BT-2086758	40595,52
2024-450 ENTRETIEN ANNUEL DES ÉQUIPEMENTS - ANNÉE 2024 BT-2086758	22891,55

Honoraires gestion 2024	87685,00
CENTRE DES RETRAITES DE L'ARRONDISSEMENT DE CHICOUTIMI (CRAC) INC	166718,09
demande de soutien financier pour le bon fonctionnement de l'organisme	5000,00
Frais de gestion 2024 (2e versement) VS-CM-2024-142	113198,64
Frais de gestion 2024 Premier versement	48519,45
CENTRE D'HISTOIRE ARVIDA	122047,22
2024-773 Production de vidéoguides - interprétation du patrimoine d'Arvida,	18970,88
Aide financière - Cocktail bénéfique	2500,00
Aide financière - Collecte des mémoires	6500,00
Animation patrimoniale 2024	21902,74
Autocollants et porte-clé - CORPA	3068,19
Expo Temporaire communautaire pour semaine patrimoine	2184,53
Production de vidéoguides - interprétation du patrimoine d'Arvida	18970,88
Soutien financier Premier versement 2024 pour Arvida fête son patrimoine	4950,00
Soutien supplémentaire au fonctionnement 2024	43000,00
CENTRE DU CAMION PROCAM SAGUENAY INC	461448,42
2023-699 AMÉNAGEMENT DE DEUX FOURGONNETTES SURÉLEVÉES	100045,25
2024-587 AMÉNAGEMENT DE FOURGONNETTES (1 SERVICE DU GÉNIE ET 4 AU SERVICE DES IMMEUBLES) - APPEL D'OFFRE 2024-587	42587,64
24-303 BT 344506 LOQUET	-93,91
60-340 - BT347242 - INSPECTION ET RÉPARATION ANCRAGE DE TRANSPORT	3446,50
AMÉNAGEMENT DE FOURGONNETTES	53319,40
AMÉNAGEMENT DE FOURGONNETTES (1 SERVICE DU GÉNIE ET 4 AU SERVICE DES IMMEUBLES) - APPEL D'OFFRE 2024-587	42338,43
AMÉNAGEMENT DE FOURGONNETTES (1 SERVICE DU GÉNIE ET 4 AU SERVICE DES IMMEUBLES) - APPEL D'OFFRE 2024-587	53319,40
AMÉNAGEMENT FOURGONNETTES	53319,40
CRÉDIT FACTURE # 254887	-4219,58
CRÉDIT FACTURE # 256274	-2299,50
CRÉDIT FACTURE # 256558	-672,60
CRÉDIT FACTURE # 263083	-609,49
CREDITE FACT #256228	-672,60
CYLINDRE DE DUMPER ET BASE DE CYLINDRE 14-424 351210	3976,62
CYLINDRE DE DUMPER, BASE DE CYLINDRE	7953,24
Démonter la fleche pour avoir l'espace de travail du reservoir d'essence	4421,10
DÉVIDOIR, BOULONS, ÉCROUS, WASHER, FOURNITURES D'ATELIER 08-201; AO 2023-699	2492,42

ENSEMBLE DE RACK A TOILE COMPLET	2542,38
ENSEMBLE DE RACK DE TOILE AERO	5084,77
INSTALLATION DE LUMIERE WIFI POUR REMORQUE 60-413;	4027,34
INSTALLATION DE LUMIÈRES STROBOSCOPIQUES - UNITÉ 08-827 BT-350969	2353,64
MODIFICATION DE MARCHE ARRIÈRE POUR LE 13-444 TONNE	4643,84
MODIFIER PLATEAU HYDRAULIQUE CAMION NEUF 13-326; RENFORCIR COFFRES ET MODIFIER SUPPORT VERTICAL POUR FORMES DE TROTTOIR	9247,19
REPLACER FIFWHELL ET KIT DE BARRURE SUR UNITÉ 14-335 BT 344000	2321,33
REPLACER KIN PIN EN C1-C2 SUR UNITÉ 14-328 BT 350236	2890,92
RÉPARATION DU PANNEAU ARRIÈRE SUR UNITÉ 60-707 BT 353387	2479,07
RÉPARATION SUITE À COLLISION UNITÉ 30-360 BT 353831	3317,58
RÉPARER FRAME,TROU DANS PLANCHER ET REPLACER SUSPENSION ARRIÈRE. UNITÉ 15-420 BT-351537.	21755,93
TROUBLES MOTEUR SUR UNITÉ 15-470 BT 2093373	3401,78
Unité #10-303 - Remplacer cylindre hydraulique, huile et penture saisies car la benne ne descend pas.	4907,23
UNITE 06-911 INSTALLATION D'EQUIPEMENTS SUR LE VEHICULE; BT 350174	6407,75
Unité 13-308 Installation kit command lift bt 345719	5782,33
UNITÉ 13-329 RETIRER ET NOUVELLE LUMIÈRE BT 344728	2742,55
UNITÉ 13-345 REPLACER SYSTÈME DE PORTE ÉLECTRIQUE BT 345823	5926,39
UNITÉ 26-310, Réparer carrosserie suite à l'avoir poussé au loader + lettrage. BT 343894	2063,74
UNITE 60-704 REPARATION DE LA REMORQUE; ; BT 348277	2424,66
VÉRIFICATION : NE DÉMARRE PAS ET COGNEMENT DANS LA CONDUITE; UNITÉ 09-830 BT 350036;	2407,86
VÉRIFICATION DU VOLANT QUI BLOQUE SUR UNITÉ 14-328 BT 2096340	3391,54
VÉRIFICATION ET RÉPARATION CONDUITE DE L'UNITÉ 10-701 BT 351676;	2676,88
CENTRE MULTISERVICE DE SHIPSHAW	130019,48
2024-379 HONORAIRE GESTION 2E VERSEMENTS RÉSOLUTION VS-CM-2024-142	82362,34
AJUSTEMENT HONORAIRE DE GESTION PATINOIRE CENTRE MULTISERVICE SHIPSHAW	5461,31
HONORAIRE DE GESTION PATINOIRE CENTRE MULTISERVICE SHIPSHAW	6898,50
Honoraires de gestion 2024 - Premier versement	35297,33
CENTRE MULTISPORT DE LA BAIE	37193,00
Aide financière pour remplacement d'équipements	5000,00
FRAIS DE GESTION SAISON 2023-2024	32193,00
CENTRE MULTI-SPORTS NAZAIRE-GIRARD	102201,90
demande de soutien financier pour le bon fonctionnement de l'organisme	3500,00
FRAIS DE GESTION SAISON 2024-2025	28743,75

Honoraire de gestion 2024	28743,75
Honoraire de gestion 2024 -1er versement	28743,75
Remboursement assurances 2024	10220,65
SOUTIEN FINANCIER Premier versement 2024 pour En aout on fêt Laterrière	2250,00
CENTRE RECREATIF EN EQUILIBRE	50467,13
Location skatepark municipal 2024 Contrat #1481-1665814 (VS-CE-2023-77)	50467,13
CERTIFICATION CULTURE INC.	31278,08
2022-645 Accompagnement marque employeur	12647,25
2022-645 Créateur de marque employeur	18630,83
CES INFORMATIQUE COOP	30661,41
2 X Portables 17 LG ultra léger - Billet 457986	5438,25
2023-562 - UPS ET ACCESSOIRES - Billet 462897	5673,44
Accessoires de cellulaires	5513,05
Caméra PTZ, accessoires et modules PoE # billet 445558	3701,78
ID1777 - Renouveau licence Wobco Toolbox Plus pour les 3 ateliers mécaniques - 2024-2025 - Billet 461505	2241,98
ID1784 - Licence Diagnosticlink 1 AN ID1801 - Licence Navistar 1 AN	3610,09
ID1882 - Licence PCSWMM - 25 octobre 2024 au 24 octobre 2025	2299,44
Power supply 180w Dell - Billet 469714	2183,38
CHAINE DE TRAVAIL ADAPTE - CTA INC.	188025,01
2022-584 - ÉDIFICE J. DOMINIQUE GUAY CHICOUTIMI - ENTRETIEN SANITAIRE - MARS 2024	7230,70
2022-584 - ENTRETIEN MÉNAGER / ÉDIFICE J. DOMINIQUE GUAY CHICOUTIMI - JANVIER 2024	7230,70
2022-584 - ENTRETIEN SANITAIRE - ÉDIFICE J. DOMINIQUE GUAY CHICOUTIMI	7230,70
2022-584 - ENTRETIEN SANITAIRE - ÉDIFICE J. DOMINIQUE GUAY CHICOUTIMI - AVRIL 2024	7230,70
2022-586 - CENTRE COMMUNAUTAIRE MELLON JONQUIÈRE - ENTRETIEN SANITAIRE - ANNÉE 2024	6417,91
2022-586 - CENTRE COMMUNAUTAIRE MELLON JONQUIÈRE - ENTRETIEN SANITAIRE - MARS 2024	2952,56
2022-586 - ENTRETIEN MÉNAGER CENTRE COMMUNAUTAIRE MELLON JONQUIÈRE - JANVIER 2024	2952,56
2023-661 - CENTRE SOCIOCULTUREL - ENTRETIEN SANITAIRE - AVRIL 2024	3326,59
2023-661 - CENTRE SOCIOCULTUREL - ENTRETIEN SANITAIRE - JANVIER 2024	3326,59
2023-661 - CENTRE SOCIOCULTUREL - ENTRETIEN SANITAIRE - MAI 2024	3326,59
2023-661 - CENTRE SOCIOCULTUREL - ENTRETIEN SANITAIRE - MARS 2024	3326,59
2023-661 - ENTRETIEN SANITAIRE - CENTRE SOCIOCULTUREL	3326,59
2023-769 - ÉDIFICE POWELL - ENTRETIEN SANITAIRE - AVRIL 2024	2494,96
2023-769 - ÉDIFICE POWELL - ENTRETIEN SANITAIRE - MARS 2024	2494,96

CENTRE COMMUNAUTAIRE MELLON JONQUIÈRE - ENTRETIEN SANITAIRE - 2024	2952,56
CENTRE COMMUNAUTAIRE MELLON JONQUIÈRE - ENTRETIEN SANITAIRE - 2024	9370,47
CENTRE COMMUNAUTAIRE MELLON JONQUIÈRE - ENTRETIEN SANITAIRE - ANNÉE 2024	2952,56
CENTRE COMMUNAUTAIRE MELLON JONQUIÈRE - ENTRETIEN SANITAIRE - ANNÉE 2024 2022-586 -	2952,56
CENTRE COMMUNAUTAIRE MELLON JONQUIÈRE - ENTRETIEN SANITAIRE - MAI 2024 - 2022-586 -	2952,56
CENTRE SOCIOCULTUREL - ENTRETIEN SANITAIRE 2024	3326,59
CENTRE SOCIOCULTUREL - ENTRETIEN SANITAIRE - 2024	6653,18
CENTRE SOCIOCULTUREL - ENTRETIEN SANITAIRE - 2024	3326,59
CENTRE SOCIOCULTUREL - ENTRETIEN SANITAIRE - ANNÉE 2024	3326,59
CENTRE SOCIOCULTUREL - ENTRETIEN SANITAIRE 2024 / VOIR CRÉDIT # CN-00862	3326,59
CENTRE SOCIOCULTUREL - ENTRETIEN SANITAIRE -2024 / VOIR CRÉDIT # CN-00864	3326,59
CRÉDIT FACTURE # CTA6024162	-2406,79
CRÉDIT FACTURE # CTA6024163	-1458,62
CRÉDIT FACTURE # CTA6024164	-1659,45
ÉDIFICE J. DOMINIQUE GUAY CHICOUTIMI - ENTRETIEN SANITAIRE - 2024	14461,40
ÉDIFICE J. DOMINIQUE GUAY CHICOUTIMI - ENTRETIEN SANITAIRE - 2024	14461,40
ÉDIFICE J. DOMINIQUE GUAY CHICOUTIMI - ENTRETIEN SANITAIRE - 2024 - 2022-584 -	7437,66
ÉDIFICE J. DOMINIQUE GUAY CHICOUTIMI - ENTRETIEN SANITAIRE - ANNÉE 2024	7230,70
ÉDIFICE J. DOMINIQUE GUAY CHICOUTIMI - ENTRETIEN SANITAIRE - ANNÉE 2024 2022-584 -	7230,70
ÉDIFICE J. DOMINIQUE GUAY CHICOUTIMI - ENTRETIEN SANITAIRE - MAI 2024 2022-584 -	7230,70
ÉDIFICE POWELL - ENTRETIEN SANITAIRE - 2024	12474,80
ÉDIFICE POWELL - ENTRETIEN SANITAIRE - ANNÉE 2024 2023-769 -	4989,92
ÉDIFICE POWELL ENTRETIEN SANITAIRE - ANNÉE 2024 - 2022-586 - 2023-769	2494,96
ENTRETIEN SANITAIRE / CENTRE COMM MELLON JONQUIÈRE - AVRIL 2024 2022-586	2952,56
Libération de dépôt de garantie de soumission	5249,53
CHEMTRADE CHEMICALS CANADA LTD	452642,34
ETASTJ: Alun pour Étangs st jean baptiste	3694,44
ETASTJ: commande annuel des tôtes d` alun pour les étangs - Année 2024	4121,09
SULFATE D'ALUMINIUM LIQUIDE (en kg liquide)	169659,72
UFA : Sulfate d'aluminium liquide (alun) 2024	7069,12
UFA : Sulfate d'aluminium liquide (alun) Année 2024	34043,40
UFA : Sulfate d'aluminium liquide (alun) Année 2024	7069,12
UFA : Sulfate d'aluminium liquide (alun) Année 2024	7069,12

UFA : Sulfate d'aluminium liquide (alun) AVRIL 2024	11161,78
UFA : SULFATE D'ALUMINIUM LIQUIDE (en kg liquide)	11161,78
UFA : SULFATE D'ALUMINIUM LIQUIDE (en kg liquide) 2024	7069,12
UFA : SULFATE D'ALUMINIUM LIQUIDE (en kg liquide)Année 2024	11162,15
UFC : Sulfate d'aluminium liquide (alun) 2024	13394,13
UFC : Sulfate d'aluminium liquide (alun) Année 2024	38880,18
UFC : Sulfate d'aluminium liquide (alun) Année 2024	11161,77
UFC : Sulfate d'aluminium liquide (alun) mars 2024	11161,77
UFC : SULFATE D'ALUMINIUM LIQUIDE (en kg liquide)	35717,67
UFC-Sulfate Ferrique TEST	8018,99
UFJ : Sulfate d'aluminium liquide (alun) 2024	6706,36
UFJ : Sulfate d'aluminium liquide (alun) Année 2024	5580,89
UFJ : Sulfate d'aluminium liquide (alun) Année 2024	29392,67
UFJ : SULFATE D'ALUMINIUM LIQUIDE (en kg liquide)	5580,89
UFJ : SULFATE D'ALUMINIUM LIQUIDE (en kg liquide) 2024	6697,06
UFJ : SULFATE D'ALUMINIUM LIQUIDE (en kg liquide)2024	7069,12
CIMA+ S E N C	45469,47
2021-076 : SP en ingénierie - réfection du pont Ste-Anne - phase 1 / Arr. de Chicoutimi	4987,55
2021-076 :ingénierie - réfection du pont Ste-Anne - phase 1 / Arr. de Chicoutimi	3318,53
2023-499 Rapport d'ingénierie de réfection mécanique des évacuateurs de crues - Centrale Jonquière.	4050,57
ANALYSE DE REQUÊTES DE CIRCULATION SÉCURITÉ ET SIGNALISATION	15843,56
CRÉDIT FACTURE # 22324231	-1933,86
Ingénierie - réfection du pont Ste-Anne - phase 1 / Arr. de Chicoutimi	2759,40
Rapport d'ingénierie de réfection mécanique des évacuateurs de crues - Centrale Jonquière. 2023-499	14374,17
SP en ingénierie - réfection du pont Ste-Anne - phase 1 / Arr. de Chicoutimi	2069,55
CIMCO REFRIGERATION	96759,94
14 X 20 LITRES HUILE TYPE C CIMCO - BT2014936.5	4685,23
2024-063 RECONSTRUCTION DES COMPRESSEURS #1 ET #2 - BT2083943 - ARÉNA MARINA LAROCHE	33837,11
8 X 20 LITRES D'HUILE TYPE C - BT2079497.5	2779,34
ACHAT D'HUILE ET 10 FILTRES - BT2083311	2025,94
CORRECTIF POUR COMPRESSEURS (FUITE) - BT-2091235 - PALAIS DES SPORTS - APPEL DE SERVICE -	4674,39
ÉQUIPEMENT POUR ENTRETIEN - BT2083312	3388,31
FILTRES À HUILE, 10 X GALLONS D'HUILE, 4 X KIT FILTRE ÉLÉMENT POUR ENTRETIEN - BT2081454	4292,01

HUILE ENTRETIEN POUR LE CURLING - BT2079837	7740,11
HUILE POE POUR CO2 - BT2083024	2615,68
PISTONS MYCOM A, CHEMISES DE CYLINDRES SLEEVE ET TRANSPORT	3397,51
RECONSTRUCTION DU COMPRESSEUR #1 PAVILLON SPORTIF KÉNOGAMI BT2079188.2	18314,46
REMISE EN ORDRE DES COMPRESSEURS #2 ET #4 -	2934,15
Shaft seal compresseur #3 a faire changer il coule	3310,32
Technicien frigoriste CENTRE GEORGES VÉZINA	2765,38
CIMOTA INC	241210,62
Crédit à appliquer sur facture #013537	-552,45
Crédit sur facture 013204	-115468,32
Décompte #2 2023-0630- raccordement des unités de traitement temporaires aux installations de prod. d'eau potable	114254,53
Décompte #3 Raccordement des unités de traitement temp. aux install. de prod. eau potable La Baie	12443,16
Décompte #4 - raccordement des unités de trait. temporaires aux installations de prod. d'eau potable Avec crédit #13699	63003,09
Libération de retenue 5% Raccordement des unités de trait. des eaux aux inst. de production d'eau potable - La Baie	30648,20
Libération de retenue 5% Réfection de béton et colmatage de fissures - Barrage Pont-Arnaud Arr. Chicoutimi	11382,52
Réfection des joints d'étanchéité sur le tablier à la Centrale Jonquière.	10031,57
Voir crédit # 013215	115468,32
CIMSOF CORP DBA AVEVA SELECT CANADA EAST	94050,10
2024-499 - ID1905 - Contrat d'entretien licence Win-911 - 19 juin 2024 au 18 juin 2025	8738,56
2024-500 - ID1904 - Crédit Wonderware - Billet 444707	11882,47
Contrat d'entretien et de licence du logiciel AVEVA - Du 13 janvier 2024 au 12 janvier 2025	62626,02
ID1642 - Contrat d'entretien Win911 - 13 janvier 2024 au 12	2800,79
Renouvellement contrat de support WIN911	8002,26
CIRCUIT CYCLABLE TOUR DU LAC SAINT-JEAN INC.	73365,87
2024-626 Entretien réseau cyclable associé - 2024 Horst de Kénogami - Contrat de service - Inspections générales	76571,97
CRÉDIT FACTURE #5094	-3206,10
CLAVEAU & FILS INC.	1132699,96
AJUSTEMENT CARBURANT DIESEL 2023-2024 SECT CYRIAC, LAC KENOGAMI S2020-182	91581,28
Décompte #4 Prol. du réseau pluvial rue de la Fabrique Libération de retenue 5% BC30225810	58883,39
Décompte #4 Prol. réseau pluvial Rue de la Fabrique BC30225810	-1012,86
Décompte#5 PROLONGEMENT DU RÉSEAU PLUVIAL - RUE DE LA FABRIQUE ARR JONQ. - LIÉ AU BC30225810 ANNULÉ	67141,69
DENEIGEMENT JONQ SECT CYRIAC,LAC KENO / DEC 2024	157010,81
DENEIGEMENT JONQ SECT CYRIAC,LAC KENO AVRIL 2024	104673,87

DENEIGEMENT JONQ SECT CYRIAC,LAC KENO FEV 2024	209347,76
DENEIGEMENT JONQ SECT CYRIAC,LAC KENO MAI 2024	52336,94
DENEIGEMENT JONQ SECT CYRIAC,LAC KENO MARS 2024	209347,76
DENEIGEMENT JONQ SECT CYRIAC,LAC KENO NOVEMBRE 2024	52336,94
DENEIGEMENT JONQ SECT CYRIAC,LAC KENO OCTOBRE 2024	52336,94
Libération de retenue 5% Rue de la fabrique Jonquière	66343,56
Location de machine lourde 6x6 Volvo TP JQ	6553,58
Service de journalier pour nettoyage grille de la centrale Jonquière pour le 06 novembre	3232,39
Service de journalier pour nettoyage grille de la centrale Jonquière pour le 21 novembre 2024	2585,91
CLOTURES CLERMONT INC.	59178,30
Barrière écocentre Chicoutimi-Nord	4198,32
Clôture écocentre Chicoutimi-Sud	3828,10
CLÔTURE PARC VICTOR-GUIMOND BT-2086283	2547,28
CLÔTURES DE MAILLE, ATTACHES, ACCESSOIRES PARC DE FATIMA CLÔTURE BT-2082069	4101,74
CRÉDIT FACTURE 3998 ET 3989	-15,82
CRÉDIT FACTURE 4870	-1053,13
FOURNITURE POUR TRAVAUX AU CARREFOUR RACINE BT-2092794	2562,57
GILLAGES, ATTACHES, PÔTEAU, LIEN ALUMINIUM, MANCHON, CLÔTURE - ÉDIFICE ADMINISTRATIF SHIPSHAW BT-2085089	4374,51
GRILLAGES, PÔTEAU, ANCRAGE, ATTACHE, LIEN ALUMINIUM CLÔTURE BRISÉE - CC ST-ALPHONSE EN ARRIÈRE BT-2082182	4417,11
Installation barrière pour Club aéromodélisme à St-Jean-Vianney	8297,75
Parc Bon Air Installation clôtures	7346,33
REFERMER LES CLÔTURES AU POURTOUR DU TERRAIN DE BASEBALL STADE RICHARD DESMEULES BT-2084255	3120,61
RÉPARATION DE BARRIÈRES BASSIN CHICOUTIMI BT-2085545	8671,36
RÉPARATION DE LA CLÔTURE - PARC ST-ISIDORE BT-2084685	3153,76
TRAVAUX DE CLÔTURE - ÉCOCENTRE TALBOT	3645,34
VERROU VERTICAL - INVENTAIRE CAMION BT-2064431.2	-17,53
CLUB DE MOTONEIGISTES DU SAGUENAY INC	63000,00
2024-870 Travaux relocalisaion du sentier 83 à La Baie, motoneiges.	63000,00
CLUB DE SKI DE FOND LE NORVEGIEN INC	171475,89
2024-861 Avance sur honoraires de gestion 2025 VS-CM-2024-786	16096,50
2e remboursement d'assurances (2024)	20109,14
Convention de gestion 2024	93020,52
Remboursement assurances 2024	18181,73

SUBVENTION PROGRAMME GRATUITÉ 12 ANS ET MOINS - 2024	24068,00
CLUB DE SOCCER LE VENTURI DE SAGUENAY	155882,50
Commandite - Tournoi des Sélections régionales	2000,00
FRAIS DE GESTION POUR STADE DE SOCCER SAGUENAY POUR L'ANNÉE 2024	149467,50
Soutien formation entraîneurs 2024 - VS-CE-2024-403	4415,00
CLUB DE TIR LE FAUCON INC	28407,75
Location Club de biathlon Sag-Lac 2024 (2e partie)	4006,88
LOCATION DU CLUB DE TIR 10 JOURNEES (2-3-9-10-16-17-23-24-30 et 31 OCTOBRE 2024)	5067,53
LOCATION DU CLUB DE TIR 6 JOURNEES (18 AVRIL, 12,15,16,22,23 MAI 2024) ET LOCATION POUR LA SALLE DE FORMATION EN MAI	3098,01
LOCATION DU CLUB DE TIR 6 JOURNEES (3, 4, 10, 11, 17 ET 25 AVRIL 2024)	3040,52
LOCATION DU CLUB DE TIR 7 JOURNEES (6-7-13-14-20-21 et 27 NOVEMBRE 2024)	3547,26
LOCATION DU CLUB DE TIR 8 JOURNEES (3,5,6,7,12,17,24,26 JUIN 2024) ET LOCATION POUR LA SALLE (17,24,26 JUIN)	4226,48
Location pour Club de biathlon Sag-Lac - 1ère partie (23 semaines)	5421,07
COGECO CONNEXION INC.	38573,34
DÉPLACEMENT RÉSEAU LA BAIE	36510,97
ID1593 - Frais d'entretien et de soutènement de fibres optiques - juin 2024	2062,37
COGECO MEDIA INC.	25615,10
CHRONIQUE DU PM - TOUJOURS PRÉSENT WEB - DÉCEMBRE 2024	2436,55
Chronique du PM, campagne COBA, journée portes ouvertes. Diffusion de messages publicitaires.	4024,12
Chroniques du PM - Diffusion de messages publicitaires - Juin 2024	2068,63
Chroniques du PM - Diffusion de messages publicitaires - Septembre 2024	2572,38
Diffusion de messages publicitaires - CAMPAGNE JOURNÉE PORTES OUVERTES - KYK	2299,50
Diffusion de messages publicitaires - Novembre 2024	2159,35
Diffusion de messages publicitaires -TRAVAUX PUBLICS SEPTEMBRE 2024	2782,40
MESSAGE PUBLICITAIRE JUILLET 2024	2012,06
Publicité déneigement janvier 2024	2299,50
Publicité pour la journée portes ouvertes du 24 mai 2024	2960,61
COGEP INC	181168,98
2022-083 - Installation d'une solution informatique pour la gestion des équipements motorisés (GMAO)	73348,30
3 Licences GuideTi supplémentaires	2069,55
CREDIT FACT #515573	-64,67
CREDITE FACT #514076	-6668,55
Guide Ti Multi compagnie, séparation des actifs entre la compagnie Immeubles et équipements motorisés	2845,63

ID1581 - Renouvellement du contrat d'entretien Guide TI immeubles - 1 janvier au 31 décembre 2025	20356,32
Installation d'une solution informatique pour la gestion des équipements motorisés (GMAO)	80384,77
RENOUVELLEMENT BANQUE HEURES POUR ASSISTANCE CONSEILLER EN IMPLANTATION	2229,08
VOIR CREDIT #200661	6668,55
COLLEGE D'ALMA	27159,87
Formation - Crédibilité et l'importance de la contribution de tous - Écocentre 2024	3015,11
Formation M3I 2024	24144,76
COMITE ZIP SAGUENAY-CHARLEVOIX	45839,00
CRÉDIT FACTURE # 241001	-21989,00
Mettre en place une protection pour le lieu de nidification du Goéland à bec cerclé.	14850,00
PROJET VÉGÉTALISATION DU MARAIS COTIER À LA PLAGE DE LA BAIE	9000,00
PROTECTION ET RESTAURATION DE LA RIVIERE SAGUENAY ET DE ESTUAIRE DU SAINT-LAURENT	21989,00
VOIR CRÉDIT # 241106-01	21989,00
COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER ROBERVAL SAGUENAY	221958,24
CONSTRUCTION D'UN NOUVEL AQUEDUC SUSPENDU ET DÉMOLITION DU PONT-ARNAUD	120937,36
CRÉDIT FACTURE # 1800003861	-4382,84
Inspection et déneigement voie ferrée 2024 (face MDF, La Baie) bail 764	90897,32
Inspection et entretien 2024 / Criards Talbot (PM 4.75) et St-Paul (PM 3.24), bail 864 VS-CE-2017-857	14506,40
COMPAGNIE GENERAL MOTORS DU CANADA	193484,04
2023-190 CHEVROLET SILVERADO CABINE D'ÉQUIPE	66838,28
ACHAT VÉHICULE CHEVROLET 1500 - 2022-221	63804,83
CHEVROLET SILVERADO CABINE ALLONGÉE	62840,93
COMPUGEN INC	255182,42
2023-321 - Portables Haute performance billet #446266 ***CAG*** - Va avec la facture #5138559	14775,44
2023-321 - Portables Haute performance billet #446266 ***CAG***- Va avec facture #5143537	240406,98
CONSEIL DES ARTS DE SAGUENAY	45000,00
Mise en valeur des boursiers 2024 (deuxième versement)	5000,00
Mise en valeur des boursiers 2024 premier versement	40000,00
CONSEIL REGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE DU SLSJ	147500,00
Aide financière programme "Pour une ERE secondaire"	27500,00
Aide financière programme "Pour une ERE solidaire"	120000,00
CONSEILLER FORESTIER ROY INC.	130647,38
2024-451 Ensemencement hydraulique	25665,87

CRÉDIT FACTURES # 24084, 24085, 24095, 24096, 24097, 24098, 24099, 24100, 24101, 24102	-105045,46
Décompte #1 PLANTATION DIVERS SITES ANNÉE 2024 LIÉ À LA DA 10264217 LIGNE ÉCOCENTRE SECTEUR N. BUDGET DE L'ENVIRONNEMENT	49632,42
Decompte2 PLANTATION DIVERS SITES ANNÉE 2024 LIÉ À LA DA 10264217 LIGNE ÉCOCENTRE SECTEUR NORD BUDGET DE L'ENVIRONNEMENT	57230,81
VOIR CRÉDIT # 24213	103163,74
CONSTRUCTION DJL INC	50553,68
Asphalte froid Jonquiere - Enrobé pour réparation à froid avec polymères	43393,20
ASPHALTE FROIDE NOV, DÉC 2024, TP LA BAIE	7160,48
CONSTRUCTION J & R SAVARD LTEE	9047906,81
2023-153 - DÉCOMPTE 4 - RÉFECTION DES RUES J.-R. THÉBERGE, DE QUEN ET LE JEUNE / ARR. CHICOUTIMI	164522,79
2024-249 - TRAVAUX DE STABILISATION D'URGENCE À L'INTERSECTION DES RUES VIMY ET DELISLE / Arrondissement de Chicoutimi	706566,76
2024-302 -TRAVAUX DE STABILISATION D'URGENCE À L'INTERSECTION DES RUES VIMY ET DELISLE / Arr. de Chicoutimi	1124735,18
2024-302 -TRAVAUX DE STABILISATION D'URGENCE À L'INTERSECTION DES RUES VIMY ET DELISLE / Arr. de Chicoutimi	1935097,69
2024-302 -TRAVAUX DE STABILISATION D'URGENCE À L'INTERSECTION DES RUES VIMY ET DELISLE / Arr. de Chicoutimi 21153-01-...	1372988,41
2024-302 -TRAVAUX DE STABILISATION D'URGENCE À L'INTERSECTION DES RUES VIMY ET DELISLE / CHIC SEM. DU 21 AU 27 AVRIL 24	292384,38
DECOMPTE #12 2024-302 -TRAVAUX DE STABILISATION D'URGENCE À L'INTERSECTION DES RUES VIMY ET DELISLE / Arr. de Chicoutimi	108061,79
DECOMPTE #13 2024-302 -TRAVAUX DE STABILISATION D'URGENCE À L'INTERSECTION DES RUES VIMY ET DELISLE / Arr. de Chicoutimi	55206,94
Décompte #4 2023-303 OUVERTURE DES RUES DES INVESTISSEURS ET DES AFFAIRES - ARR. CHICOUTIMI	179812,71
Décompte #5 2023-303 OUVERTURE DES RUES DES INVESTISSEURS ET DES AFFAIRES - ARR. CHICOUTIMI	92111,89
Décompte #5 2023-153 - RÉFECTION DES RUES J.-R. THÉBERGE, DE QUEN ET LE JEUNE / ARR. CHICOUTIMI	114603,72
Décompte #6 2023-153 - RÉFECTION DES RUES J.-R. THÉBERGE, DE QUEN ET LE JEUNE / ARR. CHICOUTIMI	50714,47
DECOMPTE #6 2023-303 OUVERTURE DES RUES DES INVESTISSEURS ET DES AFFAIRES - ARR. CHICOUTIMI	15729,67
Décompte #7 2023-153 - RÉFECTION DES RUES J.-R. THÉBERGE, DE QUEN ET LE JEUNE / ARR. CHICOUTIMI	4611,86
Granulat concassé (Pierre) - Chicoutimi 2024	121194,31
Libération de retenue 5% Ville Saguenay - Ouverture des rues	154867,64
Libération du dépôt de garantie de promoteur Projet dev.domiciliaire - Prolongement rue Tristan phase 1	13121,04
Libération du dépôt de garantie de promoteur Prol. de la rue Delisle phase 4 et Madoc phase 2	9398,65
Libération du dépôt de garantie de promoteur Prolongement rue Delisle et Tristan phase 3	20692,14
Libération du dépôt de garantie de promoteur Prolongement rue Tristan phase 2	6629,92
Matériaux granulaires saison 2024 TP La Baie	26003,23
Ouverture des rues des Investisseurs et des Affaires Arr. Chicoutimi Libération de retenue 5%	154867,69
Réfection des rues JR Théberge et de Quenn Libération de retenue 5%	166721,97
SABLE CHICOUTIMI-NORD 2024	4186,67
SABLE HDM CHICOUTIMI	11691,11

TRAVAUX DE STABILISATION D'URGENCE À L'INTERSECTION DES RUES VIMY ET DELISLE / Arr. de Chicoutimi	338576,37
TRAVAUX DE STABILISATION D'URGENCE À L'INTERSECTION DES RUES VIMY ET DELISLE / Arr. de Chicoutimi	139834,38
TRAVAUX DE STABILISATION D'URGENCE À L'INTERSECTION DES RUES VIMY ET DELISLE / Arrondissement de Chicoutimi	352088,41
TRAVAUX DE STABILISATION D'URGENCE INTERSECTION DES RUES VIMY ET DELISLE / Arr. de Chicoutimi 21153-01-138	1310885,02
CONSTRUCTION ROCK DUFOUR INC	9754323,11
Crédit sur facture #V200-FA004724	-28620,17
Décompte # 3 2023-565-RÉFECTION DE LA PISTE CYCLABLE DU BOULEVARD SAGUENAY, ARR. JONQUIÈRE	37611,53
Décompte # 3 RÉFECTION DE PAVAGE 2024 ARR JONQUIÈRE	2102708,14
Décompte #1 Réfection de pavage 2024 arr. Jonquière	579908,26
Décompte #1 2024-055 - AMÉNAGEMENT DU PARC DE LA COLLINE - PHASE 3, ARR DE CHICOUTIMI	291420,43
Décompte #1 2024-136 - SÉCURISATION DES APPROCHES DE L'INTERSECTION DU BOULEVARD MELLON ET DE LA RUE DESCHÊNES,	424880,01
DÉCOMPTE #1 AJOUT ET RÉFECTION DE PISTES CYCLABLES SUR LES RUES BÉGIN ET DE LA SCIENCE	438691,73
Décompte #1 PARC DE LA NORMANDIE PHASE 2 / ARR DE CHICOUTIMI	242069,42
Décompte #1 SÉCURISATION DES APPROCHES DE L'INTERSECTION DU BOULEVARD TALBOT ET LA RUE CHAMPS-ÉLYSÉES ARR CHICOUTIMI	677450,57
Décompte #2 2023-025 - PROLONGEMENT PISTE CYCLABLE RUE DES MOUETTES - ARR JONQUIERE	10734,26
Décompte #2 2023-265 RÉFECTION DE LA PISTE CYCLABLE - BOUL. SAGUENAY ENTRE LES RUES POWELL ET FARADAY / ARR. JONQUIÈRE	17161,69
Décompte #2 AJOUT ET RÉFECTION DE PISTES CYCLABLES SUR LES RUES BÉGIN ET DE LA SCIENCE	293828,66
DÉCOMPTE #2 RÉFECTION DE PAVAGE 2024 ARR JONQUIÈRE	1838214,33
Décompte #2 Sécuristion des approches de l'intersection du boulevard Melon et de la rue Deschênes	347490,32
Décompte #22024-301 - ÉLARGISSEMENT DE L'ACCOTEMENT DANS LA COURBE DU 4048, CHEMIN DU QUAI / Arrondissement de Jonquière	28958,91
Décompte #3 - SÉCURISATION DES APPROCHES DE L'INTERSECTION DU BOULEVARD MELLON ET DE LA RUE DESCHÊNES, ARR JONQUIÈRE	81833,11
Décompte #3 2023-025 - PROLONGEMENT PISTE CYCLABLE RUE DES MOUETTES - ARR JONQUIERE	40631,98
Décompte #3 2023-026 - PROLONGEMENT DE LA PISTE CYCLABLE SUR LA RUE DES ROITELETS VERS L'UQAC - ARR. CHICOUTIMI	62454,81
Décompte #3 AJOUT ET RÉFECTION DE PISTES CYCLABLES SUR LES RUES BÉGIN ET DE LA SCIENCE	42113,84
Décompte #3 et libération de retenue 10% RÉFECTION DE PAVAGE 2023 - LOT 3 ARR. DE LA BAIE	270630,59
Décompte #4 2023-026 - PROLONGEMENT DE LA PISTE CYCLABLE SUR LA RUE DES ROITELETS VERS L'UQAC - ARR. CHICOUTIMI	39456,43
Décompte #4 Réfection de pavage Artères majeures et collectrices 2023	-22901,20
DECOMPTE #4 RÉFECTION PAVAGE 2024 - ARR JONQUIÈRE	599022,15
Décompte #5 RÉFECTION DE PAVAGE 2024 - ARR DE JONQUIÈRE	649147,42
Décompte #6 RÉFECTION PAVAGE 2024 - ARR JONQUIÈRE	143942,82
Décompte #62023-141 / RÉFECTION DE PAVAGE ARTÈRES MAJEURES ET COLLECTRICES 2023 - TECQ	3347,78
DECOMPTE 1 2024-301 - ÉLARGISSEMENT DE L'ACCOTEMENT DANS LA COURBE DU 4048, CHEMIN DU QUAI / Arrondissement de Jonquière	90487,97
Libération de retenue 10% Prol. piste cyclable sur la rue des Roitelets ver l'UQAC	99336,76

Libération de retenue 10% Réfection de pavage artères Majeures et collectrices 2023	243082,98
Libération de retenue 5% Réfection de la piste cyclable Boul. Saguenay	20087,14
RÉFECTION DE PAVAGE 2024 ARR JONQUIÈRE	0,00
Thermopavage 2024 CH ET LB	13466,98
Thermopavage Jonquièrre (selon la liste Ville Saguenay pour année 2024)	47053,29
Voir crédit #NC00451	28620,17
CONSTRUCTION S.R.B. S.C.C.	71892,23
COUPE BORDURES ET TROTTOIRS CHICOUTIMI JUIN 2024	7779,56
COUPE DE BORDURE TROTTOIRS JONQUIERE MAI ET JUIN 2024	8127,35
COUPE DE BORDURES DE BÉTON SELON LA FIGURE D-400	9067,39
COUPE DE BORDURES DE BÉTON SELON LA FIGURE D-400, COUPE DE TROTTOIRS SELON LA FIGURE D-405	4331,57
SCIAGE BÉTON RUE VAUDREUIL - FABRIQUE - FRONTENAC	2074,15
SCIAGE BORDURE ET TROTTOIRS JONQUIERE	2217,64
SCIAGE BORDURES DE BETON JONQUIERE	5022,57
SCIAGE COUPE BORDURE JONQUIERE	5614,23
SCIAGE COUPE DE BORDURES CHICOUTIMI	6819,52
SCIAGE DE BÉTON - ORÉE DES BOIS / VICTOR-GUIMON / PRICE / 8E AVENUE	8261,99
SCIAGE DE BORDURE DE BÉTON, DE TROTTOIRS	7463,38
SCIAGE ENTREE VÉHICULAIRE CHICOUTIMI ET LA BAIE	5112,88
VOIR CREDIT 165931	9067,39
VOIR FACT # 165928	-9067,39
CONSTRUCTION THERMIQUE INC	41016,31
PPEC-06 MP TRAVAUX RÉPARATION CLAPETS, VANNES ET CONDUITE DU POSTE	7499,55
PPEC-06: Installation bases de pompe et barres guide des pompes	7548,69
UEJ : Réparation d'une vis d'Archimède, telle que décrite au devis technique.	25968,07
CONSTRUCTION UNIBEC INC.	15072786,26
2021-098 Construction centre de tri des matières recyclables postes 1 à 7 (remplace le BC30184194).	1484634,45
Décompte #20 2021-098 Construction centre de tri des matières recyclables postes 1 à 7 (remplace le BC30184194).	687537,91
Décompte #21 2021-098 Construction centre de tri des matières recyclables postes 1 à 7 (remplace le BC30184194).	1070305,08
Décompte #22 2021-098 Construction centre de tri des matières recyclables postes 1 à 7 (remplace le BC30184194).	1366960,78
Décompte #23 2021-098 Construction centre de tri des matières recyclables postes 1 à 7 (remplace le BC30184194).	1035166,29
Décompte #24 2021-098 Construction centre de tri des matières recyclables postes 1 à 7 (remplace le BC30184194).	2033559,42
Décompte #25 2021-098 Construction centre de tri des matières recyclables postes 1 à 7 (remplace le BC30184194).	2019868,33

Décompte #26 2021-098 Construction centre de tri des matières recyclables postes 1 à 7 (remplace le BC30184194).	1377473,99
Décompte #272021-098 Construction centre de tri des matières recyclables postes 1 à 7 (remplace le BC30184194).	484703,25
Décompte #28 2021-098 Construction centre de tri des matières recyclables postes 1 à 7 (remplace le BC30184194).	979446,44
Décompte #302021-098 Construction centre de tri des matières recyclables postes 1 à 7 (remplace le BC30184194).	1589508,93
Négociation des conditions générales reliées à la présence de Machinex sur le site	149527,92
SOUS-PROTÉT Négociation des conditions générales	495037,64
SOUS-PROTÉT Négociation des conditions générales reliées à la présence de Machinex sur le site	179433,50
SOUS-PROTÉT Négociation des conditions générales reliées à la présence de Machinex sur le site	119622,33
CONTACT NATURE RIVIERE-A-MARS	1091275,02
2024-167 - Gestion des villages de pêche blanche à La baie - saison 2024-2025	285546,63
2024-369 Corvée printanière Entretien et surveillance du site de la consol selon de calendrier de réalisation	2207,52
Amélioration du Sentier Eucher Août /Septembre 2024 - Secteur Écorceurs - Nouveau retour	13191,08
Corvée printanière - Entretien et surveillance du site de la consol selon de calendrier de réalisation 2024-369	2207,52
CRÉDIT FACTURE #8 - CRÉDIT SAISON 2024	-8804,79
gestion de la pêche blanche à La Baie pour 2023-2024	344925,00
Remboursement assurances 2024	15188,59
Soutien au don de compost 2024	6967,49
Subvention entretien annuel des chemins pour Okwari	3500,00
Subvention pêche blanche	132221,25
SUBVENTION PROGRAMME GRATUITÉ 12 ANS ET MOINS - Pour Centre plein air Bec-Scie	24068,00
Versement honoraires de gestion 2024 - Subvention d'opération - Contact Nature VS-CM-2023-794	270056,73
COOP DE SOLIDARITE LAC KENO	26444,25
Gestion et opération station-service à bateaux - Dérogation 2024-235	26444,25
COOPERATIVE D'HABITATION LA PERSEVERANCE	94000,00
Aide aux organismes	94000,00
CORBUS DESIGN INC	37165,67
2024-359 - Design, impression et installation d'une murale portant sur Adrien Gilbert au centre multisport de La Baie.	4024,13
2024-629 Graphisme et installation pour une murale sur l'histoire sportive sportive au stade de soccer de Saguenay	29893,50
Design, impression et installation d'une murale portant sur Adrien Gilbert au centre multisport de La Baie. 2024-359 -	3248,04
CORP CENTRE-VILLE D'ARVIDA-CORPORATION DEV ECONOMIQUE ET CULTUREL D'ARVIDA	118954,73
2024-166 - Honoraires d'animation 2024 - Décembre 2024 - VS-CM-2024-44	6706,88
2024-166 - Honoraires d'animation 2024 - Février 2024 VS-CM-2024-44	6706,88
2024-166 - Honoraires d'animation 2024 - Janvier 2024 VS-CM-2024-44	6706,88

2024-166 - Honoraires d'animation 2024 - Mars 2024 VS-CM-2024-44	6706,88
2024-166 - Honoraires d'animation 2024 - Novembre 2024 - VS-CM-2024-44	6706,88
2024-166 - Honoraires d'animation 2024 - Octobre VS-CM-2024-44	6706,88
2024-166 - Honoraires d'animation 2024 - Septembre VS-CM-2024-44	6706,88
2024-166 - Honoraires d'animation 2024 VS-CM-2024-44	6706,88
2024-166 - Honoraires d'animation Juillet 2024 VS-CM-2024-44	6706,88
2024-166 - Honoraires d'animation Juin 2024 VS-CM-2024-44	6706,88
Commandite - Soutien au marché d'Arvida	2000,00
Honoraires d'animation Avril 2024 VS-CM-2024-44	6706,88
Honoraires d'animation pour Mai 2024 - 2024-166 - VS-CM-2024-44	6706,88
Plan de commandite pour le marché des maraîchers	2500,00
Remboursement des dépenses en promotion et location toilette pour le marché public d'Arvida 2024	7672,17
SOUTIEN FINANCIER 2024 Premier versement édition 2024 (Ciné-parc urbain d'Arvida)	2400,00
SOUTIEN FINANCIER 2024 Premier versement édition 2024 - (Noël au carré) VS-CM-2024-92	3900,00
Soutien financier aux événements deuxième versement événement 2024 (Fête estivale d'Arvida)	2000,00
SOUTIEN FINANCIER 2024 Premier versement édition 2024 (fête estivale d'Arvida)	18000,00
CORPO DES LOISIRS SACRE-COEUR DE CHICOUTIMI INC. (CENTRE DES LOISIRS JOSEPH-NIO)	28741,90
demande de soutien financier pour le bon fonctionnement de l'organisme	2000,00
LOCATION AFEAS ET FERMIERE POUR 2024	0,00
Location AFEAS et FERMIERE, 1er janvier au 31 décembre 2024	26741,90
CORPORATION CENTRE-VILLE JONQUIERE	121282,44
2024-166 - Honoraires d'animation - Décembre 2024 VS-CM-2024-44	6706,87
2024-166 - Honoraires d'animation - Mars 2024 VS-CM-2024-44	6706,87
2024-166 - Honoraires d'animation - Octobre 2024 VS-CM-2024-44	6706,87
2024-166 - Honoraires d'animation / FEV 2024 VS-CM-2024-44	6706,87
2024-166 - Honoraires d'animation / NOVEMBRE VS-CM-2024-44	6706,87
2024-166 - Honoraires d'animation août 2024 VS-CM-2024-44	6706,87
2024-166 - Honoraires d'animation JANV 2024 VS-CM-2024-44	6706,87
2024-166 - Honoraires d'animation Juillet 2024 VS-CM-2024-44	6706,87
2024-166 - Honoraires d'animation Juin 2024 VS-CM-2024-44	6706,87
aide supplémentaire Fête nationale	25000,00
Crossfit (premier versement)	4300,00
Dons - Journée de l'épouvante 1ere édition	2000,00

Fête nationale (premier versement)	5400,00
Honoraires d'animation Avril 2024 VS-CM-2024-44	6706,87
Honoraires d'animation pour Mai 2024 - 2024-166 - VS-CM-2024-44	6706,87
Honoraires d'animation Septembre 2024 2024-166 - VS-CM-2024-44	6706,87
Magie des fêtes (premier versement)	4100,00
CORPORATION DES FETES DU 350E ANNIVERSAIRE DE CHICOUTIMI	175000,00
Soutien au fonctionnement 2024	175000,00
CORPORATION DU PARC DE LA RIVIERE DU MOULIN	396562,15
Honoraire de gestion 2024 - VS-CM-2024-91	389319,15
Honoraire de gestion 2024 VS-CM-2024-91 de plus de 10 000 \$ va être traité par BC	0,00
SUBVENTION PROGRAMME GRATUITÉ 12 ANS ET MOINS - 2024	7243,00
CORPORATION LES ADOLESCENTS ET LA VIE DE QUARTIER DE CHICOUTIMI	29136,00
Projet sociocommunautaire et projet art pression - Convention de partenariat	25536,00
SOUTIEN FINANCIER Premier versement 2024 Festi-jeunes	3600,00
CORPORATION SCADALLIANCE	238319,68
ID1894 et 1895 - Contrat d'entretien des enregistreurs de débordement - 2024	41971,62
MISE EN PLACE D'ENREGISTREURS POUR LES OUVRAGES DE SURVERSE DE LA VILLE	130349,99
MISE EN PLACE D'ENREGISTREURS POUR LES OUVRAGES DE SURVERSE DE LA VILLE DE SAGUENAY	16843,84
MISE EN PLACE ENREGISTRUEUR OUVRAGES DE SURVERSE	35635,06
N&R ; Sondes pour débitmètre ultrasonique ChronoFlo Mini	3506,74
PPEC-PPEJ-PPELB : Réparation diverses EED fin projet	10012,43
CORPORATION ST-FRANÇOIS DE JONQUIERE	446537,84
Location du 1 janvier au 31 décembre 2024	446537,84
COUR A BOIS INC.	89901,25
ACHAT ET INSTALLATION D'UNE TYROLIENNE DOUBLE, ARR DE LA BAIE	89901,25
CREVIER LUBRIFIANTS INC. (CATALYS LUBRIFIANTS)	31525,06
Chevron Delo XSP SAE 5W40 CK-4	16899,10
CREDIT FACT #946316	-7169,90
CRÉDIT FACTURE #946262	-6444,21
CRÉDIT FACTURE #947340	-3750,52
CRÉDIT FACTURE #949335	-4355,48
HUILE Chevron Delo XSP SAE 5W40 CK-4	6522,88
HUILE EN VRAC	5473,20

HUILE MOTEUR DIESEL/ESSENCE MULTIGRADE 5W40 CJ-4 HIVERNALE	2629,88
VOIR CRÉDIT #946262C	6444,21
VOIR CREDIT #946316C	7169,90
VOIR CRÉDIT #947340C	3750,52
VOIR CRÉDIT #949335C	4355,48
CUBEX LIMITED	128239,24
Balayeuse de centre-ville City Ranger 2260.	128814,12
CRÉDIT FACTURE #P0879605 - 28-308 BROSSE DE CANIVEAUX	-574,88
DEMOLITION DES RIVIERES INC	507015,50
2024-259 DÉCONSTRUCTION DE DEUX BÂTIMENTS COMMERCIAUX ET TROIS DÉPENDANCES / Arrondissement de La Baie	238002,39
Décompte #2 2024-259 DÉCONSTRUCTION DE DEUX BÂTIMENTS COMMERCIAUX ET TROIS DÉPENDANCES / Arrondissement de La Baie	20216,94
Décompte #3 2024-259 DÉCONSTRUCTION DE DEUX BÂTIMENTS COMMERCIAUX ET TROIS DÉPENDANCES / Arrondissement de La Baie	40666,91
Décompte #3 Démolition de la piscine richelieu et du bâtiment connexe blanc à côté pour installation futur de jeux d'eau	13453,25
Décompte#2 Démolition de la piscine richelieu et du bâtiment connexe blanc à côté pour installation futur de jeux d'eau	131241,76
Décompte#2 2024-259 DÉCONSTRUCTION DE DEUX BÂTIMENTS COMMERCIAUX ET TROIS DÉPENDANCES / Arrondissement de La Baie	29478,61
Décompte#4 Démolition de la piscine richelieu et du bâtiment connexe blanc à côté pour installation futur de jeux d'eau	26150,64
Décompte #2 2024-259 DÉCONSTRUCTION DE DEUX BÂTIMENTS COMMERCIAUX ET TROIS DÉPENDANCES / Arrondissement de La Baie	9309,90
Démolition piscine Richelieu	14582,43
Démolition piscine Richelieu Libération de retenue 10%	2905,64
Référence : 70001804-002 Crédit sur facture #3069	-1899,31
Référence : 70001804-002 Démolition piscine Richelieu Crédit sur facture 3068	-17093,66
DEMOLITION EXCAVATION DEMEX INC	1919778,48
2024 - Écocentre La Baie transport et traitement des matières - JUILLET	30384,30
2024 - Écocentre La Baie transport et traitement des matières (septembre 2024)	25487,44
2024 - Écocentre La Baie transport et traitement des matières / AVRIL, VOIR CRÉDIT # B18577	28361,58
2024 - Écocentre La Baie transport et traitement des matières / Décembre	7668,57
2024 - Écocentre La Baie transport et traitement des matières / JUIN	32289,84
2024 - Écocentre La Baie transport et traitement des matières / MAI - Voir crédit # B19177	43975,20
2024 - Écocentre La Baie transport et traitement des matières / NOVEMBRE	20611,95
2024 - Écocentre La Baie transport et traitement des matières MARS	10119,54
2024 - Écocentre La Baie transport et traitement des matières octobre	27766,33
2024 AJUSTEMENT CARBURANT 2024	18525,24
2024 AJUSTEMENT PRIX CARBURANT TRIMESTRE 2 Écocentre Jonquière transport et traitement des matières	25969,58

2024 Écocentre Chicoutimi-Nord transport et traitement des matières (Février 2024)	12783,14
2024 Écocentre Chicoutimi-Nord transport et traitement des matières (septembre)	51188,03
2024 Écocentre Chicoutimi-Nord transport et traitement des matières / AOÛT	76410,08
2024 Écocentre Chicoutimi-Nord transport et traitement des matières / AVRIL	50099,81
2024 Écocentre Chicoutimi-Nord transport et traitement des matières / AVRIL VOIR CRÉDITS B18559 ET B18560	51038,25
2024 Écocentre Chicoutimi-Nord transport et traitement des matières / Décembre	15938,55
2024 Écocentre Chicoutimi-Nord transport et traitement des matières / Janvier	13628,92
2024 Écocentre Chicoutimi-Nord transport et traitement des matières / JUIN	57334,08
2024 Écocentre Chicoutimi-Nord transport et traitement des matières / MAI 2024	71942,02
2024 Écocentre Chicoutimi-Nord transport et traitement des matières / NOVEMBRE	40367,24
2024 Écocentre Chicoutimi-Nord transport et traitement des matières JUILLET	54511,22
2024 Écocentre Chicoutimi-Nord transport et traitement des matières MARS	18285,73
2024 Écocentre Chicoutimi-Nord transport et traitement des matières octobre	56291,54
2024 Écocentre Chicoutimi-Sud transport et traitement des matières (Février 2024)	11847,28
2024 Écocentre Chicoutimi-Sud transport et traitement des matières (septembre 2024)	44956,77
2024 Écocentre Chicoutimi-Sud transport et traitement des matières / Janvier	13046,66
2024 Écocentre Chicoutimi-Sud transport et traitement des matières / JUILLET	47064,86
2024 Écocentre Chicoutimi-Sud transport et traitement des matières / JUIN	49992,32
2024 Écocentre Chicoutimi-Sud transport et traitement des matières / Mai	64517,13
2024 Écocentre Chicoutimi-Sud transport et traitement des matières / MARS	17563,52
2024 Écocentre Chicoutimi-Sud transport et traitement des matières / OCTOBRE	43373,19
2024 Écocentre Chicoutimi-Sud transport et traitement des matières Décembre	13476,42
2024 Écocentre Chicoutimi-Sud transport et traitement des matières NOVEMBRE	28753,95
2024 Écocentre Chicoutimi-Sud transport et traitement des matières/ AOÛT	44452,65
2024 Écocentre Jonquière transport et traitement des matières (1 janvier au 29 février)	27550,16
2024 Écocentre Jonquière transport et traitement des matières (Février 2024)	19443,99
2024 Écocentre Jonquière transport et traitement des matières (septembre)	64494,06
2024 Écocentre Jonquière transport et traitement des matières / AOÛT	83256,33
2024 Écocentre Jonquière transport et traitement des matières / AVRIL	67814,05
2024 Écocentre Jonquière transport et traitement des matières / Décembre	21739,42
2024 Écocentre Jonquière transport et traitement des matières / Janvier	18917,12
2024 Écocentre Jonquière transport et traitement des matières / juillet	66998,67
2024 Écocentre Jonquière transport et traitement des matières / JUIN	71663,85

2024 Écocentre Jonquière transport et traitement des matières / MAI	101832,45
2024 Écocentre Jonquière transport et traitement des matières / octobre	71448,13
2024 Écocentre Jonquière transport et traitement des matières MARS	24502,55
2024 Écocentre Jonquière transport et traitement des matières NOVEMBRE	45862,41
2024 Écocentre La Baie transport et traitement des matières (Février 2024)	7989,61
2024 Écocentre La Baie transport et traitement des matières / Janvier	7614,05
CRÉDIT FACTURE # B18506	-820,81
CRÉDIT FACTURE # B18509	-138,23
CRÉDIT FACTURE # B19028	-412,26
DENEIGEMENT SV (9450-2424 QUEBEC INC.)	140700,63
DENEIGEMENT CHIC Chemin Tolérance,stationnements,portes,galeries escaliers (facture unique)	5173,87
DENEIGEMENT CHIC Chemin Tolérance,stationnements,portes,galeries escaliers / DEC 2024	21807,88
DENEIGEMENT CHIC Chemin Tolérance,stationnements,portes,galeries escaliers AVRIL 2024	10870,89
DENEIGEMENT CHIC Chemin Tolérance,stationnements,portes,galeries escaliers FEV 2024	21741,77
DENEIGEMENT CHIC Chemin Tolérance,stationnements,portes,galeries escaliers JANV 2024	21741,77
DENEIGEMENT CHIC Chemin Tolérance,stationnements,portes,galeries escaliers JANV À DEC 2024	17648,66
DENEIGEMENT CHIC Chemin Tolérance,stationnements,portes,galeries escaliers Mai 2024	5435,44
DENEIGEMENT CHIC Chemin Tolérance,stationnements,portes,galeries escaliers MARS 2024	21741,77
DENEIGEMENT CHIC Chemin Tolérance,stationnements,portes,galeries escaliers NOV 2024	7269,29
DENEIGEMENT CHIC Chemin Tolérance,stationnements,portes,galeries escaliers OCTOBRE 2024	7269,29
DESJARDINS SECURITE FINANCIERE	12013115,28
21 AVRIL AU 25 MAI 2024 PÉR. 24-18 À 24-22	1143208,71
24 DÉCEMBRE 2023 AU 20 JANVIER 2024 PÉR. 24-01 À 24-04	889686,44
24 NOVEMBRE AU 21 DÉCEMBRE 2024	937035,99
25 AOÛT AU 21 SEPTEMBRE 2024 PÉR 24-36 À 24-39	777077,90
DU 21 JANVIER AU 24 FÉVRIER PÉRIODES 24-05 À 24-09	921772,25
DU 21 JANVIER AU 24 FÉVRIER 2024 PÉRIODES 24-05 À 24-09	199058,54
DU 21 JUILLET AU 24 AOÛT 2024 PERIODES 24-31 À 24-35	1145265,02
DU 22 SEPTEMBRE AU 26 OCTOBRE 2024 PERIODES 24-40 À 24-44	1147663,05
DU 23 JUIN AU 20 JUILLET 2024 PÉRIODES 24-27 À 27-30	939070,42
DU 24 MARS AU 20 AVRIL 2024 PÉRIODES 24-14 À 24-17	936024,53
DU 25 AOÛT AU 21 SEPTEMBRE 2024 PÉR 24-35 À 24-39	162484,72
DU 25 FÉVRIER AU 23 MARS 2024 PÉRIODES 24-10 À 24-13	946881,94

DU 26 MAI AU 22 JUIN 2024 PÉRIODES 24-23 À 24-26	924190,20
DU 27 OCTOBRE AU 23 NOVEMBRE 2024 PERIODES 24-45 À 24-48	943695,57
DETEKTA SOLUTIONS (2547-0956 QUEBEC INC)	36103,79
2021-652 - ENTRETIEN ANNUEL DES SYSTÈMES DE DÉTECTION DES GAZ DÉLÉTÈRES - 2024	13400,61
2021-652 - ENTRETIEN ANNUEL DES SYSTÈMES DE DÉTECTION DES GAZ DÉLÉTÈRES - ANNÉE 2024	13400,61
Nouveau équipements pour entrepôt J.R Théberge - BT:2080415.2	3716,57
REPLACEMENT DES DÉTECTEURS - GARAGE TRAVAUX PUBLICS JONQUIÈRE	5586,00
DETTE VILLE DE SAGUENAY	117480599,61
Remboursement dette ville de Saguenay échéance 2024-02-01 SCHL	3062759,61
Remboursement dette ville de Saguenay échéance 2024-04-05	1547475,50
Remboursement dette ville de Saguenay échéance 2024-04-08	5961099,00
Remboursement dette ville de Saguenay échéance 2024-04-13	8905788,75
Remboursement dette ville de Saguenay échéance 2024-04-14	170625,00
Remboursement dette ville de Saguenay échéance 2024-04-15	3849506,00
Remboursement dette ville de Saguenay échéance 2024-04-18	287945,00
Remboursement dette ville de Saguenay échéance 2024-04-19	1342910,50
Remboursement dette ville de Saguenay échéance 2024-04-20	6342986,25
Remboursement dette ville de Saguenay échéance 2024-04-21	192270,00
Remboursement dette ville de Saguenay échéance 2024-04-22	9885850,00
Remboursement dette ville de Saguenay échéance 2024-04-23	19018991,00
Remboursement dette ville de Saguenay échéance 2024-04-25	275842,00
Remboursement dette ville de Saguenay échéance 2024-04-26	339219,25
Remboursement dette ville de Saguenay échéance 2024-04-27	123592,50
Remboursement dette ville de Saguenay échéance 2024-10-05	6691475,50
Remboursement dette ville de Saguenay échéance 2024-10-08	878692,25
Remboursement dette ville de Saguenay échéance 2024-10-13	1329228,75
Remboursement dette ville de Saguenay échéance 2024-10-14	170625,00
Remboursement dette ville de Saguenay échéance 2024-10-15	6988259,00
Remboursement dette ville de Saguenay échéance 2024-10-18	287945,00
Remboursement dette ville de Saguenay échéance 2024-10-19	6116910,50
Remboursement dette ville de Saguenay échéance 2024-10-20	6108350,00
Remboursement dette ville de Saguenay échéance 2024-10-21	12024270,00
Remboursement dette ville de Saguenay échéance 2024-10-22	14675113,50

Remboursement dette ville de Saguenay échéance 2024-10-23	164216,00
Remboursement dette ville de Saguenay échéance 2024-10-25	275842,00
Remboursement dette ville de Saguenay échéance 2024-10-26	339219,25
Remboursement dette ville de Saguenay échéance 2024-10-27	123592,50
DEVICOM INC.	33586,50
2024-390 - Banque d'heures pour support en réseautique nov 24	10014,33
2024-390 - Banque d'heures pour support en réseautique oct 24	15945,88
Banque d'heures pour support en réseautique	7626,29
DFENSE FORTRESS INC.	125351,49
2024-424 Achat de barrière anti-véhicule bélièr	125351,49
DIFFUSION SAGUENAY INC.	965058,78
2024-740 PARADE DE NOËL À LA BAIE	28743,75
Aide financière pour parade de Noël	5000,00
Aide financière pour présentation d'un spectacle gratuit	2300,00
Location du Théâtre Palace Arvida pour cérémonie protocolaire (collation des grades)	5814,52
LOCATION THÉÂTRE DU PALAIS MUNICIPAL POUR PIÈCE IMPACT AVRIL 2024	20689,75
MIGRATION COURRIEL - DIFFUSION SAGUENAY	4478,28
SERVICES TECHNIQUES DES ESPACES DE DIFFUSION - DEMANDE DE DÉROGATION - ACHAT DE GRÉ À GRÉ	48629,98
SERVICES TECHNIQUES DES ESPACES DE DIFFUSION - DEMANDE DE DÉROGATION - ACHAT DE GRÉ À GRÉ-DU 7 JANVIER AU 3 FÉVRIER 2024	2752,50
Subvention 2024 (en un seul versement) - VS-CM-2023-575	800000,00
Subvention supplémentaire pour la programmation d'une fin de semaine supplémentaire à l'Agora de La Baie.	40000,00
Téléphonie IP - subvention 2024	6650,00
DISTRIBUTION MARCEL & FILS INC.	105972,07
2 X POMPES À GRAISSER / RÉGULATEUR A AIR	3553,56
BARIL DE 205 L - HUILE A TRANSMISSION AUTOMATIQUE	2665,76
CRÉDIT FACTURE # 132025	-1719,29
CRÉDIT FACTURE #132025 - POMPE A GRAISSER 55:1/10 DE HOSE AVEC CHARIOT, REGULATEUR AIR 1/4 MINI PIGGYBACK	-1834,27
CRÉDIT FACTURE 132712	-65,72
CRÉDIT FACTURES #123825 ET #132042	-2921,47
EN BARIL DE 205 L - HUILE A TRANSMISSION AUTOMATIQUE	2665,76
EN BARIL DE 55 KG - GRAISSE POUR GRAISSEUR AUTOMATIQUE GROEN ENTREPOT TRAVAUX PUBLIC	4846,43
EN VRAC - HUILE A TRANSMISSION AUTOMATIQUE INDUSTRIELLE POLY	6792,26
EN VRAC - HUILE POLYVALENTE TDH GRADE ETE	2728,35

EN VRAC - HUILE POLYVALENTE TDH GRADE HIVER	4606,41
EN VRAC - HUILE POUR ENGRENAGE MULTIGRADE 75W90 TYPE SYNTHETHÉTIQUE	2354,63
HUILE 5W40	3115,09
HUILE MOTEUR EN VRAC	5635,08
NETTOYEUR A FREINS ET PIECES EN AEROSOL 390GR	9255,03
Retour HUILE MOTEUR DIESEL/ESSENCE MULTIGRADE 15W40 CJ-4 MINERALE REF FACT #132035	-631,35
TDH HUILE EN VRAC	2014,27
UEJ : HUILE POUR ENTRETIEN 2024	4209,39
UEJ : HUILE ENDURATEX ET PRECISION	2022,10
UEJ : HUILES POUR ENTRETIEN	3326,83
VRAC EN LITRE - 5W40 HUILE MULTIGRADE POUR PERIODE HIVERNALE	48474,87
VRAC EN LITRE - 5W40 HUILE MULTIGRADE POUR PERIODE HIVERNALE	4878,35
DISTRIBUTION SPORTS LOISIRS G.P. INC.	29809,45
2024-198 - Matériel pour terrains sportifs BASKETBALL - Poste 1	2910,25
2024-198 - Matériel pour terrains sportifs TENNIS - Filet de tennis tressé, Râteau-niveleur pour terre battue etc	5832,34
2024-198 - Matériel pour terrains sportifs TENNIS - Poste 3	3399,81
POUSSIÈRE À LIGNER (50 lbs/sac), 3 PALETTES 3000 LB CHACUNE	2970,95
Sac de 80 lbs de terre battue pour terrain de tennis	11396,32
TAPIS FRAPPEUR 12' X 7'	3299,78
DOPPELMAYR CANADA LTEE	326541,19
Décompte#1 FOURNITURE ET INSTALLATION D'UN CONVOYEUR DE REMONTÉE CENTRE DE SKI MONT-FORTIN Appel d'offres 2023-639	323575,41
Entretien transmission télésiège - Spécialiste HYD temps régulier, heures de voyage, hébergement, pièces.	2965,78
DPOC - QUADIENT CANADA LTEE	119574,00
COMPTE # 161679 / ACHAT DE TIMBRES	59787,00
TIMBRES / RÉFÉRENCE 161679	59787,00
DR FABIEN GAGNON INC	31915,64
Expertise médicale Québec AO	2690,42
Expertise médicale Québec CG	2897,37
Expertise médicale Québec CJ	3725,19
Expertise médicale Québec FC	2828,39
Expertise médicale Québec GBV	4415,04
Expertise médicale Québec LG	3173,31
Expertise médicale Québec SO	3449,25

Expertise médicale Québec SP	2597,00
Expertise médicale Québec ST	6139,67
DUFOUR ANDRE (TAXILES)	43880,21
2023-451 Option de renouvellement Service traverse à vélo en ponton - Marina Shipshaw	19406,34
Option de renouvellement - Service traverse à vélo en ponton - Marina Shipshaw - 2024-451	24473,87
DURABAC INC	33511,88
Fournitures de conteneurs de déchets de dégrillage	33511,88
DWB CONSULTANTS	25454,61
2024-214 ACCOMPAGNEMENT POUR LA PRÉCISION DES PLANS DIRECTEURS DU MONT-FORTIN ET DU MONT-BÉLU. BT-2085854	8484,87
ACCOMPAGNEMENT POUR LA PRÉCISION DES PLANS DIRECTEURS DU MONT-FORTIN ET DU MONT-BÉLU. BT-2085854	16969,74
ECHAFAUDAGE INDUSTRIEL INC	315073,33
2023-494 FOURNITURE ET INSTALLATION D'UN DÔME - GARAGE MUN;2023-494 FOURNITURE ET INSTALLATION D'UN DÔME - GARAGE MU	77919,75
2023-494 FOURNITURE ET INSTALLATION D'UN DÔME - GARAGE MUNICIPAL / Arrondissement de Chicoutimi	34914,32
Bâtiment en dôme avec fondation de blocs de béton	8918,33
CONSTRUCTION D'UN DÔME 40' X 80' GARAGE MUNICIPAL / Arrondissement de Jonquière Appel d'offres 2024-130	9254,81
Crédit sur facture#071596	-178366,47
Décompte #1 CONSTRUCTION D'UN DÔME 40' X 80' GARAGE MUNICIPAL / Arrondissement de Jonquière Appel d'offres 2024-130	160529,82
Libération de dépôt de garantie de soumission	5000,00
LOCATION D'ECHAFAUDAGES, MONTAGE/DEMONTAGE ET TRANSPORT	3897,52
SÉCURISATION ACCÈS AU BÂTIMENT - CENTRE COMMUNAUTAIRE ROSAIRE-GAUTHIER	5563,22
SÉCURISATION ACCÈS AU BÂTIMENT - CENTRE COMMUNAUTAIRE ROSAIRE-GAUTHIER	9075,56
Voir crédit #071876	178366,47
ECO2URB INC (HABITAT)	66663,95
Évaluation des bénéfices rendus par les milieux humides PRMHH VS-CE-2023-1014	66663,95
ECOLE FLORENCE FOURCAUDOT SPIRALE EXPRESSION DANSE	136000,00
Subvention 2024 1er versement VS-CM-2024-43	68000,00
Subvention 2024 2e versement VS-CM-2024-43	68000,00
ECOLE NATIONALE DE POLICE	230049,32
Agent de renseignement criminel 22 janv au 1er février 24	3408,04
Armes intermédiaires d'impact à projectiles - l'instructeur 10-14 juin 2024	2517,00
Comparaison d'éléments de preuve matérielle 7-11 oct. 2024	3852,34
CONTRIBUTION ANNUELLE 2024-2025 DU 1 AVRIL AU 30 SEPTEMBRE 2024	122235,96
Crédit facture # FA00153531 -formation didactique de l'enseignement 21-23 mai 2024	-257,54

Crédit facture FA00154194 - Officiel de sécurité du champ de tir	-56,00
Croquis et mesures 10-12 décembre 2024	2269,64
Didactique de l'intervention tactique l'insctructeur 21-23 fév. 2024	3067,11
Didactique de l'intervention tactique l'instructeur 20-22 mars 2024	3067,11
Enquêtes en matière de drogues - 28 oct. au 1er nov.2024	5390,66
Entrée dynamique planifiée à risque faible 25-27 mars 2024	2611,11
Formation entrevue d'enfants 26 novembre en ligne et du 2 au 6 novembre ENPQ campus Montréal	2208,12
Formation fondements théoriques de l'emploi de la force du 18 au 22 novembre 2024	3794,66
Formation négociateur - 25 au 29 novembre 2024 - ENPQ	2504,34
Formation policier judiciaire 29 oct au 1er nov. 2024	3423,64
Formation technique d'enquête collision 2 au 6 décembre 2024 ENPQ	3576,66
Gestion initiale en recherche terrestre 23-25 janvier 2024	3362,22
Introduction à la surveillance physique 14-17 mai 2024	2550,00
Officier d'opération filet II et filet III 23-25 oct. 2024	2656,61
Officier d'opération Filet II filet III 2-4 avril 2024	2494,73
Patrouille à motoneige 6-8 février 2024	3378,00
Patrouille nautique - bloc 2 10-14 juin 2024	6970,01
Patrouille nautique bloc 2 27-31 mai 2024	6970,01
programme de formation initiale en enquête policière 12-22 mars 1-2 semaines	6959,44
Programme de formation initiale en enquête policière Volet 2	6945,06
Programme de formation initiale en enquête policière volet 2 26-30 août 2024 - semaine 1	7642,34
Stratégies proactive 22-26 janvier 2024	2883,02
Supervision de patrouille 22-25 janvier 2024	2275,54
Supervision de patrouille 4 au 7 novembre 2024	2522,83
Supervision de patrouille 9-12 sept. sem. 1	5045,64
Technicien qualifié en éthylomètre DataMaster DMTC 8-12 janv. 2024	3781,02
ECS CANADA INC	188555,87
2023-644 - SERVICE DE SÉCURITÉ - CARREFOUR RACINE BT-2081417	6076,43
2023-644 - SERVICE DE SÉCURITÉ - CARREFOUR RACINE BT-2081417	14605,27
2023-644 - SERVICE DE SÉCURITÉ - CARREFOUR RACINE DU 10 AU 16 MARS BT-2081417	7162,94
AGENT DE SÉCURITÉ DU 18 FÉVRIER AU 2 MARS 2024	7162,94
AGENT DE SÉCURITÉ DU 21 JANVIER AU 3 FÉVRIER 2024	7142,83
AGENT DE SÉCURITÉ DU 7 AU 20 JANVIER 2024	7152,88

CRÉDIT FACTURE # 26982	-7162,94
CRÉDIT FACTURE # 27237	-7162,94
CRÉDIT FACTURE # 27714	-7162,94
CRÉDIT FACTURE # 28308	-9287,28
Dossier 1-345VS20231206 Période du 21 janvier au 3 février 2024	6026,34
Dossier 1-345VS20231206 Période se terminant le 20 janvier 2024	8589,95
SERVICE DE SÉCURITÉ - CARREFOUR RACINE BT-2081417	7162,94
SERVICE DE SÉCURITÉ - CARREFOUR RACINE BT-2081417 - 2023-644 -	6409,57
SERVICE DE SÉCURITÉ - CARREFOUR RACINE BT-2081417 - 2023-644 -	7323,91
Service de sécurité Carrefour Racine et Autogare du Havre du 7 au 20 juillet 2024 BT-2080479	9523,01
Service de sécurité Carrefour Racine et Autogare du Havre. BT-2080479	59812,57
Service de sécurité Carrefour Racine et Autogare du Havre. BT-2080479 du 18 au 31 août 2024	9640,00
Service de sécurité Carrefour Racine et Autogare du Havre. Du 4 au 17 août 2024 BT-2080479	9310,30
Service de sécurité Carrefour Racine et Autogare du Havre. Du 7 au 20 juillet 2024 BT-2080479	9310,30
Service de sécurité Carrefour Racine et Autogare du Havre. du 9 au 22 juin 2024 BT-2080479	7572,25
SERVICES PROFESSIONNELS 4 AU 29 FÉVRIER 2024	5734,38
VOIR CRÉDIT # 27486	7162,94
VOIR CRÉDIT # 27714	7162,94
VOIR CRÉDIT # 28421	9287,28
ED PRO EXCAVATION (9257-0373 QUEBEC INC)	310659,62
NETTOYAGE DES FOSSÉS ET PONCEAUX 2024 2024-475	87878,28
NETTOYAGE DES FOSSÉS ET PONCEAUX 2024 2024-475 CH NIL JEAN COMPLET	19646,36
NETTOYAGE DES FOSSÉS ET PONCEAUX 2024 2024-475 Route Madoc	2155,78
Travaux de fossés Jonq 2024 Des Mélézes, Rte Portage, Chemin St-Wilbrod, Chemin du Quai, Diverses rues	200979,20
ELECTRICITE TB (1986) INC	175516,86
Décompte #1 2023-566 - INSTALLATION DE LAMPADAIRES ET DE COLONNES LUMINEUSES - RUE ST-DOMINIQUE	86196,76
INSTALLATION D'ENTRÉES ÉLECTRIQUES 400 AMPÈRES DANS TROIS BÂTIMENTS - BT-2061744.5, 2061755.6 et 2061744.7 - NO 2024-460	42540,75
RÉPARATION DE FEUX DE CIRCULATION - remplacement du falage	16722,65
RÉPARATION DE FEUX DE CIRCULATION - remplacement du falage entre B1 et B2 par creusage	30056,70
ELECTRO SAGUENAY LTEE	133253,15
12 POTEAUX DE 30'	8002,26
2024-799 POTEAUX DE BOIS HYDRO-JONQ	73244,82
POSE D'ENCRAGE PARC RICHARD DESMEULES - BT2082247.1 -	2538,08

S-2024-156 / 25 X POTEAUX DE BOIS	49467,99
EMCO CORPORATION	41276,02
100 x Pretzel jaune 48 po (pour borne-fontaine)	4828,95
4 X DETECTEUR MAGNETIQUE	6438,60
Achat d'une tête de caméra	6559,32
CAMERA PEARPOINT P542 DEVIS 200210248	17206,01
CASQUES D'ÉCOUTE BLUETOOTH, CAPTEURS	6243,14
EMERGENSYS SOLUTIONS INC.	172865,35
CONTRAT ENTRETIEN - janvier à décembre 2024	6898,50
ID1763 - Contrat d'entretien logiciel de gestion policière	165966,85
EN FIDEICOMMIS MALTAIS LABRECQUE ET TREMBLAY NOTAIRES	75000,00
Achat comptant - Terrain rue du Lis-Blanc, Chicoutimi - Lot 4 978 419	75000,00
EN FIDEICOMMIS NDA NOTAIRE JONQUIERE INC	33266,05
Club nautique du Fjord du Saguenay inc. - Servitude pour une conduite sanitaire	14276,20
SERVITUDE D'EGOUT UNITAIRE - ACQUISITION DE TERRAIN	18989,85
EN FIDEICOMMIS TRIVIUM AVOCATS NOTAIRES INC	1702761,00
YVON TOUZIN - ACQUISITION D UN TERRAIN	50000,00
Achat immeuble pour STS - R230097	1635000,00
Transfert au notaire pour achat terrain	17761,00
ENDRESS + HAUSER CANADA LTEE	26404,92
SONDE DE PRESSION ENDRESS+HAUSER	2688,32
SONDE DE PRESSION ENDRESS+HAUSER #FMX21-CD211GGD11A+POPS	2688,32
UEC-IC: Remplacement sonde de niveau de sable classificateur	4045,88
UFA : Sonde PH	2053,30
UFC : 2 x Sondes PH	2196,72
UFC-IC-Transmetteur de pH	8600,58
UFJ-IC-sonde et transmetteur de niveau	4131,80
ENERGIR S.E.C.	938176,56
Électricité - Compte # 38941150005 la facture 725000386759 a été indiqué annulé dans facture 600001118333	-2198,72
Gaz naturel - Compte # 22048639003	15214,21
Gaz naturel - Compte # 32961080002	18590,51
Gaz naturel - Compte # 32961100008	61720,61
Gaz naturel - Compte # 32961150003	34108,33

Gaz naturel - Compte # 32962268010	2251,70
Gaz naturel - Compte # 32962536002	55357,02
Gaz naturel - Compte # 33921260031	14722,62
Gaz naturel - Compte # 33921281011	20614,73
Gaz naturel - Compte # 33921281011 Facture # 770002418366 annulée le 23/02	-101,16
Gaz naturel - Compte # 33921360005	28774,61
Gaz naturel - Compte # 33922286027	65511,16
Gaz naturel - Compte # 33922305009	7983,50
Gaz naturel - Compte # 33922698007	4325,30
Gaz naturel - Compte # 33922730008	33345,53
Gaz naturel - Compte # 34941310004	19068,63
Gaz naturel - Compte # 34941740002	27536,72
Gaz naturel - Compte # 38941018004	4245,66
Gaz naturel - Compte # 38941150005	90021,13
Gaz naturel - Compte # 38941940009	14401,69
Gaz naturel - Compte # 38942220005	85151,81
Gaz naturel - Compte # 40531000004	4382,80
Gaz naturel - Compte # 40531755003	59166,63
Gaz naturel - Compte # 42002715805	33607,55
Gaz naturel - Compte # 42009079403	2048,55
Gaz naturel - Compte # 42031079306	20546,69
PROLONGEMENT RÉSEAU GAZ NATUREL PI HENRI-GIRARD (SEC. OUEST) VS-CE-2024-744	217778,75
ENGLOBE CORP	1764288,57
2022-021 - CONTRÔLE DE TOITURE - AÉROGARE SAGUENAY - BAGOTVILLE	2299,50
2023-002 - Site pêche blanche Lac Kénogami Suivi des mesures et inspection des glaces 2023-2024	20947,30
2023-098 / OSP - Modernisation de l'usine d'épuration de La Baie (05254-03-004-005)	7949,44
2023-421 Surveillance des travaux réhab. env. lot 6 580 428, rue du Havre. Zone innovation site 3	626623,79
2023-482 Services professionnels laboratoire Contrôle des travaux d'étanchéité de toiture achèvement des travaux civils	59263,00
2023-500 Service professionnels en laboratoire - MISE À NIVEAU DU STADE RICHARD-DESMEULES / Arrondissement de Jonquière	16849,36
2023-613 -Démolition piscine Mont-Fortin	9577,42
2023-613 -Démolition piscine Mont-Fortin POUR DOSSIER # 2-B09S032-23-001	2558,19
2023-700 Caractérisation et déconstruction pour future bibliothèque de la baie. BT2076190	21845,26
2024-067 - RECHERCHE EN EAU SOUTERRAINE ET CONSTRUCTION DE PUIITS DE POMPAGE	5449,82

2024-095 - Caractérisation des eaux de fonte des 6 dépôts de neiges usées.	7588,35
2024-116 Caractérisation - échantillonnage et analyse de diverses matières	10215,26
2024-185 - SONDAGES PÉDOLOGIQUES ET CARACTÉRISATION ENVIRONNEMENTALE - CENTRE-VILLE CHICOUTIMI	122779,63
2024-239 - CONTRÔLE DES SOLS ET DES MATÉRIAUX LOT A - RÉFECTION DE PAVAGE BORDURES ET TROTTOIRS	35686,21
2024-403 - AUSCULTATION DES CHAUSSÉES	22995,00
ANALYSE DE LA STABILITÉ DU TALUS POUR DÉMOLITION DES FONDATIONS. CHICOUTIMI BT-2086692	2411,21
AUDITS À PROPOS DE LA FABRICATION DE LA STRUCTURE D'ACIER - NOUVELLE PASSERELLE PONT ARNAUD	9237,10
AUSCULTATION DES CHAUSSÉES	48289,50
Caractérisation - échantillonnage et analyse de diverses matières / décembre 2024	2699,23
Caractérisation et déconstruction pour future bibliothèque de la baie. BT2076190	22696,06
CONTRÔLE DES SOLS	31680,80
CONTRÔLE DES SOLS - DÉCEMBRE 2023	31548,21
CONTRÔLE DES SOLS ET DES MATÉRIAUX LOT A - RÉFECTION DE PAVAGE	71695,09
CONTRÔLE DES SOLS ET DES MATÉRIAUX LOT A - RÉFECTION DE PAVAGE BORDURES ET TROTTOIRS	85007,70
CONTRÔLE DES SOLS ET MATÉRIAUX - LOT B HONORAIRES DU 30/06 AU 27/07/24	18735,74
CONTRÔLE DES SOLS ET MATÉRIAUX - MARS 2024	5385,22
CONTRÔLE DES SOLS ET MATÉRIAUX 2024 DU 26/05 AU 13/07/24	56898,81
CONTRÔLE DES SOLS ET MATÉRIAUX 2024 LOT B	3369,92
CONTRÔLE DES SOLS ET MATÉRIAUX 2024 LOT B VOIR CRÉDIT # 00198361	38939,87
CONTRÔLE DES SOLS FÉVRIER 2024	2531,97
CRÉDIT FACTURE # 00163495	-81,63
CRÉDIT FACTURE # 00163538	-6012,28
CRÉDIT FACTURE # 00193769	-6,60
CRÉDIT FACTURE # 00199625	-8393,18
Démolition piscine Mont-Fortin POUR DOSSIER # 2-B	4576,01
Démolition piscine Mont-Fortin POUR DOSSIER # 2-B09S032-23-001	4599,00
Échantillonnage et caractérisation de béton concassé Projet AP-60	7344,83
ÉTUDE GÉOTECHNIQUE, REMPLACEMENT ET RÉHABILITATION DU PONCEAU P-937 RUE DU ROI-GEORGES - ARR DE JONQUIÈRE	23364,44
Éval. alternatives stabilisation lot 2 687 542 afin de permettre des bât. résid. haute densité, 740, Eudistes	24729,37
FACTURATION SOLS ET MATÉRIAUX LOT B - 29 SEPT AU 26 OCT 2024	46098,91
Forage et étude géotechnique pour travaux sur un émissaire pluvial affaissé. (Foreuse sur chenille, pièces)	12129,86
FUITE D'HUILE D'UN TRANSFO AU 1876 PELLAN	7167,84
INSPECTION DE TALUS CHEMIN SAINT-CHARLES À LA BAIE	14419,30

INTERVENTION EN ZONE DE CONTRAINTE - SKATEPARK AU PARC JEAN-ALLARD	2329,58
INTERVENTION EN ZONE DE CONTRAINTE DE GLISSEMENT DE TERRAIN	2189,31
INTERVENTION EN ZONE DE CONTRAINTE DE GLISSEMENT DE TERRAIN - PISTE CYCLABLE RUE DE ÉRABLE - LA BAIE	2197,93
Intervention en zone de contrainte de glissement de terrain Ruisseau Lapointe.	3562,28
INTERVENTIONS D'URGENCE INSTABILITÉ OU MOUVEMENT DE SOLS.	2884,13
NOUVELLE PASSERELLE PONT ARNAUD AUDITS À PROPOS DE LA FABRICATION DE LA STRUCTURE D'ACIER -	4795,04
OSP - Modernisation de l'usine d'épuration de La Baie (05254-03-004-005)	5658,50
Pavages, bordures et trottoirs nouveaux quartiers et autres mandats 20	21966,86
PRÉPARATION D'UN PROGRAMME FONCTIONNEL ET TECHNIQUE PRÉLIMINAIRE, ÉTUDE GÉOTECHNIQUE BT2080757	4719,72
PROLONGEMENT DES RUES ROSIERS ET MARGUERITES - CONTRÔLE DE LA MISE EN PLACE DES MATÉRIAUX GRANULAIRES	7255,84
PUMPTRACKS PARC DE LA NORMANDIE	2260,64
RECHERCHE EN EAU SOUTERRAINE ET CONSTRUCTION DE PUIITS DE POMPAGE	4466,78
RÉFECTION DES GALERIES ET COLONNES EXTÉRIEURES. BT2068419	2128,88
REFECTION D'UN ESCALIER, La Baie BT-2084370	2359,85
RÉFECTION D'UNE PARTIE DE L'AVENUE DU PARC ARR LA BAIE - AVIS TECHNIQUE - GLISSEMENT DE TERRAIN	3548,48
RENOUVELLEMENT MANDAT ANNUEL 2024 INTERVENTIONS D'URGENCE INSTABILITÉ OU MOUVEMENT DE SOLS.	14327,28
RESTAURATION DU MONUMENT PRICE BT2066994	4585,07
Services professionnels gré à gré pour expertiser la dalle de béton - Réclamation 23-80285-2	7053,39
Services professionnels laboratoire Contrôle des travaux d'étanchéité de toiture achèvement des travaux civils	4927,37
SOLS ET MATÉRIAUX	3344,20
SOLS ET MATÉRIAUX DU 31 DÉC 2023 AU 27 JAN. 2024	5251,73
SONDAGES PÉDOLOGIQUES ET CARACTÉRISATION ENVIRONNEMENTALE - CENTRE-VILLE CHICOUTIMI	85876,49
SOUTIEN TECHNIQUE AUX STAGIAIRES - STABILITÉ DE TALUS	10458,57
STABILITÉ DES SOLS - MUR DE SOUTÈNEMENT RUE ÉLIE, ARR CHICOUTIMI - BT-2085229	2239,90
SUPERVISION EXPERT EN STABILITÉ DE TALUS	2010,91
TRAVAUX DE RÉPARATION MUR DE SOUTÈNEMENT ET PISTE CYCLABLE FACE AU 896 BOUL. SAGUENAY	11899,91
VÉRIFICATION QUALITÉ DE BÉTON - NOUVELLE PASSERELLE PONT ARNAUD	2929,33
VISITE DE TERRAIN PRÉLIMINAIRE RUE ADÉLARD-PLOURDE	3370,77
ENSEIGNES ESM (11631276 CANADA INC)	51642,03
7 PLAQUES ALUMINIUM ANODISÉES POUR BÂTIMENTS PATRIMONIAUX	3572,27
Affiches pour mise à niveau de la signalisation des écocentres	12827,51
Entretien des enseignes Jonquière et Canton-Tremblay - Refection des enseignes Saguenay construit l'avenir	26386,76
Impression de 17 panneaux en Alupan 1/4 et laminage anti-graffiti	8855,49

ENSEMENCEMENT SAGUENAY	37724,77
ENGazonnement - PARC COLINETTE BT-2085913	6971,51
ENGazonnement PAR PLAQUES, DÉTOURBAGE	4556,12
ENGazonnement PARC DE LA NORMANDIE	12319,18
GAZON EN PLAQUE - PARC DE LA COLLINE	11607,61
INSTALLATION DE PELOUSE EN PLAQUE - PARC ST-LAURENT BT-2091105	2270,35
ENTREPRISE SYLVAIN DUFOUR INC.	573142,19
2024-494 AMÉNAGEMENT DE PISTES CYCLABLES - RUES MATHIAS - CHUTES À CARON - DESCHÊNES ET DES ORMES	343187,49
CONSTRUCTION D'UN DÔME DE 40' X 60' HYDRO-JONQUIÈRE/ Arrondissement de Jonquière Appel d'offres 2024-146	196254,27
Crédit sur facture#619	-20470,13
Décompte #3 2024-494 AMÉNAGEMENT DE PISTES CYCLABLES - RUES MATHIAS - CHUTES À CARON - DESCHÊNES ET DES ORMES	5543,02
Libération de retenue 10% Construction d'un dôme	21806,04
RÉPARATION TROTTOIR RUE JOLLIET CHICOUTIMI	6351,37
Voir crédit # 638	20470,13
ENTRETIEN MENAGER F.L.	88870,80
DÉCAPAGE ET CIRAGE DES PLANCHERS 2024	8602,93
DÉCAPAGE ET CIRAGE DES PLANCHERS 2024 2024-193	5278,51
ENTRETIEN SANITAIRE CARREFOUR RACINE AOÛT 2024 BT-2080479	4116,11
ENTRETIEN SANITAIRE CARREFOUR RACINE AVRIL 2024 BT-2080479	4116,11
ENTRETIEN SANITAIRE CARREFOUR RACINE BT-2080479	8232,22
ENTRETIEN SANITAIRE CARREFOUR RACINE DE 2024-04-01 AU 2024-09-30 BT-2080479	4260,97
ENTRETIEN SANITAIRE CARREFOUR RACINE MAI 2024 BT-2080479	4116,11
ENTRETIEN SANITAIRE CARREFOUR RACINE SEPTEMBRE 2024	4116,11
Libération de dépôt de garantie de soumission	6500,00
Libération dépôt de garantie de soumission	9785,40
Remplacement col bleu (route du garage Chicoutimi) BT2082348	3235,40
Remplacement cols bleus sur quart de soir au QG + vendredi piscine foyer des loisirs.	9657,90
Remplacements col bleu route du comité de retraite du : 29/04/2024 au 31/05/2024	7340,00
Remplacements col bleu sur quart de soir au QG + vendredi seulement piscine foyer des loisirs. MAI	9513,03
ENVIRO-ACCES INC.	37631,32
2024-414 - Inventaire corporatif et communautaire de la Ville de Saguenay dans le cadre de l'élaboration du plan climat	6611,06
Inventaire corporatif et communautaire de la Ville de Saguenay dans le cadre de l'élaboration du plan climat	31020,26
ENVIRONNEMENT VIRIDIS INC	112808,87

2024 Services en agronomie	22128,09
2024 Services en agronomie / Avril	23305,43
2024 Services en agronomie / Février	8048,25
2024 Services en agronomie / JUIN 2024	11600,98
2024 Services en agronomie / Mai	11308,94
2024 Services en agronomie / Mars	3161,81
2024 Services en agronomie / septembre	10598,40
2024 Services en agronomie AOÛT	7397,49
2024 Services en agronomie décembre	8048,25
2024 Services en agronomie octobre	7211,23
EPSI EVALUATION PERSONNEL SELECTION INTERNATIONAL INC	145530,16
2022-540 Plan de gestion des talents	4570,26
2024-002 Processus d'embauche - Directeur d'arrondissement	18260,90
2024-002 Processus d'embauche - Directeur(trice) des affaires juridiques	4979,98
2024-02 Processus embauche - Directeur(trice) greffe	5477,97
2024-220 Adhésion à la plateforme des tests psychométriques	26476,18
2024-220 Adhésion à la plateforme des tests psychométriques / Processus pompiers temporaires	2086,80
2024-220 Adhésion à la plateforme des tests psychométriques / Processus pompiers temporaires	4045,97
2024-220 Adhésion à la plateforme des tests psychométriques / Rapport avec compétence	3147,45
2024-415 Plan de gestion des talents (identification de la relève cadre)	79562,70
Adhésion à la plateforme des tests psychométriques	2517,54
Adhésion à la plateforme des tests psychométriques - Processus d'embauche divers	2404,57
Credit facture #145101 (modification) Processus - Directeur d'arrondissement	-10575,60
Plan de gestion des talents (identification de la relève cadre)	2575,44
EQUIPE DE HOCKEY MIDGET DEVELOPPEMENT AAA DU SAGUENAY-LAC-ST-JEAN INC.	75000,00
Subvention 2024 - Élites de Jonquière -VS-CE-2024-81	75000,00
EQUIPEMENTS INCENDIES CMP MAYER INC L'ARSENAL	93504,57
2024-106: 20 Habits de combat Bunker Flame Fighter PBI MAX naturel (LARQ 1920)	90301,37
Item inventaire QM: Diviseur 2.5 FEM QST, gaffe 4' avec poignée, gaffe à râteau 4' avec poignée et lampe stream lite	3203,20
EQUIPEMENTS J.K.L. INC.	128565,38
ROUE DENTEE POUR ARBRE 2-3/16" ET CHAINES	7249,10
11 X RACLOIRS ASSEMBLÉS	6988,11
11 X RACLOIRS ASSEMBLÉS, DÉFLECTEURS, GARDES ANTI ÉCLABOUSSURE	7558,54

28-302 Pièces pour préparation saisonnière	3660,15
28-340 BT 346167 / 2 X TROUSSES DE RÉPARATION ET SENSOR MAGNÉTIQUE	3097,14
3 X PATINS DE CAOUTCHOUC DROIT	3415,00
310948 RACLOIR ASSEMBLE	8258,68
352394 PATIN DE CAOUTCHOUC DROIT 301247 BRAS TIGE DE PIVOT (CENTRE G/D)	2036,28
352395 PATIN DE CAOUTCHOUC GAUCHE	3415,00
4 X RACLOIRS ASSEMBLÉS	2541,13
5 X PATIN DE CAOUTCHOUC	5967,78
AJUSTEMENT DE PRIX REF FACT #41908-1	-13,88
BRAS TIGE DE PIVOT (CENTRE G/D), ROULEMENT APPLIQUE DE CONVOYEUR VOIR CRÉDIT #41947	0,00
COURROIE 11 RACLOIRS / KEVLAR - PIECE BALAI CHICOUTIMI	5975,29
CRÉDIT FACTURE # 41903	-402,41
CRÉDIT FACTURE # 41959	-3580,67
CRÉDIT FACTURE # 42231	-427,08
ENSEMBLE DE BRAS DE PUB ET PIECES DIVERSES POUR BALAI	11319,95
PATIN DE CAOUTCHOUC GAUCHE 352395	2276,67
PATIN DE CAOUTCHOUC GAUCHE, BRAS TIGE DE PIVOT (CENTRE G/D)	2725,64
PIECE DE BALAI - BRAS ET ROULEMENT	3840,51
PLANETAIRE #28-362 / BT 349254	18003,94
RACLOIR ASSEMBLÉ	3176,42
RACLOIR ASSEMBLE #310948	3811,70
ROUE DENTEE POUR ARBRE 2-3/16"	2840,97
ROULEMENT APPLIQUE DE CONVOYEUR BALAI JOHNSTON	3800,45
SUPPORT DE PATIN DE GAUCHE / 28-303 BT 352908	2005,34
TIGE DE PIVOT ET ROULEMENT CONVOYEUR VOIR CREDIT #41947 AJUSTEMENT DE PRIX	6243,66
UNITÉ #28-302 - Pièce pour préparation saisonnière (selon soumission 7527)	3655,80
UNITÉ #28-340 PIÈCES DE BALAI JONHSTON BT 346167 - O-RINGS, ROULEMENT, TROUSSE DE RÉPARATION, JOINT BAS CONVOYEUR ETC	3196,70
UNITÉ #28-362 GARDE BROSSE, DEFLECTEUR, CLEVIS 302381 ET SEAL	2348,80
VOIR CRÉDIT# 42073	3580,67
EQUIPEMENTS PLANNORD	72820,43
2 X BARBOTIN	2217,32
2 X ROUES DENTEE (BARBOTIN) - CHENILLETTE PRINOTH	2217,32
2 X ROUES DENTEE (BARBOTIN) 672010001 - CHENILLETTE PRINOTH	2217,32

2 X ROUES DENTEES (BARBOTIN) 672010001 - CHENILLETTE PRINOTH	2111,72
27-301 351442 PIÈCES	15936,51
27-302 ACTUATEUR	3523,35
71-701 BT 353435 PIECES DAMEUSE	6217,57
71-703 VITRE DE CABINE ARRIERE AVEC CAOUTCHOUC	3696,48
CAPTEUR DE VITESSE POUR LES MOTEUR DE TRACTIONS	3658,53
CHENILLE 350X4X119RM BRIDGESTONE GCR RTB212 - CHENILLETTE	5461,31
CRÉDIT FACTURE # FS90792	-433,36
CRÉDIT FACTURE #FL64489	-1337,55
CRÉDIT FACTURE #FS88754 - PARE-BRISE	-766,64
CRÉDIT FACTURE FS90792D	-96,19
CRÉDIT FACTURE FS90792E	-299,62
CYLINDRE DE CABINE INERRUPTEUR SUPPORT CONNECTEUR 27-305	4584,41
LEVIER COLONNE DIRECTION + MOTEUR ESSUIE-GLACE, TRIANGLERIE, KLAXON 27-303 BT2097420	2579,66
PIÈCES DAMEUSE 71-737 BT 351314	10333,72
PIECES DE CHENILLE 27-303 BT 351789	8175,44
RETOUR AXES REF FACT #FL64104	-633,95
Retour rotule assemblee ref facture # FS88516	-1159,88
ROUE INTERMEDIAIRE SOLIDE ARRIERE 602015200	2308,48
ROUE INTERMEDIAIRE SOLIDE ARRIERE 602015200 CHENIL. PRINOTH	2308,48
EQUIPEMENTS RECREATIFS JAMBETTE INC	121250,83
CÂBLE DE FILET PARC ROMUALD SIMARD BT-2090928	3174,82
FILETS PARC DES COUDRIERS BT-2091130	3147,00
MODULES DE JEUX - DIVERS PARCS 2024	69933,54
MODULES DE JEUX - DIVERS PARCS 2024 04202-246-004	44995,47
EQUITEM	122891,00
Projet TAPAJ - Subvention 1 de 2 - Résolution VS-CE-2024-278 (1er versement est de 80 % de 122 891.00 \$ selon l'entente)	98312,80
Projet TAPAJ - Subvention 2 de 2 - Résolution VS-CE-2024-278 (2e versement est de 20 % de 122 891.00 \$ selon l'entente)	24578,20
ERD SAGUENAY (EQUIPE DU RENOUEAU DEMOCRATIQUE)	55652,91
Allocation aux partis autorisés juin, juillet et août 2024	4398,52
Allocation aux partis autorisés pour le mois de décembre 2024	8223,57
Allocation aux partis autorisés pour le mois de novembre 2024	7680,59
Allocation aux partis autorisés pour le mois de septembre 2024	5611,72

Allocation aux partis autorisés pour le mois d'octobre 2024	8094,21
Allocation aux partis politiques autorisés du 1er janvier au 29 février 2024	5930,01
Allocation aux partis politiques autorisés du 1er mars au 30 avril 2024	3281,22
Allocation aux partis politiques autorisés pour le mois de mai 2024	5879,49
Remboursement des frais de vérification du rapport financier au 31 décembre 2023 par Gauthier & Associés	6553,58
ERIC PAINCHAUD ARCHITECTE ET ASSOCIES INC.	180772,91
2022-293 - OSP EN ARCHITECTURE - RÉFECTION DE LA CASERNE SUD	3500,99
2022-293 - OSP EN ARCHITECTURE - RÉFECTION DE LA CASERNE SUD ARRondissement CHICOUTIMI	31508,90
2024-017 BILAN DE SANTÉ DU BÂTIMENT ET DÉMOLITION DU STATION	17246,25
2024-017 BILAN DE SANTÉ DU BÂTIMENT ET DÉMOLITION DU STATIONNEMENT. Carrefour Racine BT2075344	30238,42
2024-087 CONSTRUCTION D'UN BLOC SANITAIRE PARC DES TROIS-PALIERS. DEMANDE 2024-087 BT2075525	14555,84
BILAN DE SANTÉ DU BÂTIMENT ET DÉMOLITION DU STATIONNEMENT. Carrefour Racine BT2075344 Demande de prix 2024-017	33199,03
CONSTRUCTION D'UN BLOC SANITAIRE PARC DES TROIS-PALIERS. DEMANDE 2024-087 BT2075525	4108,06
DÉMOLITION ET RECONSTRUCTION DE LA DALLE ET ESCALIER D'ENTRÉE PRINCIPALE. Centre commémoratif Price BT2075482	5924,09
Honoraires professionnels en architecture	2874,38
RÉFECTION MAJEURE PAVILLON ST-JACQUES ET CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE PISCINE ARR. DE JONQUIÈRE - BT-2087420	26251,67
REFECTION TOITURE CENTRE MULTISPORT DE LA BAIE. BT-2084068	11365,28
ESPACE COTE-COUR	113000,00
Soutien supplémentaire au fonctionnement 2024	53000,00
subvention embauche d'un gestionnaire pour travaux de rénovation (1er versement)	60000,00
ESRI CANADA LIMITED	102166,80
2024-002 - Banque d'heures pour installation ArcGIS Enterprise Production	12072,38
2024-376 - ID1648 - Contrat d'entretien ArcGIS - 30 juin 2024 au 29 juin 2025	53653,10
2024-714 - Licence ArcGIS pour serveur FME	25179,53
CREDITE FACT #90221674 ERREUR DE PRIX	-1098,02
Installation et configuration nouvelle licence ArcGIS ainsi	12359,81
ESSOR ASSURANCES PLACEMENTS CONSEILS INC.	77743,82
Centre de ski Mont-Bélu - Renouvellement assurance primaire 2024-2025 VS-CE-2024-1139	13744,84
Centre de ski Mont-Bélu - Renouvellement assurances responsabilités civiles excédentaires 2024-2025 VS-CE-2024-1140	25873,12
Centre de ski Mont-Fortin - Renouvellement assurance primaire 2024-2025 - VS-CE-2024-1141	15342,77
Centre de ski Mont-Fortin - Renouvellement assurances responsabilités civiles excédentaires 2024-2025 VS-CE-2024-1142	22783,09
EUDORE BOVIN LTEE	141039,82
13 X JERSEY DE 10 PIEDS GRIS X 20 PO + TRANSPORT - BT-2087639.2	5110,64

2024-347 - FOURNITURE DE TABLES DE BÉTON - DIVERS PARCS	106047,19
25 X BUTÉES DE BÉTON	3305,53
33 X JERSEY - PONCEAUX À FERMER FERMETURE DES RANGS EN URGENCE 9 MAI	22471,86
BASES DE LAMPADAIRES, ANCRAGES, CONDUITS PVC BT-2082344	4817,45
Jersey pour écocentre Chicoutimi Sud (annulation de facture 64087)	-712,85
EUREKO!	187189,14
2024 Gestion dossiers couches lavables et produits d'hygiène réutilisables	23034,08
Aide financière - Verdissement dans le parc de la coulée Joule - Projet canopée et biodiversité	2000,00
Aide financière patrouille Eurêko 2024 versement #1	12500,00
Aide financière patrouille Eurêko 2024 versement #2	12500,00
Aide financière patrouille Eurêko 2024 versement #3	12500,00
Aide financière patrouille Eurêko 2024 versement #4	12500,00
Aide financière patrouille Eurêko 2024 versement final	5000,00
Couches lavables et produits d'hygiène réutilisables	16000,00
Couches lavables et produits d'hygiène réutilisables - Décembre 2024	8000,00
Honoraires de gestions des sentiers 2024 - VS-CM-2024-91	73026,37
Main d'oeuvre pour don de compost	5128,69
PROGRAMME POUR UNE ERE SECONDAIRE (VS-CE-2024-74).	5000,00
EVENEMENTS 2M INC	29999,28
2024-273 ORGANISATION DE L'HALLOWEEN À LA PYRAMIDE	29999,28
EXCAVATION BOULANGER INC (9197-2331 QUEBEC INC)	904456,50
2024-134 - AMÉLIORATION DES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT ACTIF DANS LE SECTEUR DU CÉGEP DE JONQUIÈRE	217654,17
Décompte #1 AMÉLIORATION DES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT ACTIF DANS LE SECTEUR DU CÉGEP DE JONQUIÈRE	507201,09
Décompte #3 2024-134 - AMÉLIORATION DES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT ACTIF DANS LE SECTEUR DU CÉGEP DE JONQUIÈRE	56057,38
Décompte #4 2024-134 - AMÉLIORATION DES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT ACTIF DANS LE SECTEUR DU CÉGEP DE JONQUIÈRE	20531,35
Libération de retenue 5% - Rempl. d'un ponceau Ch. St-André Arr. de Jonquière	28968,88
Libération de retenue 5% Rempl. d'un ponceau ch. St-André Arr. Jonquière	29518,97
Libération de retenue 5% Amélioration des infrastructures de transport actif secteur Cégep de Jonquière	44524,66
EXCAVATION DENIS BRISSON INC.	79010,52
BT-2084152 TERRAIN VOLLEYBALL EXCAVATION POTEAU	2646,72
EXCAVATION - PARC DE LA COLLINE BT-2087382	4904,83
EXCAVATION PARC CANTON TREMBLAY BT-2085913	3068,11
EXCAVATION PARC DU BASSIN BT-2066805	2250,64

EXCAVATION PARC DUBOSE ARVIDA BT-2092591	3885,58
EXCAVATION PARC FATIMA BT-2085934	2931,86
EXCAVATION PARC PANORAMIQUE BT-2085896	3476,84
EXCAVATION RUE BELVÉDÈRE BT-2087344	2727,49
LOCATION DE PELLE - PARC COLLINETTE BT-2085913	5182,50
LOCATION DE PELLE - PARC DE LA COLLINE BT-2087382	4571,98
LOCATION DE PELLE - PARC DES SEIGNEURIE BT-2087382	2895,65
LOCATION DE PELLE - PARC DUBOSE BT-2092591	3552,73
LOCATION DE PELLE - PARC DUBOSE BT-2092591.1	3613,09
LOCATION DE PELLE - PARC GAUTHIER BT-2090300	4165,83
LOCATION DE PELLE - PARC STE-THÉRÈSE BT-2090749	4904,83
LOCATION DE PELLE PARC DE LA COLLINE BT-2087382	5043,67
LOCATION D'UNE PELLE - PARC ST-LAURENT BT-2091105	3618,26
LOCATION PELLE - PARC DESCHÊNES BT-2090301	2386,88
LOCATION PELLE PARC DE FATIMA BT-2085934	7357,25
Préparation de terrain rue Sénateur (enlever mauvais herbes, terre, nivelage etc main d'oeuvre)	3776,93
TRANSPORT DE PELLE PARC CHEMIN DU QUAI BT-2094334.1	2048,85
EXCAVATION F BOUCHARD INC. (LES ENTREPRISES BOUCHARD COTE INC.)	112500,00
Libération de dépôt de garantie de soumission Voir VS-CM-2024-388	3000,00
Travaux de réhabilitation environnementale - centre communautaire Pedneault VS-CM-2024-388	109500,00
EXCAVATION LMR (2852-6648 QUEBEC INC.)	1313513,08
2023-027 AJOUT DE FEUX PIÉTONNIERS À L'INTERSECTION DE L'AVENUE DU PORT ET DE LA 6E RUE / ARR. DE LA BAIE	27959,34
2023-119 Location de chargeuses (Komatsu WA380) - bout de rue ville de Jonquiere	6103,03
Ajustement prix Déneigement et sablage stationnements et allées piétonnes	-2350,75
CONSTRUCTION D'UNE PISTE CYCLABLE - RUE DE LA FABRIQUE / ARR. DE JONQUIÈRE	2402,98
CRÉDIT - AJUSTEMENT CARBURANT	-1394,96
Décompte # 22023-027 AJOUT DE FEUX PIÉTONNIERS À L'INTERSECTION DE L'AVENUE DU PORT ET DE LA 6E RUE / ARR. DE LA BAIE	398343,72
Décompte #1 2023-027 AJOUT DE FEUX PIÉTONNIERS À L'INTERSECTION DE L'AVENUE DU PORT ET DE LA 6E RUE / ARR. DE LA BAIE	86234,20
Décompte #4 2023-027 AJOUT DE FEUX PIÉTONNIERS À L'INTERSECTION DE L'AVENUE DU PORT ET DE LA 6E RUE / ARR. DE LA BAIE	13773,06
DENEIGEMENT JONQ ET SABLAGE DIVERS STATIONNEMENTS AVRIL 2024	41089,43
DENEIGEMENT JONQ ET SABLAGE DIVERS STATIONNEMENTS DEC 2024	71119,57
DENEIGEMENT JONQ ET SABLAGE DIVERS STATIONNEMENTS FEV 2024	85418,33
DENEIGEMENT JONQ ET SABLAGE DIVERS STATIONNEMENTS JANVIER 2024	83459,32

DENEIGEMENT JONQ ET SABLAGE DIVERS STATIONNEMENTS MAI 2024	20544,71
DENEIGEMENT JONQ ET SABLAGE DIVERS STATIONNEMENTS MARS 2024 (FACTURE 6 DE 8)	72612,91
DENEIGEMENT JONQ ET SABLAGE DIVERS STATIONNEMENTS NOVEMBRE 2024	23706,52
DENEIGEMENT JONQ ET SABLAGE DIVERS STATIONNEMENTS OCTOBRE 2024	23706,52
DENEIGEMENT JONQ PLACE CENTRE VILLE / DEC 2024	24218,05
DENEIGEMENT JONQ PLACE CENTRE VILLE AVRIL 2024	15751,58
DENEIGEMENT JONQ PLACE CENTRE VILLE FEV 2024	31503,15
DENEIGEMENT JONQ PLACE CENTRE VILLE JANVIER 2024	31503,15
DENEIGEMENT JONQ PLACE CENTRE VILLE MAI 2024	7875,79
DENEIGEMENT JONQ PLACE CENTRE VILLE MARS 2024	31503,15
DENEIGEMENT JONQ PLACE CENTRE VILLE NOV 2024	8072,68
DENEIGEMENT JONQ PLACE CENTRE VILLE OCTOBRE 2024	8072,68
DENEIGEMENT JONQ STATIONNEMENTS ET ALLEES PIETONNIERES AVRIL 2024	12692,38
DENEIGEMENT JONQ STATIONNEMENTS ET ALLEES PIETONNIERES DEC 2024	19038,57
DENEIGEMENT JONQ STATIONNEMENTS ET ALLEES PIETONNIERES FEV 2024	25384,76
DENEIGEMENT JONQ STATIONNEMENTS ET ALLEES PIETONNIERES JANVIER 2024	20070,90
DENEIGEMENT JONQ STATIONNEMENTS ET ALLEES PIETONNIERES MAI 2024	6346,19
DENEIGEMENT JONQ STATIONNEMENTS ET ALLEES PIETONNIERES MARS 2024	25384,76
DENEIGEMENT JONQ STATIONNEMENTS ET ALLEES PIETONNIERES NOVEMBRE 2024	6346,19
DENEIGEMENT JONQ STATIONNEMENTS ET ALLEES PIETONNIERES OCTOBRE 2024	6346,19
Libération de retenue 5% Ajout de feux piétonniers - Intersection avenue du port 6e Rue	29239,47
Libération de retenue 5% Ajout de feux piétonniers intersection Avenue du port et 6e Rue	29239,48
Libération de retenue 5% Construction d'une piste cyclable rue de la Fabrique	13484,01
LOCATION CHARGEUR, HEURES DE CAMION + FARDOER / Saguenay en neige	8712,02
EXCAVATION R & R INC.	2513735,01
2023-602 FORAGE ET INSERTION DE CONDUITS POUR LAMPADAIRES RUE POWELL	33335,85
Décompte #1 2024-053 - CONSTRUCTION D'UNE PATINOIRE PARC DU BASSIN SECTEUR LATERRIÈRE 04202-132-002	137251,53
DECOMTE #1 REMPLACEMENT DU PONCEAU P-315 CHEMIN ST-ÉLOI / ARR DE JONQUIÈRE	459103,69
Décompte #1 REMPLACEMENT DU PONCEAU P-93 ROUTE DE L'ANSE-À-BENJAMIN ARR LA BAIE	511838,05
Décompte #2 2024-344 PROLONGEMENT DE CONDUITE D'EAU POTABLE SENTIERS DE L'ÉBOULIS ET BOLDUC	316572,13
Décompte #2 REMPLACEMENT DU PONCEAU P-315 CHEMIN ST-ÉLOI / ARR DE JONQUIÈRE	335554,10
Décompte #3 2024-344 PROLONGEMENT DE CONDUITE D'EAU POTABLE SENTIERS DE L'ÉBOULIS ET BOLDUC	350221,48
Décompte#1 2024-344 PROLONGEMENT DE CONDUITE D'EAU POTABLE SENTIERS DE L'ÉBOULIS ET BOLDUC	307327,29

FORAGE DIRECTION 2720, BOUL. GRANDE-BAIE NORD	2581,19
Forage directionnel 2184-2192 boul du Saguenay	18143,06
Forage directionnel au 2885, rang St-Paul	2592,69
TRANSPORT, PÉPINE, FOREUSE BT-2092880	4857,12
TRAVAUX DE FORAGE RUE MELLON APPEL D'OFFRES 2024-64	34356,83
EXCAVATION SPB INC.	635127,11
DÉCOMPTE #1 REMPLACEMENT DU PONCEAU P-87, CHEMIN SAINT-JOSEPH / ARRONDISSEMENT DE LA BAIE	237496,97
Décompte #2 REMPLACEMENT DU PONCEAU P-87, CHEMIN SAINT-JOSEPH / ARRONDISSEMENT DE LA BAIE	361682,53
Décompte #3 REMPLACEMENT DU PONCEAU P-87, CHEMIN SAINT-JOSEPH / ARRONDISSEMENT DE LA BAIE	35947,61
EXCAVATION UNIBEC INC.	520869,49
Décompte #12 2022-013 - Réfection complète du poste de pompage PPEC-30 / Arr. de Chicoutimi	12417,30
Décompte #13 2022-013 - Réfection complète du poste de pompage PPEC-30 / Arr. de Chicoutimi	47496,18
Décompte #14 2022-013 - Réfection complète du poste de pompage PPEC-30 / Arr. de Chicoutimi	25075,98
Décompte #15 2022-013 - Réfection complète du poste de pompage PPEC-30 / Arr. de Chicoutimi	12894,46
DÉCOMPTE #4 2022-013 - Réfection complète du poste de pompage PPEC-30 / Arr. de Chicoutimi	422985,57
EXPO AGRICOLE DE CHICOUTIMI INC	31097,01
Remboursement assurances 2024	4457,01
SOUTIEN FINANCIER Premier versement 2024	26640,00
F5 NETWORKS INC	27379,75
2024-678 - ID1592 - Renouv licence NGINX - 12 octobre 2024 au 11 octobre 2025 Conversion US / Facture CAN : 19246.82\$	27379,75
FCA CANADA INC	211416,45
2022-221 : DODGE CHARGER (USO)	103874,40
2022-221 : RAM 1500 / DODGE CHARGER (UST) / DODGE CHARGER (USO)	55121,85
2022-221 : DODGE CHARGER (UST)	52420,20
FERBLANTERIE CLIMAIR INC	61815,79
2023-689 Relocalisation de dévidoir et nouveau bras de captation - Atelier mécanique Jonquière - BT:2006759.2	21615,30
AJOUT UNITÉ D'APPORT D'AIR - GARAGE MUNICIPAL - LA BAIE	14137,07
Décompte #1 INSTALLATION DES NOUVELLES FOURNAISES ÉLECTRIQUE	17901,61
INSTALLATION DES NOUVELLES FOURNAISES ÉLECTRIQUE	3161,81
Libération de dépôt de garantie de soumission	5000,00
FERBLANTERIE MARCEL GUAY INC.	42719,94
ÉQUIPEMENT DE PROTECTION DES MACHINES - HOTEL DE VILLE ET PAVILLON DE L'AGRICULTURE	3790,44
FABRICATION ET AJUSTEMENT D'ÉLÉMENTS DE PROTECTION DES MACHINES	3555,18

FABRICATION ET AJUSTEMENT DES ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION DES MACHINES	8142,52
FABRICATION ET AJUSTEMENT DES ÉQUIPEMENTS DE SÉCURITÉ DES MACHINES	10367,51
FABRICATION ET AJUSTEMENT DES ÉQUIPEMENTS DE SÉCURITÉ DES MACHINES - BT2090575	8771,50
RÉPARATION PROTECTEUR COURROIE	8092,79
FERBLANTERIE ROCK FORTIN 2007 INC.	32692,30
2024-012 INSTALLATION D'UN ENROULEUR POUR GAZ D'ÉCHAPPEMENT, ÉDIFICE ADM. SHIPSHAW - BT2069674.4	24029,78
Fournir et installer un volet isolé	5662,52
Libération de dépôt de garantie de soumission	3000,00
FERME JULES POULIN INC. (EXCAVATION J POULIN INC.)	1565218,65
2024-463 - REMPLACEMENT DU PONCEAU P-178 RANG SAINT-ISIDORE LATERRIÈRE	31334,23
Décompte #1 2023-475 - TRAVAUX DE DRAINAGE - CENTRE DE SKI LE MONT-BÉLU - ARR DE LA BAIE	46252,93
Décompte #1 2024-463 - REMPLACEMENT DU PONCEAU P-178 RANG SAINT-ISIDORE LATERRIÈRE	344548,72
Décompte #1 2024-496 PROLONGEMENT DE LA PISTE CYCLABLE SUR LA RUE DES ÉRABLES, ARR DE LA BAIE	407070,39
Décompte #1 2024-505 AMÉNAGEMENT DE L'ANCIEN TERRAIN DE LA CONSOLE ARR DE LA BAIE	344662,81
Décompte #2 2024-463 - REMPLACEMENT DU PONCEAU P-178 RANG SAINT-ISIDORE LATERRIÈRE	110777,50
Décompte #3 Travaux de drainage au Mont-Bélu Arr. la Baie	2569,61
DENEIGEMENT LA BAIE STATIONNEMENTS CHEMINS DE TOLERANCES DEC 2024	35054,37
DENEIGEMENT LA BAIE STATIONNEMENTS CHEMINS DE TOLERANCES / OCT 2024	11684,80
DENEIGEMENT LA BAIE STATIONNEMENTS CHEMINS DE TOLERANCES AVRIL 2024	20491,21
DENEIGEMENT LA BAIE STATIONNEMENTS CHEMINS DE TOLERANCES FEV 2024	40982,41
DENEIGEMENT LA BAIE STATIONNEMENTS CHEMINS DE TOLERANCES JANV 2024	38209,07
DENEIGEMENT LA BAIE STATIONNEMENTS CHEMINS DE TOLERANCES MAI 2024	10245,61
DENEIGEMENT LA BAIE STATIONNEMENTS CHEMINS DE TOLERANCES MARS 2024	40982,41
DENEIGEMENT LA BAIE STATIONNEMENTS CHEMINS DE TOLERANCES NOV 2024	11684,80
FOURNITURE ET MISE EN PLACE DE ROCHE SUR LE SITE DE LA CONSOLE	4874,94
Libération de retenue 5% Rempl. d'un ponceau P-178 rang St-Isidore	26775,58
Libération de retenue 5% Travaux de drainage au Mont-Bélu - Arr. la Baie	2569,62
Prolongement de la piste cyclable de la rue des Erables Crédit facture et libération de retenue 10%	16218,61
Remplacement d'un ponceau P-178 Rang St-Isidore Laterrière Crédit et libération 5%	14221,67
Sondage dans le sentier des éboulis et sentier bolduc	4007,36
FERNAND GILBERT LTEE	168737,14
Décompte #2 et libération de retenue 5%2023-588 - RÉHABILITATION DE LA CONDUITE PLUVIALE BOUL. TADOUSSAC - CHICOUTIMI	168737,14
FESTIVAL DES BIERES DU MONDE 2010	138500,00

deuxième versement évènement 2024. Voir résolution ci-jointe VS-CM-2024-92.	13850,00
SOUTIEN FINANCIER 2024 Premier versement édition 2024	124650,00
FESTIVAL DES MUSIQUES DE CREATION DU SAGUENAY-LAC-ST-JEAN INC	31800,00
Soutien financier aux évènements 2024- 1er versement	28620,00
Soutien financier aux évènements 2024- 2e versement	3180,00
FESTIVAL DES VINS DE SAGUENAY	73000,00
Soutien financier aux évènements 2024 - Résolution VS-CE-2024-106 2e Versements	7300,00
Soutien financier aux évènements 2024- 1er versement	65700,00
FESTIVAL INTERNATIONNAL DES RYTHMES DU MONDE	280813,30
2024-145 SPECTACLE DE LA ST-JEAN-PYRAMIDE DES HA! HA! / Arrondissement de La Baie	27731,97
deuxième versement évènement 2024. Voir résolution ci-jointe VS-CM-2024-92.	25000,00
Soutien Financier - Premier versement édition 2024 VS-CM-2024-92	225000,00
SPECTACLE DE LA ST-JEAN-PYRAMIDE DES HA! HA! LA BAIE	3081,33
FILET SECUR (9295-5335 QUEBEC INC)	78264,64
2024-319 Travaux de mise à niveau Stade Richard-Desmeules	76264,07
INSTALLATION DE FILET STADE DE SOCCER	2000,57
FONDACTION	551779,89
21 AVRIL AU 25 MAI 2024 PÉR. 24-18 À 24-22	51243,71
24 DÉCEMBRE 2023 AU 20 JANVIER 2024 PÉR. 24-01 À 24-04	41405,59
25 AOÛT AU 21 SEPTEMBRE 2024 PÉR 24-36 À 24-39	44114,08
27 OCTOBRE AU 23 NOVEMBRE 2024 PÉR 24-45 À 24-48	43099,31
DU 21 JANVIER AU 24 FEVRIER 2024 PERIODES 24-05 À 24-09	51617,71
DU 21 JUILLET AU 24 AOUT 2024 PERIODES 24-31 À 24-35	54303,20
DU 22 SEPTEMBRE AU 26 OCTOBRE 2024 PERIODES 24-40 À 24-44	55021,45
DU 23 JUIN AU 20 JUILLET 2024 PÉRIODES 24-27 À 24-30	43678,69
DU 24 MARS AU 20 AVRIL 2024 PÉRIODES 24-14 À 24-17	39112,11
DU 24 NOVEMBRE AU 21 DÉCEMBRE 2024 PÉR. 24-49 À 24-52	44294,85
DU 25 FÉVRIER AU 23 MARS 2024 PÉRIODES 24-10 À 24-13	41149,05
DU 26 MAI AU 22 JUIN 2024 PÉRIODES 24-23 À 24-26	42740,14
FONDACTION SANTE JONQUIERE	150000,00
AIDE FINANCIÈRE POUR UN PARC À L'HÔPITAL DE JONQUIÈRE ET SIGNATURE DE PROTOCOLE 2024 VS-CM-2024-291	150000,00
FONDACTION TIMI INC.	25000,00
Subvention - Versement 4 sur 10 du protocole 2020-2030 - VS-CE-2021-57	25000,00

FONDS NON-PUBLICS (FNP) DE LA BFC BAGOTVILLE	300000,00
Entente avec le SAIB24-001- Spectacle aérien international de BAGOTVILLE	300000,00
FONTAINE MOBILE INC	45861,23
STATION D'EAU MOBILE POUR ÉVÈNEMENT - Selon entente de prix: Remorque station d'eau mobile et Station d'eau mobile	45861,23
FORAGE 3D INC.	36010,63
Forage au 4981 route Saint-Léonard, Shipshaw référence: S-24-077 (B)	2522,58
Forage rue des Mouettes (2941 et 3947)	23150,53
Forage sur la rue Hébert Jonquiere	10337,52
FORAGES S L INC	137817,66
2024-042 - SONDAGES PÉDOLOGIQUES POUR PAVAGE 2024	97424,07
2024-042 - TRAVAUX DE FORAGE DU 2 AU 9 AVRIL 2024	33802,65
FORAGE POUR ANALYSER LE SOL POUR FUTUR SKATE PARC EN BÉTON AU PARC JEAN ALLARD	2051,73
Parc de la Colline, phase 3, sondage à la tarière le long du nouveau tracé des rues Cabot et de l'Aréna.	2483,46
TRAVAUX DE FORAGE AU ROC CEGEP DE CHICOUTIMI	2055,75
FORD MOTOR COMPANY OF CANADA LIMITED	1486717,05
2023-190 ACHAT AU C.A.G. : FORD TRANSIT 350 ET FORD INTERCEPTOR (FORD EXPLORER AUTOPATROUILLE ET FORD EXPLORER BANALISÉ)	56784,00
FORD EXPLORER AUTOPATROUILLE	852541,20
FORD EXPLORER BANALISÉ	56381,85
FORD POLICE RESPONDER	106764,00
FORD TRANSIT 350	360864,00
FORD TRANSIT F 150 SÉCURITÉ PUBLIQUE	53382,00
FORM-EVAL INC	77493,16
2023-568 Gestion des matériaux fondants et analyse des résultats 2023-2024	16067,76
2024-683 Gestion des matériaux fondants et analyse des résultats 2024-2025	25840,63
Audits, indicateurs et rencontre mensuelle	16067,76
Audits, indicateurs et rencontre mensuelle	16067,76
Gestion des matériaux fondants et analyse des résultats 2023-2024	3449,25
FRANKLIN EMPIRE INC.	65831,24
25 X CHAPE A ROTULE MACLEAN POWER SYSTEMS CB-55L	2597,00
75 X PTS ASOD-570-1N PINCES D'AMARRAGE EN ALU DE 6 A 4/0-ACSR	3247,47
9 X MALT PORTATIVE PTS ÉLECTRIQUE #P2-T2-2Y8	6293,60
AJUSTEMENT DE PRIX VOIR FACT #I6802811	-6,90
CONNECTEURS BT-2014932 RENVERSEMENT FACTURE PAYÉE PAR VISA	-95,82

CREDITE FACT # I7014027	-198,82
Élimination des chauffages à l'huile / mazout	8516,20
LENTILLE DE FEUX DE CIRCULATION 3X	10939,41
Lumières pour le dépôt à neige La Baie Commande: FE5021683	3096,80
PINCE D'AMARRAGE (HOTTAP) 1520, PINCE D'AMARRAGE HOTTAP 1530 AVEC ECROU 3/4"	4302,36
PINCE D'AMARRAGE EN ALU DE 6 A 4/0-ACSR PTS ASOD-570-1N	2164,98
PINCES D'AMARRAGE 4/0	5412,45
PLAQUE DE FOND POUR REMPLACEMENT INTÉRIEUR DU PANNEAU EXISTANT BT 2071719.1 USINE DE FILTRATION CHICOUTIMI -	6547,83
UEC/PPEC-06-IC: transmetteurs et sonde pour canal parshall et niveau poste pompage	6384,79
UEC-IC: Sonde et transmetteur pour remplacement débitmètre 706	3457,29
UEJ : 2 X SONDES POUR BASSIN D'EMMAGASINEMENT	3172,60
FRATERNITE DES POLICIERS ET POLICIERES DE VILLE DE SAGUENAY INC	426303,57
21 AVRIL AU 25 MAI 2024 PÉR. 24-18 À 24-22	39658,59
25 AOÛT AU 21 SEPT. 2024 PÉR. 24-36 À 24-39	34013,12
ACHAT DE 6 FAUTEUILS PAYE 50% AVEC LE SYNDICAT	2999,97
DU 21 JANVIER AU 24 FÉVRIER 2024 PÉRIODE 24-05 À 24-09	38928,46
DU 21 JUILLET AU 24 AOÛT 2024 PÉRIODES 24-31 À 24-35	41887,77
DU 22 SEPTEMBRE AU 26 OCTOBRE 2024 PÉRIODES 24-40 À 24-44	42510,40
DU 23 JUIN AU 20 JUILLET 2024 PÉRIODES 24-27 À 24-30	32972,84
DU 24 DÉCEMBRE 2023 AU 20 JANVIER 2024 PÉR. 24-01 À 24-04	30397,70
DU 24 MARS AU 20 AVRIL 2024 PÉRIODES 24-14 À 24-20	31201,41
DU 24 NOVEMBRE AU 21 DÉCEMBRE 2024 PÉRIODES 24-49 À 24-52	34097,38
DU 25 FÉVRIER AU 23 MARS 2024 PÉRIODES 24-10 À 24-13	31031,16
DU 26 MAI AU 22 JUIN 2024 PÉRIODES 24-23 AU 24-26	32613,20
DU 27 OCTOBRE AU 23 NOVEMBRE 2024 PÉRIODES 24-45 À 24-48	33991,57
GALA SYSTEMES INC	46047,63
REMPLACEMENT DES COUSSINS DE ROTATION EN URÉTHANE POUR UN SYSTÈME À RESSORT- BT-2092015 - SOUM:53-1462-0	29318,77
Visite inspection annuelle. Centre culturel du Mont-Jacob DEVIS 53-865-0	16728,86
GAUTHIER BEDARD S.E.N.C.R.L. AVOCATS	35656,87
2024-183 Excavation F. Bouchard - Centre communautaire Pedneault VS-CE-2024-140	10203,39
2024-334 - 22-80222-9 - Esther Boileau et Pierre Martin - VS-CE-2024-216	3991,91
2024-334 - 23-80222-9 - Esther Boileau et Pierre Martin - VS-CE-2024-216	5352,57
2024-334 dossier de réclamation 23-80222-9 VS-CE-2024-216	2933,25

2024-334 Dossier réclamation 23-80222-9 VS-CE-2024-216	3980,73
2024-372 / VS-CE-2024-330	3191,60
2024-372 VS-CE-2024-330	6003,42
GAZON SAVARD SAGUENAY INC.	1908055,15
2024 Traitement des matières organiques (1 janvier au 31 décembre)	7229,15
2024 Traitement des matières organiques (du 16 au 20/09/24)	23174,34
2024 Traitement des matières organiques (du 23 au 27 septembre 2024)	20327,88
2024 Traitement des matières organiques (du 30 sept au 4 oct)	8767,16
2024 Traitement des matières organiques / DU 11 AU 15 MARS	11067,47
2024 Traitement des matières organiques / du 13 au 17 mai	20608,58
2024 Traitement des matières organiques / du 22 au 26 juillet	20883,00
2024 Traitement des matières organiques / Février	3724,43
2024 Traitement des matières organiques 18 AU 22 NOVEMBRE	13111,29
2024 Traitement des matières organiques du 1 au 5 janvier	3682,28
2024 Traitement des matières organiques du 1 au 5 juillet	23330,39
2024 Traitement des matières organiques du 10 au 14 juin	22256,90
2024 Traitement des matières organiques du 11 au 15 septembre	26688,02
2024 Traitement des matières organiques du 12 au 16 août	22396,81
2024 Traitement des matières organiques DU 12 AU 16 FÉVRIER	4585,37
2024 Traitement des matières organiques du 14 au 18 octobre	18905,55
2024 Traitement des matières organiques du 15 au 19 avril	18366,57
2024 Traitement des matières organiques du 15 au 19 janvier	5770,05
2024 Traitement des matières organiques du 15 au 19 juillet 2024	18807,80
2024 Traitement des matières organiques du 16 au 20 décembre	5379,93
2024 Traitement des matières organiques du 17 au 21 juin	26047,71
2024 Traitement des matières organiques du 18 au 22 mars	3237,47
2024 Traitement des matières organiques du 19 au 23 août	21981,59
2024 Traitement des matières organiques du 1er au 5 avril	7092,83
2024 Traitement des matières organiques du 2 au 6 novembre	4766,52
2024 Traitement des matières organiques du 2 au 6 septembre	20275,86
2024 Traitement des matières organiques du 20 au 24 mai	32426,67
2024 Traitement des matières organiques du 21 au 25 octobre	23869,36
2024 Traitement des matières organiques du 22 au 26 avril	16543,36

2024 Traitement des matières organiques du 22 au 26 janvier	3910,07
2024 Traitement des matières organiques DU 23 AU 31 DÉCEMBRE	5836,40
2024 Traitement des matières organiques du 24 au 28 juin	20611,27
2024 Traitement des matières organiques du 25 au 29 novembre	7856,01
2024 Traitement des matières organiques du 26 au 30 août	25498,86
2024 Traitement des matières organiques du 26 février au 1er mars	4703,75
2024 Traitement des matières organiques du 26 mai au 31 mai	32685,85
2024 Traitement des matières organiques du 28 octobre au 3 novembre	21566,36
2024 Traitement des matières organiques du 29 au 3 mai	14591,02
2024 Traitement des matières organiques du 29 janvier au 2 février	6007,70
2024 Traitement des matières organiques du 29 juillet au 2 août	19658,86
2024 Traitement des matières organiques du 3 au 9 juin	28438,58
2024 Traitement des matières organiques du 4 au 8 mars	7352,90
2024 Traitement des matières organiques du 4 au 8 novembre	53891,71
2024 Traitement des matières organiques du 5 au 9 août	23603,91
2024 Traitement des matières organiques du 5 au 9 janvier	3617,72
2024 Traitement des matières organiques du 6 au 10 mai	28292,40
2024 Traitement des matières organiques du 7 au 11 octobre	21847,97
2024 Traitement des matières organiques du 8 au 12 avril	21108,10
2024 Traitement des matières organiques du 8 au 12 janvier	3650,00
2024 Traitement des matières organiques du 8 au 12 juillet	23561,76
2024 Traitement des matières organiques du 9 au 13 décembre	2859,91
2024 Traitement des matières organiques du 9 au 13 septembre	24603,85
2024 Traitement des matières organiques Secteur Chicoutimi	5018,07
2024 Traitement des matières organiques Secteur La Baie	2490,36
2024-233 Terre minéral TP Jonquière (Terre à pelouse)	9413,56
2024-697 LOCATION D'UN CONVOYEUR POUR ABRASIF	12509,28
CRÉDIT FACTURE # 128707	-183,50
Décompte #1 2024-519 REMPLACEMENT DU PONCEAU P-269 RANG SAINT-PAUL, ARR CHICOUTIMI	611777,29
Décompte #12024-462 - REMPLACEMENT DU PONCEAU P-264 RANG SAINT-PAUL CHICOUTIMI	385951,96
Fourniture de compost (incluant le chargement) - Traitement des matières organiques	3486,50
TERRE À PELOUSE PARC DE LA COLLINE BT-2087382	3257,40
Terre à pelouse pour bordures et trottoirs Chicoutimi	5729,14

Terre à pelouse pour bordures et trottoirs Chicoutimi à partir du 4 juillet 2024	7545,79
GEMEL INC	509802,56
2024-082 CONSTRUCTION DE LA NOUVELLE BIBLIOTHÈQUE DE LA BAIE	13437,71
2024-082 CONSTRUCTION DE LA NOUVELLE BIBLIOTHÈQUE DE LA BAIE BT 2076190	4153,48
2024-244 Construction d'un bloc sanitaire près de la maison blanchee - BT 2075819	2299,50
2024-244 Construction d'un bloc sanitaire près de la maison blanchee - bt2075819	2184,53
2024-516 REMPLACEMENT DE LA CHAUDIÈRE AU QUARTIER GÉNÉRAL DU SERVICE DE POLICE. BT-2087315	3311,28
Centre de tri- Surveillance et résidence (prolongation de chantier) Période janvier 2024.	34497,12
Construction Centre de tri des matières recyclables (services professionnels en ingénierie) VOIR CRÉDIT # C12111	34497,12
CONSTRUCTION DE LA NOUVELLE BIBLIO LA BAIE 2024-082	28097,02
Construction d'un nouveau Centre de tri des matières recyclables (services professionnels en ingénierie)	69646,06
Construction d'un nouveau Centre de tri des matières recyclables (services professionnels en ingénierie) 2020-068	309204,11
Construction d'un nouveau Centre de tri des matières recyclables (services professionnels en ingénierie)	34823,03
CRÉDIT FACTURE # F13482	-31322,22
CRÉDIT PROJET # P32215	-2062,65
REEMPLACEMENT DE LA CHAUDIÈRE AU QUARTIER GÉNÉRAL DU SERVICE DE POLICE. BT-2087315	7036,47
GENNEN INC	28381,16
Éval. environ. (sols, eau souterraine), Phase II, zone innovation site 8. Lot 2 688 296, Stat., rue Racine Est	23782,16
Évaluation environnementale zone innovation site 1 phase 1, rue Sainte-Anne/Jacques-Cartier	4599,00
GER-RO METHODEX INC. (LES CONSTRUCTIONS METHODEX INC.)	2537282,08
appel d'offres 2024-111 REMPLACEMENT DE LA PISCINE DE LA COLLINE ET RÉFECTION-AGRANDISSEMENT DU BÂTIMENT D'ACCUEIL	303147,57
Crédit sur facture#12639	-301276,16
Décompte #1 2024-111 REMPLACEMENT DE LA PISCINE DE LA COLLINE ET RÉFECTION-AGRANDISSEMENT DU BÂTIMENT D'ACCUEIL	301276,15
Décompte #2 2023-431- Reconstruction de passerelles année 2023 _Sentier aux rats musqué	45219,67
Décompte #2 2023-246 BT-2055820.1 INSTALLATION D'UN ACCES AUX BASSIN DE DECANTATION-USINE DE FILTRATION-CHICOUTIMI	32704,21
Décompte #3appel d'offres 2024-111 REMPLACEMENT DE LA PISCINE DE LA COLLINE ET RÉFECTION-AGRAND. DU BÂTIMENT D'ACCUEIL	325830,35
Décompte #4 REMPLACEMENT DE LA PISCINE DE LA COLLINE ET RÉFECTION-AGRANDISSEMENT DU BÂTIMENT D'ACCUEIL	239182,69
Décompte #5 app d'offres 2024-111 REMPL. DE LA PISCINE DE LA COLLINE ET RÉFECTION-AGRANDISSEMENT DU BÂTIMENT D'ACCUEIL	585266,44
Décompte #6 2024-111 REMPLACEMENT DE LA PISCINE DE LA COLLINE ET RÉFECTION-AGRANDISSEMENT DU BÂTIMENT D'ACCUEIL	500830,01
Décompte#7 AO 2024-111 REMPLACEMENT DE LA PISCINE DE LA COLLINE ET RÉFECTION-AGRANDISSEMENT DU BÂTIMENT D'ACCUEIL	193017,34
Libération de retenue complete reconstruction passerelle année 2023 - sentier rats musqués	10807,65
Voir crédit #12643	301276,16
GESTION BIM 5D INC.	38976,54

ANALYSE ET ESTIMATION CONSTRUCTION DU NOUVEAU STATIONNEMENT À ÉTAGE CHICOUTIMI. BT-2092267	8393,18
ANALYSE ET ESTIMATION POUR CONSTRUCTION DU NOUVEAU STATIONNEMENT À ÉTAGE CHICOUTIMI. BT-2092267	8623,13
CONSTRUCTION DE LA NOUVELLE BIBLIOTHÈQUE DE LA BAIE. BT-2076190	14371,88
Honoraires professionnels - Agrandissement de l'aérogare	7588,35
GESTION EXPRESS INC	25064,55
2024-640 LOCATION DE L'ENTREPOT POUR TETE DE SOUFFLEUR DEPOT ST PAUL 15/12/24 AU 15/01/25	6438,60
LOCATION DE L'ENTREPOT POUR TETE DE SOUFFLEUR DEPOT ST PAUL 15/01 au 15/02/24	6208,65
LOCATION DE L'ENTREPOT POUR TETE DE SOUFFLEUR DEPOT ST PAUL du 15/02 au 15/03/24	6208,65
LOCATION DE L'ENTREPOT POUR TETE DE SOUFFLEUR DEPOT ST PAUL DU 15/03 AU 15/04/24	6208,65
GESTION ROGER FRADETTE INC	64271,04
2023-573 PROGRAMME FONCTIONNEL ET TECHNIQUE POUR LA CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE BIBLIOTHÈQUE / Arr. La Baie. BT2080603	25869,38
Élaboration dun Programme fonctionnel et technique. Centre communautaire Nikitoutagan. BT-2012675	13797,00
MISE AUX NORMES DES BANDES ET ÉCLAIRAGES. Centre Georges-Vézina BT-2076630	13682,03
PRÉPARATION D'UN PROGRAMME FONCTIONNEL ET TECHNIQUE PRÉLIMINAIRE. Centre Georges-Vézina BT2080757	10922,63
GLF1 INNOVATIONS	49903,75
Désherbeuse à eau chaude 500HD	49903,75
GOODYEAR CANADA INC.	115453,92
#732010563 - EAGLE ENFORCER TL	3297,49
#732026500 - EAGLE RS-A	4144,85
#732312500 - EAGLE RS-A	6688,69
1 PNEU PC WINTER TRAC 2 11/R22.5	2252,04
12 X PNEUS VÉHICULES DE POLICE BT 342774	2145,43
13 X PNEUS EAGLE - FLOTTE DE POLICE - BT342774	3017,52
13 X PNEUS FLOTTE DE POLICE - BT324774 -	2391,49
169 PNEUS D'HIVER	36499,41
2 PNEUS FLOTTE POLICE	4058,62
21 X PNEUS VÉHICULES DE POLICE; BT 342774	4841,02
27 X PNEUS POUR FLOTTE DE POLICE	5513,28
4 X PNEUS ENDURANCE RST - 60-353 - BT350566	2719,25
4 X PNEUS UNITÉ 13-116 BT 2094201	2645,11
732005563 - EAGLE ENFORCE	2269,61
8 PNEUS PC WINTER TRAC 2 - 26-310 - BT351821	2252,04
8 X PNEUS BT 346454	2252,04

8 X PNEUS UNITÉ 11-901 BT 353976	2252,04
8 X PNEUS UNITÉ 14-336 BT 351199	2252,04
8 X PNEUS UNITIÉ 14-401 BT 351687	2252,04
ACHAT DE PNEUS VÉHICULES DE POLICE ; BT 342774	3131,92
PNEUS - UNITÉ 14-348 BT 353266;	2252,04
PNEUS FLOTTE POLICE BT 342774	2009,76
PNEUS UNITÉ 14-349 BT 351980	2252,04
POLICE - BT324474 - ACHAT DE 24 PNEUS -	4780,67
unité 14-348 achat pneus compte national	2252,04
Unité 14-350 BT 341203 PNEUS	2515,72
UNITÉ 16-209 PNEUS BT 340795.	2515,72
GOTAR TECHNOLOGIES	36966,18
Nettoyage conduits d'eau encrassés à la centrale Chute Garneau	13555,55
UFSH: 5 x barils Polydex pour dosage lac aqueduc	23410,63
GRAITEC INC.	67719,13
Contrat d'entretien Autodesk - 26 mars 2 - 2024-060 - ID1826	67719,13
GRAP CLINIQUE DE PSYCHOLOGIE TRAVAIL	97526,53
Consultations PAE / octobre 24	8602,00
Consultations PAE AVRIL 2024	7917,75
Consultations PAE FÉVRIER 2024	8113,25
Consultations PAE janvier 2024	8524,88
Consultations PAE juillet 2024	6744,75
Consultations PAE JUIN 2023 ET DÉCEMBRE 2023	7191,38
Consultations PAE juin 2024	7966,63
Consultations PAE mai 2024	7086,88
Consultations PAE MARS 2024	9432,88
Consultations PAE nov 2024	11925,50
Consultations PAE SEPTEMBRE 2024	9139,63
Crédit pour facture # 202268	-1375,00
Programme d'aide aux employés / août 2024	6256,00
GRAYMONT (QC) INC.	113673,68
UFC : Chaux hydratée en vrac - Année 2024	42848,94
UFC : Chaux hydratée en vrac - Année 2024	14701,09

UFC : Chaux hydratée en vrac - mars 2024	14385,72
UFC : Chaux hydratée en vrac -2024	27868,29
UFJ : Chaux hydratée en vrac - Année 2024	13869,64
GRO-MEC INC.	63515,08
15-470 344254 , REGULATEUR PRESSION	2545,27
15-470 349691 REGULATEUR PRESSION	2545,27
2 X LOCALISATEURS DE CÂBLES SOUTERRAINS - RIDGID SR-20	18092,44
3 CHAUFFE-EAU 60 GALLONS -BT2098729	2897,37
CHANGER CHAUFFE-EAU AU GAZ DÉFONCÉ QUI COULE ET DÉGÂT D'EAU DANS BÂTIMENT BT 2079179 -	9541,78
CRÉDIT FACTURE # 1018325	-303,54
CRÉDIT FACTURE #1041195	-1085,02
CRÉDIT RELIÉ À LA FACTURE 1032629 DA INTIALE : 580392 SOUPAPE RÉDUCTEUR DE PRESSION	-661,11
Ensemble de réparation pompe multi-stages	4581,96
ENSEMBLE DÉBOUCHOIR - BT2015016.5	4277,07
GLYCOL ÉTHYLÈNE - BT2014942.5	2000,57
GLYCOL PROPYLÈNE POUR SYSTÈMES AU GLYCOL - BT- 2014947.4	3271,04
Panier filtrant PVC simple brides	3827,50
PT2050988 LOCALISEUR SEEK TECH SR-20 RIGID 21893 (66508)	9046,22
RETOUR BAGUES FILETEES REF FACT #1024130 ET 1024100	-63,83
SELON LE FOURNISSEUR NOUS AVONS DÉJÀ PAYÉE CETTE FACTURE - VALLE A BILLE	-52,47
TUYAUTERIES POUR CHAUFFAGE BT-2061707.14	3054,56
GROUPE COLAS QUEBEC INC. - SINTRA INC. (COMPAGNIE ASPHALTE (CAL))	3788368,68
AJUSTEMENT BITUME 2024	-14752,03
ASPHALTE - JONQUIÈRE, LATERRIÈRE, LA BAIE	43332,59
ASPHALTE / Saison 2024 (Laterrière/La Baie)	44524,31
ASPHALTE 2024	86054,25
ASPHALTE 2024	33790,96
ASPHALTE 2024 TP La Baie	59940,87
ASPHALTE 2024 TP La Baie	27871,09
ASPHALTE Saison 2024 (Laterrière/La Baie)	71340,27
ASPHALTE Saison 2024 (Laterrière/La Baie)	45811,39
ASPHALTE TRAVAUX PUBLIC 2024	26130,92
ASPHALTE TRAVAUX PUBLIC LA BAIE	7010,55

Baril de colle (remplace le RC-30) pour Chicoutimi et La Baie	14624,82
Bitume / Divers pour été 2024	36803,85
Bitume / Divers pour été 2024 TP La Baie	123928,24
Bitume / Saison 2024 (Laterrière/La Baie)	50920,25
Bitume d'amorçage CRS-1H Saison 2024 (Laterrière/La Baie)	5339,44
Bitume d'amorçage CRS-1H Saison 2024 (Laterrière/La Baie)	16183,89
Bitume de type PG Saison 2024 (Laterrière/La Baie) et Divers pour été 2024 TP La Baie	25434,66
Bitume divers pour été 2024 TP La Baie	26327,26
Bitume Divers pour été 2024 TP LB / CH	37791,37
Bitume Saison 2024 (Laterrière/La Baie)	20157,42
Bitume Saison 2024 (Laterrière/La Baie)	79910,55
Colle / Saison 2024 (Laterrière/La Baie)	5491,21
CREDIT FACT #3906633	-1046,63
CREDIT FACT #3949396	-248,27
CRÉDIT FACTURE # 3598466	-1192,75
Crédit facture #3690907	-2361,94
CRÉDIT FACTURES # 3598465 ET 3606738	-2923,60
Crédit factures : 3681554, 3690906 et 3703734	-46370,95
Crédit factures : 3681555, 3703735 et 3722665	-41725,06
Crédit factures : 3722664, 3727601 et 3733630	-17374,55
CREDITE FACT #3595384 RI	-608,22
Décompte # 2 RÉFECTION PAVAGE 2024 ARR LA BAIE	1037301,59
Décompte #1 RÉFECTION PAVAGE 2024 - ARR LA BAIE	1756056,15
Décompte #7 RÉFECTION DE PAVAGE 2023 LOT 2 ARR CHICOUTIMI	4474,06
Divers pour été 2024 TP La Baie	5026,90
Divers pour été 2024 TP La Baie (EB-5 avec bitume de type PG 58E-34) et (EB-14 avec bitume de type PG 58H-34)	11936,23
Divers pour été 2024 TP La Baie / Voir crédit 3755814	18777,41
EB-14 avec bitume de type PG 58H-34	10196,55
EB-5 avec bitume de type PG 58E-34 EB-14 avec bitume de type PG 58H-34 LA BAIE	6036,21
EB-5 avec bitume de type PG 58E-34 La Baie	3988,69
INDEXATION BITUME 2024	-14416,49
INDEXATION BITUME JUILLET 2024	-9947,06
Indexation prix du bitume novembre 24	-3021,23

INDEXATION PRIX DU BITUME OCT 2024	-17459,07
INDEXATION PRIX DU BITUME SEPTEMBRE 2024	-12238,80
INDEXATION PRIX BITUME	-2582,80
Libération de retenue 5% et crédit	159985,79
Sable et graviers Saison 2024 (Laterrière/La Baie)	6484,46
VOIR CRÉDIT # 3674988	2383,82
Voir crédit #3746570 - Saison 2024 (Laterrière/La Baie) - ESG-10 avec bitume de type PG 58E-34	10386,81
Voir crédit 3746568	16434,49
Voir crédit 3755812	15475,96
Voir crédit 3755814	22972,85
GROUPE CTI COMMUNICATIONS TELESIGNAL	389077,07
2023-610 ÉQUIPEMENTS POUR VÉHICULES D'URGENCE	18056,25
2024-096 Contrat de service des équipements des véhicules d'urgence	4973,82
2024-096 Contrat de service des équipements des véhicules d'urgence - Janvier 2024	2486,91
2024-096 Contrat de service des équipements des véhicules d'urgence / JANVIER 2024	2486,91
2024-096 Contrat de service des équipements des véhicules d'urgence.	12434,55
2024-096 Contrat de service des équipements des véhicules d'urgence.	2486,91
AMÉNAGEMENT DE 2 CAMIONNETTES CONTREMAÎTRE	22716,74
AMÉNAGEMENT DE CAMIONNETTE ET LETTRAGE, SUPPORT DE FLÈCHE SUR MESURE	10250,43
Contrat de service des équipements des véhicules de police	2486,91
Contrat de service des équipements des véhicules d'urgence.	2486,91
CRÉDIT FACTURE # 322347	-310,43
CRÉDIT FACTURE # 323408	-945,32
CRÉDIT FACTURE # 325747	-68,99
CRÉDIT FACTURE # 325748	-68,99
CRÉDIT FACTURE # 326047	-68,99
CRÉDIT FACTURE # 326199	-1167,00
CRÉDIT FACTURE # 326908	-599,44
EQUIPEMENTS POUR VEHICULES D'URGENCE	86470,45
ÉQUIPEMENTS POUR VÉHICULES D'URGENCE	38682,27
ÉQUIPEMENTS POUR VÉHICULES D'URGENCE / 2023-610	18056,25
ÉQUIPEMENTS POUR VÉHICULES D'URGENCE 2023-610	150174,67
ÉQUIPEMENTS POUR VÉHICULES D'URGENCE 2023-610	18056,25

GROUPE DE SECURITE GARDA SENC (ENQUETES ET SERVICES CONSEILS GW)	29947,31
Agent de sécurité - Centre Georges-Vézina du 01 au 07 décembre 2024	2887,71
Agent de sécurité Centre Georges Vézina du 18/02 au 24/02/24	2317,90
AGENT DE SECURITE CENTRE GEORGES VEZINA DU 28/01 AU 03/02/24	2317,90
AGENT DE SECURITE CENTRE GEORGES VEZINA SEM DU 31/03 AU 06/04/24	2028,16
Agent de sécurité Centre Georges-Vézina du 17 au 22 novembre 2024	3765,66
AGENT DE SECURITE PALAIS DES SPORTS SEM DU 31/03 AU 06/04/24	2069,55
CREDIT FACT #9000531087	-31975,70
Crédit facture #9000422756 et voir facture #9000533035	-1117,56
SURVEILLANCE CENTRE GEORGE VÉZINA DU 17 AU 23 MARS 2024	2069,55
SURVEILLANCE CENTRE GEORGE VÉZINA DU 31 DÉCEMBRE 23 AU 6 JANVIER 2024	3642,41
SURVEILLANCE CENTRE GEORGE VÉZINA DU 7 AU 13 JANVIER 2024	2048,85
SURVEILLANCE CENTRE GEORGE VÉZINA, DU 14 AU 16 MARS 2024	2959,46
SURVEILLANCE DE NUIT PARC RIVIÈRE AUX SABLE / MONT JACOB / CENTRE DE SKI MONT FORTIN DU 28 JUILLET AU 3 AOÛT 2024	2929,56
SUVEILLANCE CENTRE GEORGE VÉZINA DU 14 AU 20 AVRIL 2024	2028,16
VOIR CREDIT #9000532889	31975,70
GROUPE D-TECH INC.	126739,16
2023-484 - ID1040 - Entretien de la fibre optique - 2024	90441,55
FRAIS DE SOUTÈNEMENT POTEAUX ET CONDUITS 2024	36297,61
VOIR CRÉDIT # 13381	91044,61
Voir facture 13299	-91044,61
GROUPE GEOS SAGUENAY (9455-3088 QUEBEC INC.)	256216,66
2023-556 - PROLONGEMENT RUE DE LA PINÈDE - ARR CHICOUTIMI	4599,00
2023-558 AGRANDISSEMENT DU PAVILLON D'ACCUEIL	2242,01
2023-558 AGRANDISSEMENT DU PAVILLON D'ACCUEIL ET REMPLACEMENT	10922,63
2024-182 -SONDAGES PÉDOLOGIQUES ET CARACTÉRISATION ENVIRONNEMENTALE - RUE LAFONTAINE - ARR CHICOUTIMI -	5748,75
2024-182 -SONDAGES PÉDOLOGIQUES ET CARACTÉRISATION ENVIRONNEMENTALE - RUE LAFONTAINE - ARR CHICOUTIMI - 05254-03-004-032	45013,29
2024-288 - SONDAGES PÉDOLOGIQUES ET CARACTÉRISATION ENVIRONNEMENTALE - CHEMIN DE LA RÉSERVE	38887,43
2024-352 OSP EN LABORATOIRE POUR LE REMPLACEMENT DE LA PISCINE DE LA COLINE ET BÂT. D'ACCUEIL. BT2033587.	4231,08
2024-352 OSP EN LABORATOIRE POUR LE REMPLACEMENT DE LA PISCINE PARC DE LA COLLINE	4369,05
2024-506 OSP EN INGÉNIERIE - ÉTUDES ENVIRONNEMENTALE ET GÉOTECHNIQUE DES TERRAINS DU CENTRE GEORGES-VÉZINA - BT-2080757	68266,41
ÉTUDE GÉOTECHNIQUE - RUE DELISLE	2299,50
ÉTUDE GÉOTECHNIQUE PONCEAU P-315 SAINT-ÉLOI	5748,76

ÉTUDE GÉOTECHNIQUE PONCEAU P-87 SAINT-JOSEPH	8623,13
ÉTUDE GÉOTECHNIQUE PONCEAU P-87 SAINT-JOSEPH	8623,13
OSP EN LABORATOIRE - NOUVELLE PISCINE AU PARC CENTRAL ET RÉHABILITATION DU PAVILLON ST-JACQUES - BT-2034206	29031,19
OSP EN LABORATOIRE POUR LE REMPLACEMENT DE LA PISCINE DE LA COLINE ET BÂT. D'ACCUEIL. BT2033587.	17611,30
GROUPE ONGERNEIGE INC	136906,35
DENEIGEMENT CHIC SECTEUR NORD AVRIL 2024	11750,45
DENEIGEMENT CHIC SECTEUR NORD DEC 2024	19953,92
DENEIGEMENT CHIC SECTEUR NORD FEVRIER 2024	23500,90
DENEIGEMENT CHIC SECTEUR NORD JANV 2024	23500,90
DENEIGEMENT CHIC SECTEUR NORD JUIN 2024	15521,63
DENEIGEMENT CHIC SECTEUR NORD MAI 2024 5%	5875,22
DENEIGEMENT CHIC SECTEUR NORD MARS 2024	23500,90
DENEIGEMENT CHIC SECTEUR NORD NOV 2024	6651,30
DENEIGEMENT CHIC SECTEUR NORD OCTOBRE 2024	6651,13
GROUPE PHOTO MEDIA INTERNATIONAL INC	44225,00
demande de soutien financier pour le bon fonctionnement de l'organisme	3000,00
SUBVENTION 20 -Premier versement Zoom photo festival 2024	38250,00
SUBVENTION 2024 2e versement moins pénalité écoresponsable 3 %	2975,00
GROUPE R Y BEAUDOIN INC (GRYB)	31944,94
19-406 JOYSTICK DROIT	3280,09
22-325 BT 348009 COUTEAU BOULONNÉ RÉFÉRER	4213,56
22-327 COUTEAU CENTRAL	3970,96
Achat (ou construction) et installation de nouveaux gradins - BT 2054516	9134,46
ATTACHE POUR MARTEAU 120 (GTR15) SELON LA SOUMISSION 301481	4002,28
CRÉDIT FACTURE #511825	-148,18
DENT DÉFONCEUSE POUR PELLE 19-406	7491,77
GROUPE S.D.(9181-9987 QC INC.)	42275,46
2024-100 Peinture de bornes-fontaines 2024	39275,46
Libération de dépôt de garantie de soumission	3000,00
GROUPE SANIDRO	1036294,50
2024 Entreposage des boues - du 11 au 15 mars	23043,23
2024 Entreposage des boues DU 15 AU 19 AVRIL	26404,68
2024 Entreposage des boues - du 22 au 26 janvier	25826,69

2024 Entreposage des boues du 29 au 31 janvier	16369,92
2024 Entreposage des boues du 5 au 9 février	26790,71
2024 Entreposage des boues (du 1 au 4 oct)	5789,74
2024 Entreposage des boues (du 16 au 20 septembre 2024)	8127,08
2024 Entreposage des boues (du 23 au 27 sept)	12670,05
2024 Entreposage des boues / 18 au 21 novembre	18926,54
2024 Entreposage des boues / 1er au 5 juillet	18747,21
2024 Entreposage des boues / du 1er au 5 avril	20823,44
2024 Entreposage des boues 1er et 2 février	9412,57
2024 Entreposage des boues 1er mars	3345,15
2024 Entreposage des boues 1er novembre	2263,03
2024 Entreposage des boues 29 et 30 avril	4740,64
2024 Entreposage des boues du 1 au 5 janvier	18257,08
2024 Entreposage des boues du 10 au 14 juin	17675,33
2024 Entreposage des boues du 11 au 15 novembre	17825,72
2024 Entreposage des boues du 12 au 16 août	9657,27
2024 Entreposage des boues du 12 au 16 février	22211,59
2024 Entreposage des boues du 13 au 17 mai	16438,36
2024 Entreposage des boues du 13 au 19 octobre	10116,00
2024 Entreposage des boues du 15 au 19 janvier	25925,81
2024 Entreposage des boues du 15 au 19 juillet	20933,72
2024 Entreposage des boues du 16 au 20 décembre	22240,56
2024 Entreposage des boues du 17 au 21 juin	19908,99
2024 Entreposage des boues du 18 au 22 mars	24328,61
2024 Entreposage des boues du 19 au 23 février	27524,40
2024 Entreposage des boues du 1er au 4 mai	8644,42
2024 Entreposage des boues du 1er et 2 août	5665,15
2024 Entreposage des boues du 2 au 6 décembre	18923,87
2024 Entreposage des boues du 2 au 6 septembre	7075,64
2024 Entreposage des boues du 20 au 24 mai	13737,49
2024 Entreposage des boues du 21 au 25 octobre	10677,54
2024 Entreposage des boues du 22 au 27 avril	27861,74
2024 Entreposage des boues du 23 au 27 décembre	9721,34

2024 Entreposage des boues du 24 au 28 juin	14859,66
2024 Entreposage des boues du 25 au 29 mars	24230,73
2024 Entreposage des boues du 25 au 29 novembre	19353,69
2024 Entreposage des boues du 26 au 29 février	21552,59
2024 Entreposage des boues du 26 au 30 août	5982,84
2024 Entreposage des boues du 27 au 31 décembre	13400,65
2024 Entreposage des boues du 27 au 31 mai	19697,87
2024 Entreposage des boues du 28 au 31 octobre	13155,93
2024 Entreposage des boues du 29 au 31 juillet	8785,61
2024 Entreposage des boues du 3 au 7 juin	20430,47
2024 Entreposage des boues du 4 au 8 mars	24888,19
2024 Entreposage des boues du 4 au 8 novembre	19445,34
2024 Entreposage des boues du 5 au 10 mai	15402,35
2024 Entreposage des boues du 5 au 9 août	16973,19
2024 Entreposage des boues du 7 au 11 octobre	10973,00
2024 Entreposage des boues du 8 au 12 avril	23509,80
2024 Entreposage des boues du 8 au 12 janvier	23494,96
2024 Entreposage des boues DU 8 AU 12 JUILLET	21129,49
2024 Entreposage des boues du 9 au 13 décembre	16894,88
2024 Entreposage des boues du 9 au 13 septembre	5806,20
2024 Entreposage des boues su 19 au 22 août	12184,15
APPEL DE SERVICE - SYPHONNAGE EAUX HUILEUSES GARAGE MUNICIPAL JONQUIÈRE - BT-2090731	8880,34
Désablage d'un regard - Parc Rosaire-Gauthier Arrondissement de Chicoutimi	18530,48
Entreposage des boues du 22 au 26 juillet 2024	11367,22
ENTRETIEN PUIT À NEIGE POUR L'ARÉNA MARINA-LAROUCHE. BT-2088671	2956,53
NETTOYAGE DES PUIITS HUMIDES / PPEC-11-13-15-24-26 PPEL-1-2-4:	3305,56
NETTOYAGE DES PUIITS HUMIDES DES STATIONS PPEC-04-24-26:	3465,85
NETTOYAGE ET VIDANGE DES PUIITS HUMIDES	2208,37
PPEC-03: Nettoyage de la station de pompage BT#21872 et BT#37280	4247,89
PPEC-06 : SYPHONNAGE EN URGENGE POUR REDEMARRAGE DU POSTE	2673,84
PPEC-06: vidange du puit et nettoyage pour travaux en urgence	3424,66
PPEC-16-19-31-32: NETTOYAGE DES PUIITS HUMIDES	2336,55
PPEC-17:SYPHONNAGE	2613,16

PPEC-17-18-20-31: Nettoyage des stations de pompage - BT#22174 ET #37413	3093,36
UEC: Syphonage fossé #1, PUGE et bassin eaux recyclé flottateur	2079,72
UEJ : NETTOYAGE VIS D'ARCHIMEDE	2712,62
UFJ- SIPHONNER DES RÉSERVOIRS D'EAU A L'USINE DE FILTRATION	2187,61
UFSH: Vidange prise d` eau 20-22 novembre 2024	13882,33
UFSH: VIDANGER LA LAC DE L'AQUEDUC ST-HONORÉ	5682,22
VIDANGE DES CANIVEAUX EDIFICE DU ROI GEORGES APPEL DE SERVICE - BT-2090731	3518,85
VIDANGE DES RÉSERVOIRS, DRAINS ET PUIITS - PAVILLON DE L'AGRICULTURE BT2088978	2939,42
VIDANGE D'UN CANIVEAU GARAGE MUNICIPAL JONQUIÈRE - BT-2088227	3405,02
GROUPE TRANSIT MUSIQUE INC. (GTM SONORISATION ECLAIRAGE VIDEO)	26342,84
PROJET TV SALLE DU CONSEIL (TV, SUPPORT CABLE)	6774,94
Renversement de la facture 4384 - retour	-91,96
Sonorisation, éclairage et multimédia - Rencontre des employés 11 juin 2024	5862,86
SONORISATION, ÉCLAIRAGE ET MULTIMÉDIA POUR SOIRÉE DES EMPLOYÉS	13797,00
GUILLEVIN INTERNATIONAL CIE	55903,44
38 X GRILLAGES POUR LUMINAIRE BT 2092480	2087,53
ANNEAU DE SCELLEMENT AVEC VIS DE RÉGLAGE	2116,69
Automate Schneider #140CPU65150	7521,04
BORNE DE SERVICE quai lepage. VOIR CRÉDIT# 6601201	8548,39
CABLE DETECTION CANOGA 4C 18AWG 7STR TOURET 300M	9710,15
CONNEX. MECA 477@477	2070,01
CRÉDIT FACTURE # 3707672	-333,25
CRÉDIT FACTURE # 6074605	-67,46
CRÉDIT FACTURE # 6422914	-229,95
CRÉDIT FACTURE #4781332	-988,27
Crédit pour facture # 5974048	-217,29
MATERIEL ELECTRIQUE BT 2090169	2890,31
MATERIEL ELECTRIQUE BT 2091593	2276,30
OUTIL BURNDY #PAT750LJ AVEC 2 BATTERIES, 1 CHARGEUR 120V ET 1 COFFRE DE TRANSPORT	5875,50
PPEJ : annule facture 6448663 - Boboine 120 VCA 50/60HZ pour contacteur	-206,16
ROULEAU DE 300M DE CABLE M138, PLR-4000 ELECTROMEGA	3372,58
SCHD-LOT BILLING POWER METER / REMOTE DISPLAY	6551,28
TIGE DE MALT 0.75"X 10' GALV	2567,39

UNITÉ RELAIS POUR PIETONS ÉLECTROMÉGA PLR-4000	2358,65
GUY PERRON CPA INC	29749,80
Facturation intérimaire planification stratégique	3952,27
Facturation mensuelle plan directeur et plan stratégique	5425,39
Facturation progressive mandat planification stratégique	5712,82
Facturation progressive planification stratégique	2982,17
Finalisation plan directeur et début travaux plan stratégique	2586,94
Soutien méthodologique et implantation d'un système de gestion de qualité -Versement #2 sur contrat 2024-02	9090,21
HALOTALENT INC.	46852,32
Halotalent en lien avec la gestion des talents	31215,72
Recommandation de solutions RH (premier versement)	7818,30
Recommandation de solutions RH / Facture 2/2	7818,30
HARRIS COMPUTER CORPORATION (ADVANCED UTILITY SYSTEMS)	119621,36
2024-658 - Contrat d'entretien CIS - 1 janvier au 31 décembre 2025	116459,55
Suppression du numéro d'assurance sociale des BD de CIS	3161,81
HEBERGEMENT PLUS	6896470,61
Loyer additionnel pour frais de déneigement et de tonte de pelouse 2024-2025	15037,61
Participation au projet de construction Les habitations du parc Versement 4 de 25	150000,00
Subvention pour construction ancienne prison - centre de santé équilibre	6731433,00
HKA GLOBAL (CANADA) INC.	60385,47
Analyse construction - Centre de tri	60385,47
HONCO BATIMENTS D'ACIER	3922793,88
CONCEPTION ET CONSTRUCTION D'UN NOUVEL ATELIER MÉCANIQUE / Arrondissement de La Baie Appel offres 2023-459	1018273,95
Décompte #1 CONCEPTION ET CONSTRUCTION D'UN NOUVEL ATELIER MÉCANIQUE / Arrondissement de La Baie Appel offres 2023-459	55675,39
Décompte #10 CONCEPTION ET CONSTRUCTION D'UN NOUVEL ATELIER MÉCANIQUE / Arrondissement de La Baie Appel offres 2023-459	552198,04
Décompte #4 CONCEPTION ET CONSTRUCTION D'UN NOUVEL ATELIER MÉCANIQUE / Arrondissement de La Baie Appel offres 2023-459	876412,59
Décompte #5 CONCEPTION ET CONSTRUCTION D'UN NOUVEL ATELIER MÉCANIQUE / Arrondissement de La Baie Appel offres 2023-459	145925,59
Décompte #6 CONCEPTION ET CONSTRUCTION D'UN NOUVEL ATELIER MÉCANIQUE / Arrondissement de La Baie Appel offres 2023-459	247569,80
Décompte #8 CONCEPTION ET CONSTRUCTION D'UN NOUVEL ATELIER MÉCANIQUE / Arrondissement de La Baie Appel offres 2023-459	254096,94
Décompte #9 CONCEPTION ET CONSTRUCTION D'UN NOUVEL ATELIER MÉCANIQUE / Arrondissement de La Baie Appel offres 2023-459	279510,20
Décompte#3 CONCEPTION ET CONSTRUCTION D'UN NOUVEL ATELIER MÉCANIQUE / Arrondissement de La Baie Appel offres 2023-459	493131,38
HORIZON VERTICAL INC	47858,48
CRÉDIT FACTURE # 6775	-2179,86

Désinstallation de la bannière de l'oeuvre d'art public Racines par Horizon Vertical	2184,53
LOCATION D'UN SYSTÈME DE LEVAGE - BT2073805	5081,90
PONT PISTE CYCLABLE RIVIÈRE AUX SABLES -DESSERRER, AJOUTER LOCKTITE BLEU ET RESSERRER LES TENSIONNEURS DE CÂBLES	3918,87
TRAVAUX DE REMPLACEMENT DES SYSTÈMES DE LEVAGE	13999,36
TRAVAUX DE RENFORCEMENT STRUCTURAL ET DE RÉFECTION DES MURS DE PALPLANCHES. Quai de Bagotville. BT-2065708	15437,47
TRAVAUX DE RENFORCEMENT STRUCTURAL, RÉFECTION DES MURS DE PALPLANCHES. Quai de Bagotville BT2065708 DEVIS # 2502.3	3767,55
Travaux de réparation de regard sanitaire de grande profondeur, rue de la Normandie coin rue des Érables	3468,80
VOIR CRÉDIT # 6777	2179,86
HYDROMEC INC.	178401,67
2 X SENSEUR TEMPERATURE MOTEUR CUMMINS	2193,35
2023-746 LOCATION CHARGEUSE SUR PNEU AVEC ACCESSOIRES CATHY	12359,28
2023-746 LOCATION CHARGEUSE SUR PNEU AVEC ACCESSOIRES DU 02/01 AU 05/02/24	12359,28
2023-746 LOCATION CHARGEUSE SUR PNEU AVEC ACCESSOIRES DU 05-03-2024 AU 01-04-2024 CATHY B	9887,42
2023-746 LOCATION CHARGEUSE SUR PNEU AVEC ACCESSOIRES DU 6 FEVRIER AU 4 MARS 2024	9887,42
22-314 CAPTEUR PRESSION HYDRAULIQUE	-419,34
22-319 COIL SELECTEUR 24V AJUSTEMENT PRIX	-8,82
22-323 REMONTER 2 CYLINDRES DE CONDUITE	3733,31
CHANGER MODULE DE COMMANDE DE CHAUFRETTE. UNITÉ 19.456	3894,32
CODE MOTEUR, ACTUATEUR VGT TURBO MOTEUR, AMORTISSEUR DE PORTE, ANTIGEL BT 350978 - 22-315	5444,32
CRÉDIT FACTURE #146621-2 ET VOIR FACTURE #146694-2	-52,10
Crédit pour facture # 140509-2	-255,52
Libération de dépôt de garantie de soumission	84200,00
NETTOYER, DÉMONTER, INSPECTER CYLINDRE BT-340352 UNITÉ 19-431	2412,68
RÉPARATION SUR CHARGEUR DE LOCATION CHANGER AILE AVANT GAUCHE ET CONTOUR D'AILE GAUCHE ET DROITE	5459,17
Retour union 16mp et seper swivel ref fact #138875	-188,95
UNITÉ #22-314 INSTALLER FILLAGE SUR CHARGEUR, FAIRE CONNECTIONS HYDRAULIQUES, PIÈCES ET MAIN D'OEUVRE	3355,48
UNITÉ 19-431 PROLÉMATIQUE AVEC L'EXCAVATRICE - MATÉRIEL ET MAIN D'OEUVRE	24140,37
HYDRO-QUEBEC	42337967,73
Branchement électrique du nouveau centre de tri	39687,07
Démanteler, relocaliser, indemnisation borne recharge rapide.Rue Havre/bl. Sag Est. Zone innovation site 3/lot 6 580 429	97078,76
Électricité - Compte # 299000320125	41349,13
Électricité - Compte # 299000321313	464525,68
Électricité - Compte # 299000323947	45532,86

Électricité - Compte # 299000324002	2550868,63
Électricité - Compte # 299061997886	61151,44
Électricité - Compte # 299062212418	154418,42
Électricité - Compte # 299062219397	467752,39
Électricité - Compte # 299062238348	7399,21
Électricité - Compte # 299062266356	1320587,21
Électricité - Compte # 299062299001	21721,34
Électricité - Compte # 299062442908	23286,89
Électricité - Compte # 299062658099	33283,60
Électricité - Compte # 299062664139	34710,05
Électricité - Compte # 299062664139 Annule la facture no 637 902 882 322 du 10 mai 2024	-63,55
Électricité - Compte # 299062664139 annule la facture no 647 802 825 018 du 13 mar 2024	-118,84
Électricité - compte # 299062664295	39269,12
Électricité - Compte # 299062750748	27034,14
Électricité - Compte # 299062850159	24636,74
Électricité - Compte # 299062860489	57413,35
Électricité - Compte # 299062874084	1093716,80
Électricité - Compte # 299062939580	8328,74
Électricité - Compte # 299065006940	4325,16
Électricité - Compte # 299067590727	33573,65
Électricité - Compte # 299069277984	45782,26
Électricité - Compte # 299072395997	42350,41
Électricité - Compte # 299074656297	32164,92
Électricité - Compte # 299075231033	20363,76
Électricité - Compte # 299085146239	14142,04
Électricité - Compte # 299085755567	42934,57
Électricité - Compte # 299104892466	25563,36
Électricité - Compte # 299105456618	10921,53
Électricité - Compte # 299105751463	16116,59
Électricité - Compte # 299111517155	-160,14
Électricité - Compte # 299111935696	8879,94
Électricité - Compte # 299111935720	45467,24
Électricité - Compte # 299111935829	101064,23

Électricité - Compte # 299112923899	24155,75
Électricité - Compte # 299113021669	22585,80
Électricité - Compte # 299115542928	5439,56
Électricité - Compte # 299115804617	176155,32
Électricité - Compte # 299116366319	8161,65
Électricité - Comtpe # 299079250575	32947,72
Électricité - Comtpe # 299093392825	16707,97
FACTURATION POUR LE COÛT DES TRAVAUX AU 5533 CHEMIN ST-ANICET LA BAIE BT-2061824	5921,21
FACTURATION POUR LE COÛT DES TRAVAUX AU 6372 CHEMIN JUSTE-AZA-SIMARD	2138,54
FACTURATION POUR LE COÛT DES TRAVAUX BT-2058198	4139,10
Facture poste Jonquiere Deschenes - Juin 2024	2435252,70
Formation Installations de production d'électricité (Formation team 4 participants)	2529,45
Frais de poste	-236,44
Poste Jonquière et Jean Dechêne	24906670,25
Poste Jonquière et Jean Dechêne - Août 2024	2573252,78
Poste Jonquière et Jean Dechêne - AOÛT2024	0,00
Poste Jonquière et Jean Dechêne - Juillet 2024	2506780,02
Poste Jonquière et Jean Dechêne - Septembre 2024	2558307,65
HYPERTEC SYSTEMS INC.	295979,80
100 X Écrans 24 pouces - billet 462973	15635,45
2021-341 - CF-33 pour les nouveaux véhicules - Billet 416752 ***CAG***	12597,58
2021-341 - CF-33 pour les nouveaux véhicules de polices - Billet 426426 ***CAG***	20403,01
2023-120 - CF-33 - billet 444937 ***CAG***	4640,39
2023-120 - Tablettes CF33 - Billet 450306 ***CAG***	2075,07
2023-120 - Tablettes CF33 Remplacement pour Jaltest - Billet 450306 ***CAG***	3322,32
50 MONITEURS STANDARD 24 POUCES	8306,94
CF-33 pour les nouveaux véhicules - PMT DOCKING STATION FOR PANASONIC - 2021-341 - Billet 416752 HELENE	2832,98
MONITEUR STANDARD 24 POUCES	7903,96
Portables CF33 pour véhiculaires Police - QG Police Jonquière - Billet 447918 ***CAG***	169158,58
Tablettes CF33 Remplacement pour Jaltest (Panasonic CF-33 MK3 - Intel® Core i5) - Billet 450306 ***CAG*** 2023-120	13921,17
Tablettes FZ-G2)MK2, I5-1245U, TABLET, QUICK RELEASES) - billet 444937 2023-120 ***CAG***	35182,35
ICO TECHNOLOGIES INC	41639,22
ID1764 - Contrat d'entretien du logiciel de gestion des incendie - 1 mai 2024 au 30 avril 2025	42277,33

VOIR FACTURE #27246	-638,11
IDROTEK INNOVATIONS INC	35579,01
10 X PIEUX VISSÉS - BT2038536	3391,76
6 X Garde-corps écocentre La Baie	7013,48
CHANGEMENT DE BASE POTEAU RUE DES CÈDRES CHICOUTIMI	-206,96
Écocentres - fabrication 4 tables	5743,00
FABRICATION BOITE AUX LETTRES - BT2083574.1	2293,75
FABRICATION DE 2 EQUERRES - CENTRE PAUL-ETIENNE SIMARD - BT-2096921	2443,22
FABRICATION DE 8 PIEUX VISÉS - BT2091504	6392,61
FABRICATION DE SUPPORTS À VÉLOS - BT-2064431.2	3909,15
Réparations 8 filets pour soccer dôme - Stade de soccer Saguenay - BT2078271	4599,00
IMMEUBLE MCJR INC.	154675,90
Programme RPC-314-315 volet C commercial pour le bâtiment sis au 613, rue St-Albert. La Baie	154675,90
INDUSTRIES DODEC INC.	26097,40
Réfection complète du palier guide de rechange pour les centrales Pont Arnaud et Chute Garneau.	26097,40
INDUSTRIES MACHINEX INC	5738494,13
2019-450 Acquisition et installation d'un nouveau procédé de tri des matières recyclables	5738494,13
Acquisition et installation d'un nouveau procédé de tri des matières recyclables / 2019-450	0,00
INNOVOCO INC	26820,61
2024-653 ID1595 - Renouvellement de Licences Qlik - Billet 455123	26820,61
INSIGHT CANADA INC	197392,19
2021-341 - 20 x Ordinateurs standards - Billet 415923 ***CAG***	20322,06
2021-341 - Portables 15 pouces et stations d'accueil - Billet 415928 ***CAG***	80268,07
2021-341 - Portables et stations d'accueil - Billet 409355	42356,22
2021-341 - Portables et stations d'accueil - Billet 409355 ***CAG***	6523,68
CRÉDIT FACTURE #722188676	-4444,36
CRÉDIT FACTURE #722202490 ET VOIR FACTURE #722236991	-2586,94
CRÉDIT FACTURE #722202490 ORDINATEUR PORTABLE STANDARD 15 POUCES	0,00
Garantie des ordinateurs	4444,36
Ordinateurs standards - billet 431198 - 2021-341 ***CAG***	43477,80
VOIR CRÉDIT #722227560	4444,36
VOIR CRÉDIT #722227561 ET FACTURE #722202490	2586,94
INSPECTION LINK (9413-0663 QUEBEC INC)	36404,07

Libération de dépôt de garantie de soumission	20526,00
PRÉVENTIF CORRECTIF DES HERSES ET PALANS - MONT-JACOB -	15878,07
INTER-CITE CONSTRUCTION LIMITEE	13236491,78
2024-181 - PAVAGE NOUVEAUX QUARTIERS 2024 Décompte #2	64210,69
22.91 EB-14	2964,66
AJUSTEMENT CARBURANT DIESEL 2023-2024 SECT NORD ET CANTON TREMBLAY S2022-415	39855,84
Asphalte EB-14 pour piste cyclable Dequen;Saison 2024 (Chicoutimi secteur sud)	32464,00
ASPHALTE Saison 2024 (Chicoutimi secteur nord)	49034,21
ASPHALTE Saison 2024 (Chicoutimi secteur sud)	41474,04
ASPHALTE Saison 2024 (Chicoutimi secteur sud) / VOIR FACTURE IC-101882	135688,72
Bitume / Saison 2024 (Chicoutimi secteur nord)	28275,42
Bitume / Saison 2024 (Chicoutimi secteur sud)	176719,57
Bitume / Saison 2024 (Chicoutimi secteur sud) Voir credit #IC-101614	48644,78
Bitume Saison 2024 (Chicoutimi secteur nord)	43264,17
Bitume Saison 2024 (Chicoutimi secteur sud)	352935,43
Crédit en lien avec la facture IC-101759	-14825,52
Crédit en lien avec la facture IC-101948	-6537,75
CRÉDIT FACTURE # IC-101775	-4,49
Crédit facture IC-101745	-325,25
CREDIT SUR FACT #IC-101589 ERREUR DE PRIX	-30,01
Décompte #1 2024-181 - PAVAGE NOUVEAUX QUARTIERS 2024	1384921,71
Décompte #1 RÉFECTION PAVAGE 2024, ARR DE CHIC	2736054,77
Décompte #2 2023-173 - Pavage et bordures nouveaux quartiers 2023	74739,53
Décompte #2 RÉFECTION PAVAGE 2024 -ARR DE CHICOUTIMI -	2648433,13
Décompte #3 2023-539 - RÉFECTION PAVAGE CHEMIN DU LAC DES BLEUETS - ARR JONQUIÈRE	197708,85
Décompte #3 Pavage bordures nouv. quartiers 2024	75642,33
Décompte #3 RÉFECTION PAVAGE 2024 -ARR DE CHICOUTIMI -	1006583,49
Décompte #4 2023-539 - RÉFECTION PAVAGE CHEMIN DU LAC DES BLEUETS - ARR JONQUIÈRE	6239,80
Décompte #4 RÉFECTION PAVAGE 2024 - ARR CHICOUTIMI	139565,56
Décompte #5 RÉFECTION PAVAGE 2023 - ARR JONQUIÈRE	8658,25
Décompte #5 RÉFECTION PAVAGE 2024 - ARR CHICOUTIMI	166177,95
Décompte#4 RÉFECTION DE PAVAGE 2023 LOT 1 / ARR JONQUIÈRE	166060,14
DEMANDE #2 2023-539 - RÉFECTION PAVAGE CHEMIN DU LAC DES BLEUETS - ARR JONQUIÈRE	34194,02

DENEIGEMENT CHIC SECT NORD ET CANTON TREMBLAY DEC 2024	354565,78
DENEIGEMENT CHIC SECT NORD ET CANTON TREMBLAY AVRIL 2024	238943,90
DENEIGEMENT CHIC SECT NORD ET CANTON TREMBLAY FEV 2024	477887,82
DENEIGEMENT CHIC SECT NORD ET CANTON TREMBLAY JANV 2024	477887,82
DENEIGEMENT CHIC SECT NORD ET CANTON TREMBLAY MAI 2024	119471,95
DENEIGEMENT CHIC SECT NORD ET CANTON TREMBLAY MARS 2024	477887,82
DENEIGEMENT CHIC SECT NORD ET CANTON TREMBLAY NOVEMBRE 2024	116905,23
DENEIGEMENT CHIC SECT NORD ET CANTON TREMBLAY OCTOBRE 2024 5% DU CONTRAT	119471,95
DENEIGEMENT DU CHEMIN NIL-JEAN	4088,77
EB avec bitume de type PG - Saison 2024 (Chicoutimi secteur nord)	12842,98
EB avec bitume de type PG - Saison 2024 (Chicoutimi secteur sud)	16979,79
EB-10C avec bitume de type PG 58E-34 Saison 2024 (Chicoutimi secteur nord)	5762,09
EB-10S avec bitume de type PG 58E-34 / Saison 2024 (Chicoutimi secteur nord)	3296,50
EB-14 avec bitume de type PG 58H-34 - Saison 2024 (Chicoutimi secteur nord)	4722,19
EB-5 avec bitume de type PG 58E-34 Saison 2024 (Chicoutimi secteur nord)	23258,62
EB-5 avec bitume de type PG 58E-34 Saison 2024 (Chicoutimi secteur sud)	26058,83
EB-5 avec bitume de type PG 58E-34 Saison 2024 (Chicoutimi secteur sud)	12177,71
EB-5, 10 ET14 Saison 2024 (Chicoutimi secteur nord)	20525,69
EB-5, EB-10C, EB-14 avec bitume de type PG 58E-34 / Saison 2024 (Chicoutimi secteur sud)	3075,05
ESG-10 avec bitume de type PG 58E-34 / Saison 2024 (Chicoutimi secteur nord)	25544,10
Libération de retenue 10% Bordures et trottoirs lot Chicoutimi 2023	68572,01
Libération de retenue 10% Réfection de pavage 2023 lot 1 jonquière	457223,06
Planage à froid de pavage (6 endroits à Chicoutimi)	14825,52
Planage à froid de pavage (6 endroits à Chicoutimi)	5835,40
Réfection de pavage Ch. des Bleuets Libération de retenue 10%	31368,77
RÉFECTION PAVAGE 2022 - LOT 3 LA BAIE	163619,00
Saison 2024 (Chicoutimi secteur nord)	58008,59
Saison 2024 (Chicoutimi secteur sud)	126288,07
Saison 2024 (Chicoutimi secteur sud) - EB-10 avec bitume de type PG	109245,46
Voir crédit IC-101972	6537,75
Voir crédit IC-101974	14825,52
INTERMEC SPORTS (9022-9600 QUEBEC INC)	57306,99
Remorque à bascule 6 X 10 pieds	13467,02

REMRQUE FERMEE 5X10X6.6 POUR ENTREPROSER ET TRANSPORTER ÉQUIPEMENTS ET DRONES	6788,12
REMRQUE FERMÉE EN ALUMINIUM POUR LE PROJET DE RÉEMPLOI - 2024-467	18640,90
REMRQUE FERMÉE POUR LE PROJET DE RÉEMPLOIS	18410,95
INTER-PROJET - CONCEPT PAYSAGE (9099-3593 QUEBEC INC)	10847624,62
2021-283 : Réfection majeure de l'usine de filtration d'Arvida / Arr. de Jonquière	101974,31
2024-007 TRAVAUX DE RÉFECTION DES MURS DE PALPLANCHES QUAI LEPAGE / Arrondissement de La Baie Appel d'offres 2024-007	1019953,81
Décompte #1 2024-577 - PARC DES HIRONDELLES -PHASE 3 ET PARC ALONZO-GRAVEL ARR. JONQ -	223303,74
Décompte #1 TRAVAUX DE RÉFECTION DES MURS DE PALPLANCHES QUAI LEPAGE / Arrondissement de La Baie Appel d'offres 2024-007	616649,09
Décompte #10 2023-011 / Modernisation des étangs - secteur Laterrière / Arr. Chicoutimi	1051633,91
Décompte #11 2023-011 / Modernisation des étangs - secteur Laterrière / Arr. Chicoutimi	374097,03
Décompte #12 2022-008 - Réfection du pont de Ste-Anne - phase 1 / Arr. de Chicoutimi	587881,12
Décompte #12 2023-011 / Modernisation des étangs - secteur Laterrière / Arr. Chicoutimi	66772,53
Décompte #13 2022-008 - Réfection du pont de Ste-Anne - phase 1 / Arr. de Chicoutimi	82476,48
Décompte #13 2023-011 / Modernisation des étangs - secteur Laterrière / Arr. Chicoutimi	30209,40
Décompte #14 2023-011 / Modernisation des étangs - secteur Laterrière / Arr. Chicoutimi	338165,09
Décompte #15 2023-011 / Modernisation des étangs - secteur Laterrière / Arr. Chicoutimi	332107,36
Décompte #152022-008 - Réfection du pont de Ste-Anne - phase 1 / Arr. de Chicoutimi	93131,51
Décompte #27 2021-283 : Réfection majeure de l'usine de filtration d'Arvida / Arr. de Jonquière	155364,25
Décompte #302021-283 : Réfection majeure de l'usine de filtration d'Arvida / Arr. de Jonquière	29956,90
Décompte #4 et libération de retenue 10% Feux piétonniers intersection des boul. Talbot et de l'Université	69418,91
Décompte #5 2023-011 / Modernisation des étangs - secteur Laterrière / Arr. Chicoutimi	161615,52
Décompte #6 2023-011 / Modernisation des étangs - secteur Laterrière / Arr. Chicoutimi	116216,49
Décompte #7 2023-011 / Modernisation des étangs - secteur Laterrière / Arr. Chicoutimi	324682,04
Décompte #8 2023-011 / Modernisation des étangs - secteur Laterrière / Arr. Chicoutimi	174356,33
Décompte #9 2023-011 / Modernisation des étangs - secteur Laterrière / Arr. Chicoutimi	705729,92
Décompte# 4 TRAVAUX DE RÉFECTION DES MURS DE PALPLANCHES QUAI LEPAGE / Arrondissement de La Baie Appel d'offres 2024-007	167680,28
Décompte#2 TRAVAUX DE RÉFECTION DES MURS DE PALPLANCHES QUAI LEPAGE / Arrondissement de La Baie Appel d'offres 2024-007	380963,10
Libération de retenue 10% Palplanche quai Lepage	242805,15
Libération de retenue 10% Réfection majeure de l'usine de filtration d'Arvida	2437743,43
Libération de retenue 5% Réfection du pont Ste-Anne	962736,92
IPL NORTH AMERICA INC	78826,85
2023-434 Fournitures et livraison de bacs roulants 360 litres bleus de recyclage	78826,85
ISOFOR INC	182616,30

Décompte #1 REMPLACEMENT DES FENETRES ET PORTES- CC ST-JEAN-EUDES AO-2024-106	33558,73
Décompte #2 REMPLACEMENT DES FENETRES ET PORTES- CC ST-JEAN-EUDES AO-2024-106	130795,94
Libération de retenue 5% Rempl. fenêtres, portes centre comm. St-Jean-Eudes	9130,81
Libération de retenue 5% Centre comm. St-Jean-Eudes rempl. de fenêtres et portes	9130,82
ISOLATION MORISSETTE	34105,46
2023-752 ISOLATION DU RÉSEAU DE CHAUFFAGE À L'ÉDIFICE DU GUAT - BT2001882.2	34867,44
CRÉDIT FACTURE 024297	-3761,98
Libération de dépôt de garantie de soumission	3000,00
ITI INC (INFORMATIQUE PRO-CONTACT)	692230,55
2021-341 - Portable robuste pour UFJ - Billet 426379 ***CAG***	3109,99
2021-341 - Portable semi-robuste pour GuideTi ateliers mécaniques - Billet 427601 ***CAG***	15957,34
2021-341 - Portable semi-robuste pour véhicule chef aux opérations - billet 431573 ***CAG***	3796,70
2023-120 - Nouveau serveur pour environnement de backup police - Billet 435475 ****CAG***	17534,55
2023-120 - Ordinateurs de bureau - 50X billet 455657 ***CAG***	71613,33
2023-120 - Ordinateurs de bureau - Billet 441508 ***CAG***	73738,65
2023-120 ORDINATEUR WORKSTATION - billet 440610 ****CAG****	20925,45
2023-260 - ID1778 - Contrat d'entretien équipements Cisco - 12 janvier 2024 au 13 janvier 2025 - Billet 433275	5238,17
2023-260 - ID1778 - Contrat d'entretien équipements Cisco - 6 mai 2024 au 26 février 2025 - Billet 433275	3171,66
2023-260 - ID1778 - Contrat d'entretien équipements Cisco - février 2024 au février 2025 - Billet 433275	38985,86
2024-194 - ID1755 - Performance Cloud STS - année 2024	22756,24
2024-194 - ID1755 - Performance Cloud STS - Fév 2024	3708,57
2024-194 - ID1755 - Performance Cloud STS - Janvier 2024	2231,40
2024-194 - ID1755 - Performance Cloud STS - Mars 2024	5083,11
2024-194 - ID1755 - Performance Cloud STS - Septembre 2024	5002,98
2024-236- Acquisition serveurs de type lame Blades Cisco - Billet 449396	131978,65
2024-445 ACQUISITION DE LA PLATE-FORME FORTIMANAGER	25475,01
6 DELL LATITUDE 7320, CLAVIER ET STYLET	21594,92
CRÉDIT FACTURE # F039136	-25475,01
ID1706 - renouvellement contrat d'entretien solution de virtualisation et de stockage - 29/07/2024 au 17/06/2025 - 452886	13887,83
ID1748 - Contrat d'entretien Serveurs Dell - 17 septembre 2024 au 16 septembre 2025	9748,39
ID1755 - Performance Cloud STS - du 16/10 au 15/11/24	5002,98
ID1877 et ID1551 - Renouvellement support HPE - 15 septembre 2024 au 14 septembre 2025	5901,67
Licences Windows Server - billet 439831(Windows Server 2022 Remote Desktop)	9335,97

ORDINATEUR PORTABLE PERFORMANT 15 POUCES	9045,01
ORDINATEUR PORTABLE STANDARD 15 POUCES	48811,57
ORDINATEUR PORTABLE STANDARD 15 POUCES	4067,63
ORDINATEUR PORTABLE STANDARD 15 POUCES	48811,57
ORDINATEUR STANDARD 50x (Garantie)	2125,32
Performance Cloud STS - année 2024 2024-194 - ID1755 -	5083,11
STATION D'ACCUEIL POUR PORTABLE 15 POUCES	47951,47
STATION D'ACCUEIL POUR PORTABLE PERFORMANT 15 POUCES	2663,30
Switch pour l'étang Laterrière - Billet 424424	3626,31
Switch Supplémentaire pour UEB - Billet 431125	4265,84
Voir note crédit Cr011321	25475,01
J.A. LARUE INC.	89455,04
24-306 BT 350348 PIECES DE PREPARATION SAISONNIERE	13062,78
24-306 BT 344682 JOYSTICK - 4 BOUTONS	2274,23
24-311 / 2 X CONVOYEURS, IMPELLER, PLANÉTAIRE, ÉCROUS, ANNEAUX, TAMBOUR, GOUPILLES, BRISE GLACE, TIGES, BUTÉE	23955,00
24-312 2096115 / JOYSTICK- BOITIER	2658,68
24-312 LISTES DE PIÈCES	4177,85
24-313 IMPELLER 40"	3641,74
24-318 Pièces de souffleur bt 349735	3699,25
24-344 BOITE ELECTRIQUE COMPLETE	2296,05
24-388 342866 CHAINE DROPBOX	2099,39
4 X LAMES AU CARBURE - SOUFFLEUR LARUE 376012	2299,27
41-301 351266 ROULEMENTS, BARRES PLATES, MAILLONS, ÉCROUS, LINK	2960,31
COUTEAU CARBURE	3360,99
COUTEAU SOUFFLEUR	3448,91
CRÉDIT FACTURE # I000081679	-1981,04
PIÈCES POUR PRÉPARATION SAISONNIÈRE 24-314 BT352446	3957,98
PIECES PRÉPARATION SAISONNIERE 24-342 BT 352381	2236,29
POMPE 280020A POUR COLLE-ASPHALTE	6549,10
Retour HARNAIS 9" 076455 REF FACT #I000078854	-1825,23
UNITÉ #24-309 PIÈCES DE CONVOYEUR ASSY, PALETTE TURBINE, ÉCROU, VIS	10583,49
J.M.Y. INC.	49587,78
19-455 bt 350917 PLAQUE DE GODET	2644,43

FABRICATION TABLES ET PLAQUES D'ASPIRATION UNITÉ 28-395 BT 343991	5840,02
REPARATION DES PONTONS QUAI LEPAGE À LA BAIE BT2084424	18961,58
REPARATIONS DES PONTONS QUAI LEPAGE LA BAIE. 2024-572 BT2084424	16990,87
Sabler et peinturer 95 chevalets pour la signalisation La Baie	3081,33
Trépier télescopique pour écocentre La Baie	2069,55
JACQUES OLIVIER FORD INC	450211,07
2021-222 CAMIONS 6 ROUES CHÂSSIS-CABINE AVEC BENNE BASCULANTE DE 9 PIEDS (P.N.V.B. 6 000 KG)	100862,97
CAMION 6 ROUES CHASSIS CABINE AVEC BENNE 9 PIEDS (P.N.V.B. 6 000 KG)	114434,62
CAMIONS 6 ROUES CHÂSSIS-CABINE AVEC BENNE BASCULANTE DE 9 PIEDS (P.N.V.B. 6 000 KG)	198313,48
Libération de dépôt de garantie de soumission	36600,00
JONQUIERE EN MUSIQUE INC	150500,00
Aide financière - Bon fonctionnement de l'organisme	10000,00
Deuxième versement - évènement 2024	14050,00
SOUTIEN FINANCIER 2024 Premier versement édition 2024	126450,00
K2 GEOSPATIAL INC.	54520,01
2024-836 - ID1615 - Renouvellement contrat d'entretien JMap - 1 janvier au 31 décembre 2025	47434,67
Banque d'heures pour aide sur JMap	4886,44
Compatibilité de l'extension WinDev avec JMap Lima	2198,90
KEMIRA WATER SOLUTIONS CANADA INC.	48749,98
CRÉDIT FACTURE # 9019246819	-310,72
UFA : Sulfate ferrique 60%	9010,88
UFA : Sulfate ferrique 60% (ou équivalent)	40049,82
KIA QUEBEC (9154-7323 QUEBEC INC)	54255,60
VEHICULE CAG : KIA NIRO WIND	54255,60
KPMG EGYDE CONSEILS INC.	168668,33
2023-002 - Banque d'heure pour projet d'implantation antivirus	24374,70
2023-697 - ID1885 - Centre d'opération de sécurité (SOC) - janvier 2024	8048,25
2023-697 - ID1885 - Centre d'opération de sécurité (SOC) - 1 janvier au 30 novembre 2024	8048,25
2023-697 - ID1885 - Centre d'opération de sécurité (SOC) - AOÛT 2024	8048,25
2023-697 - ID1885 - Centre d'opération de sécurité (SOC) - avril 2024	8048,25
2023-697 - ID1885 - Centre d'opération de sécurité (SOC) - fev 2024	8048,25
2023-697 - ID1885 - Centre d'opération de sécurité (SOC) - juin 2024	8048,25
2023-697 - ID1885 - Centre d'opération de sécurité (SOC) - mai 2024	8048,25

2023-697 - ID1885 - Centre d'opération de sécurité (SOC) - MARS 2024	8048,25
2023-697 - ID1885 - Centre d'opération de sécurité (SOC) - nov 2024	8048,25
2023-697 - ID1885 - Centre d'opération de sécurité (SOC) - Octobre 2024	8048,25
2024-171 - Implantation Microsoft Sentinel	45990,00
Banque d'heures pour la réponse aux incidents - Provision annuelle	9772,88
Centre d'opération de sécurité - Forfait mensuel pour les services de base pour juillet 2024	8048,25
KPMG S.R.L.-S.E.N.C.R.L.	47872,73
2024-117 - Accompagnement pour la rédaction d'un plan de gestion des incidents NOV 24	39666,38
Conception des outils nécessaires à la réalisation des ÉFVP	8206,35
LA BOITE ROUGE VIF	32802,00
2023-284 Mise en place de la salle de transmission culturelle selon soumission	14696,40
2023-284 Mise en place de la salle de transmission culturelle selon soumission 20%	6605,60
Animation des bibliothèques de Saguenay - Entente dans le cadre de l'entente de développement culturel 2024 VS-CE-2024-3	6000,00
Entente dans le cadre de l'entente de développement culturel 2024 - 2e versement	3000,00
Prestation Jeffrey Papatie - Inauguration Salle Kassinu Mamo	2500,00
LA CORPORATION DU MUSEE DU SAGUENAY-LAC-ST-JEAN ET DU SITE DE LA PULPERIE	1362270,00
2024-869 Contribution financière circuit touristique VS-CM-2024-627 - AIDE FINANCIERE 2024	140000,00
Acquisition collection VS-CE-2024-1058	7550,00
demande de soutien financier pour le bon fonctionnement de l'organisme	12000,00
Soutien financier aux organismes culturel 2024 deuxième versement	491975,00
Subvention 2024 1er versement VS-CM-2024-43	491975,00
subvention ponctuelle non récurrente	215000,00
Téléphonie IP - subvention 2024	3770,00
LA JARDINERIE FERNAND FORTIER INC.	139909,24
2023-655 FOURNITURE DE FLEURS ANNUELLES ÉTÉ 2024	127113,79
Libération de dépôt de garantie de soumission	12795,45
LA MAISON DE SOINS PALLIATIFS DU SAGUENAY	25000,00
Aide financière 2024-2025	25000,00
LA NOCE SAGUENAY	60000,00
Soutien aux évènements 2024 - Résolution VS-CE-2024-106 2e Versements	6000,00
SOUTIEN FINANCIER Premier versement 2024 La noce	54000,00
LA SOCIETE VIE INTEGRATION APPRENTISSAGE POUR HANDICAPES VIA INC. (SOCIETE VIA)	1504261,35
2024 Gestion des opérations du Centre de tri (1 janvier au 31 décembre)	37040,82

2024 Gestion des opérations du Centre de tri (Avril 2024)	140238,13
2024 Gestion des opérations du Centre de tri (Avril)	16931,68
2024 Gestion des opérations du Centre de tri / Janvier	187847,33
2024 Gestion des opérations du Centre de tri / JUIN	129580,77
2024 Gestion des opérations du Centre de tri / MAI	99531,16
2024 Gestion des opérations du Centre de tri / MARS	209898,46
2024 Gestion des opérations du Centre de tri / OCTOBRE	140072,30
2024 Gestion des opérations du Centre de tri AOÛT	121452,00
2024 Gestion des opérations du Centre de tri Septembre	95353,11
Gestion des opérations du Centre de tri (Février 2024)	124082,18
Gestion opérations du Centre de tri / NOVEMBRE 24	202233,41
LA TRAJECTOIRE PARENTS-JEUNES	100000,00
Aide financière 2024 - Résolution VS-CM-2024-15	100000,00
LACHANCE ET GRAVEL INC	129251,44
CRÉDIT FACTURE # 20832	-2722,61
CRÉDIT FACTURE # 21293	-275,94
CRÉDIT FACTURE # 21438	-3187,11
ENTRETIEN SANITAIRE DIVERS BÂTIMENTS, ANNÉE 2024.	5104,89
ENTRETIENS SANITAIRE DIVERS BÂTIMENTS 2024	4047,12
ENTRETIENS SANITAIRE DIVERS BÂTIMENTS, 2024.	5610,78
ENTRETIENS SANITAIRE DIVERS BÂTIMENTS, 2024. APPEL D'OFFRES 2023-527	6070,68
ENTRETIENS SANITAIRE DIVERS BÂTIMENTS, ANNÉE 2024 APPEL D'OFFRES 2023-527	4874,94
ENTRETIENS SANITAIRE DIVERS BÂTIMENTS, ANNÉE 2024.	4323,06
ENTRETIENS SANITAIRE DIVERS BÂTIMENTS, ANNÉE 2024.	4553,01
ENTRETIENS SANITAIRE DIVERS BÂTIMENTS, ANNÉE 2024. APPEL D'OFFRES 2023-527	10945,62
ENTRETIENS SANITAIRE DIVERS BÂTIMENTS, FÉVRIER 2024. APPEL D'OFFRES 2023-527	5334,84
ENTRETIENS SANITAIRE DIVERS BÂTIMENTS, MAI 2024.	4461,03
ENTRETIENS SANITAIRE DIVERS BÂTIMENTS, MARS 2024 APPEL D'OFFRES 2023-527	6668,55
REMPLACEMENT COL BLEU ROUTE DE SOIR LA BAIE	5408,42
REMPLACEMENT COL BLEU. QUARTIER GÉNÉRAL DE POLICE. BT-208659	7219,28
REMPLACEMENT COL BLEU. QUARTIER GÉNÉRAL DE POLICE. BT-2086595	33223,18
REMPLACEMENT PRÉPOSÉS À L'ENTRETIEN GARAGE MUNICIPAL CHIC	5794,74
REMPLACEMENT VACANCES COLS BLEU ÉTÉ 2024. BT-2086931	19074,35

VOIR CRÉDIT # 20909	2722,61
VOIR CRÉDIT # 21794	3035,34
VOIR FACTURE # 22883	-3035,34
LAFORST NOVA AQUA INC. (LNA)	38696,49
ÉTUDE TECHNICO-ÉCONOMIQUE CONCEPT DE GALERIE D'INFILTRATION HORIZONTALE EN RIVE DU LAC DE L'AQUEDUC	10629,10
MANDAT EN HYDROGÉOLOGIE RECHERCHE EN EAU - PFAS	11815,01
UELB : Compilation de données au niveaux des puits, compilations de débits hydrologue	2152,45
UFLB : Coordination, supervision et faire avis techniques à la réhabilitation du puits S-75	14099,93
LAROCHELLE ET DESMEULES, ARCHITECTES (2012) INC.	81218,33
2023-241 REMPLACEMENT DE LA PISCINE DU PARC DE LA COLLINE Arrondissement de Chicoutimi 2023-241	7622,84
2023-241 REMPLACEMENT DE LA PISCINE DU PARC DE LA COLLINE Arrondissement de Chicoutimi Appel d'offres 2023-241	39292,71
REMPLACEMENT DE LA PISCINE DU PARC DE LA COLLINE Arrondissement de Chicoutimi	22868,52
REMPLACEMENT PISCINE PARC DE LA COLLINE Arrondissement de Chicoutimi Appel d'offres 2023-241	4271,32
REMPLACEMENT PISCINE PARC DE LA COLLINE Arrondissement de Chicoutimi Appel offres 2023-241	7162,94
L'ASSOCIATION DES CENTRES-VILLES DE CHICOUTIMI INC	266998,03
2024-166 - Honoraires d'animation - Mars 2024 VS-CM-2024-44	18683,44
2024-166 - Honoraires d'animation - Octobre 2024 VS-CM-2024-44	18683,44
2024-166 - Honoraires d'animation / NOVEMBRE VS-CM-2024-44	18683,44
2024-166 - Honoraires d'animation août 2024 VS-CM-2024-44	18683,44
2024-166 - Honoraires d'animation décembre VS-CM-2024-44	18683,44
2024-166 - Honoraires d'animation Juillet 2024 VS-CM-2024-44	18683,44
2e versement Marché de Noël européen	2575,00
CONTRAT ANIMATION 2024 PLACE DU CITOYEN 1ER VERSEMENT	14946,75
Honoraires d'animation Avril 2024 VS-CM-2024-44	18683,44
Honoraires d'animation Juin 2024 - 2024-166 VS-CM-2024-44	18683,44
Honoraires d'animation pour février 2024 - 2024-166 VS-CM-2024-44	18683,44
Honoraires d'animation pour janvier 2024 - 2024-166 VS-CM-2024-44	18683,44
Honoraires d'animation pour Mai 2024 - 2024-166 - VS-CM-2024-44	18683,44
Honoraires d'animation Septembre 2024 - 2024-166 VS-CM-2024-44	18683,44
SOUTIEN FINANCIER Premier versement édition 2024 (Marché de Noël Européen)	23175,00
SOUTIEN FINANCIER 2024 Premier versement édition 2024 (Je m'en racine et je me cultive)	2100,00
LAVE-AUTO LIMPIO (S E N C)	356983,77
2021-162 - COLLÈGE ST-ÉDOUARD LA BAIE - ENTRETIEN SANITAIRE- AVRIL 2024	3435,45

2021-162 - COLLÈGE ST-ÉDOUARD LA BAIE - ENTRETIEN SANITAIRE- MARS 2024	3435,45
2021-162 - ENTRETIEN MÉNAGER COLLÈGE ST-ÉDOUARD LA BAIE - ENTRETIEN SANITAIRE- JANVIER 2024	3527,43
2021-162 - ENTRETIEN SANITAIRE COLLÈGE ST-ÉDOUARD LA BAIE - FÉVRIER 2024	3527,43
2022-529 - ÉDIFICE ADMINISTRATIF LAC KÉNOGAMI JONQUIÈRE - ENTRETIEN SANITAIRE - ANNÉE 2024	2701,91
2022-529 - ÉDIFICE ADMINISTRATIF LAC KÉNOGAMI JONQUIÈRE - ENTRETIEN SANITAIRE - AVRIL 2024	2701,91
2022-529 - ÉDIFICE ADMINISTRATIF LAC KÉNOGAMI JONQUIÈRE - ENTRETIEN SANITAIRE - MARS 2024	2701,91
2022-529 - ENTRETIEN MÉNAGER ÉDIFICE ADMINISTRATIF LAC KÉNOGAMI JONQUIÈRE - ENTRETIEN SANITAIRE - JANVIER 2024	2701,91
2022-529 - ENTRETIEN MÉNAGER ÉDIFICE ADMINISTRATIF LAC KÉNOGAMI JONQUIÈRE - FÉVRIER 2024	2701,91
2022-555 - ATELIER IMMEUBLES & MOULIN RIVERIN CHICOUTIMI - ENTRETIEN MÉNAGER FÉVRIER 2024	2989,35
2022-555 - ATELIER IMMEUBLES & MOULIN RIVERIN CHICOUTIMI - ENTRETIEN SANITAIRE- ANNÉE 2024	13337,10
2022-555 - ATELIER IMMEUBLES & MOULIN RIVERIN CHICOUTIMI - ENTRETIEN SANITAIRE- JUILLET 2024	2989,35
2022-555 - ATELIER IMMEUBLES & MOULIN RIVERIN CHICOUTIMI - ENTRETIEN SANITAIRE- MARS 2024	2989,35
2022-555 - ENTRETIEN MÉNAGER ATELIER IMMEUBLES & MOULIN RIVERIN CHICOUTIMI - ENTRETIEN SANITAIRE- JANVIER 2024	2989,35
2022-557 - ENTRETIEN MÉNAGER POSTE DE POLICE DE QUARTIER CHICOUTIMI - ENTRETIEN SANITAIRE - JANVIER 2024	4943,93
2022-557 - ENTRETIEN MÉNAGERPOSTE DE POLICE DE QUARTIER CHICOUTIMI - FÉVRIER 2024	4943,93
2022-557 - ENTRETIEN SANITAIRE POSTE DE POLICE DE QUARTIER CHICOUTIMI - ANNÉE 2024	4943,93
2022-557 - POSTE DE POLICE DE QUARTIER CHICOUTIMI - ENTRETIEN SANITAIRE - AVRIL 2024	4943,93
2022-557 - POSTE DE POLICE DE QUARTIER CHICOUTIMI - ENTRETIEN SANITAIRE - JUILLET 2024	4943,93
2022-557 - POSTE DE POLICE DE QUARTIER CHICOUTIMI - ENTRETIEN SANITAIRE - MARS 2024	4943,93
2022-585 - ÉCOLE DANSE JONQUIÈRE - ENTRETIEN SANITAIRE - ANNÉE 2024	2793,89
2022-585 - ÉCOLE DANSE JONQUIÈRE - ENTRETIEN SANITAIRE - AVRIL 2024	2793,89
2022-585 - ÉCOLE DANSE JONQUIÈRE - ENTRETIEN SANITAIRE - MARS 2024	2793,89
2022-585 - ENTRETIEN MÉNAGER / ÉCOLE DANSE JONQUIÈRE - FÉVRIER 2024	2793,89
2022-585 - ENTRETIEN MÉNAGER ÉCOLE DANSE JONQUIÈRE - ENTRETIEN SANITAIRE - JANVIER 2024	2793,89
2022-659 - ENTRETIEN MÉNAGER GARAGE STS CHICOUTIMI - FÉVRIER 2024	2379,98
2022-659 - ENTRETIEN MÉNAGERGARAGE STS CHICOUTIMI - ENTRETIEN SANITAIRE - JANVIER 2024	2379,98
2022-659 - GARAGE STS CHICOUTIMI - ENTRETIEN SANITAIRE - 2024	2724,91
2022-659 - GARAGE STS CHICOUTIMI - ENTRETIEN SANITAIRE - JUILLET 2024	2552,45
2022-659 - GARAGE STS CHICOUTIMI - ENTRETIEN SANITAIRE - MARS 2024	4759,96
2022-663 - CENTRE COMMUNAUTAIRE ST-ALPHONSE LA BAIE - ENTRETIEN SANITAIRE - ANNÉE 2024	2069,55
2022-663 - CENTRE COMMUNAUTAIRE ST-ALPHONSE LA BAIE - ENTRETIEN SANITAIRE - AVRIL 2024	2069,55
2022-663 - CENTRE COMMUNAUTAIRE ST-ALPHONSE LA BAIE - ENTRETIEN SANITAIRE - MARS 2024	2069,55
2022-663 - ENTRETIEN MÉNAGER CENTRE COMMUNAUTAIRE ST-ALPHONSE LA BAIE - ENTRETIEN SANITAIRE - JANVIER 2024	2069,55

2022-663 - ENTRETIEN MÉNAGER CENTRE COMMUNAUTAIRE ST-ALPHONSE LA BAIÉ - FÉVRIER 2024	2069,55
2023-232 - CARREFOUR RACINE CHICOUTIMI - ENTRETIEN SANITAIRE - MARS 2024	6036,19
2023-232 - ENTRETIEN MÉNAGER CARREFOUR RACINE CHICOUTIMI - ENTRETIEN SANITAIRE - JANVIER 2024	6036,19
2023-232 - ENTRETIEN MÉNAGER CARREFOUR RACINE CHICOUTIMI - FÉVRIER 2024	6036,19
2023-701 - ÉDIFICE ADMINISTRATIF SHIPSHAW - ENTRETIEN SANITAIRE - AVRIL 2024	2874,38
2023-701 - ÉDIFICE ADMINISTRATIF SHIPSHAW - ENTRETIEN SANITAIRE - JUILLET 2024	2874,38
2023-701 - ÉDIFICE ADMINISTRATIF SHIPSHAW - ENTRETIEN SANITAIRE - MARS 2024	2874,38
2023-701 - ENTRETIEN MÉNAGER ÉDIFICE ADMINISTRATIF SHIPSHAW - ENTRETIEN SANITAIRE - JANVIER 2024	2874,38
2023-701 - ENTRETIEN MÉNAGER ÉDIFICE ADMINISTRATIF SHIPSHAW - FÉVRIER 2024	2874,38
2023-745 - BIBLIOTHÈQUE LATERRIÈRE ET ÉDIFICE ADMINISTRATIF LATERRIÈRE - ENTRETIEN SANITAIRE - AVRIL 2024	3449,25
2023-745 - BIBLIOTHÈQUE LATERRIÈRE ET ÉDIFICE ADMINISTRATIF LATERRIÈRE - ENTRETIEN SANITAIRE - JUILLET 2024	3449,25
2023-745 - BIBLIOTHÈQUE LATERRIÈRE ET ÉDIFICE ADMINISTRATIF LATERRIÈRE - ENTRETIEN SANITAIRE - MARS 2024	3449,25
2023-745 - ENTRETIEN MÉNAGER / BIBLIOTHÈQUE LATERRIÈRE ET ÉDIFICE ADMINISTRATIF LAT - FÉVRIER 2024	3449,25
ATELIER IMMEUBLES & MOULIN RIVERIN CHICOUTIMI - ENTRETIEN SANITAIRE- 2024	5978,70
ATELIER IMMEUBLES & MOULIN RIVERIN CHICOUTIMI - ENTRETIEN SANITAIRE- 2024	2989,35
ATELIER IMMEUBLES & MOULIN RIVERIN CHICOUTIMI - ENTRETIEN SANITAIRE- ANNÉE 2024	2989,35
BIBLIOTHÈQUE LATERRIÈRE ET ÉDIFICE ADMINISTRATIF LATERRIÈRE - ENTRETIEN SANITAIRE - 2024	6898,50
BIBLIOTHÈQUE LATERRIÈRE ET ÉDIFICE ADMINISTRATIF LATERRIÈRE - ENTRETIEN SANITAIRE - ANNÉE 2024	3449,25
BIBLIOTHÈQUE LATERRIÈRE ET ÉDIFICE ADMINISTRATIF LATERRIÈRE - ENTRETIEN SANITAIRE - AOÛT 2024	3449,25
BIBLIOTHÈQUE LATERRIÈRE ET ÉDIFICE ADMINISTRATIF LATERRIÈRE - ENTRETIEN SANITAIRE - JUIN 2024 - 2023-745 -	3449,25
BIBLIOTHÈQUE LATERRIÈRE ET ÉDIFICE ADMINISTRATIF LATERRIÈRE - ENTRETIEN SANITAIRE -2024	3449,25
CENTRE COMMUNAUTAIRE ST-ALPHONSE LA BAIÉ - ENTRETIEN SANITAIRE - 2024	4139,10
CENTRE COMMUNAUTAIRE ST-ALPHONSE LA BAIÉ - ENTRETIEN SANITAIRE - 2024	2069,55
CENTRE COMMUNAUTAIRE ST-ALPHONSE LA BAIÉ - ENTRETIEN SANITAIRE - ANNÉE 2024	2069,55
ÉCOLE DANSE JONQUIÈRE - ENTRETIEN SANITAIRE - 2024	8381,67
ÉCOLE DANSE JONQUIÈRE - ENTRETIEN SANITAIRE - ANNÉE 2024 / 2022-585 -	2793,89
ÉCOLE DANSE JONQUIÈRE - ENTRETIEN SANITAIRE - ANNÉE 2024 2022-585 -	2793,89
ÉCOLE DANSE JONQUIÈRE - ENTRETIEN SANITAIRE -2024	2793,89
ÉDIFICE ADMINISTRATIF LAC KÉNOGAMI JONQUIÈRE - ENTRETIEN SANITAIRE - 2024	8105,73
ÉDIFICE ADMINISTRATIF SHIPSHAW - ENTRETIEN SANITAIRE - 2024	2874,38
ÉDIFICE ADMINISTRATIF SHIPSHAW - ENTRETIEN SANITAIRE - 2024	5748,76
ÉDIFICE ADMINISTRATIF SHIPSHAW - ENTRETIEN SANITAIRE - AOÛT 2024	2874,38
ÉDIFICE ADMINISTRATIF SHIPSHAW - ENTRETIEN SANITAIRE - JUIN 2024 - 2023-701	2874,38

ÉDIFICE ADMINISTRATIF SHIPSHAW - ENTRETIEN SANITAIRE -2024	2874,38
Entretien ménager - Octobre à décembre 2024 - 2 f./sem. C.Père Alex - Rosaire-G. (4f/sem) - Murdock - Jean B.	5605,03
ENTRETIEN MÉNAGER ÉDIFICES LATERRIÈRE / JANVIER 2024	3104,33
Entretien pour le mois de janvier 2024	3219,30
ENTRETIEN SANITAIRE - ANNÉE 2024 2023-701 - ÉDIFICE ADMINISTRATIF SHIPSHAW	2874,38
ENTRETIEN SANITAIRE - ANNÉE 2024 2022-529 - ÉDIFICE ADMINISTRATIF LAC KÉNOGAMI JONQUIÈRE	2701,91
ENTRETIEN SANITAIRE - ANNÉE 2024 2023-745 - BIBLIOTHÈQUE LATERRIÈRE ET ÉDIFICE ADMINISTRATIF LATERRIÈRE	3449,25
Entretien sanitaire Collège St-Édouard 2024	5978,70
Entretien sanitaire Collège St-Édouard 2024 BT-2080481	2989,35
Entretien sanitaire Collège St-Édouard. Année 2024 Demande 2024-318 BT-2080481	2989,35
Entretien sanitaire Collège St-Édouard. -Année 2024 Demande 2024-318 BT-2080481	2989,35
GARAGE STS CHICOUTIMI - ENTRETIEN SANITAIRE - 2024	5104,90
GARAGE STS CHICOUTIMI - ENTRETIEN SANITAIRE - 2024 / VOIR CRÉDIT # 2012682	2552,45
GARAGE STS CHICOUTIMI - ENTRETIEN SANITAIRE - 2024	2379,98
GARAGE STS CHICOUTIMI - ENTRETIEN SANITAIRE - AOÛT 2024	2552,45
GARAGE STS CHICOUTIMI - ENTRETIEN SANITAIRE - JUIN 2024 / 2022-659	2552,45
LAVAGE DES PISCINES - ROSAIRE-GAUTHIER, ALEXIE, REID, MATHIAS, ST-PHILIPPE - BT-2083083	5422,22
Libération de dépôt de garantie de soumission	20023,00
POSTE DE POLICE DE QUARTIER CHICOUTIMI - ENTRETIEN SANITAIRE - 2024	14831,79
POSTE DE POLICE DE QUARTIER CHICOUTIMI - ENTRETIEN SANITAIRE - ANNÉE 2024	4943,93
POSTE DE POLICE DE QUARTIER CHICOUTIMI - ENTRETIEN SANITAIRE - AOÛT 2024	4943,93
POSTE DE POLICE DE QUARTIER CHICOUTIMI - ENTRETIEN SANITAIRE - JUIN 2024 / 2022-557 -	4943,93
LAVERY, DE BILLY S.E.N.C.R.L.	32978,86
	10924,35
Honoraires professionnels - Opinion juridique dossier 145852-00008	19467,57
Opinion juridique	2586,94
LCR VETEMENTS ET CHAUSSURES INC.	63089,49
42 X CHANDAILS HAUTE VISIBILITE GR: L	2185,11
ACCESSOIRES COMPLEMENTAIRES EMBAUCHE - COMMANDE ANNUELLE 2024	3276,79
BOTTE SWAT - COMMANDE ANNUELLE 2024	13298,29
BOTTES SWAT METRO ZIP / POLICE COMMANDE ANNUELLE 2024	5540,36
CHANDAILS ET T-SHIRTS SÉCURITÉ PUBLIQUE	6225,90
CHEMISES ET PANTALONS ARC FLASH	3449,24

Commande annuelle 2024 bottes de cuir OSHAWA pour officier et pompier	3093,29
COUVRE-CHAUSSURE NÉOS #6-00100, BOTTE MOTONEIGE BAFFIN	2196,02
CRÉDIT FACTURE # 07-0011670	-210,29
CRÉDIT FACTURE # CD-0009216	-93,35
CRÉDIT FACTURE # CD-0010645	-205,20
CRÉDIT FACTURE #01-0011060 - BOTTE DE TRAVAIL	-101,76
CRÉDIT FACTURE #0101028788 - Chaussures pour employés municipaux	-155,25
CRÉDIT FACTURE #0201036930	-234,03
CRÉDIT FACTURE #03-0012005	-128,21
CRÉDIT FACTURE #0301028962 ET VOIR FACTURE #0301028996 - ÉCHANGE BOTTE	-146,39
CRÉDIT FACTURE #0301029686 - PANTALON BIG BILL	-137,95
CRÉDIT FACTURE #0301031875	-138,42
CRÉDIT FACTURE #0301036033	-116,68
CRÉDIT FACTURE #0301037512	-301,79
CRÉDIT FACTURE #0301038201	-128,89
CRÉDIT FACTURE #07-0011246 - BOTTE TERRA	-196,73
CRÉDIT FACTURE #07-0011669 - ESPADRILLE DE TRAVAIL	-111,93
CRÉDIT FACTURE #07-0013285	-210,29
CRÉDIT FACTURE #07-0013290 ET VOIR FACTURE #07-0013500	-186,54
CRÉDIT FACTURE #CD0010059 - COUVRE-TOUT MARINE IGNIFUGE GR. REGULIER 48 À 58 BANDE	-433,00
CRÉDIT FACTURE #CD-0010516 - SARRAU	-205,20
CRÉDIT SEMELLES FEUTRES	-38,63
CREDITE FACTURE #0301029687 - PANTALON BIG BILL	-137,95
Équipes de Pavages botte et espadrille de travail	2357,87
FAUX COL LONG D'HIVER MODÈLE 07505-19-0	3363,02
GANT CUIR NOIR CHEVREUIL, MITAINE MOTONEIGE NOIRE POLICE - COMMANDE ANNUELLE 2024	8065,62
LAMPES DE POCHE , PILES, CONE CIRCULATION POUR LAMPE DE POCHE / COMMANDE ANNUELLE 2024 ACCESSOIRES COMPLEMENTAIRES	5731,50
N&R : CHANDAIL DE SÉCURITÉ IGNIFUGE/ANTI-ARC À MANCHES LONGUES	2564,08
RETOUR BOTTE REF FACT #0301034929	-169,59
Souliers sport de marche pour officier et pompier (Modèle # 6-13157) - Commande annuelle 2024	3042,41
VÊTEMENTS DE TRAVAIL	2488,06
LE CIRCUIT FORD LINCOLN LTEE	195634,62
2023-415 CAMION BENNE À COPEAUX 9 (P.N.B.V. 8 860 kg)	177849,65

Libération de dépôt de garantie de soumission	17784,97
LE CLUB DE CURLING CHICOUTIMI INC.	49952,09
AIDE FINANCIERE REMBOURSEMENT D'UN PRÊT VS-CE-2024-157	49952,09
LE CLUB DE GOLF PORT-ALFRED INC	37787,19
Remboursement assurances 2024	37787,19
LE GROUPE CONSEIL NUTSHIMIT-NIPPOUR INC	104002,10
2023-524 ÉTUDES ENVIRONNEMENTALES - PROJET DE STABILISATION DE 4 SITES DISTINCTS	24144,75
Accompagnement dossier cours d'eau potentiel Montée du Boisé, Laterrière. Lots 6 568 282, 6 568 283	6147,14
Caractérisation écologique sur le lot 6 484 391 rue Crémazie, Jonquière.	2874,38
Caractérisation écologique sur le lot 6 484 391 rue Crémazie, Jonquière. Remplace le BC 30257378	4742,72
Caractérisation milieux humides, lot 5 420 153, ch. Baie-des-Castors, Shipshaw. Excluant l'option 3	4599,00
ÉTUDE DE CARACTÉRISATION ÉCOLOGIQUE - ÉMISSAIRE PLUVIAL CS-98P CHEMIN DE LA RÉSERVE / ARRONDISSEMENT DE CHICOUTIMI.	9164,66
ÉTUDES ENVIRONNEMENTALES - PROJET DE STABILISATION DE 4 SITES DISTINCTS	16374,47
RÉALISATION D'UNE ÉTUDE ÉCOLOGIQUE PHASE 1 GILSSEMENT DE TERRAIN RUE ADÉLARD-PLOURDE	16313,80
RÉALISATION D'UNE ÉTUDE ÉCOLOGIQUE PHASE 1 GILSSEMENT DE TERRAIN RUE DES SAGUENÉENS	16313,80
RÉALISATION ÉTUDE DE CARACTÉRISATION ÉCOLOGIQUE À L'EMBOUCHURE DE LA RIVIERE CHIC	3327,38
LE GROUPE GESFOR POIRIER PINCHIN INC	28874,62
PALESTRE JOHNNY GAGNON - SERVICES D'EXPERTS-CONSEILS EN AMIANTE ET PLOMB	2368,77
Prélèvements analyses amiante.	2958,59
Rédaction de procédures amiante	5599,28
Registre d'amiante pour le Quartier général et l'Aréna Marina Larouche - BT2081208 et BT2081209	10682,33
Remplacement fenêtres et portes CC St-Jean-Eudes	3701,63
SERVICE D'EXPERTS-CONSEIL EN AMIANTE - MARINA LAROUCHE/CENTRE PRICE/HOTEL DE VILLE	3564,02
LE GROUPE SPORTS-INTER PLUS	36312,37
2 X PANIERS BASKETBALL PARC DU BASSIN	5225,47
2024-198 - Matériel pour terrains sportifs BASEBALL - Poste 2	12587,42
Filets de soccer blanc sénior, Filets de soccer orange junior - Matériel pour terrains sportifs SOCCER - Poste 4	2529,45
SYSTÈME DE SÉPARATEUR DE PATINOIRE	15970,03
LE MONTAGNAIS SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN	37165,14
2024-852 Repas soirée annuelle	32050,43
Consultation publique du plan climat - 20 novembre	2381,47
Location 18 et 19 octobre 2024	2733,24
LE PATRO DE JONQUIERE INC	168478,00

Aide financière - opération patinoire Bleu Blanc Bouge	7500,00
CRÉDIT FACTURE #624	-150617,25
CRÉDIT FACTURE #634	-131000,00
HONORAIRES DE GESTION POUR LE PATRO DE JONQUIÈRE POUR L'ANNÉE 2024 VS-CM-2023-684 PATINOIRE BLEU , BLANC, BOUGE	134000,00
Location de plateaux - Sports-études Volleyball	4160,00
Location Sports-Études Volleyball Avril-Mai-Juin 2024	2350,00
Sport-Études - Club Volleyball Location 2 plateaux de gymnase - Janvier à Mars 2024 Du lundi au vendredi, 13h30 à 15h30	2700,00
Subvention du projet sociocommunaire et projet art pression - convention de partenariat	17768,00
VOIR CRÉDIT #633	150617,25
VOIR CRÉDIT #635	131000,00
LE SALON DU LIVRE DU SAGUENAY-LAC-ST-JEAN	54000,00
SOUTIEN FINANCIER Premier versement 2024	54000,00
LES 3F.S. INC.	820318,50
2024-361 - MUR À DÉMANTELER AU 100 RUE ÉLIE CHICOUTIMI	11956,95
DECOMPTE #1 REFECTION BORDURES TROTTOIRS CHICOUTIMI (2024-237) (Retenue de 10%)	53296,29
DECOMPTE #2 REFECTION BORDURES TROTTOIRS CHICOUTIMI (2024-237) (Retenue de 10%)	48854,42
DECOMPTE #3 REFECTION DE BORDURES ET TROTTOIRS CHIC (2024-237) (Retenue de 10%)	104390,40
DECOMPTE #4 REFECTION BORDURES ET TROTTOIRS CHIC (2024-237) (Retenue de 10%)	18978,40
DECOMPTE #5 REFECTION BORDURES ET TROTTOIRS CHIC (2024-237) (Retenue de 10%)	54391,81
DECOMPTE #6 REFECTION BORDURES ET TROTTOIRS CHIC (2024-237) (Retenue de 10%)	20280,35
DECOMPTE #7 REFECTION BORDURES ET TROTTOIRS CHIC (2024-237) (Retenue de 10%)	58107,22
DECOMPTE #8 REFECTION BORDURES ET TROTTOIRS CHIC (2024-237) (Retenue de 10%)	14518,31
DECOMPTE #9 REFECTION BORDURES TROTTOIRS CHICOUTIMI (2024-237) (Retenue de 10%)	280112,35
Libération de dépôt de garantie de soumission	60468,80
Libération de retenue 5%	72547,67
RÉFECTION ET CONFIGURATION L'ÉVACUATION PLUVIALE - BT-2092649 -	22415,53
LES ARCHITECTES ASSOCIES (ARDOISES ARCHITECTURE INC.)	82498,16
2023-390 INSPECTION ET ANALYSE DE PERENNITE DES FACADES DE L'EDIFICE CENTRE GEORGES-VEZINA	2816,89
2024-015 Construction d'un entrepot véhiculaire sur le site du dépôt a neige de Chicoutimi. BT2084166	18005,09
2024-328 RÉFECTION DES FAÇADES EN BOIS 2024 DEMANDE 2024-328	17524,72
CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU STATIONNEMENT, ET BLOC SANITAIRE. Pavillon d'accueil Croisières BT2075385	2069,55
CRÉDIT FACTURE # 5080 ET 5086	-4208,09
CRÉDIT FACTURE #4810	-1057,77

CRÉDIT FACTURE 5080	-1030,78
CREDITE FACT #4811	-1839,60
ÉLABORATION DES PLANS ET SURVEILLANCE, INFILTRATION D'EAU. Bibliothèque Arvida BT 2072259	9772,88
ÉTUDE DE VÉTUSITÉ DE USINE ÉPURATION DE CHICOUTIMI - ÉTAPE SUBSÉQUENTE POUR LA RÉALISATION DU PROJET DE MODERNISATION	21557,82
OSP EN ARCHITECTURE - ATELIER MÉCANIQUE LA BAIE - 2022-245	5242,86
OSP EN ARCHITECTURE - PROJET ROSAIRE GAUTHIER - PHASE 03	2586,93
RÉAMÉNAGEMENT DU COMPTOIR DE PRÊT Bibliothèque Laterrière BT 2078903	7760,82
RÉFECTION DES FAÇADES EN BOIS 2024 DEMANDE 2024-328	3296,84
LES CONSTRUCTIONS RANDARD INC.	178232,31
Décompte #1 2024-303 - REMPLACEMENT GLISSIÈRE ET GARDE-CORPS SUR LE MUR DU 672, RUE STE-ANNE, ARR CHICOUTIMI	156606,27
Décompte #2 REMPLACEMENT GLISSIÈRE ET GARDE-CORPS SUR LE MUR DU 672, RUE STE-ANNE, ARR CHICOUTIMI	21626,04
LES CONSTRUCTIONS TECT-HAB INC.	575328,24
2023-372 RÉAMÉNAGEMENT D'UN BUREAU - PAVILLON DES CROISIÈRES - TRAVAUX DE VENTILATION, CONSTRUCTION, ELECTRIQUE	28741,94
2024-186 RÉPARATION DU MUR DE GYPSE - FOYER DE LA CULTURE LA BAIE - BT2080129	16485,59
2024-568 - RÉFECTION DE LA TOITURE - BIBLIOTHÈQUE D'ARVIDA / Arrondissement de Jonquière	80181,92
Crédit sur facture#007454	-82481,42
Décompte #1 RÉFECTION DES FAÇADES DE LA PALESTE JOHNNY-GAGNON / Arrondissement de Chicoutimi Appel d'offres 2024-006	57627,03
Décompte #2 RÉFECTION DES FAÇADES DE LA PALESTE JOHNNY-GAGNON / Arrondissement de Chicoutimi Appel d'offres 2024-006	210569,95
Décompte #3 RÉFECTION DES FAÇADES DE LA PALESTE JOHNNY-GAGNON / Arrondissement de Chicoutimi Appel d'offres 2024-006	93655,69
Faire installer des dispositifs afin que les pigeons ne niche plus sous la passerelle.	8846,91
Libération de dépôt de garantie de soumission	13000,00
RÉFECTION DES FAÇADES DE LA PALESTE JOHNNY-GAGNON / Arrondissement de Chicoutimi Appel d'offres 2024-006	66219,21
Voir crédit #007467	82481,42
LES CONTROLES GF TEC INC	40046,95
4 X TRANSFORMATEUR DE COURANT MV-7 917264-001 RATIO 400-5 3 FILS	2129,34
6 X TRANSFORMATEURS TENSION ME7 360/120 #917275	3042,24
8 X TRANSFORMATEURS TENSION ME7 360/120 #917275	3807,97
COMPTEUR MONOPHASE- ITRON C1SR, 240V-200A, 1PHASE, FORME 2S	14676,56
TRANSFORMATEUR TENSION ME7 360/120 #917275	6346,62
TRANSFORMATEUR TENSION ME7 360/120 #917275	7491,77
TRANSFORMATEURS DE COURANT MV-7 917254 RATIO 600-5 2 FILS	2552,45
LES ENTREPRISES ALFRED BOIVIN INC	282912,78
2023-581 Bouteur - Dépôt à neige des Meules (Kéno) FEV 2024	27128,35

AB-10 abrasif	2702,46
AB-10 TP CHIC	2256,53
Abrasif pour Chicoutimi 2024	55386,53
ABRASIF POUR HIVER 2024	12194,20
ABRASIF POUR HIVER 2024 JQ	35103,45
ABRASIF POUR HIVER 2024 VOIRIE JQ	2443,03
ABRASIF POUR SABLAGE DE RUES / HIVER 2024 JQ	2890,06
Bouteur - Dépôt à neige des Meules (Kéno) Janvier 2024	54256,70
CREDIT FACT #056726	-44,36
CREDIT FACT #057361	-440,57
CRÉDIT FACTURE # 055346	-267,96
CRÉDIT FACTURE # 055422	-27089,74
CRÉDIT FACTURE # 055657	-267,05
CREDITE FACT #053891	-27479,03
CREDITE FACT #053911	-1088,61
CREDITE FACT #053936	-126,63
CREDITE FACT #054298	-17910,43
CREDITE FACT #056018	-1789,99
CREDITE FACT #056039	-2754,37
CREDITE FACT #056073	-2464,69
CREDITE FACT #056109	-1533,55
CREDITE FACT #056132	-4256,87
CREDITE FACT #056154	-5083,65
CREDITE FACT #056181	-6620,25
CREDITE FACT #056203	-1924,85
CREDITE FACT #056227	-1643,62
CREDITE FACT #056248	-5747,41
CREDITE FACT #056276	-5369,38
HEURES DE PELLE SANS OPÉRATEUR PROJET : PONCEAU STE-FAMILLE	6818,02
Location de pelle mécanique sans opérateur	3412,46
LOCATION DE PELLE PC200 POUR DÉPÔT À NEIGE ARVIDA NETTOYAGE DU SITE	18252,28
LOCATION D'UNE RETROCAVEUSE MAI 2024 / 70 HP ET PLUS (SANS OPERATEUR); REMPL. 19-455 BRISÉ LONG TERME; HYG.	5288,85
Location niveleuse TP La Baie hiver 2023- 2024	16487,42

LOCATION RETROCAVEUSE 70 HP ET PLUS SANS OPERATEUR; REMPLACE 19-455 BRISÉ;	8462,16
PELLE MÉCANIQUE POUR PROJET ATELIER MÉCANIQUE LA BAIE	29505,31
SABLE HDM LA BAIE	2705,58
SABLE HDM LA BAIE DU 1ER JUIN 2024 AU 31 MAI 2025	2779,94
UNITÉ 18-301 BRISÉ LONG TERME (VOIRIE JONQUIÈRE TROTTOIRS)	3966,64
VOIR CRÉDIT # 055445	27089,74
VOIR CREDIT #053909	27479,03
VOIR CREDIT #054331	17910,43
VOIR CREDIT #056294	2754,37
VOIR CREDIT #056295	2464,69
VOIR CREDIT #056297	4256,87
VOIR CREDIT #056298	5083,65
VOIR CREDIT #056299	6620,25
VOIR CREDIT #056302	5747,41
VOIR CREDIT 056303	5369,38
LES ENTREPRISES BELACO LTEE	175588,92
2024-101 Matériaux granulaire - été 2024 Jonquière	122173,04
2024-101 Matériaux granulaire - été 2024 Jonquière Voir crédit #V500-NC00274	33634,09
CREDIT FACT #V500-FA003802 POUSSIÈRE DE PIERRE	-139,70
CREDIT FACT #V500-FA003874	-583,79
Libération de dépôt de garantie de soumission	5433,25
Matériaux granulaire - 2024 Jonquière	4598,72
Matériaux granulaires pour début saison 2024 TP La Baie	2800,81
Matériaux granulaires pour début saison 2024 TP La Baie 0 - 20 MM (0 - ¾") (MG 20)	5288,78
POUSSIÈRE DE PIERRE ET PIERRE - POUR LA CARRIÈRE ST-DAMIEN BT-2089707	2383,72
LES ENTREPRISES CC (9056-8841 QUEBEC INC.)	72825,47
2023-646 - Location d'un boteur avec opérateur dépôt Panais	3300,10
2023-646 Gré à Gré - Location d'un boteur avec opérateur dépôt à neige site Panet	6031,23
2023-646 Gré à Gré - Location d'un boteur avec opérateur dépôt Panet	44722,71
2023-646 Gré à Gré - Location d'un boteur avec opérateur site Panais recep louise vigneault	3413,90
Crédit pour facture # 16054	-1724,63
Déneigement écocentre Jonquière / VERSEMENT # 2 2023-521	10231,06
Note de crédit pour facture # 16055	-2874,38

POTEAU CASSÉ ET TRANSFO AU SOL, RUE STE FAMILLE LE 07.11.2024	6851,10
Voir note de crédit # 16075	2874,38
LES ENTREPRISES DE CONSTRUCTION GIGARI INC	1210693,33
Crédit sur facture #003399	-224234,69
Décompte #1 2024-258 RÉFECTION DE LA DALLE D'ENTRÉE AU CENTRE COMMÉMORATIF PRICE	79629,14
Décompte #2 2024-258 RÉFECTION DE LA DALLE D'ENTRÉE AU CENTRE COMMÉMORATIF PRICE	14197,09
Décompte #3 REFECTION D'UN BLOC SANITAIRE, DE LA VENTILATION ET L'AJOUT D'UNE RAMPE D'ACCÈS UNIVERSELLE 2023-653	255258,99
Décompte #4 REFECTION D'UN BLOC SANITAIRE, DE LA VENTILATION ET L'AJOUT D'UNE RAMPE D'ACCÈS UNIVERSELLE AO 2023-653	262976,86
Décompte#2REFECTION D'UN BLOC SANITAIRE, DE LA VENTILATION ET L'AJOUT D'UNE RAMPE D'ACCÈS UNIVERSELLE A D'OFFRE 2023-653	365045,20
Libération de dépôt de garantie de soumission	3000,00
Octroi de la demande de prix 2024-260 RÉFECTION DE LA TOITURE DU CENTRE COMMUNAUTAIRE COLINETTE / Arr. de Chicoutimi	25114,84
REFECTION D'UN BLOC SANITAIRE, DE LA VENTILATION ET L'AJOUT D'UNE RAMPE D'ACCÈS UNIVERSELLE APPEL D'OFFRE 2023-653	177657,61
RÉPARATION DES MEMBRURES DE LA TOITURE - ENTREPÔT ECCE MUNDO- BT2075578.6	27813,60
Voir crédit #003484	224234,69
LES ENTREPRISES R & G GAUTHIER LTEE	52939,16
Lot 2023-330 Jonquière Libération de retenue 10%	40560,15
Remplissage de béton et remblais de la base 2 X 6m	6189,68
Travaux d'excavation et coffrage	6189,33
LES ENTREPRISES RENE GAUTHIER ENR. (2544-6295 QUEBEC INC.)	2397170,05
2024 Écocentres de Chicoutimi location de machinerie	11051,68
2024 Écocentres de Chicoutimi location de machinerie 10 AVRIL	2099,17
2024 Écocentres de Chicoutimi location de machinerie 16 mai	2126,39
2024 Écocentres de Chicoutimi location de machinerie 17 avril	2293,71
2024 Écocentres de Chicoutimi location de machinerie 22 novembre	2533,76
2024 Écocentres de Chicoutimi location de machinerie 30 avril	2090,39
2024-508 Remise en état des bris de déneigement (arrondissement de Chicoutimi)	15119,21
AMÉNAGEMENT TERRAIN MULTIUSAGE - PARC RIVIERE-DU-MOULIN - ARR DE CHICOUTIMI	4717,71
CONTRAT TONTE DE GAZON - JUIN 2024 VILLE SAGUENAY	336355,53
CONTRAT TONTE DE GAZON / MAI 2024	337090,87
CONTRAT TONTE DE GAZON ETE 2024 VILLE SAGUENAY	925988,80
CONTRAT TONTE DE GAZON ETE 2024 VILLE SAGUENAY - VOIR CRÉDIT # 34124	84180,81
CRÉDIT FACTURE 33969	-2299,50
DÉNEIGEMENT CENTRE MULTISPORT JONQUIÈRE ET SABLAGE / AVRIL 2024 (10% DU CONTRAT)	3730,94

DÉNEIGEMENT CENTRE MULTISPORT JONQUIÈRE ET SABLAGE / FÉVRIER 2024	7461,88
DÉNEIGEMENT CENTRE MULTISPORT JONQUIÈRE ET SABLAGE / JANVIER 2024 (20% DU CONTRAT)	7461,88
DENEIGEMENT CHIC CENTRE GEORGES VEZINA FEV 2024	7588,35
DENEIGEMENT CHIC CENTRE GEROGES VEZINA DEC 2024	5985,31
DENEIGEMENT CHIC CENTRE GEROGES VEZINA DE AVRIL 2024	3794,18
DENEIGEMENT CHIC CENTRE GEROGES VEZINA JANVIER 2024	7588,35
DENEIGEMENT CHIC CENTRE GEROGES VEZINA MARS 2024	7588,35
DENEIGEMENT CHIC PLACE CENTRE VILLE / DEC 2024	30788,87
DENEIGEMENT CHIC PLACE CENTRE VILLE NOVEMBRE 2024	11412,71
DENEIGEMENT CHIC PLACE CENTRE VILLE OCTOBRE 2024	9113,20
DENEIGEMENT CHIC SECT SUD ET DIVERS STATIONNEMENTS DEC 2024	25287,31
DENEIGEMENT CHIC SECT SUD ET DIVERS STATIONNEMENTS (20% DU CONTRAT)	33716,42
DENEIGEMENT CHIC SECT SUD ET DIVERS STATIONNEMENTS AVRIL 2024	16858,21
DENEIGEMENT CHIC SECT SUD ET DIVERS STATIONNEMENTS JANVIER 2024	33716,42
DENEIGEMENT CHIC SECT SUD ET DIVERS STATIONNEMENTS MARS 2024	33716,42
DENEIGEMENT CHIC SECT SUD ET DIVERS STATIONNEMENTS NOVEMBRE 2024	8429,10
DENEIGEMENT CHIC SECT SUD ET DIVERS STATIONNEMENTS OCTOBRE 2024	8429,10
Déneigement écocentres Chicoutimi Hiver 2024-2025	17337,00
DENEIGEMENT JONQ CENTRE MULTI SPORT DEC 2024	5354,96
DENEIGEMENT JONQ CENTRE MULTI SPORT MARS 2024	7461,88
DÉNEIGEMENT SECTEUR CENTRE VILLE / MAI 2024 (5% DU CONTRAT)	9113,20
DÉNEIGEMENT SECTEUR CENTRE-VILLE / AVRIL 2024 (10% DU CONTRAT)	18226,42
DÉNEIGEMENT SECTEUR CENTRE-VILLE / FÉVRIER 2024 (20% DU CONTRAT)	36452,82
DÉNEIGEMENT SECTEUR CENTRE-VILLE / JANVIER 2024 (20% DU CONTRAT)	36452,82
Enrochement du drain des pluies diluviales Écocentre Vimy	4497,11
IPC 2024 CONTRAT DE TONTE DE GAZON	57242,95
PLANTATION D'ARBRES 2023	8456,41
PLANTATION D'ARBRES 2024	154583,89
Pose de glissières de sécurité écocentre Sud	3376,53
Reconstruction d'un mur de blocs de béton au 1532-1534, rue Hemingway (requête 2024-5759 à la suite de travaux HDM)	2069,55
Refaire un muret de pierre au 1000, boul. du Saguenay Ouest requête : 2024-14337	3219,30
Tonte / débroussaillage poste Jonquière et Jean Deschêne	4914,03
Tonte de gazon L.E.S. de Laterrière	10279,91

Travaux Écocentre Chicoutimi-Nord / DU 10 JUIN AU 4 JUILLET 2024	25336,81
TRAVAUX PROJET PARC DUBOSE POSE DE GAZON BT-2092591	6778,93
LES ENTREPRISES ROGER SHEEHY INC	32129,78
Déneigement du poste Jean-Dechênes, Déneigement du poste Jonq.	4553,01
DENEIGEMENT JONQ 4320 A 4322 CHEMIN ST ELOI MARS 2024	23023,76
Déneigement poste Jean Dechêne et Centrale Jonquière.	4553,01
LES ENTREPRISES ROSARIO MARTEL INC.	13275728,60
2023-420 Travaux réhabilitation environnementale et travaux connexes rue Havre, lot 6 580 428. Zone innovation site 3	1591416,15
Décompte #1 2024-150 - RÉFECTION DE LA RUE DE L'HÔPITAL 05254-13-005-006	66843,71
DECOMPTE #1 2024-151 RÉFECTION DE LA RUE J.T. TARDIF ENTRE LA RUE SAINT-PIERRE ET LA RUE DU ROND-POINT LA BAIE	703826,08
Décompte #12 Travaux réhabilitation environnementale et travaux connexes rue Havre, lot 6 580 428. Zon innovation site 3	327592,32
Décompte #2 2024-150 - RÉFECTION DE LA RUE DE L'HÔPITAL 05254-13-005-006	608185,60
DECOMPTE #2 2024-151 RÉFECTION DE LA RUE J.T. TARDIF ENTRE LA RUE SAINT-PIERRE ET LA RUE DU ROND-POINT LA BAIE	426518,26
Décompte #3 2024-150 - RÉFECTION DE LA RUE DE L'HÔPITAL 05254-13-005-006	511071,13
Décompte #3 2024-151 RÉFECTION DE LA RUE J.T. TARDIF ENTRE LA RUE SAINT-PIERRE ET LA RUE DU ROND-POINT LA BAIE	121922,19
Décompte #3 Travaux réhabilitation environnementale et travaux connexes rue Havre, lot 6 580 428. Zone innovation site 3	2390675,09
Décompte #4 2023-420 Travaux réhabilitation env et travaux connexes rue Havre, lot 6 580 428. Zone innovation site 3	2984649,08
Décompte #4 2024-150 - RÉFECTION DE LA RUE DE L'HÔPITAL 05254-13-005-006	253334,84
Décompte #5 2024-150 - RÉFECTION DE LA RUE DE L'HÔPITAL 05254-13-005-006	23910,86
Décompte #5 Travaux réhabilitation environnementale et travaux connexes rue Havre, lot 6 580 428. Zone innovation site 3	1001807,79
Décompte #6 Travaux réhabilitation environnementale et travaux connexes rue Havre, lot 6 580 428. Zone innovation site 3	625703,36
Décompte #7 Réhabilitation environnementale et travaux connexes futurs 428, rue du Havre arr. Chic.	474423,10
DECOMPTE #8 2023-420 Travaux réhabilitation environnementale /travaux connexes rue Havre lot 6580428. Zone innon site 3	473896,06
Décompte#10 Travaux réhabilitation environnementale et travaux connexes rue Havre, lot 6 580 428. Zone innovation site 3	168664,13
Décompte#11 Travaux réhabilitation environnementale et travaux connexes rue Havre, lot 6 580 428. Zone innovation site 3	125805,23
Décompte#13 Travaux réhabilitation environnementale et travaux connexes rue Havre, lot 6 580 428. Zone innovation site 3	141729,11
Libération de retenue 5% Réfection de la rue JT Tardif entre la rue St-Pierre et la rue du Rond-Point	69570,37
Libération de retenue 5% Réhabilitation lot 6580428 Chicoutimi	6989,18
Libération de retenue 5% Réhabilitation lot 6580428 Chicoutimi	26327,57
Libération de retenue 5% RÉFECTION DE LA RUE J.T. TARDIF ENTRE LA RUE SAINT-PIERRE ET LA RUE DU ROND-POINT LA BAIE	69570,36
Libération de reteue 5% Réfection de la rue de l'hopital Arr. de Chicoutimi	81297,03
LES ENTREPRISES SIDERCO INC.	2003905,62
Construction de 2 terrains de pickleball parc St-Antoine Arr. Chicoutimi Libération de retenue 10%	15008,56

Décompte #1 2024-261 RÉFECTION MAJEURE DE LA RUE TREMBLAY ET DE LA RUE LABRECQUE / ARR JONQ.	633439,59
Décompte #1 CONSTRUCTION DE DEUX TERRAINS DE PICKLEBALL PARC ST-ANTOINE, ARR DE CHICOUTIMI	61569,11
Décompte #2 2024-332 - CONSTRUCTION DE DEUX TERRAINS DE PICKLEBALL PARC ST-ANTOINE, ARR DE CHICOUTIMI	22668,16
Décompte #3 2023-029 PISTE CYCLABLE MONFORT ARR JONQUIÈRE	4895,50
Décompte #3 2024-261 RÉFECTION MAJEURE DE LA RUE TREMBLAY ET DE LA RUE LABRECQUE / ARR JONQ.	257936,96
Décompte #3 2024-332 - CONSTRUCTION DE DEUX TERRAINS DE PICKLEBALL PARC ST-ANTOINE, ARR DE CHICOUTIMI	50839,71
DECOMPTE #4 2023-029 PISTE CYCLABLE MONFORT ARR JONQUIÈRE	9565,30
Décompte #5 et libération de retenue 5% 2023-029 PISTE CYCLABLE MONFORT ARR JONQUIÈRE	16245,03
Décompte 2 2024-261 RÉFECTION MAJEURE DE LA RUE TREMBLAY ET DE LA RUE LABRECQUE / ARR JONQ.	898475,27
Libération de retenue 5% Aménagement du parc de la Colline phase 2	17054,66
Libération de retenue 5% Piste cyclable rue de Monfort entre la rue Notre-Dame et le boul. du royaume	16207,77
LES EQUIPEMENTS C.M. INC.	64334,97
15-402 BT347440 BEARING FLANGE 4 TROUS + PILLOW BLOCK	3284,19
15-403 CYLINDRE ENROULEUR AUTOMATIQUE	4710,61
15-403 TUYAU DE BENNE	2294,57
15-455 UNLOADER VALVE, GUN HAUTE PRESSION	2449,37
28-395 BT 343520 PIECES DIVERS PRÉPARATION SAISONNIÈRE	16811,01
28-395 BT347537 PIECES VALVE	7632,20
28-395 PIECES EN URGENCE (BLOWER WEAR LINER, LIP-BLOWER SCROLL, SWITCH -SWEEPER IGNITION ETC) BT351597	4836,60
3 X BUSES	4804,71
BOYAU A PRESSION BLEU 1" X 500' 3000PSI	2997,31
BOYAU A PRESSION DE RÉCUREUR	2997,31
Boyaux de recureur	2997,31
COLLETS DE SERRAGE 8" POUR ASPIRATION ECUREUR, BOYAUX CAOUTCHOUC	2505,89
CRÉDIT FACTURE # CM18971	-16474,23
CRÉDIT FACTURE # CM19153	-8522,38
REGULATEUR DE PRESSION 662-0202 (RELIEF VALVE) POUR ECUREUR, REGULATEUR DE PRESSION 650 PSI #662-0004	2607,02
VALVE ET QUICKS # 15-403 / BT 346221	3406,87
VOIR CREDIT CM18971R	16474,23
VOIR CREDIT CM19165	8522,38
LES EQUIPEMENTS D'ARPENTAGE CANSEL INC	28223,21
GPS modèle SP 60	28223,21
LES EQUIPEMENTS INDUSTRIELS BARSATECH INC.	103696,22

CRÉDIT FACTURE # 00042900	-7123,65
CRÉDIT FACTURE #00042227	-12301,66
Credite fact #00041937	-2754,56
PPEJ12 : VALVE DE REFOULEMENT POMPE #2 - 30064	5518,80
PPEJ12 : VANNE GUILLOTINE CLARKSON 6"	5518,80
PPELB-03 réparation et inspection d'une valve Dézurick 12"	3336,84
PPLB : Entretien et réparation et instalation de la valve #2	7123,65
Recontruction des soupapes de sureté Glace Dean Bergeron et Centre Georges Vézina.	12299,36
UEC-MP: actuateur et vanne pour purge de fond flottateur 300	7993,30
UEJ : INSTALLATION D'UNE PASSERELLE AMOVIBLE	5880,10
UEJ : FAB DEGREMONT #2 ROULEAU PRINCIPAL	9274,39
UEJ : Réparation d'une valve fontaine	3278,52
UEJ MP REBATIR ROULEAU PRINCIPAL CONVOYEUR	6617,86
UEJ MP REPARATION CONVOYEUR BOUE	2516,80
UEJ MP VALVES POLYMERE	7065,68
UEJ MP: 2 X VALVES POLYMERE	3111,22
UEJ REPARATION RATEAU DEGRILLEUR #1	3818,68
UFC-Purge-Valve et actuateurs	3627,46
UFJ : Gré à gré #2024-002 Pour réparation de la pompe de distribution - Ajout	7573,33
UFJ : Installation pompe distribution 3	4893,75
UFLB : Réparation sur volute de pompe (fuite) et changement de valve car non étanches en urgence	2200,11
UFLB : Travaux de chantier sur la conduite d'entrée au réservoir S-62	2047,57
VOIR CRÉDIT # 00042899	7123,65
VOIR CRÉDIT #00042431	12301,66
Voir crédit #0042576	2754,56
LES EQUIPEMENTS JULIEN ACHARD LTEE	275851,91
11-941 / CYLINDRE DE LA NACELLE COULE BT 352422	2054,96
2021-624 LOCATION BALAIS MÉCANIQUE DU 6 MAI AU 3 JUIN 2024	50910,94
2021-624 LOCATION BALAIS MÉCANIQUES 8 AVRIL AU 6 MAI 2024	29596,86
2021-624 LOCATION BALAIS MÉCANIQUES DU 8 AVRIL AU 6 MAI 2024	30348,80
2024-026 CHARIOT ÉLÉVATEUR À TROIS ROUES.	58286,62
CHANGER DISTRIBUTEUR POUR STABILISATEUR, CHANGER BOYAU HYDRAULIQUE UNITÉ 11-942 BT-350126	6204,21
CRÉDIT FACTURE # 57778	-481,36

CRÉDIT FACTURE # 60058	-58307,31
CRÉDIT FACTURE # 61194	-311,79
CRÉDIT FACTURE # 63869	-25,67
CRÉDIT FACTURE # 65105	-1360,92
CRÉDIT FACTURE #64299 - LOCATION D'ÉQUIPEMENT	-239,15
Crédit pour facture # 57970	-546,13
FACTURE PAYÉE EN DOUBLE, DÉJÀ PAYÉE PAR CARTE DE CRÉDIT	-513,94
INSPECTION ET REPARATION PETITE GRUE UNITE 13-407 / VOIR CRÉDIT # 64643	3068,52
LOCATION BALAIS MÉCANIQUES OCTOBRE 2024	23569,88
LOCATION BALAIS MÉCANIQUES OCTOBRE 2024	23569,88
RÉPARATION DE HOSE HYDRAULIQUE - 85-823 - BT349022	2065,97
RÉPARATION DU PANIER ET DU CANON À EAU UNITÉ 16-214 SUITE ACCROCHAGE PENDANT ESSAI ANNUEL - BT353501 - (BT41009)	4835,77
RÉPARATION FUIE HYDRAULIQUE ET CAPTEURS - UNITÉ 11-942	11484,17
RÉPARER CYLINDRE DE BOOM ET VÉRIFIER PORTE DE GARAGE ARRIÈRE UNITÉ 13-359 BT-346570	2505,44
RETOUR RÉSERVOIR + FRAIS DE RETOUR VOIR FACTURE # 62679	-468,39
TEST DIELECTRIQUE ET ESSAI NON-DESTRUCTIF; UNITÉ 11-806 BT 338420 ET BT338415;	4075,96
UNITÉ 11-904 INSPECTION VÉHICULE	2604,41
Unité 12-933 Vérifier pin et bushing + système d'urgence BT 344691	5088,30
UNITÉ 12-933; VERIFIER 2 FUITES HYDRAULIQUES;	3594,56
UNITÉ 13-359 FUIE D'HUILE MARTEAU BT 344565	3039,30
UNITE 13-425 INSPECTION ET REPARATION DES APPAREILS DE LEVAGE P8503;	2018,64
UNITÉ 85-827 INSPECTION, RÉPARATION, VÉRIFICATION FUIE D'HUILE. BT-347898	2125,07
UNITÉ 85-827 REMPLACER TUYAU HYDRAULIQUE ET FILLAGE SUR CARRIER DU LIFT BT 347898	2447,93
UNITÉ 85-880 BT-349084 MATÉRIEL ET MAIN D'OEUVRE	3942,69
VÉRIFICATION COMPLÈTE DE L'ÉQUIPEMENT DE LEVAGE P1106A UNITÉ 11-947	2360,38
VOIR CRÉDIT # 60091	58307,31
LES EQUIPEMENTS POLYCHEM INC	36723,80
RSSNOR : CHANGER POMPE DOSEUSE D'HYPOCHLORITE	9383,03
UEC-UFSH-MP: Materiels reparation PCEUT-602 et connection hypochlorite usine et UFSH	7855,90
UEJ : POMPE POUR DOSAGE POLYMERE EMULTION	6415,61
UFA : Pompes doseuses-Tubes-M3 - Tube assy A3/M3 MNGG 5" M/NPT FLEX-A-PRENE	2483,46
UFA-Pièces pour pompes doseuses	4350,94
UFJ ; Tête pompe doseuse DDA-12	2243,68

UFSH-MP: Achat pompe doseuse hypochlorite	3991,18
LES EQUIPEMENTS SANIQUIP-BERGOR INC.	78113,54
12-30037658S BROSSE RAMASSEUSE 56" VANGUARD ROUGE (VOIR DA 10261801 POUR CHANGEMENT DE FOURNISSEUR + ENTENTE)	2883,57
20 X BROSSES DE CANIVEAU 4 SEGMENTS 150KP USA 12-P200 W	4438,04
20 X BROSSES DE CANIVEAU 4 SEGMENTS 150KP USA 12-P200 W - BA	13314,12
2-30037658S BROSSE RAMASSEUSE 56" VANGUARD ROUGE 4x	2883,57
3 X BROSSES RAMASSEUSE 56" VANGUARD ROUGE	2162,68
30561 BROSSE DE CANIVEAU 4 SEGMENTS 150KP USA 12-P200 W - BA	4438,04
30561 BROSSE DE CANIVEAU 4 SEGMENTS 150KP USA 12-P200 W (UNE PALETTE) PASCAL	4438,04
309297 MOTEUR HYDRAULIQUE DE BROSSE LATERALE	2583,08
4 X BROSSES RAMASSEUSE 56" VANGUARD ROUGE	2883,57
40 X BROSSES DE CANIVEAU 4 SEGMENTS 150KP USA 12-P200 W	8876,07
BROSSES CENTRALE, BROSSES SECT.OND.ACIER, BROSSE POLY ONDULÉ	4867,95
BROSSES DE CANIVAUX	18294,82
BROSSES RAMASSEUSE ET BROSSES CENTRALES	3745,89
PN-12-200-1032 BROSSE 10-32 SEGMENTS ONDULES POLYPROPYLENE	2304,10
LES EVALUATIONS CEVIMEC-BTF INC	765862,24
Inspection résidentielle	20772,53
Inspection résidentielle (évaluation foncière) Année 2024 - AO 2022-512	673806,36
Inspection résidentielle (évaluation foncière) Année 2024 - AO 2022-512 Envoi #360	28376,98
Inspection résidentielle (évaluation foncière) Année 2024 - AO 2022-512 Envoi #361	30532,76
Inspections résidentielles (évaluation foncière) Année 2024 - AO 2022-512	12373,61
LES GALERIES FORD INC.	86259,58
02-121 347845 TRANSMISSION+ CRÉMAILLÈRE + BATTERIE	13373,82
02-124 TRANSMISSION COMPLÈTE	9473,54
02-138 BT- 353469 CREMAILLIERE	2566,32
BATTERIE L1MZ10B690D 02-121	4642,99
CHANGER SUBFRAME ARRIÈRE - 02-134 - BT350027	3174,13
CRÉDIT FACTURE # FG04948	-689,85
CRÉDIT FACTURE # FG05293	-517,51
CRÉDIT FACTURE #FG04237 10-716 HYDROBOOST	-272,57
CRÉDIT FACTURE #FG05102 - TETE AMORTISSEUR	-89,14
CRÉDIT FACTURE #FG05970 - CORE	-160,96

CRÉDIT FACTURES FG04559 ET FG04948 CORES	-3449,25
CROSSMEMBER 02-134	2064,91
LOCATION CHARGEUR FORD + MAIN D'OEUVRE ET PIÈCES - 02-120 - BT347886	2410,79
PEINTURE COMPLETE COULEUR ROUGE POUR CAMIONNETTE 06-911 HYDRO-JONQUIERE	9964,69
REPLACER BATTERIE HAUTE TENSION 02-129 - BT348937	8763,91
REPLACER TRANSMISSION SUR UNITÉ 02-124 BT 2097604	2719,28
RÉPARATION SYSTÈME ÉLECTRIQUE SUR UNITÉ 02-124 BT2097604	4282,02
RETOUR ACTUATOR FREIN DE STATIONNEMENT REF #FG03574	-451,30
TEST VÉHICULE NE DÉMARRE PAS - 02-107 - BT351602	2054,94
UNITÉ #02-109 Batterie hybride - BT 344196	3036,02
UNITÉ 02-120 BT 340109 FUITE HUILE À TRANSMISSION	9837,26
UNITÉ 02-124 - BT 343747 -VÉRIFIER MOTEUR;	4986,20
UNITÉ 02-136 CARROSSERIE ET REMPLACEMENT HAYON COMPLET. BT344256	5679,79
VÉRIFIER MOTEUR MANQUE DE PUISSANCE - UNITÉ 02-138 BT 354050	2859,55
LES IMPRIMEURS ASSOCIES (ICLT COMMERCIALE INC)	74622,25
20000 Factures annuelle laser blanc 8½ x14 laser blanc 8½ x14 recto 2 coupons (2 micro perf laser)	2086,80
25000 ENVELOPPES #10	3506,74
25000 ENVELOPPES BLANCHES DECO AVEC FENETRE #10 (4-1/8" X 9-1/2")	3713,69
500 X Balles de stress forme ordinateur - Le Portic	2181,08
9000 X LIVRETS - RAPPORT DE RONDE DE SECURITE (SERVICE INCENDIE)	2028,16
Articles promotionnels 500 btes de menthe et 1000 lanières porte-clés	2757,10
CHEMISES, CARDIGANS, BLOUSES, VESTES, BRODERIES	3820,62
CRÉDIT FACTURE # 210420	-143,72
ENVELOPPE IMPRESSION ADRESSE HYDRO	2504,16
Enveloppes timbrées (Service des finances) # 10-OS avec Fenêtre	10198,28
État de compte laser fond jaune avec perfo au bas 8,5 po x 14 po	4392,05
Facture annuelle laser blanc 8½ x14 laser blanc 8½ x14 recto 2 coupons - code MICR static + 2 perfos	7456,13
Impression 500 conventions collectives - Cols bleus	4315,01
Impression Bulletin culture automne 2024 - 2000 copies - Projet 107997	5126,74
Impression des documents - Plan stratégique Projet 108808 D (150 brochures Wire-O 36 pages + couvert	3443,50
IMPRESSION LIVRETS LEVÉE MATIÈRES RÉSIDUELLES ÉCOCENTRES	2850,23
Matériels promo - Le Portic	2046,56
Pochettes avec extension Reprise plaques pour réimpression complète	7513,62

SACS URBAINS ET GOBELETS ISOLÉS	2030,17
Tablettes de note aimantée - MADA	2795,33
LES INDUSTRIES B.R. METAL INC. (9183-5652 QUEBEC INC.)	71025,81
2024-336 - Conteneurs 6 verges cubes en acier pour matières recyclables.	53722,07
ABRI-SOLEIL EN ALUMINIUM - PARC RIVIÈRE-DU-MOULIN	8335,69
ACQUISITION D'ILÔTS DE RÉCUPÉRATION POUR L'AÉROGARE SAGUENAY-BAGOTVILLE. BT-2008996	8968,05
LES INDUSTRIES SIMEXCO INC.	29791,61
2024-031 - ACQUISITION D'ÉQUIPEMENTS POUR DEUX AIRES DE JEUX D'EAU - PARCS DUBOSE ET ESTACADE	29791,61
LES LIGNES DU FJORD INC.	143602,94
2019-172 N, 7001 Plantage ch St-André	4706,01
2024-034-000 Plantage poteau Rue Pelletier (École Tandem)	21965,60
2024-044-000 Installation de poteau 4016 rue du Bocage	17212,60
2024-055-000, 3280 ch des érables LK	7125,68
2024-195 - Travaux de mise à niveau BT-2066361	36889,73
4 X POTEAUX EN URGENCE AU 2700 MATHIAS	2292,60
CRÉDIT FACTURE # FCV000917	-38614,35
Crédit facture #FCC002230 et voir facture #FCC002306	-1436,20
CRÉDIT FACTURE #FCC004548	-1537,63
CREDITE FACT #FCC002261	-553,30
CREDITE FACT #FCC002638	-17595,40
ENTRETIEN MONT FORTIN BT-2079666	11000,21
PLANTAGE HJ RUE QUATRE TEMPS JONQUIERE	5135,83
PLANTAGE HYDRO JONQUIÈRE LAC HERCULE, LAC CHASSEUR 2022-178-000	2586,49
PLANTAGE HYDRO JONQUIÈRE RUE ST-JEAN 2023-071-000	16689,93
PLANTAGE HYDRO-JONQUIÈRE Baie-des-Trèfles	6231,03
PLANTAGE RUE CHAMBERRY JONQUIÈRE	4014,31
Poteau 40' planté, Ancre plaque 400 po2 (plaque, tige), Mise à la terre (MALT) piquet ou spirale rue Perron	3881,96
Poteau 40' planté, Mise à la terre piquet ou spirale et Travaux divers - Voir facture #FCC002230 et crédit #NCR000342	2055,23
Poteau 40' planté, Supplément pour poteau avec accès restreint, Mise à la terre piquet ou spirale 3593 rue Angers	2055,23
Poteau planté, Mise à la terre (MALT) piquet ou spirale, Ancre à vis double 10 pouces - norme A4220 2/2	3287,63
VOIR CRÉDIT # NCR000455	38614,35
VOIR CREDIT #NCR000428	17595,40
LES MAITRES D'OEUVRE (1993) INC. (HOVINGTON & GAUTHIER ARCHITECTES)	285168,00

2013-598 CESSION CONTRAT ODC EN ARCHITECTURE - AGRANDISSEMENT ET RÉAMÉNAGEMENT DE L'AÉROPORT BAGOT	36017,29
2020-067 Construction d'un nouveau centre de tri des matières recyclables (services professionnels en architecture)	89350,46
CESSION CONTRAT ODC EN ARCHITECTURE - AGRANDISSEMENT ET RÉAMÉNAGEMENT DE L'AÉROPORT BAGOT 2013-598	38097,66
Construction d'un nouveau centre de tri des matières recyclables (services professionnels en architecture)	67884,45
Construction d'un nouveau centre de tri des matières recyclables (services professionnels en architecture) 2020-067	53818,14
LES MARQUIS DE JONQUIERE 2019 (LNAH)	200000,00
2e versement saison 2023-2024 - Plan de visibilité Selon protocole d'entente et résolution VS-CM-2023-827	85000,00
Plan de visibilité (VS-CM-2023-827) - Premier versement saison 2024-2025	45000,00
PLAN DE VISIBILITÉ ET AIDE FINANCIÈRE. 2e versements selon résolution VS-CM-2023-827 -2024-2025	70000,00
LES MUNITIONS MMP INC.	27306,56
2024-267 Munitions de pratique	27306,56
LES PIECES D'EQUIPEMENT BERGOR INC	39660,80
200 X PN-12-200-1032 BROSSES 10-32 SEGMENTS ONDULES POLYPROPYLENE	3072,13
4 X BROSSES RAMASSEUSE 56" VANGUARD ROUGE	2883,57
40 X BROSSES CANIVEAUX	9221,00
5 X BROSSES RAMASSEUSE 56" VANGUARD ROUGE	3604,47
BROSSES CENTRALES ET RAMASSEUSES	3745,89
BROSSES DIVERSES / BALAI JOHNSTON	17359,01
CRÉDIT FACTURE # 134720	-117,19
CRÉDIT FACTURE # 137931	-108,08
LES PRODUITS CHIMIQUES ERPAC INC.	63369,05
UEJ : 160 sacs de 25KG de polymère - Année 2024	4380,55
UEJ : Sacs de 25KG de polymère - Année 2024	8761,10
UEJ : Sacs de polymère	6789,85
UELB- 4 sacs de 750 KG de polymère - Année 2024	6450,10
UELB- 4 sacs de 750 KG de polymère - Année 2024	25800,39
UFJ : CB-850 polymère cationique en poudre 40 sacs de 25kg	6806,52
UFJ : Polymère en sac de 25 kg CS-345 et 25 kg CB-850	2190,27
UFJ : Polymère en sac de 25 kg CS-345 et 25 kg CB-850 - Test	2190,27
LES PRODUITS ENERGETIQUES GAL INC	101810,78
2022-627 - RÉSERVOIR S-63 - INSPECTION ET ENTRETIEN DES GÉNÉRATRICES, POMPES INCENDIE ET UPS - ANNÉE 2024	2069,55
APPEL DE SERVICE POUR LE REMPLISSAGE DU RÉSERVOIR. Usine de filtration Arvida BT-2086250	3506,63
CRÉDIT FACTURE # INV-30002827	-4173,59

DÉMANTÈLEMENT DE LA GÉNÉRATRICE SELON ENTENTE PLUS ENTREPOSAGE DANS NOS LOCAUX - SQ-3002341- BT2085241	4695,01
ÉD ADM PORT-ALFRED - INSPECTION, ENTRETIEN DES GÉNÉRATRICES, POMPES INCENDIE ET UPS - 2024	2112,09
LOCATION DE GÉNÉRATRICE ET REMPLACEMENT DES HOSES DU CHAUFFE MOTEUR - RÉSERVOIR D'EAU SHIPSHAW NORD	3461,35
LOCATION DE GÉNÉRATRICE POUR L'USINE D'ÉPURATION LA BAIE - B	3863,16
LOCATION DE GÉNÉRATRICE POUR L'USINE D'ÉPURATION LA BAIE - BT2088178	15452,64
LOCATION DE GÉNÉRATRICE USINE ÉPURATION LA BAIE - BT2088178	3863,16
LOCATION D'UNE GÉNÉRATRICE DURANT LA RÉPARATION	3890,75
Nous avons payé en double la facture INV-30000991. Voir également facture INV -30001265 et explication dans la note.	-546,13
POSTE S-76 - BATTERIE MORTE, CHARGEUR DÉFECTUEUX, FUITE D'ANTIGEL ET FILTRE À AIR	2613,41
RADIATEUR À REMPLACER LE RADIATEUR CUSTOM EN ALUMINIUM SOUDÉ , REMP.BATTERIE - PUIITS S-75 - SQ-3002100	4697,57
REFAIRE LA TÊTE DU MOTEUR, LOCATION GÉNÉRATRICE	5264,89
REMPLACEMENT DES BATTERIES DU UPS2 À L'USINE DE FILTRATION DE JONQUIÈRE - BT2088171	2075,30
REMPLACER LES BATTERIES, INSTALLER LES BATTERIES D'ORIGINES - QUARTIER GÉNÉRAL DE LA POLICE	7603,38
REMPLISSAGE DE DIESEL - RÉSERVOIR S-62 - BT-2095439	3166,99
REMPLISSAGE DE DIESEL - USINE DE FILTRATION ARVIDA	5035,91
Remplissage de réservoir de carburant - Usine de filtration Arvida	3892,13
REMPLISSAGE DIESEL - USINE DE FILTRATION CHICOUTIMI	2188,55
REMPLISSAGE DIESEL - USINE D'ÉPURATION CHICOUTIMI	2672,88
Remplissage du réservoir à diesel - Usine de filtration Jonquière	6775,75
REMPLISSAGE DU RÉSERVOIR À DIESEL - USINE D'ÉPURATION CHICOUTIMI	2705,64
RÉSERVOIR SHIPSHAW SUD - INSPECTION ET ENTRETIEN DES GÉNÉRATRICES, POMPES INCENDIE ET UPS - 2024	2069,55
USINE DE FILTRATION ARVIDA - INSPECTION ET ENTRETIEN DES GÉNÉRATRICES, POMPES INCENDIE ET UPS - ANNÉE 2024	3736,69
USINE DE FILTRATION CHICOUTIM - INSPECTION ET ENTRETIEN DES GÉNÉRATRICES, POMPES INCENDIE ET UPS - 2024	2874,38
USINE D'ÉPURATION CHICOUTIMI - INSPECTION ET ENTRETIEN DES GÉNÉRATRICES, POMPES INCENDIE ET UPS - ANNÉE 2024	2069,55
VOIR CRÉDIT # CN-30000772	4173,59
LES SAGUENEENS JUNIOR MAJEUR DE CHICOUTIMI	167140,00
Plan de commandite ; billets de saison; résolution VS-CM-2021-556	3161,81
Plan de commandite saison 2023-2024 - Selon VS-CM-2021-556	161838,19
Téléphonie IP - subvention 2024	2140,00
LES SOLUTIONS VUMETRIC INC	48789,64
2024-002 - ID1624 - Tests d'intrusion externe et balayage des vulnérabilités	18712,18
Test d'intrusion pour la plateforme CRAFTCMS PRO	8968,05
Votets 1 et 2 - test d'intrusion interne réseau ville et police. 2024-002 - ID1818	21109,41

LES TRANSPORTEURS EN VRAC DE CHICOUTIMI	157379,67
TRANSPORT ASPHALTE CHICOUTIMI	13011,97
TRANSPORT ASPHALTE CHICOUTIMI / CH ST ISIDORE ET COIN ST PAUL	2479,02
TRANSPORT DE LA NEIGE CHIC DU 14 AU 20 JANVIER 2024	89524,37
TRANSPORT DE NEIGE CHIC DU 7 AU 13 JANVIER 2024	52364,31
LES TRANSPORTEURS EN VRAC DE JONQUIERE INC.	155699,41
TRANSPORT ASPHALTE JONQUIERE	-443,43
TRANSPORT DE LA NEIGE JONQ DU 14 AU 20 JANVIER 2024	76961,55
TRANSPORT DE NEIGE JONQ DU 31 DEC 23 AU 6 JANVIER 2024	7536,04
TRANSPORT DE NEIGE JONQ DU 7 AU 13 JANVIER 2024	71645,25
LES VERTS BOISES DU FJORD	80230,29
AMÉNAGER UN ACCÈS À LA PISTE CYCLABLE À MÊME LE REMBLAIS ANCIENNE VOIE FERROVIAIRE	3417,00
demande de soutien financier pour le bon fonctionnement de l'organisme	5375,00
Honoraires de gestion 2024 - VS-CE-2024-84	62500,00
SENTIER DE TRAVERSE BOULEVARD UNIVERSITÉ - PASSERELLE PIÉTONNE	6447,05
Servitude passage et aqueduc, bail 852, VS-CE-2015-1472 indemnité 01-10-2024 au 30-09-2025 (04406-00-079).Lot 29, rang 5	2491,24
LES VOYAGEURS DE JONQUIERE INC.	75000,00
2024-556 - Commandite - Plan de visibilité - saison 2024	75000,00
LETTRAGE DESIGN INC	25679,66
LETTRAGE DE 17 VEHICULES AUTOPATROUILLES FORD EXPLORER POLICE	15395,15
LETTRAGE DE 2 DODGE CHARGER POLICE (01-129 ET 01-156)	2437,47
LETTRAGE FONTAINES D'EAU	3897,65
Lettrages des camionnettes police 06-105; 06-106 et 06-107.	3949,39
LIBRAIRIE LES BOUQUINISTES, COOPERATIVE DE SOLIDARITE	235418,55
Crédit fact. 49702	-113,19
Crédit factures # 48892 et # 48862	-102,80
Crédit sur fact. # 49269 - Livre abîmé remis en commande (1)	-61,95
Crédit sur facture # 49832 du 15 mai 2024	-13,60
Livre défectueux sur fact. 48500	-30,40
LIVRE ÉTRANGER	16320,47
LIVRE ÉTRANGER & LIVRE QUÉBECOIS	6285,14
LIVRE QUÉBECOIS	4524,24
Livres défectueux - sur fact. 49617 - Commande annulée	-157,34

Note sur fact. 49846 du 21 mai 2024	
Note sur facture # 50281 du 10-09-24	-62,79
volumes étrangers	-13,60
volumes étrangers - crédit sur fact. 49057	110999,93
volumes étrangers - Note du facture 50061 du 16-06-2024	-157,34
volumes étrangers - Note sur factures; 50203, 50189, 50140	-13,60
volumes étrangers - Ref Fact: 49321	-113,03
volumes québécois	-31,45
volumes québécois - crédit pour facture # 49151	98714,32
volumes québécois - Note sur fact. 47685	-141,49
volumes québécois - Note sur facture 50284	-56,54
volumes québécois - Note sur facture 50367 du 03-10-2024	-31,45
volumes québécois- Note sur facture 49618	-199,24
LIBRAIRIE MARIE-LAURA INC.	-125,74
	132808,52
frais verrous livres numériques	
LIVRE ÉTRANGER	-73,96
LIVRE QUÉBÉCOIS	12943,65
LIVRE QUÉBÉCOIS - Doubleton papier vert	3272,90
volumes étrangers	-18,85
volumes québécois	98517,15
LIGNES-FIT INC.	18167,63
	420410,86
2024-052 MARQUAGE DE CHAUSSÉES FINITION LA BAIE JONQ ET CHIC ETE 2024	160831,38
2024-052 MARQUAGE DE CHAUSSÉES FINITION LA BAIE JONQ ET CHIC ETE 2024 (2024-07-31)	187480,09
2024-052 MARQUAGE DE CHAUSSÉES FINITION LA BAIE JONQ ET CHIC ETE 2024 (2024-08-24)	72099,39
L'IMPRIMEUR INC. (BRODE PROMO CHIC)	35841,52
100 X Calepins enqueteur #22, 82 pages recto noir + couvert	3426,26
Achat de polo pour la journée portes ouvertes au garage municipal le 24 mai 2024	4684,44
Agendas (35) des contremaîtres 2025	3581,47
Articles promotionnels plan de gestion des talents (Lingettes 500x)	2029,31
Articles promotionnels plan de gestion des talents (Sac en coton naturel 500x)	3817,17
Brochure 16 pages - Faisons le pont Qté 2500 sans couverture	2767,45
Crédit à appliquer sur la facture 085487	-11,50
CRÉDIT FACTURE # 085728	-1030,18

CRÉDIT FACTURE #087789	-3426,26
ENVELOPPE BLANCHE 9" X 12" 500/BTE LOGO VS EN 3 COULEURS, ENVELOPPE BLANCHE 9½" X 14¾", PAPIER A LETTRE 8½ X 11	12526,53
Impression de 2000 copies de la Programmation hiver été 2025	4050,57
VOIR CRÉDIT #087791	3426,26
LITOSTROJ HYDRO INC	33334,20
Supervision et entretien turbine par le fabriquant. Arrêt annuel centrale Chute-Garneau 9 au 13 sept.	19865,90
Supervision technique au niveau du palier guide turbine, suite à un arrêt de la centrale Pont-Arnaud	13468,30
LOCATION D'EQUIPEMENT AB INC.	26436,90
56-316 BOUTON ARRÊT MOTEUR HONDA	-27,36
Achat d'un compacteur	4423,21
COMPACTEUR MIKASA	2559,42
CRÉDIT CAR TROP PAYÉ, LA FACTURE A CHANGÉ DE PRIX À LA BAISSSE, VOIR PIÈCES JOINTE DANS L'APPLICATION FACTURE	-110,34
LOCATION D'UNE SCIE À BÉTON BT-2085913	-95,43
Planteur a gaz pour signalisation et accessoire	12507,21
PLAQUE COMPACTEUR MIKASA	2259,26
PLAQUE VIBRANTE MIKASA MCV40H	4920,93
LOCATION D'EQUIPEMENT BATTLEFIELD	64426,25
CORRECTION FACT #330010173	-436,91
CRÉDIT FACTURE # 330009446	-1667,14
CRÉDIT FACTURE # 330009483	-820,92
Crédit facture #330009138	-12,65
Credit ref fact #330009085	-12,65
CREDIT REF FACT #330009553	-12,65
CREDITE FACT #330009540	-27,59
Location monocylindre La Baie, 13 JUIN AU 11 JUILLET 2024. Appels d'offre 2024-231	3334,28
Location monocylindre La Baie, du 11-07-2024 au 08-08-2024. Appels d'offre 2024-231 / Voir crédit # 30009483	3334,28
Location monocylindre La Baie, été 2024. Appels d'offre 2024	4828,95
Location monocylindre La Baie, été 2024. Appels d'offre 2024 - Voir crédit #C30009138	3346,92
Location monocylindre La Baie, été 2024. Appels d'offre 2024 Voir crédit #C30009085	4841,60
Location pelle hydraulique, été 2024, TP La Baie	15866,56
Location pelle hydraulique, été 2024, TP La Baie du 29 juillet au 26 août 2024 Voir crédit #C30009540	7960,87
LOCATION ROULEAU ET REMORQUE DU 29 JUILLET AU 26 AOUT 2024	4828,95
LOCATION ROULEAU ET REMORQUE ENTENTE 50003363 DU 23 SEPT AU 21 OCTOBRE 2024	4828,95

LOCATION ROULEAU ET REMORQUE ENTENTE 50003363 DU 26 AOÛT AU 23 SEPTEMBRE 2024	4828,95
LOCATION ROULEAU ET REMORQUE ENTENTE 50003363 DU 3 JUIN AU 1 JUILLET 2024	4828,95
LOCATION ROULEAU ET REMORQUE HDM DU 21 OCTOBRE AU 13 NOVEMBRE 24	4587,50
LOCATION SAGLAC INC.	38119,41
FRAIS DE PRÉPARATION PARC STE-ANNE ET PARC ROSAIRE GAUTHIER	5965,77
LOCATION BUREAUX MOBILES DU 01 AU 31 JANVIER 2024	2278,97
LOCATION BUREAUX MOBILES DU 1 AU 11 MARS 2024 ET DU 1 AU 22 MARS 2024 POUR LE PARC MURDOCK	3085,42
LOCATION BUREAUX MOBILES DU 1 AU 31 JANVIER 2024	12739,61
LOCATION DE ROULOTTES POUR 2 IÈME PORTION DU 1 AU 29 FÉVRIER 2024	8080,62
LOCATION DE ROULOTTES POUR DIVERS PARCS 2 IÈME PORTION DU 1 AU 29 FÉVRIER 2024	5969,02
LOCATION SAUVAGEAU INC.	429485,25
BETON #1 CHIC CABINE ÉQUIPE 3/4T 2X4 R374442 DU OCT 24	2376,53
BETON #1 CHIC CABINE ÉQUIPE 3/4T 2X4 R374442 SEPT 24	2376,53
BETON #2 CHIC CABINE ÉQUIPE 3/4T 2X4 R374453 SEPT 24	2376,53
Bordures-trottoirs #1JONQ CABINE équipe 3/4T4X4 bte 8 pieds R374530 SEPT 24	2347,79
Bordures-trottoirs #2JONQ CABINE équipe 3/4T4X4 bte 8 pieds R374531 SEPT 24	2347,79
Bordures-trottoirs #2JONQ CABINE équipe 3/4T4X4 bte 8 pieds R374531 oct 24	2347,79
Bordures-trottoirs #3 JONQ CABINE équipe 3/4T4X4 bte 8 pieds R374531 oct 24	2347,79
Bordures-trottoirs #3JONQ CABINE équipe 3/4T4X4 bte 8 pieds R374531 SEPT 24	2347,79
Bordures-trottoirs #4 JONQ CABINE équipe 3/4T4X4 bte 8 pieds R374534 SEPT 24	2347,79
Bordures-trottoirs #4JONQ CABINE équipe 3/4T4X4 bte 8 pieds R374534 oct 24	2347,79
Bordures-trottoirs#1JONQ CABINE équipe 3/4T4X4 bte 8 pieds R374530 OCT 24	2347,79
CAMION NACELLE AVEC ECHELLE ISOLE RH 38' R374461 DU 01 AU 31 JUILLET 2024	3619,41
CAMIONNETTE CABINE D'EQUIPE 1/2 TONNE 4 X 4 - JUILLET	2037,36
CAMIONNETTE CABINE D'EQUIPE 3/4 TONNE 2 X 4 - JUILLET	2376,53
CAMIONNETTE CABINE D'EQUIPE 3/4 TONNE 2 X 4 - JUILLET 2024	2376,53
CAMIONNETTE CABINE D'EQUIPE 3/4 TONNE 2 X 4 - MOIS JUILLET 2024	2376,53
CAMIONNETTE CABINE D'EQUIPE 3/4 TONNE 4 X 4 - JUILLET 2024	4695,58
CAMIONNETTE CABINE D'EQUIPE 3/4 TONNE 4 X 4 R374424 DU 01 AU 31 JUILLET 2024	2526,00
CAMIONNETTE CABINE D'EQUIPE 3/4 TONNE 4 X 4 JUILLET	2347,79
CAMIONNETTE CHIC CABINE équipe 1/2 T4X4 R374419 OCT 24	2037,36
CAMIONNETTE JONQ CABINE ÉQUIPÉ / MAI 2024	2037,36
CAMIONNETTE PAVAGE CHIC CABINE ÉQUIPE 3/4T 2X4 R374459 OCT 24	2376,53

CHIC CABINE équipe 1/2 T4X4 R374419 DU 15 SEPT 24	2037,36
CHIC GENIE CABINE ÉQUIPE 3/4T 2X4 Bte 8 pieds R374460 SEPT 24	2376,53
CORRECTION DATE / PARC#1 JONQ D BESETTE CABINE ÉQUIPE 3/4T 4X4 R374465 DU 13 MAI A FIN SEPT 24 REF FACT #M327782-01	-569,33
CREDIT FACT #M326578-08	-3957,76
CREDIT FACT #M326701-07	-1029,84
CRÉDIT FACTURE # T326705-07	-201,21
Crédit facture #T326698-07	-229,95
Crédit facture #T326704-07	-114,98
Crédit facture #T327276-06	-229,95
CRÉDIT FACTURE T326697-07	-201,21
CRÉDIT LAVAGE, RÉFÉRENCE FACT # T327250-06	-201,21
CREDIT REF FACT #0326704-01, 0326704-02 ET 0326704-03 BENNE BASCULANTE	-263,75
EQUIPE TOMBEAU CHIC CABINE ÉQUIPE 3/4T 2X4 R374456 SEPT 24	2376,53
HORTIC #2 LA BAIE CABINE ÉQUIPE 1/2T 4X4 R374468 AOUT 24	2037,36
HORTIC #2 LA BAIE CABINE ÉQUIPE 1/2T 4X4 R374468 OCTOBRE 24	2037,36
HORTIC #2 LA BAIE CABINE ÉQUIPE 1/2T 4X4 R374468 SEPT 24	2037,36
HORTIC #2 LA BAIE F SIMARD CABINE ÉQUIPE 1/2T 4X4 R374468 DEC 24	2215,57
HORTIC #2 LA BAIE F SIMARD CABINE ÉQUIPE 1/2T 4X4 R374468 DU 13 MAI A FIN NOV 24	2037,36
HORTIC LA BAIE CABINE ÉQUIPE 1/2T 4X4 R374463 AOUT 24	2037,36
HORTIC LA BAIE CABINE ÉQUIPE 1/2T 4X4 R374463 SEPT 24	2037,36
LOCATION CAMIONNETTE CABINE D'EQUIPE 1/2 TONNE 4 X 4 - JUILLET 2024	2037,36
LOCATION 2 CAMIONNETTES 1/2 T. BOITE 8 PIEDS; ATTACHE-REMORQUE - JUIN 2024	4028,72
LOCATION 2 CAMIONNETTES 1/2 T. BOITE 8 PIEDS; ATTACHE-REMORQUE AOUT 2024	4028,72
LOCATION 2 CAMIONNETTES 1/2 T. BOITE 8 PIEDS; ATTACHE-REMORQUE; REMPL. 05-315 ET 10-342 JUILLET 2024	2014,36
LOCATION 2 CAMIONNETTES 1/2 T. BOITE 8 PIEDS; ATTACHE-REMORQUE; REMPL. 05-315 ET 10-342 JUILLET 2024	2014,36
LOCATION CAMION NACELLE AVEC ECHELLE ISOLE RH 38' DU 1ER AU 25 OCTOBRE 2024	2895,72
LOCATION CAMIONNETTE ÉQUIPE 3/4T 2X4 MAI 2024	2059,66
LOCATION CAMIONNETTE FOURGONNETTE MAI 2024	2255,81
LOCATION CAMIONNETTE PARC CHIC CABINE ÉQUIPE 1/2T 4X4 JUIN 2024	2037,36
LOCATION CAMIONNETTE JONQ CABINE équipe 1/2 T4X4 JUIN 2024	2037,36
Location camionnette 1 tonne 4 X 4 du 01-06-2024 au 30-06-2024 pour Vimy	3552,73
Location camionnette 1 tonne 4 X4 du 1-06-2024 au 30-06-024	3397,51
LOCATION CAMIONNETTE BETON #1 CHIC CABINE ÉQUIPE 3/4T 2X4 JUIN 2024	2376,53

LOCATION CAMIONNETTE BETON #2 CHIC CABINE ÉQUIPE 3/4T 2X4 JUIN 2024	2376,53
LOCATION CAMIONNETTE Bordures-trottoirs #1JONQ CABINE équipe 3/4T4X4 bte 8 pieds JUIN 2024	2347,79
LOCATION CAMIONNETTE Bordures-trottoirs #2JONQ CABINE équipe 3/4T4X4 bte 8 pieds JUIN 2024	2347,79
LOCATION CAMIONNETTE Bordures-trottoirs #4JONQ CABINE équipe 3/4T4X4 bte 8 pieds JUIN 2024	2347,79
LOCATION CAMIONNETTE Bordures-trottoirs#3JONQ CABINE équipe 3/4T4X4 bte 8 pieds JUIN 2024	2347,79
Location camionnette cabine d'équipe ½ tonne 4 X 4 du 14 décembre 2023 au 31 janvier 2024	3070,43
LOCATION CAMIONNETTE CABINE D'EQUIPE 1 TONNE 4 X 4 - AOÛT 2024	3397,51
LOCATION CAMIONNETTE CABINE D'EQUIPE 1 TONNE 4 X 4 - JUILLET	3483,74
LOCATION CAMIONNETTE CABINE D'EQUIPE 1 TONNE 4 X 4 - MAI 2024	3552,73
LOCATION CAMIONNETTE CABINE D'EQUIPE 1 TONNE 4 X 4 DU 1 AU 31-07-2024	3397,51
LOCATION CAMIONNETTE CABINE D'EQUIPE 1/2 TONNE 4 X 4 - AOÛT 2024	6112,08
LOCATION CAMIONNETTE CABINE D'EQUIPE 1/2 TONNE 4 X 4 - JUILLET 2024	8149,44
LOCATION CAMIONNETTE CABINE D'EQUIPE 1/2 TONNE 4 X 4 R374468 DU 01 AU 31 JUILLET 2024	2037,36
LOCATION CAMIONNETTE CABINE D'EQUIPE 1/2 TONNE 4 X 4 R374467 DU 01 AU 31 JUILLET 2024	2037,36
LOCATION CAMIONNETTE CABINE D'EQUIPE 3/4 TONNE 2 X 4 - AOÛT 2024	11882,65
LOCATION CAMIONNETTE CABINE D'EQUIPE 3/4 TONNE 2 X 4 DU 01 AU 31 JUILLET 2024	2376,53
LOCATION CAMIONNETTE CABINE D'EQUIPE 3/4 TONNE 2 X 4 R374425 DU 01 AU 31 JUILLET 2024	2468,51
LOCATION CAMIONNETTE CABINE D'EQUIPE 3/4 TONNE 2 X 4 R374460 DU 1 AU 31 JUILLET 2024	2376,53
LOCATION CAMIONNETTE CABINE D'EQUIPE 3/4 TONNE 4 X 4 - AOÛT 2024	16434,53
LOCATION CAMIONNETTE CABINE D'EQUIPE 3/4 TONNE 4 X 4 - JUILLET	4695,58
LOCATION CAMIONNETTE CABINE D'EQUIPE 3/4 TONNE 4 X 4 - JUILLET 2024	7221,58
LOCATION CAMIONNETTE CABINE D'EQUIPE 3/4 TONNE 4 X 4 DU 1 AU 31 JUILLET 2024	2439,77
LOCATION CAMIONNETTE CABINE D'EQUIPE 3/4 TONNE 4 X 4 DU 1ER AU 25 OCTOBRE 2024	2105,19
LOCATION CAMIONNETTE CABINE D'EQUIPE 3/4 TONNE 4 X 4 ET ACCESSOIRES DU 01 AU 31 JUILLET 2024	2526,00
LOCATION CAMIONNETTE CABINE ÉQUIPE 1/2 T 4X4 MAI 2024	2037,36
LOCATION CAMIONNETTE CABINE ÉQUIPÉ 1/2 T4X4 MAI 2024	2037,36
LOCATION CAMIONNETTE CABINE équipe 1/2 T4X4 R374417 OCTOBRE 24	2037,36
LOCATION CAMIONNETTE CABINE ÉQUIPE 1/2T 4X4 MAI 2024	2037,36
LOCATION CAMIONNETTE CABINE ÉQUIPE 3/4T 2X4 MAI 2024	4436,19
LOCATION CAMIONNETTE CABINE ÉQUIPE 3/4T 2X4 MAI 2024	7221,57
LOCATION CAMIONNETTE CABINE ÉQUIPE 3/4T 4X4 MAI 2024	2526,00
LOCATION CAMIONNETTE CABINE ÉQUIPE 3/4T 4X4 MAI 2024	5052,00
LOCATION CAMIONNETTE CHIC CABINE équipe 1/2 T4X4 JUIN 2024	2037,36

LOCATION CAMIONNETTE CHIC CABINE ÉQUIPE 3/4T 4X4 bte de 8 pieds JUIN 2024	2526,00
LOCATION CAMIONNETTE CHIC GENIE CABINE ÉQUIPE 3/4T 2X4 Bte 8 pieds JUIN 2024	2376,53
Location camionnette du 01/05 AU 31/05/24 pour Vimy Crédit #V72020-01 (en partie) benne basculante	3611,36
Location camionnette du 01/06 AU 30/06/24 pour Vimy Crédit #V72020-01(en partie) Benne basculante	3611,36
LOCATION CAMIONNETTE DU 07-05-2024 AU 31-05-2024 - DÉBUT DE CONTRAT	2831,26
LOCATION CAMIONNETTE EQUIPE TOMBEAU CHIC CABINE ÉQUIPE 3/4T 2X4 JUIN 2024	2376,53
LOCATION CAMIONNETTE HORTIC #2 LA BAIE CABINE ÉQUIPE 1/2T 4X4 JUIN 2024	2037,36
LOCATION CAMIONNETTE HORTIC LA BAIE F SIMARD CABINE ÉQUIPE 1/2T 4X4 JUIN 2024	2037,36
Location camionnette juillet pour Vimy - Août 2024	3552,73
Location camionnette juillet pour Vimy - Juillet 2024	3552,73
LOCATION CAMIONNETTE NACELLE JONQ MAI 2024	2292,44
LOCATION CAMIONNETTE OCTOBRE 2024	2014,36
LOCATION CAMIONNETTE PARC ENTRETIEN CHIC CAMIONNETTE CABINE ÉQUIPE 1/2 T 4X4 JUIN 2024	2037,36
LOCATION CAMIONNETTE PARC Machine à pression CHIC camionnette CABINE ÉQUIPE 3/4T 4X4 JUIN 2024	2526,00
LOCATION CAMIONNETTE PARC#1 JONQ CABINE ÉQUIPE 3/4T 4X4 JUIN 2024	2439,77
LOCATION CAMIONNETTE PARC#2 JONQ CABINE ÉQUIPE 1/2T 4X4 JUIN 2024	2037,36
LOCATION CAMIONNETTE PARC#3 JONQ CABINE ÉQUIPE 1/2T 4X4 JUIN 2024	2037,36
LOCATION CAMIONNETTE PAVAGE CHIC CABINE ÉQUIPE 3/4T 2X4 JUIN 2024	2376,53
LOCATION CAMIONNETTE PAVAGE JONQ CABINE ÉQUIPE 3/4T 4X4 bte de 8 pieds JUIN 2024	2347,79
LOCATION CAMIONNETTE PAVAGE#2 JONQ CABINE ÉQUIPE 3/4T 4X4 bte de 8 pieds JUIN 2024	2347,79
Location camionnette pour Vimy - Août 2024	3483,74
LOCATION CAMIONNETTE Prép#2 CHIC CABINE ÉQUIPE 3/4T 2X4 bte de 8 pieds JUIN 2024	2468,51
LOCATION CAMIONNETTE PURGE CHIC FOURGONNETTE TOIT HAUT JUIN 2024	2255,81
LOCATION CAMIONNETTE SEPTEMBRE 2024	5411,87
Location camionnette septembre 2024 pour Vimy	7036,47
LOCATION CAMIONNETTE SIGNALISATION JONQ CABINE ÉQUIPE 3/4T 4X4 JUIN 2024	2347,79
LOCATION CAMIONNETTE VOIRIE LA BAIE CABINE ÉQUIPE 3/4T 4X4 bte de 8 pieds JUIN 2024	2526,00
LOCATION CAMIONNETTES SEPTEMBRE 2024	2014,36
LOCATION FOURGONNETTE HYGIÈNE DU MILIEU NOVEMBRE 2024	2416,77
LOCATION FOURGONNETTE REMPL. 13-412 SEPTEMBRE 2024	2416,77
LOCATION FOURGONNETTE 1 T. AVEC TOIT SURÉLEVÉ; REMPL. 13-412 - JUIN 2024	2416,77
LOCATION FOURGONNETTE 1 T. AVEC TOIT SURÉLEVÉ; REMPL. 13-412 AOUT 2024	2416,77
LOCATION FOURGONNETTE 1 T. AVEC TOIT SURÉLEVÉ; REMPL. 13-412 JUILLET 2024 HYGIÈNE DU MILIEU	2416,77

LOCATION FOURGONNETTE AVEC ECHELLE AOUT 2024	3320,48
LOCATION FOURGONNETTE AVEC ECHELLE JUILLET 2024	3652,54
LOCATION FOURGONNETTE AVEC ECHELLE NOVEMBRE 2024	3320,48
LOCATION FOURGONNETTE AVEC ECHELLE OCTOBRE 2024	3320,48
LOCATION FOURGONNETTE AVEC ECHELLE SEPTEMBRE 2024	2988,53
LOCATION FOURGONNETTE CARGO 1 TONNE TOIT HAUT R374573 DU 01 AU 31 JUILLET 2024	2255,81
LOCATION FOURGONNETTE OCTOBRE 2024	2416,77
LOCATION FOURGONNETTE 1 T. TOIT HAUT FÉVRIER 2024	2091,40
LOCATION FOURGONNETTE 1 T. TOIT HAUT JANVIER 2024	2091,40
LOCATION FOURGONNETTE 1 T. TOIT HAUT MARS 2024	2091,40
LOCATION MINIFOURGONNETTE 7 PASSAGERS - AVRIL 2024	2062,65
LOCATION MINI-FOURGONNETTE REMPL. EXPLORER HYBRID 02-132 ET 02-108 (BATTERIE HYBRIDE DÉFECTUEUSE) RESERVATION R372641	2062,65
LOCATION MINI-FOURGONNETTE REMPL. EXPLORER HYBRID 02-132 ET 02-108 JUIN 2024	2062,65
LOCATION MINI-FOURGONNETTE REMPL. EXPLORER HYBRID 02-132 ET 02-108(BATTERIE HYBRIDE DÉFECTUEUSE) DU 27 FEV AU 31 MARS 24	2268,92
LOCATION NACELLE JONQ JUIN 2024	3619,41
NACELLE JONQ Camionnette NACELLE R374461 AOUT 24	3619,41
NACELLE JONQ D BESETTE Camionnette NACELLE R374461 SEPT 24	3619,41
PARC Machine à pression CHIC camionnette CABINE ÉQUIPE 3/4T 4X4 R374537 01/08 au 26/08/24	2105,19
PARC#1 JONQ CABINE ÉQUIPE 3/4T 4X4 R374465 DU 13 MAI A FIN SEPT 24	2543,84
PAVAGE #2 JONQ CABINE ÉQUIPE 3/4T 4X4 bte de 8 pieds R374528 oct 24	2347,79
PAVAGE #2 JONQ CABINE ÉQUIPE 3/4T 4X4 bte de 8 pieds R374528 SEPT 24	2347,79
PAVAGE CHIC CABINE ÉQUIPE 3/4T 2X4 R374459 sept 24	2376,53
PAVAGE JONQ CABINE ÉQUIPE 3/4T 4X4 bte de 8 pieds R374527 oct 24	2347,79
PAVAGE JONQ DANY BOLDUC CABINE ÉQUIPE 3/4T 4X4 bte de 8 pieds R374527 SEPT 24	2347,79
Prép#1 CHIC C CLAVEAU CABINE ÉQUIPE 3/4T 4X4 bte de 8 pieds R374424 DEC 24	5052,00
Prép#1 CHIC CABINE ÉQUIPE 3/4T 4X4 bte de 8 pieds R374424 AOUT 24	2526,00
Prép#1 CHIC CABINE ÉQUIPE 3/4T 4X4 bte de 8 pieds R374424 oct 24	2526,00
Prép#1 CHIC CABINE ÉQUIPE 3/4T 4X4 bte de 8 pieds R374424 SEPT 24	2526,00
Prép#2 CHIC C CLAVEAU CABINE ÉQUIPE 3/4T 2X4 bte de 8 pieds R374425 AOUT 24	2468,51
Prép#2 CHIC C CLAVEAU CABINE ÉQUIPE 3/4T 2X4 bte de 8 pieds R374425 DU 29 AVRIL A FIN NOV 24	2468,51
Prép#2 CHIC CABINE ÉQUIPE 3/4T 2X4 bte de 8 pieds R374425 oct 24	2468,51
Prép#2 CHIC CABINE ÉQUIPE 3/4T 2X4 bte de 8 pieds R374425 SEPT 24	2468,51
PURGE CHIC C CLAVEAU FOURGONNETTE TOIT HAUT R374573 DU 29 AVRIL A FIN NOV 24	4511,62

PURGE CHIC FOURGONNETTE TOIT HAUT R374573 DU AOUT 24	2255,81
PURGE CHIC FOURGONNETTE TOIT HAUT R374573 SEPT 24	2255,81
SIGNALISATION JONQ G GAGNON CABINE ÉQUIPE 3/4T 4X4 R374529 SEPT 24	2347,79
VOIRIE LA BAIE CABINE ÉQUIPE 3/4T 4X4 bte de 8 pieds R374451 AOUT 24	2526,00
VOIRIE LA BAIE CABINE ÉQUIPE 3/4T 4X4 bte de 8 pieds R374451 sept 24	2526,00
YVES CANTIN JONQ CABINE équipe 1/2 T4X4 R374417 SEPT 24	2037,36
LOGIC CONTROLE INC	25025,22
Ajout de 2 caméras à la centrale St-Damas Jonquiére - billet 428547	6609,77
BOUCLE DE DÉTECTION À L'ÉCOCENTRE 4 X 8	2150,23
Caméra pour les cellules 4 et 8 - Billet 444245	4495,02
Licence Génétéc pour les puits 71 et 72 - Billet 429447	2615,68
REMPLACEMENT BARRIÈRE LEVANTE DÉPÔT DE NEIGE - BT2075319-2	9154,52
LUCE LAFONTAINE	67296,25
2024-217 Projet de citation patrimoniale de différents immeubles de l'arrondissement de Chicoutimi - Honoraire	46266,17
2024-217 Projet de citation patrimoniale de différents immeubles de l'arrondissement de Chicoutimi.	21030,08
LUMEN DIVISION DE SONEPAR CANADA INC	1121459,91
10 X SUPPORT DE TRANSFORMATEURS 3	5878,10
10 X SUPPORTS A TRANSFO 3	5878,44
100 ECROU A OEIL OVAL 5/8" PTS-NE62 ET 50 PTS-12121 CHEVILLE DE TETE DE POTEAU 24"	2964,06
100 X BLAW20-1FC PINCES DE BRANCHEMENT 4-1/0 (WEDGE)	2695,01
1000 X CONDUIT PVC 1½" X 10" (UN=10") PROJET RUE DE L'HOPITAL METTRE SUR BT 2085884	4616,25
11 X PTS GW5/16250 HAUBANS ACIER GALVANISE 5/16" 21MM COIL DE 250'	2479,11
124 X FUSIBLES DE LIGNE	2205,45
150 X BLAW20-1FC PINCES DE BRANCHEMENT 4-1/0 (WEDGE)	3863,16
150 X PINCES DE BRANCHEMENT 4-1/0 (WEDGE)	3863,16
150 X PINCES DE BRANCHEMENT 4-1/0 (WEDGE) BLAW20-1FC	3863,16
150x PTS-225348 CHEVILLE DE TETE A TRAVERSE ACIER 5/8"X6" TETE 1"	4903,11
16x TIGE D'ANCRAGE 1.25"	4551,36
19 X TRAVERSES COMPOSITE 88"	12408,10
2 X CHAUFFAGE 600 VOLTS / 3 X BTR SURFACE 1.5@4KW BLANC	2437,01
20 X PLAQUES DE PROTECTION	4185,09
200 X TUBES FLUORESCENT LED 4000K LED/T8/S4/15W/840/48/STD	8816,28
200 X TUBES FLUORESCENTS LED 4000K LED/T8/S4/15W/840/48/STD	2938,76

2023-377 TRANSFORMATEURS DE DISTRIBUTION	224954,34
2023-564 matériel électrique pour l'étude de risques d'arcs	4648,24
2023-754 - FOURNITURES MATERIEL ÉLECTRIQUE QUAI DE SHIPSHAW.	27310,42
2024-329 - PPJ : Automate pour les 3 arrondissements	41258,83
2024-411 CABLE QUADRUPLEX 4/0 AWG NS75 PVC ROUGE BLEU PLEINE COULEUR Crédit #28956581-00 Touret	16716,99
2024-411 CÂBLES ÉLECTRIQUES	17498,12
2024-411 CÂBLES ÉLECTRIQUES (CABLE ACSR 4/0 AWG PENGUIN TOURET 1300M)	7189,40
2024-482 - UFC-IC Variateur de fréquences	45631,55
2024-541 - UFSH : Drive, powerflex, module, port ethernet	34392,73
280 TUYAU PVC 85 MÈTRES - BT2087838	3647,63
3 X CABLES SHUNT 25KV, 1/0, 15 PIEDS AVEC PINCES C6002255	4585,53
30 X BOUTONS DE PIETON PELCO SE-2120LCHP34	6448,72
30 X RACCORDS / 3000 ATTACHES DE NYLON (TY-RAP)	2026,44
300 X CONDUCTEURS CUIVRE RW90-4/0 AWG NOIR 19 BRINS 600V	20676,22
4 LUMIÈRES PROJECTEURS, 4 ÉTRIERS POUR PROJECTEURS - BT2091341	2782,17
4 x BASES FRIABLE 9" - LUMIERE DE RUE TB5-9	2641,62
4 X CONNECTEURS / MATÉRIEL ÉLECTRIQUE - MARINA SHIPSHAW	3153,81
40 X SUPPORT UNIVERSEL PTSW-C2060189 (SANS ÉQUIVALENT)	2744,68
40 X TIGES ISOLANTES	7956,27
50 SERRES-CABLE MI-PORTEE/PAPILLON	2194,87
50 X PARAFONDRES / 75 X ISOLATEURS	15555,83
50 X PTS-L30375 SERRES-CABLE MI-PORTEE /PAPILLON	2194,87
50 X SERRES-CABLE MI-PORTEE/PAPILLON	4475,40
53 X ISOLATEURS SUSPENSION/POLYMERE 80-80 28KV K-LINE KL28ASCTM	2095,01
600 X CÂBLES SOUTERRAIN 2/0	13512,30
600 X CONDUCTEURS CUIVRE TYPE NU ETAME 4 AWG 7 BRINS TOURET 300M	2973,28
70 X CONDUITS PVC RIGIDE 2" X 10' (UN=10')	3405,22
70 X PINCES D'AMARRAGE	3102,61
8 X TRAVERSE EN COMPOSITE MACLEAN POWER SYSTEMS / S-2023-467	10997,59
80 X MANILLES 1/2 GALVA PTS #AS25LBNK	4156,58
AÉROTHERME IND 24V - BT2090841	2156,26
AÉROTHERME 600 V - GARAGE MUNICIPAL CHICOUTIMI BT-2092497	2781,57
AJUSTEMENT PRIX LAMPE FLUO COMPACT PL24/41KL/4P/STP REF FACT #28058184-00	-24,00

AMPOULES LED POUR USINE DE FILTRATION CHICOUTIMI.	2179,24
ANCRAGE PISA DOUBLE	4865,52
CABLE ACSR 2 AWG SPARROW 4160M VOIR CREDIT #29823531-00 (TOURETS)	24554,10
CABLE FEU CIRCULATION 14 AWG-16C IMSA 19-1 STRAND (TORRONE) VOIR CREDIT #28736970-00 (TOURETS)	18470,53
CABLES 7 BRINS / ALUMINIUM	2469,52
CABLES DE FEUX DE CIRCULATION + TOURET	5484,34
CABLES TRIPLEX 2 AWG NS75 LIGNE ROUGE NEUTRE PLEINE GROSSEUR	5918,95
CABLES TRIPLEX 4/0	23368,72
CABLES TRIPLEX 4/0 AWG NS75 LIGNE ROUGE NEUTRE PLEINE GROSSEUR	4915,19
CAPTEUR A BOUCLE 0.5" X 6' X 6' URETHANE ELECT 12RET-3-25RW	4073,56
CONDUCTEUR CUIVRE TYPE NU ETAME 4 AWG 7 BRINS TOURET 300M - CUIVRE ETAME #4	5432,60
CONDUCTEUR EN CUIVRE - RWU #8 ET #10 CREDIT FACT #29085650-00 (TOURETS)	3121,20
CONDUCTEURS CUIVRE TYPE NU ETAME 4 AWG 7 BRINS TOURET 300M	2973,28
COSSE ALU/CUIVRE COMPRIMABLE 4/0 NEMA 2 T PEFKO DCF-5632-24 100x	2808,84
COUPE CIRCUIT 100A-27KV	10709,92
COUPE-CIRCUIT 100A-27KV PORCELAINE C07 TECH MVA70150-00	15774,57
CREDIT FACT #29599470-00 TOURETS	-1580,95
CREDIT FACT #29801016-00	-902,05
CRÉDIT FACTURE # 27515263-01	-0,01
CRÉDIT FACTURE # 27821884-00	-0,04
CRÉDIT FACTURE # 27925356-00	-309,91
CRÉDIT FACTURE # 27995978-00	-580,34
CRÉDIT FACTURE # 27995978-01	-2869,16
CRÉDIT FACTURE # 28145810-00 ET 28090606-00 ET 28061207-00	-0,04
CRÉDIT FACTURE # 28251874-00	-620,87
CRÉDIT FACTURE # 28254036-00	-620,87
CRÉDIT FACTURE # 28372664-00	-236,34
CRÉDIT FACTURE # 28515930-00	-225,82
CRÉDIT FACTURE # 28690073-00 ET 28690073-01	-98,57
CRÉDIT FACTURE # 28805947-03	-479,06
CRÉDIT FACTURE # 28835994-00	-150,05
CRÉDIT FACTURE # 29110164-00	-17,97
CRÉDIT FACTURE # 29392210-00 - PORTE FUSIBLE DOUBLE EN CAOUTCHOUC D-65UC	-635,58

CRÉDIT FACTURE # 29679437-00	-2746,18
CRÉDIT FACTURE # 29743577-00	-1055,47
CRÉDIT FACTURE # 29868246-00-1	-12075,15
CRÉDIT FACTURE #26818193-00	-638,37
CRÉDIT FACTURE #28145810-01 - TOURETS	-1649,68
CRÉDIT FACTURE #28187686-00 - TUBE FLUORESCENT F32T8/TL841/ALTO (A BAS TAUX DE MERCURE)	-50,02
CRÉDIT FACTURE #28199585-00 - MITAINE EN CUIR DOUBLEE GR: L	-289,19
CRÉDIT FACTURE #28251874-01 - COLONNE POUR SYSTEME DE RAPPEL DE CABLE CORE	-1172,75
CRÉDIT FACTURE #28424600-00	-41258,83
CRÉDIT FACTURE #28536105-00	-32,75
CRÉDIT FACTURE #28688135-00 - TOURET	-0,01
CRÉDIT FACTURE #29207796-00 - CONTROLE (CELLULE) PHOTOELEC DEL ENCAS. 120A/277V INTERMATIC	-193,16
CRÉDIT FACTURE #29339872-00 (TOURET)	-76,65
CRÉDIT FACTURE #29631650-00 - CABLE ARME AC90 BX 3C #12 XLPE 600V 75M/BOBINE	-1064,10
CRÉDIT FACTURE 28030081-00	-225,35
CRÉDIT FACTURES # 28266111-00 ET 28251326-00 ET 28251326-04	-4230,99
CRÉDIT FACTURES #28907307-00 ET #29218058-02 - TOURETS	-0,07
CRÉDIT FACTURES #28913560-00 ET #28913560-01	-16,45
CREDIT SUR FACT #28962762-01 (TOURETS)	-306,61
CRÉDIT TOURET BOIS 24 POUCES	-0,01
CREDITE FACT #27238545-00	-378,87
Crédite fact #28805947-01 / Touret	-622,79
CUIVRE 4/0 NOIR - VOIR CRÉDIT #29645299-00	7461,49
FIL ÉLECTRIQUE- BT2048661.3	2600,78
FOURNITURES MATERIEL ÉLECTRIQUE QUAI DE SHIPSHAW	6291,66
GANT CUIR DE CHEVREUIL DOUBLÉ	2255,12
Gasbadge PRO HCN, DSXI Cloud connecté DOC king station, bouteille gaz, régulateur de débit pour enquête incendie GRR	2669,65
HABITS DE PLUIE	2642,83
INSTALLATION DE BORNES DE RECHARGE DOUBLES. Site Quartier Général	4706,57
ISOLATEUR (2785) HENDRIX REF:PTS HPI-55-5-01 20/PQT	4457,81
ISOLATEUR SUSPENSION/POLYMERE 80-80 28KV K-LINE KL28ASCTM	2727,46
MATERIEL D'ANCRAGE - PROTEGE-HAUBAN POLYETHYLENE 7', ISOLATEUR, HAUBAN ACIER GALVANISÉ, TIGE ANCRAGE 1'	8139,47
MATERIEL ECLAIRAGE DE RUE - 6AWG 7 BRINS RWU90 1000V 90C VERT ET NOIR	2510,73

Matériel électrique pour l'étude de risques d'arcs et de chocs électriques - Appell d'offre 2023-564	6682,93
MONITEUR DE CONFLIT MMU-1600D	5997,85
N&R : Licence Rslgix multilangue pour nouvel électro	4021,08
PARAFONDRE 21KV MACLEAN POWER SYSTEMS ZHP021-0C111-17	6467,34
PINCE D'AMARRAGE EN ALU DE 6 A 4/0-ACSR	8864,58
PINCE FLUKE #1630-2 FC	3569,71
PINCES D'AMARRAGE	13199,13
PPJ -04 : Pièces pour Automate	9351,44
PTS E1021637 ANCRAGE PISA A VIS DOUBLE 10"	3755,43
PV+7 STAND 6IN COLOR - BT2081904 - Bâtiment de service Place du Citoyen	2812,95
RÉGULATEUR ECONOLITE (SANS EQUIVALENCE) COBALT (TS2 TYPE 1)	4891,90
RÉGULATEUR ECONOLITE COBALT (TS2 TYPE 2) AVEC CONNECTEURS A,B,C,ET D	5371,07
Retour lampe fluo ref fact #28161810-00	-80,57
Retour semelle chauffante ref fact #28145574-00	-40,01
S 2024-312 MATÉRIEL DE FEUX DE CIRCULATION Cabinet 12 et 16 positions, Électroméga ou Éconolite	45739,35
S 2024-312 PIÈCES DE FEUX DE CIRCULATION	13530,26
S 2024-411 CÂBLES ÉLECTRIQUES / VOIR CRÉDIT # 29138040-00	7513,23
S-2023-467 MATÉRIEL DE COMPOSITE	2749,40
S-2024-340 / 10 X POTEAUX PIN ROUGE 45' CLASSE 3 TRAITE CCA PA	17510,69
S-2024-340 / 40 X POTEAUX PIN ROUGE 40' CLASSE 3 TRAITE CCA PA	57395,52
SECTIONNEUR 1 POLE 28KV 900A	12248,53
SIGNAUX HORIZONTAUX	15719,38
SYSTÈME DE CHAUFFAGE - PAVILLON ST-JEAN-BAPTISTE BT-2061707.15	-280,39
Transformateur de distribution triphasé sur socle 1500 kva	55188,00
Transmetteur avec adaptateur pour batterie 18V - BT2014961.5	9347,40
TRAVERSE DE FIN DE COURSE 88" EN COMPOSITE # PTS 1105052	7183,64
Trousse respirateur épuration air propulse, casque dur visière et batterie haute capacité pour enquêtes incendies	3017,61
TUBE FLUORESCENT LED 4000K LED/T5/S2/25.5W/840/46/STD	2520,25
TUBE FLUORESCENT LED 4000K LED/T8/S4/15W/840/48/STD	2938,76
TUBE FLUORESCENT, PLAQUE DE COURANT, PLAQUE MURALE, CABLE	2677,68
UFC-IC-Panneau électrique réservoir R3-R4	2917,54
UFC-VFD-CONNECTEURS, PRISES, FICHES 600V, DISJONCTEURS	3094,26
VOIR CRÉDIT # 29882532-00	12075,15

VOIR CRÉDIT #28432632-00	41258,83
VOIR CRÉDIT #29718301-00 ET FACTURE #29688604-00 - AEROTHERME IND 24V	2746,18
VOIR CREDIT 29772568-00	-1055,47
LUMINAIRE EXPERT	27131,53
310 X TUBES FLUORESCENT LED T5 24W/840	5046,94
Changement de l'éclairage MH pour DEL de l'atelier	2714,70
ÉCLAIRAGE DEL ATELIER DES IMMEUBLES SAVARD - BT2081591.1	6932,20
ÉCLAIRAGES - MISE AUX NORMES DE L'ÉCLAIRAGE SALLE COMMUNAUTAIRE PARC ST-PHILIPPE BT-2083584.2	3278,49
LUMIÈRES DEL - BT2083121 - PROMOTION SAGUENAY	9159,20
LUXUOR RECREATIF INC	80290,35
Libération du dépôt de garantie de promoteurs	80290,35
MABAREX INC.	3009134,21
#PROJET 7274 - JANVIER 2024 / FOURNITURE ET INSTALLATION TRAITEMENT TEMPORAIRE AUX PUITES 71, 72 ET 76	304177,86
CRÉDIT FACTURE # 016789	-826026,39
CRÉDIT FACTURE #016618	-313134,55
CRÉDIT FACTURE #016761	-45650,82
CRÉDIT FACTURE #016817	-166161,87
LOCATION D'AÉRATEURS PORTATIFS POUR BASSINS USINE ÉPURATION LA BAIE	2638,68
PFAS la baie - 2024	52369,22
PFAS la baie - 2024	188734,35
PFAS la baie - Engagement pour l'année 2024	1235702,08
PFAS LA BAIE - FOURNITURES ET INSTALLATION D'UN TRAITEMENT TEMPORAIRE AUX PUITES 71, 72, 76 2024	175486,34
PFAS la baie - 2024	223999,29
PFAS LA BAIE- CHANGEMENT DE RÉSINE PUITES 71 ET 72 EXCLUANT LES FRAIS DE DISPOSITION 2024	735598,55
PFASLA BAIE 2024	90427,84
VOIR CRÉDIT # 016816	826026,39
VOIR CRÉDIT #016627	313134,55
VOIR CRÉDIT #016849	166161,87
VOIR CRÉDIT #016912	45650,82
MACOGEPI INC.	206265,16
2024-524 PFT POUR REQUALIFICATION EN MUSÉE DE L'ÉGLISE ST-THÉRÈSE À ARVIDA. BT-2092352	109194,64
PFT POUR REQUALIFICATION EN MUSÉE DE L'ÉGLISE ST-THÉRÈSE À ARVIDA. BT-2092352	97070,52
MACONNERIE THIBEAULT 2016 INC	396358,49

2024-247 CORRECTIONS ET RÉNOVATION, DUS À DES INFILTRATIONS D'EAU DANS LE VESTIAIRE DES POMPIERS. BT2059626	18449,97
Décompte #2 Appel d'offres 2023-449 - RESTAURATION DU MONUMENT PRICE Arrondissement de Chicoutimi	10926,44
Décompte #3 Appel d'offres 2023-449 - RESTAURATION DU MONUMENT PRICE Arrondissement de Chicoutimi	61141,68
Décompte #4 Appel d'offres 2023-449 - RESTAURATION DU MONUMENT PRICE Arrondissement de Chicoutimi	177026,27
Décompte #5 Appel d'offres 2023-449 - RESTAURATION DU MONUMENT PRICE Arrondissement de Chicoutimi	61245,39
Décompte #6 Appel d'offres 2023-449 - RESTAURATION DU MONUMENT PRICE Arrondissement de Chicoutimi	12482,46
INSPECTION, BILAN DE SANTÉ DU BÂTIMENT ET DÉMOLITION DU STATIONNEMENT, CARREFOUR RACINE. BT2075344	8932,12
Libération de retenue 5% Restauration du monument Price	23077,08
Libération de retenue 5% Restauration monument Price	23077,08
MACPEK INC.	34491,40
2 X BANDES DE FREIN ARRIERE KRS40344728CP (#BK74F471) TAMBOUR DE FREIN R930222	3290,47
2 X SEGMENTS (BANDE) DE FREIN BK68F751	2162,20
3 X TAMBOURS DE FREIN GUND165X7050UHD	2656,34
4 X KIT PLAQUETTES / 16-206 BT2096380.2	5980,17
4 X SABOT DE FREINS	4324,40
BANDE DE FREIN ARRIERE KRS40344728CP (#BK74F471) BACK ORDER	3290,47
BANDE DE FREIN ARRIERE KRS40344728CP (#BK74F471) NEUF	3290,47
BOITIER JALTEST LINK V9	2267,07
CRÉDIT CORE FREINS	-459,90
CRÉDIT CORE, RÉFÉRENCE FACTURE # 20393102-00	-54,77
CRÉDIT CORE, RÉFÉRENCE FACTURE # 20400886-01	-790,48
CRÉDIT FACTURE # 20397838-00	-202,33
CRÉDIT FACTURE # 20395357-00	-1024,57
CRÉDIT FACTURE # 20397800-00	-54,77
CRÉDIT FACTURE # 20399507-00	-279,33
CRÉDIT FACTURE # 20403614-00	-102,83
CRÉDIT FACTURE # 20408245-00	-47,30
CRÉDIT FACTURE # 20420792-00	-404,77
CRÉDIT FACTURE # 20421903-00	-48,56
CRÉDIT FACTURE # 20427728-00	-386,50
CRÉDIT FACTURE # 20428277-01 ET 20428277-00	-2656,34
CRÉDIT FACTURE # 74371323-00	-1081,09
CRÉDIT FACTURE #20366752-00 - BOUCHON ALUMINIUM 2" POUR DIESEL (VEL600007)	-71,38

CRÉDIT FACTURE #20418968-00 - LEVIER MANUEL #1200	-120,12
CRÉDIT FACTURE #20419916-00 - DIAGNOSIS CABLE GREEN CONNECTOR	-224,19
CRÉDIT FACTURE #20426185-00 - CORE	-386,50
CRÉDIT FACTURE #20428842-00	-386,50
CRÉDIT FACTURES #20397790-00, 20366916-01, 20366916-00	-477,10
CRÉDIT FACTURES #60708424-00, 20418897-00, 20418923-00	-255,89
ID1785 - Contrat d'entretien Jaltest La Baie - 28 mai 2024 à 27 mai 2025 - Billet 444523	0,00
ID1785 - Contrat d'entretien Jaltest La Baie - 28 mai 2024 à 27 mai 2025 - Billet 444523 / Voir crédit 20424354-00	6174,15
ID1787 - Renouveau licence Jaltest chicoutimi - octobre 24	5285,44
ID1800 - Renouvellement contrat d'entretien Jaltest Jonquièrre - 3 octobre 2024 à 2 octobre 2025	5285,44
MAISON D'ACCUEIL POUR SANS-ABRI DE CHICOUTIMI INC	106000,00
Aide financière 2024 - Résolution VS-CM-2024-15	106000,00
MAISON DE QUARTIER DE JONQUIERE INC	155595,53
2024 Projet réemploi à l'écocentre de Jonquièrre	71638,66
2024 Projet réemploi à l'écocentre de Jonquièrre - Frais d'exploitation	78956,87
Aide financière - Épicerie Halte-Ternative	5000,00
MAISON POUR TOUS SAINT-JEAN-EUDES	161040,54
Honoraires de gestion 2024	47668,64
Honoraires de gestion 2024 - 2e versement	97544,79
PROTOCOLE D'ENTENTE MAISON POUR TOUS - 2023	3587,11
Remboursement assurances 2024 (glissade)	12240,00
MARTIN & LEVESQUE INC.	87779,97
5000 ÉCUSSENS POLICES	7070,96
CHEMISES ET PANTALONS DE PETITE TAILLE	2515,19
CHEMISES ET PANTALONS POUR NOUVELLE EMBAUCHE 2024	10036,63
COMMANDE ANNUELLE DE VÊTEMENTS - NOUVEL EMBAUCHE AVRIL 2024	8593,81
Commande annuelle 2024 Bas de laine, bas à la cheville, ceinture (seul. pompiers), chandail col en "V", T-Shirt 3XDry	8573,57
Commande annuelle 2024 Chemise blanche MC/ ML, Polo MC/ML (pom + CO), pantalon CARGO + officier et bermuda	17786,29
COMMANDE ANNUELLE 2024 VETEMENTS POLICIERS	9333,44
Commande spéciale 2024:5 polos mc et 5 polos ml	2904,27
Épaulette pour inventaire : 2 paires Directeur, 20 paires Lt, 20 paires lt / int, 4 paires chef/oper, 5 paires ins/enq.	2005,05
ÉPAULETTES POUR SÉCURITÉ PUBLIQUE	3867,30
Facture doit être traité par BC Modification Képi pour Directeur Adjoint	-103,48

PANTALONS CARGO ET CHEMISES - VETEMENTS POLICIERS ETE 2024	4394,11
POLOS - H (POLICIERS) - XS À XL COMMANDE ANNUELLE 2024 POLICIERS	3519,96
VETEMENTS POLICIERS JUILLET 2024 - PANTALON CARGO ET CHEMISE	3779,69
VÊTEMENTS POUR POMPIERS	3503,18
MARTIN ROY ET ASSOCIES SAGUENAY INC	118657,12
2019-231 OSP en équipe de développement durable - construction d'un centre de tri des matières recyclables	5863,73
2022-344 - RÉFECTION DE DIFFÉRENTS SECTEURS - FOYER DES LOISIRS - OSP EN INGÉNIERIE	5499,83
2024-027 CONSTRUCTION D'UN BLOC SANITAIRE ET RÉAMÉNAGEMENT. Pavillon d'accueil Croisières BT2075385	18344,27
INSTALLATION DE BORNES DE RECHARGE DOUBLES. Quartier Général de la Police. BT-2080758	21845,26
OSP DE MISE EN SERVICE - CONSTRUCTION D'UN NOUVEL ATELIER MÉCANIQUE LA BAIE	3564,23
OSP en équipe de développement durable - construction d'un centre de tri des matières recyclables	33658,95
OSP POUR LA MISE EN SERVICE - AGRANDISSEMENT ET AMÉNAGEMENT DE L'AÉROGARE SAGUENAY-BAGOTVILLE	3219,30
Reconstruction de la dalle d'entrée du Centre commémoratif Price	8048,25
RÉFECTION DE DIFFÉRENTS SECTEURS - FOYER DES LOISIRS - OSP EN INGÉNIERIE	3666,55
REMISE AU POINT DES SYSTÈMES ÉLECTROMÉCANIQUES - GARAGE MUNICIPAL CHICOUTIMI - OSP INGÉNIERIE	2069,55
REMISE AUX POINTS DES SYSTÈMES ÉLECTROMÉCANIQUES - GARAGE MUNICIPAL JONQUIÈRE	6898,50
REMISE EN SERVICE DU SYSTEME ELECTROMÉCANIQUE -ARÉNA DEAN-BERGERON - LA BAIE - PROBLEME HUMIDITÉ	5978,70
MARTIN VACHON	31268,39
Cause tarrifaire et révision loi sur l'électricité	9960,00
HONORAIRE PROFESSIONNELS	9487,39
Honoraires - Cause tarrifaire et révision loi sur l'électricité	4600,00
Honoraires cause tarrifaire et révision loi sur l'électricité	3900,00
HONORAIRES ET SERVICES CONSEILS	3321,00
MD CHARLTON CO LTD	47927,96
BATTERIES TASER X2 APPN (TASER X2/X26P POWER MAGAZINE, AUTOMATIC SHUT-DOWN)	4261,58
CARTOUCHES D'ENTRAINEMENT TASER BLEUES 25 PIEDS	28944,74
PLAQUE A LA CUISSE POUR PISTOLET	2450,52
TASER AVEC GARANTIE	12271,12
METAL POLE-LITE INC	37647,08
BASES FRIABLE ET SEMELLES	5705,25
BASES FRIABLES ET SEMELLES D'ANCRAGES	10000,00
POTEAU FEU CIRCULATION 16' PAROI .250 CB 12" EN ALUMINIUM, BASE FRIABLE (TRANSFO) ACIER TBS12-24 CB 14½" A 12"	21941,83
METAL-ART SOUDURE INC	32301,15

CRÉDIT FACTURE # 20587	-11074,48
RÉPARATIONS / SOUDURE DE LA CABINE R.O.P.S DE LA CHARGEUSE JOHN DEERE # 22-307 ET INCLUANT LA CERTIFICATION BT-348703	16129,38
UNITÉ 18-301 RÉPARATION BACO CATERPILLAR 450 F BT 340534	10000,00
UNITÉ 22-307 REPARATION STRUCTURE CABINE ET RECTIFICATION BT 348703	17246,25
MICHELIN AMERIQUE DU NORD (CANADA) INC.	57925,03
14-335 / PNEUS BT 353639	6590,41
14-338 / 8 X PNEUS BT 353773	4037,00
6 X PNEUS UNITÉ 16-212 BT 2094340	6777,36
6 X PNEUS POUR UNITÉ 13-902 BT 354089	3268,24
8 X PNEUS UNITÉ 16-214 BT 2095112	8447,90
ACHAT DE PNEUS CHEZ OK PNEUS POUR UNITÉ 26-301 BT 348745 -	6878,35
ACHAT DE PNEUS OK PNEUS POUR UNITÉ 26-317 BT 350927;	6878,35
ACHAT DE PNEUS UNITÉ 23-301; BT 342302	11284,75
CREDIT FACT #DA0010058048	-7384,24
CRÉDIT FACTURE D0010058230	-1098,59
UNITÉ 14-383 / 8 X PNEUS BT 342776	2749,28
UNITÉ 14-401 BT 339866 PNEUS	2111,98
VOIR CREDIT #CA0011435261	7384,24
MICRO LOGIC SAINTE-FOY LTEE	29110,33
2022-599 - ID1807 - Contrat d'entretien Cohesity - 2024	9886,32
2022-599 - ID1807 - Contrat d'entretien Cohesity - du 01 au 30 sept. 2024	2800,10
2022-599 - ID1807 - Contrat d'entretien Cohesity - Nov 2024	3038,11
2022-599 ID1807 - Contrat d'entretien Cohesity - 2023	2330,00
Checkpoint 1535 - Billet 425254 - BASE APPLIANCE WITH PERP SANDBLAST SUB PKG 1YR, NEXT GENERATION THREAT P S LICs ADD	8140,23
ID1807 - Contrat d'entretien Cohesity - OCT 2024	2915,57
MICROSOFT CANADA INC.	950917,20
2022-633 - ID1816 - Contrat d'entretien Microsoft 365 Enterprise - 2024	839244,06
ID1887 - Azure Enterprise - 2024	45311,28
ID1887 - Azure Enterprise - août 2024	11456,43
ID1887 - Azure Enterprise - avril 2024	8640,43
ID1887 - Azure enterprise - décembre 2023	7924,37
ID1887 - Azure Enterprise - fev 2024	3107,42
ID1887 - Azure Enterprise - Mars 2024	6884,31

ID1887 - Azure Enterprise - NOV 2024	11693,47
ID1887 - Azure Enterprise - oct 2024	11858,29
Microsoft azure support	4797,14
MINES SELEINE UNE DIVISION DE K+S SEL WINDSOR LTEE	620305,06
CREDIT FACT #5300698595	-2702,48
CREDIT FACT #5300703663	-3532,35
CREDITE FACT #5300671361	-1582,86
Jonquière - Sel de déglacage de chaussées	14433,33
Jonquière - Sel de déglacage de chaussées	11400,33
Jonquière - Sel de déglacage de chaussées # référence 00668172	7680,72
Jonquière - Sel de déglacage de chaussées # référence 00668172 Numéro de facturation: 5359021	8936,28
Jonquière - Sel de déglacage de chaussées # référence 00668172 VOIR CREDIT #5300700910	10271,66
Jonquière - Sel de déglacage de chaussées # référence 5180035327	8886,14
Jonquière - Sel de déglacage de chaussées # référence 5180035327 Numéro de facturation: 5359021	29958,51
Jonquière - Sel de déglacage de chaussées # référence 5180036837	20202,57
Jonquière - Sel de déglacage de chaussées Jonquière # référence 5180035327	2975,69
Mines seleine Windsor # 5180033149	47847,99
Mines seleine windsor #5180031144	6582,03
SEL AUTOMNE 2024 CHICOUTIMI	27356,29
SEL AUTOMNE 2024 CLIENT 3631988 CHICOUTIMI CONFIRMATION 5180034918	14868,22
SEL AUTOMNE 2024 CLIENT 3631988 RAMASSÉ CHICOUTIMI CONFIRMATION 5180034918	2703,50
SEL AUTOMNE 2024 TP CHIC CLIENT 3631988	7475,04
Sel avec livraison TP Chic Bon de commande: 5180031829	16819,95
Sel commade du 22 janvier 2024 avec livraison TP Chic Commande: #5180032361	12287,38
SEL DE DÉGLAÇAGE - JONQUIÈRE	11020,87
SEL DE DÉGLAÇAGE - JONQUIÈRE	45212,25
SEL DE DÉGLAÇAGE - SANS TRANSPORT - JONQUIÈRE	46000,92
SEL DE DÉGLAÇAGE - SANS TRANSPORT - JONQUIÈRE # 5180033149	5891,09
SEL DE DÉGLAÇAGE - SANS TRANSPORT - LA BAIE Commande : 5359021	15228,10
Sel de déglacage de chaussées Jonquière # référence 5180035327	8871,82
SEL DE DÉGLAÇAGE DÉCEMBRE 2024, TP LA BAIE COMMANDE: 5180035365	18319,74
SEL DE DÉGLAÇAGE FIN DÉCEMBRE 2024, TP LA BAIE, COMMNADE: 5180035797	20366,29
Sel de déglacage Jonquière pour hiver 2023-2024	9501,19

SEL DE DÉGLAÇAGE TP LA BAIE, FIN DÉCEMBRE 2024	10071,10
Sel pour Chicoutimi livré (4 janvier 2024) # confirmation 5180030884	21812,22
Sel pour Chicoutimi livré (8 janvier 2024) # confirmation 5180031081	12923,18
Sel pour Chicoutimi ramassé (décembre 2024) Client 36311988,	14602,17
Sel pour Chicoutimi ramassé (décembre 2024) Client 36311988, # confirmation 5180035668	35822,90
Sel pour Chicoutimi ramassé (janvier à avril 2024) # confirmation 5180030893	52799,91
Sel TP La Baie janvier 2024 Commande : 5359021	48993,37
MINISTRE DES FINANCES - MELCC FAUNE ET PARCS	815009,88
2023-215 Analyse exigé par le ministère (CEAEQ) Analyse d'eau usée (Caractérisation initiale ROMAEU - famille 1 à 15)	3444,47
2024-242 Réhabilitation Zone ferroviaire, rue du Havre. Du 1 au 31 janvier 2024	6942,68
2024-242 Réhabilitation Zone Ferroviaire, rue du Havre. du 1 au 31 décembre 2024	6817,26
2024-242 Réhabilitation Zone ferroviaire, rue du Havre. Site 3 / Redevances élimination des sols contaminés excavés	11244,37
2024-242 Réhabilitation Zone ferroviaire, rue du Havre. Site 3 / Traçabilité des sols contaminés excavés, traces Québec	47762,74
2024-409 - PFAS la baie - Année 2024 - Analyses - Service chimie organique - composés perfluorés	24188,62
BAIL LOTS DE GREVE FIN LUCRATIVE - BAIL: 2020-030, LOYER: 01 AOÛT 2024 AU 31 JUILLET 2025.	7426,49
BARRAGES DROITS ANNUEL CLASSE C-D-E (CLIENT 60039120-LEC) 04252-00-670 BAIL # 464 01-04-2024 AU 31-03-2025	2163,00
CONTRIBUTION FINANCIERE POUR DES PERTES DE MILIEUX HUMIDES ET HYDRIQUES - PROJET ÉMISSAIRE PLUVIAL CS-98P	15277,48
Élimin. trait. redevances traces Québec sols contaminés rue Savard 1-07 au 30-09. Projet 115559 Zone innovation site 10	40108,22
Évaluation de la sécurité des barrages X0000903 et X0000908.	5595,00
Frais d'exploitation ouvrages hydrauliques - Chute-Garneau - Pour la période du 01 janvier au 31 décembre 2024.	83220,60
Frais d'exploitation ouvrages hydrauliques - Pont Arnaud- Pour la période du 01 janvier au 31 décembre 2024.	150542,18
Loyer occupation terres publiques Dossier 4121-02-98-0117	3532,03
Loyer occupation terres publiques Dossier 4121-03-08-0097	3532,03
PFAS LA BAIE (Sept 2023 à Fév 2024)	18014,37
Redevance pour l'emmagasinage des eaux - Centrale Jonquière (1er janv au 31 déc 2023)	12120,23
RÉFÉRENCE # 402322829 RENFORCEMENT STRUCTURAL Quai de Bagotville. BT2065708	2235,45
Réhabilitation Zone ferroviaire, rue du Havre. Redevances élimination des sols contaminés excavés du 1 au 29 février 202	147961,43
Réhabilitation Zone ferroviaire, rue du Havre. Redevances élimination des sols contaminés excavés du 1 au 31 mars 2024	156243,46
Réhabilitation Zone ferroviaire, rue du Havre. Site 3 / Traçabilité des sols contaminés excavés du 1 au 31 mars 2024	37227,13
Réhabilitation Zone ferroviaire, rue du Havre. Redevances élimination des sols contaminés excavés du 1 au 31 janvier 24	19427,37
SANCTION ADMINISTRATIVE PÉCUNIAIRE RESPECT SUR LA LOI SUR CERTAINES MESURES PERMETTANT APPLIQUER LA LMA	2500,00
TRAÇABILITÉ DES SOLS CONTAMINÉS EXCAVÉS PONT ARNAUD	2308,12
TRAITEMENT DES SOLS CONTAMINÉS PONT ARNAUD - 1ER AVRIL AU 30 JUIN	5175,15

MINISTRE DES FINANCES - MINISTERE DE LA JUSTICE	37295,14
21 AVRIL AU 25 MAI 2024 PÉR. 24-18 À 24-22	3001,67
25 AOÛT AU 21 SEPT. 2024 PÉR. 24-36 À 24-39	2622,40
DU 21 JANVIER AU 24 FÉVRIER 2024 PÉRIODES 24-05 À 24-09	2919,32
DU 21 JUILLET AU 24 AOÛT 2024 PERIODES 24-31 À 24-35	2095,31
DU 22 SEPTEMBRE AU 26 OCTOBRE 2024 PERIODES 24-40 À 24-44	6038,97
DU 23 JUIN AU 20 JUILLET 2024 PÉRIODES 24-27 À 24-30	2902,45
DU 24 MARS AU 20 AVRIL 2024 PÉRIODES 24-14 À 24-19	2505,51
DU 24 NOVEMBRE AU 21 DECEMBRE 2024 PERIODES 24-49 À 24-52	4666,16
DU 25 FÉVRIER AU 23 MARS 2024 PÉRIODES 24-10 À 24-13	3044,82
DU 26 MAI AU 22 JUIN 2024 PÉRIODES 24-23 À 24-26	2405,96
DU 27 OCTOBRE AU 23 NOVEMBRE 2024 PERIODES 24-45 À 24-48	5092,57
MINISTRE DES FINANCES - MINISTERE DE L'ECONOMIE, DE L' INNOVATION ET DE LENERGIE	500000,00
Somme non utilisée du PAUPME - feux de forêt	500000,00
MINISTRE DU REVENU	36843777,78
DU 27 OCTOBRE AU 2 NOVEMBRE 2024	566050,93
14 AU 20 JANVIER 2024	731793,04
15 AU 21 DÉCEMBRE 2024	789981,01
15 AU 21 SEPTEMBRE 2024	615735,67
17 AU 23 NOVEMBRE 2024	662459,92
1ER AU 7 DÉCEMBRE 2024	523842,00
1ER AU 7 SEPTEMBRE 2024	635422,11
2 AU 8 JUIN 2024	757665,74
22 AU 28 SEPT 2024	602661,37
28 JUILLET AU 3 AOÛT 2024	710450,40
29 SEPTEMBRE AU 5 OCTOBRE 2024	595408,11
6 AU 12 OCTOBRE 2024	585659,95
8 AU 14 DÉCEMBRE 2024	514734,33
8 AU 14 SEPT 2024	634616,64
9 AU 15 JUIN 2024	743160,47
DU 10 AU 16 MARS 2024	728958,36
DU 11 AU 24 FÉVRIER 2024	1484187,63
DU 12 AU 25 MAI 2024	1745049,65

DU 13 OCTOBRE AU 26 OCTOBRE 2024	1250279,36
DU 24 AU 30 NOVEMBRE 2024	634494,86
DU 25 AU 31 AOÛT 2024	634535,76
DU 28 JANVIER AU 3 FÉVRIER 2024	742722,82
DU 3 AU 9 MARS 2024	735976,88
DU 30 JUIN AU 6 JUILLET 2024	758066,28
DU 4 AU 10 AOÛT 2024	690351,59
SEMAINE DU 10 AU 16 NOVEMBRE 2024	532862,34
SEMAINE DU 14 AU 20 AVRIL 2024	738493,78
SEMAINE DU 14 AU 20 JUILLET 2024	726087,34
SEMAINE DU 16 AU 22 JUIN 2024	760234,83
SEMAINE DU 17 AU 23 MARS 2024	735534,28
SEMAINE DU 21 AU 27 AVRIL 2024	770547,13
SEMAINE DU 21 AU 27 JUILLET 2024	710353,08
SEMAINE DU 23 AU 29 JUIN 2024	866114,03
SEMAINE DU 24 AU 30 DÉCEMBRE 2023	1045489,07
SEMAINE DU 24 AU 30 MARS 2024	721490,11
SEMAINE DU 25 FEVRIER AU 2 MARS 2024	751812,37
SEMAINE DU 26 MAI AU 1ER JUIN 2024	846263,55
SEMAINE DU 28 AVRIL AU 4 MAI 2024	756943,43
SEMAINE DU 3 AU 9 NOVEMBRE 2024	541673,77
SEMAINE DU 31 DÉC 2023 AU 6 JANVIER 2024	877710,77
SEMAINE DU 31 MARS AU 6 AVRIL 2024	720917,22
SEMAINE DU 4 AU 10 FÉVRIER 2024	736352,09
SEMAINE DU 5 AU 11 MAI 2024	1050183,01
SEMAINE DU 7 AU 13 AVRIL 2024	1043805,94
SEMAINE DU 7 AU 13 JANVIER 2024	737501,19
SEMAINE DU 7 AU 13 JUILLET 2024	746032,09
SEMAINES: DU 11 AU 17 AOÛT 2024 ET DU 18 AU 24 AOUT 2024	1317633,72
SOMMAIRE 2023	35477,76
MNP FINANCEMENT D ENTREPRISES (MNP CORPORATE FINANCE INC.)	36734,52
Ateliers de formation gestion du temps Travaux publics 23-24 avril 2024	3391,76
Services professionnels en comptabilité - Mise en place des infrastructures dans la zone IP - AO 2024-056	25007,07

Services professionnels en comptabilité - Mise en place des infrastructures dans la zone IP - AO 2024-056	8335,69
MNP LLP	92930,93
2024-564 MISE À JOUR DE LA POLITIQUE CULTURELLE - CONSULTATION DES MILIEUX ET DE LA POPULATION	11986,15
Accompagnement dans le recrutement de la sélection DG SANA	9893,60
Accompagnement dans le recrutement et la sélection d'une direction générale pour l'organisme Centres-villes Saguenay	14197,11
Accompagnement dans le recrutement et la sélection d'une direction générale pour l'organisme Centres-villes Saguenay.	3432,00
Accompagnement dans le recrutement et la sélection d'une direction générale pour l'organisme Centres-villes Saguenay.	5250,91
Addenda - Accompagnement dans le recrutement de la sélection du DG de SANA	7473,38
Formation LEAN (ceintures blanche, jaune et verte) oct 2024	4580,60
Formation LEAN (ceintures verte) nov 24	6584,62
Formation LEAN management / septembre 2024	8016,06
Planification du développement organisationnel du Centre d'histoire Arvida	2081,05
Planification du développement organisationnel du Centre d'histoire Arvida / Mandat donné au consultant MNP LLP	19435,45
MOTEURS ELECTRIQUES LAVAL LTEE	60967,80
Entretien sur 3 transfos (pièces et main-d'oeuvre)	9657,90
JOINT TORIQUE ET ACCOUPLEMENTS - BT2083624.2	2335,14
Joint torrique et main-d'oeuvre - bt2083624.2	3632,06
RÉPARATION DE MOTEUR BT-2014942.5	3819,47
Réparation de pompe de puit MYERS 10 HP	8840,43
Réparation et réfection transformateur.	3219,30
RÉPARATION MOTEUR DE VENTILATION BT-2085526.3 - USINE DE FILTRATION JONQUIÈRE	3819,47
Réparation transfo 75 kva LJ22203	3219,30
Réparation transformateur.	3219,30
Réparations et réfection transformateur.	3219,30
UEC - MP - Démarreurs progressifs ABB série PSTX	6586,92
UEC-SOUFFLANTE #1- MP: Rebobinage et roulements soufflante 1	4340,31
UFLB : Poste de surpression S-80 Démarreur de pompe d'eau potable	2979,00
UFLB : PSTX60-690-70 - Soft Start ABB série PSTX	2079,90
MRC LE FJORD-DU-SAGUENAY	429906,21
Versement final - Compensation matières recyclables 2023	308506,00
Versement initial - Compensation matières recyclables 2024 selon % reçu le 19 décembre 2024	121400,21
MUSEE DU FJORD	300788,26
Aide financière pour animation culturelle pour la période des fêtes et les fins de semaine.	5000,00

ANIMATION DE LA PYRAMIDE SAISON ESTIVALE 2024	25288,26
Centenaire Monument des 21 - Deuxième versement VS-CE-2024-218	3125,00
Centenaire Monument des 21 - VS-CE-2024-218	9375,00
Remboursement assurances 2024	8000,00
Subvention 2024 1er versement VS-CM-2024-43	125000,00
Subvention 2024 2e versement VS-CM-2024-43	125000,00
NES MARKETING AGENT MANUFACTURIER INC.	28847,23
LAMPADAIRES QUARTIER DES BOIS-VINS	28847,23
NETTOYAGE CONDUITS SOUTERRAINS	313652,84
Cimenter parrois du regard J-30U-193	6320,18
CREDIT FACT #32350	-4242,58
CREDITE FACT #30038	-620,87
Gainage - 2105, rue Saint-Philippe Jonquière	3865,46
Gainage - 2335, Rue Villeneuve Jonquière	3771,18
Gainage - 2581, rue Dequen Jonquiere	3488,34
Gainage - 3823, rue de la Savoie Jonquière	5185,37
Gainage - 3911, rue Saint-Clément Jonquière	2451,27
Gainage - 4061, rue Saint-Andre Jonquière	5986,75
Gainage - 4200, rue des Ormes Jonquiere	4054,02
Gainage au 123, rue des Saules requête 2023-3165	2356,99
Gainage au 130, rue Ballantyne requête 2024-3038	4242,58
Gainage au 1332, rue des Érables requête 2023-27501	3299,78
Gainage au 1557, rue de la Bretagne requête 2023-11404	4713,98
Gainage au 163, rue Gouin requête 2023-9073	3299,78
Gainage au 171, rue des Saules requête 2023-16206	5279,65
Gainage au 188, rue des Saguenéens requête 2023-18720	7400,94
Gainage au 207, rue de Chambord requête 2023-26436	3771,18
Gainage au 220, rue d'Orly requête 2023-16213	3299,78
Gainage au 267, rue Beaujolais requête 2023-20871	3771,18
Gainage au 291, rue du Beaujolais requête 2023-20819	3299,78
Gainage au 320, rue du Beaujolais requête 2023-22026	4713,98
Gainage au 33, rue Élie requête 2023-11319	2828,39
Gainage au 341, rue du Cran requête 2023-9253	3064,08

Gainage au 48, rue St-Siméon requête 2022-362	4242,58
Gainage au 632, rue Silvy requête 2023-16171	5656,77
Gainage au 698, rue De Musset requête 2023-16272	5185,37
Gainage au 720, rue Murdock requête 2023-26042	5185,37
Gainage de branchement 150 mm - Gainage pour le 2586, rue Jetté	3771,18
Gainage pour 3841, rue de l'Avignon Jonquiere	4949,67
Gainage pour la rue 1821, rue Fay	4336,86
Gainage pour le 1837, rue Fay	4242,58
Gainage pour le 2207, rue Saint-Albert	3064,08
Gainage pour le 2238, rue Hébert	3771,18
Gainage pour le 2269, rue Saint-Marie	4713,98
Gainage pour le 2405, rue Hébert	3771,18
Gainage pour le 2502, rue Boivin	3771,18
Gainage pour le 2598, rue Jetté	4242,58
Gainage pour le 2638, rue Saint-Hubert	3959,74
Gainage pour le 2950, rue Sainte-Marie	4713,98
Gainage pour le 3023, rue St-Patrick	4713,98
Gainage pour le 3635, boul. Harvey	2828,39
Gainage pour le 3831, rue Panet	5373,93
Gainage pour le 3986, rue Rembrandt	3299,78
Gainage pour le 4017, rue DeVinci	5656,77
Gainage pour le 4034, rue de Courcelles	3771,18
INSPECTION CAMÉRA CONDUITES PRINCIPALES D'ÉGOUT FÉVRIER 2024	3628,23
INSPECTION TÉLÉVISÉE DE CONDUITES PRINCIPALES SECTEUR DU RUISSEAU MICHAUD	21731,55
INSPECTION TÉLÉVISÉE PAR CAMÉRA DE CONDUITES PRINCIPALES D'ÉGOUT - ANNÉE 2024	85411,56
REFOULEMENTS ÉGOUTS RÉSIDENCES BOUL TADOUSSAC ET QUARTIER COLINETTE - INSPECTION CAMERA	17815,42
VOIR CREDIT #32799	4242,58
NETTOYEUR DU FJORD INC - SERVICE DE VETEMENTS SAGUENAY	74513,50
48 X SALOPETTES ORANGE A BRETelles	4828,95
ACHAT COUVRE-TOUT ET SALOPETTE ORANGE	3456,15
ACHAT DE 20 COUVRE-TOUT	2345,49
ACHAT DE VÊTEMENTS DE TRAVAIL LA BAIE	4258,67
Correction prix / erreur de tapis	-10,06

CORRECTION PRIX ET QTE TAPIS FACT #347 561, 347 251, 347 864, 346 695 ET 346 972	-61,22
COUVRE-TOUT ORANGE	2405,28
CREDIT APPLIQUÉ SUR FACT #345 576 ET 345 870 AJUSTEMENT FRAIS ENERGIE	-18,29
CREDIT FACT #358 589	-11,50
CRÉDIT FACTURE # 353 796	-5,80
CRÉDIT FACTURE # 354 016	-26,85
CRÉDIT FACTURE # 354 252	-14,77
CRÉDIT FACTURE # 354 374	-13,11
CRÉDIT FACTURE # 354 467	-13,92
CRÉDIT FACTURE # 354 586	-8,79
CRÉDIT FACTURE # 354 696	-11,62
CRÉDIT FACTURE # 358 918	-16,38
CRÉDIT FACTURE #346 289 - CORRECTION DE PRIX	-9,20
CRÉDIT FACTURE #349 654	-3,45
CREDITE FACT #346 454 ET 346 164 AJUST PRIX	-10,35
CREDITE FACT #346 454 ET 346 164 AJUSTEMENT PRIX	-18,29
MANTEAUX ET SALOPETTES D'HIVER ORANGE FLUO	49942,84
SALOPETTES ORANGE A BRETelles	4893,34
VETEMENTS ATELIER MÉCANIQUE JONQUIÈRE	2636,38
NI PRODUITS INC	62546,40
2024-035 - 40 x 1lots de récupération extérieurs à 2 voies	62546,40
NORD-FLO INC.	344771,92
2024-384 - PPEJ-17 : Achat de 2 ensembles de réparation pour pompe de la PPEJ-17	25989,57
Achat d` une pompe neuve pour remplacer l` ancienne - PPEC-15-MP	14704,65
Achat kit reparation pour pompe - GRÉ À GRÉ 2024 PPEC-05-MP	21631,98
COUVERCLE / VOIR CRÉDIT # 39571	4802,82
CRÉDIT FACTURE # 39570	-4760,83
CRÉDIT FACTURE # 40031	-11615,30
CRÉDIT FACTURE #38518 - VANNE A GUILLOTINE 6" A VOLANT A MAIN C67R	-5316,49
Pieces reparation pompe Flygt PPEC-06-16-26-PPEL-04 :	13334,07
PPEC-05-20-MP: achat de deux pompes assechements pour les puits secs	18911,23
PPEC-05-MP : Kits d` espaceurs pour plaques d` usure des pompes pour entretien futur.	2517,95
PPEC-05-MP : Reparation de la pompe #2	9997,46

PPEC-06-16-26-PPEL-04 : Pieces reparation pompe Flygt	6055,97
PPEC-13-MP : Remplacement volute et roue de la pompe #1	5346,18
PPEC-17-PPEL-04 : Achat de 2 pompes neuves	16067,40
PPEC-17-PPEL-04 : POMPE FLYGT	12190,07
PPEJ19 : NOUVELLE POMPE EN SURPLUS	13107,60
PPES01: ROUE 464	8104,35
PPLB-12 : Achat d'une nouvelle pompe (POMPE FLYGT NP3153 20HP 600/3/60 6" ROUE 433 16M FLS FV)	38109,30
PPLB-12 : Réparation d'une pompe d'eau usée	10722,84
PUILB -73 : Achat et installation d'une pompe PUILB-73	22835,58
PUILB-73 : Moteur franklin submersible sandfighter	41249,10
UEC- tuyaux et raccords pour recurage avec Vaccum	2484,88
UEC-MP: location pompe et installation pour vidange fossé pour pompe cann	5950,45
UEJ : LOCATION POMPE POUR DECANTEUR	2679,86
UELB : Réparation pompe d'extraction	2950,51
UFJ : Réparation pompe flygt 8,2 hp 600 volt (Modèle FLYGT Modèle : 2102.041-0805 # série : 0040236)	4658,77
UFLB : achat et installation d'un ensemble pompe et moteur puits 75	46646,74
UFSH-MP: Pompe de remplacement pour lavage tamis	3799,91
VOIR CRÉDIT # 40223	11615,30
NSIM TECHNOLOGIES	339469,36
2020-180 - ID1734 - Contrat d'entretien des heures de conduite - 1 janvier au 31 décembre 2024	48545,90
2020-180 - ID1734 - Contrat d'entretien des heures de conduite - avril 2024	23982,71
2020-180 - ID1734 - Contrat d'entretien des heures de conduite - décembre 2024	24074,02
2020-180 - ID1734 - Contrat d'entretien des heures de conduite - janv 2024	24250,12
2020-180 - ID1734 - Contrat d'entretien des heures de conduite - juillet 2024	24295,78
2020-180 - ID1734 - Contrat d'entretien des heures de conduite - juin 2024	24295,78
2020-180 - ID1734 - Contrat d'entretien des heures de conduite - Mai 2024	24162,07
2020-180 - ID1734 - Contrat d'entretien des heures de conduite - mars 2024	23982,71
2020-180 - ID1734 - Contrat d'entretien des heures de conduite - novembre 2024	23894,66
2020-180 - ID1734 - Contrat d'entretien des heures de conduite - Octobre 2024	24162,07
2020-180 - ID1734 - Contrat d'entretien des heures de conduite - septembre 2024	24162,07
2024-468 - ID1225 - Contrat d'entretien NSim neige - 1 septembre 2024 au 31 aout 2025	51619,18
Correction Cote de besoin Ref fact #000697	-1957,71
NUTRINOR COOPERATIVE	2790593,33

2 SOUFFLEURS ARIENS 30" DELUXE	6231,60
2021-129 - MAZOUT CENTRE COMMUN JONQ-NORD MAI 2024	2253,27
2024 - ESSENCE - RÉSERVOIR GARAGE CHIC	15123,14
2024 - ESSENCE - RÉSERVOIR GARAGE LA BAIE	6153,22
2024 - ESSENCE - RÉSERVOIR TP JONQUIÈRE	32758,11
2024 - ESSENCE AO 2021-129 - RÉSERVOIR	339336,82
2024 - ESSENCE ATELIER MECANIQUE CHICOUTIMI AO 2021-129 - RÉSERVOIR	8789,70
2024 - ESSENCE GARAGE CHICOUTIMI AO 2021-129 - RÉSERVOIR	49046,00
2024 - ESSENCE GARAGE CHICOUTIMI AO 2021-129 - RÉSERVOIR	26007,16
2024 - ESSENCE GARAGE LA BAIE AO 2021-129 - RÉSERVOIR	14645,78
2024 - ESSENCE GARAGE LA BAIE 2021-129 - RÉSERVOIR	14817,11
2024 - ESSENCE GARAGE LA BAIE AO 2021-129 - RÉSERVOIR	16020,18
2024 - ESSENCE GARAGE MUNICIPAL CHIC 2021-129 - RÉSERVOIR	15481,43
2024 - ESSENCE GARAGE MUNICIPAL CHICOUTIMI - RÉSERVOIR	6537,16
2024 - ESSENCE GARAGE MUNICIPAL CHICOUTIMI 2021-129 - RÉSERVOIR	21512,14
2024 - ESSENCE GARAGE MUNICIPAL CHICOUTIMI AO 2021-129 - RÉSERVOIR	73492,78
2024 - ESSENCE GARAGE MUNICIPAL LA BAIE AO 2021-129 - RÉSERVOIR	29166,73
2024 - ESSENCE TP JONQUIÈRE 2021-129 - RÉSERVOIR	15426,81
2024 - ESSENCE TP JONQUIÈRE AO 2021-129 - RÉSERVOIR	21180,90
2024 - ESSENCE TP JONQUIÈRE AO 2021-129 - RÉSERVOIR	71303,43
2024 - ESSENCE TRAVAUX PUBLIC JONQUIÈRE AO 2021-129 - RÉSERVOIR	42402,93
2024 - ESSENCE TRAVAUX PUBLIC JONQUIÈRE AO 2021-129 - RÉSERVOIR	14456,07
2024 - ESSENCE TRAVAUX PUBLICS JONQUIÈRE AO 2021-129 - RÉSERVOIR	13910,99
2024 - ESSENCE TRAVAUX PUBLICS JONQUIÈRE 2021-129 - RÉSERVOIR	16278,61
2024 - ESSENCE TRAVAUX PUBLICS JONQUIÈRE AO 2021-129 - RÉSERVOIR	19668,28
2024 - ESSENCE TRAVAUX PUBLIQUE JONQUIÈRE AO 2021-129 - RÉSERVOIR	27130,96
CRÉDIT FACTURE # 1048239	-19955,81
CRÉDIT FACTURE # 1048257	-15341,51
CRÉDIT FACTURE # 1055730	-26616,03
CRÉDIT FACTURE # FC00653584	-97,71
CRÉDIT FACTURE #1054740	-34242,11
CRÉDIT FACTURE #FEA0389910	-813,07
DIESEL BLANC ATELIER MECANIQUE CHICOUTIMI Q2 ANNÉE 2024	30375,38

DIESEL BLANC ATELIER MECANIQUE JONQUIERE Q2 ANNÉE 2024	30886,09
DIESEL BLANC ATELIER MECANIQUE LA BAIE Q2 ANNÉE 2024	20746,52
DIESEL BLANC CENTRE DE SKI LE NORVÉGIEN Q2 ANNÉE 2024	2227,38
DIESEL BLANC ÉDIFICE DU ROI GEORGE Q2 ANNÉE 2024	8321,85
DIESEL BLANC ÉDIFICE DU ROI GEORGES 2024	5162,18
DIESEL BLANC ÉDIFICE DU ROI GEORGES Q2 ANNÉE 2024	27056,60
DIESEL BLANC ÉDIFICE DU ROI-GEORGES Q2 ANNÉE 2024	8330,15
DIESEL BLANC ÉDIFICE DU ROI-GEORGES Q2 ANNÉE 2024	30303,18
DIESEL BLANC ÉDIFICE ROI GEORGES 2024	2961,25
DIESEL BLANC ÉDIFICE ROI GEORGES 2024	48950,99
DIESEL BLANC ÉDIFICE ROI GEORGES JONQ	25810,02
DIESEL BLANC ÉDIFICE ROI GEORGES Q2 ANNÉE 2024	81748,27
DIESEL BLANC ÉDIFICE ROI-GEORGE JONQ	27047,81
DIESEL BLANC ÉDIFICE ROI-GEORGES 2024	37527,60
DIESEL BLANC ÉDIFICE ROI-GEORGES JONQ 2024	9066,95
DIESEL BLANC ÉDIFICE ROI-GEORGES Q2 ANNÉE 2024	33711,28
DIESEL BLANC GARAGE CHICOUTIMI Q2 2024	39038,05
DIESEL BLANC GARAGE CHICOUTIMI Q2 ANNÉE 2024	52829,22
DIESEL BLANC GARAGE LA BAIE	12361,39
DIESEL BLANC GARAGE LA BAIE Q2 ANNÉE 2024	45367,68
DIESEL BLANC GARAGE MUNICIPAL CHICOUTIMI ANNÉE 2024	28182,63
DIESEL BLANC GARAGE MUNICIPAL CHICOUTIMI 2024	39376,86
DIESEL BLANC GARAGE MUNICIPAL CHICOUTIMI Q2 ANNÉE 2024	91543,38
DIESEL BLANC GARAGE MUNICIPAL LA BAIE 2024	22754,97
DIESEL BLANC GARAGE MUNICIPAL LA BAIE Q2 ANNÉE 2024	20621,13
DIESEL BLANC GARAGE MUNICIPALE LA BAIE 2024	13202,49
DIESEL BLANC Q2 ANNÉE 2024	848343,75
DIESEL BLANC Q2 ATELIER MECANIQUE JONQUIERE ANNÉE 2024	28299,09
DIESEL BLANC Q2 ÉDIFICE DU ROI GEORGES 2024	20055,15
DIESEL BLANC Q2 ÉDIFICE ROI-GEORGES	17109,55
DIESEL BLANC Q2 ÉDIFICE ROI-GEORGES JONQ	11977,54
DIESEL BLANC Q2 GARAGE CHICOUTIMI	21741,10
DIESEL BLANC Q2 GARAGE CHICOUTIMI ANNÉE 2024	33523,84

DIESEL BLANC Q2 GARAGE LA BAIE 2024	9100,04
DIESEL BLANC Q2 ÉDIFICE ROI GEORGE JONQ	8362,48
DIESEL BLANC Q2 ÉDIFICE ROI GEORGES 2024	19002,15
DIESEL BLANC Q2 ÉDIFICE ROI-GEORGES 2024	8878,52
DIESEL BLANC Q2 GARAGE CHICOUTIMI ANNÉE 2024	22995,24
DIESEL BLANC Q2 GARAGE MUNICIPAL CHICOUTIMI ANNÉE 2024	27473,05
VOIR CRÉDIT # 1055800	26616,03
VOIR CRÉDIT # BA48239	19955,81
VOIR CRÉDIT #1054751	34242,11
VOIR CRÉDIT BA48257	15341,51
OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE SAGUENAY	1589854,17
PMT # 1 Programme P-193965 pour un immeuble sis au 1052, rue Alexis-Simard, La Baie	17854,17
programme de suppléments aux loyers 2024 versement 1/2	147500,00
programme de suppléments aux loyers 2024 versement 2/2	147500,00
Programme SARL année 2024	20000,00
Projet d'habitation <<La Lancée>> versement 8 de 25 pour l'année 2023	35000,00
Projets des ilots Jonquière 2024	62000,00
Subvention de fonctionnement 2024 versement 1 de 2	580000,00
Subvention de fonctionnement 2024 versement 2 de 2	580000,00
OK PNEUS - PIÈCES UNIVERSELLES 2007 (9183-8268 QUEBEC INC)	61596,82
11-942 / 2 X PNEUS, POSÉ, BALANCÉ BT 354594	2270,38
14-383 ALIGNEMENT ET VÉRIFICATION MÉCANIQUE BT 345187	4816,29
14-404 / 2 X PNEUS, ALIGNEMENTS BT 2096840	2255,60
19-301 CHANGER PNEUS BT 354380	7454,89
19-405 CHANGER PNEUS BT 354379	7454,89
22-315 4 PNEUS BT 354382	9979,79
4 PNEUS ET POSE / BT-349053 UNITÉ 06-602	2122,22
4 X PNEUS UNITÉ 22-319 BT 2096246	8550,42
6 X PNEUS, POSE UNITÉ 10-404 BT-349589	2171,99
CRÉDIT FACTURE # F48095	-1806,26
CRÉDIT FACTURE # F54903	-13,79
CRÉDIT FACTURE # F54947	-13,79
CRÉDIT FACTURE # F55073	-1279,91

CRÉDIT FACTURE # F55085	-1568,03
CRÉDIT FACTURE # F56024	-9,19
CRÉDIT FACTURE # F56222	-9,19
CRÉDIT FACTURE # F56678	-9,19
CRÉDIT FACTURE # F57767	-1084,22
CRÉDIT FACTURE # F59726	-1450,76
CRÉDIT FACTURE # F61945	-2255,60
CRÉDIT FACTURE #F52208 - SURCHARGE DE CARBURANT	-27,56
CRÉDIT FACTURE #F57290 - CORRECTION PRIX	-0,60
CRÉDIT SUR FACTURE F56104	-20,67
INSTALLATION PNEUS SUR PLUSIEURS VÉHICULES BT 354546	2213,40
PNEU, MONTAGE DÉMONTAGE, FOURNITURES D'ATELIER ET SERVICE ROUTIER	2635,30
PNEUS, MONTAGE DÉMONTAGE UNITÉ 14-402 BT-348672	2103,21
UNITÉ 12-801 BT 340975 / 2 X PNEUS;	2033,91
UNITÉ 14-346 BT 342164 PNEUS	3957,00
Unité 19-455 ACHAT DE PNEUS, MONTAGE, DÉMONTAGE, NETTOYAGE DE ROUES	3561,65
UNITÉ 23-311 LIQUIDE ANTIGEL POUR PNEU, APPEL DE SERVICE BT341606	3089,89
UNITÉ 26-317 BT-347784 MONTAGE DÉMONTAGE	2219,15
VOIR CRÉDIT # F62623	2255,60
ORANGE TRAFFIC INC.	60629,74
S 2023-733 SIGNAUX DE FEUX DE CIRCULATION	60629,74
ORCHESTRE SYMPHONIQUE DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN	125000,00
Subvention 2024 1er versement VS-CM-2024-43	62500,00
Subvention 2024 2e versement VS-CM-2024-43	62500,00
ORIZON MOBILE CHICOUTIMI	91645,04
20 X BATTERIES KENWOOD KNB-L3 lithium ion 3400 mAh longue durée	4346,06
Achat de 10 batteries LS6 et 2 batteries L3 pour radios portatives pour réserve	3136,52
ADIO PORTATIF KENWOOD NX3300K2 -LOGICIEL DE PROGRAMMATION POUR SERIE NX-3000	19164,90
BATTERIES RADIO PORTATIFS - BATTERIES KENWOOD KNB-L3 lithium ion 3400 mAh longue durée	4346,06
CHARGEUR POUR RADIOS KENWOOD SERIE NX5000	2248,91
CRÉDIT FACTURE #1059588 - INTERFACE GATEWAY LTE-RADIO T-BRIDGE	-2331,76
Crédit pour facture # 1075029	-168,15
DÉPLACEMENT DES ANTENNES DE TÉLÉCOMMUNICATION ENTRE LES BASE	8224,64

Location installations et équipements du 1er janvier au 31 déc 2024. Site Chic-Nord	12282,53
MATÉRIEL DE TÉLÉCOM ZETRON - MAX DIGITAL RADIO GATEWAY (DRG), MAX PORTAL HOST MARQUE ZETRON (SANS ÉQUIVALENCE)	13607,98
PIECES DE REMPLACEMENT	5454,64
PIÈCES DE TÉLÉCOMMUNICATION (CABLES, CONNECTEURS, TÊTES DE CONTROLE, ANTENNES)	3277,60
RADIO KENWOOD NX-5800(K2) COMPLET NEXEDGE INCLUANT:MICROPHONE KMC-65,CÂBLE 12VCC,SUPPORT RADIO ET MICRO	7145,13
RADIO PORTATIF KENWOOD, MICRO ÉCOUTEUR, SOCLE DE CHARGE POUR CHARGE MULTIPLE	10909,98
ORTEC ENVIRONNEMENT SERVICES INC. (VWNA CANADA INC.)	1168948,72
Déversement d'huile au sol dû à un bris de transformateur au 1872 et 1876 rue Pellan Jonq.	19690,62
NETTOYAGE DE PUISARDS 2024 2024-367	40503,25
NETTOYAGE ET RÉCURAGE DES CONDUITES D'EGOUT SANITAIRE AU M LINEAIRE JUIN 2024	388306,83
NETTOYAGE ET RÉCURAGE DES CONDUITES D'EGOUT SANITAIRE AU M LINEAIRE 2024	720448,02
OSL 96 (9067-8319 QUEBEC INC)	32524,78
20 fermes portes - BT2014899.5	6195,31
30 X NOYAUX PRIMUS - BT2014899.5	3219,30
BARRES PANIQUES ET PIÈCES - BT2081197.1	7774,46
DÉMOLITION ET CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU BÂTIMENT. BT-206680	5743,71
NOYAU PRIMUS ET ARTICLES DE QUINCAILLERIES BT-2014899.5	3436,87
PORTE ET 2 FENÊTRES - BT-2053118.1	3407,85
PORTE, CADRE ET QUINCAILLERIE - PAVILLON DE SERVICE SOCCER JOHN-KANE - BT-2088544.1	2747,28
PAIEMENT DANIEL ARCHITECTE	64730,93
2022-314 - OSP - RÉFECTION DES FAÇADES DE LA PALESTRE JOHNNY GAGNON	2989,35
2022-582 - OSP EN ARCHITECTURE - RÉFECTION D'UN BLOC SANITAIRE - ARÉNA AU FOYER DES LOISIRS ARRONDISSEMENT JONQUIÈRE	26789,18
2024-089 CONSTRUCTION D'UN BLOC SANITAIRE - LA PETITE MAISON BLANCHE. BT2075819	3305,53
2024-089 CONSTRUCTION D'UN BLOC SANITAIRE - LA PETITE MAISON BLANCHE. BT2075819 DEMANDE DE PRIX 2024-089	3449,25
2024-419 RÉNOVATIONS DIVERSES - CENTRE COMMÉMORATIF PRICE - OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS ARCHITECTURE	16671,38
CONSTRUCTION D'UN BLOC SANITAIRE - LA PETITE MAISON BLANCHE. BT2075819 2024-089	7847,04
CRÉDIT FACTURE # DPA2023-707	-15866,55
OSP - RÉFECTION DES FAÇADES DE LA PALESTRE JOHNNY GAGNON	5173,88
RÉFECTION DES BLOCS SANITAIRES - PALAIS DES SPORTS JONQUIÈRE. BT-2091283	7760,81
RÉFECTION DES FAÇADES DE LA PALESTRE JOHNNY GAGNON	2299,50
REMPLACEMENT DES PORTES ET FENÊTRES - PAVILLON ST-JEAN-EUDES - 2022-335	4311,56
PARK PLACE TECHNOLOGIES CANADA ULC	49367,85
024-599 - ID1578 - Contrat d'entretien unité de stockage PowerVault Dell - 31 août 2024 au 30 août 2025	49367,85

PATRIMOINE ST-EDOUARD	1505525,00
Aide financière pour projet de requalification de l'église St-Édouard	5525,00
Premier versement subvention selon entente	1500000,00
PAUL PEDNEAULT INC.	15661531,54
Libération de retenue 5% Reconstruction d'un mur de soutènement rue Tremblay Arr. de Chicoutimi	102640,96
2022-266 Auscultation de la conduite d'aqueduc sous le pont Dubuc / Arr. de Chicoutimi	5230,97
2023-151 - RÉFECTION AVENUE DU PARC - ARR LA BAIE	34534,46
Abaisser le niveau de l'eau pour inspection Barrage rivière du moulin	4278,95
Crédit sur facture 141065	-26836,92
Crédit sur facture 140996	-26839,77
Décompte #10 2021-375 : Réfection complète du poste de pompage PPEJ-07 / Arr. de Jonquière	21069,73
Décompte #10 2022-292 - Modernisation de l'usine d'épuration - Phase 2 / Arrondissement de la La Baie	552827,72
Décompte #11 2022-292 - Modernisation de l'usine d'épuration - Phase 2 / Arrondissement de la La Baie	810912,75
Décompte #12 2022-292 - Modernisation de l'usine d'épuration - Phase 2 / Arrondissement de la La Baie	592135,49
Décompte #13 2022-292 - Modernisation de l'usine d'épuration - Phase 2 / Arrondissement de la La Baie	1637894,70
Décompte #14 2022-292 - Modernisation de l'usine d'épuration - Phase 2 / Arrondissement de la La Baie	1460560,40
Décompte #15 2022-292 - Modernisation de l'usine d'épuration - Phase 2 / Arrondissement de la La Baie	2917989,15
Décompte #16 2022-292 - Modernisation de l'usine d'épuration - Phase 2 / Arrondissement de la La Baie	1155986,21
Décompte #17 - 2022-292 - Modernisation de l'usine d'épuration - Phase 2 / Arrondissement de la La Baie	1344814,15
Décompte #18 2022-292 - Modernisation de l'usine d'épuration - Phase 2 / Arrondissement de la La Baie	957049,79
Décompte #19 2022-292 - Modernisation de l'usine d'épuration - Phase 2 / Arrondissement de la La Baie	1721215,87
Décompte #2 2022-490: Rénovation du pont P-209 et de la passerelle pass-178 /Arrondissement de Jonquière	7731,53
Décompte #2 RÉFECTION DES ÉGOUTS SANITAIRE ET PLUVIAL ENTRE LES RUES DE PARIS ET ST-TIMOTHÉE	148288,92
Décompte #20 2022-292 - Modernisation de l'usine d'épuration - Phase 2 / Arrondissement de la La Baie	1386016,97
Décompte #3 2023-178 - RÉASPHALTAGE DES PONTS P-14079 ET P-01867 / ARR DE CHICOUTIMI	22832,68
Décompte #3 2023-636-RÉFECTION DES ÉGOUTS SANITAIRE ET PLUVIAL ENTRE LES RUES DE PARIS ET ST-TIMOTHÉE	136613,01
Décompte #5 2023-151 - RÉFECTION AVENUE DU PARC - ARR LA BAIE	32674,18
Décompte #6 2023-151 - RÉFECTION AVENUE DU PARC - ARR LA BAIE	117697,85
DÉCOMPTE 02 - 2023-591 REMPLACEMENT D'UN PONCEAU - ÉMISSAIRE PLUVIAL CS-98P - CHEMIN DE LA RÉSERVE / ARR CHICOUTIMI	18444,10
Décompte#1 REMPLACEMENT D'UN PONCEAU - ÉMISSAIRE PLUVIAL CS-98P - CHEMIN DE LA RÉSERVE / ARR CHICOUTIMI - 24103-02-125	54176,46
Excavation et installation d'un pont temporaire rang St-Paul	131234,96
Libération de retenue 10%	11269,78
Libération de retenue 10% Réasphaltage des ponts P-14079 ET P-01867	69412,41

Libération de retenue 5%	42715,25
Libération de retenue 5% Ajout de feux piétonniers intersection Boul. Harveyet Rue St-Hubert Arr. Jonquière	16144,58
Libération de retenue 5% Auscultation de la conduite d'alimentation en eau potable suspendue au pont Dubuc	4957,84
Libération de retenue 5% Réfection avenue du Parc/Arr. de la Baie	85163,55
Libération de retenue 5% Réfection du poste de pompage PPEJ-07	66260,87
RÉPARATION MINEURE À LA STRUCTURE DE BÉTON DE LA RAMPE. Stationnement du Havre BT-2080930	17595,07
Voir crédit # 141068	26836,92
PAVEX (9167-6163 QUEBEC INC.)	1100999,59
AJUSTEMENT BITUME AOÛT ET SEPTEMBRE 2024	-84731,42
AJUSTEMENT DU PRIX BITUME SEPTEMBRE 2024	-3484,56
AJUSTEMENT PRIX DU BITUME AOUT ET SEPT 24	-185,64
AJUSTEMENT PRIX DU BITUME SEPT	-393,95
Asphalte Voirie Jonquière	6208,65
Asphalte Voirie Jonquière - Année 2024	1114822,85
Asphalte Voirie Jonquière - EB avec bitume de type PG	66099,83
CRÉDIT - AJUSTEMENT PRIX DU BITUME JUILLET 2024	-16602,86
CRÉDIT FACTURE # 103012988	-3356,03
CRÉDIT FACTURE #103012966	-8466,11
CRÉDIT FACTURE #103012967	-23384,91
CRÉDIT PRIX DU BITUME MAI 2024	-3321,35
PIERRES 0-56 MM CLASSE A / MG20 CLASSE B	16309,26
Route Martel fermée à la suite d'un accident, donc impossible d'aller chez Inter-Cité (17 juillet)	6278,78
VOIR CRÉDIT # 103013126	3356,03
VOIR CRÉDIT #103012998	8466,11
VOIR CRÉDIT #103013000	23384,91
PC-COURT COMPANY LTEE	28168,15
5 X PALETTES (har-tru surfacing 1.4 tons) ET LIVRAISON	5633,05
COMPACTEUR	22535,10
PERRON CHANTAL	47369,70
GESTION ET OPÉRATION DU DÉBARCADÈRE DU BATEAU DU PORTAGE SUD LATERRIÈRE	47369,70
PG SOLUTIONS INC. (PG GOVERN QC-GES TECHNOLOGIES-CTSPEC TECHNOLOGIES)	309487,27
2024-792 - ID1599 - Renouvellement contrat d'entretien CTSpec - 1 janvier au 31 décembre 2025	12833,52
2024-792 - ID1600 - Renouvellement contrat d'entretien Syged - 1 janvier au 31 décembre 2025	29131,22

2024-792 - ID1604 - Renouvellement contrat d'entretien TFP - 1 janvier au 31 décembre 2025	146190,71
2024-792 - ID1606 - Renouvellement contrat d'entretien Constat express - 1 janvier au 31 décembre 2025	58124,46
2024-792 - ID1890 - Renouvellement contrat d'entretien Portail de données immobilières - 1 janvier au 31 décembre 2025	24104,51
Contrat d'entretien Constat Express - VOIR CRÉDIT #CESA57159 ET VOIR FACTURE #CESA56607	52818,37
Contrat d'entretien et soutien des applications - 1 Janvier au 31 Décembre 2024 - Modernisation Évaluation	15904,49
CRÉDIT FACTURE #CESA56607 ET VOIR FACTURE #CESA57165	-52767,78
CRÉDIT FACTURE #CESA58690	-29481,89
CRÉDIT FACTURE #CTS00542	-349,52
Licence CTISpec - Billet 426254	2395,31
Modification / Contrat d'entretien AccèsCité Ref fact #CESA55683	-15904,49
Transactions ePropriété - janvier - février - mars 2024 - contrat 1VSAG26-017666-JQ1	3895,94
Transactions ePropriété - octobre - novembre et décembre 2023 - contrat 1VSAG26-017666-JQ1	6229,34
Transfert droit mens. utilis. passerelle cour munic Frais transactionnels constat express entente paiement novembre 2024	3583,78
Transfert droit mens. utilis. passerelle paiement cour munic Frais transactionnels constat express entente octobre 2024	3397,52
Transfert droit mens. utilis. passerelle paiement cour munic Frais transactionnels constat express entente sept 2024	2731,81
Transfert droit mens. utilis. passerelle paiement cour munic. Frais transactionnels - constat express avril 2024	2905,42
Transfert droit mens. utilis. passerelle paiement cour munic. Frais transactionnels - constat express décembre 2023	2790,45
Transfert droit mens. utilis. passerelle paiement cour munic. Frais transactionnels - constat express février 2024	2843,33
Transfert droit mens. utilis. passerelle paiement cour munic. Frais transactionnels - constat express Juin 2024	2493,81
Transfert droit mens. utilis. passerelle paiement cour munic. Frais transactionnels - constat express Mai 2024	2659,37
Transfert droit mens. utilis. passerelle paiement cour munic. Frais transactionnels - constat express mars 2024	3475,70
VOIR CRÉDIT #CESA60877	29481,89
PGS INDUSTRIEL INC.	305486,85
Décompte #1 REMPLACEMENT D'UNE CHAUDIÈRE AU GAZ NATUREL AU GARAGE MUNICIPAL / Arr Jonquièrre Appel d'offres 2023-672	224220,04
Décompte#2 2023-672 REMPLACEMENT D'UNE CHAUDIÈRE AU GAZ NATUREL AU GARAGE MUNICIPAL / Arr Jonquièrre Appeloffres 2023-672	23139,21
Décompte#3 2023-672 REMPLACEMENT D'UNE CHAUDIÈRE AU GAZ NATUREL AU GARAGE MUNICIPAL / Arr Jonquièrre 2023-672	12756,18
MISE EN PLACE D'UNE PLATE-FORME D'ESSAI PILOTE MODULAIRE - LAC DE L'AQUEDUC	45371,42
PHIL LAROCHELLE EQUIPEMENT INC	170542,79
14-347 BT-353516 ARTICULATIONS DE BRAS DE GRATTE	2615,68
14-349 302724 BLOC DE GLISSIÈRE AVEC AMORTISSEUR (POUR REMETTRE DANS LITIÈRE)	2293,75
2024-248 SEMI-REMORQUE BASCULANTE (3 ESSIEUX)	141175,00
ARBRE D'ENTRAÎNEMENT POUR ROULETTE DU SABLEUR #010-DC9-426B SPARE POUR REFAIRE LES CONVOYEURS	2035,06
BRAS DE POUSSÉE SUPÉRIEUR ASSEMBLÉ LAROCHE. (080-2005-0001-P / JQ)	2615,68

Libération dépôt de garantie de soumission	14200,00
PENTURE 4-8-30 090-00000510	2293,75
ROUE (POULIE) ARRIERE CONVOYEUR, ROUE DENTÉE, ARBRE MENANT, COUPLEUR À CHAÎNE	3313,87
PIECES D'AUTOS P & L LTEE	42627,91
10 X RACCORDS / 150 X BOYAUX HYDRAULIQUES	3885,93
CABINET DE SABLAGE	2730,37
CORRECTION CRÉDIT #4-40096952 - VOIR ÉGALEMENT FACTURE #4-40092789 ET CRÉDIT #4-40097658	-82,03
CORRECTION CRÉDIT #4-40096952 ET CRÉDIT #4-40097636	-18,43
CREDIT FACT #2-20139767 RETOUR HUILE PENETRANTE EXTREME TEMPERATURE -31.7 À 1763.7 CELCIUS	-36,38
CRÉDIT FACTURE # 1-10313078	-134,38
CRÉDIT FACTURE # 1-10319627	-311,83
CRÉDIT FACTURE # 1-10319634	-66,59
CRÉDIT FACTURE # 1-10329755	-175,73
CRÉDIT FACTURE # 1-10331195	-160,06
CRÉDIT FACTURE # 1-10342683 ET 3-30048303	-129,14
CRÉDIT FACTURE # 1-10349327	-334,26
CRÉDIT FACTURE # 1-10376261	-66,12
CRÉDIT FACTURE # 1-10379449	-693,30
CRÉDIT FACTURE # 1-10381538	-99,16
CRÉDIT FACTURE # 2-20122874	-438,42
CRÉDIT FACTURE # 2-20124039	-24,95
CRÉDIT FACTURE # 2-20124550	-16,71
CRÉDIT FACTURE # 2-20147290	-133,85
CRÉDIT FACTURE # 4-40112733	-780,14
CRÉDIT FACTURE #1-10328139 - RELAIS	-23,07
CRÉDIT FACTURE #1-10339409	-25,55
CRÉDIT FACTURE #1-10341466	-44,90
CRÉDIT FACTURE #1-10344227 - SEAL CARDAN AVANT	-24,17
CRÉDIT FACTURE #1-10355736 - DISQUES, PLAQUETTE	-445,63
CRÉDIT FACTURE #1-10366857	-30,45
CRÉDIT FACTURE #1-10369464 - LINK KIT	-92,08
CRÉDIT FACTURE #1-10369537 - MASS AIR FLOW	-172,42
CRÉDIT FACTURE #1-10375667	-87,01

CRÉDIT FACTURE #1-10379583	-336,19
CRÉDIT FACTURE #2-20103612 ET VOIR CRÉDIT #1-10314313	-42,84
CRÉDIT FACTURE #2-20103612 ET VOIR CRÉDIT #2-20119475	-47,76
CRÉDIT FACTURE #2-20127682 - CORE	-79,33
CRÉDIT FACTURE #2-20127686	-42,84
CRÉDIT FACTURE #2-20127700	-29,05
CRÉDIT FACTURE #2-20127719	-25,55
CRÉDIT FACTURE #2-20130582	-82,40
CRÉDIT FACTURE #4-40096883	-549,34
CRÉDIT FACTURE #4-40098983 - QUINCAILLERIE	-20,43
CRÉDIT FACTURE #4-40111169 - CORE	-66,12
CRÉDIT FACTURE #4-40111525 - CORRECTION PRIX	-304,50
CRÉDIT FACTURE #4-40111708 - QUINCAILLERIE FREIN	-37,92
CRÉDIT FACTURE #4-40111751 - CORE	-66,12
CRÉDIT FACTURE #4-40111986	-437,87
CRÉDIT FACTURE #4-40112191 - PLAQUETTE DE FRIEN	-91,97
CRÉDIT FACTURE #4-40113978 - CORE	-79,33
CRÉDIT FACTURE #4-40114054	-100,58
CRÉDIT FACTURE 1-10327066	-17,55
CRÉDIT FACTURE 1-10342683	-58,43
CRÉDIT FACTURE 2-20137347	-117,39
CRÉDIT FACTURES #1-10362104 et 1-10362106 - DISQUE DE FREIN, JEU DE PLAQUETTES, FILTE A AIR	-873,41
CRÉDIT FACTURES 4-40110604, 1-10333129, 4-40095355, 1-10347902, 1-10336484 ET 1-10367020	-709,07
CRÉDITE FACT #1-10337275	-167,78
CRÉDITS FACTURES #4-40094641 ET #4-40092789 ET VOIR CRÉDIT #4-40097636 - CAPTEUR ABS, DISQUE ET PLAQUETTE DE FREIN	-393,20
FITING LIBRE SERVICE	2279,01
FITTING (RACCORD) EN URGENCE	6229,98
GRAISSE HAUTE PERFORMANCE POUR ENTREPOT VÉHICULAIRE	4615,61
GRAISSES ET HUILE SYNTHÉTIQUE	2231,84
Huile de type polyvalent pour transmission VRAC	5816,48
HUILE HYDRAULIQUE ET HUILE SYNTHÉTIQUE	6492,20
HUILES SYNTHÉTIQUES ET HYDRAULIQUES	5860,34
HYDRAULIQUES CONNECTEURS LIBRE-SERVICE	4288,64

LIBRE-SERVICE HYDRAULIQUE (RACCORDS)	4039,22
OUTILLAGE ATELIER REQ 29068	5122,14
RETOUR CORE REF FACT #1-10318326	-66,12
RETOUR CORE REF FACT #4-40100164	-132,22
RETOUR DISQUE AVANT REF FACT #1-10336972	-285,86
retour disques et plaquette ref fact # 1-10314323	-182,53
Retour ens plaquettes ref fact #1-10319654	-59,88
RETOUR POMPE A EAU 08-701 REF FACT #4-40081506	-160,81
RETOUR SCELLANT DE COLLERETTE ANAEROBIQUE 50ML PERMATEx 5155550 REF FACT #1-10322973	-24,10
VOIR CRÉDIT FACTURE # 1-10384448	-628,60
PLATEFORME BIOALIMENTAIRE BOREALE SOLIDAR	50000,00
Soutien Financier 2024 Partenariat avec la Plateforme bioalimentaire boréale Solidar - VS-CM-2020-282 ET VS-CM-2019-445	50000,00
PLOMBERIE GAGNE ET FILS (9191-0091 QUEBEC INC)	33407,05
2022-312 - INSPECTION DES DISPOSITIFS ANTIREFOULEMENT - 2024	9387,65
2022-312 - INSPECTION DES DISPOSITIFS ANTIREFOULEMENT - ANNÉE 2024	20097,48
CRÉDIT FACTURE # 8344	-3173,28
INSPECTION DES DISPOSITIFS ANTIREFOULEMENT - BT2088615	3921,92
VOIR CRÉDIT # 8347	3173,28
PLOMBERIE SOLUTEC SAG-LAC (9427-0345 QUEBEC INC)	25168,03
2638, rue Saint-Hubert Jonquière - Soumission installation cheminée d'accès 6" sur l'égout principale pour le gainage	3104,33
4200, rue des Ormes Jonquiere - Excavation pour installation d'une cheminée d'accès sur tuyau d'égout sanitaire	2880,12
Mandat pour 8 inspections réseau d'égout - Pluie du 17 juillet 2024	3679,20
Mandat pour inspection réseau d'égout - Pluie du 17 juillet 2024	10577,70
Refaire une partie de tuyauterie qui a un bas fond au 2141, rue St-Jean-Batiste Jonquière	4926,68
POLE ARCHITECTURE INC	73609,82
2023-229 MISE A NIVEAU DU STADE RICHARD-DESMEULES -	17886,11
2023-229 MISE A NIVEAU DU STADE RICHARD-DESMEULES - ARRONDISSEMENT JONQUIERE	33615,53
Étude potentiel requalification Vétusté, valeur patrimon., modif. usage bâti. ancienne école Ste-Thérèse 2875.	3736,69
MISE A NIVEAU DU STADE RICHARD-DESMEULES - ARRONDISSEMENT JONQUIERE	15497,11
SERVICE PROFESSIONNEL EN ARCHITECTURE - 2354 RUE ST-DOMINIQUE - BT-2083719	2874,38
POLY LIVRE TOUT	45382,01
LIVRAISON ATELIER JONQ OCTOBRE 2024	2555,89
LIVRAISON COURRIER	2182,23

LIVRAISON COURRIER AVRIL 2024	2695,01
LIVRAISON COURRIER JUILLET 2024	2032,76
LIVRAISON COURRIER POUR ATELIER MECANIQUE MOIS DE SEPTEMBRE 2024	2137,39
LIVRAISON DE COURRIER ATELIER MÉCANIQUE CHICOUTIMI JANVIER 2024	3818,97
LIVRAISON DE COURRIER ATELIER MÉCANIQUE JONQUIÈRE FÉVRIER 2024	3360,72
LIVRAISON DE COURRIER ATELIER MÉCANIQUE JONQUIÈRE JANVIER 2024	2446,80
LIVRAISON DE COURRIER AVRIL 2024	2959,46
LIVRAISON DE COURRIER FÉVRIER 2024	2448,97
LIVRAISON DE COURRIER MAI 2024	3377,97
LIVRAISON DE COURRIER MARS 2024	2286,85
LIVRAISON DE COURRIER MARS 2024 ATELIER MÉCANIQUE JONQUIÈRE	2947,96
LIVRAISON DE COURRIER NOVEMBRE 2024	2907,15
LIVRAISON DE COURRIER SEPTEMBRE 2024	2451,27
LIVRAISON DE COURRIERS AOÛT 2024	2152,33
LIVRAISONS DE COURRIER MAI 2024	2620,28
POMPACTION INC.	32957,28
MOTEUR ET POMPE SUBMERSIBLE, CABLES DE POMPE, TRANSPORT	15700,76
Pièces de rechange pour la pompe à sable au dessableur	7384,01
UEJ : 3 X DIAPHRAGMES POUR POMPE A BOUE / 3 X BALLE EN NÉOPRENE	9872,51
PORTES ML 2015 (9328-8702 QUEBEC INC)	248432,92
2023-535 - PORTES D'ACCÈS VÉHICULAIRES - ANNÉE 2024	13871,73
4 PORTES BÂTIMENT DES POLICES ARRIÈRE SUPRA JONQUIÈRE	5126,00
40 X TÉLÉCOMMANDES OUVRE-PORTE BT-2079324.2	4690,98
APPEL - PORTE ÉDIFICE G LEBEAU BT-2080918	2184,67
APPEL DE SERVICE - MATÉRIEL, QUINCAILLERIE, PIÈCE ET MAIN-D'OEUVRE - CORRECTIFS - ARR. JONQUIÈRE	23075,01
APPEL DE SERVICE PORTE GARAGE MUNICIPAL LA BAIE BT-2081070	2634,03
APPEL PORTE GARAGE MUNICIPAL LA BAIE BT-2080840	2108,03
APPEL SERVICE PORTE - ENTREPÔT JR THÉBERGE / BT-2083273	2040,15
APPEL SERVICE PORTES ÉDIFICE DU ROI-GEORGES BT-2083955	2244,72
BÂTIMENT DE SERVICE PLACE DU CITOYEN BT-2086219.2 APPEL DE SERVICE PORTE -	9546,37
BT 2069075.2 ÉDIFICE DU ROI-GEORGES	4163,93
BT-2086169 INTERVENTION D'URGENCE POUR SÉCURISER LA PORTE DE L'ENTREPÔT - ENTREPÔT JR THÉBERGE	7167,36
CHANGER 2 PANNEAUX DE PORTE # 9 ET PIÈCES ENCOMMAÇÉE APPEL DE SERVICE PORTE - HYDRO-JONQUIÈRE BT-2091829	2532,17

CHANGER MOTEUR PORTE DU CONTENEUR A DÉCHET Épuration des eaux La Baie	4019,07
CORRECTIFS - ENTRETIENS BI-ANNUEL 2024	50181,97
CORRECTIFS ENTRETIEN BI-ANNUEL 2024	15047,06
CRÉDIT FACTURE # 9608	-218,45
ENLEVER LES DÉTECTEURS DE MOUVEMENTS - BT2090474.2 -	3425,11
FABRICATION ET INSTALLATION D'UN SYSTÈME ANTICHUTE POUR LA PORTE D'ACCÈS VÉHICULE. Bâtiment principal Chute Garneau	11419,57
INTERVENTION URGENCE PORTE # 3 CASERNE POMPIER LA BAIE BT-2087427	3381,99
MODIFICATION DE DEUX PORTES DE GARAGE - ÉDIFICE STS BOUL. ST-PAUL BT2080388	24496,55
MOTEUR DE LA PORTE #2 À CHANGER - CASERNE MELLON - BT2090344	4321,45
PORTES D'ACCÈS VÉHICULAIRES - ANNÉE 2024	3713,69
PRÉVENTIF ANNUEL PORTES D'ACCÈS VÉHICULAIRES - ANNÉE 2024 - 2023-535 -	6881,25
RÉPARATION DE LA PORTE - CASERNE SUD BT-2082688	2069,55
RÉPARATION DE LA PORTE DE GARAGE #7 - GARAGE MUNICIPAL CHICOUTIMI - BT2090474	23783,96
TRAVAUX CORRECTIF PORTES DE GARAGE SUITE À L'INSPECTION 2024	14525,00
POTVIN CENTRE DU CAMION (SERVICE DE PNEUS POTVIN LTEE - POTVIN LE GROUPE)	126594,44
# 13-359 BT 347501 POMPE A FUEL	3759,11
11-806 BT 350695 KIT FAN CLUTCH ET POULIE DU FAN CLUTCH	2115,18
13-319 DRUM FREIN A MAIN AVEC BANDE ET KIT DE RESSORT	2011,56
14-425 BT346133 - RÉPARATIONS MOTEUR ODEUR DE GAZ	2966,62
14-425 / MODULE	2483,59
14-425 BT 346133 PIPE	3358,27
28-395 BT 343520 PIECES POUR SYSTEME ANTI POLLUTION	9791,21
ACHAT REMORQUE FERMÉE 16 PIEDS HYDRO-JONQUIÈRE	19523,14
CE CRÉDIT EST ANNULÉ AVEC LA FACTURE #83245 - ERREUR DE FACTURATION	-264,05
CRÉDIT # 80714	-653,46
CRÉDIT CORE, RÉFÉRENCE FACTURE # 81056	-337,16
CRÉDIT FACT #83264 RETOUR # V380003A SEAL DE ROUE	-158,67
CRÉDIT FACTURE # 79983	-194,78
CRÉDIT FACTURE # 80228 - SILENCIEUX	-494,38
CRÉDIT FACTURE # 80715	-119,57
CRÉDIT FACTURE # 80855 + FRAIS DE RETOUR + FRAIS DE TRANSPORT	-1139,41
CRÉDIT FACTURE # 80876	-299,81
CRÉDIT FACTURE # 80878	-44,15

CRÉDIT FACTURE # 80896	-24,05
CRÉDIT FACTURE # 81226 ET VOIR FACTURE 81463	-1509,60
CRÉDIT FACTURE # 81388	-96,55
CRÉDIT FACTURE # 81404	-83,47
CRÉDIT FACTURE # 81461	-335,75
CRÉDIT FACTURE # 81565	-119,00
CRÉDIT FACTURE # 81598	-58,01
CRÉDIT FACTURE # 81630	-91,98
CRÉDIT FACTURE # 81630 + FRAIS DE RETOUR - PIÈCES	-492,09
CRÉDIT FACTURE # 81709	-132,02
CRÉDIT FACTURE # 81724	-224,89
CRÉDIT FACTURE # 81725 - CAMSHAFT	-77,31
CRÉDIT FACTURE # 81791 + FRAIS DE RETOUR	-2955,55
CRÉDIT FACTURE # 81928	-107,61
CRÉDIT FACTURE # 82064	-24,90
CRÉDIT FACTURE # 82119	-310,43
CRÉDIT FACTURE # 82219	-1034,78
CRÉDIT FACTURE # 82250	-119,57
CRÉDIT FACTURE # 82256 - BOUCHON URÉE	-88,40
CRÉDIT FACTURE # 82259 - SLACK AJUSTEUR R802446	-126,55
CRÉDIT FACTURE # 82312	-155,22
CRÉDIT FACTURE # 82320	-81,67
CRÉDIT FACTURE # 82324	-102,31
CRÉDIT FACTURE # 82440	-13,74
CRÉDIT FACTURE # 82769	-253,13
CRÉDIT FACTURE # 82834	-160,67
CRÉDIT FACTURE # 83046	-182,49
CRÉDIT FACTURE # 83101	-459,90
CRÉDIT FACTURE # 83502	-155,22
CRÉDIT FACTURE # 83768	-149,64
CRÉDIT FACTURE # 83818	-893,94
CRÉDIT FACTURE # 83820	-121,88
CRÉDIT FACTURE # 84349	-208,99

CRÉDIT FACTURE # 84426	-115,05
CRÉDIT FACTURE # 84531	-67,29
CRÉDIT FACTURE # 84533	-146,28
CRÉDIT FACTURE # 84544	-480,09
CRÉDIT FACTURE #83264 - CORE	-91,98
CRÉDIT FACTURE #83264 - SLACK AJUSTER	-125,23
CRÉDIT FACTURE #83274 - RÉTRACTEUR CPL NOIR, LATCH	-575,97
CRÉDIT FACTURE #83374 - CORE	-678,35
CRÉDIT FACTURE #83499	-1711,51
CRÉDIT FACTURE 82241	-232,02
MODULE REMOTE CONTROL ET ACCESSOIRE 11-941	3232,33
Remorque utilitaire neuve avec plate-forme entre 10 et 12 pieds de longueur	8019,51
REMPACEMENT DU MOTEUR DE L'ARROSEUSE DE RUES 26-312 - ARRONDISSENT LA BAIE	71525,05
RETOUR CAPTEUR REF FACT #83505	-236,95
Retour de 13-485 CORE ref fact #80847	-91,98
Retour de core ref fact #80431	-1862,60
Retour sensor temp maf temps Ref fact #83501	-174,52
UNITÉ 14-425 VÉRIFIER FUIITE EXHAUST BT 345286	11925,91
VÉRIFICATION MOTEUR SUR UNITÉ 11-941 BT348181	7129,53
PRECICOM TECHNOLOGIES INC	255487,10
2024-127 Contrat d'entretien Fortinet - 2024 - Billet 422578	87247,63
2024-131 - Fortigate - Billet 433575	86676,20
2024-131 - Pare-feu - billet 434425	31998,69
Fortigate Rugged 70F + Fortiextender - Billet 456936	5172,73
ID1758 - Contrat d'entretien Licence Tenable.IO - 16-06-2024 au 15-06-2025	22443,12
Renouvellement des licences Forticlient EPP-ATP - Billet 452614	21948,73
PREFAIR IMRICO LTEE	50652,14
108 LIT DE CAMP 'ULTRA' A/COUSSIN EN MAILLE	10503,80
2024-039 MATÉRIEL POUR MESURES D'URGENCE	15182,20
22 X SACS A DOS POUR EQUIPE RECHERCHE TERRESTRE	3104,64
BOTTE FROID EXTREME - COMMANDE ANNUELLE 2024	9367,25
BOTTE FROID EXTREME + COMMANDE ANNUELLE 2024	4139,02
SAC À DOS RUSH 12 2.0 - COMMANDE ANNUELLE	8355,23

PRO COMBUSTION INC.	26949,74
Aérotherme ARGA-002 : échangeur fendu, équip. agés entrepôt des véhicules la Baie	6398,36
APPEL CHAUFFAGE - USINE ÉPURATION CHICOUTIMI BT-2081425.2	2321,16
APPEL DE SERVICE SYSTÈME DE CHAUFFAGE - CENTRE GEORGES-VÉZINA BT-2094128	2205,66
APPEL DE SERVICE SYSTÈME DE CHAUFFAGE - GLACE VALÉRIE MALTAIS BT-2092364	2041,68
CRÉDIT FACTURE #035369	-4024,13
CRÉDIT FACTURE #035370	-918,44
ENTRETIEN DES SYSTÈMES DE CHAUFFAGE AU GAZ NATUREL ET À L'HUILE - ANNÉE 2024	2586,94
ENTRETIEN DES SYSTÈMES AU GAZ - BT2087160.	2650,81
FUITE CHEMINÉE DEAN BERGERON. BT-2086827	2369,71
RÉPARATION DE L'UNITÉ DE VENTILATION - USINE D'ÉPURATION CHICOUTIMI	2839,42
RÉPARATION POUR BRÛLEUR SUR CHAUDIÈRE 1 - FOYER DES LOISIRS BT-2080529	4454,44
VOIR CRÉDIT #035390	4024,13
PRO REANIMATION	35695,43
Formation Maintien de compétences PR3 Session 2 mai 2024	9065,78
Formation maintien de compétences PR3 session 3 Août à septembre 2024	10204,03
Formation POMPIER - Maintien de compétences PR3	8738,10
FORMATION PREMIER RÉPONDANT - MAINTIEN DES COMPÉTENCE 16 AU 18 DÉCEMBRE 2024	2299,50
FORMATION PREMIER RÉPONDANT - 9 AU 13 DÉCEMBRE 2024	5388,02
PRODUITS BCM LTEE	947953,36
10 X ARRETS AVEC DRAIN 1" A COMPRESSION Matériel d'aqueduc et d'égout	2111,86
10 x Couvert de regard 24 po (modèle N° 524) MATÉRIEL AQUEDUC ET EGOUT MÉMO 209290	8867,34
10 x Tuyaux P.E.H.D. lisseu u x u 125kpa- 48 Matériel aqueduc et égout Mémo # 204052	6499,62
160x Tuyau PVC DR différentes grosseurs	5890,40
17 x Cadres auto-ajustable 450 mm MATÉRIEL AQUEDUC ET EGOUT MÉMO 202271	10278,13
18 MÈTRES Tuyau pehd 450 mm lisse + c-clip cl320 6m MATERIEL D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT MÉMO 205791	2041,41
2 X ARRETS AVEC DRAIN 1" A COMPRESSION	7746,30
2 X BORNE-FONTAINE 8', 2 BOUCHES-2 1/2 FILET QST	10750,16
2 X BORNES FONTAINE	10750,16
22x 14.3.2.2 Tuyau 6 po (150 mm) Fonte ductile CLASSE 350 Longue MÉMO 207149	3257,68
2x Borne-fontaine 8', 2 bouches - 2½ filet, Québec stand	10635,19
2x MANCHON ALPHA STD 150MM MÉMO 205366	2117,93
3 Borne-fontaines 8', 2 bouches - 2½ filet	16125,24

3x VANNE 6" 150MM JM A SIEGE RESILIAN T SANS ACCESSOIRE, 4x MANCHON REP FONTE 6" DIAM X 12" NOIR TYPE 442	6344,55
4 VANNES + 8 X CAOUTCHOUC SANS PLOMB ET 8 X GLAND RETENUE 150MM	6337,97
4 X MANCHONS REP FONTE 6" DIAM X 12" NOIR TYPE 442 Matériel d'aqueduc et d'égout	2050,23
5 X Couvert de regard 24 po (modèle N° 524) MATÉRIEL AQUEDUC ET EGOUT MÉMO 198553	2071,79
572MC Membrane géo-textile pour tuyau de béton TEXEL 7609, tuyau et manchons MATÉRIEL AQUEDUC ET ÉGOUT MÉMO 203339	7345,71
8 X COLLIERS REP ACIER INOX 6" X 15"(6,84 A 7,24) SMITH-BLAIR 226	2629,80
AQUEDUC - BOULON MAGOTTEAUX, TETE SANS FILET AVEC VIS POUR BOITE DE SERVICE 1", COLLET DE RETENUE ETC	2416,60
AQUEDUC - COLLIER REP ACIER INOX, BOITE DE SERVICE, TETE SANS FILET AVEC VIS POUR BOITE DE SERVICE, RACCORD, MANCHON...	6381,01
AQUEDUC - DOUILLE EN STAINLESS, , COLLIER REP EN ACIER, 5/8" ARRET PRINCIPALE A COMPRESSION...	2407,98
AQUEDUC - MANCHON PVC 6" EGOUT, ARRET PRINCIPALE 2" A COMPRES AVEC MISE A LA TERRE, COUDE PVC ETC	2740,07
AQUEDUC - OLLIER REP ACIER INOX 6" X 15"(6,84 A 7,24), SELLETTE A BANDES ACIER INOX CAMBRIDGE	3706,68
AQUEDUC - RALLONGE BTE DE VANNE, BOITE DE SERVICE, COUDE PVC, ARRET AVEC DRAIN, UNION COMPRESSION ETC	2269,81
Articles HDM pour travaux de pavage (Rallonge, cadre, releve)	10971,31
Articles HDM pour travaux de pavage (relevé fonte, rallonge bte de vanne)	11618,87
BOUCHON PVC , ARRET AVEC DRAIN 1", SELLETTE A BANDES ACIER INOX, TETE SANS FILET AVEC VIS ETC	4524,98
BOULON MAGOTTEAUX, SELLETTE A BANDE, MANCHON PVC 6" EGOUT, VANNE 6", BOITE DE SERVICE ETC - VOIR CRÉDIT #548735	5994,75
BTE DE VANNE, MANCHON, T D'ANCRAGE, CAOUTCHOUC MÉMO 202597	3343,48
BUNDEL DE TUYAU 6" PVC	5890,40
Cadre guideur conique 24 po (modèle N° 524)	2769,10
CADRES, COUVERCLES, GRILLES, TUYAU ET GLANDS DE RETENUE	20599,47
Carter du mécanisme # 1 mc avity ancien 8x MÉMO 207745	2055,11
CIMENT PRISE RAPIDE - VOIR CRÉDIT #552935	2032,46
CLAPET NON-RETOUR 150MM JT A BRIDE - Clapet a boule modele	3164,11
COLLIER REP ACIER INOX 6" X 15"(6,84 A 7,24) SMITH-BLAIR 226	5644,86
COLLIER REP ACIER INOX 6" X 15"(6,84 A 7,24) SMITH-BLAIR 226 - AQUEDUC	2301,08
COLLIERS REP ACIER INOX 6" X 15"(6,84 A 7,24) SMITH-BLAIR 226	3649,37
COMMANDE DE FONTE (CADRES, RELEVES, ANNEAUX, COUVERTS) HDM JQ	29287,01
Couvert 775mm (30 1/2), Partie self-level ductile bte vanne vis, Partie ajustable 4 1/4 ductile ajbv-4d, Rallonge etc	8641,37
COUVERT, RELEVÉ FONTE MÉMO 205380	2471,35
CRÉDIT- DIVERS ARTICLES INVENTAIRES	-9522,96
CRÉDIT FACT #553960 - 10" X 3/4" SELLETTE A BANDES EN ACIER INOX CAMBRIDGE 403	-97,35
CRÉDIT FACTURE # 544389	-1516,13
CRÉDIT FACTURE #534998 - ERREUR DE PRIX	-19,49

CRÉDIT FACTURE #548047	-233,49
CRÉDIT FACTURE #548599	-96,57
CRÉDIT FACTURE #550420	-464,54
Crédit facture 541889	-251,48
CREDITE FACT #541073	-484,47
DETECTEUR MAGNETIQUE MÉMO 202141	2546,46
DIVERS MATÉRIEL AQUEDUC ET EGOUT MÉMO 202271	54432,65
FENDEUR PLUS ACCESSOIRES POUR SERVICE PLOMB MÉMO 203786	5518,80
Fonte pour pavages - Rehaussement de regard, Rallonge de boîte de vanne	4887,31
Grille de puisard avec pattes 28½ po, Cadre de regard 2 3/4 po X 24 po avec base allongée, Rehaussement de puisard	4160,85
LOT AQUEDUC - PIED BOITE DE VANNE 5¼", COLLIER REP ACIER INOX 6" X 15", MANCHON REP FONTE 8" DIAM X 12" NOIR TYPE 442...	2819,50
LOT AQUEDUC CHICOUTIMI - SELETTE, MANCHON PVC, COUDE PVC, COLLIER REP ACIER INOX	2340,34
LOT AQUEDUC INV APPRO LB	2520,33
LOT JONQ. - ARRÊT PRINCIPALE, MANCHON, TIGE ACIER, BOITE SERVICE.	4545,70
LOT JONQUIÈRE - COLLIERS REP ACIER INOX	7973,18
Manchon d s/s 350x381mm (15.07-15.82) 2X MÉMO 211820	3433,30
MANCHONS, TETE BTE DE VANNE, BOUCHONS, PLAQUE ET RALLONGE MÉMO 206007	5414,59
MATÉRIEL AQUEDUC ET EGOUT MÉMO 202267	4731,22
MATÉRIEL AQUEDUC ET EGOUT DIVERS HDM MÉMO 211794	6253,07
MATÉRIEL AQUEDUC ET EGOUT DIVERS HDM MÉMO 212001	5945,31
MATÉRIEL AQUEDUC ET EGOUT DIVERS HDM MÉMO 212028	4083,77
MATÉRIEL AQUEDUC ET EGOUT DIVERS MÉMO 207597	5046,71
MATÉRIEL AQUEDUC ET EGOUT DIVERS MÉMO 207717	4852,52
MATÉRIEL AQUEDUC ET EGOUT DIVERS MÉMO 208436 R210042-001CHIC	6627,02
MATÉRIEL AQUEDUC ET EGOUT MÉMO 198222	12864,55
MATÉRIEL AQUEDUC ET EGOUT MÉMO 198313	3181,17
MATÉRIEL AQUEDUC ET EGOUT MÉMO 199856	3036,45
MATÉRIEL AQUEDUC ET EGOUT MÉMO 200911 - LUXUOR RUE DES GOLFEURS PHASE 3	4443,94
MATÉRIEL AQUEDUC ET EGOUT MÉMO 203570	2373,67
MATÉRIEL AQUEDUC ET EGOUT SUITE À DES TRAVAUX D'ASPHALTAGE JQ	6851,94
MATÉRIEL D'AQUEDUC DIVERS POUR RÉPARATION DE PAVAGE VOIRIE CHIC	14865,76
MATÉRIEL D'AQUEDUC ET D'EGOUT DIVERS (PUISARD, GRILLE, CADRE, COUVERT, RALLONGE, TUYAU...) MÉMO 207676	72444,16
MATÉRIEL D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT DIVERS CHIC MÉMO 208536	2294,49

MATÉRIEL D'AQUEDUC ET D'EGOUT DIVERS MÉMO 205020	3030,11
MATERIEL D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT DIVERS MÉMO 206979	3312,58
MATERIEL D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT DIVERS MÉMO 207148	2142,26
MATERIEL D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT DIVERS MÉMO 207960	3277,52
MATERIEL D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT DIVERS MÉMO 208125	2760,13
MATÉRIEL D'AQUEDUC ET EGOUT DIVERS / HDM MÉMO 211135	3525,68
MATÉRIEL DE BORNE FONTAINE DIVERS	20602,24
MATÉRIEL DIVERS / BORNES FONTAINES	17741,69
PIÈCES AQUEDUC	12519,07
PIÈCES AQUEDUC (ARRÊTS AVEC DRAIN, COUDES PVC, ARRÊTS PRINCIPAL)	2758,54
PIÈCES AQUEDUC CHICOUTIMI	3115,18
PIÈCES AQUEDUC ET ÉGOÛT	80515,00
PIÈCES AQUEDUC ET EGOUT (BORNES D'INCENDIES, PARTIE SELF-LEVEL) MÉMO 202807	10750,16
PIÈCES AQUEDUC ET EGOUT ALEXIS LE TROTTEUR	7614,62
Pièces aqueduc et égout Mémo # 204107	12809,13
PIÈCES AQUEDUC ET EGOUT MÉMO 199287	2827,48
PIÈCES AQUEDUC ET EGOUT MÉMO 201301	3112,19
PIÈCES AQUEDUC ET EGOUT MÉMO 201383	2234,47
PIÈCES AQUEDUC ET EGOUT MÉMO 202878	2139,20
PIÈCES AQUEDUC ET EGOUT MÉMO 203014	4432,14
PIÈCES AQUEDUC ET EGOUT MÉMO 209126	14820,49
PIÈCES AQUEDUC ET EGOUT MÉMO 210111	2224,70
PIÈCES AQUEDUC ET EGOUT MÉMO 210192	5890,40
PIÈCES AQUEDUC ET EGOUT MÉMO 210207	5317,59
PIÈCES AQUEDUC ET EGOUT MÉMO 210208	10635,19
PIÈCES AQUEDUC ET EGOUT MÉMO 210300 1191, RUE MANIC	2485,03
PIÈCES AQUEDUC ET ÉGOÛTS	56259,54
PIÈCES AQUEDUC ET ÉGOÛTS Mémo # 203997	3029,88
PIÈCES AQUEDUC ET ÉGOÛTS Mémo # 204052	12703,15
PIÈCES AQUEDUC JONQUIÈRE	11524,76
PIÈCES D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT MÉMO 203572	6144,45
PIÈCES D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT MÉMO 205132	16640,56
PIÈCES D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT MÉMO 205521	2156,15

PIÈCES D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT MÉMO 206035	2902,87
PIÈCES D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT MÉMO 206061	2402,66
PIÈCES D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT MÉMO 206608	4226,86
PIÈCES D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT MÉMO 206890	3097,91
Pièces HDM pour travaux de pavage	8252,98
PIÈCES POUR TRAVAUX 1191, RUE MANIC REQUÊTE 2024-15793	5541,75
RALLONGES BOITES DE VANNE AQUEDUC ET EGOUT MÉMO 203090	2005,60
Rehaussement de regard en fonte ductile 1 po X 24 po, MÉMO 208848	2113,99
Rehaussement de regard en fonte ductile 1 po X 24 po,et rallonge Articles HDM pour travaux de pavage	3029,18
RETOUR 12 COUVERCLES 4-1/4, 12 PARTIES AJUSTABLES 1-1/4 REF FACT #550327, 543043, 544126	-2925,51
RETOUR ADAPTEUR CHANFREIN MILWAUKEE REF FACT #541736	-388,66
Retour de rallonge de boîte 10x Ref fact #544032	-618,77
RETOUR MANCHON REF FACT# 537162	-1367,73
Retour rehausse de boîte de vanne à vis de type SELF LEVELL ref fact #543043	-2206,83
TRAVAUX RUE SYDEHAM PERFO MATÉRIEL AQUEDUC ET EGOUT MÉMO 201317	4918,50
Tuyau 4 po et 6 po, Serre-garniture universelle 4 po, Garniture sans bout de plomb, 4", Vanne de 4 po sans accessoire	3571,34
TUYAU CPV DIVERS MÉMO 206855	4743,08
Tuyau PVC DR differentes grosseurs	8810,99
Tuyau PVC DR differentes grosseurs MÉMO 201504 / 6dr28 et 8dr35	13163,49
Tuyau PVC DR differentes grosseurs MATÉRIEL AQUEDUC ET ÉGOUT MÉMO 203416	5890,40
Tuyau PVC DR differentes grosseurs MATÉRIEL AQUEDUC ET EGOUT MÉMO 208446	3160,39
Tuyau PVC DR differentes grosseurs MÉMO 209180	3147,05
TUYAUX	2480,61
Tuyaux, puisard, cadre et grille MATÉRIEL AQUEDUC ET ÉGOUT MÉMO 203365	4414,95
PROFAB 2000 INC	30295,91
2024-374 MODIFICATION DE LA STRUCTURE DES GRADINS. ZONE PORTUAIRE. BT-2054516	30295,91
PRO-GESTION	27023,40
Révision de la structure organisationnelle - Service du génie	27023,40
PROMOTION SAGUENAY INC.	6613328,00
Accès entreprises Québec - versement de 2024	200000,00
Bons-cadeaux CVS	6900,00
FOND DU CINÉMA COURT 2024	33000,00
Ouverture Pavillon des croisières - La Baie - Programmation août 2024 Agora - Équipe de sécurité, Ressources BIT	4995,00

Subvention annuelle 2024 - Versement 1 de 3	1922100,00
Subvention annuelle 2024 - Versement 2de 3	1922100,00
Subvention annuelle 2024 - Versement 3 de 3	1922095,00
Subvention Fonds régions et ruralités FRR	589708,00
Téléphonie IP - subvention 2024	12430,00
PULSAR TELECOM	75081,74
2023-534 - Technicien route	9153,79
2023-534 - Technicien route août 24	7219,40
2023-534 - Technicien route - décembre 2023	5324,80
2023-534 - Technicien route 24 sept 24	9175,92
2023-534 - Technicien route avril 2024	8547,24
2023-534 - Technicien route janv 2024	6857,16
2023-534 - Technicien route JUILLET 2024 -Spécialiste en support informatique	4238,21
2023-534 - Technicien route mai 2024	10738,10
2023-534 - Technicien route mars 2024	6241,88
CREDITE FACT #167	-128,95
Spécialiste en support informatique pour février 2024 - 2023-534 - Technicien route	7714,19
R J LEVESQUE & FILS LTEE	45990,00
2024-300 - UFLB : Réhabilitation du puits 75	45990,00
RAYMOND CHABOT GRANT THORNTON & CIE S.E.N.C.R.L.	93329,22
Audit - Régime de compensation pour la collecte sélective des matières recyclables	3019,24
Audit - Régime de compensation pour la collecte sélective des matières recyclables	4139,10
AUDIT DES RAPPORTS FINANCIERS CONSOLIDÉS 2023 ET CONSULTATIONS COMPTABLES - BANQUE HEURES POUR DIVERS MANDATS SPÉCIAUX	56107,80
AUDIT DES RAPPORTS FINANCIERS CONSOLIDÉS 2024 ET CONSULTATIONS COMPTABLES - BANQUE HEURES POUR DIVERS MANDATS SPÉCIAUX	5748,74
Audit du dossier des travaux du chemin de La Savane La Baie demandé par le gouvernement fédéral	2012,06
Audit du programme Réno-Québec pour l'année 2023	2776,65
AUDIT SUBVENTIONS PRIMEAU (DOSSIERS 2025260 ET 2025188)	9772,88
Support dans la mise à jour et l'analyse de la taxation 2025-2026-2027	9752,75
RCR BLEUS BLANCS ET CADRES VILLE SAGUENAY	20709728,33
COTISATION EQUILIBRE	5787600,00
DU 21 AVRIL AU 25 MAI 2024 PÉR. 24-18 À 24-22	1519387,20
DU 21 JANVIER AU 24 FÉVRIER 2024 PÉRIODES 24-05 À 24-09	1447532,60
DU 21 JUILLET AU 24 AOÛT 2024 PERIODES 24-31 À 24-35	1407533,58

DU 22 SEPTEMBRE AU 26 OCTOBRE 2024 PERIODES 24-40 À 24-44	1382919,44
DU 23 JUIN AU 20 JUILLET 2024 PÉRIODES 24-27 À 24-30	1131393,27
DU 24 DÉCEMBRE 2023 AU 20 JANVIER 2024 PÉR. 24-01 À 24-04	1292334,50
DU 24 MARS AU 20 AVRIL 2024 PÉRIODES 24-14 À 24-17	1105326,64
DU 24 NOVEMBRE AU 21 DECEMBRE PERIODES 24-49 À 24-52	1130336,84
DU 25 AOÛT AU 21 SEPTEMBRE 2024 PÉR. 24-36 À 24-39	1119604,50
DU 25 FÉVRIER AU 23 MARS 2024 PÉRIODES 24-10 À 24-13	1138705,36
DU 26 MAI AU 22 JUIN 2024 PÉRIODES 24-23 À 24-26	1130933,90
DU 27 OCTOBRE AU 23 NOVEMBRE PERIODES 24-45 À 24-48	1116120,50
RCR POLICIERS ET POMPIERS VILLE SAGUENAY	11973623,03
COTISATION EQUILIBRE	3120000,00
DU 21 AVRIL AU 25 MAI 2024 PÉR. 24-18 À 24-22	868809,68
DU 21 JANVIER AU 24 FÉVRIER 2024 PÉRIODES 24-05 À 24-09	801310,31
DU 21 JUILLET AU 24 AOUT 2024 PERIODES 24-31 À 24-35	774800,90
DU 22 SEPTEMBRE AU 26 OCTOBRE 2024 PERIODES 24-40 À 24-44	841594,66
DU 23 JUIN AU 20 JUILLET 2024 PÉRIODES 24-27 À 24-30	632916,21
DU 24 DÉCEMBRE 2023 AU 20 JANVIER 2024	612996,50
DU 24 MARS AU 20 AVRIL 2024 PÉRIODES 24-14 À 24-17	811191,24
DU 24 NOVEMBRE AU 21 DECEMBRE 2024 PERIODES 24-49 À 24-52	846905,27
DU 25 AOÛT AU 21 SEPTEMBRE 2024 PÉR. 24-36 À 24-39	645639,14
DU 25 FÉVRIER AU 23 MARS 2024 PÉRIODES 24-10 À 24-13	650062,84
DU 26 MAI AU 22 JUIN 2024 PÉRIODES 24-23 À 24-26	627946,74
DU 27 OCTOBRE AU 23 NOVEMBRE 2024 PERIODES 24-45 À 24-48	739449,54
REAL HUOT INC	33036,05
1" ARRET PRINCIPALE A COMPRESSION, ARRET AVEC DRAIN	5081,33
11 X ARRETS AVEC DRAIN	3737,32
50 X BOITES DE SERVICE / 10 X TIGES ACIER INOX 36"	2974,63
AQUEDUC - 1" ARRET PRINCIPALE A COMPRESSION, ARRET PRINCIPALE 2" A COMPRES AVEC MISE A LA TERRE ETC	2459,32
AQUEDUC - ARRET PRINCIPALE 1½" , BOITE DE SERVICE 2" X 7', MANCHON ET TETE SANS FILET AVEC VIS POUR BOITE DE SERVICE 1"	4295,14
CRÉDIT FACTURE #5572992 - UNION COMPRESSION MALE 5/8"	-359,48
CRÉDIT FACTURE #5585751 - ARRET PRINCIPALE 2" A COMPRESSION	-248,48
CRÉDIT FACTURE #5593526	-661,11
PIÈCES AQUEDUC	2457,18

PIECES AQUEDUC ET ÉGOÛTS CHICOUTIMI	2042,28
PIÈCES AQUEDUC JONQ	2717,90
TUYAU CUIVRE TYPE K MOU 1", BOITE DE SERVICE 1" X 7' (TYPE 1), TETE SANS FILET AVEC VIS POUR BOITE DE SERVICE	4243,94
TUYAUX CUIVRES, BOITES DE SERVICE, TÊTE SANS FILET	4296,08
RECEVEUR GENERAL DU CANADA - INNOVATION, SCIENCES ET DEVEL ECONOMIQUE DU CANADA	52128,00
Compte no: 053080162104 - Renouvellement d'autorisation de radiocommunication - Arr. Jonq service d'épuration	2202,66
Compte no: 100000000940 - Renouvellement d'autorisation de radiocommunication - Hydro-Jonquière télécommunication	49925,34
REEL COH INC	150917,17
2023-289-ACQUISITION D'UN PALAN A CABLE ET D'UN CHARIOT MOTORISE POUR LE PONT ROULANT GMC-PRL-1001	57447,26
2023-633 - TRAVAUX D'ENTRETIEN PRÉVENTIF, CORRECTIF OU D'URGENCE DES APPAREILS DE LEVAGE - 2024	3098,58
2023-633 - TRAVAUX D'ENTRETIEN PRÉVENTIF, CORRECTIF OU D'URGENCE DES APPAREILS DE LEVAGE - ANNÉE 2024	23753,73
2023-633 - TRAVAUX D'ENTRETIEN PRÉVENTIF, CORRECTIF OU D'URGENCE DES APPAREILS DE LEVAGE - MARS 2024	6253,49
APPEL DE SERVICE ARRÊT COMPLET DU PONT ROULANT GMC-PRL-1001 - VARIATEUR BRISÉ - BT2090316	14378,27
APPEL DE SERVICES SUR UEF-1029, CORDISTES - BT2089569	3986,61
CORRECTIF PEINTURE DE LA POTENCE UEJ-POT-1035	3573,62
CRÉDIT FACTURE # FC029864	-634,36
CRÉDIT FACTURE # FC029869	-672,38
CRÉDIT FACTURE # FC030250	-1845,34
CRÉDIT FACTURE FC030251	-350,90
FOURNITURE POUR UN PONT D'ATTACHE POUR LE LEVAGE DE LA GRILLE À NEIGE- BT2084035 -	3432,00
TRAVAUX D'ENTRETIEN PRÉVENTIF, CORRECTIF OU D'URGENCE DES APPAREILS DE LEVAGE 2024	10044,36
TRAVAUX D'ENTRETIEN PRÉVENTIF, CORRECTIF OU D'URGENCE DES APPAREILS DE LEVAGE - 2024	5757,47
TRAVAUX D'ENTRETIEN PRÉVENTIF, CORRECTIF OU D'URGENCE DES APPAREILS DE LEVAGE - ANNÉE 2024	13198,97
TRAVAUX D'ENTRETIEN PRÉVENTIF, CORRECTIF OU D'URGENCE DES APPAREILS DE LEVAGE - ANNÉE 2024- 2023-633 -	9495,79
REGARD SUR LE COURT METRAGE (CARAVANE FILMS PRODUCTIONS)	52000,00
Subvention 2024 VS-CM-2024-43	52000,00
RELAIS EXPERT ENQUETE ET MEDIATION INC. (R.E.E.M.)	37256,89
2024-663 Mandat enquêtes Politique sur la non-violence en milieu de travail	2570,85
2024-663 Mandat enquêtes Politique sur la non-violence en milieu de travail Dossier 0174-002	3193,19
2024-663 Mandat enquêtes Politique sur la non-violence en milieu de travail Dossier 0174-003	2056,67
2024-663 Mandat enquêtes Politique sur la non-violence en milieu de travail du 03/09 au 12/09/24	2635,12
2024-663 Mandat enquêtes Politique sur la non-violence en milieu de travail du 15/10 au 15/11/24	7648,25
2024-663 Mandat enquêtes Politique sur la non-violence en milieu de travail du 16/09 au 11/10/24	5077,43

2024-663 Mandat enquêtes Politique sur la non-violence en milieu de travail du 17/06 au 17/07/24	5270,24
2024-663 Mandat enquêtes Politique sur la non-violence en milieu de travail du 17/09 au 10/10/24	3406,37
2024-663 Mandat enquêtes Politique sur la non-violence en milieu de travail du 22/07 au 14/08/24	3085,02
2024-663 Mandat enquêtes Politique sur la non-violence en milieu de travail du 27/08 au 13/09/24	2313,75
RENO-TAPIS PLUS INC.	26124,41
CÉRAMIQUES POUR REVÊTEMENT DE PLANCHER BT-2060813.2 -	8022,58
CRÉDIT FACTURE # 261182	-535,13
PLANCHETTES LOURDE - RÉFECTION DE PLANCHER BT-2067325 -	3176,10
REVÊTEMENT DE PLANCHER - QUARTIER GÉNÉRAL DE POLICE BT-2093925	2073,50
ROULEAU DE TAPIS BT-2088292	2229,37
SPORT IMPACT NOIR ADHESIF - BT2081531	4205,65
VINYLE PLANCHER - CENTRE ROSAIRE-GAUTHIER BT-2090763.1	6952,34
REVELEMENT SUR METAUX	62661,38
2023-645 PEINTURE VÉHICULES UNITÉS 22-315, 22-313 ET 16-209	12072,38
PEINTURE DE BENNES SUR CAMIONS 10 ROUES ET D'UNE CHARGEUSE SUR ROUES	9198,00
Peinture du camion échelle incendie # 16-209 + Autocollant	29893,50
PEINTURE VÉHICULES UNITÉS 22-315	11497,50
REXEL CANADA ELECTRIQUE INC. (NEDCO-WESTBURNE)	152548,71
10 X PLAQUES D'ALUMINIUM 2.5" X 1.25" NUMÉROTÉ DE HJ14001 À HJ15000	2989,35
100 X MANCHONS ALU A COMPRIMER PLEINE TENSION	4093,11
100X LENTILLES DE FEUX DE CIRCULATION HQ	15008,84
2024-437 / 5 X BASES FRIABLES	3463,63
24 X ANCRE A PLAQUE 400PO ² - TIGE D'ANCRAGE 1"A1¼"	4785,63
26 X ANCRAGES PISA A VIS DOUBLE 10"	10363,47
40 X LENTILLES VERTES RONDES 12" LONGUE DUREE DEL LEOTEC	5806,70
50 X CHEVILLES DE TETE POUR TRAVERSE EN COMPOSITE 1"	2577,17
ANCRAGES PISA, TIGES D'ANCRAGE, ÉCROUS	8135,54
CALORITECH 600VOLTS, 1 PHASE	3476,54
Chauffage - BT2080391 - Garage entrepôt Norvégien	5279,54
CREDIT FACT #2348057	-2529,45
CREDIT FACT #2353687 ERREUR DE PRIX COMMANDE #2037978 référence fournisseur : Alysso Gauthier	-919,80
CREDIT FACT #4500197 ERREUR DE PRIX COMMANDE #2019847 REF FOURNISSEUR ALYSSON GAUTHIER	-2536,93
CRÉDIT FACTURE # 4030492	-24,68

CRÉDIT FACTURE #2202404(DP 559301) ET VOIR FACTURE #2132944(PAYÉE COMPTANT)	-551,77
CRÉDIT FACTURE #2340574	-229,95
CRÉDIT FACTURE #4027578	-509,37
Ensemble de fixation aluminium gris pour cabinet de type: CBD-6000 Electromega	2416,29
HAUBAN 5/16	2536,40
LENTILLE FLECHE JAUNE ET VERTE RONDE 12" LONGUE DUREE DEL LEOTEC POUR FEUX DE CIRCULATION	5929,72
LENTILLES ROUGES, VERTES FEUX CIRCULATION	8710,05
MATERIEL HYDROCOM DIVERS HJ	2735,61
MATÉRIEL POUR AJOUT D'UN PANNEAU DE DISTRIBUTION ÉLECTRIQUE 120/240 CASERNE SUD - BT2083576.4 -	5872,90
PTS GW5/16250 HAUBAN ACIER GALVANISE 5/16" 21MM COIL DE 250'	2529,45
RÉPARATION DE 2 DÉTECTEURS DE CÂBLES 3M	2392,29
RÉPARATION DE 2 DÉTECTEURS DE CÂBLES 3M BT-2014961.4	2492,91
RÉPARATION DE LOCALISATEUR - BT-2014965.5	8197,72
SALISBURY EM316BCYB/10 MITAINE 3 DOIGTS CAOUTCHOUC DE PROTEC	3451,82
TRAVERSE DE COMPOSITE S 2024-234	41539,60
VOIR CREDIT #1114220	2529,45
VOIR CREDIT #1114681 ERREUR DE PRIX	2536,93
RIO TINTO ALCAN INC	55878,79
BAIL # 36 DÉPOT DES NEIGES USÉES POUR 2024 AM-1178 (REMB. TAXES SCOLAIRES ET MUNICIPALES). Matricule 5566-63-5469	55878,79
RMR REGIE DES MATIERES RESIDUELLES DU LAC-SAINT-JEAN	4725554,40
2024 CENTRE DE TRI - RÉSIDULS ULTIMES DU 15 AU 21 SEPTEMBRE 2024	8217,51
2024 Élimination des déchets - 14 au 20 janvier	86643,17
2024 Élimination des déchets - 7 au 13 janvier	74815,69
2024 Élimination des déchets - du 14 au 20 janvier	7046,33
2024 Élimination des déchets du 1er au 4 mai	6403,70
2024 Élimination des déchets - du 1er au 6 janvier	69952,67
2024 Élimination des déchets - du 21 au 27 janvier	81530,26
2024 Élimination des déchets - du 7 au 13 janvier	11243,18
2024 Élimination des déchets du 7 au 13 juillet	86673,88
2024 Élimination des déchets (août)	4649,74
2024 Élimination des déchets (du 1 au 5 oct)	7146,84
2024 Élimination des déchets (du 1 au 5 octobre)	65929,87
2024 Élimination des déchets (du 22 au 30 septembre 2024)	8475,02

2024 Élimination des déchets (du 22 au 30 septembre)	108657,63
2024 Élimination des déchets / 1er au 10 février	93662,49
2024 Élimination des déchets / du 12 au 18 mai	93011,38
2024 Élimination des déchets / du 15 au 21 décembre	71819,80
2024 Élimination des déchets / du 19 au 25 mai	8217,51
2024 Élimination des déchets / du 1er au 10 février	10321,59
2024 Élimination des déchets / du 1er au 8 juin / voir crédit # 2024-001279	95548,45
2024 Élimination des déchets / du 21 au 27 avril	12274,32
2024 Élimination des déchets / du 24 au 31 mars	86636,68
2024 Élimination des déchets / DU 26 AU 31 MAI	12283,35
2024 Élimination des déchets / du 7 au 13 juillet	10431,14
2024 Élimination des déchets / Février	6078,43
2024 Élimination des déchets 15 au 21 septembre 2024	84132,51
2024 Élimination des déchets du 10 au 16 mars	82000,43
2024 Élimination des déchets DU 10 AU 16 NOVEMBRE	8847,71
2024 Élimination des déchets du 11 au 17 août	91150,27
2024 Élimination des déchets du 11 au 17 février	75171,74
2024 Élimination des déchets du 12 au 18 mai	7960,02
2024 Élimination des déchets du 13 au 19 octobre	95332,62
2024 Élimination des déchets du 14 au 20 avril	99260,07
2024 Élimination des déchets du 14 au 20 juillet	96147,73
2024 Élimination des déchets du 15 au 21 décembre	6440,97
2024 Élimination des déchets du 16 au 22 juin	99271,08
2024 Élimination des déchets du 17 au 23 mars	64778,76
2024 Élimination des déchets du 17 au 23 novembre	90788,35
2024 Élimination des déchets du 18 au 24 août	90707,09
2024 Élimination des déchets du 18 au 24 février	67718,99
2024 Élimination des déchets du 19 au 25 mai	97262,25
2024 Élimination des déchets du 1er au 10 août	127718,11
2024 Élimination des déchets du 1er au 4 mai	51649,06
2024 Élimination des déchets du 1er au 6 avril	81484,18
2024 Élimination des déchets du 1er au 6 juillet	100230,66
2024 Élimination des déchets du 1er au 7 décembre	78067,51

2024 Élimination des déchets du 1er au 7 septembre	92958,06
2024 Élimination des déchets du 1er au 8 juin	4952,43
2024 Élimination des déchets du 1er au 9 mars	94456,03
2024 Élimination des déchets du 1er au 9 novembre	116609,79
2024 Élimination des déchets DU 20 AU 26 OCTOBRE	102990,87
2024 Élimination des déchets du 21 au 27 avril	87934,36
2024 Élimination des déchets du 21 au 27 juillet	86026,75
2024 Élimination des déchets du 22 au 31 décembre	93127,06
2024 Élimination des déchets du 23 au 30 juin	90296,14
2024 Élimination des déchets du 24 au 30 novembre	85466,10
2024 Élimination des déchets du 25 au 29 février	56726,26
2024 Élimination des déchets du 25 au 31 août	93595,48
2024 Élimination des déchets du 26 au 31 mai	97359,80
2024 Élimination des déchets du 27 au 31 octobre	74496,03
2024 Élimination des déchets du 28 au 30 avril Voir crédit 2024-000853	47081,25
2024 Élimination des déchets du 28 au 31 janvier	48346,23
2024 Élimination des déchets du 28 au 31 juillet	51647,49
2024 Élimination des déchets du 37 au 31 octobre	8210,74
2024 Élimination des déchets du 5 au 11 mai	102404,75
2024 Élimination des déchets du 5 au 12 mai	5134,25
2024 Élimination des déchets du 6 au 12 octobre	6265,92
2024 Élimination des déchets du 6 au 12 octobre 2024	88949,39
2024 Élimination des déchets du 7 au 13 avril	101072,04
2024 Élimination des déchets du 8 au 14 décembre	71589,25
2024 Élimination des déchets du 8 au 14 septembre	99815,04
2024 Élimination des déchets du 9 au 15 juin	109345,34
2024 Élimination des déchets voir crédit # 2024-003188	86848,50
CRÉDIT FACTURE # 2024-000602	-14,98
CRÉDIT FACTURE # 2024-000872	-1173,40
CRÉDIT FACTURE # 2024-001306	-161,50
CRÉDIT FACTURE # 2024-003188	-591,81
ROBERT BOILEAU INC.	246461,70
2 X ENSEMBLE DE BUTS COMPLET PROFESSIONNEL 44	7303,12

70-704 2095011 - Diverses pièces - Ressort, essieu c/a manchons, Ens. Filage, bougie et bobine, Écrou, Goujon etc.	2186,63
70-704 Radiateur # 3c-0020b, interrupteur bascule pompe lavage 7p-77370	2149,79
70-708 PIÈCES DE DIRECTION - ORBITROL, ADAPTEUR 45 DEGRÉE, CYLINDRE DE DIRECTION ETC	2909,45
70-709 PIÈCES DIVERSES PRÉPARATION SAISONNIÈRE	8253,00
70-709 Pièces, Couvercle, Roue. Bague, Clé, Ressort d'extention, Ensemble de 10 boulons, noix et rondelles etc.	2107,45
70-710 COMMANDE DE PIÈCES	11665,85
70-731 PROBLÈME ÉLECTRIQUE ZAMBONI BT 354430	2725,65
COUTEAU DE CARBURE POUR COUPE-BORDURE / PATINOIRE	3177,18
Libération de dépôt de garantie de soumission	14000,00
Peinture pour patinoire - Peinture blanc et rouge, peinture bleu à ligne 4L et bleu à but 4L	3000,55
PIÈCES / 70-708 349653	10628,45
POMPE A EAU DU TABLIER POUR ZAMBONI #2P-37565	7331,04
POMPE A EAU DU TABLIER POUR ZAMBONI #2P-37565 ET TURBINE DE POMPE A EAU 2P-33850 #836-0003-P	4394,74
POMPE, DE LAVAGE, ZAMBONI	3665,52
SURFACEUSE ÉLECTRIQUE À PATINOIRE	160963,28
ROBINSON SHEPARD SHAPIRO AVOCATS	74938,65
2022-439 - CM-16-14826 VS-CE-2016-1201, VS-CE-2018-863, VS-CE-2020-691, VS-CE-2021-889	2957,55
2022-441 / VS-CM-2020-483 / CH-19-15552	9084,12
2022-441 CH-19-15552 Société en commandite Place St-Alexandre et Serge Gagnon VS-CM-2020-483	9203,25
2023-627 - CH-22-15893 VS-CE-2022-179	5836,69
2024-240 JT-24-16096 Maison d'accueil pour sans abri VS-CE-2024-145	8016,06
2024-240 JT-24-16096 VS-CE-2024-145	8536,85
2024-240 Maison d'accueil pour sans abri VS-CE-2024-145	13281,86
HONORAIRE PROFESSIONNEL 2024-240 JT-24-16096 VS-CE-2024-145	8168,51
HONORAIRES PROFESSIONNELS 2022-439 CM-16-14826 VS-CE-2016-1201, VS-CE-2018-863, VS-CE-2020-691, VS-CE-2021-889	13040,87
Modification JT-24-16096 Maison d'accueil pour sans abri VS-CE-2024-145 ref fact #1199172	-3187,11
ROBITAILLE EQUIPEMENT INC	168495,42
10 X COUTEAUX NIVELEUSE	2172,46
10 X LAMES INCURVEES ACIER TREMPE ¾"X8"X84" TROU CARRE ¾	2288,00
10 X LAMES INCURVEES ACIER TREMPE ¾"X8"X84" TROU CARRE ¾" T74772	2288,00
10 X PEIGNES TROU 5/8 X 7 PIED 10 FOIS	2632,93
12 X LAMES INCURVEE EN ACIER TREMPE 3/4"X8"X84"	2300,65
12 X LAMES INCURVEES ACIER TREMPE 1"X8"X84"	3020,85

14 LAME INCURVEE ACIER TREMPE 3/4"X8"X84" TROU CARRE 3/4" T74772	3203,20
20 X COUTEAUX NIVELEUSE	4344,91
20 X COUTEAUX NIVELEUSES INCURVEE ACIER TREMPE 1"X8"X84"	5034,76
20 X LAMES NIVELEUSE	4344,91
22-370 347943 LAME	2409,88
30 X LAMES INCURVEES ACIER TREMPE 1"X8"X84" 5/8 DE TROU	7552,14
30 X COUTEAUX NIVELEUSE	4788,14
30 X LAMES COUTEAU NIVELEUSE	7552,14
30 X LAMES INCURVEES EN ACIER TREMPE	5477,99
4 X CHAINES POUR BOITE 88K 23.5" X 128MT/4M	4635,79
4 X LAMES CAOUTCHOUC JOMA6000X4	2529,45
5D9559 GB41167 LAME INCURVEE EN ACIER TREMPE 3/4"X8"X84" 6X, 8648 LAME AU CARBURE 7/8"X 6"X 48" TROU CARRE 5/8" 20X	5434,87
6 X CHAINES POUR PETIT CONVOYEUR 13-3/4"	4180,49
6 X LAMES CAOUTCHOUC JOMA6000X4	11586,04
6 X LAMES JOMA	3997,68
7 X LAMES CAOUTCHOUC JOMA6000X4	4426,54
9 X LAMES CAOUTCHOUC JOMA6000X4	5691,26
Barrure, joint d'étanchéité, coude	4026,42
CHAINE 212200872 (667-X) POUR PETIT CONVOYEUR 13-3/4" 4x	2786,99
CHAINE POUR BOITE 88K 23.5" X 128MT/4M 016-1500130001	9271,59
CRÉDIT FACTURE # 0000251644	-151,02
CRÉDIT FACTURE # 0000262753	-538,08
CRÉDIT FACTURE # 0000275562	-943,37
CRÉDIT FACTURE #0000252479 - Caoutchouc no ca-tim-22132	-333,43
CRÉDIT FACTURES #0000258711 ET #0000258291 - LAME PEIGNE 3/4" X 8 X 84 TROUS 3/4	-1821,20
LAME A BLOC LB-34648 (3/4 X 6 X 48 6PB:5/8) AILE DE COTE	2574,01
LAME A BLOC LB-34648 (3/4 X 6 X 48 6PB:5/8) AILE DE COTE, LAME CAOUTCHOUC JOMA6000X4	3387,45
LAME CAOUTCHOUC JOMA6000X4	9485,44
LAME INCURVEE ACIER TREMPE 3/4"X8"X84" TROU CARRE 3/4" T74772	4576,01
LAME INCURVEE ACIER TREMPE 3/4"X8"X84" TROU CARRE 3/4" T74772 20x	3144,57
LAME PEIGNE 7 PIED TROUS 3/4	2198,32
LAME T74772	6864,00
LAMES A BLOC ET LAMES CAOUTCHOUC JOMA	2755,09

LAMES DE NIVELEUSE	5431,13
LAMES, COINS PROTECTEUR, EMBOUTS DE LAME ET COUTEAUX GRADER	6937,02
PATIN ACIER LAROCHELLE (JOMA) SAB 68092	2131,64
PENTURE 4-8-30 GAUCHE 22-317 BT 352071	2409,88
PENTURE 4-8-30 GAUCHE MIG-1106 (215220031)	2409,88
ROCHER MENUISERIE INC.	165793,95
FOURNITURE DE KIOSQUES ET DE MADRIERS - DIVERS PARCS	165793,95
ROLAND MARQUIS LTEE	200888,33
2024-331 REMPLACEMENT DE REVÊTEMENT DE PLANCHER - SALLE PIERRETTE-GAUDREULT	80306,73
2024-413 REMPLACEMENT DE PLANCHER - SALLE MURDOCK - CENTRE DES ARTS ET DE LA CULTURE	78080,90
Libération de dépôt de garantie de soumission	3000,00
REMPLACEMENT DU REVÊTEMENT DE PLANCHER - SALLE MARGUERITE TELLIER / Arrondissement de Chicoutimi	39500,70
ROUTIERS AVANTAGE INC (CENTRE DE SUSPENSION DES ROUTIERS)	180174,25
11-806 CHANGER KIN PIN AVANT GAUCHE BT 350695	2201,36
13-316 TRAVAUX SUSPENSION ET DIRECTION BT 353674	2272,54
14-331 CHANGER KIN PINE, BUSHING DE TORQUE ROD ET DRAG LINE BT 2093606	3741,21
14-334 BT347340 -TRAVAUX DE SUSPENSION	7987,84
14-342 REMPLACER KING PINE BT 353824	2590,67
14-348 CYLINDRE DUMPER BT344960	2998,72
14-355 CHANGER KING PIN AVANT DROIT ET GAUCHE BT 352179	2143,86
14-356 ENLEVER SYS SELETTE POUR INSTALLER BOITE BT 354097	3210,23
14-401 ALIGNEMENT BT 345158 BR10607	3034,74
14-425 BT 348304 CYLINDRE DE DUMPER	3229,40
14-449 CHANGER KING PIN BT 352332	2721,77
26-312 REFAIRE PIN ET BUSHING DE SUSPENSION BT 353375	4887,67
ALIGNEMENT ET REMPLACER BOLT, LINK, KING PINE, TIE ROD SUR L'UNITÉ 14-336 BT 353899	4029,36
ALIGNEMENT, RÉPARATION BALANE SUR UNITÉ 14-349 BT 2094233	5852,27
CALIBRATION BALANCE ÉLECTRONIQUE 14-343 ET 14-354	2935,92
CHANGER KING PINE GAUCHE ET DROITE BT-352012 UNITÉ 13-319	2023,84
COUVERCLE DE PTO #14-383 / BT 349748	3299,50
CRÉDIT FACTURE #FR08052 - COUVERCLE DE PTO	-3299,50
REFAIRE SUSPENSION ARRIERE ET AVANT ET CCHANGER CROSS MEMBER ARRIERE ET FAIRE ALIGNEMENT. UNITÉ 14-450 BT-350782	6832,84
RÉPARATION DE LA SUSPENSION UNITÉ 14-345 BT-349117	3955,90

RÉPARATIONS BT-349550 UNITÉ 14-356	9739,27
RÉPARATIONS DE L'UNITÉ 13-306 BT345860	2576,30
UNITÉ 10-343 Vérif avant alignement +essai routier	2890,87
UNITÉ 11-942 BT 342552 RÉPARATIONS, PIÈCES ET MAIN D'OEUVRE	6859,66
UNITÉ 12-933 BT344923 VERIFIER ET REMPLACER LAME DE CASSÉE EN C6 COUPER	2786,40
Unité 13-307 Ajuster balance électronique, pièces et main d'oeuvre	3349,09
UNITÉ 13-307 BT344482 CHANGER BUSHING DE TORQ ROD ARRIERE REMPLACER BUSHING DE TORQUE	2274,81
Unité 13-315 changer lame de ressort arrière gauche et changer jumelle de suspension avant. BT-347545	2322,98
unité 13-486 tire rod d'un coté sur la route	5662,76
UNITÉ 14-327 VÉRIFIER AVANT ALIGNEMENT + DRAG LINK BT 342592	2782,52
UNITÉ 14-328 VÉRIFICATION OEIL DE LAME +REPLACER RESSORT BT-348750	3472,92
UNITÉ 14-331 SYSTÈME DE SUSPENSION BT 342415	5657,58
UNITÉ 14-341 VÉRIFICATION, REMPLACER PINES ET BUSHING DE LAME AVANT AU COMPLET BT344750	7495,77
UNITÉ 14-344 VIBRATION SOUS VÉHICULE BT 347499	6151,47
UNITÉ 14-345 CHANGER BUSHING BT 353411	2028,25
UNITÉ 14-347 CALIBRATION DE BALANCE ÉLECTRONIQUE;	2851,67
UNITE 14-360 INSTALLER BALANCE ELECTRONIQUE DANS CAMION TRAC	4498,99
UNITÉ 14-402 VÉRIF LAME AVANT COGNEMENT, AJUSTEMENT VOLANT ESSAI ROUTIER BT-348672	4803,16
UNITÉ 15-402 REMPLACER BUSHING DE SUSPENSION ARRIÈRE. BT-348835	6165,16
UNITÉ 16-202 BT344299 VERIFIER LAMES ARRIERE REMPLACER RESSORT GAUCHE	4381,82
UNITÉ 16-218 ESSAI ROUTIER SUITE ALIGNEMENT ESSAI ROUTIER DE 7 KM. F# BR10399 2024-02-16 BT343811	4442,21
UNITÉ 16--222 BT344664 RÉPARATIONS MAIN D'OEUVRE ET PIÈCES	2257,76
VÉRIFICATION SUSPENSION UNITÉ 14-336 BT 352274;	3619,29
VÉRIFICATION VIBRATION DANS LA CONDUITE UNITÉ 14-343 BT 351955	4769,88
VÉRIFIER ALIGNEMENT, RÉPARATIONS, MAIN D'OEUVRE ET FOURNITURES D'ATELIER UNITÉ 14-404 BT-350656	2233,74
VÉRIFIER ET RÉPARER SUSPENSION SUR UNITÉ 26-336; BT 2093452	7449,78
S.P.C.A. SAGUENAY	544309,77
1er au 7 janvier 2024 - Services de contrôle animalier	21250,00
Gestion du contrôle animalier et licences vendues - Août 2024 - AO 2023-663	54807,12
Gestion du contrôle animalier et licences vendues - février 2024 - AO 2023-663	52978,00
Gestion du contrôle animalier et licences vendues - Juillet 2024 - AO 2023-663	43898,92
Gestion du contrôle animalier et licences vendues - Juin 2024 - AO 2023-663	24798,37
Gestion du contrôle animalier et licences vendues - mars 2024 - AO 2023-663	50060,00

Gestion du contrôle animalier et licences vendues - Novembre 2024 - AO 2023-663	58840,12
Gestion du contrôle animalier et licences vendues - Octobre 2024 - AO 2023-663	53654,12
Gestion du contrôle animalier et licences vendues - Septembre 2024 - AO 2023-663	60743,12
LICENCES 2023	17030,00
Services de contrôle animalier du 15 au 21 janvier 2024	21250,00
Services de contrôle animalier du 22 au 28 janvier 2024	21250,00
Services de contrôle animalier du 29 janvier au 4 février 2024	21250,00
Services de contrôle animalier du 5 au 11 février 2024	21250,00
Services de contrôle animalier du 8 au 14 janvier 2024	21250,00
SABLIERE DU CLAN ROCHEFORT	454920,94
APPEL D'OFFRE 2023-577 CONCASSAGE DE BETON ST PAUL, Panet en 2024	2299,50
APPEL D'OFFRE 2023-577 CONCASSAGE DE BETON ST PAUL, Panet en 2024	99980,65
CONCASSAGE BETON ET ASPHALTE PRINTEMPS ÉTÉ 2024 PANET CHIC ET LA BAIE	333108,76
CRÉDIT FACTURE # 2217	-22290,78
CREDITE FACT #1847	-1149,75
CREDITE FACT #1850	-1724,63
CREDITE FACT #1851	-5001,41
CREDITE FACT #1906	-1491,70
CREDITE FACT #1945 ERREUR DE TERRREAU	-94,59
Crédite fact #1946 Mauvais item facturé	-51,51
CREDITE FACT #1947	-685,46
CREDITE FACT #1969	-1004,96
MATÉRIEL (SABLE, TERREAU) POUR TERRAINS SPORTIFS DU 29-05-2024 AU 07-06-2024	2172,82
SABLE POUR AIRE DE JEUX- BT2077808	5063,16
Terre à pelouse pour bordures et trottoirs Chicoutimi / juin 2024	2774,63
Terreau minéral Jonquièrre (terre à pelouse) TP 2024	13181,78
Terreau minéral Jonquièrre (terre à pelouse) TP 2024 VOIR CREDIT #1965	2542,24
VOIR CRÉDIT # 2254	22290,78
VOIR CREDIT #1855	5001,41
SAGA CONSULTANTS INC.	40290,13
CONCEPTION ET INSTALLATION D'UN ABRI PERMANENT. Écocentre Vimy BT-2086695	2586,94
DÉMOLITION ET RECONSTRUCTION DE LA DALLE ET ESCALIER D'ENTRÉE PRINCIPALE AFIN D'ENRAYER LA DÉFAILLANCE STRUCTURALE.	9634,91
DÉMOLITION ET RECONSTRUCTION DE LA DALLE ET ESCALIER D'ENTRÉE PRINCIPALE. C. C. PRICE BT 2075482	2023,56

GLISSIÈRE DE SÉCURITÉ RUE SAINT-ANNE	3242,30
RÉALISATION DES PLANS ET DEVIS POUR REAMENAGEMENT ATELIER DES IMMEUBLES LA BAIE	6553,58
REMPLACEMENT ET RENFORCEMENT DU TABLIER DE LA STRUCTURE DE LA PASSERELLE DE CEPAL	16248,84
SAGUENAY EN NEIGE INC.	150000,00
Aide financière - Bon fonctionnement de l'organisme	10000,00
Soutien financier aux événements Édition 2025 (versement prévu au budget 2024)	125000,00
Soutien financier aux événements Édition 2025 GLISSAGE 2025	15000,00
SANEXEN SERVICES ENVIRONNEMENTAUX INC.	563929,74
2024-461 - PFAS : Analyses des PFAS sur l'eau potable	12141,36
Analyses des PFAS sur l'eau potable de La Baie 2024-461 - PFAS	7174,44
Libération de retenue 5% Travaux de réhabilitation sans tranchée par chemisage de conduites d'eau potable	102063,24
Libération de retenue 5% Travaux de réhabilitation sans tranchée par chemisage de conduite d'eau potable	102063,25
Libération de retenue 5% Travaux de réhabilitation sans tranchée par chemisage de conduites d'eau potable	267903,72
PFAS : Analyses des PFAS sur l'eau potable de La Baie	10485,72
PFAS : Analyses des PFAS sur l'eau potable de La Baie	17660,16
PFAS : Service d'analyses laboratoire pour le suivi des PFAS à La Baie	10750,16
PFAS : Service d'analyses laboratoire pour le suivi des PFAS à La Baie	33687,69
SARDAX PAYSAGE - ASPHALTE SARDAX (9247-9740 QUÉBEC INC)	101269,98
2024-399 Réfection du drain agricole et terrassement du centre communautaire Diamant / Arrondissement de Chicoutimi	84811,31
2024-427 Réparation bris de déneigement La Baie, hiver 2023-2024, Appel d'offre 2024-427	8272,45
Enlever et remettre le pavé au quai des croisières	8186,22
SEL SCHWEITZER LABORATORIES INC	47223,83
FORMATION APP3530-CANADA SEL-3530 REAL-TIME AUTOMATION CONTROLLER	4587,50
RTAC SEL-2241 Module 2241 #NNFD (2241X0X211X0XXXXXX)	4979,50
SEL-487E WITH CONVENTIONAL SECONDARY INPUTS	37656,83
SERVICE ALIMENTAIRE "LA RECETTE"	31700,00
Aide financière ponctuelle d'urgence	31700,00
SERVICE D'ACCUEIL POUR NOUVEAUX ARRIVANTS (SANA) SAGUENAY-LE-FJORD	174140,00
Aide financière 2024	174140,00
SERVICE D'ARBRES SAGUENAY (9462-1133 QUEBEC INC.)	517419,86
ABATTAGE D'ARBRES RUE DES CARCAJOURS CHICOUTIMI	3449,25
ABATTAGE, ELAGAGE ET HAUBANAGE 1 JUILLET 2024	50042,89
ABATTAGE, ELAGAGE ET HAUBANAGE 2024	192439,43

ABATTAGE, ELAGAGE ET HAUBANAGE 2024	27708,98
Alerte de grand vent - Urgence	5691,27
CRÉDIT FACTURE # 2024-1301	-1149,75
Emondage 2024 (Lot 1 à 4)	126000,00
TRAVAUX ARBORICULTURE URGENCE DE JOUR - JONQUIÈRE	3794,16
TRAVAUX ARBORICULTURE URGENCES 2023-357	109443,63
SERVICE DE TRAVAIL DE RUE DE CHICOUTIMI	146036,00
Projet sociocommunautaire et projet art pression- Convention de partenariat	35536,00
SUBVENTION 2024 - VERSEMENT 1/2 (1er versement 80 % de 110 500 \$)	88400,00
SUBVENTION 2024 - VERSEMENT 2/2 (2e versement 20 % de 110 500 \$)	22100,00
SERVICES ENERGETIQUES MT INC.	244297,74
13-306 - BT346692 - NETTOYAGE VIELLE COLLE FIGÉ	7946,26
2023-650 Installation d'une nouvelle panne d'huile usée. 2-B04K004-23-003	27938,93
APPEL DE SERVICE BT-2088584 - QUAI L'ÉPERLAN	-439,60
APPEL SERVICE PROBLÈME SÉPARATEUR D'HUILE BT-2082873	7278,98
CRÉDIT FACTURE # 69784	-1183,34
CRÉDIT FACTURE # 70122	-685,87
CRÉDIT FACTURE 67592	-120,72
Décompte #10 REMPLACEMENT DU GROUPE ÉLECTROGENE CASERNE # 5;2021-583 REMPLACEMENT DU GROUPE ÉLECTROGENE CASERNE # 5	29110,87
Décompte #11 2021-583 REMPLACEMENT DU GROUPE ÉLECTROGENE CASERNE # 5	5547,12
Décompte #4 2023-171 INSTALLATION D'UN NOUVEAU GROUPE ÉLECTROGÈNE CASERNE 1 / Arrondissement de Jonquière	41653,83
Décompte #5 2023-171 INSTALLATION D'UN NOUVEAU GROUPE ÉLECTROGÈNE CASERNE 1 / Arrondissement de Jonquière	35845,65
ID1572 - Contrat d'entretien du système de gestion du carburant GIR - 1 novembre 2024 au 31 octobre 2025	4857,69
Libération de dépôt de garantie de soumission	8000,00
RAPPORT DES PRISES DE MESURES - GLUB DE GOLF PORT-ALFRED	-694,16
Remplacement de la génératrice Caserne 5 La Baie - Libération de retenue 10%	58171,20
REPLACEMENT DES SONDAS DE DÉTECTION DES FUITES - QUAI LEPAGE	5461,31
REPLACEMENT DU CYLINDRE 85-817 - BT2090305	2415,30
RÉPARATION DES PONTONS AU QUAI LEPAGE À LA BAIE.	9654,33
Réparation des systèmes de graissage entrepôt véhiculaire (Chicoutimi)	3539,96
SERVICES ENVIRONNEMENTAUX LAC-ST-JEAN INC	623928,65
2024 AJUSTEMENT CARBURANT DE AOÛT A OCT	36348,03
2024 AJUSTEMENT FOSSES VIDANGÉES EN URGENCE	4311,56

2024 Vidange des fosses septiques	28924,63
2024 Vidange des fosses septiques (1 janvier au 31 décembre)	18501,78
2024 Vidange des fosses septiques (110x)	13659,03
2024 Vidange des fosses septiques / du 8 au 12 juillet	23841,22
2024 Vidange des fosses septiques de mai à juillet	41275,69
2024 Vidange des fosses septiques du 10 au 14 juin	30174,04
2024 Vidange des fosses septiques du 12 au 16 août	21109,41
2024 Vidange des fosses septiques du 13 au 17 mai	28435,62
2024 Vidange des fosses septiques du 15 au 19 juillet	26573,02
2024 Vidange des fosses septiques du 17 au 21 juin	28063,10
2024 Vidange des fosses septiques du 19 au 23 août	27566,41
2024 Vidange des fosses septiques du 1er au 5 juillet	20736,89
2024 Vidange des fosses septiques du 2 au 6 septembre	18874,30
2024 Vidange des fosses septiques du 20 au 24 mai	26821,37
2024 Vidange des fosses septiques du 21 au 25 octobre	5774,04
2024 Vidange des fosses septiques DU 22 AU 26 JUILLET	20736,89
2024 Vidange des fosses septiques du 24 au 28 juin	19867,68
2024 Vidange des fosses septiques du 26 au 28 août	18750,12
2024 Vidange des fosses septiques du 27 au 31 mai	23965,39
2024 Vidange des fosses septiques du 28 oct au 1er novembre / VOIR CRÉDIT # 32086	3352,67
2024 Vidange des fosses septiques du 29 avril au 10 mai	2060,09
2024 Vidange des fosses septiques du 29 avril au 3 mai	23965,39
2024 Vidange des fosses septiques du 29 juillet au 2 août	22226,97
2024 Vidange des fosses septiques du 3 au 7 juin	31788,29
2024 Vidange des fosses septiques du 30 sept au 4 oct	11672,26
2024 Vidange des fosses septiques du 5 au 9 août	12293,13
2024 Vidange des fosses septiques du 6 au 10 mai	26448,85
2024 Vidange des fosses septiques du 7 au 11 octobre	3352,67
CRÉDIT FACTURE # 27513	-741,71
CRÉDIT FACTURE # 27594	-49,10
CRÉDIT FACTURE # 28741	-293,31
CRÉDIT FACTURE # 28744	-101,18
CRÉDIT FACTURE # 30027	-19,55

CRÉDIT FACTURE # 30601	-9,78
CRÉDIT FACTURE # 31547	-124,17
CRÉDIT FACTURE #26417	-56,37
CRÉDIT FACTURE #27590	-95,66
CRÉDIT FACTURE #29301	-71,74
CRÉDIT FACTURE #29488	-164,41
CRÉDIT FACTURE #29490	-4185,09
Destruction massive de documents confidentiels Bon #11967 7 mars 24	4185,09
VOIR CRÉDIT #30078	4185,09

SERVICES MATREC-GFL ENVIRONMENTAL INC.

4321933,25

2023 SURCHARGE DE CARBURANT	47567,24
2024 AJUSTEMENT DU CARBURANT	26983,95
2024 Collecte et transport des matières recyclables - Août 2024	131041,11
2024 Collecte et transport des matières recyclables - Janvier	128471,67
2024 Collecte et transport des matières recyclables (Ajustement nombre de portes 76957)	24597,53
2024 Collecte et transport des matières recyclables / Avril	43156,35
2024 Collecte et transport des matières recyclables / Janvier	131041,11
2024 Collecte et transport des matières recyclables / JUILLET	131041,11
2024 Collecte et transport des matières recyclables / JUIN	131041,11
2024 Collecte et transport des matières recyclables / MAI	131041,11
2024 Collecte et transport des matières recyclables / Mai 2024	131041,11
2024 Collecte et transport des matières recyclables / Mars	131041,11
2024 Collecte et transport des matières recyclables NOVEMBRE	131041,11
2024 Collecte et transport des matières recyclables OCTOBRE	163408,38
2024 Collecte et transport des matières recyclables SEPTEMBRE	131041,11
2024 Collecte et transport des résidus ultimes - Août 2024	190329,96
2024 Collecte et transport des résidus ultimes (1 janvier au 31 décembre)	3176,61
2024 Collecte et transport des résidus ultimes (31 janvier 2024)	190327,67
2024 Collecte et transport des résidus ultimes (Ajustement carburant)	19951,32
2024 Collecte et transport des résidus ultimes (Avril)	6907,13
2024 Collecte et transport des résidus ultimes (Encombrants (monstres ménagers)) Juin 2024	5507,28
2024 Collecte et transport des résidus ultimes / 31 janvier 2024	190327,67
2024 Collecte et transport des résidus ultimes / 31 janvier 2024	-190327,67

2024 Collecte et transport des résidus ultimes / AVRIL	5699,51
2024 Collecte et transport des résidus ultimes / décembre	2670,76
2024 Collecte et transport des résidus ultimes / Février	186598,01
2024 Collecte et transport des résidus ultimes / janv 2024	46741,14
2024 Collecte et transport des résidus ultimes / Janvier	3228,69
2024 Collecte et transport des résidus ultimes / JUILLET	195680,19
2024 Collecte et transport des résidus ultimes / Juin	195799,35
2024 Collecte et transport des résidus ultimes / JUIN VOIR AJUSTEMENT # N10086872384	2030,43
2024 Collecte et transport des résidus ultimes / MAI	190329,96
2024 Collecte et transport des résidus ultimes / Mai 2024	190329,96
2024 Collecte et transport des résidus ultimes / Mars	229413,15
2024 Collecte et transport des résidus ultimes / NOVEMBRE	5009,96
2024 Collecte et transport des résidus ultimes / octobre	3720,64
2024 Collecte et transport des résidus ultimes / VOIR CRÉDIT # N10086870099	5488,86
2024 Collecte et transport des résidus ultimes Août 2024	4862,61
2024 Collecte et transport des résidus ultimes Août 2024 - Voir crédit #N10086876603	2123,32
2024 Collecte et transport des résidus ultimes DÉCEMBRE	13683,09
2024 Collecte et transport des résidus ultimes JUILLET	7296,00
2024 Collecte et transport des résidus ultimes NOVEMBRE	190329,96
2024 Collecte et transport des résidus ultimes octobre	196031,87
2024 Collecte et transport des résidus ultimes SEPTEMBRE	197839,25
2024 Collecte, transport matières recyclables / JUILLET	37987,93
2024 Matières recyclables divers / AVRIL	2512,27
2024 Matières recyclables divers / MAI	3147,68
2024 Matières recyclables divers / Novembre	3084,01
2024 Transrouliers - Août 2024	3048,90
2024 Transrouliers / JUILLET	2921,74
2024 Transrouliers / juin / Voir crédit # N10086872925	3357,04
2024 Transrouliers / mai	4079,24
2024 Transrouliers / NOVEMBRE	3906,82
2024 Transrouliers / octobre	3844,42
2024 Transrouliers Juillet	3001,14
2024 Transrouliers SEPTEMBRE	4086,13

AJUSTEMENT FRAIS DE TRANSPORT JANVIER 2024	2569,44
Avril 2024 Transrouliers	4258,06
Collecte et transport des résidus ultimes, Matières recyclables divers (Carrefour Racine résidus ultimes)Août 2024	3130,30
CORRECTION FACTURE N10086862838	3401,16
Crédit facture N10086861109	-13,84
Crédit décembre	-72,25
CRÉDIT FACTURE # N10086871006	-73,67
CRÉDIT FACTURE # N10086872512	-377,81
CRÉDIT FACTURE # N10086872513	-642,57
CRÉDIT FACTURE # N10086873904	-68,81
CRÉDIT FACTURE # N10086873906	-82,69
CRÉDIT FACTURE # N10086874223	-149,42
CRÉDIT FACTURE # N10086876735	-332,41
CRÉDIT FACTURE # N10086876740	-36,39
CRÉDIT FACTURE # N10086878172	-642,57
CRÉDIT FACTURE # N10086878175	-12,13
CRÉDIT FACTURE # N10086878176	-91,75
CRÉDIT FACTURE #N10086875333	-201,21
Crédit facture N10086875342	-886,10
CRÉDIT FACTURES # N10086876739,N10086875340	-183,50
Février 2024 Collecte et transport des matières recycables (Jonquière)	131041,11
Février 2024 Collecte et transport des résidus ultimes (Carrefour Racine)	3112,95
Février 2024 Collecte et transport des résidus ultimes (Ediffices municipaux Chic)	190329,96
Février 2024 Collecte et transport des résidus ultimes (Encombrants)	2523,41
Février 2024 Collecte et transport des résidus ultimes (Soccer Dome)	2942,94
Février 2024 Transrouliers (Garage Supra JQ)	2854,23
Relié à la facture N10086864368 pour la différence.	-2,30
SERVICES SANITAIRES RODRIGUE BONNEAU INC.	1324471,20
2024 AJUSTEMENT CARBURANT SEPT A NOV	22819,78
2024 AJUSTEMENT NOMBRE DE POINTS DESSERTE DU 12 SEPTEMBRE 2024 AU 11 SEPTEMBRE 2025	25800,90
2024 AJUSTEMENT PRIX CARBURANT, MARS À MAI 2024 / Collecte des matières organiques	31395,69
2024 Collecte des matières organiques / AOÛT	99312,86
2024 Collecte des matières organiques / Avril	99312,86

2024 Collecte des matières organiques / Février	99312,86
2024 Collecte des matières organiques / Janvier	99312,86
2024 Collecte des matières organiques / JUILLET	99312,86
2024 Collecte des matières organiques / JUIN	99312,86
2024 Collecte des matières organiques / Juin à août	26861,30
2024 Collecte des matières organiques / Mai 2024	99312,86
2024 Collecte des matières organiques / OCTOBRE	99312,86
2024 Collecte des matières organiques / septembre 2024	99312,86
2024 Collecte des matières organiques DÉCEMBRE	99312,86
2024 Collecte des matières organiques Novembre	99312,86
Ajustement du carburant de décembre 2023 à février 2024 (3 mois) - Collecte des matières organiques	33564,29
CRÉDIT FACTURE # 165348	-57,49
CRÉDIT FACTURE # 172326	-645,70
CRÉDIT FACTURE # 172359	-229,95
CRÉDIT FACTURE # 173526	-1674,03
Crédit pour erreur de facturation collecte des matières organiques	-5117,91
Erreur de prix facture 165188	-114152,51
Erreur de prix facture 165361	-114152,51
Erreur de prix, facture annulé par crédit 166092	114152,51
Facture au mauvais prix, annulé par CR 165349	114152,51
Mars 2024 Collecte des matières organiques	99312,86
SERVITECH INC	78039,28
Inspection des immeubles non-résidentielles en matière d'évaluation municipale pour l'année 2024	78039,28
SIEMENS CANADA LIMITEE	37166,62
2023-717 Mise à niveau du panneau d'alarme d'incendie - Palais des sports -BT-2080706	12992,18
AJOUTS MESURES COMPENSATOIRES, DÉTECTION DE CHALEUR, EN LIEN AVEC LE SYSTÈME SOUS-AIR PROBLÉMATIQUE - COMMANDE MATÉRIEL	5630,56
ALARME TROUBLE TRAVAUX PUBLIC JONQUIÈRE BT-2086136	2739,28
BRANCHEMENT DE VALVE D'ISOLATION SUR ALARME. Théâtre du Palais municipal.	3310,08
MODULE DE ZONE CONVENTIONNEL - BT2087676	2515,66
REPARATION PORTE INTERIEUR PASSAGE 911	3629,36
TRAVAUX EN RÉGIE CONTRÔLÉE POUR LA MIGRATION DE LA BOUCLE #1 - PALAIS MUNICIPAL LA BAIE - BT-2091424	6349,50
SIGMA-RH SOLUTIONS INC.	376301,68
ID1610 - Renouvellement contrat d'entretien SOFE - 1 janvier au 31 décembre 2025	376301,68

SIGNALISATION INTER-LIGNES (ALAIN DESCHENES CONSTRUCTION INC.)**818483,72**

2024-447 Fourniture et pose de panneaux de signalisation interdiction de virage à droite	54053,51
60 x Poteaux de signalisation	3828,21
CREDIT FACT #48247	-252,95
CRÉDIT FACTURE # 47764	-1373,95
Crédit pour facture # 43828	-542,91
CREDIT SUR FACTURE #46930	-243,75
Crédite fact #46815	-974,99
Décompte#1 AJOUT SIGNALISATION PISTE CYCLABLE - BOUL RENAUD - PARC IND CHIC, CORRIDORS D'ÉCOMIBILITÉ ET VILLE SAGUENAY	104670,60
DÉNEIGEMENT ET SABLAGE DES ACCÈS DE BÂTIMENTS ARR DE JONQ. JANV 2024	22224,02
DENEIGEMENT JONQ PORTES ET ESCALIERS MARCHES AVRIL 2024	11112,02
DENEIGEMENT JONQ PORTES ET ESCALIERS MARCHES FEV 2024	22224,02
DENEIGEMENT JONQ PORTES ET ESCALIERS MARCHES MAI 2024	5556,01
DENEIGEMENT JONQ PORTES ET ESCALIERS MARCHES MARS 2024	22224,02
DENEIGEMENT PORTES,ESCALIERS,MARCHES DIVERS BATIEMENT DEC 2024	27780,03
DIVERS MATÉRIEL DE SIGNALISATION	2049,52
EFFACAGE DU MARQUAGE POINTILLÉ DE L'ARRET D'AUTOBUS	2154,63
GUIDE POUR RUE VICTORIA - BALISE DE DENEIGEMENT (TIGE REPÈRE JAUNE SEULEMENT), ACCESSOIRE POUR BALISE	3334,28
Libération de dépôt de garantie de soumission	5000,00
LIBERATION DE RETENUE - MARQUAGE ET SIGNALISATION DES PISTES CYCLABLES	5479,45
LIBÉRATION DE RETENUE - MISE AU NORME DE LA SIGNALISATION DES TRAVERSES	10549,25
LOCATION FLÈCHE / REMORQUE 6844 ch St-André JQ	2701,91
MARQUAGE DE CHAUSSEES LIGNES AXIALES LA BAIE CHICOUTIMI JONQUIERE ETE 2024	500140,11
MARQUAGE LIGNE DE GUIDAGE - CASERNES VILLE DE SAGUENAY BT-2069004	6323,63
Note de crédit en lien avec la facture # 46752	-1379,70
Réparation d'un panneau à message variable, unité 30-341	2363,61
Signaleurs 15-16-17-22-23 et 24/10/24 Ch des Chutes VOIR CREDIT #49047	2443,22
Signaleurs 15-16-17-22-23 et 24/10/24 Rues Racine, Jacques Cartier et du Vieux Pont VOIR CREDIT #49046	2224,77
Signalisation de nuit à Jonquiere	4815,15

SIGNAL SERVICES INC**99758,92**

220 X PANNEAUX ARRÊT PLIANT EN ALLUMINUM 2,1 MM 600MM, MONTAGE DE CHARNIÈRE SUR ENSEIGNE HAUTEUR	12229,89
30 X BARIL TRV7 NOIR AVEC BOUT BISEAUTÉ SANS POIGNÉE / 30 X PESÉES DE BARILS	2931,86
300 X CONE 28" PVC 2 BANDES REFLECHISSANTES 150-100MM 3M 7LBS	4543,81

40 X BARILS TRV7 NOIR / 40 X PESÉES DE BARILS	3909,15
400 X BALISES ROUGE ET VERTE	3449,25
50 X BARRIÈRES TB1 LONGUEUR DE 10'	3018,09
BALISES ET PESÉES POUR LABAIE	2837,58
BARIL TRV7 NOIR AVEC BOUT BISEAUTÉ SANS POIGNÉE, PESÉE DE BARIL TRV7 AVEC POIGINÉE	9772,88
CONE 28" PVC 2 BANDES REFLECHISSANTES 150-100MM 3M 7LBS	22719,06
CRÉDIT FACTURE #132928	-314,57
CRÉDIT FACTURE #134427	-2414,48
ENSEIGNES - BALISES DE DANGER 300X900, CONTOURNEMENT D'OBSTACLES 600X750MM	3340,17
LOCATION DE PANNEAUX À MESSAGES VARIABLES - APPEL D'OFFRES 2024-430	7510,17
LOCATION DE PANNEAUX A MESSAGES VARIABLES 26/09 AU 25/10/24 APPEL D'OFFRES 2024-430	7510,17
LOCATION DE PANNEAUX A MESSAGES VARIABLES DU 26/10 AU 25/11/24 APPEL D'OFFRES 2024-430	7510,17
MATERIEL DE SIGNALISATION / INVENTAIRE CH	4158,45
PANNEAUX DE SIGNALISATION - VOIR CRÉDIT #134102	2065,40
PANNEAUX NOMS DE RUE 2 fois la rue De Vinci, 2 fois St-Jean Baptiste, 2 fois Michel Ange, 3 fois Daumier, 1 fois Guy	2567,39
VOIR CRÉDIT #134427	2414,48
SIGNIS INC.	141614,73
4 x Panneaux en aluminium - Écocentres	3311,28
Affichage aréna Jean-Claude Tremblay	9657,90
Affiches Alu 0.64 - Flèche, stationnement, interdiction vélo	5403,83
Ancrage et réinstaller plaque église évangélique de JQ, Remplacement complet borne 2829, bl. Saguenay, Réparation borne.	2379,98
Bannière Place du Citoyen 12 x12	4449,53
Démonter la section du haut sur le panneau, modifier et réinstaller - Signalisation boul. St-Paul	4943,93
ÉCRANS NUMÉRIQUES JONQUIÈRE ET LA BAIE	71255,76
Enlever 3 panneaux, refaire le visuel et réinstaller	2184,53
FABRICATION ET RÉPARATION SIGNALISATION TOURISTIQUE	4679,48
LETTRE ET ÉTOILES PVC MONTÉES SUR ALUPANEL - PLACE DU CITOYEN	2184,53
Panneau signalisation (urgence fermeture de rang)	2219,02
Panneaux alupanel 1/4"4"X8", travaux réhabilitation. zone innovation site 3, 20305-11-003 génie	2931,86
PANNEAUX STATIONNEMENT TERRAIN DE LA CONSOL	7967,77
Plusieurs travaux sur panneaux patrimoniaux (6 retraits, 1 solidification, 1 remplacement), avec échelle de priorité.	2207,52
POTEAUX EN U	5375,08
Signalétique patrimoniale fabrication et installation 5 bornes résidentielles (panneau affichage)	7933,28

Trois panneaux alupanel - Terrains à vendre	2529,45
SNC-LAVALIN INC. (ATKINSREALIS CANADA INC.)	43972,86
MISE EN PLACE DES MATÉRIAUX GRANULAIRES. PROJET RUES DELISLE ET VIMY, ARR CHICOUTIMI	15680,30
MISE EN PLACE DES MATÉRIAUX GRANULAIRES. PROLONGEMENT RUE DE CHAMBERY PHASE 2 JONQ - 21102-02-040-001	5774,48
PROLONGEMENT RUE DES GOLFEURS - PHASE 3 - ARR CHICOUTIMI	19181,80
PROLONGEMENT RUE DES QUATRE-TEMPS PHASE 4	3336,28
SOCIETE CANADIENNE DES POSTES	228089,78
# 155089932 -Crédit pour envoie certifié jamais envoyé	-16,54
# 155089933 -Crédit pour envoie certifié jamais envoyé	-16,54
# 155089935 -Crédit pour envoie certifié jamais envoyé	-16,54
Achat d'enveloppes certifiées (500)	8390,68
Env. certifiée (500) - Vente pour taxe	8323,82
Envoie des États de compte - Revenu	9331,65
Envois du 10 octobre 2024 - Poste-lettres # C177449160	4563,26
Envois du 11 janvier 2024 Poste-lettre no C176029572	3241,00
Envois du 13 septembre 2024 - Poste-lettres # C177305049 et envois du 19 septembre 2024 - Poste-lettres # C177339344	7389,53
Envois du 18 juillet 2024 - Poste-lettres # C177013051	4870,58
Envois du 19 décembre 2024 - Postes-lettres #C177764131	18490,92
Envois du 19 janvier 2024 Poste-lettre no C176069215	4583,31
Envois du 1er août 2024 - Poste-lettres # C177082698	3506,96
Envois du 1er février 2024 - Poste-lettres # C176139009	3199,76
Envois du 2 et 9 mai 2024 - Poste-lettres # C176619678 et C176658691	6608,34
Envois du 20 et 28 juin 2024 - Poste-lettres # C176870768 et C176912004	6738,46
Envois du 21 mars 2024 - Poste-lettres # C176400378	2922,62
Envois du 22 février 2024 - Poste-lettres # C176248308	3859,80
Envois du 23 mai 2024 - Poste-lettres # C176726962	2384,64
Envois du 24 octobre 2024 - Poste-lettres # C177518699	5300,85
Envois du 25 avril 2024 - Poste-lettres # C176583966	3511,79
Envois du 25 janvier 2024 - Poste-lettre no C176100673	2151,51
Envois du 25 juillet 2024 - Poste-lettres # C177047814	2472,29
Envois du 26 septembre et 3 octobre 2024 - Poste-lettres # C177372898 et C177410460	8684,86
Envois du 28 mars 2024 - Poste-lettres # C176436052	3443,03
Envois du 3 septembre 2024 - Poste-lettres # C177193651	3782,42

Envois du 30 août 2024 - Poste-lettres # C177234289 et envois du 6 septembre 2024 - Poste-lettres # C177267874	2677,18
Envois du 30 mai 2024 - Poste-lettres # C176762637	3973,63
Envois du 31 octobre 2024 - Poste-lettres # C177554395	3129,06
Envois du 4 avril 2024 - Poste-lettres # C176471436	3144,76
Envois du 6 et 13 juin 2024 - Poste-lettres # C176797927 et C176836812	4661,15
Envois du 7 mars 2024 - Poste-lettres # C176322094	4792,78
Envois du 8 février 2024 - Poste-lettre no C176173698	2681,45
Envois du 9 août 2024 - Poste-lettres # C177116757	3223,54
Frais de poste - Envoi d'état de compte d'octobre 2024	8320,63
Frais pour changement d'adresse du courrier de l'hôtel de Ville à Hydro-Jonquière	-1821,20
Poste-lettres - Envoi des états de compte - finances	13169,58
Poste-Lettres- Taxes 2024	52434,76
SOCIETE D'ASSURANCE BENEVA INC. (LA CAPITALE ASSURANCES GENERALES INC.)	1191185,99
Assurance des entreprises - Ajout d'emplacement - La Pulperie	6855,01
modification assurances biens 16 décembre 2024	4209,58
Règlement à l'amiable - réclamation 24-80205-5	8000,00
Renouvellement assurances biens et assurances automobiles 2024-2025 VS-CE-2024-1143 et VS-CE-2024-1144	1172121,40
SOCIETE DE DEVELOPPEMENT COMMERCIAL DE ZONE TALBOT	60000,00
Versement 1 : 90 % de la subvention - Soutien financier 2024 - VS-CM-2024-77	54000,00
Versement 2 : 10 % de la subvention - Soutien financier 2024 - VS-CM-2024-77	6000,00
SOCIETE DE GESTION DE LA ZONE PORTUAIRE DE CHICOUTIMI INC	1729642,67
1er Versement Honoraires Zone portuaire année 2024 VS-CM-2024-88	260292,82
Aide au fonctionnement -2e Versement Parc Mille Lieux de la colline	307500,00
CRÉDIT FACTURE #3831	-433821,37
demande de soutien financier pour le bon fonctionnement de l'organisme	2500,00
Demande de soutien financier pour un événement ponctuel.	2000,00
Demande de soutien pour la tenu de la 21e édition des hivernades de Saguenay	5000,00
Dernier versement Honoraires Zone portuaire VS-CM-2024-88	43382,14
HONORAIRE DE GESTION DU SITE ZONE PORTUAIRE 2e Versement Honoraires Zone portuaire VS-CM-2024-88	130146,41
Remboursement assurances 2024	61321,30
SUBVENTION 2024 VS-CM-2024-88	615000,00
subvention du Parc Mille Lieux de la colline (dernier versement)	102500,00
Subvention PPU Chicoutimi	200000,00

VOIR CRÉDIT #3833	433821,37
SOCIETE DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUEBEC	746099,10
01-129 DODGE CHARGER 2023	4979,91
01-133 DODGE CHARGER 2023	4888,14
01-156 CHEVROLET SILVERADO 1500 2024	6052,53
01-156 DODGE CHARGER 2023	4979,91
01-612 - KIA NIRO EV WIND 2025	5154,28
02-142 FORD EXPLORER 2025	5394,48
02-143 FORD EXPLORER 2025	5394,48
02-145 FORD EXPLORER 2025	5394,48
02-146 FORD EXPLORER 2025	5400,66
02-152 FORD EXPLORER 2025	5400,66
02-153 FORD EXPLORER 2025	5400,66
02-154 FORD EXPLORER 2025	5400,66
02-155 FORD EXPLORER 2025	5400,66
02-156 FORD EXPLORER 2025	5400,66
02-157 - Ford Explorer 2025	5400,66
02-158 Ford Explorer 2025	5400,66
02-161 FORD EXPLORER 2025	5356,28
02-604 Mitsubishi RVR 2024	2717,99
06-105 FORD F150 2023	10142,58
06-106 FORD F150 2023	5071,29
06-322 RAM 1500 2023	5236,58
06-324 CHEVROLET SILVERADO 2024	6347,39
06-911 CHEVROLET SILVERADO 2024	5967,64
08-834 FORD TRANSIT 2024	6856,42
10-310 FORD F350 2023	8602,24
10-311 FORD F350 2023	8602,64
10-312 FORD F350 2023	8602,24
Attestations et demande de renseignements, INA, NPA et PAI_ février 2024	6456,76
Attestations, demandes de renseignements adresse, immatriculation, permis	2340,15
Avis de paiement et de jugement novembre 2024	5477,36
Avis de paiement et de jugement octobre 2024	7836,96

Avis de paiement et de jugement pour juillet 2024	3070,12
Chevrolet silverado 2025	7539,11
Crédit - attestation et dem. de renseignements pour les factures du 2023-02-20 au 2023-10-31	-951,20
Demande renseignements, attestations Avril 2024	2052,68
DOSSIER 31855240 -RENOUVELLEMENT IMMATRICULATIONS 2024	495425,17
Ford Explorer 2025 02-159	5400,66
Ford Explorer 2025 02-160	5400,66
FORD F350 2023	9928,12
IMMATRICULATION MOTOS 2024 - 31855 240 712.31\$ * 7	4986,17
INA, PAI, PECVL, Avril 2024	8121,64
Réception électronique avis de jugement, réception avis de paiement	2044,80
Réception électronique INA et PAI	10820,00
Transmission INA PAI Juin 2024	3502,80
Transmission INA, PAI Mai 2024	5306,76
VIGNETTES DE CONFORMITÉ POUR APPPOSITION EXTÉRIEURE (QUANTITÉ : 374 À 6,40\$ CHACUNE)	2393,60
SOCIETE DE TRANSPORT DU SAGUENAY	16226267,85
2024-202 AUTOBUS NAVETTE SAIB FRAIS ENTRETIEN ADMINISTRATION 22 ET 23 JUIN VS-CM-2024-515	134977,80
2024-202 AUTOBUS NAVETTE SAIB 22 JUIN ET 23 JUIN	12489,00
25 % du cout du stationnement incitatif au soccerdôme - part Ville	637293,00
PASSE-PARTOUT - CARTES ACCÈS STS BIBLIO JONQUIÈRE AOÛT 2024	11935,35
PASSE-PARTOUT - CARTES ACCÈS STS BIBLIO JONQUIÈRE JUILLET 2024	11697,05
PASSE-PARTOUT - CARTES ACCÈS STS BIBLIO JONQUIÈRE NOVEMBRE 2024	9800,15
PASSE-PARTOUT - CARTES ACCÈS STS BIBLIO JONQUIÈRE OCTOBRE 2024	13963,75
PASSE-PARTOUT - CARTES ACCÈS STS BIBLIO JONQUIÈRESEPTEMBRE 2024	11401,00
PASSE-PARTOUT - CARTES ACCÈS STS BIBLIO LA BAIE JUILLET 2024 MODIFIÉ - NOTE DE CRÉDIT	-174,75
PASSE-PARTOUT - CARTES ACCÈS STS BIBLIO ARVIDA AOÛT 2024	6438,50
PASSE-PARTOUT - CARTES ACCÈS STS BIBLIO ARVIDA AVRIL 2024	2087,85
PASSE-PARTOUT - CARTES ACCÈS STS BIBLIO ARVIDA JUILLET 2024	2091,00
PASSE-PARTOUT - CARTES ACCÈS STS BIBLIO ARVIDA NOVEMBRE 2024	3203,00
PASSE-PARTOUT - CARTES ACCÈS STS BIBLIO ARVIDA OCTOBRE 2024	5038,45
PASSE-PARTOUT - CARTES ACCÈS STS BIBLIO ARVISA JANVIER 2024	2062,00
PASSE-PARTOUT - CARTES ACCÈS STS BIBLIO CHICOUTIMI AOÛT 2024	30712,10
PASSE-PARTOUT - CARTES ACCÈS STS BIBLIO CHICOUTIMI AVRIL 2024	30528,10

PASSE-PARTOUT - CARTES ACCÈS STS BIBLIO CHICOUTIMI FÉVRIER 2024	30598,10
PASSE-PARTOUT - CARTES ACCÈS STS BIBLIO CHICOUTIMI JANVIER 2024	38245,25
PASSE-PARTOUT - CARTES ACCÈS STS BIBLIO CHICOUTIMI JUILLET 2024	30441,45
PASSE-PARTOUT - CARTES ACCÈS STS BIBLIO CHICOUTIMI JUIN 2024	31345,10
PASSE-PARTOUT - CARTES ACCÈS STS BIBLIO CHICOUTIMI MAI 2024	36082,65
PASSE-PARTOUT - CARTES ACCÈS STS BIBLIO CHICOUTIMI MARS 2024	31481,25
PASSE-PARTOUT - CARTES ACCÈS STS BIBLIO CHICOUTIMI NOVEMBRE 2024	34066,25
PASSE-PARTOUT - CARTES ACCÈS STS BIBLIO CHICOUTIMI OCTOBRE 2024	39247,05
PASSE-PARTOUT - CARTES ACCÈS STS BIBLIO CHICOUTIMI SEPTEMBRE 2024	28036,15
PASSE-PARTOUT - CARTES ACCÈS STS BIBLIO JONQUIÈRE AVRIL 2024	11631,00
PASSE-PARTOUT - CARTES ACCÈS STS BIBLIO JONQUIÈRE FÉVRIER 2024	12432,80
PASSE-PARTOUT - CARTES ACCÈS STS BIBLIO JONQUIÈRE JANVIER 2024	13830,55
PASSE-PARTOUT - CARTES ACCÈS STS BIBLIO JONQUIÈRE JUILLET 2024 MODIFIÉ - NOTE DE CRÉDIT	-133,00
PASSE-PARTOUT - CARTES ACCÈS STS BIBLIO JONQUIÈRE JUIN 2024	11201,50
PASSE-PARTOUT - CARTES ACCÈS STS BIBLIO JONQUIÈRE MAI 2024	14402,45
PASSE-PARTOUT - CARTES ACCÈS STS BIBLIO JONQUIÈRE MARS 2024	9798,90
PASSE-PARTOUT - CARTES ACCÈS STS BIBLIO LA BAIE AOÛT 2024	4240,00
PASSE-PARTOUT - CARTES ACCÈS STS BIBLIO LA BAIE AVRIL 2024	3416,00
PASSE-PARTOUT - CARTES ACCÈS STS BIBLIO LA BAIE FÉVRIER 2024	3462,00
PASSE-PARTOUT - CARTES ACCÈS STS BIBLIO LA BAIE JANVIER 2024	3618,30
PASSE-PARTOUT - CARTES ACCÈS STS BIBLIO LA BAIE JUILLET 2024	2165,75
PASSE-PARTOUT - CARTES ACCÈS STS BIBLIO LA BAIE JUIN 2024	2279,50
PASSE-PARTOUT - CARTES ACCÈS STS BIBLIO LA BAIE MAI 2024	2559,50
PASSE-PARTOUT - CARTES ACCÈS STS BIBLIO LA BAIE MARS 2024	3203,00
PASSE-PARTOUT - CARTES ACCÈS STS BIBLIO LA BAIE NOVEMBRE 2024	3073,00
PASSE-PARTOUT - CARTES ACCÈS STS BIBLIO LA BAIE OCTOBRE 2024	3640,00
PASSE-PARTOUT - CARTES ACCÈS STS BIBLIO LA BAIE SEPTEMBRE 2024	3905,00
Quote-part additionnelle 2023 navettes pour les navires 2023 et l'utilisation du garage du boul St-Paul	249615,00
QUOTE-PART MUNICIPALE 2e TRIMESTRE - AVRIL-MAI-JUIN 2024	3659025,00
QUOTE-PART MUNICIPALE 3e TRIMESTRE - JUILLET AOÛT SEPTEMBRE 2024	3659025,00
QUOTE-PART MUNICIPALE 4e TRIMESTRE - OCTOBRE, NOVEMBRE ET DÉCEMBRE 2024	3659025,00
QUOTE-PART MUNICIPALE JANVIER-FÉVRIER-MARS 2024	3659025,00
Téléphonie IP - subvention 2024	6740,00

SOCIETE HISTORIQUE DU SAGUENAY	211880,00
Dernier versement projet: Projet : Traitement et diffusion de fonds d'archives	5000,00
EDC 2021-2023, préinventaire des personnages d'intérêt patrimonial	22000,00
EDC 2024, production et diffusion de capsules patrimoniales	32000,00
Expertise en patrimoine documentaire pour la capsule temporelle du "Monument Price"	3800,00
PUBLICITÉ ANNUELLE REVUE SAGUENAYENSIA	7000,00
Rallye patrimonial à réaliser à pied ou en vélo dan le cadre de la Fête du Saguenay-Lac-Saint-Jean (VS-CE-2024-295)	22080,00
Soutien supplémentaire au fonctionnement 2024 - Résolution VS-CM-2024-213	120000,00
SODROX CHEMICALS LTD	86581,22
Soude caustique en vrac en Kg	11949,64
UFA : Soude caustique en vrac en Kg sec - Année 2024	24837,44
UFA : Soude caustique en vrac en Kg sec - Année 2024	26721,71
UFA : Soude caustique en vrac en Kg sec - 2024	23072,43
SOFTCHOICE CORPORATION	228218,36
2022-034 - ID1912 - Assurances logicielle SQL Serveur ***CAG*** Billet 459864	99255,27
Assurance logicielle Microsoft - 1 octobre 2024 au 30 septembre 2025 ***CAG*** 2022-034 - ID1720 -	127271,89
ID1598 - Contrat d'entretien Passe Word Manager Pro (PMP) - 14 décembre 2024 au 13 décembre 2023	3379,12
Licences Adobe Acrobat Pro - Service immeubles - Billet 463988	-1687,92
SOFTCHOICE LP	51581,42
2024-774 - ID1489 - Renouvellement des licences Adobe - 7 novembre 2024 au 6 novembre 2025	51638,32
CRÉDIT FACTURE # 91462675	-56,90
SOLOTECH INC (SAGUENAY)	43010,82
Conversion de la salle de conférence de la mairesse en Team	6415,59
ID1446 - Contrat d'entretien - Salle d'interrogatoire des polices - 22 mai 2024 au 21 mai 2025	7760,81
ID1740 - Contrat d'entretien salle de conférence mairesse et DG - 19 février 2024 au 18 février 2025 HELENE	4541,51
ID1815 - Contrat d'entretien salle des mesures d'urgence - 9 août 2024 au 8 août 2025	3161,81
Installation caméras, main d'oeuvre, quincailleries, Salle de conférence de la direction générale	7161,79
MATÉRIEL TECHNIQUE - LAMPE 1000W/120V, ADAPTOR CABLE 1", MICRO CONVERTISSEUR SDI@HDMI 3G AVEC ALIMENTATION ÉLECTRIQUE	2117,84
Modernisation et amélioration des équipements dans la salle d'opérations et de coordination	11851,47
SOMAVRAC (C.C.) INC.	176507,82
2024-043 Abat-poussière - Travaux publics Jonquière,	2031,84
2024-043 Abat-poussière - Travaux publics Jonquière,	9656,31
2024-043 Abat-poussière - Travaux publics Jonquière, Saison 2024	43178,09

2024-043 Abat-poussière - Travaux publics Jonquière, Chicoutimi et La Baie pour la Saison 2024	96036,87
2024-043 Abat-poussière - Travaux publics La Baie, Saison 2024	25604,71
SOUCY AQUATIK INC	54358,25
ENTRETIEN JETS D'EAU PLACE DU CITOYEN - BT2084992	4230,30
MISE EN MARCHÉ, HIVERNATION ET ENTRETIEN DU SYSTÈME DE JETS D'EAU ET BRUMISATION - PLACE DU CITOYEN - BT-2085845	50127,95
SOUDURE GILLES INC.	44460,83
200 Supports à traieau - Signalisation	7875,79
CHANGER COURROIE POUR TREUILLES DE CHUTE, REDRESSER 2 PANNEAUX ALU, CHANGER PENTURE ET RÉINSTALLER TRAVAUX ECOCENTRES	2356,99
CRÉDIT FACTURE # 095657	-2788,14
Écocentre de Jonquière - Fabriquer tobe pour conteneur de matières dangereuses	9945,34
FABRICATION 2 COFFRES POUR UNITE 15-404	2759,40
FABRICATION DE 4 BOITES POUR JEUX DE FER	3449,25
FABRIQUER PALIER DE 48" X 48" ALUMINIUM, 4 PATTES AJUSTABLE EN TUBE - BT2080726	4081,61
Fabriquer rouleau de sac et travaux de réparation écocentre Nord.	2788,14
Modification de la remorque signalisation	3587,22
RÉPARATION DEUX GARDES COIN JOLIETTE ET RUE AUDET.	2069,55
Travaux soudure divers pour écocentre.	5547,54
VOIR CRÉDIT # 095658	2788,14
STANTEC EXPERTS-CONSEILS LTEE	629064,69
2020-241 OSP - MODERNISATION DES ÉTANGS AÉRÉS DE LATERRIÈRE.	70435,06
2020-365 - OSP en Ingénierie - Réfection complète des postes de pompage PPEC30 et PPEC31 / Arr. de Chicoutimi	33740,32
2020-532 POSTE DE POMPAGE PPELB02 - ARRONDISSEMENT DE LA BAIE	19616,13
2020-560 - SP en ingénierie - Réfection complète des postes de pompage PPEJ06, PPEJ07 et PPEJ09 / Arr. de Jonquière	65880,00
2020-570 - OSP en ingénierie - Réfection complète du poste de pompage PPELB05 / Arr. de La Baie	3161,81
2023-057 / OSP - Ingénierie préliminaire - Mise en place d'une filière aux puits de la Baie-des-Deux-Îles / arr. Jonq	12072,38
2023-057 / OSP - Ingénierie préliminaire - mise en place d'une filière aux...de la Baie des Deux-Îles / arr. Jonq	63006,30
2023-168 - ÉTUDE PRÉPARATOIRE POUR LA MISE AUX NORMES DE L'USINE D'ÉPURATION DE JONQUIÈRE	58669,45
ÉTUDE PRÉPARATOIRE POUR LA MISE AUX NORMES DE L'USINE D'ÉPURATION DE JONQUIÈRE	13280,48
ÉVALUATION DES IMPACTS POTENTIELS DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES ET APPRÉCIATION DES RISQUES	101603,41
ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE DE SITE PHASE 1 - STATIONNEMENT	7877,52
Expertise des fondations Étude pour l'enveloppe du bâtiment	6323,63
OSP - MODERNISATION DES ÉTANGS AÉRÉS DE LATERRIÈRE.	22483,53
OSP - MODERNISATION DES ÉTANGS AÉRÉS DE LATERRIÈRE. 2020-241	11287,84

OSP en ingénierie - Réfection complète des postes de pompage PPEC30 et PPEC31 / Arr. de Chicoutimi	22683,02
OSP en ingénierie - Réfection complète du poste de pompage PPELB05 / Arr. de La Baie	13682,03
POSTE DE POMPAGE PPELB02 - ARR DE LA BAIE	20847,85
POSTE DE POMPAGE PPELB02 - ARR LA BAIE	3055,43
POSTE DE POMPAGE PPELB02 - ARR LA BAIE 2020-532	6173,43
SP en ingénierie - Réfection complète des postes de pompage PPEJ06, PPEJ07 et PPEJ09 / Arr. de Jonquière	70879,24
Validation de la capacités des couvercles C-1, C-2, C-3 des centrales Chute Garneau et Pont Arnaud BT2077346	2305,83
SURPLEC INC	130667,05
2024-172 - Achat d'un transformateur sur socle.	39201,88
CREDITE FACT #IN02000942	-39201,88
CREDITE FACT #IN02000944	-60849,37
Livraison transformateur chez Hydro-Jonquière	2628,01
TRANSFORMATEUR 50KV/7.2/120	11402,07
Transformateur sur socle.	63427,69
Transformateurs (7.2kV au primaire)	3024,99
Transformateurs (7.2kV au primaire) 50KVA, 7200 - 120 / 240V - GRÉ À GRÉ	10982,41
VOIR CREDIT #IN02000943	39201,88
VOIR CREDIT #IN02000945	60849,37
SYLVAIN SIMARD ARCHITECTE	50244,66
2023-114 - OSP EN ARCHITECTURE - TRAVAUX DE RÉPARATION ET D'AMÉLIORATION - ÉDIFICE PORT-ALFRED	2684,67
Aménagement de locaux pour organismes municipaux - Couvent Soeurs du Bon Pasteur. No dossier 2024-07-40	7036,47
CONSTRUCTION DE LA NOUVELLE BIBLIOTHÈQUE DE LA BAIE. BT-2076190 DEMANDE 2024-391	20298,84
INSTALLATION NOUVELLE PORTE DE GARAGE Atelier immeubles LA BAIE	7340,00
RÉALISATION DES PLANS ET DEVIS, DE LA GESTION DE L'APPEL D'OFFRES ET DES SERVICES - THÉÂTRE DU PALAIS MUNICIPAL	4346,06
SERVICES PROFESSIONNELS EN ARCHITECTURE - TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA FAÇADE NORD-EST BUREAU D'ARR LA BAIE	8538,62
TBMAESTRO INC	89680,50
2024-507 Étude de vétusté Place Centre-Ville Jonquière / 3880, boulevard Harvey	63236,25
Étude de vétusté Place Centre-Ville Jonquière / 3880, boulevard Harvey	26444,25
TDS INSPECTION INC	163789,94
Service d'inspection et de retraitement de poteaux de bois Appel d'offres 2024-184	66642,96
Service d'inspection et de retraitement de poteaux de bois Appel d'offres 2024-184 -	42139,49
Service d'inspection et retraitement de poteaux de bois	55007,49
TECH-MIX (BAU-VAL INC.)	69108,57

2023-589 Asphalte froide 2024	49936,17
Asphalte froide 2024 - Enrobé pour réparation à froid avec polymères	19739,74
INDEXATION PRIX DU BITUME	-422,29
Indexation prix du bitume	-145,05
TECHNICIEN DE GLACE INC (TECH-ICE)	27565,25
BUTS DE HOCKEY	6208,65
PEINTURE ET BLANCHISSAGE DE LA DALLE ET 1 COUCHE D'EAU ET PEINTURE ET LIGNAGE VALÉRIE MALTAIS	5288,85
PEINTURE POUR MARINA ET KÉNO	5737,25
PEINTURES ROUGE, BLEU, BOITE DE PEINTURES BLANCHE, GOAL CREASE ET TRANSPORT	10330,50
TECHNO FEU INC.	166530,13
16-209 ENSEMBLE DE REPARATION TOUR D'EAU	3536,53
16-214 - BT345314 - NIVÈLEMENT DIAGNOSTIQUE PROBLÈME PAPIER, FAIRE CALIBRATION DU PANIER ET AJUSTER LE ZÉRO DU PANIER	8158,75
16-220 CYLINDRE DIRECTION, FUEL CAP	2708,13
16-220 RESERVOIR D'URÉE ASSY	3603,39
16-221 CYLINDRE DE CABINE	2327,84
16-222 DISQUE ET PLAQUETTE AVANT	6815,28
2 X CYLINDRES DE CABINE POMPIER	4722,67
CRÉDIT FACTURE # FC10022260	-141,36
CRÉDIT FACTURE # FC10022675	-154,79
CRÉDIT FACTURE # FC10024198	-929,29
CRÉDIT FACTURE # FC10025172	-1303,00
CRÉDIT FACTURE #FC10023871	-461,70
FILTRE BRONTO - FILTRE HYDRAULIQUE ET FILTRE A AIR HYDAC	2084,78
RÉPARATION DE L'ÉCHELLE DU CAMION INCENDIE 16-216 B	101633,77
RÉPARATION DE L'ÉCHELLE DU CAMION INCENDIE 16-216 BT-350049	17883,38
TEFLON 16-206 BT 351947	2742,59
UNITÉ #16-206 PDM 11 (POWER MODULE DISTRIBUTION) BT 345806	3574,40
UNITÉ #16-214 VALVE PROPORTIONNELLE	2205,88
UNITÉ #16-220 BRAS ET PIVOT D'ESSUIE-GLACE	2160,16
UNITÉ #16-220 CHARGEUR BATTERIE 40A/12V. 120V 1005526	2660,88
UNITÉ #16-220 SEAL DE KIT CYLINDRE DE CAB	2701,84
TECHNOLOGIES NOVAXION INC	49613,87
Banque d'heures pour support avec Wonderware	8660,53

Support technique - Année 2024 - AVEVA System Platform. Inst. conf. support, formation.	26645,99
Support technique - Année 2024 - SUPORT GALAXIE.	3506,74
Support technique - février 2024 - AVEVA System Platform. Inst. conf. support, formation.	3296,34
UELB: Support technique nécessaire pour la réfection de l'usine	7504,27
TECHNOLOGIES STAY CONNECTED INC.	80264,05
2023-231 - Bomes de prêt de tablette Ipad et portables en libre-service	80264,05
TECHSPORT	33512,91
CAROUSSEL (TOURNIQUET) INCLUSIF POUR UNE CLIENTÈLE 18 MOIS À 12 ANS. LE DIAMÈTRE EXTERNE DOIT AVOIR PLUS OU MOINS 2.1M.	33512,91
TELENET INFORMATIQUE INC.	297312,78
2023-234 - ID1535 - Renouvellement contrat d'entretien - support hpe 3par	180389,91
3 X Meeting Owl 3 - billet 431904	4897,76
4 X Caméras - Billet 457402	3954,91
7 X Licences BlueBeam - Billet 419956	3863,16
9 X Caméras - Billet 447221	9220,48
Caméras - Billet 457402	4276,84
Caméras IP pour projet ruelle Savard - Billet 440291	6576,22
Caméras pour la bibliothèque de Jonquière - Billet 445081	8346,84
CRÉDIT FACTURE # 167507	-201,21
Crédit facture #169173	-201,21
CREDITE FACT #163035	-120,72
Fortinet - Billet 424578	7827,04
ID1480 - Contrat d'entretien système téléphonique IP pour le 911 (Mitel) - 1 décembre 2024 au 30 novembre 2025	4426,54
ID1523 et ID1481 - Contrat d'entretien Deep Freeze	5510,17
ID1647 - Contrat d'entretien ManageEngine - 17 mai 2024 au 16 mai 2025	5518,69
ID1754 - 2 x Contrat d'entretien Kemp police - 1 avril 2024 au 31 mars 2025	3679,09
ID1759 - Contrat d'entretien Kemp ville - 13 mai 2024 au 12 mai 2025	4253,97
Imprimante pour le comité de retraite (ML COLOR LASERJET ENT 6700DN PRINTER) - billet 426089	2126,98
Licence AP SmartZone - Billet 422998	5573,42
Meeting Owl 3 pour salles de réunion RH - Billet 456899	3242,19
Owl bar - Billet 439975	5610,55
Owl Bar pour test salle de conférence - billet 426560	3178,88
PARE-FEU BASSE DENSITÉ Fortigate - Billet 428413	4092,65
Projet de configurations des comptes utilisateurs des commis bibliothèques	10359,25

Rackmount pour Fortigate et câble - billet 431264	4060,11
Rackmount pour Fortigate et câble - billet 431264	3019,53
Ruckus pour atelier mécanique - billet 427198 (R550 - DUAL BAND AX INDR AP)	3830,74
TELUS MOBILITE	327979,57
Cellulaires - Compte # 30838111	327979,57
TENCO INC. (RPM TECH)	393349,70
2023-220 SOUFFLEUSE À NEIGE DÉTACHABLE À SIMPLE STAGE (3 000 TONNES/HEURE)	359335,97
COUSSINET ESSIEU ARRIERE, ECROU MECANIQUE, RONDELLE MECANIQUE, BARBOTIN (ROUE DENTEE)	2148,14
CRÉDIT FACTURE # 8907528	-119,53
CRÉDIT FACTURE #9142172 - MOTEUR D'ESSUIE GLACE	-790,07
FENÊTRE DE PORTE / 27-339 351611	2216,76
PATIN AU CARBURE 14Z1024 - SOUFFLEUR	3650,78
PREPARATION SAISONNIÈRE 24-349 (pièces diverses)	2941,92
PREPARATION SAISONNIÈRE UNITÉ #24-349	21779,34
ROUE COMPLETE ARRIERE 25" - 240337 - CHENILLETTTE RPM	2186,39
TERRANOVA WORLDWIDE CORPORATION	41404,16
2024-616 - ID1767 - Sensibilisation à la sécurité informatique - Novembre 2024 à octobre 2025	30964,43
Formation à l'accueil des PH - Cours en ligne sur Platerra	10439,73
TERRASSEMENT SAINT-LOUIS INC.	457662,31
2024 AJUSTEMENT DIESEL AOÛT A OCTOBRE	2203,17
2024 AJUSTEMENT DIESEL FÉVRIER À AVRIL	3239,96
2024 AJUSTEMENT DIESEL MAI À JUILLET	2685,28
2024 Transport des biosolides	13521,06
2024 Transport des biosolides (1 au 4 octobre)	5978,70
2024 Transport des biosolides (du 16 au 20/09/24)	6622,56
2024 Transport des biosolides (du 23 au 27 septembre)	7266,42
2024 Transport des biosolides / du 25 au 29 mars	11819,43
2024 Transport des biosolides / DU 4 AU 8 MARS	8876,07
2024 Transport des biosolides / semaine du 8 au 12 juillet	7772,31
2024 Transport des biosolides / VOIR CRÉDITS # 35939 ET 35943	5748,75
2024 Transport des biosolides 12 au 16 février	8002,26
2024 Transport des biosolides 1er 2 août	2345,49
2024 Transport des biosolides 1er et 2 février	3173,31

2024 Transport des biosolides 30-31 décembre	3057,20
2024 Transport des biosolides 4 au 8 novembre 2024	8983,48
2024 Transport des biosolides du 10 au 14 juin	8278,20
2024 Transport des biosolides DU 11 AU 15 MARS	8646,12
2024 Transport des biosolides du 11 au 15 novembre	7995,76
2024 Transport des biosolides du 12 au 16 août	6346,62
2024 Transport des biosolides du 13 au 17 mai	10761,66
2024 Transport des biosolides du 15 au 19 avril	12555,27
2024 Transport des biosolides du 15 au 19 janvier	9243,99
2024 Transport des biosolides du 15 au 19 juillet	9289,98
2024 Transport des biosolides du 16 au 20 décembre / Voir crédit # 36005	9077,53
2024 Transport des biosolides du 17 au 21 juin	8278,20
2024 Transport des biosolides du 18 au 22 mars	11773,44
2024 Transport des biosolides DU 18 AU 22 NOV	7666,51
2024 Transport des biosolides du 19 au 23 août	8922,06
2024 Transport des biosolides du 19 au 23 février	9657,90
2024 Transport des biosolides du 19 au 31 juillet	5426,82
2024 Transport des biosolides du 1er au 5 avril	9703,89
2024 Transport des biosolides du 1er au 5 janvier	6254,64
2024 Transport des biosolides du 1er au 5 juillet	5978,70
2024 Transport des biosolides du 1er au 5 mai	8922,06
2024 Transport des biosolides du 2 au 6 décembre	7384,31
2024 Transport des biosolides du 2 au 6 septembre	6760,53
2024 Transport des biosolides du 21 au 24 mai	8186,22
2024 Transport des biosolides du 21 au 25 octobre	7680,33
2024 Transport des biosolides du 22 au 26 avril	12601,26
2024 Transport des biosolides du 22 au 26 janvier	9014,04
2024 Transport des biosolides du 22 au 26 juillet	7726,32
2024 Transport des biosolides du 23 au 27 décembre	5879,22
2024 Transport des biosolides du 24 au 28 juin	6852,51
2024 Transport des biosolides du 25 au 29 novembre	8042,79
2024 Transport des biosolides du 26 au 29 février	8140,23
2024 Transport des biosolides du 26 au 31 août	6622,56

2024 Transport des biosolides du 27 au 31 mai	10301,76
2024 Transport des biosolides du 29 au 31 janvier	5656,77
2024 Transport des biosolides du 29 et 30 avril	5104,89
2024 Transport des biosolides du 3 au 7 juin	9703,89
2024 Transport des biosolides du 5 au 12 août	8600,13
2024 Transport des biosolides du 5 au 9 février	9106,02
2024 Transport des biosolides du 6 au 10 mai	13107,15
2024 Transport des biosolides DU 7 AU 11 OCTOBRE	7588,35
2024 Transport des biosolides du 8 au 12 avril	10485,72
2024 Transport des biosolides du 8 au 12 janvier	8462,16
2024 Transport des biosolides du 9 au 13 décembre	6961,01
AJUSTEMENT PRIX DIESEL, NOVEMBRE, DÉCEMBRE 2023 ET JANVIER 2024	3431,76
Annulation de facture, voir crédit facture # 35837	9289,98
Correction des factures 35794 et 35951	-23,00
crédit applicable facture # 35836	-9289,98
CRÉDIT FACTURE # 35600	-45,99
CRÉDIT FACTURE # 35940	-781,83
CRÉDIT FACTURE # 35941	-367,92
CRÉDIT FACTURE # 36007	-329,24
CRÉDIT FACTURE #35891	-183,96
Crédit sur facture #35610	-133074,82
Crédit sur facture 35956	-80,48
Voir crédit # 35614	133074,82
TESSIER RECREO-PARC INC.	99641,93
2023-709 - CONCEPTION ET CONSTRUCTION D'UN PUMPTRACK - PARC DE LA NORMANDIE / ARR DE CHICOUTIMI / 04202-260-001	86231,25
STRUCTURE POUR LE PARC NAZAIRE-GIRARD LATTERIERE	2063,80
TELESCOPE ET CAPUCHONS D'ALUMINIUM POUR POTEAU DE MODULE PRIME TIME - PARC MARS BT-2090143	2159,23
TOUR DOUCHE QUADRUPLE - SITE DE LA CONSOL	9187,65
TEST-AIR (9271-9962 QUEBEC INC)	56429,79
MATÉRIEL DE BF (plaquettes, coussinet, carter, écrous, robinet purgeur)	7244,57
MATÉRIEL DE BF BRIDE DE RUPTURE, ANNEAU DE RETENUE, GARNITURE DE BRIDE	6471,66
MATÉRIEL DE BORNE FONTAINE	35695,54
MATÉRIEL DE BORNE FONTAINE (joint torique, anneau de retenue, prise de pompage)	4580,55

TIGE INFERIEURE BF	2437,47
TETRA TECH QI INC.	66278,83
2020-143 RÉFECTION COMPLÈTE DU POSTE DE SURPRESSION BLÉRIOT / ARRONDISSEMENT DE CHICOUTIMI.	8483,61
2023-418 MODIFICATION DES PLANS ET DEVIS DANS LE CADRE AO 2020-503	8286,80
2023-515 - AUDIT QUINQUENNAL / USINE TRAITEMENT DE L'EAU POTABLE - LAC DE L'AQUEDUC À ST-HONORÉ	17168,66
CREDIT FACT #60870437 ETUDE PRELIMINAIRE / CONDUITE D'EAU POTABLE SOUS LE PONT - DUBUC REVISION 1	-6372,50
Étude préliminaire - conduite d'eau potable sous le pont Dubuc - Révision 1	23483,67
Expertise hydraulique dossier CH-21-15803	3456,63
Plans et devis pour alimentation équipements d'éclairage de la colline / Parc Jean-Allard, Jonq.	5399,46
VOIR CREDIT #60871509 ETUDE PRELIMINAIRE / CONDUITE D'EAU POTABLE SOUS LE PONT - DUBUC REVISION 1 RC BELEC	6372,50
THEATRE LA RUBRIQUE INC	177935,57
2e versement 2024 pour FIAMS 2025)	7530,00
Projet de spectacle clé en main - Situation Spectacle Bois	6924,00
SERVICES TECHNIQUES	17929,32
SERVICES TECHNIQUES - CHEF DE PATEAU, TECHNICIEN, DIRECTEUR TECHNIQUE	9652,01
SERVICES TECHNIQUES - DIRECTEUR TECHNIQUE, CHEF DE PATEAU, SONORISATEUR ETC.	18330,24
SOUTIEN FINANCIER Premier versement édition 2024 (Festival international des marionnettes de Saguenay 2025)	67770,00
Subvention 2024 Avec retenue de 5000\$ VS-CM-2024-21	44800,00
Subvention au fonctionnement versement final	5000,00
THERMAFIX A.J. INC. (LA VITRERIE VITCOM.CA-VITRERIE COMMERCIALE)	33485,76
Fournir et installer les cadres de porte en aluminium couleur bronze de deux entrées. Hôtel de Ville Saguenay	15552,60
FOURNITURE DE PORTES EXTÉRIEURES - HÔTEL DE VILLE ARRONDISSEMENT CHICOUTIMI	15552,60
GIVRAGE DES FENÊTRES RUE RACINE BT-2080890.1	2380,56
THERMOSHELL INC. (CHAUFFAGE P GOSSELIN INC.) (ENERGIE SONIC INC.)	1303542,81
2024 - DIESEL ARTIC (CLAIR) AO 2022-300 - CHANTIER	2568,34
2024 - DIESEL CLAIR 3501 DU ROI-GEORGES AO 2024-169 - RÉSERVOIR	7598,56
2024 - DIESEL CLAIR AO 2022-300 - CHANTIER	5898,30
2024 - DIESEL CLAIR AO 2024-169 - RÉSERVOIR	430490,47
2024 - DIESEL CLAIR AO 2024-169 - RÉSERVOIR 223 RUE JOSEPH GAGNE SUD	33867,56
2024 - DIESEL CLAIR AO 2024-169 - RÉSERVOIR 223 RUE JOSEPH-GAGNE SUD LB	20237,22
2024 - DIESEL CLAIR AO 2024-169 - RÉSERVOIR 3501 RUE DU ROI GEORGES	31871,38
2024 - DIESEL CLAIR AO 2024-169 - RÉSERVOIR 504 BOUL SAGUENAY	45147,42
2024 - DIESEL CLAIR ARTIC AO 2024-169 - RÉSERVOIR	54253,57

2024 - DIESEL CLAIR ATELIER MECANIQUE CHICOUTIMI (#1-2-9-10-11) AO 2024-169 - RÉSERVOIR	15624,42
2024 - DIESEL CLAIR ATELIER MECANIQUE CHICOUTIMI (#1-2-9-10-11) AO 2024-169 - RÉSERVOIR	36660,30
2024 - DIESEL CLAIR ATELIER MECANIQUE CHICOUTIMI AO 2024-169 - RÉSERVOIR	17508,42
2024 - DIESEL CLAIR ATELIER MECANIQUE JONQUIERE AO 2024-169 - RÉSERVOIR	17557,61
2024 - DIESEL CLAIR ATELIER MECANIQUE JONQUIERE (#15) AO 2024-169 - RÉSERVOIR	2211,18
2024 - DIESEL CLAIR ATELIER MECANIQUE JONQUIERE (#16) AO 2024-169 - RÉSERVOIR	3962,01
2024 - DIESEL CLAIR ATELIER MECANIQUE JONQUIERE (#5-6-7) AO 2024-169 - RÉSERVOIR	43940,60
2024 - DIESEL CLAIR ATELIER MECANIQUE JONQUIERE AO 2024-169 - RÉSERVOIR	2258,79
2024 - DIESEL CLAIR ATELIER MECANIQUE LA BAIE (#13-14) AO 2024-169 - RÉSERVOIR	28508,47
2024 - DIESEL CLAIR, ESSENCE RÉSERVOIR	31584,09
2024 - ESSENCE AO 2024-169 ET DIESEL CLAIR AO 2024-169 - RÉSERVOIR	23213,10
2024 - ESSENCE AO 2024-169 - RÉSERVOIR	243502,63
2024 - ESSENCE AO 2024-169 - RÉSERVOIR 223 RUE JOSEPH GAGNE S	9575,61
2024 - ESSENCE AO 2024-169 - RÉSERVOIR 3560 BOUL DU ROYAUME	15005,38
2024 - ESSENCE AO 2024-169 - RÉSERVOIR 504 BOUL SAGUENAY	30154,30
2024 - ESSENCE AO 2024-169 - RÉSERVOIR;	23922,75
2024 - ESSENCE ATELIER MECANIQUE CHICOUTIMI (#3-4) AO 2024-169 - RÉSERVOIR	36313,13
2024 - ESSENCE ATELIER MECANIQUE JONQ AO 2024-169 - RÉSERVOIR	8872,74
2024 - ESSENCE ATELIER MECANIQUE JONQUIERE (#8) AO 2024-169 - RÉSERVOIR	40371,70
2024 - ESSENCE ATELIER MECANIQUE LA BAIE AO 2024-169 - RÉSERVOIR	6430,17
2024 - ESSENCE ATELIER MECANIQUE LA BAIE (#13-14) AO 2024-169 - RÉSERVOIR	6655,26
2024 - ESSENCE CHICOUTIMI AO 2024-169 - RÉSERVOIR	9291,71
2024 - ESSENCE TP LA BAIE AO 2024-169 - RÉSERVOIR	9244,23
CRÉDIT FACTURE # 00093358227	-582,33
CRÉDIT FACTURE # 00094296523	-691,39
CRÉDIT FACTURE # 00095058323	-3225,17
CRÉDIT FACTURE # 5067290	-9134,40
CRÉDIT FACTURE # 5156387	-18536,52
CRÉDIT FACTURE # 5156388	-15120,72
CRÉDIT FACTURE # 5156389	-8883,13
CRÉDIT FACTURE # 5397971	-2617,58
CRÉDIT FACTURE # R0094296523	-699,47
CRÉDIT FACTURE # R0095058323	-3155,01

CRÉDIT FACTURE #00091861588 RÉF. FACTURE PAYÉE R0091861588	-316,40
CRÉDIT FACTURE #00091948540 ET VOIR FACTURE #R0091948540	-2537,70
CRÉDIT FACTURE #00093413541	-508,59
CRÉDIT FACTURE #00093441333	-193,39
CRÉDIT FACTURE #00093609386 ET VOIR FACTURE #R0093609386	-454,17
ESSENCE SANS PLOMB ORDINAIRE	12687,13
VOIR CRÉDIT # 347764	9134,40
VOIR CRÉDIT # 355179	15120,72
VOIR CRÉDIT # 356107	8883,13
VOIR CRÉDIT # 372888	2617,58
VOIR CRÉDIT #C0091948540 ET FACTURE #R0091948540	2537,70
VOIR CRÉDIT 355180	18536,52
Voir crédit C0095058323	3225,17
Voir crédit C2095058323	3155,01
TOILES AUVENTS SAGUENAY	28430,69
Abris tempo et réparation de toile et auvent - Écocent	8733,49
Toile et structure / zone portuaire - BT2082276	6830,51
Toile, rideaux, pôle pour écocentre Jonquière	6258,31
Toiles pour conteneur RDD écocentre Talbot	6608,38
TOROMONT CAT (QUEBEC)	222028,79
19-404 RADIATEUR	5838,33
19-455 TIED ROD ENT EXT GAUCHE ET DROITE ET SEAL DE ROUE AVANT GAUCHE	2206,81
2023-581 Bouteur - Dépôt à neige Arvida et du Royaume 2023-2024	15054,26
2024-192 REMORQUE À ÉMULSION DE BITUME	53808,30
23-303 HOSE	2880,78
41-307 / 4 X PLAQUES	4920,43
41-307 4 X PLAQUES	4545,65
41-307 BASE DE SIEGE (SUSPENSION) BT 347030	2106,19
41-307 PIECES USURES PLAQUES	5561,41
71-701 AJUSTER VALVE DU MOTEUR BT 353435	2028,44
8 X LAMES DENTELE (PEIGNE)	3520,26
CRÉDIT FACTURE # WOQU0426896	-413,91
CRÉDIT FACTURE # PSQU0304843	-655,65

CRÉDIT FACTURE # PSQU0304966	-655,65
CRÉDIT FACTURE # PSQU0306119	-325,14
CRÉDIT FACTURE # PSQU0309108	-17,79
CRÉDIT FACTURE # PSQU0317862	-564,36
CRÉDIT FACTURE # WOQU0427197	-1325,38
CRÉDIT FACTURE # WOQU0427198	-623,16
CRÉDIT FACTURE # WOQU0429417	-5666,71
CRÉDIT FACTURE #PSQU0293041 ET VOIR FACTURE #PSQU0293253	-1133,28
CRÉDIT FACTURE #PSQU0293352 - PLATE-BRAKE	-2732,87
CRÉDIT FACTURE #PSQU0294229 ET VOIR FACTURE #PSQU0294049 - CABLE ASSEMBLY	-415,68
CRÉDIT FACTURE #PSQU0296475 - INTERRUPTEUR	-74,85
CRÉDIT FACTURE #PSQU0304845 - YOKE	-640,20
CRÉDIT FACTURE #PSQU0304966 - ACCUMULATEUR	-655,65
CRÉDIT FACTURE #PSQU0306538 - Capteur	-177,76
CRÉDIT FACTURE #PSQU0307543- POMPE À CARBURANT AUXILIAIRE	-916,05
CRÉDIT FACTURE #WOQU0426329	-31526,36
CRÉDIT FACTURE #WOQU0427477	-974,12
ENSEMBLE O-RING GARAGE (JOINT TORIQUE) (QUQ008151-001)	2099,28
GARANTIE PROLONGEE MOTEUR CAT SOUFFLEUSE 24-320	4259,13
LEVIER D'EMBRAYAGE TROUBLE - 18-301 - BT349295	6827,15
Location du bouteur sans opérateur La Baie / Mars 2024	15366,41
Location du bouteur sans opérateur La Baie Du 28 décembre 2023 au 31 janvier 2024	9607,89
Location du bouteur sans opérateur La Baie hiver 2023-2024, 37 heures	5743,00
Location du bouteur sans opérateur La Baie hiver 2023-2024, 400 heures	15676,84
REF FACT #WOQU0427193	-4708,28
RÉPARATION FREINS UNITÉ 19-455 BT 346574;	16430,68
RÉPARATION PELLE CHANGEMENT DU PIVOT (SWIVEL) - UNITÉ 19-455 - BT-351071 -	16573,19
Réparation système de freinage / 18-301 / BT349285	11324,87
RETOUR TUBE HYDRAULIQUE 19-302 REF FACT #PSQU0287891	-623,77
TIGE TROUÉE, ÉCROU, ENSEMBLE SUPP. (BAR SPREDER, BRAQUET, NUTT) 23-303 BT351861	5812,83
UNITÉ 19-301 REPARATION DU CYLINDRE HYDRAULIQUE SUR LE STICK. BT-348260	5666,71
UNITÉ 19-404 VÉRIFICATION MOTEUR ET INSTALLATION SWITCH BT 338943	3615,78
UNITÉ 19-455 REPARATION FREIN TRANSMISSION DEPLACEMENT MACHINE BT 342760	6648,66

UNITÉ 24-303 DÉPLACEMENT MOTEUR GÉNÉRATRICE BT 344506	2899,94
VÉRIFICATION MONITEUR CAMÉRA ET CALIBRATION DU GARDE PRO SUR UNITÉ 19-302 BT 353757	2078,75
VOIR CRÉDIT # PSQU0297369	-882,82
VOIR CRÉDIT # PSQU0305595	-655,65
VOIR CRÉDIT # WOQU0429414	5666,71
VOIR CRÉDIT #PSQU0293353 - UNITÉ #18-301 PLATE-BRAKE	3390,56
VOIR CRÉDIT #WOQU0427405 ET FACTURE #WOQU0427539	31526,36
VOIR CRÉDIT #WOQU0428329	4708,28
TOURNOI INTERNATIONAL DE TENNIS FEMININ SAGUENAY	45000,00
CHANGEMENT DE PROMOTEUR POUR L'ÉVÈNEMENT ABROGATION DE LA RÉOLUTION VS-CE-2024-1054	45000,00
TRAITEMENT D'EAU S T INC	54151,20
2023-671 - INSPECTION JOURNALIÈRE DES MACHINES FIXES - ANNÉE 2024	10945,62
2023-671 - INSPECTION JOURNALIÈRE DES MACHINES FIXES - ANNÉE 2024	4949,67
2023-671 - INSPECTION JOURNALIÈRE DES MACHINES FIXES - ANNÉE 2024 Centre Georges-Vézina (643, rue Bégín, Chicoutimi)	2242,01
2023-671 - INSPECTION JOURNALIÈRE DES MACHINES FIXES - AVRIL 2024	6036,19
2023-671 - INSPECTION MACHINES FIXES - 2024	5731,50
INSPECTION JOURNALIÈRE DES MACHINES FIXES 2024	4846,21
Libération de dépôt de garantie de soumission	19400,00
TRANSMISSION STTIC INC.	57900,05
14-350 TROUBLE TRANSMISSION BT 2096753	5007,88
2024-277 Unité 23-387, TRANSMISSION NIVELEUSE	39218,62
CRÉDIT FACTURE # 18591	-229,98
REMPLACEMENT TRANSMISSION DU CAMION 10 ROUES 14-327	13903,53
TRANSPORT F. GILBERT LTEE	3369651,19
AJUSTEMENT CARBURANT DIESEL SAISON 2023-2024 SECT LATERRIERE S2022-410	45001,86
AJUSTEMENT CARBURANT DIESEL SAISON 2023-2024 SECT SEPAQ,CASCOUIA S2020-183	50318,82
DENEIGEMENT CHIC SECTEUR LATERRIERE / DEC 2024	405884,38
DENEIGEMENT CHIC SECTEUR LATERRIERE FEV 2024	539590,68
DENEIGEMENT CHIC SECTEUR LATERRIERE JANV 2024	538857,36
DENEIGEMENT CHIC SECTEUR LATERRIERE JANV A DEC 2024	269795,34
DENEIGEMENT CHIC SECTEUR LATERRIERE MAI 2024	134897,67
DENEIGEMENT CHIC SECTEUR LATERRIERE MARS 2024	539590,68
DENEIGEMENT CHIC SECTEUR LATERRIERE NOVEMBRE 2024	135294,79

DENEIGEMENT CHIC SECTEUR LATERRIERE OCTOBRE 2024	135294,79
DENEIGEMENT JONQ SECTEURS SEPAQ,CASCOUIA,ST ANDRE / DEC 2024	86268,72
DENEIGEMENT JONQ SECTEURS SEPAQ,CASCOUIA,ST ANDRE AVRIL 2024	57512,49
DENEIGEMENT JONQ SECTEURS SEPAQ,CASCOUIA,ST ANDRE FEV 2024	115024,97
DENEIGEMENT JONQ SECTEURS SEPAQ,CASCOUIA,ST ANDRE JANV 2024	115024,97
DENEIGEMENT JONQ SECTEURS SEPAQ,CASCOUIA,ST ANDRE MAI 2024	28756,24
DENEIGEMENT JONQ SECTEURS SEPAQ,CASCOUIA,ST ANDRE MARS 2024	115024,97
DENEIGEMENT JONQ SECTEURS SEPAQ,CASCOUIA,ST ANDRE NOV 2024	28756,23
DENEIGEMENT JONQ SECTEURS SEPAQ,CASCOUIA,ST ANDRE OCTOBRE 2024	28756,23
TRIVIUM AVOCATS NOTAIRES CONSEILS	521703,96
2022-447 H.H. VS-CM-2022-238 et VS-CE-2022-330	7152,62
2022-696 - JT-23-16003 VS-CM-2023-319	5725,87
2022-696 / VS-CM-2023-319 / JT-23-16003	11565,34
2022-696 / VS-CM-2023-319 SERVICES RENDUS DU 01/02 AU 25/09/24	68766,03
2022-698 / VS-CE-2022-1106 / VS-CM-2023-716	43726,24
2022-698 9211-0733 Québec inc. Cessation d'usage VS-CE-2022-1106 et VS-CM-2023-716	5158,52
2022-698 9211-0733 Québec inc. VS-CE-2022-1106 VS-CM-2023-716	35392,31
2022-698 VS-CE-2022-1106 VS-CM-2023-716	7405,81
2023-370 Honoraires professionnel: X X X X X X X X	22715,99
2023-370 . X X X X X X X X	36737,52
2023-370 . X X X X X X X X	58876,80
2023-538 - VS-CE-2023-694	14314,83
2024-090 Gazon Savard CPTAQ Ensag VS-CM-2024-56	14168,20
2024-090 Gazon Savard, CPTAQ, Ensag VS-CM-2024-56	7078,15
2024-251 - CONSEILS JURIDIQUES Services professionnels	42731,99
2024-333 / VS-CE-2024-209 / 23-80222-9	6681,66
2024-333 23-80068-2 Honoraires professionnels Pièces d'auto Ste-Geneviève VS-CE-2024-209	13050,31
2024-333 VS-CE-2024-209 PIECES D'AUTOS STE-GENEVIEVE	2294,67
2024-335 Honoraires professionnels Promutuel Lac au fleuve VS-CE-2024-291	5719,95
2024-405 VS-CE-2024-360 REFOULEMENT D'EGOUTS VALIN	6214,86
2024-405, 23-80286-5, 23-80312-0, 23-80291-5, 23-80284-0, 23-80353-7, VS-CE-2024-360	8087,13
Honoraires professionnels - Dossier 146469-0019	4318,90
Honoraires professionnels - Dossier 146469-0023	6172,01

HONORAIRES PROFESSIONNELS 2024-405 - VS-CE-2024-360	2005,55
Opinion juridique	5762,15
Opinion juridique - Dossier 146469-0036	10668,36
Opinion juridique - Dossier 146469-0038	5872,62
Opinion juridique - Dossier 146469-0039	4056,26
Services juridiques mensuels (décembre 2023 à décembre 2024)	3626,26
Services juridiques mensuels (février et mars 2024)	3621,71
Services juridiques mensuels (juillet et août 2024)	3621,71
Services professionnels - opinion juridique référence 146469-0022	7431,15
Services professionnels rendus - Commission municipale du Québec	19546,38
Services professionnels rendus -	15704,76
SERVICES PROFESSIONNELS RENDUS - Cour municipale (Infractions) VS-CE-2023-694	5731,34
TURBO MS CANADA (9283-2328 QUEBEC INC)	26442,31
13-307 TURBO CHARGER, ACTUATOR, JOINTS, STUDS, NUTS	8129,87
16-206 BT2092869 REPARATION TURBO	2178,78
16-220 344040	8421,92
16-221 TURBO ASSY + ACTUATOR	8421,92
24-307 342495 PIÈCES DE TURBO ET RESURFACER TUBULURE (SOUMISSION 10767)	4291,24
CRÉDIT FACTURE # TMS35509	-862,31
CRÉDIT FACTURE #TMS35602 (CORE)	-1724,63
CRÉDITE FACTURE #TMS35338 - CORE	-1724,63
RETOUR CORE Ref fact #T15405	-689,85
TUYAUTERIE N.R.J. INC.	52777,69
CANALISATION 2023 - CHANGEMENT DE 4 ROBINETS - BT2082396	3297,48
CORRECTIFS À FAIRE SUITE À L'INSPECTION - PALAIS DES SPORTS	2381,64
ESSAIS HYDRAULIQUES BASÉS SUR L'UTILISATION DE DEUX POTEAUX D'INCENDIE. BT-2085030	3161,81
FORMATION PROTECTION INCENDIE	2874,38
INSPECTION DES SYSTÈMES DE GICLEURS AUTOMATIQUES - 2024-033	5495,81
INSPECTION SYSTÈME SOUS-EAU - CARREFOUR RACINE - BT2082401	15128,07
REMPLACEMENT DE LA SECTION DE TUYAUTERIE QUI FUIT AU DESSUS DU SIEGE D30 - THÉÂTRE DU PALAIS MUNICIPAL	3988,48
REMPLACEMENT DE LA VALVE SOLENOIDE - BIBLIOTHÈQUE DE CHICOUTIMI- BT-2091551	3228,71
SYSTÈME D'EAU 2023 - THÉÂTRE DU PALAIS MUNICIPALE - BT208239	5401,90
TRAVAUX DE RÉPARATIONS FUITES ENTRETOIT APPEL DE SERVICE PLOMBERIE - THÉÂTRE MUNICIPAL BT-2085402.2	7819,41

UNIGEC INC	337920,87
2021-110 RÉFECTION DE LA SALLE DES SERVEURS - QUARTIER GÉNÉRAL DE POLICE ARVIDA	28226,48
2022-246-OSP INGÉNIERIE - PROG FONCT ET TECH, DEVIS PERFO ET SURVEILLANCE CONST - ATELIER MÉCANIQUE LA BAIE	7415,89
2022-295 - OSP EN INGÉNIERIE - RÉFECTION DE LA CASERNE SUD ARRondissement CHICOUTIMI	98303,63
2023-230 - OSP EN INGÉNIERIE - RÉAMÉNAGEMENT ET MISE À NIVEAU DU STADE RICHARD-DESMEULES / ARRondissement DE JONQUIÈRE	40109,61
2023-230 - RÉAMÉNAGEMENT ET MISE À NIVEAU DU STADE RICHARD-DESMEULES ARR JONQ OSP EN INGÉNIERIE	62098,58
2023-245 - REMPLACEMENT DE LA PISCINE DE LA COLLINE ET RÉFECTION	60936,75
2023-245 - REMPLACEMENT DE LA PISCINE DE LA COLLINE ET RÉFECTION, AGRANDISSEMENT BÂTIMENT D'ACCUEIL - ODS EN INGÉNIERIE	28743,75
AGRANDISSEMENT DE L'AÉROGARE SAGUENAY - BAGOTVILLE	12553,64
CRÉDIT FACTURE # 13061	-65,04
CRÉDIT FACTURE # 13762	-2460,47
INSTALLATION D'UN NOUVEAU GROUPE ELECTROGÈNE	2058,05
UNION DES MUNICIPALITES DU QUEBEC (UMQ)	202554,44
2024-173 Continuité Mandat accompagnement évaluation fonctions suite à l'intégration des professionnels dans c.c. bla...	9215,02
2024-173 Continuité Mandat accompagnement évaluation fonctions suite à l'intégration des professionnels dans c.c. blancs	18936,60
Continuité Mandat accompagnement évaluation fonctions suite à l'intégration des professionnels dans c.c. blancs	9482,25
Cotisation annuelle pour l'année 2025 (adhésion UMQ) membre : 22709 - VS-CE-2024-879	132101,15
Honoraires professionnels - Carrefour du capital humain Maintien de l'équité salariale.	0,00
Quote-part fonds de garantie responsabilité municipale, du 1er nov. 2024 au 1er nov. 2025. Honoraires UMQ VS-CE-2021-143	32819,42
UNISSONS SAGUENAY	36172,01
Allocation aux partis politique autorisés pour décembre 2024	2711,46
Allocation aux partis politique autorisés pour novembre 2024 (Jusqu'au 5 décembre)	2858,45
Allocation aux partis politique autorisés pour septembre et octobre 2024	4594,44
Allocation aux partis politiques autorisés au 14 mars 2024	3266,31
Allocation aux partis politiques autorisés au 31 janvier 2024	2643,58
Allocation aux partis politiques autorisés au 31 juillet 2024	3144,34
Allocation aux partis politiques autorisés pour la période se terminant le 30 juin 2024	3881,59
Allocation aux partis politiques autorisés pour la période se terminant le 31 mai 2024	4828,76
Allocation aux partis politiques autorisés pour le mois d'août 2024	2264,38
Frais de vérification du rapport financier 2023 de Unissons Saguenay par Martin Privé CPA Inc.	5978,70
UNIVERSITE DU QUEBEC A CHICOUTIMI UQAC	718553,37
2024-492 Facturation préliminaire des coûts d'exploitation du bâtiment Aréna/ Pavillon de service du 1 mai au 31oct. 2024	287437,50
Entente pour l'entretien du sentier Val Lombrette. Année 2024-2025	5000,00

Étude potentiel globale afin de guider la ville travaux développements futurs voire entretien infrastructures existantes	11930,00
Facturation préliminaire des coûts d'exploitation du bâtiment Aréna/ Pavillon de service 1 janv au 30 avr. 2024	287437,50
Fouilles archéologiques poste de traite de juin à août 2024	27200,37
Lagora - consultation sur le plan climat de ville de Saguenay	94000,00
Procéder à 2 inventaires archéologiques, site patrimoine d'arvida (ancien presbytère + Église First Church Ste-Thérèse)	5548,00
UNIVERSITE DU QUEBEC A MONTREAL	71500,00
Entente avec la Chaire de recherche du Canada en patrimoine urbain de l'UQAM.	71500,00
VE SPORT TRAVAIL PLEIN AIR	108165,24
8 X PAIRES BOTTES D'HIVER MONTEURS ROYER 753777	3817,18
BOTTES ÉTÉ DE MONTEURS DE LIGNE ROYER 8697	3414,76
Commande annuelle 2024 pour chandails et caleçons thermals des officiers et pompiers	11494,64
VÊTEMENTS DE TRAVAIL	36850,18
VÊTEMENTS DE TRAVAIL POUR JONQUIÈRE	14272,99
VÊTEMENTS POLICE - CALECON LONG THERMAL, CHANDAIL THERMAL HOMME	38315,49
VELO SAGUENAY	115959,20
Honoraires de gestion 2024 - Entretien de sentier Ascension Mont-Bélu VS-CE-2024-84	14236,20
Remboursement assurances 2024	27275,00
VERSEMENT DES AIDES FINANCIERES 2024 VS-CE-2024-12	74448,00
VEOLIA EAU TECHNOLOGIES CANADA INC.	46437,17
CRÉDIT FACTURE #24002452 RI 05000	-2857,13
PPC : ETALAT/ETASTJ-IC :Achat d` un lecteur pour oxygene dissous et le pH des étangs	2379,59
PUILB-71 KIT CALIBRATION POUR TURBIDIMÈTRE	2857,13
UFA : Accessoires laboratoire	2473,23
UFA : Analyseur de chlore Swan	11354,59
UFA : Produits de laboratoire	3024,53
UFA-Sonde ph-Sonde tride - PH ELECTRODE STD/REPLACEMENT, ELECTRODE REFERENCE TRIDES	2732,66
UFC : Produits de laboratoire	3176,49
UFC-produits de laboratoire	2880,51
UFJ : CHLORE,DPD LIBRE,25ML,1000/PQT DE 6	2602,29
UFJ : Produits de laboratoire	2189,95
UFJ : Produits laboratoire	3136,18
UFLB : turbidimètre portatif, colorimetre portatif DR 3000 et cellules de verre 10ml	4567,75
UFSH-MP: sondes de remplacement swan analyseur de chlore	3062,27

VOIR CRÉDIT # 24000084 RM 05000	2857,13
VEOLIA ES CANADA (SERVICES INDUSTRIELS INC.)	415524,26
2023 / REMISE NOVEMBRE ET DÉCEMBRE 2023 Collecte des résidus domestiques dangereux	-2000,57
2023 Collecte des résidus domestiques dangereux / DÉCEMBRE 2023	5709,59
2023 Collecte des résidus domestiques dangereux / Novembre	32308,11
2024 Collecte des résidus domestiques dangereux (1 janvier au 31 décembre)	-2086,38
2024 Collecte des résidus domestiques dangereux / Août 2024	13954,52
2024 Collecte des résidus domestiques dangereux / Éco centre Chic Sud / Août 2024	27697,85
2024 Collecte des résidus domestiques dangereux / Janvier	20507,21
2024 Collecte des résidus domestiques dangereux / JUILLET	13954,52
2024 Collecte des résidus domestiques dangereux / MAI	56687,68
2024 Collecte des résidus domestiques dangereux / Mars	25706,63
2024 Collecte des résidus domestiques dangereux / octobre	13954,52
2024 Collecte des résidus domestiques dangereux / Travaux avril	34474,20
2024 Collecte des résidus domestiques dangereux FÉVRIER	27890,37
2024 Collecte des résidus domestiques dangereux JUILLET	42466,60
2024 Collecte des résidus domestiques dangereux JUIN	49627,07
2024 Collecte des résidus domestiques dangereux SEPTEMBRE	39669,40
2024 Collecte des résidus domestiques dangereux SEPTEMBRE 2024	13954,52
2024 REMISE CLIENT NOVEMBRE	-1338,31
2024 REMISE CLIENT OCTOBRE	-2220,49
2024 REMISE CLIENT SEPTEMBRE	-1520,85
2024 REMISE JUILLET 2024	-1929,93
CRÉDIT FACTURE # 1225279	-771,39
ERREUR DE FOURNISSEUR -BOUDIN ABSORBANT D'HUILE 5" (PAQUET DE 4)	-158,22
PRISE EN CHARGE ET TRANSPORT DES RDD - Collecte des résidus domestiques dangereux (Avril 2024)	13954,52
REMISE CLIENT - JANVIER 2024 ET BALANCE DU MOIS D'OCTOBRE 2023 - HUILES USEES	-779,67
REMISE CLIENT MAI 2024	-1608,31
REMISE CLIENT SEPTEMBRE	-1123,35
REMISE JUIN 2024	-1455,58
VIDEOTRON LTEE	40631,51
2024-667 - ID1530 - Liens Internet des stations de pompage - dec 2024	3170,35
2024-667 - ID1530 - Liens Internet des stations de pompage - JAN 2025	3105,04

DÉPLACEMENT D'UTILITÉ PUBLIQUE 28 RUE TREMBLAY ARRONDISSEMENT DE CHICOUTIMI FRAIS DE DÉPLACEMENT VIDÉOTRON	5100,87
ID1530 - Lien Internet des stations de pompage - AOÛT 2024	2866,15
ID1530 - Lien Internet des stations de pompage - avril 2024	3229,52
ID1530 - Lien Internet des stations de pompage - février 2024	2717,22
ID1530 - Lien Internet des stations de pompage - juillet 2024	2866,15
ID1530 - Lien Internet des stations de pompage - juin 2024	2866,15
ID1530 - Lien Internet des stations de pompage - MAI 2024	2866,15
ID1530 - Lien Internet des stations de pompage - mars 2024	2804,42
ID1530 - Lien Internet des stations de pompage - octobre 2024	3161,63
ID1530 - Lien Internet des stations de pompage - Septembre 2024	5877,86
VIE ET SECURITE INTRADO CANADA	710730,56
2023-503 - Acquisition et implantation d'une solution de prise d'appels 911 de prochaine génération (NG911)	710730,56
VILLE DE JOLIETTE	55762,20
2024-676 TRANSFORMATEUR SUR SOCLE 1500 KVA 14.4/347/600	55762,20
VILLE DE SAGUENAY	25224,02
Transactions à la SAAQ (du 15 septembre au 30 novembre 2024)	11906,23
Transactions à la SAAQ (du 30 mai 2024 au 9 septembre 2024)	13317,79
Transactions à la SAAQ (du 31 mai 2023 au 16 avril 2024)	0,00
VILLE DE SAGUENAY (FONDS T.P.I.)	63744,70
Bail # 574 Loyer du 01-06-2024 au 31-05-2025 Entreposage cabanes à pêche, Lac-Kénogami Client # 095703 (04111-16-012)	2552,45
Bail #702 Client 200600, Location terrain 2024-09-01 au 2025-08-31 Retraité Price (04102-00-624)	6932,99
CLIENT 200932, BAIL #703 LOYER DU 01-04-2024 AU 31-03-2025 (Cépal) 04252-00-851	7671,13
Location de terrain du 2024-03-01 au 2025-02-28 Lac-Kénogami - Bail #74129	28056,20
TPS/TVQ à payer au fonds TPI pour les mois de janvier à décembre 2023	18531,93
VISA DESJARDINS	647927,99
FACTURE VISA - JUILLET 2024 IMM MA	2878,38
FACTURE VISA - JUIN 2024 - MARC AUDET	4552,19
FACTURE VISA - SEPTEMBRE 2024 IMMEUBLES AB	7755,70
FACTURES VISA - AOÛT 2024 - ÉQUIPE CVCA	17971,85
FACTURES VISA - AOÛT 2024 DT	16892,63
FACTURES VISA - AOÛT 2024- ÉQUIPE À MARC AUDET	8376,32
FACTURES VISA - AVRIL 2024 AB	11226,21
FACTURES VISA - AVRIL 2024 CV	14325,86

FACTURES VISA - AVRIL 2024 DT	21972,36
FACTURES VISA - FÉVRIER 2024	9088,19
FACTURES VISA - IMM OCTOBRE 24	10915,31
FACTURES VISA - JANVIER 2023 IMM/DT	17885,12
FACTURES VISA - JANVIER 2024 IMM / VL	11514,69
FACTURES VISA - JANVIER 2024 IMM/AB	10141,37
FACTURES VISA - JUILLET 2024 - ÉQUIPE CVCA	8914,57
FACTURES VISA - JUILLET 2024 DT	19760,04
FACTURES VISA - JUIN 2024	8954,02
FACTURES VISA - JUIN 2024 DT	20860,37
FACTURES VISA - JUIN 2024 KB	2566,58
FACTURES VISA - MAI 2024 CV	10698,49
FACTURES VISA - MAI 2024 DT	28294,48
FACTURES VISA - MAI 2024 IMM AB	5580,04
FACTURES VISA - MARS 2024	7983,89
FACTURES VISA - MARS 2024 IMM DT	17762,59
FACTURES VISA - MARS 2024 IMMEUBLES CV	16906,41
FACTURES VISA - OCTOBRE 2024 - ÉQUIPE CVAC	18590,08
FACTURES VISA - SEPTEMBRE 2024	22343,42
FACTURES VISA - SEPTEMBRE 2024 - ÉQUIPE CVAC	10408,50
Paielement VISA au 31 mai 2024 - Gabriel Rioux - Ristourne de Visa	-27,17
Paielement visa mois d'octobre - Gabriel Rioux	2160,07
Paielement VISA mois septembre Nancy Potvin	2468,60
VISA AOÛT PG	4824,86
VISA APPRO JUILLET 2024 PG	7574,49
Visa Avril 2024	2157,40
VISA AVRIL 2024 - PG	22792,59
Visa Desjardins - août 2024 HP	4565,16
Visa Desjardins - Janvier 2024	2048,78
Visa Desjardins - Mai 2024	6203,07
Visa Desjardins - Octobre 2024 HP	2503,57
Visa Desjardins - Septembre 2024 HP	4064,16
Visa Desjardins Mars 2024	-217,08

Visa Desjardins RI - Octobre 2024 AL	2579,36
Visa Desjardins RI - Septembre 2024 AL	-242,88
Visa Février 2024	3227,11
VISA FEVRIER 2024 IMM DT	17694,07
VISA FÉVRIER APPRO PG	52094,06
VISA FEVRIER IMM AB	13019,90
VISA JANVIER APPRO PG	21550,56
Visa juin 2024 - VM	2540,95
Visa Juin 2024 / Incendie	2015,02
Visa juin 2024 PG	-974,37
VISA MAI 2024 - PG	8240,45
Visa Mai 2024 / Incendie	2974,14
VISA MAI 2024 / MB	2183,42
Visa mars 2024	2500,00
VISA MARS APPRO / PG	10453,48
Visa mars Direc Gen - NP	2438,36
VISA OCTOBRE 2024 - IMMEUBLES DT	24230,10
Visa Octobre 2024 / Incendie EG	2603,00
VISA OCTOBRE 2024 / MARC BERGERON	2181,03
VISA OCTOBRE 2024 APPRO ET AUTRES	30940,26
Visa paiement mois d'octobre - Nancy Potvin	2541,83
VISA SEPTEMBRE - PG	9058,77
Visa septembre 2024 - GD	4980,76
Visa Septembre 2024 / Incendie EG	2860,45
VITALISATION DE KENOGAMI (CVK) INC	120882,44
2024-166 - Honoraires d'animation - Décembre 2024 VS-CM-2024-44	6706,87
2024-166 - Honoraires d'animation - Mars 2024 VS-CM-2024-44	6706,87
2024-166 - Honoraires d'animation / NOVEMBRE VS-CM-2024-44	6706,87
2024-166 - Honoraires d'animation août 2024 VS-CM-2024-44	6706,87
2024-166 - Honoraires d'animation Juillet 2024 VS-CM-2024-44	6706,87
2024-166 - Honoraires d'animation pour février 2024 VS-CM-2024-44	6706,87
2024-166 - Honoraires d'animation pour janvier 2024 VS-CM-2024-44	6706,87
2024-166 - Honoraires d'animation pour Juin 2024 VS-CM-2024-44	6706,87

2024-166 - Honoraires d'animation pour Octobre 2024 VS-CM-2024-44	6706,87
2024-166 - Honoraires d'animation Septembre 2024 VS-CM-2024-44	6706,87
Aide financière - Kénogami en fête (21e édition)	2000,00
deuxième versement - Kénogami en fête 2024. Voir résolution ci-jointe VS-CM-2024-92	3840,00
Honoraires d'animation Avril 2024 VS-CM-2024-44	6706,87
Honoraires d'animation pour Mai 2024 - 2024-166 - VS-CM-2024-44	6706,87
SOUTIEN FINANCIER 2024 Premier versement édition 2024 (Kénogami en fête)	34560,00
VORTEX STRUCTURES AQUATIQUES INTERNATIONAL INC	246103,20
3 AIRES DE JEUX D'EAU PARCS VICTOR-GUIMOND, ST-JOACHIM ET MOUSSEAU, ARR CHIC ET JONQ -	79769,66
3 AIRES DE JEUX D'EAU PARCS VICTOR-GUIMOND, ST-JOACHIM ET MOUSSEAU, ARR CHIC ET JONQ - 04202-246-004	67881,24
3 AIRES DE JEUX D'EAU PARCS VICTOR-GUIMOND, ST-JOACHIM ET MOUSSEAU, ARR CHIC ET JONQ - 04202-246-004	66750,47
AIRES DE JEUX D'EAU PARCS VICTOR-GUIMOND, ST-JOACHIM ET MOUSSEAU, ARR CHIC ET JONQ - 04202-246-004	17244,53
JEUX D'EAU PARC MOUSSEAU	3437,75
JEUX D'EAU PARC VICTOR-GUIMOND	3437,75
PARC PORTUAIRE SPLASHPAD - SPINNER BT-2067575.2	3460,75
REPLACEMENT DES JETS AU SOL. PARC ST-LAURENT. BT-2086450	4121,05
WOLSELEY CANADA INC.	66060,00
12 X ANTIGELS DE PLOMBERIE POUR HIVERNEMENT DES BÂTIMENTS BT-2014945.5	5753,35
4 X VALVES ELECTRONIQUES URINOIR	2234,93
BT-2083654 BUVETTE D'EAU	4205,02
CHANGER CHAUFFE-EAU	5891,90
CHAUFFE EAU - BT2088079.1	5236,13
CHAUFFE-EAU	5260,63
CHAUFFE-EAU - CENTRE CULTUREL DU MONT-JACOB - BT-2087444.2	11994,22
CLAYTON BT-2083974	2314,54
Crédit facture # 2966412	-32,40
CRÉDIT FACTURE # 3215036	-551,88
CRÉDIT FACTURE #3475422	-2314,54
CRÉDIT SUR FACTURE # 2806880	-126,25
CRÉDIT SUR GAZ RÉFRIGÉRANT BT2080387	-229,95
Élimination des chauffages à l'huile / mazout Arr. Chicoutimi et Jonquière Bâtiments : Centre Communautaire St-Jean-Bap	3416,60
ÉQUIPEMENT POUR SORTIE D'EAU - BT2082888	9958,74
UFJ : Joints d'étanchéité 1 pouce	9971,10

VALVE RÉGULATRICE - BT2083974	3077,86
WSP CANADA INC.	1959157,74
2020-322 OSP RÉFECTION DE L'USINE DE FILTRATION ARVIDA / ARRONDISSEMENT DE JONQUIÈRE.	46258,18
2020-554 : SP en ingénierie - Modernisation de l'usine d'épuration de l'arrondissement de La Baie - phase 2	329921,09
2022-167 - SP en ingénierie - Nouvel aqueduc suspendu et démol Pont Arnaud	23290,66
2022-167 - SP en ingénierie - Nouvel aqueduc suspendu et démolition du pont Arnaud	221520,02
2022-167 - SP en ingénierie - Nouvel aqueduc suspendu et démolition du pont Arnaud	103153,04
2022-167 - SP en ingénierie - Nouvel aqueduc suspendu et démolition du pont Arnaud	9717,04
2023-207 TRAVAUX DE REFECTION DES MURS DE PALPLANCHES-QUAI LEPAGE - ARRONDISSEMENT LABAIE	78803,86
2023-320 ÉTUDE PRÉPARATOIRE POUR MISE AUX NORMES USINE D'ÉPURATION DE CHICOUTIMI	53039,40
2023-592 Mandat : Assitance tech puits la Baie	61806,93
2023-592 Mandat : Assitance tech puits la Baie	25222,64
2023-728 REFECTION DES GALERIES EXTERIEURES DU PAVILLON ROSAIRE-GAUTHIER	32700,47
2024-051 - Étude d'avant-projet scénarios de réfection du chemin des Terres-Ropmues, arrondissement de Chicoutimi	35817,87
2024-365 AUSCULTATION DU MUR DE SOUTÈNEMENT DE LA ZONE PORTUAIRE - CHIC	6286,14
ACTIVITÉS DE SURVEILLANCE 2024 - BARRAGES ET DIGUES VILLE DE SAGUENAY	80287,04
AUSCULTATION DU MUR DE SOUTÈNEMENT DE LA ZONE PORTUAIRE - CHIC	94292,21
Concept et accompagnement - nouvelles passerelles sentier de la rivière aux Rats Musqués / Arr. de Chicoutimi	3552,73
CRÉDIT FACTURE # 20086514	-4208,50
CRÉDIT FACTURE # 20109279	-9732,63
Demande d'étude sommaire de l'état de la structure, afin de définir le niveau de risque. Entrepôt Ecce-Mundo.	4139,10
ÉTUDE AVANT-PROJET PRÉLIMINAIRE - CONSTRUCTION D'UNE PASSERELLE	4208,09
ÉTUDE AVANT-PROJET PRÉLIMINAIRE - CONSTRUCTION D'UNE PASSERELLE CYCLOPÉDESTRE	16832,35
ÉTUDE D'AVANT PROJET PRÉLIMINAIRE POUR LA CONSTRUCTION D'UN BELVÉDÈRE SIGNATURE À ARVIDA PONT ALUMINIUM	9979,82
ÉTUDE DE FAISABILITÉ PONT ARNAUD - FEUX LUMINEUX	15504,49
ÉTUDE DE FAISABILITÉ PONT ARNAUD - FEUX LUMINEUX 12309-04-001-004	7403,46
ÉTUDE HYDRAULIQUE - RUISSEAU LAPOINTE - RÉFECTION PONCEAU FERROVIAIRE	13261,50
ÉTUDE HYDRAULIQUE - RUISSEAU LAPOINTE - RÉFECTION PONCEAU FERROVIAIRE	5100,58
ÉTUDE PRÉPARATOIRE POUR MISE AUX NORMES USINE D'ÉPURATION	5770,31
ÉTUDE PRÉPARATOIRE POUR MISE AUX NORMES USINE D'ÉPURATION DE CHICOUTIMI	58152,62
EXPERTISE MAÇONNERIE - ÉDIFICE ADM. JONQUIÈRE - BT2089004	2874,38
FERMETURE DÉFINITIVE TUNNEL BASE DE BAGOTVILLE ÉTUDE À PROPOS DU TUNNEL SOUS LA ROUTE DES AVIATEURS	13930,83
FERMETURE DÉFINITIVE TUNNEL BASE DE BAGOTVILLE ÉTUDE À PROPOS DU TUNNEL SOUS LA ROUTE DES AVIATEURS	9287,22

Ingénierie - Modernisation de l'usine d'épuration de l'arrondissement de La Baie - phase 2	50224,67
Ingénierie - Nouvel aqueduc suspendu et démolition du pont Arnaud	24956,98
INSPECTION ANNUELLE STATIONNEMENT DU HAVRE 2024 - BT-2049579	5432,57
Mandat : Assitance tech puits La Baie	2546,70
MUR DE SOUTÈNEMENT - PROMENADE RIVIERE-DU-MOULIN	7360,24
N&R : formation régulation PID (Inclus: manuel, exercices théoriques, aide mémoire résumant les équations)	6053,43
OSP en ingénierie - Étude de concept - MAJ de l'usine d'eau potable du lac de l'Aqueduc / Arr. de Chicoutimi	11941,83
OSP en ingénierie - Étude de concept - poste de surpression Roussel 2022-330 -	63542,77
OSP en ingénierie - RECONSTRUCTION DES MURS DE SOUTÈNEMENT C-2279904-1 ET B-2780566-1	4817,45
OSP RÉFECTION DE L'USINE DE FILTRATION ARVIDA / ARRONDISSEMENT DE JONQUIÈRE.	10577,70
RECONSTRUCTION DES MURS DE SOUTÈNEMENT C-2279904-1 ET B-2780566-1 2021-134 : OSP en ingénierie	4771,46
RECONSTRUCTION DES PASSERELLES AU SENTIER AUX RATS-MUSQUÉS	3219,30
REFECTION DES GALERIES EXTERIEURES DU PAVILLON ROSAIRE-GAUTHIER	4292,80
RÉFECTION D'UN ESCALIER ENTRE LA RUE BEAULIEU ET FRANÇOIS TREMBLAY LA BAIE. BT2084370	7016,52
RÉFECTION D'UNE CHAMBRE DE VANNE - CONDUITE D'EAU DU GRAVITAIRE SUD / VOIR CRÉDIT # 20099647	11294,87
RÉFECTION D'UNE CHAMBRE DE VANNE - CONDUITE D'EAU DU GRAVITAIRE SUD 2023-271 -	19493,55
RÉFECTION STATIONNEMENT DU HAVRE - OSP INGÉNIERIE	60936,75
RÉPARATION PONT-175 RIVIERE CHICOUTIMI	5219,41
Réparations mineures à la structure de béton de la rampe Stationnement du Havre. BT2080930	3926,40
Services professionnels en ingénierie - Barrage de la rivière du moulin	6368,47
Services professionnels en ingénierie - Barrage de la rivière du moulin (X2063633)	53986,51
SOLUTION CONTRE ÉROSION DU REMBLAI CENTRALE DE JONQUIÈRE	20456,35
SP en ingénierie - Modernisation de l'usine d'épuration de l'arrondissement de La Baie - phase 2	74383,79
SP en ingénierie - Modernisation de l'usine d'épuration de l'arrondissement de La Baie - phase 2 2020-554	25909,97
SP en ingénierie - Nouvel aqueduc suspendu et démolition du pont Arnaud	66005,30
TRAVAUX DE REFECTION DES MURS DE PALPLANCHES-QUAI LEPAGE - ARRONDISSEMENT LABAIE	8031,00
TRAVAUX DE RENFORCEMENT EN STRUCTURE DU STATIONNEMENT DU HAVRE CHICOUTIMI. BT2049579.	9772,88
UFA : Audit quinquennal de l'usine de filtration Arvida	18712,50
VOIR CRÉDIT # 20110710	9732,63
XEOS IMAGERIE INC	178263,00
2023-759 / 27-09-2023 au 26-09-2024 Abonnement annuel au programme Villes 3D.	44840,25
2024-287 OSP - Prise de photographie aérienne numériques 10 et 20 cm et production d'orthomosaïques	55762,88
2024-781 PRMH/Acquisition données par intelligence artificielle/cuvettes, écoul. d'eau de surface, perméabilité du sol	40269,99

2024-856 / Abonnement annuelle 1 janv. au 31 déc. 2025 au programme Ville 3D.	29870,51
Abonnement annuelle au programme Villes 3D. 2023-759 / 27-09-2023 au 26-09-2024	7519,37
ZED PRODUCTIONS (OYE) (9198-1688 QUEBEC INC.)	39332,97
2024-551 Création contenus médias 2024	8105,74
Produire des capsules courtes style Vox pop pour le flash Mob Pygmalion : Rameau dans la rue.	3478,00
Produire une capsule vidéo pour la 3e oeuvre d'art Tous à l'oeuvre - La Spirale du temps.	3960,89
Produire une capsule vidéo pour oeuvre d'art Les Grandes Flottaisons de Julien Boily	4558,76
Projet rayonnement numérique de biblios	10060,32
Tournage de 2 capsules de médiation culturelle (processus d'intégration d'art à l'architecture)	9169,26
Total général	528671740,00

PROJET DE RÉSOLUTION

EXTRAIT du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saguenay dans la salle des délibérations, le 4 février 2025. Un quorum présent.

CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL – MODIFICATION

QUE la Ville de Saguenay modifie le lieu de la séance du conseil municipal du 4 mars 2025 qui devait avoir lieu à la salle du conseil située au 201, rue Racine Est à Chicoutimi et fixe plutôt l'endroit de cette séance à la Salle Pierrette-Gaudreault située au 4160, rue du Vieux-Pont à Jonquière, à l'heure déjà prévue soit 12h.

ET QUE l'assistante-greffière donne avis public de ce changement conformément à la loi.